This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491740

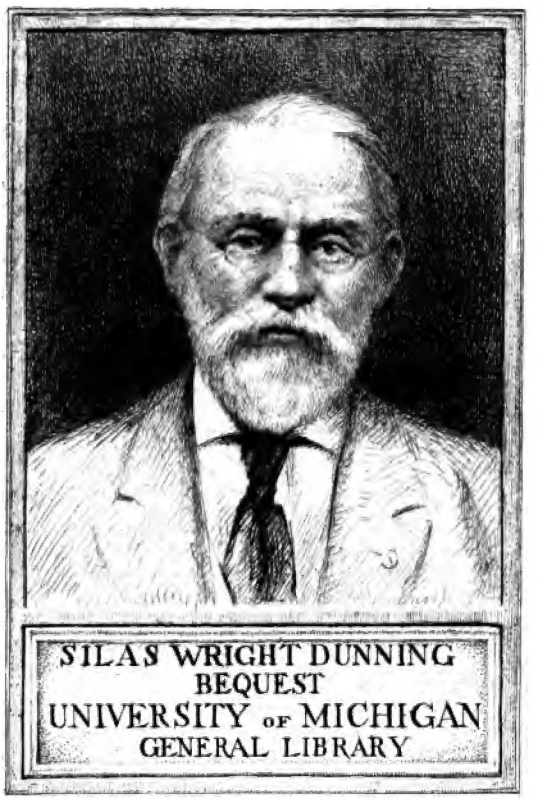

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1907

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1908

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI[e] SÉRIE

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1907

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1908

Dunning
Lib.
4-21-31
21367

TABLE DES MATIÈRES

Section de l'arrondissement de Bernay. Foire de Boisney. Liste des récompenses I

Assemblée générale du 15 septembre 1907. Concours d'exploitations agricoles et de plantations de pommiers à cidre de l'arrondissement d'Evreux III

— Discours de M. Louis Passy, président de la Société. IV

— Rapport de M. Lapeltey, membre de la Société, sur le concours XI

— Rapport de M. Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société, sur le livre intitulé « Vente et débouchés des produits agricoles » par M. Blin, publiciste. XXXVIII

— Liste des récompenses XXXIX

Séance générale du 2 février 1908. Rapport de M. Lecointe, membre de la Société, sur l'ouvrage de M. Viaud-Bruant intitulé « Plantons des arbres. Mangeons des fruits » . XLII

— Notice de M. Hervey, membre de la Société, sur la Société des maisons ouvrières de Pont-de-l'Arche et de la région XLIX

— Communication de M. Bourgne, relative à la récolte de 1907 LX

Essai sur l'histoire de l'abbaye Bénédictine de Saint-Taurin d'Evreux jusqu'au XIVe siècle par M. L. Debidour, professeur au Lycée de Rouen. 1

Prix Lucien Fouché. Concours de littérature de 1907. Rapport fait au nom du jury par M. R. Anchel, archiviste du département, membre de la Société. 159

Discours (sur M. Albert Sorel) prononcé par M. Louis Passy à la séance générale du 2 février 1908 169
Avertissement du « Livre des métiers de Gisors au XVI^e^ siècle » par M. Louis Passy 177
Nécrologie. 187
Liste des ouvrages offerts 188
Bibliographie locale. 192
Membres du bureau et du Conseil d'administration de la Société en 1907 194
Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1909. Concours archéologique. 195

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1907

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(Prix fondés par M. A. Dudou)

Génisses amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Filloque à Franqueville ; 2e prix : 5 francs, M. Deschandeliers à Berthouville.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Dufour à Fontaine-l'Abbé.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Plessis à Saint-Cyr-de-Salerne.

Bandes de vaches. — 1er prix : 15 francs, M. Lefèvre à Morsan.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Lefèvre à Morsan ; 2e prix : 5 francs, M. Lefèvre.

Vaches amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Roussel à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Thuret à Plasnes.

Vaches grasses. — Prix ex æquo : 5 francs, MM. Lucas à Boisney et Leclerc à Authou.

Porcs gras. — 1er prix : 10 francs, M. Bénard à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Delaunay à Plasnes.

Moutons. — 1er prix : 5 francs, M. Germain à Berthouville ; 2e prix : 5 francs, M. Grenier à Boisney.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

CONCOURS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

ET

DE PLANTATIONS DE POMMIERS A CIDRE

De l'arrondissement d'Evreux.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX

Séance générale et publique du 15 septembre 1907.

Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. Louis Passy, Président de la Société.

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie à Evreux le 15 septembre 1907, à 2 heures, dans l'amphithéâtre du Jardin botanique, en séance générale et publique.

Aux côtés du Président ont pris place MM. Duméril et Joseph l'Hopital, anciens présidents de la Société, Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, Léon Petit, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier, Anchel, archiviste départemental, Lapeltey, etc...

Une nombreuse assistance se pressait dans la salle décorée avec goût. Un orchestre symphonique d'amateurs a fait entendre plusieurs morceaux qui ont été très appréciés.

A l'ouverture de la séance, M. Louis Passy a prononcé un éloquent discours qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

Puis M. Anchel[1], au nom du Jury du concours de littérature (Prix Lucien Fouché) et ensuite M. Lapeltey, au nom de la Commission chargée de la visite des exploitations agricoles et des plantations de pommiers à cidre, donnent lecture de leurs rapports dont les conclusions sont adoptées.

M. Bourgne présente le compte rendu d'un ouvrage intitulé « Vente et Débouchés des Produits agricoles par M. Henri Blin », et propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent. Cette proposition est accueillie favorablement.

M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a fait ensuite l'appel des lauréats qui sont venus tour à tour recevoir leurs récompenses aux applaudissements de l'assistance.

DISCOURS DE M. LOUIS PASSY

C'est la sixième fois que j'ai le grand plaisir de présider la Société libre de l'Eure. Permettez-moi d'adresser à mes confrères l'expression de ma gratitude. C'est le péril d'une bienveillance répétée que d'être exposé à renouveler l'expression des mêmes pensées et des mêmes sentiments, mais c'est aussi la preuve que nous avons toujours été et que nous sommes toujours d'accord sur les destinées de notre compagnie. Aussi, à propre-

[1] Le rapport de M. Anchel est inséré plus loin page .

ment parler, mon discours ne peut être qu'une allocution pour préparer la séance et pour nous recorder uniquement sur notre mission, sur notre rôle, sur notre avenir, qui est tout entier dans notre passé.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure n'est pas une de ces associations passagères qui naissent avec les circonstances et qui meurent avec elles. C'est une institution reconnue d'utilité publique. Consacrée par une ordonnance royale, elle suivit le siècle, accompagnée par l'administration et le Conseil général. Par son titre même elle avait pour objet, en 1832, de grouper toutes les bonnes volontés ardentes au progrès des sciences, des lettres et des arts, de centraliser les efforts des générations qui avaient besoin de se reconnaître et de travailler en commun à leur prospérité.

L'agriculture, qui est le premier des arts, tint, dès l'origine, le premier rang, et on peut voir, dans les premiers volumes de notre Recueil, l'intérêt, quelquefois même l'enthousiasme que soulevèrent, dans nos populations rurales, ces réunions où se montraient une administration et les personnages les plus influents de chaque localité. Quels services n'ont pas rendus ces petits concours dont le labourage et les vieux serviteurs étaient l'ornement ! La domination exclusive que notre Société exerçait à l'origine s'est affaiblie peu à peu par des groupements nouveaux, et aujourd'hui, elle est, sur certains points du département, en compétition avec des sociétés, des syndicats et des comices qui lui disputent l'honneur de travailler au progrès de l'agriculture. C'est l'influence des intérêts qui transforme sans cesse les conditions de la vie ; c'est l'influence de la science dont la

presse s'applique à révéler tous les secrets ; c'est le jeu de la politique qui fournit à des ambitions légitimes et nouvelles des moyens de se produire et de s'imposer. Rien n'est plus naturel.

La journée d'aujourd'hui montre de nouveau à quel point l'agriculture s'est perfectionnée dans l'arrondissement d'Evreux, et comment notre compagnie peut continuer à exercer le rayonnement de sa bienfaisante et tranquille action. Privés du contrôle de concours réguliers, nous avons pensé qu'il était utile d'ouvrir un examen portant sur les exploitations de diverses étendues et de diverses natures. D'abord, nous avons été heureux de constater l'empressement avec lequel on a répondu à notre demande : 24 concurrents se sont présentés. C'est M. Lapeltey qui vous lira le rapport de notre Commission, et qu'il soit remercié tout particulièrement, ainsi que M. de Mare et M. Goujard. L'automobile de M. de Mare est venue à notre secours et nous a permis de réaliser une tâche bien délicate, quoique bien agréable. Nous devons être profondément reconnaissants à notre secrétaire perpétuel et à plusieurs de nos confrères très autorisés des efforts qu'ils font pour entretenir, au point de vue agricole, notre vieille institution ; mais des hommes aussi compétents et aussi dévoués que MM. L'Hopital, Bourgne, Lecointe, Lapeltey, de Mare, ne manqueront jamais une occasion de servir les intérêts qui nous sont chers.

Au moment du concours régional de 1903, nous avons glorifié avec éclat la coutume, universellement répandue aujourd'hui, des récompenses données aux serviteurs de l'agriculture ; nous continuerons avec d'autant plus de persévérance que l'organisation de l'agriculture met

plus d'obstacles à la fidélité des serviteurs. Les sentiments que j'exprime sont mis en œuvre dans la section de Bernay, et comme dans l'auditoire je vois quelques-uns de nos infatigables confrères, je leur envoie un cordial salut qu'ils transmettront à M. Camille Fouquet.

Il est entendu que dans notre titre, qui est l'image de notre constitution, l' « agriculture » tient le premier rang ; mais nos préoccupations ont le droit de se porter sur ce mot de « sciences », dont l'étendue nous ouvre des horizons illimités. Pour ne pas nous égarer dans des considérations générales, je trouve que la première société savante à Evreux fut une société d'hygiène et de médecine vétérinaire. Pendant dix ans une vigoureuse campagne fut poursuivie contre la variole, et plusieurs volumes recueillirent sur ces matières, dont l'intérêt est croissant, quantité de faits et de conseils utiles. La presse ne peut suffire au travail des observations locales, et pourtant M. Fortin, M. Carlier et d'autres encore nous ont laissé, à cet égard, des renseignements de premier ordre. La fièvre typhoïde, la scarlatine, la tuberculose, le cancer, sont dignes d'occuper les spécialistes comme jadis la variole. Pasteur a remplacé Jenner ! De fait, j'indique qu'il y avait autrefois une Société de médecine et d'hygiène, qu'elle a été absorbée par notre compagnie et que nous pouvons offrir l'hospitalité dans notre Recueil à qui voudra en user. C'est faire de la belle et bonne science.

Le mot « sciences » que contient notre titre embrasse naturellement la science économique. Suivant en cela les traditions de ma famille et les mémoires laissés dans notre Recueil par mon oncle et par mon père, j'ai poursuivi des recherches sur les mouvements de la population

et son état sanitaire. Notre prochain volume contiendra cet aveu que la population a baissé de 80.000 habitants depuis 1840 et que, s'il est impossible de la renforcer par des lois, on peut au moins travailler à la conserver. J'ai dit les raisons de ce prodigieux mouvement de dépopulation : la passion du bien-être, la dissolution de la famille, la crainte de laisser des enfants moins riches que soi, l'enivrement d'une vie conduite à la vapeur, la séduction de la vie urbaine, voilà les raisons qui dépeuplent nos campagnes et qui expliquent la supériorité de la mortalité sur la natalité. On meurt et on part. Que faire, si ce n'est de venir au secours des mères de famille et de surveiller les périls de la première enfance ? Oui, c'est vers la conservation des petits enfants qu'il faut tourner nos efforts, et je me réjouis de pouvoir à Evreux envoyer nos félicitations à mon collègue M. Fauchet pour ses essais de mutualité maternelle.

Et voici qu'en suivant mot par mot le titre de notre compagnie, nous trouvons ces mots : « arts et belles-lettres ». Arts, dans le temps, cela voulait dire : beaux-arts. Les beaux-arts, c'est la peinture, la sculpture, la musique. La musique reste à tout le monde : nous lui rendons hommage aujourd'hui même ; mais les arts du dessin nous échappent, j'en conviens. Sur ce point, je peux dire : «Qui trop embrasse, mal étreint. » Heureusement, il y a plus de vingt ans qu'une Société des amis des arts du département de l'Eure a été fondée et qu'elle fonctionne sous la protection de nos plus distingués confrères. Réjouissons-nous, mais faisons une réserve. Les arts du dessin confinent à l'archéologie, et nous ne pouvons pas abandonner l'archéologie. A notre ami Régnier, la responsabilité de partager ses faveurs.

Des arts, nous passons aux belles-lettres. Le dernier mot de notre titre « Société de belles-lettres » a sa date : 1830. Il est un peu démodé. Le mot « lettres » nous suffirait et nous y mettrons tout ce qui est œuvre d'esprit et d'imagination : l'histoire, la critique littéraire et la poésie. L'histoire est notre domaine ; non seulement, il faut le conserver, mais l'étendre. Nos anciens présidents Léopold Delisle, le duc de Broglie, Albert Sorel se sont illustrés et couvrent de leur renommée nos plus modestes efforts. Sans oublier le passé, l'histoire contemporaine marche et nous donne des sujets inépuisables. Je me permets de citer, entre autres, mon livre fait pour vous : *Le marquis de Blosseville*. Dans le même ordre d'idées, je vous signale un mémoire qui va paraître dans notre Recueil sur l'occupation allemande dans le département de l'Eure, par un de nos anciens et très aimés confrères, M. Labbé. Cela nous fera honneur. D'autres travaux, je l'espère, exciteront la curiosité publique.

Cette année les belles-lettres triomphent, le prix Lucien Fouché a mis en mouvement et en verve 43 concurrents. Ce prix est devenu pour notre compagnie une source de bonnes fortunes. Remercions nos courageux confrères les juges de cet important concours. Louons surtout notre rapporteur M. Anchel, qui, dans des termes excellents, a justifié les conclusions de la Commission par la finesse de son impartialité. On ne fait plus, comme du temps de Blosseville et de Chênedollé, des chansons, des odes et des élégies, mais on fait encore des vers et, après nous avoir parlé de Bouilhet et de Benserade, M. Anchel vous lira une pièce bien inspirée et signée par un de nos compatriotes, M. Portevin.

Messieurs, mon allocution est terminée ; je voudrais

avoir donné satisfaction à notre secrétaire perpétuel, qui est le grand maître des cérémonies et qui m'a demandé de ne pas retarder trop longtemps les rapports de MM. Lapeltey et Anchel. Vous voyez que je n'ai point cherché, d'autre part, à rivaliser avec le remarquable discours de mon prédécesseur M. L'Hopital ; vous l'avez applaudi, je l'applaudis encore. Je me suis contenté de faire l'éloge de notre compagnie et de vous marquer les devoirs que nous imposent l'étendue et la grandeur dangereuse de notre tâche et les succès de nos prédécesseurs. J'ai sonné le ralliement autour de la « Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure », c'est-à-dire autour du drapeau de la Normandie scientifique. Tout ce qui touche à la Normandie doit être l'objet de notre sollicitude et de notre culte. Tous les hommes qui sont vraiment Normands doivent être soutenus pendant leur vie et honorés après leur mort. Et voilà pourquoi, pour nous unir dans le sentiment du patriotisme normand, je vous demande d'honorer les noms de deux confrères qui étaient, il est vrai, absolument dissemblables, mais qui ont disparu presque subitement : Albert Sorel, notre président d'hier, emporté tout jeune et tout vivant, dans la gloire d'un discours en l'honneur de Pierre Corneille, et Chassant, mort à Evreux, après la célébration de son centenaire, se croyant vivant pour toujours et, comme il me l'écrivit à la veille de sa mort, toujours dévoué à l'histoire de la Normandie.

RAPPORT DE M. LAPELTEY

Sur le concours d'exploitations agricoles et de plantations de pommiers à cidre.

La Société d'agriculture de l'Eure, n'ayant pas fait de concours de culture dans l'arrondissement d'Evreux depuis le concours tenu à Conches en 1887, a résolu de distribuer cette année des encouragements pour les perfectionnements apportés à l'exploitation des terres, aux soins et au beau choix du bétail, aux meilleures plantations de pommiers à cidre faites depuis moins de douze ans, ainsi qu'aux ouvriers agricoles employés dans les exploitations primées. Vingt-quatre demandes de visite pour les exploitations, dix pour les plantations de pommiers à cidre ont été adressées à M. Léon Petit, le sympathique et si dévoué secrétaire de la Société d'agriculture. Le concours de Conches, en 1887, n'avait provoqué que dix-huit demandes; le nombre des concurrents a doublé cette année; c'est une attestation flatteuse pour notre Société, car cela prouve l'estime et la valeur en lesquelles on tient ses récompenses.

Le jury nommé par le président de la Société pour faire la visite des cultures se composait de MM. Goujard père, ancien cultivateur à Gaudreville-la-Rivière; comte de Mare, propriétaire exploitant 100 hectares de terre à Orvaux, ancien élève de l'Institut agronomique de Beauvais; M. Lapeltey père, ancien horticulteur à Évreux.

Pour l'attribution des récompenses, le jury avait pour guide un programme comportant deux catégories: l'une, pour les exploitations de 50 hectares et au-dessus, l'autre,

pour celles de 6 à 50 hectares exclusivement, sans distinction entre fermiers ou propriétaires, quoique les moyens d'action soient très différents entre les uns et les autres.

Plusieurs exploitations dans chaque catégorie, ne différant que par des détails, mais équivalentes au total, étaient d'un classement difficile; d'autres avaient donné une grande extension et leurs soins à la création d'herbages ou à l'élevage; pour faciliter ce classement et récompenser plus largement les mérites divers, le jury, s'inspirant des décisions prises dans des concours semblables, a établi deux classes: fermiers et propriétaires dans chaque catégorie, en attribuant les primes en argent aux fermiers, des médailles aux propriétaires et aux spécialistes.

Huit employés ou ouvriers agricoles ont été présentés par les chefs d'exploitations primées; leurs noms et leurs mérites vont être publiés par l'appel des lauréats.

Exploitations de 50 hectares et au-dessus. Fermiers. — M. Lemarié (Louis), à Douains, exploite 57 hectares de terres à sol argileux; pour les cultiver, il emploie quatre forts chevaux de deux à cinq ans, dont deux surtout sont, comme valeur, bien au-dessus de la moyenne; plus un cheval assez près du sang pour les courses. La vacherie comprend un bon taureau et seize bonnes vaches; au-dessus de l'emplacement de chacune, une ardoise porte l'indication des dates de saillie et de vêlage. Une basse-cour bien peuplée de poules se rapprochant du type Faverolles et de nombreux lapins normands complètent la population animale de la ferme. L'outillage perfectionné, bien entretenu, placé avec ordre sous un hangar à l'entrée de la ferme, comprend, en plus des charrues et herses com-

munes : cultivateur canadien, distributeur d'engrais Bois-Arnault, semoir en ligne avec direction arrière et siège appliqué par M. Lemarié, qui a fait des études comme mécanicien avant de se livrer à la culture ; une faucheuse, une moissonneuse-javeleuse et une lieuse Massey-Haris complètent cet ensemble et permettent d'activer la rentrée de la récolte. Le petit outillage, ainsi qu'une forge et une machine à percer, est distribué dans les bâtiments d'une cour bien tenue, dans laquelle une fosse reçoit le purin destiné à arroser le fumier bien soigné, ou, pour le surplus, à être répandu sur 5 hectares 65 d'herbages créés en grande partie par M. Lemarié.

Les cultures se divisent en 13 hectares de blé en variétés Dieu, Japhet, Dattel, très beaux, réguliers, promettant une abondante récolte, recevant, comme engrais, le fumier et pour les surcharges, des superphosphates d'os gras.

21 hectares 15 d'avoine grise et d'orges, soutenus de sulfate d'ammoniaque et de superphosphate d'os gras, sont superbes de végétation et de grappes abondamment fournies.

3 hectares de betteraves demi-sucrières blanches, bien plantées, n'attendaient qu'un relèvement de température pour se développer.

2 hectares de pommes de terre Early rose et un peu de saucisse rouge sont d'une force et d'une régularité remarquables.

Les plantes fourragères sont belles et fortes ; le sol permettant la culture du trèfle violet, cette plante est surtout semée sur les terres éloignées de la ferme, afin de pouvoir enfouir la seconde coupe en vert comme engrais, auquel il est ajouté 200 kilos de superphosphate d'os gras pour faire du blé.

L'activité de M. Lemarié s'est également portée sur la création d'une caisse d'assurance contre la mortalité du bétail; en plus des livres de comptabilité ordinaire, il a imaginé et formé un grand tableau résumant toutes les opérations des comptes de chacun des 97 sociétaires actuels, et permettant de connaître, d'un seul coup d'œil, la situation exacte de chaque associé envers la caisse ; c'est très ingénieux et pratique.

En résumé, exploitation bien dirigée, culture raisonnée, aide à l'agriculture de la région, font proposer par votre Commission d'attribuer à M. Lemarié le premier prix, une somme de 200 francs.

M. Billette fils, à Claville, cultive 160 hectares de terres silico-argileuses en partie siliceuses. Quarante-cinq hectares sont ensemencés en blé des variétés Japhet, Carrier, Trésor, Totohu, Golden drop. Quarante-cinq hectares d'avoine grise, 2 hectares d'orge, 25 hectares de plantes fourragères, 3 hectares de colza, 4 h. 50 de betteraves fourragères demi-sucrières et 3 hectares de betteraves à sucre forment un ensemble de belles et bonnes cultures bien soignées promettant d'abondantes récoltes. L'écurie comprend 19 forts et beaux chevaux de deux à trois ans, deux forts poulains et une pouliche de trait léger. L'étable est ordinairement composée de 35 vaches à lait, un bon taureau de race cotentine, 15 génisses ; l'élevage des veaux est fait au biberon avec du lait stérilisé par un chauffage à 100 degrés au bain-marie. La laiterie, disposée en vue de la production de la crème et du beurre, est bien tenue et meublée d'un outillage complet: écrémeuse centrifuge, baratte-tonneau, malaxeur, moule à beurre, pots en grès de modèles semblables et de différentes contenances, pour la vente de la crème apportée à Evreux

trois fois par semaine. Les poulets, produits en grand nombre, sont obtenus par une couveuse et une éleveuse artificielle.

Le troupeau de 700 têtes de moutons, brebis et agneaux, laisse seul à désirer. L'outillage comprend les instruments ordinaires et perfectionnés nécessaires à cette belle exploitation; une locomobile actionne un concasseur, un aplatisseur de grains et une batteuse. Pour cet ensemble, le deuxième prix, 150 francs, est attribué à M. Billette fils.

M. Malassis, au Bois-Giroult (commune de Creton), cultive depuis dix-huit ans la ferme du Bois-Giroult d'une contenance de 165 hectares de sol argilo-siliceux, bien assis sur un large plateau entourant les bâtiments d'exploitation vastes et bien distribués.

Les chevaux de différents âges, forts et de travail, sont au nombre de 9. Dix vaches cotentines très bonnes, 700 moutons Dishley-mérinos en parfait état et quelques porcs pour la consommation, forment une représentation de 89 têtes de gros bétail, ce qui donne seulement la valeur d'une demi-tête par hectare. Aussi M. Malassis ne surcharge pas ses terres; de francs guérets les reposent pour recevoir ses blés. Cette année, 38 hectares en variétés Bordeaux, Japhet, sélection Laurent produisent une récolte des plus abondantes.

Trente-huit hectares d'avoine grise assez bonne, qui aurait pu l'être tout à fait s'il lui avait été donné un rapport d'engrais de printemps. Quatre hectares cinquante de betteraves fourragères demi-sucrières et de bons fourrages complètent cette exploitation, bonne dans son ensemble et très bonne en vaches, moutons et blés; aussi lui est-il attribué le troisième prix, une prime de 100 francs.

M. Brard, du château de Bailleul, cultive 106 hectares

de terres silico-argileuses, sur lesquelles il fait 45 hectares de blé Japhet, 44 hectares d'avoine blanche d'une belle végétation et de grand produit, 4 hectares de betteraves demi-sucrières et des fourrages de bonne venue. Le travail est fait par neuf juments du type percheron, généralement jeunes, de bonne conformation, qui ont été saillies cette année au dépôt d'étalons de la station d'Evreux : c'est le début d'un élevage de chevaux de gros trait. Vingt vaches, huit génisses, donnent un total de 37 têtes de gros bétail, soit en moyenne une tête pour trois hectares. La quantité d'engrais nécessaire à l'exploitation est complétée par les produits de la Compagnie Fresne. dosant 10 p. 100 d'azotate, 10 p. 100 d'acide phosphorique et un peu de potasse. L'outillage se compose de trois charrues Brabant doubles, déchaumeuse, cultivateur canadien, scarificateur, bineuse, semoirs à betteraves, à engrais, à la volée, en ligne; herses de différents systèmes, quatre rouleaux en fonte, moissonneuse simple et lieuse, tonneau à purin, instruments d'intérieur. Les bâtiments sont bien tenus; à remarquer l'étable aux vingt vaches, élargie et aménagée par M. Brard pour permettre la distribution facile de la nourriture par un couloir avec rails et wagonnet en avant des animaux, et passage large et pavé en arrière. En somme, bonne exploitation pour laquelle votre Commission demande une médaille de vermeil.

M. Toutain, à Hécourt, exploite 75 hectares de terres de labour situées en côtes à pentes assez douces pour utiliser la faucheuse et la moissonneuse comprises dans l'outillage de la ferme. Le sol graveleux repose sur un sous-sol calcaire, formé de pierres plates, peu perméable à l'eau, rendant le sol difficile à cultiver en temps humide. En plus des terres de labour, l'exploitation possède

onze hectares de prairies et d'herbages. La monture comprend cinq chevaux, dont un de huit ans, les autres jeunes, forts; un surtout, âgé de deux ans, promet de faire un bon reproducteur. L'étable renferme douze assez bonnes vaches et quatre génisses nées à la ferme.

Le troupeau de 340 moutons laisse à désirer; cela tient probablement à la difficulté de se procurer de bons bergers. Les poulets sont assez franchement de race Faverolles. Le jardin, suffisamment garni de légumes, renferme 30 ruches à calotte de mouches à miel.

Les cultures comprennent 18 hectares de blé Japhet et Bordeaux, 23 hectares d'avoine et d'orge; l'avoine, semée en mélange de grise et de noire, donne au grain un coup d'œil avantageux pour la vente; aussi une partie de la récolte est retenue comme semence. L'humidité du printemps a été favorable à ces terres ingrates, la récolte est bonne; en plus des fumiers et des parquages, il est ajouté des superphosphates et de la potasse qui marque bien son effet dans ces terres à sous-sol calcaire.

M. Toutain, ancien ouvrier agricole, raisonne sa culture et obtient un résultat satisfaisant, aussi une médaille d'argent lui est attribuée.

M. Trude (Louis), à Saint-Sébastien, exploite 100 hectares de terres légères silico-argileuses, portant 25 hectares de blé Japhet et trésor, 30 hectares d'avoine grise, 4 hectares de betteraves fourragères demi-sucrières, 25 hectares de plantes fourragères; les récoltes sont généralement bonnes.

Le travail est fait par six bons et jeunes chevaux; en plus, deux poulains, dont l'un de bel avenir. La vacherie se compose de 22 vaches de bon produit, dont le lait est

vendu tous les jours au détail à Evreux ; deux génisses et un taureau.

Bon outillage, bonne culture ordinaire, pour laquelle il est attribué une médaille d'argent.

M. Lepouzé, à Fains, cultive 50 hectares de terres graveleuses, sur lesquelles il a fait 9 hectares de blé Japhet et Bordeaux, des avoines grises et un peu de noire ; les récoltes sont bonnes pour un sol aussi ingrat. Le travail est fait avec deux chevaux. La vacherie est composée de 11 bonnes vaches et 4 génissons nés à la ferme. Bon outillage avec charrue Brabant double et moissonneuse-javeleuse. Bonne culture ordinaire, à laquelle il est attribué une médaille de bronze offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Goubert, à Glisolles, exploite une ferme de 94 hectares en terres silico-argileuses et par parties d'argile à silex ; l'outillage comprend : charrues Brabant doubles, herses articulées, cultivateur canadien, émotteuse, bineuse-faucheuse, râteau à cheval, moissonneuse-lieuse ; une locomobile actionne batteuse, hache-paille, moulin à grain, moulin à pommes, écrémeuse et baratte. Un malaxeur, une petite écrémeuse et une baratte à main complètent la laiterie, organisée pour travailler la quantité de lait variable dans l'exploitation, suivant la composition de la population des prairies en vaches laitières ou bœufs à l'engrais. La culture des terres comprend 13 hectares en blé Carlier et Japhet beau, ainsi que 13 hectares d'avoine grise, 4 hect. 50 de plantes fourragères, 25 ares de betteraves sucrières, 12 hect. 25 d'herbages, dont une bonne partie créée par M. Goubert.

La culture est faite par quatre forts et jeunes che-

vaux ; la vacherie ne comporte cette année que cinq vaches à lait.

En plus des terres de culture, cette ferme comprend 54 hectares de prairies naturelles utilisées par les précédents exploitants presque exclusivement à la nourriture des vaches ou à l'engraissement des bœufs. M. Goubert, tout en continuant d'engraisser les bœufs, — il en avait 95 de race normande et du Mans lors du passage de la Commission, — a eu l'initiative de juger l'excellente qualité de l'herbe produite dans ces prairies propres à l'élevage du cheval, et d'y créer une jumenterie de chevaux de pur sang, qui a déjà donné des produits hautement primés ou payés. Elle se compose de *Dauphine*, par *Beaumesnil* et *Duchesse-Anne* (a gagné 130.000 francs en différentes courses; a produit un poulain nommé *Diadoque*, vendu 10.000 francs, et qui a de nombreux engagements) ; *Hoëdic*, par *Gulliver* (a gagné 25.000 francs, est suitée d'un poulain par *Sanroque*) ; *Malveillance*, par *Sterling* et *Maryland*, par *Thunderlop* (est la mère du célèbre poulain *Mal-au-Ventre*) ; *Reine-des-Iles*, par *Fra Diavolo ; Milton-Star*, par *Milton*, et *Algof*, par *Atlantic*, père du *Sancy ; Roullette*, par *Xaintrailles*, et *Roussotte*, mère de *Roublard*, qui a gagné 40.000 francs ; *Commanwitch* et *Bluterie*.

Quatre de ces juments sont suitées, et toutes sont présumées pleines, ayant été saillies cette année par des étalons de l'Etat ou de particuliers. En plus de ces chevaux de sang, M. Goubert élève huit poulains de gros trait, d'un choix supérieur, en vue de faire des étalons.

Dans cette exploitation, les cultures sont belles, l'élevage très suivi, aussi bien en chevaux de travail qu'en chevaux de selle propres aux grandes épreuves

sportives ou à la remonte des officiers de cavalerie ; aussi la Commission, estimant que M. Goubert devait être classé en dehors des cultures de la région, lui attribue, en prix spécial pour son élevage de chevaux, une de ses plus belles récompenses, une médaille de vermeil grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Hellard (Paul), à Gouville, avait été proposé par le maire de sa commune pour prendre part au concours ; le jour de la visite de la Commission, il était absent ; le lendemain une lettre adressée à notre honorable secrétaire perpétuel l'informait que M. Hellard n'était pas concurrent. La Commission ayant visité les bonnes cultures faites à l'aide de forts bœufs nivernais, et jugé très remarquable un beau troupeau de 350 têtes et de 150 béliers pour la location, propose d'attribuer à M. Hellard une médaille d'argent pour le beau choix de ses reproducteurs dishley-mérinos, ayant la tendance, recherchée en ce moment, à une plus forte production de laine, tout en conservant par la souplesse des muscles une aptitude à la précocité de la viande.

Propriétaires exploitant 50 *hectares et au-dessus.* — M. Agoutin, au Coudray (commune de Creton), exploite, comme propriétaire, et partie en location, 158 hectares de terre en sol siliceux-argileux, sur lesquels il cultive 45 hectares de blé Japhet et de cent jours, faits sur parquage ou fumier avec 5 à 600 kilos de superphosphate minéral à l'hectare ; 55 hectares d'avoines grises et blanches, soutenues de superphosphate azoté, présentant un ensemble de belles et abondantes récoltes.

Les betteraves ainsi que les plantes fourragères ont de

belles apparences. La culture est faite par huit bons chevaux de gros trait, deux de trait léger pour les courses; deux antenais, bons, pâturent dans les cours herbues; quatorze vaches, avec un bon taureau et trois cent dix moutons, complètent la monture.

Les bâtiments, bien aménagés, reçoivent annuellement les améliorations nécessaires, facilitées par un bon ensemble d'outils : forge, machine à percer, banc de scie pour débiter le bois, actionné par une locomobile qui actionne également une batteuse et une presse à fourrages. Un manège à cheval fait mouvoir le petit outillage d'intérieur de ferme. Un autre manège fait donner l'eau à une pompe placée dans un puits de 30 mètres de profondeur, pour abreuver journellement les animaux et remplir, en cas de sécheresse, un réservoir maçonné d'une contenance de 180 mètres cubes.

En plus des instruments divers, trois moissonneuses-lieuses permettent de faire rapidement la récolte.

En résumé, bonne culture, bâtiments et matériel bien soignés, bons animaux, paraissant à votre Commission mériter le premier prix : une médaille de vermeil grand module de la Société des agriculteurs de France.

M. le comte d'Erard, à Hellenvilliers, exploite, avec l'aide de son régisseur, M. Oudard, depuis dix-huit ans à son service, 234 hect. 80 de terre, de consistance variable en argile et en silice. La culture se divise en 58 hectares en blé Japhet et de Bordeaux, 60 hectares d'avoines grises, 3 hect. 50 de betteraves fourragères demi-sucrières, 75 hectares de prairies artificielles et plantes fourragères; 26 hectares sont laissés annuellement en jachères. Le travail est fait par 9 bons et jeunes chevaux. 6 vaches assez bonnes, 920 moutons

et 500 volailles donnent la vie et l'animation à une vaste cour entourée de non moins vastes bâtiments bien aménagés et bien entretenus ; un hangar de larges proportions et très élevé, de construction récente, permettra d'abriter le trop-plein des granges.

L'outillage est en rapport avec cette grande exploitation.

Les fumiers bien soignés, les parquages, l'emploi de superphosphates minéraux et de scories de déphosphoration soutiennent de belles et abondantes récoltes qui permettront au très dévoué M. Oudart de présenter un compte de gestion de fin d'année donnant un fermage rémunérateur. La Commission attribue à M. le comte d'Erard une grande médaille en argent de la Société des agriculteurs de France, comme deuxième prix, *ex æquo* avec M. Renoult, au Chesne.

M. Renoult, à la ferme de Frileuse, au Chesne, propriétaire de 72 hectares de terres argilo-siliceuses à sous-sol argileux, en cultive 20 hectares en blé Japhet et deux variétés de blé du Nord de la création Laurent-Marchon, l'une à épis rouges, l'autre à épis carrés : ces blés sont bons ; 22 hectares en avoines grises et blanches de Ligorvo ; cette dernière laisse un peu à désirer ; 4 hectares de betteraves fourragères, demi-sucrières, 25 hectares de fourrages et 2 hectares d'herbages de sa création.

Le travail est fait par quatre juments de gros trait qui ont été saillies cette année par les étalons du dépôt d'Evreux ; elles ont déjà produit deux pouliches élevées à la ferme. Le lait est fourni par sept très bonnes vaches ; six génisses de leurs produits sont élevées et promettent un bon remplacement. Deux taureaux, dont l'un a rem-

porté un premier prix au concours de Conches, sont au piquet dans la cour; cette demi-liberté les rend plus familiers que ceux qui sont constamment attachés dans un bâtiment.

Le troupeau de 373 moutons en très bon état comprend de belles brebis et 25 béliers pour la location.

La basse-cour est peuplée de trois truies pour la reproduction, deux porcs à l'engrais et de nombreux poulets de race de Houdan, dont une partie des œufs est spécialement vendue pour faire couver. Une couveuse et une éleveuse sont utilisées pour l'élevage.

L'outillage comprend depuis la charrue Brabant double jusqu'à la moissonneuse-lieuse; c'est dire qu'il est complet et facilite de bonnes cultures soutenues d'abondantes fumures et de scories de déphosphoration. Les animaux sont fortement nourris et en bel état. L'ensemble fait classer M. Renoult 2e prix, *ex æquo* avec M. le comte d'Erard, et lui attribuer une médaille d'argent grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Dubreuil, aux Fossés (commune de Breux), propriétaire de 56 hectares de terres argilo-siliceuses en sol assez variable, ensemence 12 hectares de blé Japhet, 1 hectare de seigle, 15 à 16 hectares d'avoines grises, autant de prairies artificielles, 2 hectares de betteraves et 1 hect. 50 de choux. Les récoltes faites sur fumier ou parquage, avec apport de superphosphates minéraux ou d'os gras, sont bonnes. Le travail est fait par trois chevaux de service de quatre, huit et neuf ans; 7 vaches donnent leur lait, utilisé par l'élevage annuel de 20 veaux gras. Dans un troupeau de 150 moutons, 80 brebis produisent 65 à 75 agneaux de race peu régulière de metis-mérinos.

L'élevage et l'engraissement de 600 poulets de race Faverolles est une spécialité de l'exploitation ; l'installation se compose d'un champ clos de grillages avec bâtiment central en planches, ayant une partie vitrée au midi pour concentrer la chaleur du soleil, surtout au printemps et à l'automne. L'outillage ordinaire est complété par les faucheuse, moissonneuse-javeleuse, moissonneuse-lieuse, batteuse-trépigneuse à un cheval. Un manège actionne les coupe-racines, hache-paille, concasseur à grains, moulin à pommes, banc de scie. Tout dans l'exploitation est fait au point de vue économique et productif, aussi une médaille d'argent est demandée par la Commission pour être attribuée à M. Dubreuil.

Fermiers exploitant de 6 *à* 50 *hectares exclusivement.* — M. Duguay (Désiré), à la Folie de Saint-Germain-de-Fresney, exploite, comme fermier, la ferme de son père, contenant 32 hectares de terres d'alluvion, sur lesquels il fait 9 hectares en blé des variétés Bordeaux, Japhet, Bon-Fermier. Ce dernier, récemment mis au commerce par la maison Vilmorin, est remarquable par la régularité de sa végétation, sa belle tenue, son abondante production. Du reste, tous les blés de M. Duguay sont cultivés avec grand soin, en vue de les vendre pour semence, ainsi que le faisait M. Duguay père. 10 hect. 50 d'avoines grises, également bonnes et très propres, sont faites annuellement après le blé, qui est fait après les premières coupes de fourrages, ou après les betteraves, pommes de terre et carottes. 5 hectares de luzerne et de sainfoin durent trois ans ; 5 hectares de vesces, trèfles incarnats, etc., labourables en juin pour les préparer à blé ; 2 hect. 50 en betteraves fourragères, pommes de terre,

carottes, choux, utilisent les 32 hectares sans qu'une seule raie reste improductive. La quantité de fourrages verts n'étant pas toujours consommée à l'époque où se donnent les labours, l'excédent est conservé en deux silos, l'un à l'air libre, l'autre dans le bâtiment renfermant le silo à betteraves. Deux forts chevaux font le travail, sept bonnes vaches ont leur lait utilisé pour l'élevage de six veaux gras. Une moissonneuse-javeleuse complète un bon outillage ordinaire. 200 pommiers à cidre de moins de douze ans, vigoureux, ayant reçu une bonne direction pour la forme de leur tête et greffés en bonnes variétés, complètent l'ensemble d'une culture raisonnée, bien faite, qui promet de prendre une grande extension ; les bâtiments, le matériel sont d'une tenue et d'un ordre parfaits. A noter aussi que M. Duguay est secrétaire de la caisse locale du Crédit mutuel agricole qui vient de se fonder à Saint-André ; aussi la Commission lui attribue le premier prix, une somme de 200 francs.

M. Lenoir, à Pacy-sur-Eure, est, à vrai dire, le fils de ses œuvres : ancien ouvrier jardinier, il s'est d'abord livré à l'horticulture ; manquant de capitaux pour acheter son matériel, il se fait maçon, menuisier, serrurier, peintre et vitrier, et crée serre et châssis ; plus tard, en organisant une vacherie pour la vente du lait au détail dans la ville, il devient cultivateur, et plante un verger de pommiers à cidre ; comme culture intercalaire, il élève des cordons ou fuseaux de fruits de table. Cette plantation a été récompensée d'une mention honorable au concours de 1898. Depuis il a planté un vignoble qui a produit deux pièces de vin l'an dernier. Actuellement, M. Lenoir, ayant laissé la partie horticole de son exploi-

tation à son gendre, cultive 25 hectares de terres très graveleuses, reposant sur un sous-sol de ravine et de silex roulés; c'est dire la difficulté d'obtenir de bonnes récoltes. Il y parvient, par l'emploi de composts de boues de ville, marcs de pommes, scories de déphosphoration et le fumier de ses neuf vaches et de ses trois juments poulinières, dont l'une est née chez lui ; l'une des deux autres est suitée d'un bon poulain.

Toutes les récoltes de M. Lenoir sont belles cette année ; un essai de culture de ferrugrec est assez bien réussi ; les chevaux le mangent lorsqu'ils y sont habitués, mais l'odeur forte et âcre qu'il dégage, assez comparable au voisinage d'une porcherie, nuira à la propagation de sa culture. Sept hectares de prairies naturelles fortement améliorées et nivelées par l'apport de terres servent pendant la bonne saison à la nourriture des vaches, poulains et de quatre génisses nées à la ferme.

Les instruments sont suffisants pour l'exploitation ; un moteur de la force de deux chevaux actionne une pompe ainsi que les coupe-racines et le hache-paille. Les mélanges pour la nourriture des vaches, pendant l'hiver, sont préparés dans le grenier de l'étable, et distribués au-dessus des mangeoires à l'aide d'un wagonnet. En somme, beaucoup de travail, d'initiative, pour lesquels votre Commission demande le second prix, une somme de 150 francs.

M. Aimé Meny, à Garencières, fait valoir 25 hectares de terres très favorables à la culture des céréales, sur lesquels 7 hect. 50 en blé de Japhet et de Bordeaux ; 8 hectares d'avoine grise sont d'une belle venue et de production abondante ; 5 à 6 hectares en plantes fourragères vigoureuses, et 1 hectare de betteraves demi-sucrières

plantées à la charrue, propres et bien venantes, utilisent la surface des terres. 2 chevaux, 6 vaches et 3 genissons forment la monture, avec les instruments courants, augmentés d'une moissonneuse-javeleuse et d'un trieur Denis.

M. Meny a créé à Garencières une caisse d'assurances contre la mortalité du bétail; elle comprend 20 abonnés ayant ensemble 36 chevaux, 80 vaches, représentant un capital de 50.000 francs.

L'ensemble de la culture est bon. M. Meny comprend les besoins de la culture et lui apporte son dévouement. La Commission demande que le 3e prix de 100 francs lui soit attribué.

M. Louis Lemarié, à Saint-Germain-des-Angles, exploite 33 hectares de terres graveleuses, en parcelles très divisées, assez éloignées de la ferme. Il cultive 6 hectares de blé Japhet, 9 hectares d'avoine grise et d'avoine d'hiver, 1 hect. 10 de betteraves fourragères, 1 hectare de haricots flageolets, 1 hect. 50 en prairies naturelles, le surplus en prairies artificielles et en plantes fourragères. Deux chevaux d'âge font le travail. La vacherie se compose de 6 vaches à lait, 2 génisses prêtes à vêler et 4 bedons. Outillage suffisant pour l'exploitation. Les récoltes sont bonnes pour des terres aussi médiocres; elles attestent le travail de M. Lemarié, qui se rend compte de la production par une comptabilité élémentaire.

M. Lemarié est un des fondateurs et le secrétaire d'une caisse d'assurances contre la mortalité du bétail, comprenant les communes de Saint-Germain-des-Angles, Tourneville, Brosville et Normanville. Le taux de l'assurance est de 1 p. 100 du capital pour les vaches; 1 fr. 20 pour les chevaux, 20 centimes p. 100 de droit d'entrée, et

10 centimes p. 100 de frais d'administration. La réassurance est fixée en plus à 25 centimes p. 100 pour les vaches, 35 centimes p. 100 pour les chevaux. Le nombre des assurés est de 33, réalisant un capital de 65.000 francs.

Une médaille d'argent est demandée pour M. Lemarié.

Propriétaires exploitant de 6 à 50 hectares. — M. Félicien Renard, à Droisy, après avoir fait valoir une grande exploitation, consacre son activité à cultiver sa propriété d'une surface de 48 hectares en sol silico-argileux produisant 12 hect. 50 de blé de Japhet et de Saumur, 15 hectares d'avoine, 2 hectares de betteraves fourragères, et des prairies artificielles pour la nourriture de 4 chevaux, 2 vaches, 200 moutons, plus des béliers pour la location. L'outillage se compose des herses et charrues de pays et hache-paille, concasseur de grains, coupe-racines, brise-tourteaux, mus par un manège à cheval; en plus, une moissonneuse et une batteuse à manège. Le potager, bien tenu, renferme un grand bassin avec lavoir couvert.

Un atelier bien garni d'outils variés permet de faire l'entretien du matériel, et les bâtiments sont d'une tenue et d'une commodité à remarquer; dans les bergeries les mangeoires, de forme demi-elliptique, en poterie de Breteuil, sont d'un entretien de propreté facile. Dans l'écurie, les auges sont en granit ainsi que les supports des baquets se coulissant sous les auges et destinés à abreuver les chevaux.

Bon ensemble de récoltes, bâtiments bien aménagés font classer M. Renard premier prix: médaille de vermeil.

M. Leblanc, à Gadencourt, propriétaire, exploitant

30 hectares de terres labourables et de prairies, en sol siliceux assez compact dans les années humides, cultive 6 hectares de blé de Bordeaux, très fort, chargé de beaux épis, et 6 hectares de belles avoines grises à grappes longues et bien fournies. Trois forts et jeunes chevaux font le travail, huit bonnes vaches et six génisses nées de ses vaches composent la vacherie. Les terres sont propres et bien cultivées; les prairies produisent de bonne herbe en partie fauchée, en partie pâturée. Bon outillage avec moissonneuse-javeleuse et une lieuse.

Les bâtiments de l'exploitation sont bien aménagés, le fumier soigné, les poules assez nombreuses, du type Faverolles. Ensemble de bonne culture classant M. Leblanc comme deuxième prix: une médaille d'argent.

M. Félix Doucerain, à Arnières, cultive 20 hectares de terre silico-argileuse et par partie très graveleuse. Ses 3 hectares de blé Japhet sont bons; sur les 7 hectares d'avoine, la grise est bonne, mais la jaune de Flandre est médiocre. Un hectare de betteraves demi-sucrières bien prises; 50 ares de pommes de terre et 9 hectares de luzernes, sainfoins, plantes fourragères utilisent toute la surface des terres. Le travail est fait par trois chevaux. Cinq truies, dont deux suivies de leurs gorets, et un verrat de race yorkshire, assurent une bonne production de porcs de lait, dont la vente est rémunératrice cette année.

Dans la prairie: 4 vaches à lait, 5 génisses et un taureau.

M. Doucerain, faisant son travail avec le seul aide d'un petit page, s'est organisé un atelier très complet pour l'entretien de ses instruments de culture, dont la série est complète, depuis la Brabant jusqu'à la mois-

sonneuse-lieuse et le trieur Marot. 846 jeunes pommiers, greffés en variétés du pays, donnent de la valeur à des terres graveleuses et peu productives; ces pommiers ont les tiges entretenues de chaulage et les têtes assez relevées pour ne pas gêner les labours.

M. Doucerain a établi une comptabilité détaillée, avec tableaux lui donnant le produit et le bénéfice de chaque culture, ainsi que le bénéfice annuel.

Pour l'ensemble de la culture et de la plantation de pommiers, il est attribué une médaille d'argent à M. Doucerain.

M. Chevallier, à la Brosse (commune du Fresne), propriétaire, louant quelques pièces de terre pour augmenter sa culture, exploite 27 hectares en sol silico-argileux, par place argileux, où il emploie les scories de déphosphoration avec avantage. La culture comprend 8 hectares de blé Japhet et de Bordeaux en mélange, 9 hectares d'avoine grise, 5 hectares de plantes fourragères, 65 ares de betteraves et 4 hectares de jachères. Le travail est fait par 2 jeunes chevaux, un poulain est élevé pour le remplacement, 6 vaches et 1 génisse garnissent l'étable. Outillage ordinaire avec moissonneuse-javeleuse. Récolte bonne dans son ensemble. Il est attribué à M. Chevallier une médaille de bronze grand module de la Société des agriculteurs de France.

Propriétaires amateurs. — M. Meunier, ancien notaire à Paris, fait cultiver, dans sa propriété du Bois-Giroux, 40 hectares de terres, dont 11 hectares de blé Japhet et de Bordeaux, très bons; 12 hectares de belles avoines grises; 1 hect. 50 de betteraves demi-sucrières, des fourrages abondants, le tout de bonne culture; 3 chevaux de

travail, 6 vaches, 3 porcs à l'engrais garnissent les écuries et étables. Outillage complet. Dans les herbages, 2 juments de demi-sang, saillies par les étalons du dépôt d'Evreux, sont suitées, l'une d'une pouliche de deux ans, l'autre d'une pouliche de trois mois.

Un rucher de 15 ruches à cadres pour les anciens essaims, et 10 ruches à calotte pour les jeunes essaims destinés à repeupler les ruches pauvres ou à créer de nouvelles colonies, donnent un miel excellent recueilli après la floraison des tilleuls composant les magnifiques avenues du château. Les instruments nouveaux ou perfectionnés permettent de faire, avec soin, dans un bâtiment spécial, les manutentions nécessaires à la bonne conservation de ce miel.

Dans les cours de la ferme et du château, M. Meunier a planté 850 pommiers à cidre de moins de douze ans ; la végétation en est généralement bonne ; quelques tailles pour éclaircir et régulariser les têtes en feront de bons plants.

Par suite des productions diverses présentées par M. Meunier, la Commission, estimant que l'on ne peut trop encourager les propriétaires se livrant en amateurs à la culture, demande qu'un prix spécial, une médaille de vermeil, lui soit décerné.

Herbages. — Le programme du concours, tout en classant l'entretien des herbages dans les conditions de bonne culture, ne prévoyait pas une catégorie particulière pour ce genre d'exploitation des terres ; par suite des demandes reçues ne comportant que ce genre de culture, votre Commission propose d'en faire un classement spécial comme suit :

M. Léon Alix, à la Futelaye (commune de Champigny), sur des terres d'assez mauvaise qualité, partie en côte de difficile culture, a créé depuis quatorze ans 37 hectares d'herbages, sur lesquels il élève 80 bêtes à cornes, généralement des génisses, achetées à l'état de veaux sur les marchés, et vendues prêtes à vêler. Les herbages sont fertilisés par des apports de fumier très consommé en plus du parquage des animaux.

Des bassins à fond bétonné, recevant l'eau d'égout des terres dans chaque herbage, servent d'abreuvoir; à noter particulièrement un grand réservoir, de récente construction, situé dans la partie basse d'une cour très en pente, construit solidement de murs de forte épaisseur et cimentés. De grands hangars abritent les animaux dans chaque herbage; pour les nourrir pendant l'hiver, un autre hangar de 30 mètres de long vient d'être construit à proximité de l'habitation. Des bosquets d'arbres forestiers ont été ménagés dans chaque enclos pour garantir les animaux du soleil. M. Alix a ainsi tiré le meilleur parti possible de ses terres en les convertissant en herbages. L'élevage de ses génisses doit être d'un produit plus rémunérateur que celui qu'il obtiendrait de terres en culture; il le serait encore davantage si une sélection plus rigoureuse parmi les jeunes nourrissons ne laissait venir à l'état de vente que des sujets vraiment méritants. Sauf cette légère remarque, les résultats obtenus par M. Alix font désirer à la Commission qu'il lui soit décerné une médaille de vermeil.

M. Putel, à Sébécourt, a créé plus de cinq hectares d'herbages qu'il a plantés de 500 pommiers à cidre, assez bien venants, quoique ne recevant aucuns soins particuliers. La Commission, reconnaissant le soin apporté aux

herbages et le nombre de pommiers plantés, propose d'accorder à M. Putel une médaille d'argent petit module.

M. Elluau, au Bailly (commune d'Ambenay), exploite 27 hectares d'herbages et de prairies naturelles, plus 3 hectares de terres labourables en sol graveleux. Un cheval suffit pour le travail. Les herbages créés avant l'entrée de M. Elluau sont exploités, partie en fanage et partie en pâture, pour la nourriture de 9 vaches laitières, de bonne production de lait, vendu deux fois par jour à Rugles, et pour l'élevage de 11 veaux, plus un jeune taureau. L'outillage pour la récolte des foins comprend faucheuse, faneuse et râteau à cheval. Cette exploitation, en vue de la production et de la vente du lait, mérite d'être encouragée, M. Elluau étant un ouvrier agricole établi depuis peu d'années. Aussi la Commission propose qu'il lui soit décerné une médaille d'argent petit module.

Plantations de pommiers à cidre de moins de douze ans. — M. Turblin, propriétaire aux Minières, a planté depuis 1895, en quatre années successives, 1.080 pommiers à cidre sur près de 11 hectares de terres très graveleuses. Les arbres sont plantés très régulièrement, à 10 mètres de distance sur tous les sens, et forment un quinconce parfait. Pour faciliter les soins à donner aux pommiers: tailles annuelles, passage à la chaux et aux insecticides, un espace de $3^{m},50^{c}$. de largeur dans la direction des lignes ne porte aucune culture et reçoit plusieurs labours et hersages par année. Ces pommiers, achetés greffés en pied, sont surgreffés en tête, après leur reprise, en 80 bonnes variétés locales ou recommandées par les Sociétés polomogiques et cataloguées avec soin sur un

registre spécial. La bonne culture de ces pommiers, les soins qui leur sont donnés et le choix des variétés greffées font attribuer à M. Turblin le 1er prix : une médaille d'or.

M. Boucher, pomologue à Breteuil-sur-Iton, est un passionné de la culture et de la vulgarisation des bonnes variétés du pommier à cidre. Ses premières plantations, commencées il y a vingt-cinq ans, se sont continuées presque annuellement; celles qui concourent datent des années 1896, 1899, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et du printemps de 1907; elles comprennent 584 sujets greffés en tête, portant plus de 200 variétés de pommes, et environ 25 variétés de poires, toutes en variétés du pays ou recommandées par les Sociétés polomogiques dont M. Boucher est un des membres les plus assidus, et il fait à juste titre partie de la section d'étude des fruits présentés pour être reconnus, classés ou rejetés.

Une de ses plantations, d'une contenance de 3 hectares, faite pendant l'hiver de 1905-1906, comprend 259 sujets greffés de 72 variétés de pommes à cidre et 12 de poires à poiré, toutes reconnues comme étant les meilleures parmi les plus méritantes. Ces variétés offrent l'authenticité la plus rigoureuse, car les greffons proviennent des présentateurs ; c'est donc un véritable champ d'expériences où chaque variété peut être étudiée et comparée.

Une autre plantation, créée sur les minerais de Saint-Nicolas-d'Attez, dans un champ de deux hectares, complètement inculte, dont il a fallu extraire quantité de grès ferrugineux, niveler et amender le sol, a été plantée, en 1901, de 163 sujets greffés de 32 variétés de pommes

et 11 de poires; tous ces arbres bien venants, à têtes soigneusement formées, sont également instructifs par leur végétation et leur production.

Six autres plantations, dont une en arbres et sortes à fruits de table, sont aussi intéressantes par le nombre des variétés cultivées. Deux pépinières, l'une de force à être greffée, l'autre greffée depuis deux ans en variétés recommandées, bien entretenues de binages et d'une belle végétation, seront fort intéressantes au point de vue de l'aptitude des différentes variétés à la formation des tiges.

M. Boucher distribue annuellement et gratuitement quantité de greffons des variétés qui lui sont demandées et que l'on est certain de recevoir avec une nomenclature exacte; les conseils, les renseignements qu'il distribue aussi généreusement que ses greffons ont déjà été suivis, beaucoup de jeunes plantations résultent de son bon exemple. Aussi la Commission lui attribue, comme prix spécial, la médaille de vermeil offerte par le Syndicat pomologique de France.

M. Pillard-Soulain, à Breteuil-sur-Iton, a planté environ 5.000 pommiers à cidre. Sur ce nombre, 3.025 ont été plantés depuis 1897, en sujets élevés dans une pépinière qu'il a plantée et greffés des 15 meilleures variétés locales; un petit nombre de pommiers greffés en 25 variétés recommandées ont seuls été achetés; ils permettront la comparaison avec les précédents. Ces arbres sont bien pris, les tiges peut-être un peu hautes sous têtes, pour les garantir de l'attaque des animaux; car la plus grande partie de ces pommiers est plantée dans une vingtaine d'hectares d'herbages créés par M. Pillard; ces herbages sont bien aménagés par des clôtures permettant de les usager suc-

cessivement ; de grandes mares sont alimentées par une canalisation de 0,^{m}30 de diamètre qui leur apporte l'égout des terres et des bâtiments.

Quoique les bâtiments ne soient pas compris dans le concours de plantations de pommiers, votre Commission a remarqué la solidité de la construction des murs en briques et silex, leur hauteur de 4 mètres sous plancher à solives en fer et voûtes en briques recouvertes d'un enduit de ciment du côté des greniers, élevés par des rabat-grains de 2 mètres de hauteur, une bonne aération dans les écuries et étables, qui toutes sont pavées, pour envoyer le purin dans des fosses ; de larges portes à deux battants permettent le passage facile des animaux pour éviter les risques de contusions.

Les plantations de M. Pillard, le choix des variétés, le font classer comme deuxième prix : une médaille en vermeil.

M. Feugère, à Sacquenville, a aussi planté et greffé une pépinière qui lui a fourni tous les pommiers de ses plantations. Ceux qui concourent, au nombre de 500, sont greffés en grande partie de variétés locales ; les arbres sont beaux, bien soignés. Aussi la Commission lui attribue le troisième prix : une médaille d'argent.

M. Aimable Leveau, à Saint-Denis-du-Béhélan, a planté, depuis cinq ans, 5 hectares d'herbages qu'il a créés ; les pommiers greffés en variétés locales ou recommandées sont bien soignés, une bonne direction est donnée à la formation des têtes. Plantation d'avenir, à laquelle une médaille d'argent est décernée.

M. Plessis, à Évreux, présente 48 pommiers, plantés à la place de vieux arbres, dans un sol très graveleux qu'il a amélioré par un apport de terrasses. Les sujets sont

bons, vigoureux, bien soignés, les variétés sont inconnues. Pour les bons soins qui sont apportés, il est attribué à M. Plessis une médaille en bronze doré, offerte par le Syndicat polomogique de France.

M. Auguste Coquerel, à Miserey, a planté depuis moins de douze ans 200 pommiers en bonne terre silico-argileuse. Ils sont greffés en variétés locales. Les têtes pourraient recevoir quelques tailles avec profit, et les arbres gagneraient à n'avoir pas de cultures au pied. A part ces remarques, les pommiers ont leurs tiges bien entretenues de propreté par des pulvérisations au lizol. Une médaille de bronze argenté, offerte par le Syndicat polomogique de France, est décernée à M. Coquerel.

M. Allaire, à Bérou (commune de Guichainville), a planté 550 pommiers, depuis six ans, en variétés recommandées. Quoiqu'il y ait lieu d'attendre pour apprécier la direction qui leur sera donnée, la Commission, tenant compte des soins apportés à la plantation, attribue à M. Allaire une médaille de bronze offerte par le Syndicat pomologique de France.

M. Lecointe, au Plessis-Grohan, a planté 220 pommiers dans ses terres de labour, en variétés montantes, sans désignation. Les arbres, sans soins particuliers, sont vigoureux. Les plantations étant à encourager, une médaille de bronze, offerte par le Syndicat polomogique de France, est attribuée à M. Lecointe.

RAPPORT

De M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la société

sur

Le livre « Vente et débouchés des produits agricoles ».

Par M. H. BLIN, publiciste agricole, a Asnières

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société, au nom de l'auteur M. Henri Blin, un livre intitulé : *Vente et Débouchés des Produits agricoles.*

On peut dire que cet ouvrage arrive au bon moment.

Vous savez en effet, Messieurs, les progrès qu'a faits l'agriculture française dans les vingt ou vingt-cinq dernières années sous l'impulsion des services de toutes sortes rendus par les Syndicats agricoles : les premiers efforts de ces utiles associations ont eu pour effet d'accroître la productivité de nos plaines, mais il ne suffit pas de produire, il faut organiser la vente, l'écoulement des denrées... C'est ce qu'ont tenté de faire, c'est ce que réussissent à faire certains syndicats spéciaux, et pour constater le succès nous n'avons qu'à nous reporter par la pensée dans les régions de Gaillon et de Vernon.

Les particuliers, les Syndicats de vente, les Compagnies de chemins de fer, l'État lui-même, ont étudié les différentes phases de la question : la revision des tarifs de transport, le groupement des marchandises, l'accélé-

ration de la vitesse des trains pour les produits dont la consommation ou l'utilisation doit être faite sans retard, les concours de matériel d'emballages, les conférences et les démonstrations faites à Bordeaux, à Toulouse, à Perpignan, à Marseille et ces jours-ci même à Avignon, la réorganisation du service des mandataires aux Halles Centrales, — tout cela nous a valu des notes nombreuses disséminées, hélas ! dans les journaux, des communications pleines d'intérêt faites à la Société Nationale d'Agriculture, à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, à la Société des Agriculteurs de France... Il devenait nécessaire de réunir tous ces documents : c'est l'heureuse pensée qu'a eue M. Blin.

L'ouvrage qu'il nous offre aujourd'hui, bourré de renseignements, est cependant facile à consulter : le style est clair et concis ; — cet ouvrage sera à sa place dans la bibliothèque de la Société libre d'Agriculture, comme il serait à sa place dans bien des fermes.

Aussi, si vous m'y autorisez, Messieurs, je formulerai le vœu qu'il soit adressé à l'auteur une lettre de remerciements à laquelle serait jointe une médaille d'argent.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de littérature.

Prix Lucien Fouché (600 fr.) : M. Etienne Frère, avocat au Courval (Seine-Inférieure), pour son manuscrit « Bouilhet intime d'après des documents inédits ».

Mention honorable et méd. d'argent : M. Henri Dubosc à Neuilly (Seine), pour son manuscrit « Un poète de cour ».

Mention honorable : M. Gaston PORTEVIN, à Colombes (Seine), pour son manuscrit « L'Ame de la Terre ».

Médaille d'argent : M. Henri BLIN, publiciste agricole à Asnières, pour son ouvrage « Vente et Débouchés des Produits agricoles ».

Concours d'exploitations agricoles.

Exploitations de 50 hectares et au-dessus. — 1° *Fermiers.* — 1er prix, 200 fr. : M. Lemarié à Douains; 2e prix, 150 fr. : M. Billette fils à Claville; 3e prix, 100 fr. : M. Malassis, ferme du Bois-Giroux, commune de Creton; 4e, méd. de vermeil : M. Brard à Bailleul-Chavigny; 5e, méd. d'argent : M. Toutain à Hécourt; 6e, méd. d'argent : M. Trude à Saint-Sébastien-de-Morsent; 7e, méd. de bronze : M. Lépouzé à Fains.

Prix spéciaux, méd. de vermeil gr. mod. : M. Goubert à Glisolles, méd. d'argent gr. mod. : M. Hellard (Paul) à Gouville.

2° *Propriétaires.* — 1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Agoutin au Coudray (commune de Creton); 2e prix *ex æquo*, méd. d'argent gr. mod. : MM. le comte d'Erard à Hellenvilliers et Renoult au Chesne; 3e prix, méd. d'argent : M. Dubreuil aux Fossés (commune de Breux).

Exploitations d'une contenance de 6 à 50 hectares. — 1° *Fermiers.* — 1er prix, 200 fr. : M. Duguay à Saint-Germain-de-Fresney; 2e prix, 150 fr. : M. Lenoir à Pacy-sur-Eure; 3e prix, 100 fr. : M. Mény (Aimé) à Garencières; 4e prix, méd. d'argent : M. Lemarié (Louis) à Saint-Germain des Angles.

2° *Propriétaires.* — 1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Renard (Félicien) à Droisy; 2e prix, méd. d'argent gr. mod. : M. Leblanc à Gadencourt; 3e prix, méd. d'argent : M. Doucerain à Arnières; méd. de bronze : M. Chevallier à la Brosse (commune du Fresne).

Prix spécial. — Méd. de vermeil : M. Meunier, au Bois-Giroux (commune de Creton).

Herbages.

1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Alix (Léon) à Champigny-la-Futelaye; 2e prix, méd. d'argent gr. mod. : M. Putel à Sébécourt; 3e prix, méd. d'argent : M. Elluau, au Bailly, commune d'Ambenay.

Plantations de pommiers à cidre.

1er prix, méd. d'or : M. Turblin aux Minières; prix spécial, méd. de vermeil gr. mod. : M. Boucher, pomologue à Breteuil; 2e prix,

méd. de vermeil gr. mod. : M. Pillard-Soulain à Breteuil ; méd. d'argent gr. mod. : M. Feugère à Sacquenville ; méd. d'argent : M. Leveau (Aimable) à Saint-Denis-du-Behélan ; méd. de bronze doré : M. Plessis à Evreux ; méd. de bronze argenté : M. Coquerel (Auguste) à Miserey ; méd. de bronze : M. Leconte au Plessis-Grohan, et M. Allaire à Bérou, commune de Guichainville.

Prix pour bons services aux serviteurs employés dans les exploitations agricoles récompensées.

1° *Ouvriers agricoles.* — Méd. de vermeil gr. mod. : M. Houdart, régisseur chez M. le comte d'Erard à Hellenvilliers (19 ans de services) ; prix de 40 fr. : M. Coudray, charretier chez M. le comte d'Erard (19 ans de services) ; prix de 30 fr. : M. Guérin, berger chez M. Renoult au Chesne (10 ans de services) ; prix de 25 fr. : M. Boulay (Casimir), bineur, depuis 49 ans chez M. Allaire à Guichainville ; mention honorable : M. Leroux, charretier chez M. Duguay à Saint-Germain-de-Fresney.

2° *Servantes de ferme.* — Prix de 40 fr. : Mme Andrée Ledoré, chez M. Renard (Félicien) à Droisy, (21 ans de services) ; prix de 30 fr. Mlle Marguerite Maria, chez M. Dubreuil à Fossés, commune de Breux (12 ans de services.)

Récompenses pour longs et honorables services.

Diplôme d'honneur et méd. de vermeil, gr. mod. : M. Dumontier, (Baptiste), berger chez M. Duval à Ferrières, près Saint-André (62 ans de services) ; méd. de vermeil : MM. Buisson (Honoré) chez M. Gazan à Huest, (52 ans de services) et Lemoine (Edouard), chez Mme Baziret à Arnières (48 ans de services) ; méd. d'argent : M. Massue, chez Mme Lebœuf à Champigny-Bailleul (27 ans de services) ; M. Duvivier (Baptiste), chez M. Menu, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil (26 ans de services) ; M. Goudet (Eugène), chez M. Trutat, à Vaux-sur-Eure (25 ans de services) ; M. Couture, chez M. Vion, aux Baux-Sainte-Croix (24 ans de services) ; M. Hector Amédée, charretier chez M. Galley à Ferrières (20 ans de services) et M. Rouzée (Onésime), chez M. Galley (19 ans de services) ; méd. de bronze : MM. Fez (Cyprien), berger chez M. Galley (12 ans de services) et Beaufils (Ernest), berger chez M. Gouyer à Saint-Denis-du-Béhélan (19 ans de services).

RAPPORT

De M. LECOINTE, membre de la Société

Sur l'ouvrage de M. Viaud-Bruant « Plantons des arbres. Mangeons des fruits ».

Lu à la séance générale du 2 février 1908.

Notre dévoué et cher secrétaire perpétuel, M. Léon Petit, a bien voulu me confier une mission très agréable, celle de vous dire quelques mots d'un livre d'horticulture, de publication récente.

Sous ce titre très suggestif « *Plantons des arbres. Mangeons des fruits* », un écrivain très distingué, M. Gabriel Viaud-Bruant, a composé un ouvrage extrêmement intéressant et dont les enseignements visent bien au delà du domaine horticole proprement dit.

Au point de vue professionnel, ce livre donne un résumé très condensé de longues et patientes observations faites par un éminent praticien, beau-père de l'auteur, M. Georges Bruant, « le grand horticulteur poitevin, dont les créations florales sont connues du monde entier ».

Au point de vue social, le livre est plein d'enseignements de la plus haute importance. On voit que M. Viaud appartient à cette phalange de penseurs qui, pour notre société si troublée, si inquiète, et au fond si malheureuse, ne voient qu'un moyen de salut: le retour à la terre, avec sa vie au grand air, son travail moralisateur par excellence, avec ses vieilles habitudes de sobriété; retour intelligent, préparé d'ailleurs par un apprentissage sérieux de la plus noble, mais aussi de la plus difficile des professions; retour, avec un bagage scientifique suffisant, avec des idées justes sur les questions fondamentales d'alimentation des végétaux, d'appropriation de l'engrais au sol et à la plante, des soins à donner aux fumiers, dont la perte annuelle, résultant d'incurie ou d'ignorance, reste toujours évaluée pour la France à un demi-milliard de francs en moyenne; retour exigeant aussi l'abandon de préjugés funestes relatifs à certains animaux utiles, aux oiseaux surtout, protecteurs de nos récoltes, qui sont toujours détruits sans pitié, au grand dommage de la fortune publique; retour enfin, qui, comme le dit l'auteur, « demande et exige le culte des actions et des idées désintéressées, sans lesquelles une civilisation toute matérielle n'est pas très éloignée de la barbarie ».

M. Viaud-Bruant a pris pour épigraphe de son livre cette maxime, dont la sagesse des nations a consacré l'exactitude: « Celui qui a planté un arbre n'a point passé vainement sur la terre », et il ajoute: « Faire fortune et vivre vieux par les fruits. » Il signale l'importance sociale de la constitution du « bien de famille », petit domaine rural dont la transmission héréditaire serait à l'abri de toute éviction possible, domaine qui pourrait être créé aux dépens des 7 millions d'hectares de terrains vagues,

sans emploi, accusés par la statistique. Il fait comprendre combien est intéressante, hygiénique, moralisante, en même temps que productive, la culture potagère du petit jardin de l'ouvrier.

Quant aux terres improductives, celles qui sont impropres au jardinage ou à la culture, elles peuvent acquérir une plus-value énorme lorsqu'elles sont plantées en bois et transformées en forêts, «, châteaux-d'eau des fleuves, aussi nécessaires à un pays que l'air qu'ils purifient ou que l'eau qu'ils régularisent ». « Après le soleil, dit-il, avec une grande justesse, ce sont les forêts qui régissent les harmonies terrestres : sous leur influence, tout vit et prospère; dès qu'elles disparaissent, les sources tarissent, les rosées s'éloignent, les prairies perdent leur fraîcheur, la terre se dessèche, les oiseaux et les autres animaux diminuent, la race humaine est atteinte dans sa sève. La chevelure des forêts rafraîchit l'atmosphère, fait renaître les sources. »

En parlant du déboisement insensé dont nous sommes les témoins attristés, l'auteur fait une remarque dont chacun de nous a pu vérifier l'exactitude :

« Les champs de notre Normandie, les plus riches peut-être de l'univers », dit-il (appréciation exacte seulement pour quelques cantons privilégiés, pensons-nous), « doivent une partie de cette fécondité à ce que chaque habitation est entourée d'une petite forêt d'arbres fruitiers qui entretient une température douce et uniforme. Dans les prairies-vergers, l'herbe est plus précoce d'un mois que dans les prairies découvertes exposées aux vents froids et brûlants. »

Qu'il me soit permis d'ajouter que, dans le Bocage normand, les grosses levées de terre garnies d'arbres fores-

tiers entourant la plupart des parcelles, bien qu'elles enlèvent à la culture une portion considérable de terrain, rendent de réels services, en atténuant l'effet des gelées printanières. La destruction de ces levées, lorsqu'elles ne sont pas trop rapprochées, a presque toujours eu un résultat défavorable, surtout au point de vue de la production fourragère et de celle des fruits à cidre.

L'auteur nous paraît donc avoir raison de demander pour notre pays des arbres, toujours des arbres « conservateurs de la santé publique, placement le plus sûr de l'avenir ».

Le reboisement est surtout indispensable dans les terrains en pente, pour les pays montagneux, dont les désastres récents ont montré l'impérieuse nécessité. L'auteur indique magistralement les espèces appropriées à la nature du sol, au climat, à l'exposition, etc. Puis il insiste sur la culture d'un arbre essentiellement rustique, à croissance rapide, dont les produits ont une valeur considérable, le *Robinier*, connu sous le nom vulgaire d'*Acacia*, qu'il qualifie avec raison de « luzerne des exploitations forestières », ayant, comme les autres plantes de la famille des légumineuses, la faculté précieuse de fixer l'azote de l'air.

A cette occasion, il expose, de la façon la plus intéressante, le merveilleux phénomène de l'association végétale dans lequel un mycélium (blanc de champignon), avec ses trillions de trillions de cellules, joue le rôle de *nourrice* pour l'arbre, nouveau géant, mille fois plus insatiable que le fameux héros de Rabelais.

L'auteur voudrait que partout fût célébrée « la fête des arbres », fête qui est en honneur au Japon, aux États-Unis, en Italie et dans quelques départements français.

« Pourquoi, dit-il, ne planterait-on pas, comme jadis, un arbre pour marquer les jours heureux de la vie ou les anniversaires des mariages. Ce serait l'arbre de famille, non plus symbolique, mais réel, dont chacun serait tenu de transmettre la tradition et l'histoire. »

Il voudrait que nos villes fussent transformées en de vastes jardins « plantés d'arbres et de fleurs », en sanatoria débarrassés, par les plantes, des produits encombrants ou nocifs.

En améliorant la condition de l'homme, il crée le bien-être pour tous et la richesse, qui ne serait basée sur la ruine de personne. Au lieu d'une France « agitée, stérile, qui détruit et arrache », il veut une France « féconde, profondément honnête, qui cultive et plante ».

Ne perdant jamais de vue son rôle pratique, l'auteur entre dans les détails les plus minutieux sur la culture des arbres fruitiers, sur les espèces les plus recommandables. Il y joint d'excellents conseils sur les meilleurs modes d'utilisation des produits, soit pour la consommation, soit pour la vente, en tenant compte des préférences de notre clientèle étrangère, donnant les moyens de lutter contre les puissantes associations de vente allemandes, italiennes, américaines et canadiennes.

L'auteur termine son ouvrage en traitant la question de *l'aliment frugal primitif*, celui qui donne aux ouvriers sobres la plus grande résistance au travail ; il recommande un régime dont l'excellence est vérifiée chaque jour, celui qui consiste à être « *fruitarien le matin, carnivore mitigé à midi et végétarien le soir.* »

Aux méfaits d'une alimentation ultra-azotée, amenant pour le foie et le rein un surmenage épuisant, il oppose les avantages d'un régime mieux approprié à notre appa-

reil digestif. Avec les hygiénistes modernes, il nous montre la vieillesse comme l'accumulation progressive de produits toxiques dus à une espèce d'auto-intoxication alimentaire résultant soit de l'abus des viandes, soit de l'abus de l'alcool, ce poison qui annihile toutes les facultés de l'individu et qui, de plus, abâtardit et tue la race. Il nous montre le riz formant la principale, sinon l'exclusive nourriture de la moitié de l'espèce humaine, la plus forte, la plus vigoureuse, la plus résistante. « L'observation des animaux ne nous montre-t-elle pas, dit-il, que les plus grands travailleurs domestiques sont des herbivores et des granivores ? »

D'autre part, le régime végétarien et le fruitarisme permettent à un grand nombre d'hommes de vivre sur un espace de sol relativement peu étendu.

« Au banquet de la nature, dit M. Gabriel Viaud-Bruant, le nombre des places est illimité, pourvu que tous les convives soient en même temps *cuisiniers*, c'est-à-dire producteurs », ce qui, pour le plus grand nombre, exige l'abandon des villes congestionnées, pour les campagnes désertes, pour la terre aux inépuisables ressources, aux biens que chacun ne doit plus attendre de la charité publique ou privée, mais se donner à lui-même par des œuvres solidaristes, des œuvres d'actions vivantes de coopération et non de prêches stériles. »

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous signaler tous les points qui, dans le livre de M. Viaud-Bruant, m'ont paru présenter un réel intérêt: il faudrait citer l'ouvrage tout entier, conserver la forme originale, élégante, poétique même, donnée aux détails d'apparence les plus vulgaires comme aux axiomes économiques ou scientifiques les plus abstraits ou les plus rigoureusement précis.

J'ai la conviction que vous partagerez mon avis après avoir lu cet ouvrage, pour lequel je sollicite une place très honorable dans votre bibliothèque, en demandant pour l'auteur vos sincères remerciements [1].

[1] La Société a adopté cette proposition.

NOTICE

De M. Maurice HERVEY, membre de la Société

Sur la Société des maisons ouvrières de Pont-de-l'Arche et de la région.

Lue à la séance générale du 2 février 1908.

Il ne paraît pas nécessaire, pour faire le simple historique d'une entreprise locale d'habitations à bon marché, de définir longuement le but de cette œuvre, surtout quand on s'adresse à un public très au courant de tout ce qui intéresse les classes laborieuses. Nous serons donc très bref dans nos explications préliminaires.

M. Cheysson s'exprime ainsi :

« Le taudis engendre tous les fléaux : l'immoralité, la misère, la tuberculose, l'alcoolisme ; au contraire, un foyer riant et salubre est un centre de paix et de concorde. »

C'est donc une œuvre sociale au premier chef que de permettre aux ouvriers d'être convenablement logés, pour un prix modique. Si, de plus, on peut rendre l'ouvrier propriétaire de sa demeure, on combat, par la pratique, le collectivisme qui ne recrute d'adhérents que dans le prolétariat le plus misérable. Le chef de famille

songera à améliorer, à embellir son bien qu'il laissera à ses enfants et, retenu au foyer, s'éloignera de plus en plus du cabaret.

Telles sont les deux idées simples, les deux idées maîtresses qui ont été les boussoles directrices des hommes qui ont fondé la petite Société dont nous venons raconter l'histoire. Mais ils ne sont pas des inventeurs, et leur seule ambition serait de servir à leur tour d'exemple à quelques autres.

Il faut rappeler ici les généreuses initiatives des grands patrons de Mulhouse et, tout particulièrement, de Jean Dollfus, l'œuvre admirable de la *Société française d'habitations à bon marché*, qui, depuis dix-sept ans, a été un guide sûr et expérimenté pour tous ceux qui ont été lui demander conseil et appui.

Nous sommes, d'ailleurs, assez en retard sur nos voisins d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, qui ont vu des œuvres semblables se développer avec une rapidité prodigieuse.

Notre législation s'est pourtant occupée de cette question et, après la loi bien timide du 30 novembre 1894, nous avons eu celle du 12 avril 1906 qui marque de grands progrès:

1° Exonération de la contribution foncière et des portes et fenêtres pendant douze ans, au lieu de cinq.

2° La loi s'applique à toutes les personnes peu fortunées vivant de leur salaire; c'est un élargissement notable du cadre de la loi de 1894.

3° La valeur locative a été augmentée, surtout dans les villes (où les prix du terrain sont élevés).

4° L'impôt de 4 p. 100 sur le revenu est supprimé pour les capitaux employés à ces constructions. .

5° Enfin, les caisses d'épargne peuvent prêter pour la création de jardins ouvriers.

Ce n'est pas tout : une nouvelle loi, votée au mois de juin dernier par la Chambre, mais pendante au Sénat, mettrait une somme considérable à la disposition des Sociétés d'habitation à bon marché.

Et maintenant, qu'a-t-on fait à Pont-de-l'Arche? C'est en janvier 1901 que le Dr Sorel, qui a passé toute une vie de dévouement dans cette petite cité de 1.900 âmes, chercha des concours actifs pour créer des habitations à bon marché. La seule industrie de la commune est celle des chaussons, qui occupe plusieurs centaines d'hommes, femmes et enfants. Le centre de la ville, qui fut entourée de remparts pendant des siècles, est extrêmement resserré et les rues y sont plutôt des ruelles. C'est dans cette agglomération que s'entasse la population ouvrière et il n'est pas besoin d'insister sur les mauvaises conditions hygiéniques d'un pareil groupement pour des ouvriers, travaillant chez eux et privés de soleil et d'air.

Le Dr Sorel trouva facilement des concours, mais nous devons dire que ce fut surtout auprès de personnes étrangères à la localité. C'est un fait qu'il nous paraît utile de signaler, bien qu'il nous soit impossible de découvrir les raisons de l'abstention de ceux qui semblaient devoir être les premiers intéressés, et nous voulons seulement rappeler cette initiale difficulté aujourd'hui disparue.

L'appui de notre député, M. de Boury, du maire, M. Bataille, de M. Lenoble, propriétaire de Bon Port, et de la famille Raoul-Duval, toujours si attachée au canton, assurèrent de suite un capital permettant de jeter les jalons de l'entreprise.

Après trois mois d'études, grâce aux indications pré-

cieuses recueillies auprès de l'abbé Lemire, de la Société française, les statuts furent établis avec le concours dévoué de M. Ferrand, notaire, ancien maire de Pont-de-l'Arche, et qui fut un des pionniers les plus actifs du début.

En avril 1901, ces statuts étaient approuvés par le ministre du commerce. En juin, les travaux commençaient. Car tout avait marché parallèlement. Pendant que les uns étudiaient les plans des Sociétés déjà en pleine marche, les autres avaient recueilli les souscriptions de 300 actions de 100 francs, formant le capital entièrement libéré de 30.000 francs qui avait paru nécessaire à la marche de la Société. Grâce encore à M. Ferrand, une opération d'achat de terrain avait été faite.

Un cultivateur nous avait vendu 1 hectare 75 ares pour 10.000 francs. Cette surface paraissait bien vaste et d'autre part la propriétaire d'une villa voisine craignait de voir sa perspective gâtée par nos maisons. Nous fûmes assez heureux pour pouvoir nous entendre: la Société conserva 13.265 mètres pour 5.000 francs; c'était du terrain très bon marché, mais il fallait faire 400 mètres de route et supporter les frais de premier établissement et de constitution.

L'agent-voyer de Pont-de-l'Arche, architecte de talent, M. Marie, apporta un plan de lotissement qui fut adopté; un type de maisons simples, un autre de maisons doubles fut également jugé convenable. Deux larges rues et 20 lots furent tracés; les rues, parallèles, reliaient la route de Tostes à un chemin rural sur lequel plusieurs constructions existaient déja.

Les maisons présentaient toutes leurs façades au Sud et s'alignaient sur la limite des terrains en bordure de

la rue ; la surface de chaque lot était environ de 500 mètres ;

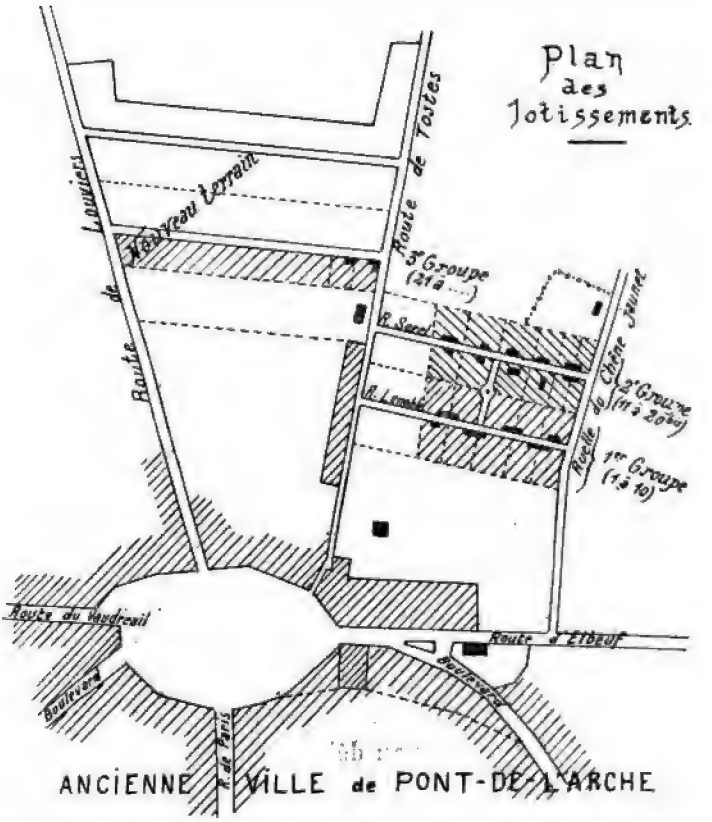

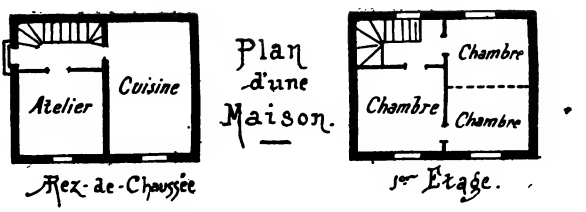

la surface construite, de 34 mètres, donnait une cave, un vestibule avec escalier, deux pièces au rez-de-chaussée,

deux ou trois chambres au premier, un grenier. On y ajouta un petit hangar avec cabinet.

Les dix premières maisons de la rue Lenoble furent mises en adjudication sur devis et soumissionnées avec rabais. Voici les prix de revient d'une de ces premières maisons :

	fr.
Maçonnerie	1936,05
Charpente	270,90
Couverture	300,82
Serrurerie	81,68
Menuiserie	557,80
Peinture	83,65
Treillage	46,64
Honoraires de l'architecte	163,88
Terrain	308,22
Total	3 749,64

Le bail a été passé sur le prix de revient de 3.750 francs. Les dix maisons construites avaient coûté 38.000 francs et, dès cette première année, la Société avait dû émettre pour 15.000 francs d'obligations à 3 p. 100 remboursables en vingt-cinq ans.

On peut s'étonner de la hardiesse qui nous avait fait construire dix maisons à la fois. Mais nous avions eu plus de trente demandes au début et, dès la constitution de la Société, sept locataires s'étaient engagés à prendre nos maisons. Nous ne pensâmes qu'à l'économie résultant d'une grosse commande, et nous avions la quasi-certitude d'avoir nos maisons pleines, aussitôt terminées.

C'était une illusion. Pendant la construction, les langues marchaient. Ces maisons-là sont toutes petites : on ne pourra pas mettre de lits dans les chambres ; elles sont très loin de la ville (200 mètres), et puis, elles ne sont pas solides, il n'y avait pas d'eau, et patati, et patata.

Bref, quatre de nos locataires présumés abandonnèrent

la partie et nous restâmes avec 7 immeubles sur les bras.

L'embarras des administrateurs était grand. Louer à bail en demandant 5 p. 100 de notre argent était facile; le loyer eût été de 185 francs et les plus mauvaises maisons de la ville, sans jardin, se louent 160 à 170 francs. Mais la moitié du but eût été manqué; nous ne rendions pas les ouvriers *propriétaires*. Il fut décidé que nous ne distribuerions pas d'intérêt, mais qu'on attendrait au moins six mois! Une maison fut prise en avril, deux en juillet, et quatre en janvier 1903.

Nous étions sauvés! Entre temps, un généreux donateur, l'abbé de Lanterie, nous promettait 2.000 francs pour forer un puits, et la Société prenait à sa charge l'installation d'une forte pompe. Disons de suite qu'une maison était vendue en cinq ans, une autre en quinze ans, une troisième en vingt ans, et les sept autres en vingt-cinq ans, durée limite de notre emprunt.

Il ne nous reste plus qu'à suivre nos bilans pour indiquer la marche de l'entreprise.

Les années 1902 et 1903 se passèrent, bien entendu, sans constructions nouvelles, puisque c'est dans leur cours que nos sept logements vides furent occupés.

Mais il faut croire que l'exemple donné n'était pas trop mauvais; car huit ou dix maisons ouvrières furent édifiées par des capitalistes qui, naturellement, les louèrent sans clause d'achat.

Au courant de l'année 1903, les travaux du puits, la mise en état des routes vinrent grever durement notre compte profits et pertes, et le bénéfice de cette première année d'exercice plein fut de 648 fr. 35. Après un prélèvement de 5 p. 100 pour la réserve légale, nous pûmes distribuer un dividende de 2 p. 100. Il était temps, quelques

actionnaires commençant à trouver qu'on les avait bernés.

Nous étions décidés à ne plus bâtir que *sur commande*.

En 1904, une seule demande sérieuse de construction nous fut faite. M. Marie avait quitté notre ville et il fut décidé qu'on construirait suivant la demande des preneurs et sous la direction de l'auteur de ce compte rendu.

La maison fut construite, mais à des conditions plus onéreuses qu'en 1901, parce qu'elle était seule. Sensiblement plus petite que les autres, elle coûtait pourtant 3.313 francs, quoique dégrevée des honoraires d'architecte. Cette année-là, notre bilan faisait ressortir un bénéfice de 638 fr. 72 et permit encore une distribution de 2 p. 100 aux actionnaires.

En 1905, quatre maisons nouvelles furent construites. Un emprunt de 15.000 francs fut autorisé. Notre bilan s'élevait à 60.365 fr. 45. et notre bénéfice à 749 fr. 32, permettant toujours la distribution du dividende de 2 p. 100 et l'amortissement d'une partie de nos frais de constitution.

Enfin, en 1906, sept immeubles furent construits, tous nos terrains étaient employés et ce chapitre « Terrains » disparaissait du bilan. Une somme de 27.715 francs était ajoutée au chapitre « Immeubles », qui atteignait le chiffre de 92.765 francs, alors que notre actif total se montait à 94.032 fr. 63. L'autorisation d'un nouvel emprunt de 20.000 francs avait été donnée en février 1906. Bien que sept de nos immeubles n'eussent pas encore rapporté de loyer, nos bénéfices s'élevaient à 826 fr. 01.

Nous n'avons encore distribué que 2 p. 100 pour l'exercice 1906; mais les frais de constitution n'existent plus que pour 52 fr. 04, l'article « Chemin » est réduit à 1 franc, ainsi que celui du puits.

On constatera que nous avons construit 22 maisons, dans 20 lots : c'est qu'en effet pour donner satisfaction aux demandes, nous fûmes obligés de faire 2 maisons doubles, sur les deux plus grands terrains qui nous restaient.

Ainsi, à la fin de 1906, après cinq ans, nos deux premiers groupes de maisons étaient terminés. Une de nos maisons, entièrement libérée, est devenue la propriété de M. Mouchard. Les 21 autres assurent à partir de 1907 une perception annuelle de 5.261 francs, dont 2.870 fr. 34 de loyer et 2.390 fr. 66 d'amortissement.

D'un tableau dressé à cette époque ressort l'assurance que, en 1931, nos emprunts seront remboursés et le capital primitif de 30.000 francs sera intégralement remboursé aux actionnaires qui toucheraient, d'ici là, 3 p. 100 de revenu.

Fallait-il en rester là ? La majorité du conseil d'administration et l'assemblée générale de février 1907 ne le pensèrent pas.

Il fut résolu qu'on chercherait un nouveau terrain, et dans ce but le conseil fut autorisé à emprunter 40.000 francs en plus des emprunts déja réalisés, mais il fut spécifié dans la résolution que les nouveaux immeubles devraient supporter tous les frais généraux qu'entraîneraient les opérations nouvelles.

Etant données les augmentations générales des prix de la construction et les exigences des propriétaires de terrain, le problème se compliquait. Nous croyons pourtant l'avoir résolu, en conciliant de notre mieux les intérêts contradictoires en jeu.

Dans les entreprises de ce genre, il y a un gros intérêt à grouper les terrains, car les services publics que nous ne désespérons pas de mettre, plus tard, à la disposi-

tion de nos clients (lumière, eau, etc.), sont beaucoup plus faciles à organiser pour un groupe que pour des maisons disséminées.

Quand on examine le plan de Pont-de-l'Arche, on s'aperçoit que, au midi, les routes divergentes d'Elbeuf, de Tostes, de Louviers et du Vaudreuil forment une patte d'oie, et qu'aucune voie de circonvallation n'existe. Bien que nous n'ayons pu avoir le moindre encouragement de la municipalité, depuis la retraite de l'ancien maire, M. Bataille (1902), nous n'avions pas le droit d'oublier les intérêts majeurs d'une ville que nous nous proposions d'assainir. Il fallait donc, si faire se pouvait, prolonger la rue que nous venions d'ouvrir entre la ruelle Jaunet et la route de Tostes, dans l'espace compris entre celle-ci et la route de Louviers.

C'était difficile : notre initiative avait fait augmenter le prix des terrains et les deux propriétaires riverains des routes avaient de grandes prétentions. Heureusement les pièces de terre enclavées avaient moins de valeur et, faisant d'un coup une opération assez vaste, la Société acheta 1 hectare 30 ares 72 centiares pour le prix de 6.000 francs tandis qu'une partie des terrains vendus était reprise par un de nos actionnaires pour alléger le poids mort de terrain. Par la suite, on trouva un cultivateur qui afferma la partie libre en acceptant la clause de reprise des lots, au fur et à mesure de nos besoins de construire; de cette façon nous évitons l'écueil d'avoir un capital non productif d'intérêt.

Ce terrain n'est pas tout à fait en face du précédent; mais nous avons néanmoins une bonne voie qui réunira les deux routes de Tostes et de Louviers et qui pourra être doublée dans l'avenir. Si la municipalité le voulait,

on amorcerait un boulevard. Malheureusement ces terrains en culture ne furent libres que vers la fin de juillet ; il fallut traiter la résiliation partielle du locataire et deux maisons seulement purent être construites dans cette fin d'année 1907. On nous en avait demandé six.

Pour parer aux augmentations des nouvelles maisons, sans trop élever les annuités, nous avons réduit la dimension de nos lots de terrain, mais ils ont tous plus de 400 mètres. Nous estimons que les ouvriers trouvent dans le revenu de ces jardins bien cultivés l'équivalent de l'annuité d'achat.

Résumons-nous : la petite Société de Pont-de-l'Arche logera, au 1er janvier 1908, 24 familles, comprenant 109 habitants, occupant environ 14.000 mètres de terrain. On peut dire que l'air et la lumière ne font pas défaut. C'est 1 habitant sur 19 que nous logeons ; mais c'est 1/10 de la population ouvrière.

Nous avons été un an sans toucher d'intérêts, et depuis quatre ans, nous touchons seulement 2 p. 100. Mais à partir de 1907, le dividende de 3 p. 100 est assuré. Nos statuts interdisent de le dépasser. Il y a eu quelques retards pour payer les termes, mais pas une perte.

Les jardins sont tenus avec un soin et quelquefois même une habileté qui émerveillent. Les perfectionnements se font à chaque saison.

Sans phrases, sans exagération aucune, ceux qui ont essayé de faire un peu de *bien* (j'entends ce mot, non dans le sens étroit de *donner de son superflu*, mais dans le sens le plus élevé, d'améliorer) ont la satisfaction d'avoir réussi. Je déclare, au nom de mes camarades et au mien, que ce sentiment-là suffit à nous récompenser de notre peine.

COMMUNICATION

De M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture

RELATIVE A LA RÉCOLTE DE 1907

Lue à la séance générale du 2 février 1908.

Notre récolte de céréales en 1907 est la plus forte que nous ayons jamais obtenue en France. Nos cœurs de patriotes s'en sont réjouis, car nous songeons aux conséquences heureuses de la chose ; la plus frappante de ces conséquences, c'est que nous allons garder pour nous l'or qu'ordinairement nous consacrons à combler un déficit de 5, de 10, de 15 ou de 20 millions d'hectolitres de froment. Cet or, n'étant pas dépensé à acheter du grain, va recevoir une autre destination : il sera consacré à des améliorations culturales, foncières, industrielles peut-être, ou bien il sera mis en réserve dans les caisses d'épargne, ou encore il sera prêté à d'autres peuples. En temps de grosses récoltes successives, la fortune générale d'un pays s'accroîtrait très vite : voilà ce que comprennent aujourd'hui nombre de gouvernements qui font les plus grands efforts pour accélérer les progrès de leur agriculture nationale.

Pour faire la récolte, l'agriculture et la nature travaillent simultanément : dans certaines années, celle-ci se montre plus généreuse : son concours nous assure alors des bénéfices plus élevés. Nous nous trouvons en ce cas aujourd'hui, cette année. Mais l'agriculteur mérite sa large part d'éloges au sujet de la récolte de 1907. Que de progrès n'a-t-il pas accomplis depuis vingt-cinq ou trente ans ! Sous l'influence peut-être de la diffusion générale de l'instruction, sous l'influence de quelques bons exemples, les esprits les plus routiniers se prennent à réfléchir, se renseignent, et, bien que marchant à la remorque, ils suivent le progrès, achètent des engrais, se procurent des semences améliorées, changent leur outillage et leurs manières d'opérer. — Nombre de jeunes agriculteurs aujourd'hui ont fait leurs études professionnelles : les écoles pratiques comme celle du Neubourg ont de nombreux élèves ; les écoles nationales de Grignon, de Rennes et de Montpellier, ainsi que l'Institut agronomique, sont de plus en plus fréquentées — et quelques jeunes gens ayant de la fortune n'hésitent pas à se faire agriculteurs, abandonnant les villes où les carrières sont encombrées, où l'on ne trouve pas cette liberté de l'existence que la campagne seule peut donner. C'est le retour à la terre de M. Méline.

La plus grande des réformes agricoles accomplies depuis vingt-cinq ans, c'est celle des caractères. Elle s'est opérée sous l'influence des idées de mutualité, idées qui se propagent de plus en plus. N'avons-nous pas entendu dire, et parfois constaté, qu'autrefois le trait dominant du caractère du campagnard était la défiance ? Aujourd'hui, on vit en bons voisins, on s'entend, on fait des affaires ensemble. Comme elle a été féconde la loi du

21-22 mars 1884 ! Des syndicats agricoles, on est passé à la coopération, à l'organisation des crédits, à la constitution de Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, contre les accidents du personnel, contre la grêle et même contre l'incendie. Nous ne saurions trop souligner, Messieurs, l'influence que les associations syndicales et les œuvres de mutualité ont exercée sur les progrès agricoles dans ces derniers temps.

Ceci dit, vous voudrez bien admettre avec moi que la récolte excellente de 1907 n'est pas et ne peut pas être une récolte exceptionnellement bonne du fait seul des saisons. L'agriculteur l'a réussie, comme il en réussira bien d'autres à l'avenir, parce qu'il possède maintenant deux forces qu'il ne laissera pas péricliter : l'instruction professionnelle et l'organisation sociale.

Voilà pour la France. — Nous pensons que l'avenir est assuré jusqu'au jour du moins où les circonstances économiques de l'univers viendraient à être troublées, car il nous faut compter avec les autres, et c'est pour cela que je vous propose de rechercher très brièvement ce qui a été fait de plus remarquable par différentes nations au cours de ces cinquante dernières années.

Notre attention se portera d'abord sur le Danemark. L'activité agricole de ce petit pays est telle qu'en 1907 l'Angleterre recevait de lui 90 millions de kilos de viande de porc, 91 millions de kilos de beurre, 456 millions d'œufs.

Si nous recherchons les causes d'une telle exportation, nous en trouverons de deux sortes. En premier lieu, l'honnêteté commerciale due à une organisation en vertu de laquelle le producteur d'œufs, par exemple, doit, sous peine de payer des amendes élevées, livrer

une marchandise de qualité irréprochable. En second lieu, à l'existence des Sociétés coopératives de laiterie. — Il faudrait lire, Messieurs, le compte rendu de la mission confiée au docteur H. de Rothschild. Que de données pratiques on y trouve sur l'hygiène et l'alimentation du bétail, sur l'approvisionnement des grandes villes en lait d'une qualité indiscutable !

Les agriculteurs danois ont inventé le contrôle, la surveillance, l'enseignement réciproques : leurs Sociétés de contrôle sont des organisations volontaires qui ne peuvent exister que là où tous les producteurs font preuve de la plus grande loyauté.

Les questions laitières ont, là-bas, fixé toute l'attention : aussi ne doit-on pas s'étonner de voir les écoles spéciales bondées d'élèves.

A signaler ce fait que les professeurs nomades d'agriculture ne font pas que des conférences : ils organisent des excursions dans lesquelles ils sont suivis par un nombreux public.

L'Allemagne nous montre des établissements scientifiques agricoles qui peuvent servir de modèles : nulle part on ne rencontre, croyons-nous, des instituts aussi nombreux, des laboratoires plus complets. Et quoique le sol soit, dans l'ensemble, de médiocre qualité, les progrès ont été rapides.

Dans ces progrès l'enseignement professionnel tient certainement une large place, mais quelques textes de la législation allemande seraient à adopter chez nous. Voici, par exemple, un territoire absolument morcelé : sur des parcelles peu étendues la culture laisse forcément moins de profits, et la valeur du sol elle-même est amoindrie... En Saxe, il suffit qu'une majorité définie

d'intérêts réclame la réfection du cadastre, le remembrement du territoire, pour que cela soit chose faite en ce qui concerne les terres de labour.

C'est encore devant une majorité d'intérêts que doivent s'incliner les propriétaires de bestiaux, qui alors sont inscrits d'office dans les Sociétés communales d'assurances contre la mortalité des animaux.

Et de combien l'Allemagne nous avait devancés dans l'organisation du crédit agricole ! Les banques systèmes Raffeisen et Schulze-Delitsch y sont fort nombreuses et très achalandées. Quatorze mille coopératives et trois mille syndicats groupent les agriculteurs...

Si la Hollande nous arrête, ce sera surtout pour constater qu'elle a su organiser un service de garantie tel, que la marque de ses beurres est universellement estimée.

La Belgique nous étonnera par l'intensité de son agriculture, qui fait en grande partie vivre une population dont la densité se chiffre par 182 habitants par cent hectares !

La Belgique a multiplié les postes d'agronomes de l'État. Chez elle les questions laitières ont aussi une grande importance : si nous ne nous trompons, c'est elle qui a organisé les premières écoles ambulantes de laiterie. C'est elle qui a institué les conférences agricoles dans les casernes.

En Irlande, ce qui nous frappe, c'est l'empressement de la population agricole à profiter de l'enseignement : on nous affirme qu'à chaque lecture (la lecture équivaut à la conférence) il se trouve de 120 à 140 auditeurs.

Les écoles ambulantes de laiterie, les écoles d'agriculture d'hiver rendent d'importants services.

Les encouragements à l'élevage revêtent une forme très pratique, très efficace; en ce qui concerne l'amélioration des races bovines, par exemple la prime n'est payée au propriétaire du taureau que lorsque l'animal a sailli un certain nombre de vaches appartenant à d'autres étables.

En Angleterre, les plus riches propriétaires, le roi lui-même, s'intéressent à l'agriculture et à l'élevage. Leurs travaux reposent sur des bases solides, sur les études des frères Colling et de Backwell, sur les observations de Hallet.

Mais, en agriculture pratique, lorsque le fermage doit intervenir, la législation et la coutume ont su donner au fermier la sécurité du lendemain. L'indemnité au fermier sortant qui a réalisé certaines améliorations de durée encourage celui-ci à en faire; tandis que chez nous, à chaque fin de bail, il y a un ralentissement de la production, en Angleterre le sol fournit constamment de grosses récoltes.

Avant de quitter l'Europe, un simple coup d'œil en Italie, pour remarquer qu'en ce momemt les agriculteurs, voulant s'affranchir des trusts des fabricants de superphosphates, montent à leurs frais des usines coopératives dont quelques-unes sont d'une importance énorme.

Le Canada est habité par les descendants de nos ancêtres, colons d'origine normande : on y parle français dans bien des fermes, et les rapports officiels agricoles sont imprimés en langue française.

L'impulsion donnée à l'agriculture est formidable : les essais faits dans les fermes expérimentales de l'État sont extraordinairement nombreux et toujours très soi-

gneusement étudiés ; les comptes rendus sont minutieux et pratiques à ce point que l'horticulteur y ajoute, par exemple, sa façon de préparer les confitures. A la ferme centrale d'Ottawa, en 1901, on a répondu à 45.313 lettres ; à celle de Manitoba, en cette même année, 10.000 visiteurs sont venus.

Aux États-Unis, les stations de recherches, les laboratoires se multiplient. Beaucoup jouissent de revenus qui leur ont été légués par des particuliers.

Et comment les progrès ne seraient-ils pas étonnants chez cette population d'émigrants souvent énergiques, audacieux, courant après la fortune, et sollicités d'ailleurs par le gouvernement, qui fait distribuer gratuitement, à qui en veut, des échantillons de semences et qui, il y a quelques années, dépensait plus de 600.000 francs à répandre des brochures signalant les dernières découvertes, les dernières observations !

Et le monde austral marche aussi à grands pas ! Les provinces méridionales du Brésil, où on trouve tant de colonies allemandes, l'Uruguay, l'Argentine, deviennent les fournisseurs de l'Europe.

Pour de longues années encore, on peut penser que les productions animales y seront prédominantes ; mais déja les Sud-Américains ne se contentent plus d'exporter des viandes, des cuirs : les voilà qui organisent des beurreries, qui se mettent à produire du vin, du sucre, des fruits, du blé et de la graine de lin en quantité.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont envoyé en Angleterre, l'an dernier, 143 millions de kilos de beurre. Ne croyez pas, Messieurs, que les choses aillent toutes seules, d'une façon un peu empirique : non, ces pays s'organisent immédiatement, utilisant le matériel le plus

moderne, les observations séculaires ou récentes de nos praticiens, les découvertes de nos savants.

Comme le temps passe ! Il me semble que c'est d'hier que je lisais avec quelque terreur les voyages de Cook racontant les mœurs des sauvages de la Nouvelle-Zélande, et aujourd'hui, à cent trente ans de distance, les producteurs européens doivent compter avec ces pays que la vapeur a rapprochés de nous.

Ces pays ont une presse agricole parfois très intéressante, ainsi que j'ai pu en juger en parcourant la *Revista de la Associacion rural del Urugay*, ou les *Anales de la Sociedad rural Argentina*, ou encore *The Station farm and dairy*, publié à Melbourne, etc. Partout aussi on a groupé les hommes les plus éminents en constituant les Sociétés d'agriculture.

Dans le progrès agricole on peut presque partout, en effet, distinguer deux actions parallèles : celle des gouvernements et celle des Sociétés. Dans tous les États, une de ces Sociétés se dresse au-dessus des autres ; voyez la Société royale d'agriculture d'Angleterre, voyez la Société nationale d'agriculture de France. Il serait impossible d'énumérer les services qu'elles ont rendus ; il nous faut être, à leur égard, pénétrés de respect et de reconnaissance, et vous me permettrez en ce moment d'affirmer d'autant mieux ces sentiments que nous avons l'honneur d'être présidés par M. Louis Passy, secrétaire perpétuel de notre Société nationale d'agriculture.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE

DE SAINT-TAURIN D'ÉVREUX

JUSQU'AU XIVe SIÈCLE

PAR

Louis DEBIDOUR

PROFESSEUR AU LYCÉE DE ROUEN

Ouvrage couronné par la Société libre de l'Eure
(*Prix Fouché*, 1903)

Viro bono, dicendi perito

Necnon litterarum et juris studiosissimo

Amico dilectissimo

L. TYSSANDIER

D. D. D.

PRÉFACE

Bien que l'histoire d'Évreux ait fait, depuis le XVIII^e^ siècle, l'objet de travaux souvent considérables et de recherches nombreuses, l'abbaye de Saint-Taurin semble avoir été presque complètement laissée de côté. Comment une institution aussi ancienne n'a-t-elle pas encore trouvé son historien? Comment aucun de nos concitoyens si attachés à leur petite patrie n'a-t-il essayé de faire revivre le vieux monastère d'Évreux? L'auteur de ce simple essai ne se l'est pas dissimulé : de plus savants et de plus modestes n'ont reculé que pour avoir trop bien discerné la difficulté de la tâche. Lui n'a vu qu'une chose, c'est qu'un long chapitre de l'histoire ébroïcienne restait à écrire. L'on voudra bien pardonner à sa présomption d'avoir essayé de combler cette lacune.

Il ne lui appartient sûrement pas de démontrer ce qu'a de long, d'ardu, de décevant parfois, la réalisation d'un pareil projet. S'il se permet d'y faire allusion, ce n'est que pour expliquer comment son

étude n'a pas, pour le moment, suivi l'abbaye de Saint-Taurin jusqu'à sa fin (1790). Une vie de plus de huit cents années est longue, même pour un monastère : c'est un champ presque infini pour un chercheur soucieux de ne se point départir des règles minutieuses de la critique historique. La moisson n'est pas terminée. L'auteur soumet aujourd'hui au public la première moitié seule d'une œuvre qui n'est achevée que dans son esprit.

On le blâmera peut-être au nom de cette unité sans laquelle nous ne concevons pas d'œuvre d'art harmonieuse, et sur ce point l'on aura raison. Il n'en est pas moins vrai que, mieux que tout autre, un travail du genre de celui-ci peut supporter d'être incomplet, — je veux dire inachevé. Le lien qui unit ses différentes parties est assez lâche pour qu'on les puisse séparer. Qui symbolise dans une pareille histoire l'unité fondamentale du sujet ? N'est-ce pas la vieille église abbatiale, toujours debout sur le tombeau du saint, mais dix fois détruite, pis encore, réparée, reconstruite ? Elle fut toujours là, mais chaque âge l'a connue différente. Avec les siècles, l'architecture changeait de style : la vie des monastères changeait de mode. Ainsi l'histoire d'une même institution est un ensemble de tableaux successifs aux cadres toujours divers. L'auteur n'a mis la dernière main qu'à ceux de la plus ancienne période, celle du plus grand éclat de la civilisation chrétienne

et féodale, du plus grand développement du monachisme. On pourra s'arrêter à ce spectacle sans regretter de n'aborder point l'époque postérieure, moins brillante pour notre abbaye.

L'auteur ne veut point toutefois attendre plus longtemps pour remercier tous ceux auxquels il a quelque obligation : en premier lieu la Société libre de l'Eure, qui a bien voulu couronner son modeste travail (*Prix Fouché*, 1903) et lui accorder ainsi un précieux encouragement, MM. Besnier, archiviste du Calvados et précédemment de l'Eure, Lecoq, chef du bureau des Archives, Lambert, conservateur de la Bibliothèque municipale, dont l'inépuisable obligeance a seule rendu sa tâche possible ; M. Étienne Dejean, directeur général des Archives, M. Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société, enfin — *last, but not least* — l'incomparable ami dont il a tenu à inscrire le nom en tête de ces pages.

L. D.

NOTA

J'ai dû employer dans les notes une série d'abréviations commodes, dont voici la clé :

A. E. et une cote	Archives départ[les] de l'Eure.
P. C	Petit Cartulaire.
G. C.	Grand Cartulaire.
Orig	Charte originale.
R. C. L	Charte de Richard-Cœur-de-Lion de 1195.

Je n'ai enfin désigné dans les notes que d'une manière abrégée les ouvrages dont on trouvera le titre complet dans l'*Index des ouvrages consultés*.

INTRODUCTION

Les philologues qui entreprennent de donner au public une édition de quelque auteur ancien tombent souvent dans un plaisant défaut : ils proclament presque toujours qu'il est difficile, sinon impossible, de trouver un texte plus épineux, plus mutilé, plus obscur, et laissent au lecteur bénévole le soin d'apprécier quel doit être dès lors le mérite du commentateur. Sans avoir rien de l'orgueilleuse humilité des érudits, je dois comme eux signaler en commençant les difficultés de la tâche que j'entreprends, mais je le fais, on voudra m'en croire, sans arrière-pensée d'amour-propre.

Évreux a toujours été un centre de quelque importance, mais un centre de second ordre. Ses murs n'ont été témoins d'aucun grand fait de notre histoire nationale, ils n'ont abrité aucune de ces grandes institutions politiques, religieuses, judiciaires qui ont laissé ailleurs, à Rouen par exemple, de si importants souvenirs. La vie d'une grande cité fait partie de la grande histoire et ne cesse à travers les siècles d'être éclairée de son reflet. Les destinées plus modestes d'une petite patrie risquent au contraire de ne jamais sortir de l'oubli : sans éclat

comme sans écho, elles ont déroulé dans l'obscurité leur trame étroite et silencieuse, et l'historien dérouté constate qu'*il ne s'est rien passé*.

Et pourtant la ville a vécu, activement peut-être ; sa vieille abbaye a prospéré dans le travail et la prière. N'y a-t-il pas dès lors un intérêt singulier à essayer de la faire renaître ? Ce ne sera pas l'histoire troublée, frémissante, parfois tragique de tel monastère illustre et par là même exceptionnel. Ce sera un tableau plus simple, plus uniforme, mais qui nous donnera sans doute de la vie et des institutions monastiques une idée plus exacte. La grande majorité des couvents n'a-t-elle pas mené comme Saint-Taurin une existence sans fracas ? En étudiant notre abbaye n'apprendrons-nous pas à en connaître une foule d'autres et n'acquerrons-nous pas ainsi des notions d'une portée très générale ? En retraçant cette vie normale et régulière ne ferons-nous pas justement la vraie histoire de la grande famille bénédictine ?

Il est vrai que notre abbaye n'a pas uniquement joui du sort heureux des peuples qui n'ont pas d'histoire. Évreux, placé entre la domination du roi de France et celle du duc de Normandie, a souffert des attaques de tout le monde sans profiter des victoires de personne : on le jugeait à chaque guerre bon pour une conquête, on ne le trouvait pas à la paix digne de devenir une capitale. La ville a subi sans compensation ces sièges et ces ravages que les chroniqueurs se contentent de citer en passant, et chaque fois elle a perdu de vieux souvenirs sans acquérir une importance nouvelle. De même pour l'abbaye de Saint-Taurin : elle n'est pas devenue célèbre, mais elle a vu périr une foule de monuments de toute

sorte. C'est ce que l'auteur de la notice du *Monasticon Gallicanum* constate mélancoliquement dans son exorde[1] : « D'où le monastère de Saint-Taurin a-t-il tiré son nom? écrit-il, quels ont été ses origines, ses fondateurs? Il n'est pas facile de le dire non seulement à cause des nombreux incendies qui ont détruit les bâtiments et les vieux cartulaires, mais surtout à cause des attaques et des incursions des hérétiques, qui ont, cela est bien connu, maintes fois ravagé et dévasté la ville. »

Hélas, n'en déplaise au bon bénédictin, bien avant qu'il y eût des huguenots, l'abbaye avait subi assez de guerres et de calamités pour voir disparaître, surtout au XIV^e^ siècle, de très nombreux documents. Beaucoup ont été perdus à la Révolution française. Aussi ceux qui nous restent, malgré leur importance, ne présentent-ils qu'un ensemble fragmentaire. Ils se répartissent assez inégalement dans le cours de la période qui nous occupe. L'époque la plus ancienne est naturellement la moins bien représentée dans la collection : quelques citations de chroniqueurs formeraient presque tout son lot sans un très important diplôme de Richard Cœur-de-Lion, où sont résumés trente-sept actes datant de la fin du X^e^ siècle à 1195. La première moitié du XIII^e^ siècle fournit au contraire de nombreuses chartes : chacune n'est peut-être que d'un intérêt un peu étroit, mais c'est un bel ensemble. Les documents se raréfient pendant les années suivantes, puis le hasard, sans doute, nous

[1] Bibl. Nat., Mss. lat., n° 11819, f° 378 r° : ... Cœnobium... S. Taurini... a quo et nomen mutuatum est, quod exordium quosve fundatores nactum sit, haud facile dixerim, cum propter crebriores ipsius ædificiorum pariter et antiquorum cartulariorum combustiones, tum maxime propter hostiles infidelium incursiones a quibus oppidum fuisse populatum non semel vastatumque nobis minime dubium sit.

les rend plus abondants, plus variés, plus personnels pour les dernières années du XIII^e^ et le premier tiers du XIV^e^ siècle.

Ces constatations faites, et je devais les faire pour montrer l'inégalité singulière et forcée de ma documentation, il est plus intéressant de discuter et d'analyser la valeur de ces éléments de l'histoire. Ceux dont la valeur est la plus grande, ce sont les actes originaux, de beaucoup les plus rares[1]. Je n'en ai pas trouvé qui fussent très importants : la faute en est sans aucun doute à la Révolution française, car la charte de Richard Cœur-de-Lion, à tout le moins, existait encore en 1789[2]. Je n'en ai pas trouvé non plus de très anciens : les raisons que j'ai données plus haut suffisent à expliquer pourquoi[3]. La plupart sont de courtes chartes du XIII^e^ siècle, dont quelques-unes d'une écriture et d'une conservation admirables, les autres sont en général des actes de procédure du XIV^e^ siècle. Je ne crois pas avoir rencontré de pièces apocryphes : aucune du reste, sauf cette charte de 1195 détruite à la Révolution, et dont l'authenticité n'a jamais été contestée, n'eût été de nature par l'importance de son objet à justifier les efforts d'un faussaire.

La grande masse de nos documents est fournie par le *Petit Cartulaire*[4] et par le *Grand Cartulaire* de Saint-

[1] Sur environ 780 chartes que j'ai étudiées, 63 seulement sont originales.

[2] Nous en possédons, entre beaucoup d'autres, une copie faite sur l'original en 1767 par les notaires d'Evreux (P. C. f° 115).

[3] Les chartes originales les plus anciennes que j'ai vues sont, si je ne me trompe, celles d'Aziria du Boisgencelin et de ses fils (1208) (A. E., II. 713).

[4] A. E., II. 793.

Taurin[1]. Ils sont conservés, comme les chartes dont je viens de parler, aux Archives départementales de l'Eure. Bien que la description en ait été faite plusieurs fois, notamment dans l'*Inventaire Sommaire* publié par M. l'archiviste Bourbon[2], je crois devoir, vu leur exceptionnelle importance, donner sur eux quelques détails.

Le Petit Cartulaire comprenait primitivement soixante-dix feuillets, d'un format approchant de l'in-8° carré. Cette partie a été écrite dans le troisième quart du XIII^e^ siècle, sauf un certain nombre d'additions faites vers la fin du même siècle et les premières années du XIV^e^. En 1767 le cartulaire, qui jusque-là « étoit... couvert de planches, ycelles couvertes en veau[3] », fut relié à neuf et Gilles Biard, feudiste à Évreux et arpenteur royal, y ajouta des notices, tables, copies, etc., qui couvrent aujourd'hui les folios 1 à 42 et 113 à 122. Dans sa partie ancienne, le cartulaire renferme la copie de cent cinquante-cinq pièces diverses, les unes calligraphiées avec soin, les autres transcrites hâtivement en écriture presque cursive. Il est inutile d'insister sur la valeur d'un recueil aussi ancien, elle était autrefois déjà très appréciée : « Il contient, dit Biard dans sa notice, la copie de beaucoup de titres dont on n'a plus les originaux; les juges y ont eu cependant souvent égard, comme on le voit dans plusieurs sentences où il est cité. »

Le Grand Cartulaire est un magnifique manuscrit, formé de 367 feuillets de parchemin de la dimension grand in-4°. Il a été exécuté vers 1350 si l'on en croit

[1] A. E., H. 794.

[2] Inventaire Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Georges Bourbon, archiviste. — Eure, Archives ecclésiastiques, série H. — Evreux, 1893, pp. 144 à 157.

[3] Notice écrite par le feudiste Biard, fol. 3 et suiv.

une mention manuscrite [1], avec le plus grand soin : l'écriture est une grosse gothique parfaitement régulière; de grandes initiales alternativement rouges et bleues décorent les marges, les feuillets sont numérotés et permettent de recourir à une table, placée en tête, et où le copiste a classé les actes par paroisses [2]. Le Grand Cartulaire, avec quelques additions faites du XIV^e^ siècle au XVI^e^ siècle, contient la copie de cinq cent cinquante-deux pièces, dont une trentaine à peine sont déjà dans le Petit Cartulaire. C'est une collection inestimable : on s'en rendra compte en pensant au faible nombre des originaux qui nous restent.

En dehors de ces trois ensembles, ce que j'ai pu trouver est bien peu de chose : quelques actes relatifs à Saint-Taurin ont été publiés dans le *Cartulaire Normand* de M. Léopold Delisle et dans le Recueil des *Layettes du Trésor des Chartes*. Les comptes des baillis royaux publiés dans le tome XXIII des *Historiens des Gaules et de la France* fournissent quelques brèves mentions.

Aux Archives départementales j'ai encore pu utiliser un recueil fait très hâtivement au XVIII^e^ siècle et contenant des copies très fautives d'un certain nombre de titres relatifs à l'office de sacristain de l'abbaye [3], quelques analyses de pièces faites par le feudiste Biard, et enfin un mince cahier où un moine du XVI^e^ siècle a très brièvement — et parfois peu lisiblement — résumé « les lectres et enseignemens appartenans à l'office de l'osmonier de Saint-Taurin d'Euvreux [4] ».

[1] G. C., f° 2, v°.
[2] Cf. Giry, Manuel de Diplomatique, p. 28 sqq.
[3] A. E., H 798.
[4] A. E., H 795.

Et c'est tout. Les Archives nationales ne contiennent rien sur Saint-Taurin dans les séries L et S, je m'en suis assuré. La série P (registres de la Chambre des Comptes) ne contient que quelques pièces, dont la plus ancienne est de 1411[1]. Évidemment, comme ç'a été le cas presque général, le chartrier de l'abbaye est resté sur place. On peut pratiquement tenir pour avéré que tout ce qui en subsiste est entré dans notre dépôt départemental. Les Archives municipales d'Évreux elles-mêmes ne possèdent que très peu de documents, d'époque tardive (XVIII[e] siècle). Le reste a péri : c'est à peine sans doute si l'on parviendrait à en restituer une part très minime au prix de recherches infinies qu'il m'a été impossible d'entreprendre.

Si maintenant nous essayons d'établir le bilan de nos sources narratives, nous nous trouvons plus pauvres encore. L'abbaye de Saint-Taurin ne semble pas avoir eu comme celle de Fécamp, et surtout celle du Bec, ses chroniqueurs attentifs à fixer le souvenir des principaux événements de son existence. Le faible fragment connu sous le nom de *Chronicon S. Taurini*, simple continuation, de 1216 à 1317, des *Annales de Fécamp*[2], est une énumération de faits généraux d'une extrême sécheresse. Aucun effort de critique ou de composition, une liste terne et froide, et qui nous donne à peine un détail sur l'histoire de l'abbaye.

[1] Je dois cependant mentionner des documents d'une nature un peu particulière : ce sont les *sceaux* de l'abbaye et des abbés. Quelques exemplaires — très rares — signalés dans les recueils de M. Douët d'Arcq et de M. Demay, sont conservés à Paris et à Rouen; j'ai pu en obtenir des moulages grâce à l'extrême obligeance de M. Etienne Dejean, directeur général des Archives, et j'en ai fait état.

[2] Molinier, Sources..... II. n° 1212.

Nous trouvons une faible compensation à cette nullité chez les auteurs des anciennes chroniques : *Robert de Torigny*, *Guillaume de Jumièges* font de Saint-Taurin quelques brèves mentions pour la période la plus ancienne. Nous glanons ensuite quelques mots dans *Guillaume de Nangis*, dans *Sigebert de Gembloux*, dans la *Chronique du monastère de Mailros* en Angleterre, dans les *Annales du monastère de Sainte-Marie de Dublin*, et dans les extraits de toute sorte que l'on trouve dans les *Historiens des Gaules et de la France*, les *Monumenta Germaniæ* de Pertz et la *Collection du Maître des Rôles*.

Au total, les historiens contemporains ne fournissent que peu de chose ; on trouvera à leur place les principaux détails que j'ai pu leur emprunter et je n'y insiste pas davantage. Les écrivains postérieurs, plus intéressants, sont naturellement beaucoup plus suspects : les premiers chapitres du *Mémorial des Évêques d'Évreux*, par Le Batelier d'Aviron, manquent évidemment de solidité, et l'*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux* de Le Brasseur est loin d'être irréprochable. Ce sont cependant d'utiles instruments : il faut seulement les connaître pour s'en servir. Un travail sérieux, mais sommaire, est la notice manuscrite rédigée en latin pour le *Monasticon gallicanum* [1]. Le bénédictin qui en est l'auteur partage souvent, et cela est naturel, les illusions des plus illustres érudits de son ordre, mais il n'est pas non plus sans participer de leurs mérites et de leur science.

Cet honnête anonyme me servira de transition pour

[1] Bibl. Nat. Mss. lat., n° 11819.

passer aux éloges que méritent les auteurs de la *Neustria pia* et surtout de la *Gallia christiana*, cette mine inépuisable, si merveilleusement ordonnée. Il n'est personne qui ne l'apprécie, non plus que les grands recueils que j'ai mentionnés plus haut. Parmi les ouvrages modernes, en dehors des excellents livres de Giry et de Molinier, véritables *manuels* qu'il faut sans cesse avoir à sa portée, je ne citerai que l'indispensable ouvrage d'Auguste Le Prévost : *Mémoires et Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*. On ne peut s'arrêter de feuilleter cette énorme collection de documents classés par l'érudition la plus sagace.

On trouvera à la fin de ce travail un index complet de tous les ouvrages consultés : j'ai cru être utile en donnant sous cette forme une bibliographie accessible et commode de l'histoire ecclésiastique de notre région.

CHAPITRE PREMIER

SAINT TAURIN ET SAINT LAUD. — LE PREMIER SANCTUAIRE DE SAINT-TAURIN. — ORIGINE PROBABLE DE L'ABBAYE

Il est difficile au voyageur qui, après avoir parcouru les vastes espaces découverts de la plaine de Saint-André ou de la campagne du Neubourg, descend dans le frais vallon de l'Iton, de rester insensible au charme paisible et riant de cet étroit paysage ; la verdure profonde des prairies, les rangées de peupliers, les bouquets d'ormeaux et de tilleuls, les méandres gracieux de la rivière donnent l'illusion d'un parc de plaisance allongé entre les coteaux. Nulle part peut-être l'aspect n'en paraît plus séduisant que lorsqu'on aborde Évreux en venant de l'ouest : lorsque la route facile qui suit le fond de la vallée approche de la ville, on distingue bientôt au milieu des arbres un clocher trapu, coiffé d'ardoises : c'est celui de Saint-Taurin. Il domine cet horizon tranquille, qu'a de tout temps animé le bruit des vannes et des moulins, que les tièdes brouillards de l'automne et les brumes légères de l'hiver alanguissent sans l'attrister, que l'éclatant soleil du printemps et de l'été illumine sans dureté. Le cœur d'un moine du XVIII^e^ siècle, peu enclin sans doute par éducation et par goût à admirer la nature, en avait senti avant nous le

charme tempéré et pénétrant; on devine cette émotion sous la sobriété un peu terne de l'expression : « Assurgit molliter, occidentalem plagam versus, suburbium in quo sita est abbatia, in cujus sinum sese influit Yton flumen æqualiter duas in partes, ad caput fisci Taurinensis divisas. Hæc civitati suburbioque laxiori juxta et numerosiori non minus ornamento est quam domesticis emolumentis, ipsimet suppeditans et cœli temperiem et soli amœnitatem [1] ».

C'est dans ce site, plus agreste et non moins riche qu'aujourd'hui, qu'est née et qu'a vécu notre abbaye.

Son église abrite encore le tombeau de l'apôtre d'Évreux : elle a été, elle est restée, de par le renom de son patron, le sanctuaire le plus vénéré du pays. Cette vénération émane de légendes respectables, que je ne saurais passer entièrement sous silence.

Je ne m'attarderai pas sans doute à la vie de saint Taurin lui-même : il est temps, n'en déplaise à M. Corde [2], de rejeter une bonne fois cette déplorable compilation, que tous les érudits depuis le XVII[e] siècle sont d'accord pour condamner [3]. Résignons-nous à ne faire état que d' « une narration sans vie, sans couleur, rapportant tout au plus le nom du saint, le lieu de sa naissance, celui où se trouvaient ses reliques [4] », plutôt que de nous appuyer sur un récit que M[gr] Duchesne qualifie de « faux bien caractérisé [5] ». Il suffit au

[1] Bibl. Nat., Mss. lat., n° 11819, f° 378 recto et verso.

[2] *La Châsse de Saint-Taurin...*, par L.-T. Corde, page 36. — Les lamentations de cet auteur semblent quelque peu comiques.

[3] Je l'analyse rapidement plus loin pour donner le commentaire des scènes représentées sur la châsse. V. *infra*, chap. VI, p. 131.

[4] Corde, *op. cit.*

[5] *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, p. 225 : « La légende de

reste de savoir que saint Taurin, qui a été par tradition ancienne considéré à Évreux comme le premier évêque[1], semble avoir évangélisé le pays au v^e^ siècle.

Nous connaissons avec certitude les noms de quelques-uns de ses successeurs, Maurusio, Licinius, qui vécurent au vi^e^ siècle[2]. Est-ce après ce dernier, évêque en 549, ou après Erminulfus, évêque en 614, qu'il faut placer Viator, contemporain d'un roi Clotaire, et son successeur Laudulfe ou Laud ? La question est insoluble. C'est sous l'épiscopat de Viator que le saint se serait révélé, d'après le récit de son *invention*, et c'est Laudulfe qui, guidé par une colonne de feu, aurait retrouvé et exhumé son sarcophage.

Nous touchons ici à la toute première origine de ce qui fut plus tard notre abbaye[3]. « Laudulfe, glorifiant le Seigneur et lui rendant grâces pour l'invention d'un trésor si vénérable, appropria l'endroit et sur le corps du saint édifia une église de bois en l'honneur de saint Martin[4] ». On remarquera qu'il n'est nullement question, dans cette fondation, de moines ni de monastère.

saint Taurin... est dans la dépendance des écrits aréopagitiques d'Hilduin et ne saurait compter pour quoi que ce soit. C'est du reste un faux bien caractérisé. Elle se donne en effet comme l'œuvre d'un *Deodatus*, converti par le saint et élevé par lui à la dignité de prêtre. » — V. aussi les réflexions très sensées de Le Brasseur, page 28. — Cf. Molinier, Sources..., I, n° 189.

[1] Duchesne, *op. cit.* p, 225. — Sur l'ancienneté de cette tradition je me montre moins affirmatif que le savant prélat, qui la constate, dit-il, dès le temps de Charles le Chauve. V. *infra*, p. 23.

[2] Duchesne, *op. cit.*, p. 226.

[3] *Ibid.*, p. 227.

[4] Corde, *op. cit.*, p. 45 (c'est le texte d'un manuscrit de Paris, peu différent de celui des Bollandistes : *Acta Sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI) : « Igitur sanctus laudulfus glorificans et gratias agens domino pro inuento tam uenerabili thesauro, locum curauit ac desuper beati viri corpus, ligneam ecclesiam in honore beati martini edificauit. »

Quel que fût à cette époque, entre le VI^e^ et le VII^e^ siècle, l'éclat des succès de saint Columban, l'institut monastique ne semble pas avoir été très répandu en Neustrie[1], et peut-être un évêque ne l'eût-il pas installé volontiers au centre même de son diocèse. Laudulfe fonda sans doute une chapelle, une chapelle de bois, un oratoire modeste, sous l'invocation du saint le plus populaire en Gaule à cette époque, saint Martin de Tours.

Mais la réputation du nouveau sanctuaire ne tarde pas à grandir ; il a tout ce qu'il faut pour attirer la foule des croyants : l'isolement, surtout la possession de reliques précieuses, dont un évêque a solennellement reconnu la puissance et dont les récits courants affirment la révélation merveilleuse. C'est plus qu'il n'en faut pour produire des miracles. A en croire le narrateur ils se multiplient. La foule se presse autour de la chapelle pour obtenir ces *virtutes et sanitates* que le Seigneur accorde aux mérites de son serviteur Taurin[2]. « Bientôt, dit-il, il n'y vient pas un malade qui ne s'en retourne guéri, pas un fidèle dans l'embarras qui ne voie ses vœux exaucés. »

A quelle époque sommes-nous arrivés? Vraisemblablement à la fin du VII^e^ siècle ou au début du VIII^e^, vers l'époque de saint Aquilin, qui contresigne en 688 le privilège de Fontenelle, et de son successeur Desiderius, qui essaie de s'opposer en 690 et 692 à la fondation de la Croix-Saint-Leufroy[3]. La règle de saint Benoît

[1] Fontenelle (Saint-Wandrille) et Jumièges, colonies de Luxeuil, occupèrent les positions les plus favorables de la vallée de la Seine vers le milieu ou la seconde moitié du VII^e^ siècle. V. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 525 et suiv.

[2] Corde, *op. cit.*, p. 46.

[3] Duchesne, *op. cit.*, p. 227.

triomphe dans tout l'Occident[1] et amène un développement remarquable du monachisme. Il est dès lors possible que quelques moines, — non pas sans doute la foule, *turba monachorum*, dont parle le récit — aient été commis au soin de garder la chapelle et le tombeau du saint. C'est peut-être même quelqu'un d'entre eux, intéressé à la vogue du sanctuaire, qui, après avoir énuméré avec soin les guérisons miraculeuses d'hommes et d'animaux, lançait au public cet appel naïf reproduit dans une rédaction postérieure[2] : « Vous tous qui lirez ceci, je vous en avertis, ayez la foi, ne doutez pas des vertus de ce saint, mais plutôt croyez-y et recourez à son intervention. Par cette intervention l'aveugle recouvre la vue, l'impotent reprend la marche, les oreilles bouchées entendent et les esprits immondes sont expulsés du corps des hommes. »

Telle est, je crois, la solution à laquelle il faut raisonnablement s'arrêter touchant les origines lointaines de l'abbaye. Il ne doit pas être question, on le voit, de monastère à proprement parler, fondé à cette place par saint Laud ou quelqu'un de ses successeurs. Supposer l'existence d'une chapelle[3], objet d'une dévotion locale[4], desservie peut-être par quelques moines, est à mon

[1] Montalembert, *op. cit.*, p. 573.

[2] Corde, *op. cit.*, p. 47 : « Monemus uero cunctos qui hec lecturi sunt ut fidem habentes nichil de huius sancti uiri uirtutibus dubitent sed potius credentes, eiusce interuentionibus commendent ut cuius interuentu recepit cecitas uisum, debilitas gressum, et obstructi aures merentur auditum atque immondorum quoque fit ab humanis corporibus propulsio spirituum. »

[3] Ce n'est qu'une hypothèse, je ne l'ignore pas, mais pouvons-nous donner autre chose ? Elle est du moins plausible, et je sais que l'opinion du savant M. Chassant sur ce point ne s'écartait pas de la mienne.

[4] Corde, *op. cit.*, p. 46 : « Extunc itaque cepit idem locus frequentari a circumhabitantibus vicinis. »

sens le seul moyen de concilier les données fragmentaires de l'histoire et les légendes courantes qui attribuent à l'abbaye une origine extrêmement ancienne. Quant à accepter ces légendes ou à leur faire d'autres concessions, il me paraît que c'est impossible : le sanctuaire mérovingien n'a et n'a jamais pu avoir rien de commun avec le monastère dont nous percevons l'existence certaine à la fin du x^e^ siècle. L'amour-propre des religieux trouvait sans doute son compte à une aussi haute antiquité[1], mais les textes sur lesquels ils auraient pu se fonder n'autorisent pas en réalité d'autre affirmation que la mienne ; un bref examen critique suffit à le démontrer.

Ces textes sont au nombre de quatre : la *Vie de saint Aquilin*[2], la *Translation de saint Taurin*[3], *la Vie de saint Leufroy*[4], un passage de *Guillaume de Jumièges*[5].

J'écarte tout de suite le premier. Charpillon et Carême[6] le prétendent l'œuvre d'un moine de Saint-Taurin du VII^e^ siècle. Cette affirmation ne repose absolument sur rien et il faut renoncer à tirer parti de cette donnée, car l'existence d'un monastère de Saint-Taurin n'y est nulle part indiquée et tout ce que nous pouvons dire avec le P. Bossue[7], c'est que l'auteur est un béné-

[1] L'auteur de la notice manuscrite que j'ai déjà citée ne se fait pas faute de la mentionner (f° 378 verso). La *Gallia Christiana*, Charpillon et Carême n'élèvent pas plus de doutes là-dessus que Le Batelier d'Aviron, Le Brasseur et l'auteur de la *Neustria Pia*.

[2] *Acta Sanctorum*. Octobris tomus octavus, p. 505-510.

[3] *Ibid.* Augusti tomus secundus, die XI, p. 645 sqq. (éd. 1867).

[4] *Ibid.* Junii tomus quintus, die XXI, p. 91 sqq. (éd. 1867).

[5] Lib. VII, cap. 22.

[6] Dictionnaire historique de l'Eure, t. II, p. 127.

[7] *Notice sur la vie de saint Leufroy*, dans *Acta Sanctorum*, Octobris tomus octavus, p. 489-505.

dictin. Dès lors, ce texte, « rédaction délayée d'un texte ancien » [1] datant seulement du XI^e^ ou du XII^e^ siècle, ne nous intéresse en rien.

Le récit de la translation de saint Taurin aurait pu, aurait dû, s'il eût existé un monastère au IX^e^ siècle, nous en fournir la preuve, l'indication à tout le moins. Or il n'y en est pas question. Après avoir décrit pathétiquement les ravages des Normands l'auteur ajoute [2] : « Vers ce temps, quelques clercs, pleins d'une foi parfaite, ornés de vertus religieuses, remarquables par leurs bonnes œuvres, animés d'une admirable et fervente dévotion envers le très saint confesseur Taurin, mirent son corps, plus précieux pour eux que n'importe quel trésor, dans une châsse portative très bien décorée... » Ils y joignent les reliques de saint Aquilin et de la vierge Florentia et se réfugient loin de la Normandie et de la France, en Auvergne, patrie de l'évêque d'alors, « qui emportait en fuyant les corps avec lui » [3], et qu'ils accompagnent. Un peu plus tard, quand les gens d'Évreux regrettent leurs reliques, ce sont encore trois clercs « *quos magis in tota illa patria astutia et callidi-tate imbutos esse arbitrati sunt* [4] » qu'ils envoient pour les reprendre et même pour les voler. On ne parle pas de moines : ce ne sont pas des moines, ces « *quidam de ordine cleri* » qui cachent les corps saints et escortent

[1] Duchesne, *op. cit.*, p. 226.

[2] *Acta Sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI (éd. 1867). — p. 646, § 7 : « Ea tempestate quidam de ordine cleri, perfectae fidei pleni, religione locupletati, operibus bonis insignes, mira devotione circa sanctissimum confessorem Taurinum fervontes, corpus illius omni sibi thesauro carius, in loculo gestatorio decentissime ornato posuerunt. »

[3] *Ibid.*, p. 647, § 8. «... corpora præfata secum fugitando ferebat. »

[4] *Ibid.*, p. 647, § 9.

l'évêque [1] ; ce ne sont pas des moines, ces « *tres clerici* » retors qui sont chargés de les reconquérir [2]. S'il eût existé un monastère sur le tombeau du saint, les religieux eussent-ils laissé à personne le soin de protéger leur patron *a furore Northmannorum ?* Le narrateur, si prodigue d'éloges, eût-il oublié de les mentionner ?

Les arguments que je tire de ce texte en faveur de ma thèse auraient à eux seuls une valeur décisive, si j'admettais, avec Mgr Duchesne [3], que le récit date du temps de Charles le Chauve. Je dois à la sincérité de renoncer à une victoire facile et de déclarer que je n'en crois rien. Que ce récit soit plus ancien et plus important que la vie du saint, personne ne le conteste. Mais Mgr Duchesne ne donne aucune preuve à l'appui de son affirmation précise, et j'ai vainement cherché sur quoi il la fonde. Je vois au contraire que dans son prologue [4] l'auteur parle des traditions qui, par les récits des vieillards, à travers la succession des générations et les révolutions des temps, sont parvenues jusqu'à lui. Il parle longuement de Rollon, — au temps de Charles le Chauve ! Il dit que la Saône « sépare le royaume de l'Em-

[1] Remarquons en passant que c'est *l'évêque* qui les dirige et les emmène dans son pays. Il n'est point question d'un *abbé*, qui eût été leur guide naturel.

[2] On pourrait même soutenir que cette qualité de clercs est une raison de leur refuser celle de moines. Les moines ne faisaient pas partie à cette époque du clergé proprement dit, *ordo cleri*. V. là-dessus Montalembert, *op. cit.*, p. 55, note 3 : «... l'ordre monastique n'était pas regardé comme faisant partie du clergé. Non seulement tous les moines n'étaient pas prêtres, mais ils comptaient parmi les laïques. »

[3] *Op. cit.*, p. 225.

[4] *Acta Sanctorum, loc. cit.*, p. 645 : « ... Non est voluntatis nostræ aliquid falsitatis huic opusculo interserere; sed famam quae ex relatione seniorum per successionem generationum et per revolutionem temporum ad nos usque manavit, ad posteros dirigere. »

pire romain[1] », expression qu'on ne trouve qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles, au X^e^ au plus tôt[2]. Je reste donc de l'avis du bollandiste : l'auteur a écrit bien après les événements qu'il raconte[3]. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps et j'élimine ce texte comme le premier.

Les deux derniers sont beaucoup plus importants. Il faut les regarder de plus près.

Dans la *Vie de saint Leufroy*, qui remonte au début du X^e^ siècle[4], je lis que Leufroy, tout enfant, suppliait en vain ses parents de le laisser aller s'instruire dans les écoles ; son père refusait de se séparer de son fils unique. Leufroy imagine alors de demander à rendre visite aux parents qu'il possède à Évreux. Il gagne le faubourg de cette ville[5] où repose le corps du vénérable confesseur et évêque Taurin, il s'adresse au gardien de l'église et lui dévoile son dessein secret. Celui-ci l'écoute avec joie, le traite avec prévenance et, gagné par sa sincérité et sa beauté, l'accueille fraternellement. Leufroy, auquel ses parents ont fini par céder, étudie avec un tel zèle qu'il dépasse tous ses compagnons et égale son maître, puis, ayant épuisé la science de ceux qu'il a trouvés là, il va continuer ses études à Condé et à Chartres.

[1] *Ibid.*, p. 648, § 10 : Arar, qui nunc dividit regnum ab imperio Romanorum.

[2] Elle est employée par exemple par Pierre, abbé de Cluny, mort en 1158, au l. II, ch. 1 de son ouvrage *De Miraculis* (Bibliotheca Cluniacensis, col. 1299).

[3] *Acta Sanctorum, loc cit.* p. 645, note *a* : Per haec et similia satis indicat auctor, se valde diu scripsisse post ea quæ mox narraturus est.

[4] Molinier, Sources... t. I, n° 574. — Duchesne, *op. cit.*, p. 227 et p. 386, note.

[5] *Acta Sanctorum*, Junii tomus quintus, die XXI. (éd. 1867). Page 92, § 3 « ... Ad suburbium præfatæ civitatis tendit, ubi venerandus Confessor Christi Taurinus, Praesul quondam ejusdem loci, requiescit ; veniensque ad locum et œdituum domus Dei allocutus, ei voluntatis suæ reseravit arcanum. »

Il est certain qu'en lisant ce récit, l'idée d'une école installée dans un monastère se présente tout de suite à l'esprit : les commentateurs et historiens l'ont adoptée généralement[1]. Pourtant, si nous l'examinons attentivement, nous remarquons qu'il n'y est nulle part question expressément de moines ni de monastère : cela est déjà singulier. L'auteur dit seulement que Leufroy se dirige vers le faubourg (*tendit ad suburbium*) où est enterré saint Taurin, et qu'il arrive à l'endroit, *ad locum* non *ad conventum*, *ad monasterium*. C'est ainsi qu'on parle d'une chapelle située au bout d'un faubourg. Leufroy y trouve le gardien de l'église, *ædituum domus Dei*, non le portier du couvent, *ostiarius*, *portarius monasterii*[2], sans doute le prêtre chargé de la garde du tombeau et du service de la chapelle. Que ce prêtre, avec les autres clercs, ait tenu une école, c'est vraisemblable et cela n'a rien d'étonnant. Il y en avait souvent de pareilles auprès des églises. En tout cas cette école n'a rien des écoles monastiques, où se maintiennent les fortes études et les grandes traditions. Bien que Leufroy semble être allé demander des leçons à d'autres clercs dans la ville, *in vico*[3], il ne tarde pas à en savoir autant qu'eux et les quitte pour les maîtres plus savants de Condé et de Chartres. Eût-on facilement laissé un sujet si brillant quitter un monastère? N'eût-on pas essayé

[1] Gallia christiana, XI. 626. A; — Charpillon et Carême, *op. cit.*, II, 127.

[2] *Ostiarius* est le terme propre indiqué expressément dans la *Règle* de saint Benoît (ch. 66), qui dit aussi *portarius*. Je trouve également dans des actes de 1274 relatifs à l'abbaye de Saint-Taurin le terme *janitor* (G.C. f° 99).

[3] *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*, p. 92, § 5. « Cumque omnia epotasset, in quibus idonei doctores erant, quos in eodem vico invenerat, ad alium vicum, cui Condatus vocabulum est, festinus migravit. »

de le retenir ? Il n'est pas question des instances que ses frères[1] n'auraient pas manqué de faire auprès de lui ni des vœux qu'il aurait prononcés.

Ce texte, loin de prouver l'existence d'un monastère de Saint-Taurin au IXe siècle, établirait donc plutôt qu'il n'y en avait point.

Reste Guillaume de Jumièges dont l'affirmation cette fois est formelle[2]. Le chroniqueur, après avoir énuméré différents monastères fondés ou réédifiés par les ducs ou les barons de Normandie depuis Rollon, ajoute[3] : « Le monastère de Saint-Taurin, celui de Saint-Leufroy, celui de Montivilliers et celui de Saint-Amand dans la ville de Rouen doivent être comptés parmi les plus anciens, par où il est à présumer que ces couvents ont d'abord été détruits et ensuite reconstruits. » Étant donnée l'importance de l'historien, ce texte nuirait certes à la solidité de mes arguments si je n'étais obligé de lui dénier toute valeur pour deux ordres de raisons.

D'abord la critique du texte a établi que le passage en question appartenait seulement à la quatrième rédaction préparée entre 1130 et 1154 par Robert de Torigny, alors prieur du Bec[4]. C'est donc à une époque très tar-

[1] Le récit parle seulement de ses camarades de classe, *sodales*.

[2] *Historiæ Normannorum* VII, 22, apud A. Duchesne, Hist. Normannorum Script. ant., p. 278 et 279.

[3] « Monasterium vero sancti Taurini et sancti Leufredi, et Villare Monasterium, et Cœnobium sancti Amandi intra urbem Rothomagensem inter antiquiora computanda sunt. Unde constat illa prius fuisse destructa et iterum reædificata. » — Signalons en passant les énormes contre-sens de la traduction de M. Guizot (Caen, 1826, 8°) qui non seulement parle du monastère de Saint Lieufroi (*sic*), mais encore de « celui de Villar » et ajoute « tous quatre enfermés dans la ville de Rouen » (p. 201).

[4] V. l'édition d'Orderic Vital de A. Le Prévost, tome V, notice par Léopold Delisle, pages LXXIII et suiv.

dive relativement qu'un homme qui connaissait mal l'histoire de Saint-Taurin [1] l'a interpolé.

L'examen du chapitre lui-même démontre jusqu'à l'évidence la nature et le but de cette addition : l'auteur avait énuméré et vanté les fondations pieuses de Rollon et de Richard-sans-Peur [2], non celles de Guillaume le Conquérant et de ses barons : l'interpolateur se hâte de réparer cet oubli, et de peur de priver quelqu'un de sa part d'éloges, il recommence l'énumération déjà faite; des fondations des anciens ducs [3]. Puis il s'aperçoit qu'il n'a rien dit de sa propre abbaye du Bec : bien qu'il en ait déjà parlé au livre précédent, il la cite encore [4], et enfin pour n'être pas injuste il mentionne, lui ou, qui sait ? quelque autre moine jaloux (car les phrases ne se suivent guère), l'abbaye de Saint-Taurin et trois autres comme des plus anciennes de la Normandie : tardif et inutile effort pour justifier une prétention qui, on le voit maintenant, ne repose sur rien.

J'ai en effet, outre ces preuves négatives, dont l'accumulation, il faut le dire, est toujours à la merci du hasard qui fait découvrir un seul fait positif contraire, le témoignage formel et irréfutable de deux documents de première main : la Charte de Richard Cœur-de-Lion dit expressément que c'est le duc Richard, fils du duc Guillaume, qui a fondé l'abbaye en l'honneur de saint Taurin d'Évreux, *qui abbatiam in honore sancti Tau-*

[1] Nous le verrons clairement au chapitre suivant, p. 38, note 2.

[2] II, 19 et IV, 19.

[3] Comparez à ce point de vue les chapitres II, 19 et IV, 19 avec VII, 22 : les termes sont presque identiques.

[4] VII, 22 : Eodem etiam tempore venerabilis abbas Herluinus monasterium Beccense in honorem sanctæ Mariæ cœpit ædificare, de quo in libro superiori pauca perstrinximus, etc.

rini Ebroicensis instituit, et enfin le nécrologe de Saint-Taurin, aujourd'hui perdu, mais dont cet extrait nous a été conservé [1], qualifiait ce même Richard-sans-Peur (943-996), *Richardus Senex*, de fondateur de l'abbaye *fundator* et non *restaurator*.

Tout commentaire est superflu.

Il y a donc eu d'abord une chapelle de Saint-Taurin, mais ce n'est qu'à la fin du x^e^ siècle que s'est fondée l'abbaye. Entre ces deux faits il y a un hiatus. Les événements troublés de la fin du ix^e^ siècle suffisent amplement à expliquer un trou dans l'histoire du sanctuaire, une rupture complète dans la continuité de la tradition. Les invasions normandes eurent en effet pour conséquences immédiates la dévastation du pays tout entier et le bouleversement de sa vie politique et religieuse. Sous l'épiscopat de Seibardus ou Sebar, en 886 ou 892, Rollon et ses Normands s'emparèrent d'Évreux et ravagèrent la contrée [2]. La chapelle de Saint-Taurin n'échappa pas au désastre. Les reliques furent seules sauvées, nous avons vu comment. Du récit de leur odyssée, des détails de leur transport en différents endroits [3], il n'y a rien à retenir. Un fait seul est intéressant : c'est qu'à la fin du ix^e^ siècle, la chapelle incendiée, les prêtres dispersés, les reliques disparues, il ne restait plus trace matérielle du culte de saint Taurin aux portes d'Évreux.

A la fin du x^e^, une abbaye s'y élevait : dans l'inter-

[1] Le Brasseur, p. 77. Obit. S. Taur. Ebr., II cal. Decembr. — L'auteur du reste ne s'arrête pas à ce détail : « Ce fut, dit-il, le vieux Richard, duc de Normandie, qui la répara tout de neuf et qui, pour cela, porte la qualité de fondateur. » V. Gallia Christiana, XI, 626.

[2] Duchesne, *op. cit.*, p. 229.

[3] *Acta sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI (ed. 1867), pp. 645 sqq.

valle, les chefs normands s'étaient christianisés, étaient devenus possesseurs légitimes du pays, avaient fondé un gouvernement régulier et multipliaient, par politique autant que par ferveur, les donations authentiques à l'Église et les fondations pieuses. Nous quittons la légende pour l'histoire, l'obscurité pour la lumière.

CHAPITRE II

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE

(x[e] siècle -- 1204.)

Les premiers ducs de Normandie ; — fondation de l'abbaye par Richard-Sans-Peur ; — elle est subordonnée à l'abbaye de Fécamp ; — les comtes d'Évreux de la maison de Normandie ; — acquisitions de l'abbaye au XI[e] siècle et au XII[e] siècle ; — les premiers abbés ; — les possessions de Saint-Taurin en Angleterre et en Irlande.

Nous ne possédons aucun document précis et contemporain sur la fondation du duché de Normandie (911 ou 912). Les *Annales de Saint-Bertin* s'arrêtent à 901, celles de Flodoard ne commencent qu'en 919, et les renseignements fournis par Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait entre 1015 et 1026 [1], sont sujets à caution. On peut en particulier mettre au rang des légendes les détails qu'il nous donne sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte et sur le baptême de Rollon. Il est plus que douteux que le nouveau duc ait alors reçu toute la Normandie et toute la Bretagne [2]. Mais la donation de Charles le Simple comprit sûrement les diocèses de

[1] Molinier, Sources..., II, n° 1962.

[2] Dudon, l. II (ap. Duchesne, p. 83 D) : terram... a flumine Eptae usque ad mare totamque Britanniam.

Rouen, de Lisieux, de Bayeux et d'Évreux, pays alors ruinés et où les envahisseurs étaient déjà fixés [1]. Notre région fut donc parmi les premières à profiter du nouveau régime [2]. Faut-il admettre, sur l'autorité chancelante de Dudon, copié par Guillaume de Jumièges, que dès son baptême Rollon combla de ses dons l'église d'Évreux [3] ? Contentons-nous de constater que sous un duc presque indépendant, pourvu officiellement des droits régaliens [4], la Normandie, gouvernée et exploitée avec méthode [5], atteignit un degré de prospérité alors extraordinaire. Rollon, brigand devenu riche, chrétien de fraîche date et de ferveur suspecte, tient à affirmer moins sa foi que son autorité et sa richesse [6], en distribuant à son seul gré des terres à ses églises comme à ses hommes. Ses successeurs se réservent comme lui, par une exception jusqu'alors unique à la juridiction du roi, le droit de contrôler les nominations des évêques [7]. Leur générosité s'exerce largement à l'égard d'un corps dont ils subissent de plus en plus l'influence à mesure

[1] Dudon, l. II (ap. Duchesne, p. 83 D) : terra... inculta est vomere, pecudum et pecorum grege omnino privata, hominumque praesentia frustrata.

[2] Ce ne fut qu'en 924 que Rollon reçut le Bessin et le Maine; le Cotentin et l'Avranchin ne furent cédés à Guillaume Longue-Épée, son successeur, qu'en 933 par le roi Raoul.

[3] Dudon, *ibid.*, p. 85, A ; Guillaume de Jumièges, II, 18.

[4] Ce point est d'une haute importance pour l'histoire générale, car il est hors de doute que l'exemple de ce premier État féodal indépendant ait fortement influé sur la condition des autres terres dépendant de la couronne.

[5] Cet esprit méthodique et précis des Normands fut très sensible plus tard, lors de l'organisation de leur conquête d'Angleterre. Pour la Normandie, V. Dudon, *ibid*, p. 85 B ; G. de Jumièges, II, 19.

[6] Sur l'éclectisme de Rollon en matière de foi, v. Lavisse, *Histoire de France*, tome II, 2e pie : Les premiers Capétiens, par Luchaire, page 53.

[7] Cf. Luchaire, *op. cit.*, page 55.

qu'ils se civilisent, et qui les comble d'éloges par la plume de ses chroniqueurs [1].

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le petit-fils de Rollon, cédant peut-être aux sollicitations des habitants d'Évreux, relever le culte de saint Taurin [2]. La ville, quelle que fût la bonne administration du duché, n'avait pas joui d'une existence paisible au cours du x[e] siècle. Elle avait été l'objet de démêlés nés de la convoitise de Hugues le Grand, duc des Francs, père de Hugues Capet, et des rois Louis IV et Lothaire. Le premier avait profité de l'assassinat de Guillaume-Longue-Épée en 943 pour s'en emparer ; Louis IV la lui avait reprise, tout en séquestrant le jeune duc Richard sous prétexte de le protéger, en réalité pour confisquer l'héritier et l'héritage (945). Mais Richard s'échappa, les Normands reprirent la ville et c'est peut-être à Évreux que le jeune duc, se réconciliant avec Hugues le Grand, célébra en 945 ses fiançailles avec Emma, fille du duc des Francs, qu'il épousa à Rouen après la mort de son père en 958 [3]. Le successeur de Louis IV, Lothaire, attaqua de nouveau Évreux en 954 et le donna à son partisan Tetbold ou Thibaut le Tricheur, comte de Chartres. Mais Richard, ayant porté la guerre sur les possessions de ce dernier et les ayant dévastées, obtint

[1] Sur la christianisation des ducs de Normandie, v. *Histoire Générale*, tome I, p. 495 (art. de Langlois et Luchaire). — Cf. Dudon, l. III (ap. Duchesne, p. 157 A), — Chronique manuscrite de Normandie (*Hist. des G. et de la France*, XI, p. 340 AB).

[2] La popularité du saint avait dû rester grande. On peut le soupçonner en analysant le passage de la *Translation* (§§ 8 et 9) où il est dit que ce sont les habitants qui se réunissent pour aviser au moyen de recouvrer les reliques (*consilio inter se habito*) et qui choisissent (*elegerunt*) d'un commun accord les trois clercs pour leurs émissaires.

[3] Sur cette alliance des Rollonides et des Capétiens, qui dura un siècle, v. Luchaire, *op. cit.*, page 56.

en 965 la paix et la restitution de ses domaines par un accord conclu à Rouen et ratifié la même année par Lothaire à Jeufosse [1].

Le dernier, à tout le moins, des sièges subis par Évreux y avait accumulé les ruines. Est-ce pour les réparer et inaugurer pieusement sa rentrée en possession que Richard-sans-Peur se décida à fonder un monastère ? Avait-il déjà auparavant saisi pour le faire l'occasion de ses fiançailles ? C'est ce qu'il est impossible de décider [2], mais il est vraisemblable de faire dater l'institution de notre abbaye soit de 945, date des fiançailles du duc et d'Emma, soit de 965, 966 ou 967, années qui ont vu ou immédiatement suivi la restitution de la ville par Thibaut le Tricheur.

La donation faite par Richard-sans-Peur à l'abbaye nouvelle était fort importante. Elle est intéressante, car c'est un des exemples les plus anciens d'inféodation des droits régaliens, dont les barons se sont rendus ouvertement maîtres et font largesse [3]. L'abbaye reçoit en effet la dîme du tonlieu de la ville et de la vicomté d'Évreux [4] avec plusieurs hôtes libres dans la ville [5]. Autour du monastère lui-même, le duc lui donne le faubourg attenant à l'église et qui appartiendra à elle

[1] V. pour tous ces événements les principaux historiens de la Normandie (Dumoulin, etc.) et d'Evreux (Le Brasseur, etc.)

[2] La principale source dont je vais faire usage dans les pages qui suivent est la Charte de Richard Cœur de Lion de 1195 (V. Introduction, p. 9).

[3] On cite les autres donations de cette époque : celles de Raymond Pons de Toulouse à l'abbé Pons de Thomières (novembre 936), du comte d'Anjou à l'abbaye de Saint-Aubin (966), etc.

[4] « Decimam thelonei Ebroïcensis civitatis et vicecomitatus. » — Sur le mode de perception de cette dîme, v. *infrà* p. 41 et p. 67.

[5] « Hospites in eadem villa cum libertate. » — Sur les hôtes, v. Léopold Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole*... pp. 8 sqq.

seule [1], des terres, l'eau de la rivière (utile pour la pêche et les moulins), — dans la forêt d'Évreux et autour de Parville tout le bois nécessaire aux besoins des moines et le droit de panage pour leurs porcs [2], — à l'autre bout d'Évreux la moitié de la terre d'Isnelmaisnil (du Buisson-Hocpin) avec la moitié des droits sur l'église de Saint-Aquilin [3]. Ainsi dès le début l'abbaye possédait à Évreux même un fief important et de revenu assuré. Ce revenu devait être accru encore grâce à la permission de tenir désormais chaque année une foire dans toute la ville le jour de la Saint-Taurin et d'en percevoir les coutumes [4].

Richard accorda en outre à l'abbaye de riches possessions dans l'Évrecin, le Lieuvin et le Cotentin [5]: les églises

[1] « Burgum eidem ecclesie propinquum, soli ecclesie serviens. » — Je ne crois pas qu'il faille entendre par là le bourg d'Évreux bâti au nord de la cité, mais la petite agglomération qui pouvait exister autour de l'emplacement du sanctuaire. V. De la Tournerie, *Traité des Fiefs*, p. 364.

[2] « Terram cum aqua et in silva sua ligna ad omnes usus monachorum necessaria, et pastionem ad suos proprios porcos et ibi prope villam que dicitur Patervilla ». — L'expression *ad suos proprios porcos* indique que le droit de panage était accordé pour les porcs de l'abbaye seulement, non pour ceux de ses tenanciers. (Sur l'importance de ces droits d'usage et de panage dans les forêts, v. Delisle, *op. cit.*, p. 369-371).

[3] « Dimidiam terram Isnelmaisnille cum dimidia parte ecclesie sancti Aquilini. » — Sur Isnelmaisnil-Buisson-Hocpin, v. Le Prévost, *Notes*... II, p. 70.

[4] « In festivitate Sancti Taurini nundinas totius civitatis et omnes illius dioi consuetudines. »

[5] « In Ebroicensi pago ecclesias de Wellebou et de Caldebec et de Loviers et de Pintarvilla cum omnibus decimis que ad illas pertinent et hospitibus multis eidem ecclesie servientibus. Et in Secana unum tractum, et in Actura duos. Et piscationes molendinorum de Loviers et quadraginta solidos in molendinis suis, et in nemore suo ad omnes usus monachi ibidem commorantis necessaria et pastionem ad suos proprios porcos... In pago quoque Constantini Periers et Milleres et Waudrimaisnille et que ad ea pertinent sicut in dominio habebat libere dedit. In Lisvino terram apud Martinivillam, et apud Olmeia, et apud Molas, unde plurimorum vavassorum redditur servitium monachis. »

et les dîmes d'Elbeuf, de Caudebec, de Louviers et de Pinterville, avec de nombreux hôtes, une pêcherie dans la Seine, deux dans l'Eure, celles de ses moulins de Louviers, quarante sous de rente sur ces mêmes moulins et dans la forêt le droit d'usage pour un moine restant à Louviers et de panage pour ses porcs; — des terres à Martinville-en-Lieuvin, à Ommei, *apud Molas* [1], avec le service de plusieurs vavasseurs [2]; — les domaines de Périers, de Millières et de Vaudrimesnil dans le Cotentin.

Les hommes des religieux jouiront des mêmes franchises que ceux du duc, et l'abbaye percevra librement sur tous ces domaines les coutumes qui lui sont dues [3].

On le voit, l'auteur anonyme de la *Chronique manuscrite de Normandie* n'a pas tort de dire que dans le duché « sainte Eglise estoit en grant povoir et tenue « en grant reverence, et chacun hault homme edifioit « Eglises et donnoient nobles possessions aux Moynes « et aux Nonnains qui Dieu servoient [4] ». Le successeur de Richard-sans-Peur, Richard II (996-1027) ne renonça pas à ces pieuses traditions, au contraire. Il donna l'exemple d'une si vive dévotion qu'un historien très compétent [5] le qualifie de « personnage tout à fait ecclésias-

[1] V. Le Prévost, *Notes...*, I, p. 467. Ces deux endroits se trouvaient à Capelles-les-Grands. Je n'ai pu identifier « Molas ».

[2] Sur les vavasseurs, v. Delisle, *op. cit.*, p. 5 sqq.

[3] « Hominibus quoque dedit tantam libertatem in curia sancti Taurini quantam suis hominibus in sua curia... Et liberas consuetudines per totam terram suam. »

[4] *Loc. cit.*

[5] M. Luchaire, *Histoire Générale*, I, p. 495. — Voici comment l'apprécie un moine de Saint-Albans, Thomas Walsingham, qui se met pour la circonstance en frais de style (*Ypodigma Neustriæ*. éd. Riley, dans Rerum Britannicarum medii aevi scriptores..., p. 37) : « Ricardus, Ricardi Primi filius, fulgoris sui radios per diversos orbis cardines.

tique ». Grand protecteur des églises ainsi que Richard Ier, il laissa un fils, Robert le Magnifique (1027-1035) [1], dont la générosité est, comme la sienne, restée proverbiale. Mais il faut constater que les bienfaits de ces deux princes ne semblent pas avoir profité à l'abbaye de Saint-Taurin. Du moins n'en a-t-il subsisté aucune trace [2].

En revanche, on voit en 1035 Robert Ier donner l'abbaye au grand monastère de Fécamp dont elle devient une dépendance, presque une succursale, un prieuré, *cella Fiscannensis*.

Je crois qu'on peut expliquer ce fait, au premier abord singulier, par deux raisons. La première c'est que depuis 987 notre région formait un comté à part dans le duché. Il n'y a jamais eu en Normandie que très peu de ces États vassaux [3]; les ducs étaient trop jaloux de leur autorité pour consentir volontiers à se créer des rivaux.

post patris excessum, sparsit nomine glorioso, et totam pene Normannicam patriam unam Christi insignivit Ecclesiam... Et quamvis sæculari actui foret deditus, totus tamen fuit fide catholicus, et erga Domini cultores benevolus et devotus. Sub cujus moderamine plurima monachorum odolevere ovilia ; qui, velut apes, ex multis sanctorum canistris actuum erumpentes, lucidissima in cœlestes thesauros intulerunt mella. »

[1] Le frère aîné de Robert, Richard III, ne fit que passer sur le trône ducal en 1027.

[2] Je dois cependant mentionner que Robert de Torigny attribue la fondation de l'abbaye à Richard II (*De immutatione ordinis monachorum, de abbatibus et abbatiis Normannorum et ædificationibus eorum*). On a pu l'expliquer d'après telle phrase du chap. 22 du l. VII de Guillaume de Jumièges, en disant que Richard Ier a commencé et Richard II continué les travaux. Mais ce chapitre a précisément été écrit par Robert de Torigny (v. *supra* p. 28-9). Il est plus simple de croire à une erreur. — En second lieu un passage de la charte donnée en 1035 par Robert Ier à Fécamp (v. *infra*, p. 39) semble parler de libéralités faites par ce dernier à Saint-Taurin : le passage est peu net et confme il paraît se rapporter à des dons déjà faits (Millières, par exemple), je le considère comme indiquant plutôt une confirmation de ces dons qu'une donation nouvelle.

[3] Luchaire, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, l. II, 2e partie, page 54.

De plus, bien qu'en règle générale ils aient réservé ces fiefs, en guise d'apanages, aux membres de leur famille, ils ne tenaient nullement à en augmenter l'importance, mais s'efforçaient au contraire de l'atténuer : ils avaient raison. Ne voit-on pas le premier comte d'Évreux, Robert, archevêque de Rouen, fils de Richard Ier, se révolter à l'avènement de son neveu Robert en 1027? Assiégé dans Évreux, il réussit à s'enfuir, met le duché en interdit[1] et arrive ainsi à rentrer en grâce. Il n'est donc pas étonnant que le duc ait fait largesse des possessions d'un vassal si remuant. — Et c'est justement l'abbaye de Fécamp qui en bénéficie, c'est-à-dire la grande fondation de Richard-sans-Peur (988), réformée sous son successeur par les Clunisiens et devenue le centre religieux, le grand sanctuaire monastique du duché. Dépendant seulement des souverains, qui l'avaient soustraite à la juridiction de l'archevêque de Rouen, elle était par eux comblée de dons de toute sorte. Jamais ils n'hésitèrent à s'emparer des monastères sur les terres des vassaux pour en enrichir la grande abbaye ducale.

Ce fut le sort de Saint-Taurin[2]. En 1035, comme Robert le Magnifique se disposait à partir pour la Terre Sainte, d'où il ne devait pas revenir, il voulut restaurer le monastère de Montivilliers, jadis créé, près de Harfleur, par Waratto et ruiné par les pirates danois. L'emplacement en avait été donné en toute propriété aux religieux de Fécamp par Richard II. Robert le leur redemanda en leur offrant un autre monastère en échange. L'abbé Jean se défendit d'accepter[3] : il prévoyait peut-être les

[1] V. Le Brasseur, p. 84, 85, etc.

[2] V. Mabillon. Annales ordinis S. Benedicti, t. IV, p. 319 et 399.

[3] Charte de Robert, dans Le Brasseur, *Hist. d'Evreux, Actes et Preuves,*

difficultés qu'une telle acquisition pouvait faire naître entre lui et ses futurs subordonnés. Mais il ne put que s'incliner : abandonnant au duc le territoire de Montivilliers où fut fondé aussitôt un couvent de femmes, il reçut le monastère de Saint-Taurin avec toutes ses terres et dépendances, en toute propriété, « comme toute autre terre appartenant à Fécamp, comme une succursale de l'abbaye de la Sainte-Trinité[1] ». Acte solennel fut dressé de cette donation en présence du comte d'Évreux, Robert.

Voilà donc notre abbaye un peu déchue en dignité dans la hiérarchie monastique. Il ne semble pas cependant que sa subordination à Fécamp ait nui à sa popularité locale. Les documents qui nous restent montrent au contraire pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècles les comtes s'efforçant d'enrichir le monastère qui fait l'ornement de leur capitale, et surtout leurs sujets, restés fidèles au culte de saint Taurin, multipliant les donations pieuses.

Richard (1037-1065), fils de Robert et deuxième comte d'Évreux, abandonne à l'abbaye, avec le consentement de sa femme Godehylde et de son fils Guillaume, les trois droits qu'il possédait sur tous les habitants de la terre de Saint-Taurin et sur ceux qui y passaient une nuit, savoir : le droit de haute justice, celui de septenage et celui de tonlieu. Il renonce même à ceux qu'il percevait sur les bourgeois de l'abbaye dans son marché, dans son bourg et dans ses foires[2]. La charte de donation

p. 1 : « Acceptoque pro hac mutua vicissitudine alio quodam monasterio, quod, quamvis difficile, post tamen impetravi. »

[1] *Ibid.* : « Sicut et aliam terram quæ pertinet ad Fiscannum et sic cella prædicti monasterii Sanctæ Trinitatis usque ad sempiternum. »

[2] « Tres consuetudines quas habebat in terra Sancti Taurini, videlicet sanguinem, septenagium et theloneum de eo qui remansurus in terra

est contresignée par Amauri II, comte de Montfort[1].

Le même Richard donne une autre fois la dîme de *Buievilla*[2].

Ses successeurs Guillaume (1065-1118), Amauri Ier (1118-1137) et Amauri II (1137-1140) n'ont pas laissé trace de leurs dons. Peut-être, absorbés dans d'innombrables guerres, ont-ils été moins généreux. Rien cependant ne permet de l'affirmer. L'existence troublée d'Évreux, confisqué de 1111 à 1113 par Henri Ier d'Angleterre, disputé ensuite entre ce roi et Amauri Ier, assiégé et incendié en 1119, puis confisqué de nouveau, ravagé encore en 1139 par Roger de Toeni, cette succession de catastrophes expliquent le silence des documents. Amauri Ier semble pourtant, si nous ajoutons foi aux termes d'une charte de son fils Simon[3], avoir réglé le mode de perception de la dîme des coutumes d'Évreux accordée à l'abbaye par Richard-sans-Peur ; il abandonne aux moines chaque dixième semaine de ses revenus sur la prévôté d'Évreux[4].

Avec Simon le Chauve (1140-1181) commencent des temps plus paisibles et plus prospères. L'abbaye reçoit de lui[5] le droit de tenir une foire le second dimanche après

sancti vel unam noctem hospitatus fuit. Addidit etiam quicquid habebat in burgensibus sancti in foro et in burgo suo et in feriis suis (P. C. f° 72 v°).

[1] Amauri, seigneur de Montfort l'Amauri et d'Épernon du chef de sa mère, fils de Guillaume de Hainaut, conseiller de Henri Ier, roi de France. C'est le grand-père d'Amauri Ier, comte d'Evreux.

[2] Beuville ? V. Le Prévost, *Notes...*, III, p. 211 — Charte de Richard Cœur de Lion.

[3] P. C. f° 61 r°, G. C. f° 51. v°

[4] « Preterea ipsis concedo (c'est Simon qui parle) decimam ebdomadam prefecture mee Ebroicensis cum omnibus consuetudinibus ad me pertinentibus, sicut pater meus illis dedit. »

[5] *Loc. cit.*

la Pentecôte et le lendemain, et de percevoir, ces deux jours-là, tous les revenus de la ville, — plus la dîme du moulin que le comte possède à la porte aux Fèvres, *ad Portam Fabrorum*, du moulin tanneret qu'il a dans la rue Chartraine, *in vico Carnotensi*, et des nouveaux étaux situés auprès de Saint-Léger. C'est peut-être lui aussi[1] qui donne la dîme du moulin Mareschal à Évreux et cinq acres de terres avec deux hôtes à Cissey.

Sa famille est non moins large : Raoul d'Évreux, son frère ou son neveu[2], ratifie[3] les dons que ses vassaux ont faits à l'abbaye des dîmes du Tilleul-Othon, du Mesnil-Othon[4], de Mareux, du Bois-Gencelin, de celles des moulins de Beaumontel et de Grocet[5], de la moitié de Bérengeville-la-Rivière et de son eau, enfin à Saint-Germain de trois acres de terre données par Jean, fils de Lambert. Il y joint la dîme de ses cinq moulins de Saint-Germain et toute l'eau de la rivière avec le droit d'y pêcher et d'y mettre des nasses, *nansas*, la dîme du moulin de Cativay, à Aulnay[6], et d'Angerville, la moitié de ses revenus du Buisson-Amauri (Buisson-Hocpin), deux hommes avec leurs maisons et enfin une rente de

[1] Charte de Richard Cœur de Lion : « Et Symon dominus ejus dedit quinque acras terre cum duobus hospitibus et decimam molendini apud Ebroicas qui dicitur Mareschal. »

[2] V. Le Prévost, *Notes...*, I, p. 262. — Izarn, *Histoire de Saint-Germain-les-Evreux*, p. 5.

[3] Charte de Richard Cœur de Lion.

[4] *Decimam de Maisnille Othonis*, actuellement Mesnilotte, hameau de Combon, d'après Charpillon et Caresme, II, p. 788.

[5] Ce moulin était situé à Évreux dans la rue Vilaine et appartenait au seigneur de Cierrey au début du XIIIe siècle.

[6] « L'Ile de Chaitivel ». — Il existe un autre Cativay à la Bonneville, mais cette dernière localité était presque entièrement aux mains de l'abbaye de La Noë. Tout désigne le moulin sis à Aulnay, très proche de Bérengeville.

dix sous pour célébrer l'anniversaire de son père, de sa mère et de tous ses parents.

Son suzerain Robert IV, comte de Meulan (1166-1204) qui permettait cette donation, en faisait une de vingt sous angevins de rente sur ses revenus de Beaumont[1]. Cette rente était payable, le jour de la Saint-Rémy, au mandataire des moines par le prévôt ou le collecteur de Beaumont rendus pécuniairement responsables de tout retard. — Le 13 avril 1203, Robert de Meulan donnait encore à l'abbaye[2], dans sa forêt de Brotonne, une masure de deux acres et une terre de soixante, sises au Mont-Gocelin, avec les droits d'usage et de panage, — à Elbeuf, pendant la semaine de la Saint-Taurin, les redevances en argent et en poissons, *piscium et nummorum*, que les pêcheurs payaient chaque semaine à ses sergents. Il renonçait enfin formellement aux droits qu'à tort ou à raison il prétendait avoir à Caudebec sur les hommes de l'abbaye.

Les donations des autres seigneurs et surtout des simples particuliers sont bien plus nombreuses sinon aussi importantes. Les actes qui les constatent m'ont permis de donner une idée approximative des biens de l'abbaye jusqu'à la fin du XII^e^ siècle. Je vais les énumérer rapidement en deux groupes d'après la date (XI^e^ siècle, XII^e^ siècle) et dans chacun d'après leur répartition géographique : vallée de l'Iton, localités à l'ouest de l'Iton, localités à l'est, vallée de l'Eure et pays de Longueville.

[1] P. C. f° 62 r°, G. C. 53 v°.

[2] P. C. f° 62 v°.

ACQUISITIONS DE L'ABBAYE AU XI^e SIÈCLE

Je n'ai pas vu trace au XI^e siècle d'autres acquisitions à Évreux que de celles dont j'ai déjà parlé.

Roger de Beaumont (mort en 1094) donne une rente d'un muid de froment et la dîme de ses moulins de Normanville[1].

Avec son consentement son vassal Gencelin, en se faisant moine, donne l'église et la dîme du Bois-Gencelin, avec quatorze acres de terre et le droit de panage hors de la forêt comme dedans[2].

A la même époque[3], Raoul, fils d'Othon, donne la dîme du moulin *quod est subter civitatem Ebroicensem*, de celui de Beaumontel et du Tilleul-Othon[4].

Avec la permission de Guillaume de Breteuil (1060-1103), Maiel, fils de Gaufré, donne une charruée de terre à Bois-Mahiart, sur le territoire de Glos-la-Ferrière[5].

Robert Louvel, *Lupulus*, Fulbert son gendre et Hugue d'Avrilly, vassaux de Guillaume d'Évreux (1065-1118) vendent tout le fief de la Sôgne, *Cyconia*, deux cents acres de terre à Avrilly avec la dîme et le droit de panage. Ils reçoivent des religieux par la main du moine Gillebert, qu'ils envoient à l'abbaye, le premier

[1] Charte de Richard Cœur de Lion. Je désignerai dorénavant cette charte par les lettres R. C. L.

[2] R. C. L.

[3] Le Prévost, *Notes...*, I, p. 221. — Il se pourrait cependant, contrairement à l'avis de ce savant, que cet acte ne fût que du XII^e siècle, car c'est à lui évidemment que se rapporte la ratification de Raoul d'Évreux citée plus haut et qui date du règne de Simon le Chauve (1140-1181).

[4] R. C. L.

[5] R. C. L.

sept livres d'argent monnayé, une once d'or et un très bon cheval, *optimum equum*, le second dix livres et une once d'or, le troisième sept livres[1]. Le comte ratifie le marché moyennant cent sous que lui versent les moines[2].

Entre 1060 et 1103, Guillaume de Pacy, fils de Mathilde, vassal de Guillaume de Breteuil, donne la terre de Quessigny, alors ravagée et déserte[3]. Vraisemblablement à la même époque[4], Gillebert, fils de Roger « de Clerc » et de Basilde, donne au même endroit une terre sur laquelle « Witimundus », fils de Raoul, abandonne tout droit pour vingt sous[5].

A la même époque[6], Hugue, fils de Hubald de Pacy, qui mourut à Saint-Taurin et y fut enterré[7], donne son fief de la Forêt-du-Parc, *Picturivilla*. Pour une somme de soixante sous, Osbern de Longueville, son suzerain, ratifie ce legs, les dons qui suivent, et vend la terre qui a appartenu au prêtre Thibaut[8]. Dans le même temps, avec le consentement de Guillaume de Breteuil et de Richard, fils d'Herluin, comme Hugue, fils de Robert Malet et d'Emmeline, et Nicolas, fils de Gillebert de Neuilly, se font moines, leurs parents donnent l'église

[1] P. C. f° 71, v°.

[2] P. C. f° 71, r°.

[3] R. C. L. — « Terram de Chesigne, que deserta et absque habitatore manebat. »

[4] On trouve parmi les témoins un *Gaufridus Paganus* qui figure dans la charte de Robert Louvel, et Richard, fils d'Herluin, suzerain du donateur figure dans un des actes suivants comme un contemporain de Guillaume de Breteuil.

[5] P. C. f° 72 r°.

[6] *Hugo, filius Seiburgis*, témoin dans la charte de Robert Louvel l'est encore dans celle-ci.

[7] R. C. L.

[8] P. C. f° 72 v°.

de la Forêt avec ses revenus et trente-deux perches de terre de chaque côté, plus la terre labourable par quatre bœufs ; après leur mort, les héritiers y ajoutent le bois du même lieu. Enfin Roger Genivel abandonne ses droits sur l'église et le bois, et Eudes, fils de Gérard, donne sa terre auprès de l'église[1].

Sous l'épiscopat de Gillebert (1071-1112), quatre chevaliers, Hugue « Batpaele[2] », Roger, fils d'Œlerius (?), « Urso » et Renier, donnent l'église de Saint-Laurent-la Campagne (Saint-Laurent-des-Bois), avec un cercle de vingt perches de terrain autour pour y établir des hommes, et chacun la terre labourable par deux bœufs, plus le droit d'usage dans leur forêt. Leurs suzerains, Simon, fils de Landry, et Roger le Bel, ratifient ce don et y ajoutent le droit de panage pour les hommes de l'abbaye, cinq arpents de pré et la couture dite *cultura Hersendis*. Roger le Bel donne en outre la terre labourable par un bœuf[3].

Goël d'Ivry, probablement le célèbre Ascelin Goël, mort au début du XII^e^ siècle, qui se signala par tant de brigandages et d'expéditions guerrières à la fin du XI^e^ siècle[4], donne la chapelle du château d'Illiers-l'Évêque, les fours de la ville et du château, la dîme de tous les revenus, des moulins, des poissons pêchés dans l'étang et un terrain propre à construire. Il promet la dîme du tonlieu et du péage qu'on pourra y établir[5].

[1] R. C. L.

[2] La Gallia christiana écrit à tort *Batpuche*, où Charpillon et Carême voient l'altération de Bacquepuis.

[3] R. C. L.

[4] V. Le Prévost, II, p. 279 et 287 ; — Mauduit. *Histoire d'Ivry-la-Bataille*, p. 59 sqq.

[5] R. C. L.

Peut-être faut-il rapporter cette donation à Robert Goël, fils d'Ascelin, qui aida Henri Ier, en attirant au loin Amauri Ier, à prendre et brûler Évreux en 1119. Il l'aurait fait alors pour soulager sa conscience non pas délicate sans doute, mais superstitieuse.

Je mentionne comme douteuses les donations que Henri de Warwick aurait faites dans la seconde moitié du XIe siècle des églises de *Tourni* (??), de *Pennart* (?) et de *Notre-Dame de l'Isle* (?) [1].

Enfin Osbern, fils de Hugue de Corneuil, le même peut-être qu'on a vu plus haut, donne, avec l'assentiment de son suzerain Roger, échanson du roi (peut-être Roger d'Ivry, 1071 ?-1100 ?[2]) les droits qu'il percevait à Longueville[3] sur les vignes de Geoffroy Prévôt et d'Hermengarde, avec toute la terre d'Anger [4].

ACQUISITIONS DE L'ABBAYE AU XIIe SIÈCLE

Il m'a été impossible de dater précisément, faute d'éléments chronologiques quelconques, la presque totalité des acquisitions que je rapporte au XIIe siècle. Je ne leur donne donc cette attribution que sous toutes réserves, mais avec la remarque qu'elles ne sont certainement pas plus récentes, l'acte qui nous les fait connaître datant de 1195.

En prenant le froc, Guillaume fils d'Amauri donne

[1] R. C. L.

[2] V. Mauduit, *op. cit.*, p. 35.

[3] Ce nom de Longueville désignait un pays de vignobles divisé aujourd'hui entre les communes de Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre d'Autilz. V. Le Prévost, *Notes...* à ces trois noms.

[4] R. C. L.

dix-sept acres de terre à Isnelmaisnil (le Buisson-Hocpin)[1].

En la présence et sous l'épiscopat de Jean Ier (1181-92), sûrement avant le mois d'août 1190, époque à laquelle Jean partit pour la croisade où il mourut[2], Adam de Cavoville, neveu du feu moine Robert, donne douze acres de terre au Bois-Ricard qu'il tenait de Gautier *de Hulmo*, et promet, si celui-ci n'y consent pas, de donner une couture de quatre acres et demie et d'une valeur de vingt sous, qui lui appartient à Cavoville[3].

Morin Delpin donne la dîme de deux moulins, l'un *sub muro civitatis* (le moulin du château ?), l'autre à Saint-Germain (probablement Saint-Germain des Angles)[4].

Roger le Bouteiller, *Pincerna*, en se faisant moine, donne la dîme de sa terre de Normanville[5].

Raoul *Bellacaro* donne une parcelle de bois à Saint-Germain-des-Prés[6], Roger Harenc la dîme de ses moulins de Glisolle[7], Guillaume Harenc, qui se fait moine, la moitié de celle de Gaudreville-la-Rivière[8].

Hugue *de Sache* (du Sacq?), entrant en religion, et son fils Robert, donnent la dîme de Morsent et du Sacq[9].

[1] R. C. L. — Ce nom d'Amauri qui n'a dû être très répandu à Évreux qu'après l'avènement de la maison de Montfort en 1118, me fait supposer avec un peu plus de certitude que cette donation est du XIIe siècle.

[2] Gallia christiana, XI, 580.

[3] P. C. f° 78, r°.

[4] R. C. L. — V. Izarn. *op. cit.* p. 4.

[5] R. C. L.

[6] R. C. L. — V. Izarn, *loc. cit.*

[7] R. C. L.

[8] R. C. L.

[9] R. C. L.

Guillaume de Saint-Germain donne la dîme de sa terre de Mareux[1], Raoul de Mareux, sa terre *de Jarieiz*. Le fils de ce dernier, Roger, approuve ce don et y ajoute cent acres de terre[2].

Gocelin de Sacquenville et son fils Guillaume donnent l'église de Saint-Martin-la-Campagne avec sa dîme et celle du Mesnil[3].

A la fin du XII[e] siècle, Mathieu étant abbé de Saint-Taurin, Richard de Garencières donne une rente de six deniers que lui doit sur sa tenure *Galter Peenele*, plus la dîme des nouveaux essarts ou défrichements de son fief de Garencières, afin que les moines célèbrent chaque semaine trois messes pour le repos de son âme et celle de ses parents et amis. Tant que la dîme ne donnera pas un muid de grain, il la complétera jusqu'à la valeur d'un muid, et quand elle aura dépassé ce produit elle appartiendra entièrement à l'abbaye[4].

Agnès, femme de Roger de Pacy, donne l'église de Bérou avec la dîme et l'église de la Sainte-Trinité (de Grossœuvre ?) avec la terre labourable par deux bœufs[5].

Le prêtre Gotho, peut-être sous le règne de Simon le Chauve, donne l'église et la dîme de Cissey[6].

Albereda donne la dîme de Grossœuvre, et comme les moines y construisent une église, elle y ajoute six acres de terre et un terrain à bâtir[7]. En 1190 un litige que les moines de Saint-Taurin avaient eu avec ceux du

[1] R. C. L.
[2] R. C. L.
[3] R. C. L.
[4] P. C. f° 77 v°.
[5] R. C. L.
[6] R. C. L. — V. supra p. 42.
[7] R. C. L.

Breuil-Benoît et leur abbé Guillaume au sujet de 92 acres de terre cultivées par ces derniers dans cette paroisse, fut résolu à l'amiable : les religieux du Breuil s'engagèrent à verser chaque année, à la Toussaint, un demi-muid d'avoine, trois setiers du grain le plus blanc qui resterait après le prélèvement des semences, et trois du plus noir, à la mesure du grenier de Saint-Taurin. Cette redevance devait s'accroître ou diminuer en proportion de l'extension ou du rétrécissement de l'exploitation[1].

Raoul et Foulques, fils de Hugue, donnent la dîme de la Perruche (?), *de Petrocâ*[2].

Honfroi Morin, fils de Henri, donne la dîme de sa terre du Vieil-Évreux, et Astho celle de sa terre de Saint-Aubin[3].

Herbert de Croisy, qui se fait moine, donne la dîme du Plessis-Hébert et l'église de Croisy, dont le clerc Godefroi donne plus tard la dîme, avec le consentement de son seigneur Robert Canut et de ses autres suzerains[4]. Peut-être est-ce le même Godefroi qui donne l'église de Saint-Antonin à Pacy, avec ses dépendances[5].

Un certain Thomas, ayant pris le froc à Saint-Taurin, sa sœur, Emma *de Valle*, et ses neveux donnent la dîme qu'ils possédaient au Bus, à Saint-Remy, à Cantepie et à Grimonval[6].

Est-ce à Garennes que Robert le Sénéchal donne deux

[1] P. C. f° 80 r°, G. C. f° 59 r°.
[2] R. C. L.
[3] R. C. L.
[4] R. C. L.
[5] R. C. L.
[6] R. C. L.

acres de terre? C'est fort douteux[1], et nous ignorons encore davantage le lieu où étaient les biens dont Heudebert et son frère Homond firent abandon successivement à l'abbaye en y entrant, et que les moines donnèrent à métayage à un certain *Gordaldus*[2].

Enfin, dans le Cotentin, en 1154, Richard de Millières et son frère Guillaume, qui s'étaient indûment emparés de l'église Saint-Étienne de Millières, la remirent à Richard II de Bohon, évêque de Coutances, qui la restitua à Ranulfe, abbé de Saint-Taurin[3]. Ce même Richard obtint d'être nourri par l'abbaye jusqu'à la fin de sa vie[4].

Il est facile de se rendre compte de l'importance prise par une abbaye pourvue de biens aussi étendus. Nous ne possédons malheureusement pas de documents précis nous permettant de nous faire une idée nette de ce qu'elle pouvait être. Toute trace de construction a disparu, à moins que, par une hardiesse sans doute excessive, nous ne fassions dater du XII^e^ siècle les arcatures qui décorent à l'extérieur l'ancienne chapelle de Saint-Benoît de l'église abbatiale[5]. Elles sont en plein cintre et leur archivolte est ornée de moulures en zigzag qui lui donnent quelque chose de bizarre[6]. Surtout le fond en est garni d'une sorte de mosaïque en losanges, faite

[1] R. C. L. : in Warenna. — Cf. Le Prévost, *Notes*... II, p. 161.

[2] R. C. L.

[3] P. C. f° 63 v°.

[4] R. C. L.

[5] Aujourd'hui la sacristie.

[6] Comparez l'archivolte du portail de l'église de Thau à Caen, qui date du XI^e^ siècle (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, I, p. 50). Ces ornements géométriques semblent avoir été en faveur en Normandie. — V. Ruprich-Robert, *L'Architecture normande aux* XI^e^ *et* XII^e^ *siècles*, t. I, p. 112.

de ciment rouge et bleu, d'un aspect très spécial. Ce n'est pas là, comme on l'a dit, un *appareil* particulier, c'est-à-dire un mode de construction, d'assemblage de pierres, mais une décoration d'un genre assez rare [1] où l'on pourrait sans doute retrouver quelque souvenir de l'époque carolingienne ou même une tradition gallo-romaine [2]. Mais je dois me borner à les signaler, à les décrire. Je ne saurais prendre sur moi de leur fixer une date reculée. Aussi bien pourrais-je me montrer plus affirmatif à l'égard de ces pierres muettes, trop souvent restaurées, alors que, sur tant d'autres points d'importance capitale, l'histoire de Saint-Taurin offre de si graves lacunes?

La liste des abbés par exemple est loin d'être établie d'une façon sûre et nous ne possédons aucun détail sur la personne de ces dignitaires.

Je ne m'arrête pas aux sept premiers noms qu'enregistre la *Gallia Christiana* sur la foi du père jésuite Maclaud [3]. Qu'étaient Henricus, Almundus, Arnulfus, Ricardus, Anscherius, Garicus, Helgotus? Où le P. Maclaud les a-t-il découverts? dans quels documents [4]? Mystère. Nul n'en ouït jamais parler. Passons.

Le nom le plus ancien dont on trouve la mention

[1] V. Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 179 sqq.

[2] J'ai été très frappé de la ressemblance de ces arcatures ainsi ornées avec les fenêtres de la Basilique très ancienne de Saint-Laurent-hors-les-Murs à Rome, qui sont fermées de plaques de pierre découpées de trous en losange. Ces carreaux rouges et bleus seraient-ils une réminiscence de ce mode de clôture devenu un ornement? Les arcatures représenteraient-elles de fausses fenêtres? (V. Lenoir, *op. cit.*, t. I, p. 136). — Je ne parle pas du tombeau du saint et de la crypte, peut-être d'époque gallo-romaine, mais sans caractère.

[3] Auteur de travaux sur Évreux restés manuscrits.

[4] On n'en savait déjà rien au XVIIIe siècle. L'auteur de la notice du Monasticon Gallicanum l'avoue sans détours, fol. 391, recto.

authentique est celui de Fulcran, *Fulcherannus*, dans le rouleau funéraire de Mathilde, fille de Guillaume le Conquérant, abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1113[1]. A cette date c'était le nom du premier abbé dont les moines eussent gardé le souvenir, et ils l'ont inscrit en tête de la liste des morts qu'ils recommandent aux prières des nonnes de la Trinité. Nous ignorons tout de Fulcran. Présida-t-il à la fondation de l'abbaye, comme l'affirment avec trop d'imagination Charpillon et Carême[2] ? Rien ne permet de le dire et la raison conseille de s'en taire.

Le nom qui vient ensuite sur le rouleau de Mathilde est celui de Fromond, *Frotmundus*. Nous avons quelque raison de supposer que c'est ce même *Frotmundus abbas* qui, sans désignation plus précise, figure comme témoin dans la charte de fondation de l'abbaye de Conches en 1035[3]. C'est du moins l'avis de Mabillon[4]. Il aurait aussi assisté, d'après la notice du *Monasticon Gallicanum*[5], à la translation des reliques de saint Ouen faite sous le duc Richard II[6].

Je trouve ensuite dans le même document les noms de *Restaudus*, *Tovo*, *Raoul* (*Radulfus*), *Arnulfe*.

Il n'y a rien à dire du premier, sinon qu'il vécut sans doute vers le milieu du XI^e^ siècle.

Tovo est peut-être le même Tovo, fils de Robert et petit-fils de Fromond, que je trouve inscrit, comme

[1] Léopold Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 214.

[2] *Dictionnaire histor. de l'Eure*, II, p. 127.

[3] Gall. christ., XI, 627.

[4] *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 401.

[5] *Loc. cit.*

[6] *Acta Sanctorum, augusti tom. quartus*, p. 820-824 de l'édition originale.

témoin pour les moines de Saint-Taurin, au bas d'une charte de Richard, comte d'Évreux (1035-1065)[1] et d'une autre de Robert Louvel (entre 1065 et 1118)[2]. Il a dû vivre dans la seconde moitié du XI^e^ siècle et mourir quelques années avant 1100.

Raoul est le premier de ceux que Robert de Torigny nomme comme ayant de son temps dirigé le monastère[3]. Il venait de l'abbaye de Fécamp; peut-être était-il le premier abbé que celle-ci eût imposé à sa subordonnée, puisque Tovo semble avoir été d'Évreux. En tous cas c'est lui qu'il s'agissait de remplacer en 1104 lorsqu'éclata, à propos de l'élection de l'abbé, le différend dont je parle plus loin entre Fécamp et Saint-Taurin[4].

La même charte d'Henri I^er^ qui nous donne ces détails nous apprend que le siège abbatial resta vacant pendant deux ans et demi. C'est peut-être durant cette période qu'Arnulfe aurait été élu, irrégulièrement sans doute. S'il n'y a pas eu erreur du scribe, qui aurait écrit *Arnulfo abbate* au lieu de *Arnulfo monacho* (et cela est possible puisqu'il est placé entre *Radulfo abbate* et *Acardo monacho*), c'est la seule façon d'expliquer comment, mentionné sur le rouleau de Mathilde en 1113 à la suite des abbés défunts, il est omis, en 1122, sur celui de Vital, abbé de Savigny[5], et comment Robert de Torigny

[1] V. *supra* p. 40.

[2] V. *supra* p. 44.

[3] Voici la citation de Robert faite dans la Notice du Monasticon Gallicanum, *loc. cit.* : « Monasterium sancti Taurini Ebroicensis prædictus Ricardus dux Normannorum restauravit, cui monasterio nostris temporibus præfuerunt abbates Radulphus, Willelmus, Paulus, Philippus, monachi Fiscanni. »

[4] *Gall. Christ.*, XI, 627, — Instrumenta, 127.

[5] Delisle, *op. cit.*, p. 335.

n'a pas gardé souvenir de lui. L'hypothèse de l'erreur semble la plus plausible.

Nous savons en effet par la charte susdite que le 7 novembre 1106, à Rouen, *Guillaume*, prieur de Fécamp, fut désigné comme abbé de Saint-Taurin. Il était mort en 1122, le rouleau de Vital de Savigny en fait foi.

Mais comme il est inscrit le dernier sur la liste des abbés défunts, nous savons qu'à cette date vivait encore son successeur, sans doute ce *Paul*, dont nous ne connaissons que le nom, cité par Robert de Torigny.

Mais Paul était mort en 1128, car cette année-là, nous dit Orderic Vital[1], c'était *Philippe* qui représentait Saint-Taurin au concile provincial de Rouen. Philippe est le dernier dont le nom nous soit donné par Robert de Torigny qui écrivait en 1154.

A cette date Philippe était déjà mort, puisque c'est à son successeur *Ranulfe* qu'est restituée, comme on l'a vu[2], l'église usurpée par Richard de Millières (1154).

En 1157-59 *Lambert* lui avait succédé, d'après la *Gallia christiana;* c'est à lui qu'écrit Richard, évêque de Coutances, pour lui faire part de la soumission du curé Eudes de Millières, insurgé contre son patron.

Je trouve ensuite *Ranulfe*, deuxième du nom, qui assista à la translation des reliques de saint Firmin à Mortain faite par l'archevêque de Rouen Hugue, mort en 1164 ; il signe un acte de Rotrou, évêque d'Évreux (de 1139 à 1165), que Bonnin[3] met aux environs de l'année 1164 : d'après la *Gallia christiana*, il vivait encore en 1165[4] et 1172.

[1] L. XII. Ed. Le Prévost, IV, p. 497.

[2] V. *supra*, p. 51.

[3] Cartulaire de Louviers.

[4] Le Brasseur nous le montre témoin d'une charte de l'évêque Rotrou en faveur de l'abbaye de la Noë, p. 149.

Son successeur semble avoir été *Richard*, témoin en 1173 dans un acte de l'évêque d'Évreux concernant l'église de Pierrepont [1].

Après lui vient *Mathieu*, qui est cité dans la troisième année du pontificat de Célestin III, soit en 1191. Il occupa le siège abbatial jusque dans les premières années du XIII[e] siècle.

Nous n'en savons pas davantage sur les abbés de Saint-Taurin. Leurs personnes s'effacent complètement. Nous pouvons seulement constater d'une façon générale qu'ils jouaient un certain rôle dans la province et y tenaient un rang assez notable. Nous les voyons assister en témoins, comme Fromont ou Ranulfe II, à des actes solennels, ou, comme Philippe, tenir leur place dans les conciles. Ils sont en correspondance avec les évêques : celui de Coutances, Richard II de Bohon, s'entremet une première fois pour faire restituer à Ranulfe I[er] l'église de Millières, et une seconde fois pour faire accepter la soumission du curé de cette même église ; il écrit personnellement à l'abbé Lambert pour lui décrire le repentir et les supplications d'Eudes, et c'est à sa prière, *nostris precibus motus*, que Lambert accorde à Eudes une place de chantre et lui remet les quarante sous dus à l'abbaye [2]. De même Rotrou, évêque d'Évreux, fait restituer en présence de son chapitre dix sous de rente annuelle que Robert, clerc de Louviers, avait indûment perçus et les transmet lui-même à Ranulfe II [3].

Ainsi l'abbé de Saint-Taurin était un personnage. On

[1] Charpillon et Carême, *op. cit.*, II, p. 128 ; — Gall. christ ; *loc. cit.*... — Il est à remarquer que la notice du *Monasticon Gallicanum* (f° 381 r°) le passe entièrement sous silence.

[2] P. C. f° 64 r°.

[3] G. C. f° 268 v°.

comprend que les moines, fiers et jaloux de ce prestige, aient pu voir avec quelque dépit des religieux de Fécamp venir s'en revêtir en prenant, eux étrangers au monastère, la crosse abbatiale. De là la tentative qu'ils firent de 1104 à 1106 pour échapper à la tutelle de la grande abbaye ducale. A la mort de l'abbé Raoul ils refusèrent d'accepter pour son successeur un religieux qui ne serait pas des leurs. Ils étaient soutenus dans leurs réclamations par l'évêque d'Évreux, Gislebert. Il fallut, pour en finir, — il y avait deux ans et demi que l'affaire durait — réunir une commission de prélats qui s'assembla chez l'archevêque de Rouen en présence du roi Henri Ier le 7 novembre 1106. Les évêques de Bayeux, de Winton, de Durham, les abbés de Saint-Ouen, de Troarn, de Jumièges, etc. étaient présents. Les moines de Saint-Taurin, qu'accompagnait l'évêque d'Évreux, réclamèrent à grands cris, *magnis vocibus*, leur indépendance à l'égard de l'abbaye de la Trinité, à laquelle, disaient-ils, ils ne devaient rien et dont ils ne voulaient rien recevoir. Mais Guillaume, abbé de Fécamp, exhiba la charte de Robert le Magnifique et on lui donna raison ; on proclama son droit d'agir à Saint-Taurin comme dans un prieuré, de nommer l'abbé et de déplacer les moines à son gré[1].

Il était naturel que l'affaire se conclût ainsi : Saint-Taurin ne pouvait lutter contre Fécamp chez les ducs de Normandie. Non que ces protecteurs et sa rivale lui fussent hostiles : ils étaient surtout indifférents. La conquête de l'Angleterre, sans parler des autres soucis, les détourna quelque peu de la Normandie, surtout des régions qui, comme Évreux, ne leur étaient pas direc-

[1] Gall. christ., XI, Instrumenta, 127.

tement soumises. Il fallut l'ardente rivalité du roi de France, la crainte de ses convoitises redoutables pour attirer, très tard, leur attention. Lorsqu'en 1194 Philippe-Auguste fut venu assiéger Évreux et s'en empara momentanément à la faveur d'un incendie qui éprouva gravement la ville et endommagea notre abbaye [1], Richard Cœur-de-Lion sentit qu'il fallait faire quelque chose pour ranimer la fidélité chancelante, non seulement du comte Amauri III, mais encore du pays lui-même, si menacé. Les religieux avaient sans doute craint de perdre leurs titres et leurs privilèges dans ces bouleversements : il chercha à les rassurer par une charte solennelle de confirmation qu'il leur accorda le 11 janvier 1195 au Vaudreuil, en présence des évêques d'Évreux et de Lisieux, du sénéchal de Normandie Guillaume, et de son chancelier Guillaume, évêque d'Ely. C'est de cet important document historique que je me suis tant servi jusqu'ici.

A cela semble s'être bornée la sollicitude de Richard Cœur-de-Lion. Il mourut au reste presque aussitôt et l'attitude molle et lâche de Jean-sans-Terre permit à Philippe-Auguste de signer en 1200 le traité du Goulet qui lui cédait Évreux et une grande partie du comté. Dès 1204 la Normandie tout entière était à lui.

Tout lien n'était pas cependant rompu entre l'abbaye et ses anciens souverains. Les traces de leurs rapports sub-

[1] *Guillaume de Nangis*, anno MCXCIV (*Hist. des G. et de la Fr.*, XX, p. 747 C) ; — *Ex chronico monasterii de Mailros* in Anglia (*Hist. des G. et de la Fr.*, XX. p. 243 E) : « Ebroicas civitatem combussit et ecclesiam episcopalem cum duabus abbatiis, monachorum scilicet (Saint-Taurin) et sanctimonialium (Saint-Sauveur) » ; — *Sigeberti Gemblacensis Chronographiæ continuatio Aquicinctina* (ed. Bethmann, dans Pertz, Mon. Germaniæ historica, Scriptores, VI, p. 432) : « civitatem Ebroïcensium... totam cum templo Sancti Taurini et aliis monasteriis funditus subvertit. »

sistèrent longtemps, sous forme de biens que les moines possédaient en Angleterre et en Irlande, et c'est pourquoi je vais à cette place parler de ces possessions une fois pour toutes.

En Angleterre, Saint-Taurin semble avoir participé dès le début aux bénéfices de la conquête par la générosité des chevaliers du pays arrivés à la fortune : Raoul de Toeni lui donna, du vivant de Guillaume le Conquérant, c'est-à-dire entre 1066 et 1087, la ville de *Heseleia* en Angleterre[1]. Après la mort du Conquérant et de sa femme Mathilde, pour le repos de leurs âmes, Henri, comte de Warwick depuis 1068[2], fils de Roger de Beaumont et père de Rotrou, évêque d'Évreux [3], donna dans le pays de Galles, à *Gouheria* (*Gowherland*), l'église de *Saint-Kenned* avec deux charruées de terre, la dîme de la ville de *Languene* (*Llangenith*, Glamorganshire), un endroit propre à bâtir un moulin, le droit d'usage dans sa forêt avec la dîme de ses revenus de pêche et de chasse[4].

L'histoire des biens d'Irlande est plus curieuse. Ils proviennent tous des libéralités de la famille de Lacy qui, d'origine normande[5], s'était faite, sans doute pour son plus grand profit, le champion de la conquête anglaise en Irlande au XII^e^ siècle. Les chefs étaient de rudes batailleurs. L'auteur de l'*Expugnatio Hiberniæ*, Silvester Giraldus, parle longuement de l'un d'entre eux, Hugue I^er^

[1] R. C. L. C'est le prieuré d'*Ashley*, *Worcestershire* (V. Dungsdale, *Monasticon Anglicanum*, VI, 1047).

[2] Orderic Vital, éd. Le Prévost, III, p. 428.

[3] *Ibid.*, V, p. 119.

[4] R. C. L. — V. Dungsdale ; *op. cit.*, VI, 1055.

[5] Tirait-elle son nom du fief de Lachy (Le Prévost, *Notes*... I, 337) ou Lacy, (*Dictionn. topographique* de M. de Blosseville) près de Beuzeville ? C'est possible. Je me contente d'indiquer le rapprochement.

qui lutta vaillamment contre les pirates écossais et les chefs de clan celtes, en qualité de gouverneur ou commandant militaire[1]. Il fut tué à la bataille de Dorewath en 1186[2]. Sa famille avait sûrement gardé des rapports avec la Normandie : dans le portrait fort imposant qu'il nous trace de lui, Silvester Giraldus rapporte encore à cette origine tel trait de caractère (*Gallica sobrietate temperatus*[3]), et Roger de Lacy, qui défendit héroïquement le Château-Gaillard contre Philippe-Auguste en 1204, était sûrement un des siens. On s'explique donc parfaitement comment son fils Hugue II de Lacy, comte d'Ulster, put faire au début du XIII^e^ siècle des donations à Saint-Taurin. L'abbaye reçut de lui[4] les églises et les dîmes de *Foure*[5], les dîmes de *Tyrebegan*[6], la terre de *Tyrefeihred*[7], une forêt près de Foure dite *Secundum Nemus*[8] et au même lieu un moulin dit moulin de saint Fisquin.

Ce moulin n'était pas sans quelque célébrité : Silvester Giraldus raconte[9] qu'il avait été construit par saint Fisquin et que les gens du pays, *indigenæ*, le révéraient à l'égal de l'église du saint elle-même. Pas plus que dans

[1] L. II, ch. 19 et suiv., dans Camden, *Anglica...*, p. 797 sqq.

[2] Annales monasterii Beate Marie virginis juxta Dublin, dans *Chartularies of S. Mary's abbey*, Dublin, ed. Gilbert, t. II, p. 288, 305.

[3] L. II, ch. 20 (Camden, p. 798, 12).

[4] P. C. f° 69 v°.

[5] *Foure, Fore, Favoria*, dans le Meath ou Westmeath (en latin *Midia*). Les Lacy y possédaient une forteresse (Lettre de Jean sans Terre à Jean Fitz-Léon du 6 juillet 1215, dans *Calendar of documents relating to Ireland* (1171-1251) ed. Sweetman, n° 612).

[6] *Tyrebegan, Tirbegan*, dans le Wexford. V. *Chartularies of S. Mary's abbey...*, II, pp. LXXXII et 151.

[7] Je n'ai pu identifier ce nom.

[8] L'*Inventaire* des Archives de l'Eure porte à tort *Seculum Nemus*.

[9] *Topographia Hiberniæ, sive de mirabilibus Hiberniæ*, l. II, ch. 52 et 53 (Camden, *Anglica...*, p. 733).

cette église, les femmes n'avaient le droit d'y pénétrer.

Ce singulier privilège était jalousement maintenu par le saint, qui frappait durement ceux qui l'enfreignaient : ainsi, comme Hugue de Lacy passait un jour près de là avec une armée, un archer y entraîna de force *quemdam mulierculam* et la viola *in ipso molendino libidinose :* il fut aussitôt brûlé du feu de l'enfer et mourut la nuit même. C'est peut-être cet événement qui, en éclairant Hugue de Lacy sur la vigilance de ce saint misogyne, le détermina à y installer des moines. Les maîtres du moulin n'étaient pas à plaindre, car, comme leur chasteté, leur propriété était protégée : les soldats de Hugue de Lacy y avaient volé de l'avoine ; leur chef la fit restituer, mais deux soldats trouvèrent moyen d'en laisser un peu en cachette à leurs chevaux : l'un, frappé de folie, se brisa la tête la même nuit dans l'écurie ; l'autre, qui raillait le respect de ses compagnons pour l'avoine du saint, tomba subitement mort à côté de Hugue de Lacy.

Grâce à celui-ci, Saint-Taurin posséda donc à Foure un prieuré. Cet établissement était déjà fondé en 1205, car je vois *H. prior de Favoria* figurer le 14 février 1205 comme témoin dans une contestation, dont l'objet était précisément le corps de Hugue Ier de Lacy, entre les bénédictins de Saint-Thomas de Dublin et les cisterciens de Bective[1]. La donation fut approuvée par l'évêque de Kenlis (?)[2] ; l'archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, Eugène Macgivillider[3], la confirma le 18 mars 1207[4].

[1] *Register of the abbey of S. Thomas.* Dublin, ed. Gilbert, p. 349.

[2] P. C. f° 69 v°.

[3] 1206-1216. V. *Register of S. Thomas,* p. 349. — *Chartularies of S. Mary's abbey,* I, p. XXVII.

[4] P. C. f° 70 r°.

Entraîné par l'exemple de son suzerain, Herbert de *Maere* [1] avait, en sa présence, donné à Saint-Taurin pour l'âme de Hugue Ier de Lacy, pour celle de son frère et de ses enfants, deux charruées de terre à *Culcarmoc* [2].

Un événement inattendu vint en 1210 resserrer les liens qui unissaient l'abbaye à ses bienfaiteurs. J'en ai trouvé le récit dans les *Annales monasterii Beate Marie virginis juxta Dublin* [3]. Hugue de Lacy avait deux fils, Walter ou Gautier, seigneur de Meath, et Hugue. Ces jeunes chevaliers se montraient durs pour le peuple et brutaux envers tout le monde. Jean de Courson, seigneur de Rathenny et de Kilbarrok, ayant osé se plaindre d'eux au roi, ils le tuèrent. En 1210 Jean sans Terre vint en Irlande avec une armée et en profita pour pourchasser les meurtriers. Ceux-ci s'enfuirent [4] en France. Là, pour trouver un asile, ils pensèrent à l'abbaye de Saint-Taurin et ils n'imaginèrent rien de mieux que d'entrer sous de faux noms au service des moines. Le chroniqueur affirme que l'abbé ne les reconnut pas et qu'ils purent travailler quelque temps sans être découverts comme vidangeurs et comme jardiniers. L'abbé finit cependant par reconnaître leur véritable qualité et plaida leur cause auprès du roi. Gautier de Lacy en fut quitte pour une

[1] C'est sans doute lui qui donne à l'abbaye de Sainte Marie de Dublin un bourgage à Grenoc, etc. (*Chartularies of S. Mary's abbey*, I, p. 71) et qui est désigné le 15 octobre 1199 sous le nom de « Hubert de la Mare » dans *Calendar of documents relating to Ireland* (1171-1251), n° 107.

[2] P. C. f° 71 r°. — *Culcarmoc, Kilcormoc, Kilcormuck*, comté de Kilkenny. Les abbayes de S. Thomas de Dublin et d'Inistiogue y possédaient des biens. — V. *Register of the abbey of S. Thomas*, pp. 132, 133, 345.

[3] *Chartularies of S. Mary's abbey*, II, p. 311.

[4] Cf. un autre passage, II, p. 279.

amende de deux mille cinq cents marcs, Hugue pour une grosse somme, et Jean-sans-Terre, qui accueillait volontiers ce genre de réparation, leur rendit leurs biens et leurs honneurs.

Ils surent se montrer reconnaissants ; le chroniqueur rapporte à cette époque, par une confusion évidente et explicable, la fondation du prieuré de Foure. Il ajoute que Gautier ramena avec lui en Irlande, le neveu de l'abbé de Saint-Taurin [1], Jean, fils d'*Aluredus* ou *Fitz-Acary* [2] et, l'ayant créé chevalier, lui donna le domaine de Dengle et plusieurs autres.

Les effets de sa gratitude ne se bornèrent pas là : deux chartes nous le montrent donnant au prieuré de Foure sur le territoire de *Burrin*, la terre autrefois tenue par maître Guillaume d'Andeli, et maintenant par son fils Robert qui paiera aux moines une rente de quinze sous [3], — et à Foure deux charruées de terre tenues autrefois par la femme de Gillebert de Nugent [4]. Ces deux chartes remontent bien à l'époque où je les place : la seconde énumère en effet parmi les témoins Simon de Rochefort ou Rocheford, qui fut évêque de Meath de 1194 à 1224 [5] et Richard de Tuith, qui mourut en 1211 [6].

[1] Jean de Martigny.

[2] Une charte de 1208 donne parmi les témoins *Gillebertus, frater Johannis abbatis*. Il est peu vraisemblable que le Jean emmené en Irlande par Gautier de Lacy soit son fils. Mais il est difficile de démêler le nom qui se cache sous le vocable évidemment altéré de *Aluredus* ou *Acary*.

[3] P. C. f° 70 r°.

[4] P. C. f° 70 v°.

[5] Symon, Midensis episcopus. — V. *Chartularies of S. Mary's Abbey*, I, p. xxvii.

[6] *Chartularies of S. Mary's Abbey*, II, p. 312.

Gautier de Lacy et son frère semblent avoir disparu avant leur père, qui ne laissa à sa mort (1243) qu'une fille pour héritière. Ce fut son gendre, *Walter de Burgo*, qui lui succéda comme comte d'Ulster.

L'abbaye garda sans doute assez longtemps ses biens d'outre mer, car lorsqu'en 1244 les vassaux qui dépendaient à la fois du roi de France et du roi d'Angleterre furent mis en demeure d'opter entre les deux suzerains, saint Louis et Henri III exceptèrent de cette mesure les biens des couvents [1] : ceux de Normandie continuèrent donc d'être possessionnés en Angleterre. Cette possession ne fut pas sans trouble. Elle subit sûrement le contre-coup des guerres avec la France. Mais nos renseignements sont bien fragmentaires. Pour le prieuré d'Ashley, nous voyons qu'au temps de Richard II (1377-1399) l'abbé et le couvent de Saint-Taurin obtinrent la permission de le vendre à John Beauchamp [2]. Pour le prieuré de Saint-Kenned à Llangenith, il fut (probablement après confiscation) accordé par Henri VI en 1441 à All Souls College (Oxford) [3]. En tout cas, au XVII[e] siècle, on citait ces biens pour mémoire à Saint-Taurin « à cause de la non-jouissance ».

Il est temps de revenir maintenant à l'abbaye, qui, devenue exclusivement française, va voir briller au XIII[e] siècle sa plus belle époque de prospérité.

[1] V. Fallue, *Histoire de Fécamp*, p. 206.

[2] Dungsdale, *op. cit.*, VI, 1055. John Beauchamp le posséda quelque temps ; il fut ensuite annexé au collège de Westbury (Gloucestershire). puis donné par Henri VIII à sir Ralph Sadler.

[3] *Ibid.*, VI, 1047.

CHAPITRE III

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

Rapports de l'abbaye avec les rois de France et avec les papes ; — sa prospérité ; — elle est affranchie du lien qui la rattachait à Fécamp ; — histoire des abbés.

Le XIII[e] siècle est la plus belle époque du moyen-âge : des médiévistes convaincus vont même jusqu'à le proclamer le plus grand siècle de l'histoire de France. Il est certain que notre pays vécut alors une vie de prospérité et de calme, et que le prestige de sa force, de sa gloire, de ses arts, de sa littérature rayonna sur toute la chrétienté. C'est l'âge de Philippe-Auguste, vainqueur d'Otton IV et de Jean-sans-Terre. C'est l'âge de saint Louis, dont la haute autorité morale domine les querelles du roi et des barons d'Angleterre, d'Innocent IV et de Frédéric II. C'est l'âge de nos cathédrales gothiques, *opus francigenum*, que nos architectes étaient appelés à construire jusqu'en Danemark et en Hongrie. C'est l'âge où Brunetto Latini et Marco Polo écrivaient en français pour être compris de tout l'univers.

La Normandie, désormais annexée au royaume, fut favorisée comme lui et fit preuve dès le début d'une fidélité inébranlable[1]. Au reste, pour se concilier leurs

[1] En 1230, Henri III d'Angleterre, sur le conseil de quelques gentils-

nouveaux sujets, les Capétiens ne manquèrent pas de confirmer solennellement les droits et privilèges reconnus par les rois d'Angleterre aux villes, aux églises, aux monastères. Philippe-Auguste le fit dès sa prise de possession et ses successeurs l'imitèrent chacun à son avènement.

Il est intéressant de rechercher, en ce qui concerne Saint-Taurin, les traces de cette sollicitude. J'en trouve quelques-unes.

En 1201, Philippe-Auguste donne à l'abbaye une rente de onze setiers de froment sur son moulin *quod est subter turrim Ebroicensem*, en échange de la dîme qu'elle percevait sur le moulin de la porte aux Fèvres, et dont le produit était sans doute aléatoire[1].

Une concession plus importante fut l'institution d'une foire de sept jours à la fête de Saint-Taurin, au lieu de la foire d'un jour établie par le duc Richard-sans-Peur[2]. C'est en passant à Évreux en 1207 que Philippe-Auguste, cédant sans doute aux sollicitations des moines éprouvés par les dernières guerres, leur consentit ce don[3]. Il s'arrangea du reste pour que l'accroissement de revenu qui devait en résulter pour l'abbaye fût aussi profitable à la caisse royale : la moitié des bénéfices dut lui être versée. Ce roi pratique ne s'oubliait pas dans ses charités, et je ne crois pas du tout, comme M. Bonnin[4],

hommes normands, essaya de faire soulever la province : elle ne bougea pas. Le traité de Paris (4 décembre 1259) contient la renonciation absolue du roi d'Angleterre à la Normandie.

[1] P. C. f° 62 recto, G. C. f° 52. recto. — Charte datée de Vernon.

[2] V. *supra*, p. 36.

[3] P. C. f° 61 verso, G. C. f° 52 verso. — V. *Analectes historiques sur Évreux*, par Bonnin, n° XII.

[4] *Op. cit.*, p. 26, note 4.

que les religieux aient dû acheter ainsi la légitimation d'un privilège usurpé depuis plusieurs années déjà. La charte de Simon le Chauve, comte d'Évreux, qui accorda en 1180 au prieuré des lépreux de Saint-Nicolas une foire de deux jours *salva tamen septimana Sancti Taurini* désigne en effet par cette restriction non pas la semaine de la fête de Saint-Taurin, mais le droit de dixième semaine qui appartenait à l'abbaye, depuis le comte Amauri I, sur la ville et la prévôté d'Évreux [1]. Ce droit, que Simon le Chauve avait confirmé [2], pouvait tomber à toutes les époques de l'année [3] et il était utile de prévoir le cas où l'abbaye aurait à le percevoir à l'époque de la foire Saint-Nicolas. Toute autre explication me semble peu logique. On se demande au reste comment les religieux de Saint-Taurin auraient pu faire pour étendre *proprio motu* leur droit de foire, avec les impôts qui en étaient la conséquence, à sept jours au lieu d'un et comment cette usurpation aurait été tolérée des habitants et surtout du comte [4].

En 1257, saint Louis, passant à Breteuil au mois de juillet, accorda à l'abbaye confirmation de ses terres, maisons, prés, vignes et toutes autres possessions, acquises par don ou par achat [5].

[1] V. *supra*, p. 41.

[2] *Ibid.*

[3] V. *infra*, p. 140, ce qui fut établi justement quand il se trouva coïncider avec la foire Saint-Taurin.

[4] Jean, abbé de Saint-Taurin, dans l'acte où il constate cette création, dit formellement : « Habebamus nundinas apud Ebroicas, die festivitatis beati Taurini, patroni nostri, per unum diem, scilicet ab hora nona in vigilia dicte festivitatis usque ad horam novam diei ipsius festivitatis, et per hoc tempus habebamus integre quicquid ad preposituram et vicecomitatum Ebroicenses pertinebat, in usus fratrum et monasterii devolvendum. » (Layettes du Trésor des Chartes, t. I, p. 312, n° 836.) Janvier (1207 v. st.) 1208.

[5] P. C. f° 56 recto, G. C. f° 135 v°.

Mais je ne crois pas qu'il faille mettre au nombre des libéralités royales les sommes portées sur les comptes de Jean Sarrazin en 1256 et des baillis en 1285 comme versées à l'abbé de Saint-Taurin : dix livres, entre le 10 février et le 8 novembre 1256 [1], — soixante sous plus le prix de onze setiers de blé, soit en tout quatre livres huit sous en 1285 [2]. Cette dernière mention nous donne en effet à penser que c'étaient là de simples règlements de comptes : les onze setiers de blé dont il est question sont ceux dont Philippe-Auguste avait accordé la rente en 1201 sur le moulin de la tour d'Évreux.

C'est probablement, en revanche, sur la demande des rois que les papes de la première moitié du XIII[e] siècle multiplient les bulles de confirmation. Il me paraît peu vraisemblable que les religieux, étant données les bonnes dispositions montrées par Philippe-Auguste et celles qu'on connaissait à saint Louis, les aient sollicitées pour les opposer aux empiètements de ces souverains. Contre eux ces armes eussent été sans doute inutiles, mais elles pouvaient avoir leur efficacité à l'égard des petits barons du voisinage, dont les convoitises étaient toujours éveillées.

Le 31 mars 1208, Innocent prend sous sa protection les biens de Saint-Taurin, spécialement les églises de Notre-Dame de Louviers, de Saint-Antonin-de-Pacy et de Périers [3]. Par un autre acte du même jour il donne à l'abbaye confirmation générale de toutes ses possessions,

[1] Tabulae ceratae Johannis Sarraceni, in Thesauro Cartarum servatae, § 193 *b* et 364 *a* (*Hist. des G. et de la Fr.* XXII, p. 348 E).

[2] Compotus ballivorum Franciæ de termino Omnium Sanctorum, anno 1285, § 23 (*Ibid*, XXII, p. 629 H).

[3] P. C. f° 81 recto, G. C. f° 135 v°.

en analysant les termes de la charte de Richard Cœur-de-Lion [1].

Le 24 avril 1217, Honorius III accorde à Saint-Taurin un acte du même genre à peu près dans les mêmes termes [2]. Le 16 mars 1221 il confirme également ses droits sur les églises de Saint-Pierre de Périers et de Cissey avec leurs dépendances [3]. Au mois d'août 1225, à Rieti, il lui permet de percevoir les dîmes novales [4] dans les paroisses où elle perçoit déjà les vieilles dîmes [5].

Innocent IV concède des faveurs d'un autre genre : le 5 janvier 1247, le droit de ne point être contraints à accepter les provisions d'un pensionné ou bénéficier ecclésiastique est accordé aux religieux si les lettres apostoliques de l'intéressé ne portent exception expresse à ce privilège [6] ; la bulle du 18 janvier 1253 permet à l'abbé d'exempter ses moines de l'observation des statuts de Grégoire IX, qui aggravaient la règle de saint Benoît [7].

Il est assez naturel que l'abbaye de Saint-Taurin ait essayé de profiter de la bienveillance dont elle se voyait l'objet pour échapper à la dépendance qui faisait d'elle depuis 1035 un simple prieuré de Fécamp. Elle avait déjà, nous l'avons vu [8], tenté de secouer ce joug en

[1] G. C. f° 134 r°. — M. Bonnin, qui reproduit ces deux bulles dans son Cartulaire de Louviers et qui, très sagacement, les rapporte à Innocent III et non à Innocent IV à qui elles étaient précédemment attribuées, les date, je ne sais pourquoi, de 1210. La onzième année du pontificat d'Innocent III, élu le 3 janvier 1198, est cependant bien l'année 1208.

[2] P. C. f° 81 verso, G. C. f° 138 recto.

[3] P. C. f° 84 verso.

[4] Sur les terres récemment mises en culture, ou dont le produit avait changé.

[5] P. C. f° 89 recto.

[6] P. C. f° 81, recto.

[7] G. C., f° 136, recto.

[8] V. *supra* p. 57.

1104-1106 sans le moindre succès. Mais les circonstances étaient bien changées un siècle après : la Normandie une fois rattachée au domaine royal, Fécamp cessait d'être le centre religieux d'un État indépendant, d'être protégé par la vigilance jalouse des ducs. Elle n'était plus en France qu'un monastère comme les autres, et peut-être les Capétiens acceptaient-ils volontiers de porter atteinte à une prééminence locale qui rappelait trop le souvenir des anciens maîtres.

Une première affaire éclata en 1222, après la mort de l'abbé Aicard de Fécamp, arrivée le 18 septembre. Son successeur, Richard Morin, fut élu d'un consentement unanime : mais les abbés de Saint-Taurin et de la Croix-Saint-Leufroy protestèrent, et déclarèrent l'élection nulle parce qu'ils n'y avaient pas été appelés[1]. Notre abbaye prenait, on le voit, conscience de son importance, et voulait à tout le moins avoir voix au chapitre de son chef d'ordre. La plainte fut portée au pape : Honorius III désigna pour juge Bertrand, cardinal-prêtre du titre des SS. Jean et Paul[2], qui donna tort aux protestataires et les débouta de leur demande[3].

Cet insuccès, qui fit sans doute craindre à l'abbaye de Saint-Taurin de se voir toujours réduite « au rang subalterne d'une église de campagne ou d'un simple prieuré »[4], la détermina à faire un effort pour se débarrasser à jamais de cette sujétion. Nous ignorons tout de la marche du procès qui s'engagea à ce sujet entre

[1] Chronique des abbés de Fécamp, dans Leroux de Lincy, *Essai sur l'abbaye de Fécamp*, p. 297.

[2] D. Le Hule, *Le Thresor...*, p. 255.

[3] Décrétales, liv. I, titre 16 : des Élections, ch. 47 *Constitutis*.

[4] Fallue, *Histoire d Fécamp*, p. 204.

les deux abbayes. Il ne se termina sûrement pas en 1224, comme le veut Fallue[1], et il est même très douteux qu'il fût alors entamé. Le plus vraisemblable est qu'il commença en 1240, lorsque, pour remplacer Guillaume de Courlieu, devenu abbé de Jumièges, les moines de Saint-Taurin élurent un des leurs, leur propre camérier, Gillebert de Saint-Martin. Fécamp mit sans doute opposition à son installation. Les débats durèrent plusieurs années, jusqu'au moment où l'abbé Gillebert trouva le moyen d'y mettre fin[2] : deux arbitres furent choisis par les parties, Pierre, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, et Jean de Ros, chanoine de Lisieux. Le premier, dont un prédécesseur avait, comme nous l'avons vu, fait cause commune en 1222 avec Saint-Taurin, était probablement bien disposé en faveur de notre abbaye. Si le second était partisan de Fécamp, il ne se sentait pas soutenu par l'influence toute puissante qui, sous les ducs de Normandie, avait fait triompher ses prétentions. La sentence, prononcée en 1246 d'après les *Annales Sancti Taurini*[3], donna raison aux religieux de Saint-Taurin qui, délivrés de la tutelle de Fécamp, eurent le droit de nommer leur abbé sans l'intervention d'autrui. Elle fut ratifiée par une bulle d'Innocent IV, du 23 juillet 1247.

Notre abbaye était désormais en possession de son indépendance. C'est au roi seul que les moines eurent à demander la confirmation de leurs abbés. Nous ne possédons qu'une seule des requêtes qu'ils adressaient

[1] *Op. cit.*, p. 204.

[2] Gallia christiana, XI, 628. Ces détails proviennent sans doute de documents de Fécamp.

[3] *Hist. des G. et de la Fr.*, XXIII, p. 466 E. — C'est aussi la date donnée par la Gallia christiana, *loc. cit.*

en pareil cas au souverain. Elle remonte à l'année 1223, sous le règne de Louis VIII et est par conséquent antérieure à la sentence dont je viens de parler. Mais celles qui suivirent n'en différèrent sans doute nullement et furent seulement envoyées sans l'approbation préalable de l'abbé de Fécamp. L'intérêt de ce document est faible : il y est dit, dans des termes étrangement ampoulés, que les moines demandent « à la majesté de votre altesse » d'avoir pour agréable l'élection de Guillaume, dont ils attestent la pureté de mœurs et de foi [1]. C'est tout.

Il ne semble pas que les moines de Saint-Taurin aient usé de leur libre droit d'élection pour nommer des abbés d'une très haute valeur. Du moins les hommes sur lesquels ils arrêtèrent leur choix n'ont pas laissé beaucoup plus de traces que leurs prédécesseurs des XI^e^ et XII^e^ siècles. Non pas que nous manquions de documents, au contraire : l'ensemble de leur gestion foncière nous apparaît assez clairement. Mais rien ne vient animer ces pages muettes, aucun trait de caractère ne se devine. Les personnalités sont effacées, comme les effigies de ces médailles antiques qu'un long séjour dans la terre a rendues frustes et indistinctes. Le regard découragé parcourt cette liste, dont la chronologie est assez bien fixée et dont aucune discussion critique ne peut rompre la monotonie. On m'excusera donc de la parcourir très vite. Je suivrai les données de la *Gallia Christiana* [2], que j'ai reconnues exactes, mais on remarquera que si elles y paraissent moins sèches que dans

[1] Layettes du Trésor des Chartes, tome II, p. 22, n° 1627.

[2] XI, 627 sqq.

les lignes qui suivent, cela tient à ce que les auteurs ont entassé sous chaque nom, avec quelque confusion, beaucoup de détails qui trouveront leur place naturelle dans les chapitres suivants.

Nous avons vu que *Mathieu* était déjà abbé en 1191. Il dut mourir dans les toutes premières années du XIII^e^ siècle. Son successeur *Guillaume* ne nous apparaît qu'en avril 1205, comme témoin dans une charte de l'abbé de Cluny. Il disparut de ce monde avant la fin de l'année, car en 1205 déjà la Chronique de Saint-Taurin montre son successeur *Jean de Martigny* assistant à la découverte et à la translation de nouvelles reliques du patron de l'abbaye[1]. C'est l'abbé Jean qui souleva les premières difficultés avec Fécamp en 1222 : il sortait en effet de ce monastère, et c'est à ce titre qu'il réclamait le droit d'y participer aux élections. *Guillaume de Courdieu* fut nommé après lui : c'était un moine du Bec; il resta à la tête de Saint-Taurin de 1223 à 1240 et devint ensuite abbé de Jumièges.

Gillebert de Saint-Martin qui le remplaça était un *Taurinensis;* nous avons vu le détail de la lutte que son élection fit naître avec les *Fiscannenses.* Il mourut à Noël de 1255. Son successeur *Thomas* signa plusieurs actes en 1257, 1258 et 1259. Ce fut un prieur de Jumièges, *Richard,* qui reçut ensuite la crosse abbatiale, et qui la garda jusqu'à sa mort, arrivée le 24 avril 1283. Puis vint *Simon,* qui mourut le 4 avril 1296. Les dernières années du XIII^e^ siècle sont occupées par *Richard de Cormeilles* : c'était un moine de Saint-Taurin, sans doute un clerc ou un secrétaire de l'abbé Simon, car on

[1] *Hist. des G. et de la Fr.*, XVIII, 353.

le trouve en 1293 recevant au nom de l'abbé les amendes de la foire Saint-Taurin [1].

Je ne sais si c'est à l'activité de ces abbés qu'il faut attribuer le remarquable développement de la prospérité matérielle de Saint-Taurin au XIII[e] siècle. Ils furent probablement des administrateurs de mérite, mais, à part la construction de la célèbre châsse sous Gillebert de Saint-Martin [2], qui dut être un homme de goût, aucune trace de l'action de tel ou tel d'entre eux précisément n'a subsisté. Je vais donc me contenter d'étudier dans les chapitres suivants le développement de la richesse territoriale de l'abbaye et j'essaierai de donner ensuite une idée du mode d'existence qu'on y menait et du rôle qu'elle jouait dans la vie locale.

[1] P. C. f° 49, verso, in fine. — Je ne sais pourquoi Charpillon et Carême (*Dict. hist. de l'Eure*. II. p. 130, col. 1, note 1) l'appellent *R. de Carruel* et spécifient expressément qu'ils se séparent de la Gallia christiana, qui dit Cormeilles. Comme j'ai trouvé dans les textes *Ricardus de Cormelliis*, je crois devoir suivre la leçon de la Gallia christiana, la bonne jusqu'à plus ample nformé.

[2] V, *infra*, p. 132.

CHAPITRE IV

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

Les possessions de l'abbaye hors d'Évreux.

La richesse de l'abbaye de Saint-Taurin s'accrut notablement au cours du XIII[e] siècle. La masse considérable des documents est un obstacle presque invincible à un exposé raisonné ou chronologique : j'ai dû le reconnaître après mûre réflexion et plusieurs essais infructueux. Je vais donc me contenter, m'autorisant de l'exemple d'un distingué érudit local[1], de classer par ordre alphabétique les localités où notre abbaye a possédé des biens. J'espère du moins faciliter ainsi les recherches.

Mais je dois insérer ici deux remarques que l'étude attentive des documents m'a inspirées.

La première, c'est que ces noms de localités sont relativement peu nombreux. Il est facile de l'expliquer en rappelant que dès la fin du XII[e] siècle les principales institutions religieuses, abbayes, chapitres, etc., avaient, pour ainsi dire, déjà pris position : chacune avait ses centres de prédilection où les libéralités lui étaient généralement

[1] M. l'abbé C. Guéry, *Histoire de la Commanderie de Saint-Étienne de Renneville.*

réservées; les gens de la Sôgne, par exemple, donnaient de préférence à Saint-Taurin, ceux de la Bonneville à la Noë, etc. De plus une abbaye n'aimait pas beaucoup avoir des voisins de son espèce, elle craignait les querelles, les procès[1], et préférait souvent négocier un accord amiable pour rester dans un village seule propriétaire : c'est ainsi que nous verrons les Templiers de Renneville se constituer d'immenses biens, à eux seuls, sur le territoire de Sacquenville, par des rachats et des échanges. Enfin les moines, avec l'excédent de leurs revenus, achetaient beaucoup de terres, et naturellement c'était sur les points où ils possédaient déjà, de façon à s'arrondir.

Ma seconde remarque se rapporte au mode d'acquisition : à mesure que l'on avance, on voit que des deux modes usités, donation et achat, le premier tend à devenir moins fréquent et le second à se multiplier. L'explication que je viens de donner peut servir encore ici : les moines faisaient couramment des placements fonciers, les seuls connus alors; leurs revenus et par suite leurs acquisitions s'accroissaient d'autant. Peut-être aussi les fidèles se montrèrent-ils, avec le temps, moins généreux[2].

Arnières. — En 1209, Robert de Dardez, avec l'assentiment de son frère Étienne, donne une rente de 7 livres

[1] Un exemple curieux de ces procès est celui qui s'engagea entre Saint-Taurin et la Croix-Saint-Leufroy en mai 1277 au sujet des dîmes de Croisy, dont la dernière abbaye s'était emparée indûment. Nous possédons l'enquête par témoins faite, sur l'ordre de l'official d'Évreux, par son clerc Guillaume Hardouyn. Je regrette que la place me manque pour l'analyser ici. (G. C. f° 260, recto).

[2] Il faut pourtant observer que beaucoup de ces ventes, si nous considérons le faible prix stipulé, semblent n'avoir été que des donations déguisées, en vue peut-être d'échapper à quelque droit d'amortissement.

sur les moulins du comte à Asnières ou Arnières[1]. Il les tenait du comte Amauri III d'Évreux, qui lui en avait fait une double donation, avant et pendant son expédition en Terre-Sainte, celle-ci en présence de Gérard de Ridefort, grand-maître du Temple (1188-oct. 1189[2]), moyennant une redevance de deux éperons d'or à apporter la veille de Pâques. La rente devait être payée à la mi-carême. Le donateur engage pour la garantir le revenu de sa terre de *Calmeia* ou *Karmeia*[3] jusqu'à concurrence de 60 sous.

Avrilly. — Le 26 février (1298 v. st.) 1299, Thomas des Rotours et Aalis sa femme, de la paroisse de Pinterville, vendent pour 7 l. 10 s. t. une rente de 15 s. t. que leur doit Laurent Le Sueur sur une pièce de terre sise à Avrilly, « aboutant... a la couture as diz achateours[4] ».

Le 17 décembre 1303, Pierre des Minières, chevalier, donne une pièce de terre d'environ trois acres, sise à Champ-Dominel, et libre de toute redevance[5].

Bérengeville-la-Rivière. — En mars (1256 v. st.) 1257, Durand Rosse ou Roce vend à l'office d'aumônier de l'abbaye une rente de 12 d. payable à la Saint-Remy sur deux terres, et de 2 s. 6 d. sur une masure, à Bérengeville[6].

Le 11 mai 1294, Jean et Guillaume dits « les Saiges »

[1] P. C. f° 74, recto. G. C. f° 53 recto.
[2] P. C. f° 75 recto. G. C. f° 54 recto.
[3] La Charmoie, fief à la Trinité.
[4] Orig. A. E., H 737.
[5] G. C., f° 196 verso.
[6] A. E., H 795, f° 6 recto, f° 7 verso.

échangent avec l'aumônier de l'abbaye une pièce de pré dans la paroisse de Saint-Laoud (Bérengeville [1]).

Le 22 février (1295 v. st.) 1296, Taurin de Huest et sa femme Emmeline vendent à l'office d'aumônier une rente de 4 s. t. [2].

Le 11 mars de la même année, Jean le Saige et Agnès sa femme, de la même paroisse, vendent à l'abbaye une rente de 3 s. t. payable à l'aumônier sur tous leurs biens [3].

Blandey. — En 1226, Guillaume de la Ferté, chevalier, donne, en mémoire de son frère Simon enterré à l'abbaye, une rente de deux setiers de grain ordinaire, payable à la Noël au moulin de Blandey [4].

Caudebec. — En 1206, Robert Louvet vend pour 45 s. ses droits sur la dîme du vin et des gerbes de Caudebec [5].

En février (1225 v. st.) 1226, Matilde *de Mara* vend pour 110 s. t. sa terre sise dans le fief de l'abbaye, dans la paroisse Notre-Dame de Caudebec [6].

Le 14 du même mois, Laurent, curé de cette paroisse, remet entre les mains de Laurent, prieur de Saint-Taurin, un jardin et une maison donnés par Jean de la Sôgne, prêtre [7], et chargés d'une rente de 5 d. en faveur de Robert Hellouyn et de Guillaume Peullier [8].

Le 9 avril 1250, Roger Le Férou vend pour 10 s. t.

[1] *Ibid.* f° 4 verso.

[2] *Ibid.* f° 2 verso.

[3] *Ibid*, f° 3 verso.

[4] P. C. f° 85 verso.

[5] P. C. f° 65 recto, G. C. f° 293 recto.

[6] G. C, f° 293 verso.

[7] Cette donation remontait au mois de mars (1208) 1209. Cf. G. C. f° 181 recto.

[8] G. C. f° 294 recto.

une pièce de terre qui touche au chemin royal d'Elbeuf à Pont-de-l'Arche[1].

Le 19 janvier (1277 v. st.) 1278 Anicie Goye, veuve, vend, pour 18 s. t., une rente de 2 s. t. que lui doit Baudry Le Jeune sur un pré sis *in prato Ynonis*[2].

A la fin du XIII[e] siècle, d'après une note insérée dans le Petit Cartulaire[3], les revenus de la dîme de Caudebec étaient, une fois réunis dans la grange abbatiale, divisés en neuf parts : sept parts et un tiers pour l'abbaye, une pour le collecteur, deux tiers de part pour le curé de Saint-Étienne. Mais préalablement l'abbaye, comme propriétaire de la grange, prélevait *in libero tasso* 14 setiers de froment[4].

Caugé. — Renaud de Mareux, chevalier, abandonne en mai 1218 ses droits sur la terre de Luhéré donnée à ses ancêtres par l'abbaye[5], et en août 1221 sur deux acres de terre données par Martin Vellenth[6]. En octobre 1243 il renonce à une rente de 24 pains et 16 gallons de vin que lui devait l'abbaye à la Pentecôte et à la Saint-Taurin[7].

En octobre 1252, Renaud étant mort, son fils Roger de Mareux donne une pièce de terre dans son fief de Mareux près de la route de Beaumont[8].

Le 11 février (1257 v. st.) 1258, Geoffroy Chastris,

[1] G. C. f° 294 recto.
[2] P. C. f° 103 recto.
[3] f° 48 verso.
[4] V. encore à l'article de Sissey.
[5] P. C. f° 83 verso, G. C. f° 149 recto.
[6] P. C. f° 85 recto, G. C. f° 149 recto.
[7] G. C. f° 149 recto.
[8] G. C. f° 150 recto.

de Luhéré, vend à l'abbaye une rente de 5 s. t. à percevoir sur tout son héritage [1].

En mars (1259 v. st.) 1260 Gautier de Luhéré vend à l'abbaye *ad usum thezaurarie*, pour 50 s. t., une rente de 5 s. t. à percevoir sur sa maison, sa tenure et tout son héritage [2].

Le 27 février (1261 v. st.) 1262, Ermessende, veuve de Jean Le Couturier, de Caugé, abandonne, pour un setier de blé, tous ses droits dotaux sur une acre de terre vendue à l'abbaye par feu son mari [3].

Cissey. — Voir *Sissey*.

Croisy. — En décembre 1260, Guillaume Corbot renonce, moyennant 20 s. par., à une rente de 2 s. par. que lui devait l'abbaye sur une grange sise à Saint-Germain de Croisy [4].

En juillet 1269 Richard *de Vallibus* donne une rente de 12 d. par. sur une vigne, dite *vinea de Curia*, sise à Croisy [5].

Le 22 décembre 1274, Richard de Pont-Hébert donne une rente d'un demi-tonneau de vin à la mesure de Pacy, payable aux vendanges sur la vigne de Croisy [6].

Le 7 mars (1289) 1290, Jean, curé de Croisy, prend à ferme viagère une part de la dîme des fruits que donne une pièce de terre sise entre le val de Croisy et le

[1] G. C. f° 150 verso.
[2] G. C. f° 152 verso.
[3] P. C. f° 100 recto, G. C. f° 150 v°.
[4] P. C. f° 99 recto, G. C. f° 262 v°.
[5] G. C. f° 262 recto.
[6] G. C. f° 261 recto.

chemin de Caillouet ; il s'engage à payer par an 6 boisseaux de méteil, mesure de Pacy [1].

La Forêt-du-Parc. — En avril 1208, Robert de Neuilly confirme la donation de 12 arpents de terre faite à la Forêt par son oncle Alexandre [2].

Des difficultés s'élevèrent entre l'abbaye et Raoul Mauvoisin, seigneur de Saint-André, en 1228, au sujet des dîmes novales de son parc de Saint-André qu'il avait fait mettre en culture. En décembre de cette année, Raoul abandonna toutes ses prétentions [3]. Mais le curé de la Forêt, Gillebert, chanoine d'Évreux, en éleva d'autres, malgré le privilège que le pape Honorius III avait accordé aux moines sur ces dîmes [4]. L'évêque Richard s'entremit et Gillebert fut réduit à la même part sur les nouvelles dîmes qu'il prélevait déjà sur les anciennes [5]. Mais en 1231 il réclama de nouveau, et l'évêque lui adjugea toutes les dîmes novales à l'exception de celles du blé et des légumes de toute espèce, qui furent données aux moines [6].

Garencières. — Le 1er mars (1263) 1264, Jean le Jeune, de Garencières, abandonne à l'abbaye deux livrées qu'elle lui devait annuellement, pour 5 s. t. [7].

Gauville-la-Campagne. — Chrétien de Vieilles, bourgeois d'Évreux, donne à l'abbaye, pour qu'on

[1] G. C., f° 259 verso.
[2] P. C. f° 67 verso, G. C. f° 225 recto.
[3] P. C. f° 85 recto, G. C. f° 225 verso.
[4] V. *supra* p. 69.
[5] G. C. f° 225 recto.
[6] G. C. f° 225 verso.
[7] P. C. f° 102 recto.

célèbre son service anniversaire, une rente de 3 setiers de méteil, sur deux terres que tient de lui, à Gauville, Eudes Le Vavasseur (août 1260) [1].

Glisolles. — En novembre 1215, Amaury Poulet ou Poussin, seigneur de Glisolles, confirme à l'abbaye la possession des dîmes de ses moulins [2].

Grimonval. — Au début du XIII[e] siècle, Hugue de Grimonval donne à l'abbaye la maison de sa mère pour en faire une grange dîmeresse, et s'engage, en cas d'incendie ou de pillage, à fournir le bois nécessaire à la reconstruction [3].

En juillet 1214, Jean de Grimonval confirme les donations faites par ses ancêtres à Grimonval et à Ecos [4].

En octobre 1227, devant l'archevêque de Rouen, Raoul, curé d'Ecos, reconnaît que le fait de posséder la ferme des deux gerbes à Grimonval ne lui donne aucun droit sur les dîmes [5].

Grossœuvre. — En juin 1232, Guillaume Poulet, chanoine d'Évreux, abandonne la ferme perpétuelle de la dîme de Grossœuvre qu'il tenait de l'abbaye, moyennant une rente de 20 l. par. payable sa vie durant à Évreux dans l'octave de Pâques, plus 10 s. par. en cas de retard. L'abbaye s'interdit de solliciter aucune dispense ou indulgence papale pour ne pas payer cette rente [6].

[1] G. C. f° 147 v°. — Vieilles (*Vetulæ*), commune réunie à Beaumont-le-Roger en 1825.
[2] P. C. f° 68 v°.
[3] P. C. f° 66 v°, G. C. f°. 253 r°.
[4] P. C. f° 66 recto, G. C. f° 253 r°.
[5] G. C. f° 253 v°.
[6] G. C. f° 217 recto.

En mai 1244, Henri, chevalier, fauconnier du roi, *castellanus de Gallart*, sur son fief de Ronceroles, sa femme Amicie, dame de Grossœuvre, sur la dîme de la paille, sur une maison à Vernon, sur son droit de moute à Illiers, *Symon de Alneto*, Guillaume d'Aubergenville, Jean Pescheveron et sa femme Agnès, sur des biens divers, donnent à l'abbaye des rentes s'élevant au total à 22 s. par., 5 l. 6 s. 10 d. t. et un demi-muid de blé. L'abbaye fera célébrer dans la chapelle du château de Grossœuvre trois messes par semaine, l'une du Saint-Esprit, la seconde de la Vierge, la troisième des morts pour l'âme de G. du Fresne, chevalier, père d'Amicie, d'Amauri Poulet et de son fils Guillot Poulet, défunts [1].

Les religieux s'acquittèrent de cette obligation de façon à garder un bénéfice : en février (1247 v. st.) 1248, ils chargeaient Jean, curé de Grossœuvre, et ses successeurs, de ce service, moyennant un traitement de 40 s. t. par an [2]. Encore se réservèrent-ils deux parts sur la dîme du fourrage de Grossœuvre.

Guichainville. — En décembre 1237, Isabelle, veuve de Roger *de Bosco*, chevalier, et sœur de Richard de Tournebu, chevalier, fonde un anniversaire pour son mari et son frère, moyennant une rente de 40 s. assise sur quatre pièces de terre que tiennent à Guichainville, Rocelin et J., fils de Robert de Faypou [3].

En juin 1248, Pierre, seigneur de Guichainville, écuyer, confirme la donation qu'ont faite ses ancêtres

[1] G. C. f° 218 v°.
[2] G. C. f° 219 recto, 218 recto, 217 verso, 217 recto.
[3] P. C. f° 88 v°.

d'une masure et de 15 acres de terre, tenues par les héritiers de Renaud le Vilain. Il abandonne tous ses droits, spécialement ceux de moulin banal et de moute sèche, sur les hommes de l'abbaye, qui jouiront à Guichainville du pâturage commun, etc., comme ceux du seigneur [1].

Hectomare. — En janvier (1204) 1205 Guillaume *de Auge*, chevalier, donne à l'abbaye un hôte, à Hectomare, du nom de Richard, avec son fils Pierre, et tout ce qu'il doit, à savoir 10 s. à la Saint-Remy, avec deux oies, à Noël 4 chapons et 4 deniers, à Pâques 40 œufs [2].

Jarcei. — Raoul Chanu, chevalier, lègue pour faire célébrer son anniversaire, trente arpents de terre à Jarcei et la moitié de son herbergement (1230) [3].

Longueville. — Sous ce nom était compris tout le territoire de vignobles divisé entre les paroisses de Saint-Marcel-de-Longueville, de Saint-Just et de Saint-Pierre-d'Autilz [4]. Les religieux y possédaient d'importantes propriétés auxquelles ils tenaient beaucoup, et que concernent de nombreux actes. Je vais essayer d'en tirer quelques renseignements.

Si les religieux faisaient grand cas du crû de Longueville (et ils n'étaient pas les seuls, comme nous allons le voir), c'est apparemment que ce vignoble était le premier à proximité d'Évreux où l'on fît, sur les coteaux voisins de la Seine, un vin passable. Bien que,

[1] A. E., H 758.
[2] P. C. f° 78 v°.
[3] P. C. f° 87 v°.
[4] Cf. Le Prévost, *Notes...* s. v. Autilz.

faute de pouvoir se procurer facilement et transporter les produits méridionaux, la culture de la vigne fût au moyen-âge assez répandue en Normandie, ce n'est que dans la partie la moins humide du pays, au voisinage de l'Ile-de-France, que les résultats en étaient satisfaisants, et c'est là seulement qu'elle a subsisté jusqu'à nos jours. Ainsi s'explique la valeur locale du crû de Longueville.

L'origine des biens qu'y avait Saint-Taurin est sans doute antérieure à la donation faite au XI^e^ siècle par Osbern, fils de Hugue de Corneuil [1]. Au XIII^e^ siècle, le centre de ces propriétés [2] était à Saint-Marcel : là s'élevait le manoir des religieux [3], où se faisaient les paiements, vraisemblablement entre les mains de quelqu'un d'entre eux chargé d'administrer le domaine [4]. Autour s'étendait le clos dit *des Plantes*, qui semble leur avoir appartenu en propre et dont ils devaient diriger eux-mêmes l'exploitation [5]. Dans le voisinage, je citerai le clos *Male-Nuit*, tenu de l'abbaye avant 1218 par Galichet Buglel et dont l'usufruit fut à cette date donné par elle et pour sa vie durant au clerc Richard de Britemare [6], — *le champ de la Barre* [7], dont Guillaume Havart,

[1] Cf. *supra* p. 47.

[2] *Feodum Sancti Taurini*, charte de décembre 1250, G. C. f° 237, verso.

[3] G. C. f° 238 verso (charte de mars (1252) 1253). — Les moines s'efforcèrent de le soustraire à toute charge : en décembre 1232, par exemple, ils obtiennent de Gautier d'Aulnay, qu'il renonce à des droits divers auxquels il prétendait sur leur manoir. (G. C, f° 235 verso).

[4] G. C. f° 237 recto, 238 verso.

[5] *Clausum Sancti Taurini quod vocatur Planta*, août 1357, G. C. f° 242 recto ; — *vinea religiosorum, que vinea vocatur les Plantes*, juin 1262, P. C. f° 100 verso, G. C. f° 244 recto.

[6] G. C. f° 234 recto.

[7] Il était situé près du chemin de Saint-Just, *via que ducit ad Sanctum Justum* (G. C. f° 84 recto, P. C. f° 234 recto).

chevalier, et Marguerite sa femme donnèrent la dîme à l'abbaye par acte public en juin 1219 [1], — la *vigne d'Aceline*, sur laquelle Osmond Taquerel et sa femme Douce vendent à l'abbaye une rente d'un demi-muid de vin (février 1250-51) [2], Mathieu le Meunier et sa femme *Albereda* deux rentes de 10 s. par. (juillet 1252) [3] et d'un demi-muid de vin blanc (janvier 1256-57) [4], — la vigne vendue à l'abbaye en mars 1252-53 par Colin Hay, Benoît Hay et leur mère Goie la Haye [5], — la *vigne Haguenel*, sur laquelle Mathieu *de Champellis* gageait en juin 1248 le paiement d'une rente [6], et qu'il vendit aux moines en deux fois (avril 1250 et décembre 1254) [7], — la *vigne de Sicile* (*vinea Sicilie*), sur laquelle Jean Havart, écuyer [8], percevait de Simon de Hauville une rente de 20 s. par. et une mesure d'avoine, qu'il vendit à l'abbaye en décembre 1256 [9], — *la vigne* « *Sizirote* » que Simon de Hauville et sa femme Alice la Roulée donnent aux moines, avec d'autres terres et rentes, en août 1257 [10], — les masures, terres ou rentes foncières vendues ou données par Robert La Pie (Juin 1262) [11], par Joie, fille de feu Renoud Loche (janvier 1264-65) [12], Gautier Havart,

[1] *Ibid.*

[2] G. C. f° 238 recto.

[3] G. C. f° 238 verso.

[4] G. C. f° 241 verso.

[5] G. C. f° 238 verso. Vente confirmée en mars 1255-56 par leur suzerain Jean Havart (G. C. f° 239 verso).

[6] G. C. f° 242 verso.

[7] G. C. f° 237 verso. 239 recto.

[8] V. *supra*, note 5.

[9] G. C. f° 240 verso.

[10] G. C. f° 242 recto.

[11] P. C. f° 100 verso, G. C. f° 244 recto.

[12] G. C. f° 244 verso.

écuyer (5 février 1294-95) [1], — le *clos Piel*, la *terre des Vallées*, la *terre Dorenlot*, où l'abbaye ne semble pas avoir possédé de biens, mais qui sont constamment cités dans les actes ci-dessus mentionnés.

A Saint-Just les moines avaient une vigne qu'ils donnèrent à fieffe, moyennant une rente de 46 s. par., à Mathieu Foucart et à Simon Courtin (juin 1239)[2]. Le premier devait être mort vingt ans après, car nous voyons les moines payer à Simon Courtin seul, en mars 1259-60, 10 s. par. pour obtenir qu'il renonçât à tous ses droits sur cette vigne [3].

A Saint-Pierre d'Autilz notre abbaye avait sans doute aussi des biens : il n'en reste pas trace, mais je le conjecture en voyant inséré dans le Grand Cartulaire un acte de vente relatif au clos de Surci et à la vigne le Renbourc, sis dans cette paroisse et que l'abbaye n'avait intérêt à conserver sûrement qu'à titre de voisine et pour sauvegarder ses propres droits [4].

C'est à Saint-Marcel que ses biens touchaient à ceux des religieux de Fécamp [5], de Saint-Lazare de Vernon, des nonnes de la Maison-Dieu de Vernon, des Templiers, et elle eut à débattre avec eux quelques affaires d'intérêt.

En 1258, un certain Roger du Four, homme de notre abbaye [6], fut condamné pour vol et pendu, *suspensus*. Ses biens, forfaits, revinrent à Saint-Taurin, entre

[1] G. C. f° 245 verso.

[2] G. C. f° 236 recto.

[3] G. C. f° 243 verso.

[4] 20 mai 1294. G. C. f° 247 recto.

[5] G. C. f° 236 recto.

[6] Nous le voyons en décembre 1250 s'engager à lui payer une rente de 10 s. par., outre celle qu'il lui devait déjà (G. C. f° 237 recto).

autres une vigne sur laquelle il devait une rente d'un demi-baril de vin rouge à Saint-Lazare de Vernon : le prieur de cette maison réclama et ne renonça à ce droit que moyennant une somme de 10 s. par. une fois versée [1].

Les religieuses de la Maison-Dieu de Vernon réclamaient, à la fin du XIII[e] siècle, une rente de 6 s. par. sur une vigne de l'abbaye à Saint-Marcel. Le procès fut porté devant « Jehan La Ruele, baillif madame la reyne Marguerite », qui, le 5 novembre 1295, leur accorda seulement, et pour mettre fin au débat, une somme de 4 l. par. une fois payée [2].

En février 1265-66, Richard, abbé de Saint-Taurin, confirma la donation faite au Temple, par Richard de Garennes, d'une vigne sise à Saint-Marcel : mais un acte de Robert Paiart, précepteur de l'ordre en Normandie, constate que les droits de l'abbaye (une rente d'une mine d'avoine) ont été formellement réservés [3].

Nous entrevoyons çà et là dans les actes quelques détails sur la vie de ce grand domaine de vignobles que nos religieux possédaient au pays de Longueville. Ils s'efforçaient de l'accroître et de l'améliorer : par exemple, le bail à fieffe accordé en juin 1239 à Mathieu Foucart et à Simon Courtin stipule que ceux-ci devront, dans les quatre années subséquentes, améliorer la pièce de vigne des moines pour une valeur de 100 s. par. [4] Les tenanciers semblent n'avoir eu le droit de fouler leur vendange qu'après leurs suzerains [5] ou en présence

[1] Accord conclu en juillet 1258. G. C. f° 243 recto.
[2] G. C. f° 245 verso.
[3] G. C. f° 245 recto.
[4] G. C. f° 236 recto.
[5] G. C. f° 238 recto.

de leur représentant. Les redevances, généralement en nature, étaient payables le plus souvent à l'époque de la vendange, ou un peu après, à la Toussaint. Les mesures dont on se servait étaient le tonneau, le muid, le baril[1], le pot, à la mesure de Vernon, ou à celle de Longueville. Nous possédons un état très curieux des tenanciers de l'abbaye et de leurs redevances en vin vers le milieu du XIII^e^ siècle[2]. Le revenu total était : en vin blanc, de deux muids et demi et deux pots et demi, en vin rouge de seize muids et deux pots et demi.

Louviers. — L'origine des biens de l'abbaye à Louviers remonte à la donation de Richard-sans-Peur au X^e^ siècle[3]. Les avantages qu'elle devait à cette concession étaient de deux sortes : spirituels et temporels. Je vais rapidement en examiner le développement jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle, qu'il est difficile, dans ce cas particulier, de séparer du XIII^e^.

La charte du fondateur donnait aux moines le patronage de l'église de Louviers. Il ne semble pas, malgré les apparences, qu'il soit question de l'église Notre-Dame : il s'agit plutôt de l'église Saint-Martin. Son vocable, selon la remarque de M. Auguste Le Prévost, est déjà une présomption d'antiquité : c'est surtout dans le haut moyen âge que saint Martin a été populaire. En outre, je vois dans un jugement de l'Échiquier, rendu à

[1] La contenance du baril était incertaine : 14 ou 15 pots ; un bail à fieffe du 27 novembre 1238 donné par l'abbaye à Jean Tuebuef stipule qu'on fera une enquête par témoignage pour la fixer. (G. C. f° 235 verso).

[2] P. C. f° 111 sqq. — J'adopte cette date, car j'y vois mentionnés Jean le Closier et Roger le Closier, deux frères qui sont déclarés morts dans un acte de décembre 1250 (G. C. f° 237 recto). — Je donne cet état en appendice (v. p. 150).

[3] V. *suprà*, p. 37.

Rouen à Pâques de 1341, que dans l'origine et encore en 1195 [1], il n'y avait qu'une seule église, Saint-Martin, et que Notre-Dame fut construite seulement entre 1200 et 1220 [2] : c'était un argument invoqué contre notre abbaye dans un procès dont je parlerai plus loin, les juges le déclarèrent fondé. J'incline fort, pour ma part, à me laisser aussi convaincre, car ces données ne contredisent nullement les textes, qui portent uniformément *ecclesia de Loviers* [3], et elles cadrent bien avec celles auxquelles j'arrive.

D'après le document dont je viens de parler, Notre-Dame, probablement à cause de l'insuffisance de la petite église Saint-Martin, aurait donc été édifiée dans les premières années du XIII[e] siècle [4], et cela « ou fié de deux gentilshommes, qui par ce en avoient esté patrons et donnoient chacun sa portion, desquiex les diz religieux avoient atrait à eulx et acquis le droit du présenter aus dites deux portions de la dite église de Nostre-Dame. » Or nous possédons précisément deux actes de 1208 et de 1218 conclus par notre abbaye avec Robert de Louviers, clerc, et avec son frère Thomas au sujet du droit de présentation : on s'expliquerait difficilement la nécessité de ces actes s'il s'y agissait d'une église donnée à Saint-Taurin par un duc de Normandie. Je crois donc que dès cette époque l'église Saint-Martin

[1] Date de la charte de Richard Cœur-de-Lion invoquée par les moines de Saint-Taurin dans ce procès.

[2] Bonnin, *Cartul. de Louviers*, n° 342.

[3] Non *ecclesiæ*, ni *ecclesia Beate Marie*. Le fait qu'il n'y avait qu'une église explique l'omission du vocable ; c'est une preuve de plus, si l'on veut.

[4] Les restes de la construction la plus ancienne semblent effectivement remonter à cette époque.

fut, sinon abandonnée, du moins réduite à l'état de chapelle sans fonds, et ne servit plus que de loin en loin au culte public [1]. Je hasarde en outre l'hypothèse qu'elle servit aux offices particuliers des moines lorsqu'ils séjournaient à Louviers : elle communiquait en effet avec la maison dite des Templiers, qui, à mon sens, a dû vraisemblablement appartenir à notre abbaye.

Les moines de Saint-Taurin ne manquèrent pas de revendiquer sur le nouveau sanctuaire l'exercice des droits qu'ils possédaient sur l'ancien : de là des difficultés avec les donateurs du terrain. Il s'agissait principalement du droit de présentation : en 1208 les choses en vinrent au point que le pape dut désigner deux arbitres, qui furent le chantre de l'église de Rouen et le prieur du Mont-aux-Malades ; nous possédons leur sentence : en cas de vacance, Robert et Thomas de Louviers, et après eux leurs héritiers, devaient présenter à l'abbé (ou au prieur si l'abbé voyageait en lointain pays) un candidat que tous présenteraient ensuite d'un commun accord à l'évêque d'Évreux ; les patrons laïques avaient le droit de s'adresser directement à ce prélat si la présentation, par le fait de l'abbé ou des moines, tardait plus de trois mois après leur proposition. Le revenu en blé attribué à l'église devait être perçu par l'abbaye, sauf deux muids réservés au curé [2].

En 1218, à la suite d'un nouveau procès, la situation des parties fut une seconde fois réglée par un accord conclu le 11 avril en présence de l'évêque d'Évreux : le patronage de l'église était divisé en deux parts, attri-

[1] Elle tombait en ruines à la fin du XVII[e] siècle et fut restaurée au début du XVIII[e].

[2] G. C. f° 263 recto.

buées l'une à l'abbé de Saint-Taurin, l'autre à Thomas de Louviers[1], qui devaient pour chacune présenter un candidat. La chapelle Saint-Jean était créée en sus de l'église-mère : chacun des deux curés devait faire alternativement le service durant une semaine dans chaque sanctuaire et prendre la moitié de tous les revenus[2].

C'est ainsi que l'exercice du culte fut assuré à Louviers pour plus d'un siècle. Mais vers 1330 il parut qu'une seule paroisse était devenue tout à fait insuffisante, vu l'accroissement de la population et malgré la présence de deux curés : aux jours de fête la foule se pressait dans le sanctuaire encombré et y suffoquait de chaleur ; des femmes y avaient avorté ; le service divin se trouvait interrompu par le tumulte et n'avait pu parfois être achevé ; on manquait du recueillement nécessaire pour distribuer au peuple les sacrements. L'évêque d'Évreux, Pierre du Pré, s'en inquiéta. Les revenus de Notre-Dame étaient largement suffisants pour entretenir quatre curés. Après entente avec son chapitre, avec les moines, et avec les deux curés Étienne et Pierre, l'évêque créa deux autres paroisses, en élevant à ce rang les deux chapelles de Saint-Jean et de Saint-Germain. Par une charte du 5 novembre 1330[3] il fixa exactement les limites des nouvelles paroisses ; Notre-Dame eut le titre d'église-mère et le droit, pour rehausser l'éclat de ses processions solennelles, d'y faire assister les paroissiens de Saint-Jean et de Saint-Germain ; elle conserva ses deux curés dont l'un dut célébrer chaque jour la messe dans la chapelle du cime-

[1] Son frère Robert, mentionné en 1208, était sans doute mort depuis.
[2] G. C. f° 263 recto.
[3] G. C. f° 352 v°.

tière et qui continuèrent à se partager également les revenus. Les curés des paroisses nouvelles devaient leur laisser les grosses dîmes ou leur payer une pension correspondante. Le tout sous réserve des droits traditionnels des patrons.

Ces patrons étaient alors uniquement les moines de Saint-Taurin[1], qui inscrivaient vers cette époque, sur une liste conservée dans le grand Cartulaire, les trois paroisses de Louviers parmi celles dont ils avaient la présentation[2]. C'est en cette qualité qu'ils eurent à soutenir en 1341 un procès contre Jean Dupré et Pierre Pigouche, recteurs de Notre-Dame. Les religieux ayant pourvu à la cure de Saint-Germain à la mort de son premier titulaire, les recteurs susdits s'opposèrent à la prise de possession. Devant l'Échiquier de Normandie, à Rouen, à Pâques de 1341, les religieux invoquèrent les termes de la charte de Richard Cœur-de-Lion confirmant celle de Richard-sans-Peur et soutinrent qu'ayant le droit de présenter à l'église ancienne et principale ils avaient naturellement le droit de présenter aux églises accessoires formées aux dépens de son territoire. — Les recteurs de Notre-Dame réclamèrent au contraire pour eux ce droit de présentation, disant que la concession royale faite à Saint-Taurin ne s'appliquait qu'à l'église Saint-Martin, seule existante alors, que les droits des moines sur Notre-Dame provenaient seulement de l'acquisition de ceux des deux gentilshommes propriétaires du terrain sur lequel elle avait été bâtie, — qu'ils n'avaient en rien contribué de leur avoir à la

[1] Il n'est plus question de Thomas de Louviers ni de ses héritiers, ni aucun patron laïque.

[2] G. C. f° 229 recto.

fondation des paroisses nouvelles, — que celles-ci avaient été dotées uniquement de biens appartenant à Notre-Dame et aux dépens de l'église-mère, — que par suite eux, recteurs, étant en quelque sorte curés primitifs, devaient avoir le droit de présenter à ces églises préférablement aux religieux. Les juges donnèrent raison à Jean Dupré et à Pierre Pigouche, qui, par esprit de conciliation, choisirent leur candidat d'accord avec les moines et se contentèrent de demander acte de leur droit à la cour [1]. Il est vraisemblable qu'ils renoncèrent par la suite à l'exercer, car nous trouvons plus tard notre abbaye seule en possession de présenter aux bénéfices de Louviers [2].

Elle y était, au point de vue spirituel, sous la juridiction de l'évêque d'Évreux. C'est à ce titre que celui-ci lui réclamait le droit de procuration, qui consistait, lors de ses visites, à être reçu, nourri, hébergé avec sa suite aux frais des moines. Ceux-ci s'en prétendaient exempts aussi bien pour l'abbaye elle-même que pour ses biens au dehors. En ce qui concerne ceux de Louviers, un accord fut conclu en 1239 entre Raoul de Cierrey, évêque d'Évreux, et l'abbé Guillaume de Courdieu, sous l'arbitrage de maître Richard, official du diocèse : l'évêque renonça à exiger des moines une rente annuelle de 41 l. t., montant de ses droits de procuration sur le manoir de Louviers, et reçut en échange une somme de 50 l. t. destinée à l'achat d'une rente équivalente à Condé [3].

[1] Archives de la Cour de Rouen, Fonds du Parlement de Normandie, Registres de l'Echiquier, 1341, f° 97 recto. Publié p. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, n° CCCXLII.

[2] V. le pouillé du diocèse d'Évreux de 1380. Bibl. Nat., ancien fonds latin, n° 5218. f° 103 (Bonnin, *op. cit.*, n° 390).

[3] G. C. f° 271 recto.

Au temporel, l'abbaye de Saint-Taurin dépendait, pour ses biens de Louviers, de l'archevêque de Rouen[1]. « Il est tout notoire, dit un acte du 7 décembre 1338, que le fieu de Saint-Taurin de Louviers est audit archevesque[2]. » Il faut entendre par là qu'il en était le suzerain. Il y avait droit de haute justice[3].

Les moines possédaient, eux, la basse justice. Ils avaient en outre, comme le témoigne une enquête faite le 8 octobre 1288 par le bailli Denis Bataille, « leur usage en la forest de Loviers, cest assavoir de herbergier, de refere leur moulin et leur escluses, sanz amende, et un fou et un hestre à ardoir, par un sestier de froument de rente chacun an a Noël[4] ». Enfin un jugement de l'échiquier archiépiscopal, rendu à Louviers le 31 août 1296, nous prouve qu'ils percevaient un droit du treizième sur le prix des ventes immobilières[5].

En ce qui concerne les biens proprement dits, les moines en avaient beaucoup, et ne cessaient d'augmenter leur avoir en terre, maisons et rentes foncières. Il serait fastidieux d'énumérer les ventes et donations dont nous trouvons trace dans les documents : ceux-ci ayant été reproduits in extenso dans le *Cartulaire de Louviers* de M. Bonnin, je me contente de renvoyer le lecteur curieux à cette excellente publication, où il trouvera à tout le moins

[1] En 1197 l'archevêque de Rouen était devenu comte de Louviers en abandonnant à Richard Cœur-de-Lion Andely, que ce roi travaillait à fortifier.

[2] Arch. de la Seine-Inférieure, Fonds de l'archevêché, G 982. (Bonnin, *Cart. de Louviers*, n° 339).

[3] *Ibid.* — Ce droit fut solennellement reconnu et confirmé par un arrêt de l'Échiquier (octobre 1336). Archives de la Seine-Inférieure, Fonds de l'archevêché, G. 980 (Bonnin, *op. cit.* n° 336).

[4] P. C. f° 105 verso.

[5] P. C. f° 40 v°. — Il s'agit d'une maison vendue 39 l. t. : les moines perçurent 60 s., soit 1/13.

d'intéressants renseignements sur la topographie ancienne de la ville[1]. Je ferai cependant exception en faveur de la famille du Planchey, qui fut au XIII^e^ siècle en rapports étroits avec Saint-Taurin : l'exposé de ces rapports me servira de spécimen et d'exemple.

Je donne d'abord le tableau généalogique tel que j'ai pu le reconstituer :

X... du Planchey

Gillebert du Planchey.	Raoul du Planchey	Guillaume du Planchey
épouse 1° X.....		
2° Tecia.		

(1) Raoul du Planchey.
épouse 1° Asceline.
2° Héloïse

une fille mariée à Robert Le Galeis.

Les trois frères Gillebert, Raoul et Guillaume vivaient à la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ : avant 1204 les deux premiers cédaient à Guillaume chacun leur part d'héritage[2] et le laissaient seul possesseur de leur fief du Martrey. Guillaume, qui était un bourgeois de Louviers[3], mourut entre 1239 et 1248[4] : il devait être riche, car je trouve qu'il ne fit pas moins de sept acqui-

[1] Voici les numéros de ces documents dans le Cartulaire de Louviers : 182, 184 à 188, 191, 199, 205, 206. 210-217, 220, 221, 241, 277, 284, 287, 288, 292, 295, 297-299, 355, 366, 383.

[2] G. C. f° 267 v°, 268 recto.

[3] *Burgensis de Locoveris*, G. C. f° 283 r°.

[4] Il est encore mentionné dans un acte de juin 1239 (Orig. A. E II 759), et l'acte par lequel son fils reconnaît, le 23 mai 1248, les rentes qu'il doit au chapitre de Rouen, mentionne expressément qu'il est mort (Archives de la Seine-Inférieure. Fonds du Chapitre de Rouen. — publ. p. Bonnin, *Cart. de Louviers*, n° 178).

sitions diverses (prés, jardins, maisons, rentes foncières) entre 1216 et 1235 dans le fief de Saint-Taurin[1]. Se montra-t-il généreux envers l'abbaye ? C'est possible et assez vraisemblable, mais il ne reste aucune trace de ses libéralités. Nous connaissons en revanche celles de son fils Raoul, enfant d'un premier lit, et de sa seconde femme Técie qui lui survécut. En septembre 1249 Raoul vend à l'abbaye pour 218 l. 10 s. t. un pré, un jardin et un grenier près du moulin Jourdain, avec toutes leurs dépendances[2]. En janvier (1249) 1250 il donne son pré, dit la Noë de Raoul de Maupertuis, entre la rivière d'Eure et le pré des religieux, à maître Godefroi de la Rochelle, clerc, moyennant la redevance symbolique d'une paire de gants payables à la Pentecôte [3] : il semble que ç'ait été un véritable fidéicommis, car dès le mois suivant Godefroi rétrocédait sans condition le pré à l'abbaye[4] par un acte qui dut rester secret quelque temps, puisque, le 28 mai 1251, Durand de Maupertuis confirmait comme seigneur dominant la vente faite à Godefroi : il ignorait sûrement la rétrocession[5]. En mars 1251 Raoul du Planchey donnait à l'abbaye une grande maison de pierre [6] et en septembre 1256 une autre maison sise au Martrey[7]. A la même date il renonçait gracieusement en faveur de l'abbaye à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le douaire que détenait encore sa belle-mère Técie [8].

[1] On trouve les actes dans Bonnin, nos 132, 134, 137, 144, 148, 153, 162.
[2] G. C. fo 276 vo.
[3] G. C. fo 278 vo.
[4] *Ibid.*
[5] G. C. fo 273 recto.
[6] P. C. fo 94 recto.
[7] C. C. fo 274 vo.
[8] G. C. fo 275 recto.

Celle-ci, en avril 1257, vendit aux moines tout ce douaire, sauf une grange sise dans la rue de la Poterie, pour 132 l. t[1]. Raoul approuva cette vente en juin 1257[2] et les moines furent mis en saisine aux assises de Louviers, le 7 décembre 1257[3]. Nous perdons ensuite de vue nos personnages : nous savons seulement que Raoul du Planchey épousa successivement Asceline et Héloïse, que nous trouvons associées à ses dons pieux, la première jusqu'en 1251, la seconde à partir de 1256. Un acte de 1249[4] nous apprend incidemment qu'il avait à cette date une fille, mariée à Robert Le Galeis, et née, selon toute vraisemblance, de son union avec Asceline. Nous ne savons rien de plus.

Le centre du fief de Saint-Taurin paraît avoir été à Louviers cette maison de pierre donnée par Raoul du Planchey, et qui dès 1237 s'appelait déjà *magna domus lapidea Sancti Taurini*[5]. Cette maison pourrait bien être la même que celle que la tradition attribuait à Louviers aux Templiers, et qui, située rue de la Prison, fut démolie dans la première moitié du XIX[e] siècle. Je m'empresse de le dire, je ne hasarde ici qu'une hypothèse, mais elle est assez vraisemblable, si l'on considère que cette maison communiquait avec l'église Saint-Martin, qu'il n'y eut jamais de Templiers à Louviers, et qu'au dire de l'historien le mieux informé aucun indice ne vient justifier l'attribution traditionnelle[6]. L'édifice semble

[1] G. C. f° 279 recto.

[2] Orig. Archives de la Seine-Inférieure, fonds de l'Archevêché, G 975 (Bonnin, n° 215).

[3] G. C. f° 280 recto.

[4] G. C. f° 275 recto.

[5] G. C. f. 280 verso.

[6] M. l'abbé Guéry. *Histoire de la Commanderie de Saint-Étienne de*

avoir été fort curieux, si nous nous rapportons aux dessins qui en ont été faits, avec sa façade imposante, ses baies en arcs brisés surmontées de trèfles ajourés de diverses sortes.

Un autre bâtiment moins remarquable, mais qui doit être encore debout à l'heure actuelle, est celui des *plaids de Saint-Taurin*. Il n'avait originairement qu'un étage au lieu de deux comme le précédent; les fenestrages sont beaucoup plus simples, les dimensions plus modestes, mais la construction indique également qu'il remonte au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle. Les historiens de Louviers estiment qu'il est la seule maison, avec la maison dite des Templiers, qui ait échappé au grand incendie de 1432. La tradition veut que les moines de Saint-Taurin y fissent rendre la justice à leurs vassaux : le fait est possible et même probable, mais je n'en connais aucune preuve.

Quant à l'administration temporelle du fief, les religieux semblent l'avoir confiée à un gardien, *custos feodi Sancti Taurini*, que les actes mentionnent à plusieurs reprises. Les archevêques de Rouen avaient à Louviers un bailli qui tenait des assises; le gardien devait être une sorte de bailli de rang inférieur, et cela se comprend, puisque les moines ne possédaient sur leur fief que le droit de basse justice.

Je dois enfin signaler, comme une marque de leur sollicitude envers leurs vassaux, la fondation d'un hospice de pauvres, en mars 1212. A la prière des bourgeois de Louviers, l'abbé Jean de Martigny donna un terrain situé près du manoir et du moulin de Saint-

Renneville, p. 55. — Cet ouvrage contient une vue de la maison en question.

Taurin pour l'établissement de cette fondation pieuse, dont Guillaume Le Maçon fut établi gouverneur et procureur[1].

Marcilly-la-Campagne. — En 1226, Foulque de Marcilly, chevalier[2], en 1227, Pierre de Marcilly, chevalier[3], en 1233, Gohier d'Aulnay, chevalier[4], donnent à l'abbaye de Saint-Taurin des rentes diverses pour racheter le droit d'usage qu'elle avait dans leur forêt.

Martainville-du-Cormier. — Une note de la fin du XIII^e^ siècle nous apprend qu'à cette époque notre abbaye percevait, à Martainville et au Cormier, la deuxième gerbe sur 87 acres et demie de terre[5].

Miserey. — En janvier (1211) 1212, Roger Pescheveron, chevalier, donne à l'abbaye une rente d'un setier de blé sur son revenu de Miserey[6].

Normanville. — Les moines de Saint-Taurin avaient le droit d'y faire pêcher le jour de la Saint-Benoît d'été : il y eut à ce sujet discussion en juillet 1232 avec Simon de Poissy, seigneur de Normanville. Après enquête, le nombre des pêcheurs envoyés par l'abbaye fut fixé à trois, et ils eurent le droit de pêcher sans demander de permission depuis le coucher du soleil, la veille de la fête, jusqu'au lendemain[7].

[1] P. C. f° 109 recto.
[2] Orig. A. E., H 761.
[3] G. C. f° 222 recto.
[4] *Ibid.*
[5] P. C., f° 89 v°.
[6] Orig. A. E., H 766.
[7] A. E., H 798, p. 26.

Simon de Poissy, le même ou son fils, abandonna à l'abbaye, en paiement de dîmes arriérées dues à l'office de sacristain, son moulin de Saint-Germain près Normanville (Saint-Germain des Angles)[1], le 19 avril 1265.

Ormes. — Le 18 mars (1288) 1289, Taurin Sanson et Jeanne sa femme, de la paroisse Saint-Pierre d'Évreux, vendent à l'abbaye, pour 21 l. 5 s. t. et un setier de méteil, une rente de 48 s. 9 d. t. dus par Raoul Jean sur son hébergement et une pièce de terre à Ormes[2].

Orvaux. — Je ne donne qu'avec réserves cette attribution de la chapelle Saint-Georges *in Aurea Valle*, sur laquelle, en 1207, Hugue *de Aurea Valle* abandonne tous ses droits à l'abbaye[3].

Pacy. — Deux chartes de Jean Le Mesnier (1219)[4] et de Jean *de Querulis* (en décembre 1238)[5] nous apprennent que le prieuré de Saint-Antonin appartenant à notre abbaye était dans la paroisse de Saint-Aquilin de Pacy.

Dans la même paroisse Jean Neel donne, en juillet 1248, une rente de 20 s. t. sur le moulin de Morin[6], et Richard Rose et sa femme *Eligia*, en août 1252, vendent 100 s. t. une bande de terre large de seize pieds, le long du fossé du jardin monacal, jusqu'au chemin du roi[7].

[1] A. E., H. 798, p. 26.
[2] G. C., f° 171 recto.
[3] P. C. f° 65 recto, G. C., f° 293 recto.
[4] G. C. f° 255 r°.
[5] G. C. f° 255 v°.
[6] G. C. f° 256 recto.
[7] *Ibid.*, verso.

En 1257, l'abbaye réclamait le droit d'usage dans la forêt *de Moreio* près de Pacy, mais comme elle n'apporta aucune preuve lors de l'enquête ordonnée par la cour du Roi, sa demande fut rejetée [1].

Parville. — L'abbaye achète de *Hugo de Aula* et de sa femme Aeliz (février 1236-37) [2], de Gillebert *de Aula* et de sa femme Jeanne (31 mai 1281 et 21 novembre 1282) [3], de Guillaume des Cheminées (4 novembre 1251) [4], de Thomas Roumi (décembre 1261) [5], de *Heudiardis, relicta Xpiani de Veilletes* (février 1266-67) [6], de Lucas et Guillaume Houel (22 juillet 1294) [7] une série de terres et de rentes foncières.

Le Plessis-Hébert. — Au début du XIII[e] siècle, Robert, fils de Guillaume, donne, pour l'entretien des deux moines du prieuré de Saint-Antonin de Pacy, sa terre de *Hauriei*, au Plessis-Hébert, et 5 acres de terre dans la montagne de Croisy, *in montibus de Croise* [8].

Le 15 janvier 1263-64, pour 7 s. t., Pierre, prévôt de la paroisse du Plessis-Hébert, renonce à la livrée annuelle que lui devait l'abbaye [9].

Pressagny. — En 1208, Richard, chevalier, fils de Simon de Saint-Gilles, confirme à l'abbaye la propriété

[1] Les *Olim*, tome I, p. 17, v.
[2] G. C. f° 142 recto.
[3] A E, Orig. H. 768.
[4] G. C. f° 141 verso.
[5] G. C. f° 141 recto.
[6] *Ibid.* — Veilletes, aujourd'hui Villettes, canton du Neubourg.
[7] Orig. A E. H. 768.
[8] P. C. f° 77 recto, G. C. f° 256 verso.
[9] P. C. f° 102 recto.

de deux parts de la dîme du vin et des récoltes, accordée par ses ancêtres sur son clos de Pressagny[1].

Prey. — Georges Neel et sa femme Eustachie fondent, à la fin du XII^e^ siècle (?), une messe quotidienne moyennant une rente de deux muids de blé à prendre sur leur dîme de Prey[2], et en février 1206-07 Héloïse de Bastigny donne une rente d'un demi-muid de blé sur la moute de Prey, qu'elle a reçue en dot[3]. C'est sans doute un de ses parents qui donnait une terre sise à Olins[4], en février 1217-18[5].

Quessigny. — En janvier (1238 v. st.) 1239, Barthélemy, fils de Chrétien Le Chevalier, donne, avec l'assentiment de Pierre du Bois de la Queue, chevalier, cinq arpents de terre qu'il tenait du fief de celui-ci à Quessigny[6].

En octobre 1243, Jean Ignard, seigneur du Buisson-Fallu, donne toutes les dîmes des essarts de son fief[7].

L'abbaye eut deux procès à Quessigny au XIII^e^ siècle : le premier avec Guillaume de Bois-Renard et sa femme Engeburge, qui réclamaient certains droits sur les hommes du monastère et y renoncèrent le 1^er^ juin 1236[8], le second avec Jean Crocon du Buisson-Macacre[9], qui

[1] P. C. f° 76 verso, G. C. f° 233, verso.

[2] P. C. f° 110 verso.

[3] P. C. f° 67 recto.

[4] Ou les Allains, hameau de Saint-Georges-sur-Eure.

[5] P. C. f° 83 verso.

[6] G. C. f° 208 v°, 209 r°.

[7] G. C. f° 205 recto.

[8] G. C. f° 205 recto.

[9] Ce nom me donne à penser que le *Buisson-Macacre* est le Buisson-Crosson, et non le Buisson-Fallu, comme le dit M. de Blosseville (Dict. top. de l'Eure, *s. v.* Dumus Macacre).

refusait de s'acquitter de diverses corvées et redevances, et qui transigea, en janvier (1251) 1252, moyennant la promesse de payer le champart, plus six sous, trois boisseaux de blé et une mine d'avoine de rente[1].

Le Sacq. — En mars 1231 G. des Minières, chevalier, donne à l'abbaye, pour acheter des livres, une rente de 4 setiers de blé sur son moulin des Fèvres, au Sacq, en échange de la dîme qu'elle percevait sur son moulin de Verrières, dit le Petit Moulin[2].

En octobre 1246, G. des Minières, chevalier, seigneur de Corneuil et sénéchal de Conches, donne en échange de ces 4 setiers de blé une rente de 20 s. payable par son tenancier Marc, de Corneuil, et toujours applicable à des achats de livres[3].

Sacquenville. — Par une convention passée en février (1265) 1266 et approuvée le même mois par Amauri de Rupe, précepteur de l'ordre du Temple en France, Robert Paiart, précepteur de l'ordre en Normandie, reçoit tous les biens de l'abbaye à Sacquenville et promet en échange au nom de la commanderie de Saint-Étienne de Renneville, une rente annuelle de 3 setiers de froment, 3 de méteil et 3 d'avoine, à prendre sur les terres du Temple à Brettemare[4].

Saint-Aubin-de-Gaillon. — L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy reçoit de même toutes les dîmes de Saint-Aubin-de-Gaillon en vin, blé, noix, chanvre, lin,

[1] G. C. f° 205 verso.
[2] P. C. f° 88 recto.
[3] P. C. f° 89 verso.
[4] G. C. f° 137, recto et verso.

fruits, et promet en échange une rente de 6 setiers de blé et 6 d'avoine [1], en janvier (1267) 1268.

Saint-Aubin-du-Vieil-Évreux. — En 1207, Roger du Bois-Morin y donne sa dîme du Bois-Morin [2].

Saint-Germain-la-Campagne. — En mai 1260 Richard *de Bosco* vend, pour 9 l. t., la vavassorerie qu'il tenait de l'abbaye avec tous les revenus qui y étaient attachés [3].

Saint-Germain-lès-Évreux. — En avril 1235, Geoffroy Féré, de Garel, et sa femme Matilde (qui confirma la vente en avril 1242) vendent à l'abbaye, pour 9 l. t., un gord situé dans l'Iton au bout de l'eau des moines, entre Saint-Germain et Chenappeville [4].

Le 12 mars (1246) 1247, Guillaume Esveillart, verdier de la forêt d'Évreux, donne trois acres et demie de terre, près du Deffens de Portes et du chemin de Caugé, qu'il avait achetées 12 l. t. en 1241 de Simon de Beaufort et de sa femme Hélisande [5].

Saint-Jean-de-Morsent. — Raoul de l'Épine, en octobre 1255 [6], Raoul Baronnet, en juillet 1264 [7], Pierre de Marconville, écuyer, et sa femme Marguerite, le 9 mars (1291) 1292 [8], vendent à l'abbaye différents biens et droits à Saint-Jean.

[1] G. C. f° 79 recto.
[2] P. C. f° 67 verso.
[3] P. C. f° 98 recto.
[4] G. C. f° 64 v° et 65 r°. Cf. Izarn, *Histoire de Saint-Germain*, p. 18.
[5] G. C. f° 66 recto, 65 verso.
[6] G. C. f° 158 verso.
[7] G. C. f° 159 verso, P. C. f° 102 verso.
[8] G. C. f° 162 verso.

Le 8 avril 1238 Guillaume de Garencières renonce, moyennant un setier de blé, aux prétentions qui l'avaient mis en procès avec l'abbaye dans la paroisse de Morsent [1].

Saint-Martin-la-Campagne. — En janvier (1264) 1265, Jean Lécuyer y cède pour 8 s. 6 d. deux livrées qu'il recevait de l'abbaye [2].

Saint-Sébastien-du-Bois-Gencelin. — La famille du Bois-Gencelin fit à l'abbaye de nombreuses donations au cours du XIII^e^ siècle : en 1203 Robert donne une demi-acre de terre dans la vallée Mostelle et sept acres et demie de bois au mont Osou [3] ; en 1208 sa mère Aziria donne, avec son consentement, une terre pour l'office de l'aumônerie [4] ; en 1209 Roger confirme ces donations et abandonne à l'abbaye tous ses droits sur l'église du Bois-Gencelin [5] ; en juin 1244, Richard y ajoute, après avoir confirmé les actes précédents, le droit de pâturage dans ses bois et sur ses terres [6] ; le 13 août 1264, il fonde un anniversaire et donne une rente de 3 setiers de méteil [7], plus deux acres de terre près du clos de l'aumônerie [8] ; le 14 juin 1282, Grégoire donne confirmation générale de tous les biens de l'abbaye au Bois-Gencelin [9].

[1] G. C. f° 159 v°.
[2] P. C. f° 102 verso.
[3] P. C. f° 73 verso, 76 recto.
[4] Orig. A E. II. 743.
[5] *Id., ibid.*
[6] *Id., ibid.*
[7] *Id., ibid.*
[8] *Id., ibid.*
[9] *Id., ibid.*

Sassey. — En 1227, une contestation s'éleva entre les religieux et Henri de Sassey au sujet des dîmes et de différents autres droits qu'il réclamait sur cette paroisse. L'abbé de la Trappe, les prieurs de la Trappe et de Saint-Laurent furent délégués comme arbitres par le pape : d'après leur sentence, Henri de Sassey eut le forage de la dîme, qui fut adjugée à l'abbaye, et s'engagea à construire pour elle une grange dîmeresse[1]. En août 1266, Jean, seigneur de Sacey, écuyer, abandonna, pour 40 l. t., son droit de forage et donna licence aux moines de bâtir une grange où ils voudraient pour leur dîme[2]. En 1296, ce même Jean ayant troublé la possession de cette dîme, un jugement du vicomte d'Évreux lui ordonna, d'après l'avis des arbitres Mathieu de Danbue et Henri de Dardez, de leur en laisser la paisible jouissance[3].

Sissey[4]. — En septembre 1215, Luc, évêque d'Évreux, donne à l'abbaye une troisième gerbe de dîme appartenant à la cure de Sissey, en plus des deux gerbes « quas ab antiquo possidebat ». Il y ajoute une rente de 7 l. sur la cure de Caudebec[5].

La Sogne. — Denise, fille de Philippe Roussel d'Évreux (1222), Guillaume le vigneron, (janvier 1235-36)[7], Geoffroi Aubourc (janvier 1235-36)[8], Jean Le

[1] P. C. f° 86 recto, G. C. f° 166 recto, 166 verso.

[2] G. C. f° 117 recto.

[3] G. C. f° 167 recto.

[4] C'est ainsi que ce nom, qu'on écrit aujourd'hui Cissey, est constamment orthographié dans les documents anciens.

[5] P. C. 64 verso, G. C. f° 232 v°.

[6] P. C. f° 87 recto, G. C. f° 181 verso.

[7] G. C. f° 182 recto.

[8] G. C. *id.*

Moine et sa femme Pétronille, Guillaume Le Lièvre et sa femme Matilde (mars 1238-39) [1], Jean Le Fèvre et sa femme Matilde (mai 1239) [2], Agnès, veuve de Barthélemy *Alutarius*, bourgeois d'Évreux (avril 1252) [3], Barthélemy du Plessis, écuyer, seigneur d'Arches (1253) [4], Michel de Hougierville en Caux, chevalier et sa femme Théophanie (janvier 1256-57, 20 novembre 1266) [5], Matilde de Beauvoir et son fils Jacques (juin 1256, novembre 1262) [6], Roger Boisset, prêtre (octobre 1256) [7], Roger La Lance (octobre 1260) [8], Richard de Beauvoir, écuyer (8 juin 1298) [9], Jean de Parville [10] (26 avril 1299), donnent ou vendent à l'abbaye différentes terres et des droits divers à la Sôgne.

En juillet 1237, Robert de Courtenay, bouteiller de France et seigneur de Nonancourt, renonce à percevoir des hommes de l'abbaye à la Sôgne l'aide aux quatre cas [11].

Une sentence du bailli de Nonancourt, du 15 avril 1295, les déclare exempts de l'obligation de faire des corvées de charriage pour le seigneur de Nonancourt [12], et une autre du 16 mai 1298 leur reconnaît le droit d'usage.

[1] G. C. f° 183 recto.
[2] G. C. f° 183 verso.
[3] G. C. f° 184 verso.
[4] G. C. f° 185 recto.
[5] G. C. f° 186 verso, 187 recto.
[6] G. C. f° 186 recto, 188 recto.
[7] G. C. f° 185 verso.
[8] G. C. f° 187 verso.
[9] G. C. f° 188 recto.
[10] G. C. f° 190 recto.
[11] G. C. f° 182 v°.
[12] G. C. f° 189 recto. — *Id. ibid.*, une autre sentence du 7 février (1300) 1301 sur le même sujet.

Thomer. — En septembre ou novembre 1211 [1] Roger de Thomer, chevalier, confirme la donation d'une terre que son père Étienne avait faite à l'abbaye.

Le Tilleul-Fol-Enfant. — On trouvera tous les documents relatifs aux possessions de Saint-Taurin dans cette paroisse, dans l'*Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul* de A. Le Prévost. L'excellent commentaire qui les accompagne rend désormais inutile tout travail du même genre sur le même sujet.

Le Tilleul-Othon. — Un procès très curieux eut lieu à la fin du XIII[e] siècle dans cette paroisse, qui s'appelait alors le Tilleul-Qui-ne-dort, entre l'abbaye et Raoul d'Harcourt, archidiacre d'Eu, seigneur du lieu.

Celui-ci réclamait un certain nombre de droits : celui d'être hébergé, lui et tous ses gens, aux frais de l'abbaye, quand il allait à Évreux, celui de faire entretenir constamment un cheval et un valet dans l'abbaye, de faire donner par les moines une fois l'an un repas à quatre de ses hommes du Tilleul, et le logis à toutes les foires, avec le prévôt et le sergent du seigneur, celui enfin de recevoir tous les ans à Pâques une selle neuve ou 25 s., le tout à raison des dîmes que les moines percevaient dans son fief. C'est ce qui ressort des actes du 26 décembre 1289 et du 22 février 1290 [2].

Les parties désignèrent deux arbitres, Sohier, vicomte de Pont-de-l'Arche, et Laurent Le Forestier, avec un tiers arbitre, l'archevêque de Rouen [3]. Une enquête fut faite;

[1] Les dates des deux copies que nous possédons de l'acte diffèrent. P. C. f° 66 verso, G. C. f° 181 recto.

[2] G. C. f° 175 recto et verso.

[3] G. C. f° 174 verso, 175 verso.

nous en avons le procès-verbal [1] en français. Les tenanciers du Tilleul furent interrogés. Il ressort de leurs réponses que de certains droits ils avaient entendu parler, qu'ils ignoraient les autres, et qu'au total ni les uns ni les autres n'avaient jamais été exercés par les seigneurs du Tilleul. Mais les deux premiers arbitres ne purent tomber d'accord, et l'archevêque de Rouen dut citer les parties devant lui, le 27 mars 1290 [2], pour le lundi saint.

Mais elles firent probablement défaut, au moins l'une d'elles, et l'affaire en resta là pour le moment. Le 15 décembre 1292 [3], on désigna un nouvel arbitre, Mathieu des Essarts, chantre de la cathédrale d'Évreux. Le nouveau procès dut être laborieux, car il fallut prolonger à trois reprises, le 21 janvier, le 26 mars et le 13 juin 1293, le délai dans lequel devait être rendue la sentence. Le 11 juillet 1293 enfin, elle fut prononcée : l'abbaye conserva les dîmes libres de toute redevance et de tout service, mais l'abbé dut dire une messe par an pour Raoul d'Harcourt, et après la mort de celui-ci donner, le jour de cette messe, un repas au couvent, de la valeur d'au moins vingt sous [4].

Tournedos. — Guillaume de Tournedos et sa femme Emmeline vendent, le 7 novembre 1300, à l'abbaye, une rente de 8 s. t. due par Lucas sur son herbergement, pour 70 s. t. [5]

[1] G. C. f° 172 verso.
[2] G. C. f° 176 v°, 177 recto.
[3] G. C. f° 177 verso.
[4] G. C. f° 178 verso.
[5] G. C. f° 143 v°.

Vernon. — Raoul de Tuit, clerc, avec le consentement de son frère Jean de Tuit, donne en 1224 à l'abbaye une rente d'un demi-muid de vin blanc à lui dû par Guillaume Louvel et d'un demi-muid de vin rouge dû par Guillaume du Fresney, à Vernon[1].

Il me resterait, pour être complet, à parler des biens que l'abbaye possédait dans le diocèse de Coutances, à Périers, à Millières et à Vaudrimesnil. Je n'ai pu encore faire à ce sujet les recherches nécessaires dans les archives de la Manche. Je craindrais donc de donner des indications incomplètes ou inexactes. Je me contenterai pour le moment de signaler les documents les plus intéressants : un certain nombre de baux à fieffe, de donations, enfin l'acte par lequel, en 1208, Hugue III de Morville, évêque, donna à perpétuité un canonicat dans la cathédrale de Coutances à l'abbé de Saint-Taurin.

[1] P. C. f° 86 recto, G. C. f° 234 recto.

CHAPITRE V

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

Les possessions de l'abbaye à Évreux. — Ses droits dans la forêt d'Évreux.

C'est naturellement à Évreux que l'abbaye devait faire et fit le plus d'acquisitions. C'est là qu'elle était le mieux placée pour recevoir les donations et faire des achats. La règle qui semble avoir guidé les moines fut de chercher à arrondir les propriétés déjà existantes, à s'installer dans la paroisse Saint-Aquilin dont la moitié des revenus leur appartenait depuis Richard-sans-Peur, à acquérir terres et maisons autour de leurs murailles, dans ce bourg qui était leur fief depuis le même temps et qui correspondait à la paroisse Saint-Gilles. Dans le reste de la ville, au contraire, c'est à peine s'ils apparaissent. Ils en étaient sans doute éloignés par la présence des autres couvents, pour des raisons analogues à celles que j'ai déjà données. C'était le seul moyen de ne pas voir leurs rapports mutuels s'aigrir par des conflits d'intérêt. Quand ces conflits se produisaient on s'efforçait au reste de les apaiser le plus vite possible, fût-ce par des concessions réciproques. En 1211 par exemple, Luc, évêque d'Évreux, s'entremet pour rétablir la paix

entre notre abbaye et le prieuré des lépreux de Saint-Nicolas, qui lui réclamait quatre pains par semaine, je ne sais en vertu de quel titre ; grâce à l'évêque, le prieur R. se relâcha quelque peu de ses exigences, Saint-Taurin de sa résistance, et une somme de 70 sous une fois payée libéra l'abbaye de l'obligation qu'on voulait lui imposer [1].

Les mêmes difficultés pouvaient naître avec l'évêque lui-même, comme il arriva du temps de Philippe Ier de Cahors (1269-1281). Michel de Veillettes, clerc, fils de Chrétien de Veillettes, percevait 4 l. 6 s. 10 d. t. de rente annuelle sur des prés, des vignes et des masures sis dans le fief épiscopal à Évreux et tenus par des vassaux de l'évêque. Il les légua en mourant à notre abbaye. Philippe de Cahors émit la prétention, assez inattendue de la part d'un prélat, mais fort naturelle chez un suzerain, de la forcer de s'en défaire dans l'an et jour, sous peine de tout perdre *secundum usum et consuetudinem patrie*. Le doyen et les chanoines du chapitre d'Évreux furent chargés cette fois de résoudre le litige. Leur jugement fut aussi équitable que celui de Salomon : ils adjugèrent la propriété perpétuelle des 4 l. 6 s. 10 d. t. de rente aux moines, à charge de payer chaque année 43 s. t., c'est-à-dire la moitié, à l'évêque. Mais le successeur de Philippe, Nicolas Ier d'Auteuil, craignit sans doute que le paiement de cette redevance ne fût l'origine de nouvelles discussions et permit aux religieux, le 14 mai 1282, de la racheter moyennant une somme de 50 l. t. une fois payée, à moins que ce ne soit l'abbaye qui, saisie de la même crainte, ait sollicité ce

[1] P. C. fo 60 recto, G. C. fo 64 recto.

rachat : le prix élevé qui est stipulé me donnerait volontiers à croire que c'est là la vérité[1].

Je vais parler successivement des biens de l'abbaye situés dans les paroisses de Saint-Gilles (avec ses dépendances) et Saint-Thomas, dans le bourg d'Évreux (où ils ne sont rattachés à aucune paroisse), dans les paroisses de Saint-Léger, de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Saint-Aquilin (avec ses dépendances), et dans la forêt d'Évreux.

J'ignore à quelle date remonte l'institution de l'église Saint-Gilles, dont les religieux furent les patrons jusqu'en 1789, et qui s'élevait tout près de l'église abbatiale. Il est probable qu'on dut la créer dès que le bourg de Saint-Taurin fut assez peuplé pour occuper le ministère d'un curé. Ce fut d'assez bonne heure, car en 1211 elle existait déjà lorsque le diacre Guillaume, fils de Marie Marescal, donna à l'abbaye une terre et un enclos dans la rue Saint-Taurin[2], *in vico Sancti Taurini*, avec les six sous de rente que payait le tenancier[3].

Ce tenancier s'appelait Robert Girard : il est probablement le même que Robert Girard, père d'Ermengarde et beau-père de Robert Calot ; il était mort en décembre 1236, lorsque ceux-ci, dont la maison touchait à la sienne et à la ruelle *que est juxta furnum Sancti Taurini* la grevèrent, pour 100 s. t., d'une rente de 10 s. t. au profit des moines[4]. Ceux-ci, en avril 1238, cédaient ce bien (car il semble bien que ce soit le même, les délimitations concordent) à Nicolas le filandier en échange

[1] G. C. f° 121 verso.
[2] Rue Joséphine.
[3] P. C. f° 68 recto, G. C. f° 69 recto.
[4] G. C. f° 70 recto.

de celui qu'il possédait contre la porte de l'abbaye[1].

En février (1251 v. st.) 1252, les religieux réussirent à élargir leur pré, dit « pré de Saint-Taurin » en y joignant quatre pièces de terre, dont deux au moins lui étaient contiguës, achetées à Jean de Pont-l'Évêque et à sa femme Agnès pour 110 s. t.[2], plus le « pré du Bec ». Ce pré appartenait à la célèbre abbaye du Bec-Hellouin. Il s'étendait entre le pré de Saint-Taurin, le fief de l'évêque, le grand chemin du roi[3], jusque vers les bains de Saint-Taurin, *balnea Sancti Taurini*. L'abbé du Bec le céda moyennant une rente annuelle de 7 s. t.[4]

Beaucoup plus loin, sur les confins de l'aumônerie, c'est-à-dire des biens appartenant à l'office d'aumônier qui s'étendaient jusqu'au delà de Saint-Germain et du Bois-Gencelin, était située la pièce de terre vendue à l'abbaye, en janvier (1260) 1261, pour 25 s. t. par Lucas Gaillard et sa femme Mabille[5].

Guillaume Le Lièvre et Agnès sa femme (janvier (1269 v. st.) 1270)[6], Simon Bein, héritier de *Guillermus dictus Masquedore* (11 décembre 1275)[7], Geoffroi La Fey et Emmeline sa femme (30 novembre 1276)[8] vendent ou prennent à bail un certain nombre de maisons et d'enclos dans la paroisse.

Les dépendances de Saint-Gilles étaient le Valesme

[1] G. C. f° 70 recto.

[2] L'une de ces pièces aboutissait aux marais, *marischis*, que formait là sans doute quelque bras de l'Iton. G. C. f° 61 verso.

[3] Le chemin de Beaumont.

[4] P. C. f° 103 verso, G. C. f° 58 verso.

[5] Orig. A. E., H 743.

[6] G. C. f° 72 verso.

[7] G. C. f° 76 recto.

[8] G. C. f° 73 recto.

et la Rochette, Hérouard, la Haie-le-Comte et le champ *Maniudas*.

En juillet 1237[1], Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, baille à fieffe à l'abbaye sa métairie du Valesme et de Pannette et son manoir de la Rochette, moyennant une rente de quatre muids de froment (valant 4 d. de moins que celui qui est vendu le plus cher au marché d'Évreux), autant de méteil et autant d'avoine. L'évêque accorde, dans tous ses bois et ses pacages, le droit de pâturage pour cent porcs. — Devons-nous croire que ce bail a été onéreux pour les religieux qui ont cependant gardé la ferme du Valesme jusqu'en 1790 ? Je l'ignore, mais l'un d'entre eux en était persuadé et a écrit en marge : « *dampnosa composicio* ».

C'est sans doute une portion de ces terrains que l'abbaye donnait à fieffe à son tour le 4 août 1296 à « Guillaumme Lemplumet, clerc, fis feu Robert Lemplumet », sous forme de deux pièces de 18 acres en tout, sises l'une près du grand chemin de Parville, l'autre près de « la voie monneresche » qui mène à Gauville. La redevance était de deux muids et une mine de grain, blé et méteil, à payer à l'abbaye même[2].

A la Rochette les moines possédaient des vignes dès avant 1243, puisqu'au mois de septembre de cette année ils achètent à Jean le Tailleur, de Pont-l'Evêque, un sentier pour s'y rendre plus commodément, *iter ad pedem per semitum*, qu'ils paient 40 s. t. [3]

[1] Cette date est donnée par le Petit Cartulaire (P. C. f° 85 verso) ; le Grand Cartulaire donne 1226 (f° 58 recto). J'ai préféré la date donnée par la copie la plus ancienne de la charte.

[2] G. C. f° 76 verso.

[3] G. C. f° 64 recto.

Nous possédons beaucoup de titres, conservés parmi les leurs, relatifs à des achats de terres et de vignes à la Rochette et qui intéressaient évidemment telles de leurs propriétés dont nous avons perdu toute trace. Je ne relève d'autre achat fait par l'abbaye que celui d'une rente foncière de 5 s. et un chapon, cédée pour 46 s. t. par Gondouin de la Rochette et sa femme Matilde [1].

Au pont Hérouard, les religieux cèdent, en janvier (1237 v. st.) 1238, à Jean Bain et Ysabelle « la Cheveriere », à Guillaume Bain leur fils et Matilde leur bru, une maison, un clos et une pièce de terre joignant le pré de Saint-Taurin, en échange de leur maison sise contre la porte de l'abbaye, à côté de celle de Nicolas le Filandier, dont nous avons déjà parlé. Les moines, qui désiraient évidemment agrandir leurs bâtiments ou leur donner de l'air, ajoutent au tout 7 l. t., qui ont été sans doute nécessaires pour déterminer l'acceptation des vendeurs [2].

Le moulin d'Hérouard appartenait à l'abbaye sans restriction. En 1213 Geoffroy d'Aviron avait abandonné toutes les prétentions qu'il élevait sur sa dîme [3].

La Haie-le-Comte était sans doute la bordure des bois qui couronnaient la vallée vers Parville. En octobre 1251, Richard *de Ulmis* vendit à l'abbaye, pour 10 s. t., une rente de 12 d. qu'il y percevait sur la terre de Hugue le Chevrier le jeune [4].

Mais je ne sais absolument où placer ce *campus Maniudas* ou *clausum Maniudas*, où Basilia, veuve de Guil-

[1] Mars (1261) 1262. — G. C. f° 72.
[2] G. C. f° 69 verso.
[3] A. E., H 795 f° 11 verso.
[4] G. C. f° 77 verso.

lebert Repernel (octobre 1238)[1], Roger l'écrivain et sa femme Albereda (novembre 1238)[2], Renoud « le Chavetier » (décembre 1244)[3], Renoud Mulet (mars 1244-45)[4] vendent des terres à Saint-Taurin.

Les acquisitions de l'abbaye semblent avoir été beaucoup plus nombreuses à Saint-Gilles au XIV^e^ siècle : je pense que cela tient seulement à ce que nous avons conservé plus de documents de cette époque plus récente.

Henri *de Angovilla* et sa femme Laurence possédaient dans la paroisse Saint-Thomas un pré joignant l'eau de l'évêque et le pré des religieux, plus une vigne et une terre près du chemin royal, qu'ils tenaient de feu Michel de Veillettes[5] et qu'ils tinrent ensuite de l'abbaye, moyennant un cens annuel de 39 s. t. Le 29 mars (1282 v. st.) 1283, ils les rendirent à l'abbaye et lui donnèrent en outre 25 l. t. pour avoir en échange une maison et son clos, que Raoul Hauville avait donnés à Saint-Taurin[6], dans la rue Saint-Sauveur, entre la rue et les murs de Saint-Sauveur.

En 1203, Roger Harenc, de Gauville, donne à l'abbaye une rente annuelle de 50 sous sur son revenu d'Évreux[7].

En août 1216, Robert *Jherusalemer*, bourgeois d'Évreux, donne à l'abbaye une rente de 3 s. et un chapon, payable par celui qui occupera sa maison *in burgo Ebroicensi*, *in*

[1] G. C. f° 59 verso.
[2] G. C. f° 60 recto.
[3] G. C. f° 61 recto.
[4] G. C. f° 60 verso.
[5] V. *supra*, p. 113.
[6] G. C. f° 123 recto.
[7] P. C. f° 75 verso.

vico qui dicitur La Gihaude, ante furnum burgi [1]. En septembre 1257 elle était habitée par Anquetil *Alutarius* qui reconnaissait être tenu de cette rente [2].

En janvier (1264 v. st.) 1265, Richard Lavrillous abandonne à l'abbaye sa maison, sise au pont Perrin, et tous ses biens *in burgo et suburbio Ebroicensi*, sis à la cour d'Argences, à l'île Gainier, sur les fossés, rue Vilaine, devant le moulin de Cierrey, etc., à condition d'être hébergé, nourri, vêtu, chaussé à l'abbaye jusqu'à sa mort. S'il veut en sortir, il devra recevoir en pain, vin et mets, *pro pane, vino et coquina*, la ration d'un moine, et pour ses habits et ses chaussures 50 s. t. par an [3].

Le 15 décembre 1270 les moines acquièrent pour 15 s. t. de Jean *de Brueria* une rente de 6 d. t. sur une maison dans la paroisse Saint-Léger [4].

En décembre 1256, Durand du Puits vend à l'abbaye une rente de 3 s. t. sur une maison qu'il tient d'elle dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Ronde [5].

Est-ce dans la même paroisse ou dans celle de la cathédrale (mais la cathédrale était-elle une paroisse ?) qu'était située la maison de la rue Chartraine *in parrochia Beate Marie Ebroicensis* sur laquelle Jean de Caugé et Béatrice sa femme vendent aux moines une rente en 1260 ? [6]

Les biens de Saint-Taurin dans la paroisse de Saint-Aquilin étaient très étendus. Les moines, patrons de

[1] P. C. f° 80 verso,
[2] G. C. f° 127 recto.
[3] G. C. f° 107 recto.
[4] G. C. f° 107 verso.
[5] G. C. f° 105 recto.
[6] Orig. A. E., H 746.

l'église, y possédaient un moulin, où leurs hommes étaient tenus de faire moudre en leur payant la moitié de la mouture. Nous possédons un règlement de ce moulin banal qui date de 1290 : chacun, en arrivant avec son grain, devra attendre pour moudre que le précédent ait fini ; mais il ne sera pas obligé de rester au moulin, il pourra aller à ses affaires et prendra rang avant ceux qui seront arrivés en son absence, etc [1].

Nicolas de Condé, prêtre (février 1232-33) [2], Roger du Puits, bourgeois d'Évreux (7 avril 1255-56, juillet 1257) [3], Guillot Morette et Isabelle sa femme (février 1256-57) [5], Robert Martin (février 1260-61) [6], Adam Le Lièvre et sa femme Matilde (19 mars 1262-63) [7], Simon de Bernienville (juin 1263) [8] donnent ou vendent à l'abbaye diverses terres ou maisons dans la paroisse de Saint-Aquilin.

Les dépendances en étaient le Buisson-Hocpin et Pannette.

J'enregistre d'abord, au « Buisson as Houpekins » ou « Buisson-Amauri », les donations ou ventes faites à l'abbaye par Gillette, dame de Garencières (mars 1250-51) [9], Guillaume *de Bosco*... (septembre 1256) [10] [une rente de 10 s. pour le luminaire de l'abbaye], Richard

[1] P. C. f° 104 recto.
[2] G. C. f° 111 recto.
[3] G. C. f° 122 verso.
[4] G. C. f° 112 recto.
[5] G. C. f° 111 recto.
[6] G. C. f° 113, verso.
[7] A. E, H 795, f° 2 recto.
[8] P. C. f° 101 recto, G. C. f° 114 recto.
[9] G. C. f° 99 recto.
[10] A. E, H 798, p. 173.

as Cros, bourgeois d'Évreux (septembre 1257) [1], Gautier du Buisson-des-Houpequins (29 septembre 1285) [2].

Le nom de cette localité lui venait d'une famille Houpequin, fort remuante, à ce qu'il semble, et dont les membres eurent avec les religieux des rapports parfois très tendus. Ils étaient sous la suzeraineté de l'abbé et ils essayèrent de lui échapper. En 1235 Renoud Houpequin refusa de payer une redevance de 10 s. qu'il lui devait sur son fief. Une enquête, qui eut lieu le 21 octobre, et dont nous possédons le procès-verbal, semble bien avoir prouvé qu'il avait tort, et qu'il devait ces 10 s. au lieu et place du service d'un cheval, *servicium roncini ;* l'échange avait été constaté par une charte, et ses ancêtres avaient toujours payé sans réclamation. Nous ignorons quel fut le jugement rendu à l'assise d'Évreux où cette enquête fut produite le 7 décembre [3].

En 1248, Renoud Houpequin était mort. Il laissait un fils mineur, Oger, sous la garde de son oncle Gautier. Celui-ci refusa de payer à l'abbé de Saint-Taurin le droit de relief, le renia pour son seigneur et déclara ne relever que du roi. Mais un jugement rendu à l'assise d'Évreux, le 14 janvier (1248) 1249, maintint l'abbé dans l'exercice de ses droits.

En novembre 1260, ce même Oger Houpequin, peut-être ruiné (il semble, d'après ce que nous verrons tout à l'heure, avoir été d'un caractère turbulent) céda aux religieux pour 100 l. t. tout ce qui lui revenait de la succession de son père en maisons, terres, bois, rentes, etc. [4]

[1] G. C. f° 126 verso.
[2] G. C. f° 100 verso.
[3] G. C. f° 100 recto.
[4] P. C. f° 98 verso, G. C. f° 122 recto.

En 1274 il eut une querelle avec le portier de l'abbaye, Nicolas du Mesnil-Fuguet, qu'il frappa jusqu'au sang, malgré son caractère sacré. Il dut, pour réparer sa faute, se soumettre à la volonté de l'abbé, qui exigea une amende de 50 l. t., et il promit d'en payer autant s'il lui arrivait de recommencer, malgré son serment de ne plus molester ni même attaquer en justice aucun des religieux[1].

Le dernier Houpequin que nous voyons au XIII^e^ siècle en rapport avec notre abbaye, est Raoul, qui, le 31 juillet 1290, lui donne une rente de 12 deniers[2].

On désignait sous le nom de Pannette la région comprise entre Saint-Aquilin, Saint-Germain et Saint-Gilles, qui comprenait quelques maisons autour d'un chemin dit rue de Pannette, *vicus qui vocatur Paneite*. Richard de Normandie et sa femme Haysia (octobre 1257)[3], *Albereda dicta la brasseresse* (février 1257-58)[4], Simon Le Tourneur et sa femme Matilde (décembre 1258)[5], Robert de Laigle, bourgeois d'Évreux (juillet 1269[6]) y font des ventes, des donations, ou prennent des terres à bail aux religieux de Saint-Taurin.

Enfin les moines durent demander au roi, à la fin du XIII^e^ siècle, de protéger leurs droits dans la forêt d'Évreux contre le zèle de certains agents, verdiers, forestiers, ou vicomtes. En 1287, le vicomte d'Évreux empêchait les moines d'y envoyer leurs porcs et de percevoir la coutume sur leurs hommes : une sentence de l'Échiquier

[1] G. C. f° 99 recto.
[2] G. C. f° 118 verso.
[3] G. C. f° 112 verso.
[4] G. C. f° 111 verso.
[5] G. C. f° 113 recto.
[6] G. C. f° 120 verso.

tenu à Rouen à Pâques de 1287, confirmée par le roi Philippe IV en janvier 1288, constata les droits de l'abbaye[1].

Ce même roi, ayant reçu de nouvelles plaintes sur ce que le verdier de la forêt d'Évreux empêchait les religieux d'y prendre le bois nécessaire pour faire la lessive, comme ils en avaient le droit, leur accorda, étant à Breteuil, en septembre 1291, des lettres formelles[2] : les moines purent en prendre désormais la charge de vingt-six charrettes à deux chevaux, à la condition expresse que la lessive se ferait hors du monastère, car il n'est pas décent que des femmes y pénètrent. Pour chauffer leur four situé hors de l'abbaye, ils purent prendre chaque jour la charge d'un cheval, avec ou sans charrette, de branches tombées, moyennant une redevance de 15 s. t. par an, payable à la Chandeleur, le 2 février.

J'ai passé en revue les principales possessions de notre abbaye. Quelque rapide qu'ait été ce trop court exposé, il aura suffi, je pense, pour montrer combien elle était mêlée à la vie de toute notre région. Il me reste maintenant à l'examiner en elle-même et à essayer de faire reparaître les principaux traits de sa physionomie au XIII^e^ siècle.

[1] P. C. f° 56 recto, G. C. f° 48 verso.

[2] P. C. f° 106 verso — G. C. f° 49 recto. — Signalons en passant un lapsus dans l'Inventaire des Archives de l'Eure, qui rapporte cette pièce à 1191 et à Philippe-Auguste.

CHAPITRE VI

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE.

(Suite et fin).

La vie à l'abbaye et autour de l'abbaye; — régime intérieur : règle et organisation : — les visites d'Eudes Rigaud ; — richesse des moines : constructions, la châsse de l'abbé Gillebert ; — leur puissance : droits sur un certain nombre d'églises, sur la prévôté d'Évreux, droits de justice; — part qu'ils prennent à la vie ébroïcienne : entrées et funérailles des évêques, les foires de Saint-Taurin.

Quelle vie menaient les moines à l'abbaye ? Quel était leur rôle à Évreux ? C'est ce qu'il me reste à exposer pour donner le tableau de leur histoire au XIII[e] siècle.

Nous ne possédons aucun document précis sur la vie intérieure de Saint-Taurin à cette époque, ni registres capitulaires, ni actes quelconques. Nous pouvons cependant nous en faire une idée suffisamment exacte en analysant ce qui était sa loi constitutive, cette règle de saint Benoît qui y a été observée sans modification jusqu'en 1642[1]. Elle est si célèbre que je n'aurai pas besoin de m'y arrêter longtemps.

Il y avait deux sortes de candidats à la vie monastique : les uns étaient les enfants confiés aux religieux

[1] Date à laquelle l'abbaye s'affilia à la Congrégation de Saint-Maur.

dès leur jeune âge[1] et élevés par eux en vue du cloître ; ils étaient soumis naturellement à un régime moins sévère que les moines et la règle recommandait de ne leur infliger que des punitions moins rudes en cas de nécessité[2].

Les autres étaient les hommes faits qui, connaissant déjà le monde, demandaient à le quitter : on devait éprouver leur patience et leur persévérance en attendant plusieurs jours pour leur ouvrir la porte du monastère. Enfin on les admet comme novices : pendant toute une année on les soumet aux exercices préparatoires ; on leur lit la règle à trois reprises en leur en expliquant toutes les rigueurs, en leur offrant la liberté s'ils reculent devant ses dures obligations[3].

Le novice a persévéré : introduit devant la communauté tout entière, il est admis à prononcer les vœux irrévocables : pauvreté, chasteté, obéissance, stabilité. Il signe ses engagements sur une cédule qu'il dépose sur l'autel : le voilà moine.

Soumis désormais à une règle austère il voit tous les détails de sa vie minutieusement réglés. Il couche dans un dortoir commun, en compagnie de tous ses frères, et tout habillé, dérogation aux habitudes du moyen-âge[4]. Ce vêtement, qu'il ne quitte ni jour ni nuit, et qu'il n'abandonne que pour l'échanger contre un neuf, une

[1] Comme le fut Orderic Vital, envoyé par son père à Saint-Evroult à l'âge de dix ans.

[2] Reg. S. Ben., 30.

[3] Reg. S. Ben, 58 : Si potes observare, ingredere ; si vero non potes, liber discede.

[4] Les miniatures nous prouvent qu'on dormait alors absolument nu. L'usage de la chemise et du linge de corps ne s'est répandu que très tard. La tunique était une robe longue à manches qui se portait directement sur le corps.

fois usé, se compose d'une tunique, d'une cuculle, vaste manteau à capuchon de couleur noire[1] qui se porte à l'église, et pour le travail d'un scapulaire formé de deux pièces d'étoffe couvrant l'une le dos, l'autre la poitrine, réunies sur les épaules et garnies d'un capuchon.

Le sommeil est court : dès deux heures du matin les religieux se lèvent pour aller chanter vigiles jusqu'à l'aube. Tout le jour les offices sont exactement célébrés suivant la liturgie romaine : à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, les moines réunis dans le chœur chantent en commun les psaumes. Les cent cinquante psaumes sont répartis entre les sept jours de la semaine. Les moines qui sont prêtres (car ils ne le sont pas tous, ce sont les plus méritants qu'on élève au sacerdoce) disent la messe.

Le reste du temps est réparti entre la prière mentale, la lecture et le travail des mains. Le silence est à peu près continuel. Il est particulièrement imposé pendant les repas, où l'on doit écouter en mangeant une lecture pieuse. L'abstention de viande est complète ; on ne doit, soit en un, soit en deux repas, manger chaque jour qu'un mets cru, deux mets cuits, avec des fruits s'il y en a, une livre de pain, avec une hémine de vin. Les jeûnes sont fréquents et prolongés : outre ceux que prescrit l'Eglise les moines en observent un ininterrompu des ides de Septembre au Carême, pendant lequel ils ne mangent que le soir après vêpres. Leur vie doit être un carême

[1] Les moines de Saint-Taurin ont-ils toujours porté le manteau noir? C'est une question qu'aucun document ne nous permet de résoudre. Nous savons que dans beaucoup de monastères s'introduisit l'usage des vêtements blancs, à l'imitation des Cisterciens (au Bec par exemple [v. *l'Histoire de l'abbaye du Bec*, du chanoine Porée, tome 1er] et à l'abbaye de Lyre), mais nous ignorons s'il en fut de même dans notre abbaye.

perpétuel : *Licet omni tempore vita monachi quadragesimae debeat observationem habere...*, dit la règle[1].

Enfin ils se soumettent à l'obéissance complète envers leurs supérieurs, ne peuvent rien faire, rien posséder sans leur permission, doivent subir avec humilité les punitions qu'ils en reçoivent, pénitences publiques, corrections manuelles, etc.

Le premier de ces supérieurs, c'est l'*abbé*. Il est élu par la communauté, qui est entièrement libre de son choix, pourvu naturellement qu'il ne se porte pas sur un sujet manifestement indigne. Il ne semble pas que le cas se soit jamais produit à Saint-Taurin, qu'on en ait été réduit, comme le veut saint Benoît, à faire appel à l'évêque et aux fidèles, pour faire triompher le choix meilleur de la minorité. Le vote de la majorité (probablement de la majorité absolue) fut toujours respecté.

L'abbé a l'autorité suprême : il représente le Christ, il est le père de ses religieux, il a la charge de leurs âmes. C'est une lourde responsabilité dont le sentiment doit l'inciter à se faire tout à tous, pour mieux les diriger vers le salut. Il ne peut, au reste, aller jusqu'à transgresser la règle, qu'il doit observer plus inviolablement que personne, et il est obligé, sur les affaires importantes, de consulter la communauté réunie en chapitre[2]; il garde toutefois le droit de prendre la décision définitive. C'est lui qui représente l'abbaye au dehors et qui parle en son nom.

Nous le voyons, il est vrai, accompagné parfois d'un procureur des religieux qui est à côté de lui l'agent

[1] Ch. 49.

[2] De là les expressions courantes des chartes : *abbas et conventus monasterii Sancti Taurini, abbas et capitulum*, etc.

propre des moines. Cela tient aux modifications singulières que les mœurs et les idées de l'époque féodale firent subir aux institutions ecclésiastiques : de même que dans la cathédrale on vit les chanoines, devenus seigneurs féodaux, entrer en conflit avec l'évêque et séparer les intérêts du chapitre de ceux de son chef[1], de même la fonction abbatiale put apparaître, à des esprits qui ne concevaient pas d'autre organisation sociale, comme une sorte de fief indépendant de l'abbaye proprement dite.

Il en fut de même pour les dignitaires, surtout pour l'aumônier. Ces dignitaires étaient : le *prieur*, chargé de seconder l'abbé et de le remplacer à la tête de la communauté ; il était quelquefois accompagné d'un sous-prieur, mais à Saint-Taurin je ne vois de sous-prieur qu'au XIV^e^ siècle ; — le *camérier* ou *chambrier* gardait dans la *chambre* ou magasin, l'argent, les vêtements et les archives; — le *cellérier* était l'économe chargé du service très important de l'intendance du monastère : nourriture, mobilier, entretien des bâtiments, etc. ; il est parfois assisté d'un *pitancier*(*pitanciarius*), plus spécialement chargé du service de la bouche ; — le *sacristain* ou trésorier a la garde du trésor (vases sacrés, châsses, reliques, etc.) et s'occupe de l'entretien de l'église, — enfin l'*aumônier* est chargé de distribuer vivres, vêtements et argent aux pauvres ; à Saint-Taurin il dirigeait aussi l'hôtellerie où étaient hébergés les hôtes, religieux de passage, pèlerins, etc. Des revenus fort importants étaient affectés à cette fonction, principalement au Bois-Gencelin, où était située la vaste propriété dite « l'Au-

[1] Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, pp. 58, 60, 61.

mônerie »; beaucoup de donations ou de ventes sont faites spécialement à l'aumônier, quelques-unes au sacristain.

Un office un peu inférieur, mais qui était toujours confié à un religieux âgé et sûr, était celui de *portier :* nous avons vu comment Oger Houpequin traita celui de l'abbaye en 1274 [1].

Enfin auprès des moines, et attachés au monastère, vivaient un certain nombre de laïques : je trouve à Saint-Taurin un *bailli*, procureur et receveur pour les affaires temporelles, des *pêcheurs* chargés d'approvisionner le couvent, un *cuisinier*.

Ce dernier office donna lieu, en 1263 et 1264, à une singulière contestation qui éclaire d'un jour très vif les conceptions féodales auxquelles je faisais allusion plus haut. Le cuisinier Philippe prétendit détenir sa fonction en fief et à titre héréditaire. L'abbé protesta, il tenait à rester maître chez lui. Quatre religieux furent choisis comme arbitres, mais Philippe vint à mourir. Son fils Thomas reprit le litige, et c'est contre lui que, le 11 mars (1263 v. st.) 1264, les arbitres rendirent leur sentence. Ils déclarèrent que la cuisine de Saint-Taurin n'avait jamais été inféodée et qu'il n'avait aucun droit à se prétendre cuisinier héréditaire [2].

Les moines de Saint-Taurin ne semblent pas avoir jamais été très nombreux. Eudes Rigaud, qui visita l'abbaye au moment de sa plus grande prospérité, nous a laissé sur eux et sur leurs biens quelques détails intéressants.

Il séjourna une première fois à Saint-Taurin du

[1] V. *supra*, p. 121-122.

[2] P. C. f° 45 recto.

23 juin au 4 juillet 1255 [1], venant de la Noë. L'abbé était dans le Cotentin, à Périers sans doute. L'archevêque trouva vingt-huit moines ; ils ne lisaient pas les statuts de Grégoire IX, il leur enjoignit de les lire deux fois par an [2]. Ils n'avaient pas de camérier, on promit d'en nommer un. Ils avaient 200 l. de dettes.

Le 2 mai 1258 [3], nouvelle visite. L'abbé était encore absent. Six moines étaient morts récemment, il n'en restait plus que vingt, dont douze étaient prêtres. Ils n'avaient pas de dettes. Eudes Rigaud, qui trouve tout en bon état, évalue leurs revenus à 1 500 l., ce qui est une somme très forte pour l'époque.

Le 28 avril 1269 [4], l'archevêque trouve vingt-trois moines, dont dix-sept étaient prêtres. Y avait-il un léger relâchement de la discipline ? Il invite l'abbé à visiter plus fréquemment les armoires des moines et à veiller à ce qu'ils ne possèdent rien en propre. Au point de vue matériel ils avaient 1 000 l. de dettes et on leur en devait 200. La situation générale était bonne.

Je suis naturellement amené à parler de la richesse des moines et de l'emploi qu'ils en faisaient. L'évaluation donnée par Eudes Rigaud est précieuse, car il nous serait impossible de nous faire aujourd'hui une idée approximative de la somme des revenus de l'abbaye au milieu du XIII[e] siècle. Elle prouve leur importance. Qu'en faisait-elle ? L'entretien des moines ne suffisait pas à tout absorber.

[1] *Registr. visitat.*, f° 99 r° et v° (éd Bonnin, pp. 219-20).

[2] Notons qu'ils en étaient dispensés par une bulle d'Innocent IV du 18 janvier 1253 (G. C. f° 136 recto). V. *supra* page 69.

[3] *Op. cit.* f° 188 verso, 189 recto (éd. Bonnin, pp. 304-305).

[4] *Op. cit.*, f° 253 verso (éd. Bonnin, pp. 624-25).

Un emploi certain, outre les aumônes et bonnes œuvres, a été de bâtir. L'église, détruite lors du siège de 1194, fut reconstruite sur les mêmes fondements[1]. Hélas, telles ont été les vicissitudes de son histoire, qu'il nous reste très peu de chose de cette seconde église abbatiale. Je ne crois pas me tromper en reportant au XIV^e^ siècle et même au XV^e^ siècle, après les ravages causés par les guerres franco-anglaises et franco-navarraises, l'ensemble de l'édifice actuel. Mais on peut affirmer que les parties basses de celui du XIII^e^ siècle ont subsisté et ont servi de point de départ aux reconstructions postérieures. A l'église qui fut bâtie aussitôt après le siège appartenaient sûrement les petites arcatures qui reposent sur un soubassement carré et qui supportent une partie du mur extérieur en dedans du bas côté de gauche. C'est là un trait caractéristique de l'architecture normande de cette époque[2].

Il est vraisemblable qu'il y eut d'autres constructions : il n'en a rien subsisté, et même nous ne savons pas au juste en quoi elles pouvaient consister. Les *balnea Sancti Taurini* dont il est question dans une charte de 1252[3] ne semblent pas avoir été un bâtiment, mais simplement une place de la rivière propre au bain.

Pourtant nous savons qu'avant 1252 l'abbé Gillebert de Saint-Martin avait fait entourer de murs l'enclos de l'abbaye, car les chanoines d'Évreux, qui possédaient une dîme sur deux acres de terre ainsi enfermées, protestèrent contre la gêne mise à l'exercice de leur droit et

[1] Notice du *Mon. Gallic.*, appendice : *Remarques communiquées par M. le curé de Saint-Thomas d'Evreux*, p. 387 verso.

[2] Ruprich Robert, *L'Architecture Normande*, t. I, p. 187. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, s. v. Arcature.

[3] P. C. f° 103 verso, G. C. f° 58 v°.

obtinrent de se le faire racheter par les religieux, moyennant une rente de deux setiers d'orge (mai 1252)[1].

Cette clôture fut toutefois insuffisante, car les religieux sollicitèrent et obtinrent, le 21 août 1290, de Jean de Marle, bailli de Gisors et de Vernon, la permission de construire un pont en travers de l'Iton : ils purent ainsi joindre les murs qui aboutissaient de chaque côté à la rivière et, suivant l'expression du magistrat royal, « retrere dudit clos le commun de la gent et de la ribaudaille[2] ».

Nous possédons heureusement de la richesse de l'abbaye une preuve plus palpable et plus intéressante que celles que nous pouvons glaner dans les documents : je veux parler de la merveilleuse châsse que l'abbé Gillebert (1244-1255) fit faire pour y enfermer les reliques de saint Taurin, dont quelques-unes avaient été retrouvées au début du XIIIe siècle. Ce monument de notre art français est si remarquable qu'il mériterait à lui seul une longue étude : des savants plus compétents que moi[3] lui en ont consacré de fort étendues où tous les détails ont été l'objet d'une analyse minutieuse. Je renvoie le lecteur à leurs ouvrages que je ne saurais recommencer après eux. Qu'il me suffise de dire que la châsse est établie sur le plan d'une église gothique, en argent doré ; elle est surmontée de fins clochetons et couronnée de fleurons émaillés aux armes de France et de Castille[4] ; sur le faîte court une guirlande de feuillage ciselée qui en forme l'arête et lui donne à la fois un aspect de grande

[1] P. C. fo 96 verso, G. C. 57 verso.

[2] P. C. fo 106 recto.

[3] A. Le Prévost, Corde, Georges Bourbon.

[4] En l'honneur de saint Louis et de sa mère Blanche.

légèreté et de grande richesse : la grâce avec laquelle les pédoncules s'arrondissent autour des découpures grêles des feuilles de marronnier et s'entrelacent sans confusion ni maigreur est la marque d'un goût sûr et d'un art consommé. Sous le porche principal se dresse la statue du saint, grande et majestueuse dans sa petitesse, suivant l'expression du poète latin. Sous les autres et sur les plans du toit sont représentés, en ronde-bosse ou en bas-relief, divers épisodes de sa légende, au nombre de douze : l'apparition de l'ange à sa mère Eutichie, sa naissance et son baptême, sa consécration par saint Denis, divers miracles, la conversion des habitants d'Évreux et la fuite des démons, enfin ses funérailles. Le tout repose sur un soubassement rectangulaire supporté par quatre pieds de lion, muni d'anneaux pour le transport de la châsse, orné de petites plaques émaillées représentant soit des monstres fabuleux, soit de simples arabesques, et de l'inscription votive : ABBAS GISLEBERTUS FECIT ME FIERI.

Le style exquis de cette œuvre contemporaine de la Sainte-Chapelle en fait une pièce d'orfèvrerie presque unique. Sa date certaine, sa conservation merveilleuse malgré quelques défauts dus à une restauration, en font pour l'archéologue un sujet d'études du plus haut intérêt.

Le même souci artistique se retrouve dans des documents moins connus, mais très remarquables : ce sont les sceaux de l'abbaye en 1261 et de l'abbé Jean de Martigny en 1207.

Le premier, d'un type un peu archaïque, a grande allure : saint Taurin, coiffé d'une mitre conique (qui me ferait penser que la confection du sceau remonte peut-être au XII[e] siècle), se dresse jusqu'à mi-corps, tenant la

crosse d'une main et bénissant de l'autre ; il est vêtu du costume épiscopal et une étoile (ou un soleil) brille dans le ciel à sa droite[1]. Le contre-sceau est une délicate intaille antique, la même qui a servi à l'abbé Jean avec une légende différente. Le sceau de celui-ci est d'un beau type ogival très pur : l'abbé est représenté debout, la crosse dans une main, les Évangiles dans l'autre[2].

Ces abbés, qui témoignent ainsi d'une culture très avancée, occupaient à Évreux une situation très haute. D'abord, par le seul fait de leurs droits reconnus, ils intervenaient dans une foule d'affaires. Par exemple une liste dressée vers le milieu du XIV^e^ siècle[3] énumère vingt églises dont ils étaient les patrons dans le diocèse d'Évreux, et trois dans celui de Coutances. Ce droit de patronage entraînait celui de présentation et une foule d'autres, au sujet desquels ils négociaient presque d'égal à égal avec les évêques. Ce n'est qu'avec le consentement de l'abbé qu'en octobre 1276 l'évêque Philippe de Cahors réunit à l'église Notre-Dame-de-Morsent, dont le patron était Jean de Sassey, celle de Saint-Jean, qui dépendait de Saint-Taurin, et il fut entendu que les moines présenteraient le candidat une fois sur deux[4]. — A la Forêt-du-Parc, les difficultés furent innombrables entre curé et patrons au sujet des menues dîmes et des droits d'autelage : une première fois, l'évêque Richard de Bellevue s'entremit et fit accorder au curé Gillebert, mais pour sa vie durant seulement, les

[1] Légende : S'CAPITL'I SC̄I TAVRINI EBROIC̄ EP̄I PRIMI. — L'intaille du contre-sceau représente un chevrier jouant de la double flûte, et ses deux chèvres.

[2] Légende : + IOHANNES ABBAS S TAVRINI EBROIC.

[3] G. C. f° 220 recto.

[4] G. C. f° 160 verso.

droits d'autelage et de menues dîmes qu'il réclamait (1228)[1]. En 1276 Philippe de Cahors doit négocier un nouvel arrangement, et à sa prière les moines abandonnent les dîmes et le reste moyennant une rente de 40 s. t.[2]

Par les droits de tonlieu et de la dixième semaine qu'ils possédaient sur la prévôté et vicomté d'Évreux, les abbés étaient un peu les seigneurs de la ville. Ils les exigeaient strictement, même quand cette perception gênait leurs voisins, l'abbesse de Saint-Sauveur par exemple qui recevait une coutume pendant trois jours à la Saint-Michel (ce qu'ils prétendaient empêcher quand leur dixième semaine tombait à ce moment-là[3]) ou le prieur de Saint-Nicolas, sur la foire duquel ils voulaient prélever un droit dans le même cas[4]. Ces deux affaires, qui eurent lieu en décembre 1265 et en décembre 1293, se terminèrent par des arrangements amiables : l'abbesse s'engagea à payer une rente de 6 s. par. à l'abbaye de Saint-Taurin, et le prieur une de 30 s.

Les abbés réclamaient même fièrement auprès du roi contre les officiers du souverain qui prétendaient empiéter sur leurs droits : en décembre 1295, en mars 1296, en août 1296 ils faisaient expressément reconnaître ceux qu'ils avaient sur le forage des vins et autres boissons, sur les amendes et autres produits de justice durant la dixième semaine[5]. Le 13 juillet 1296 ils font garantir par le bailli de Gisors, au nom du roi, leur

[1] P. C. f° 83 recto. G. C. f° 226 verso.
[2] Orig. A. E., H 753.
[3] G. C. f° 62 recto.
[4] G. C. f° 62 verso.
[5] P. C. f° 49 verso, G. C. f° 50 verso, 51 recto.

droit de justice à Saint-Jean-de-Morsent, usurpé par Thibaut de Corneuil, chevalier [1].

Ce droit, qu'ils possédaient sur beaucoup de leurs fiefs, ils l'exerçaient à la rigueur, personnellement ou par mandataire, comme nous le prouve un très curieux jugement rendu le 21 avril 1285 par Etienne de Sene, leur fermier à Périers [2]. Ce dernier arrêta le 20 avril, en flagrant délit de vol, un certain Pierre Le Harel. C'était un malfaiteur émérite, un professionnel, et les aveux que le juge sut obtenir *absque vi et violentia*, s'il faut l'en croire [3], prouvèrent que la capture était bonne : il déclara avoir volé chez trois bourgeois de Coutances et de Saint-Lô des vases d'argent (*cifum argenteum*), probablement des coupes à boire, qu'il avait ensuite vendues aux juifs Copin et Manesser, de Bayeux et de Coutances ; ces derniers, qui joignaient ainsi le métier de recéleur à celui d'usurier qui devait être le leur, ne lui en donnèrent que 26 s., 12 s. et 14 s., prix bien modiques, dont nous pouvons conclure qu'ils connaissaient l'origine des objets.

Pierre Le Harel avoua d'autres méfaits : il avait soustrait un surtout, *houchiam*, à Denis Langlais de Carentan, une tunique et un manteau chez un curé, une robe de dessus à une servante *de Feugeriis*, etc. ; à Rouen, il avait escroqué *per falsas litteras* une pièce de drap et s'en était fait faire un vêtement et un capuchon ; à

[1] G. C. f° 163 recto.

[2] P. C. f° 46 recto.

[3] On peut douter qu'un malfaiteur endurci ait avoué aussitôt, le jour même de son arrestation et *spontanément*, tous ses crimes. Il est très vraisemblable qu'on l'y contraignit quelque peu : c'était l'habitude du temps. Il ne faut pas se laisser prendre à la phraséologie officielle ; les procès-verbaux des interrogatoires de l'Inquisition ne font jamais mention de la torture.

Bayeux il avait dérobé chez un armurier, *ab uno fourbatore,* une tunique qu'il avait encore, et deux pièces d'étoffe qu'il avait perdues, etc. Et il déclara qu'il ne se rappelait pas tout !

Aussi le lendemain, qui était le samedi 21 avril 1285, le tribunal, formé des chevaliers Guillaume de Briqueville, Jean des Mares, Robert de Grouchy et Guillaume de Ver, n'hésitait pas à le condamner à mort, et il est à croire que la sentence fut aussitôt exécutée, malgré le repentir du coupable, qui demanda qu'on rendît à leurs propriétaires les objets dérobés et surtout la tunique de l'armurier de Bayeux. Ces vœux, mentionnés à la suite de l'arrêt, durent être formulés sur le lieu du supplice, et alors sans doute Pierre Le Harel songeait, par ces restitutions tardives, plutôt à sauver son âme qu'à fléchir la justice des hommes.

Je voudrais en terminant indiquer la place que tenait Saint-Taurin dans la vie d'Évreux.

Les moines y participaient d'abord, et très effectivement, en prenant un rôle dans les fêtes et les cérémonies locales. Celles-ci étaient au moyen-âge, bien plus qu'aujourd'hui, de grands événements dans le cercle étroit de la cité, d'où les bourgeois ne sortaient guère, et l'on ne saurait sans en parler donner une juste idée de l'importance de notre abbaye.

Je ne pourrais dire si les fêtes des entrées des évêques telles qu'elles nous sont décrites au xv^e^ siècle, étaient déjà de tradition avec tous leurs détails au xiii^e^. Les documents de cette dernière époque sont muets là-dessus ; ce n'est que par hypothèse que je puis conclure d'un article d'une convention analysée plus loin, que les

évêques allaient passer une nuit à Saint-Taurin avant leur entrée solennelle dans la ville. Mais j'ignore si, comme plus tard, ils étaient conduits par les moines jusqu'au carrefour de la Crosse, devant la porte du Parvis.

Mais déjà l'église abbatiale était considérée comme un sanctuaire assez important pour que l'évêque pût y être sacré avant de pénétrer dans sa cathédrale. C'est du moins ce qui arriva le 19 octobre 1259 : Raoul Grosparmi fut sacré solennellement en présence du roi Louis IX, de ses fils Louis et Philippe, d'Eudes Rigaud, de Simon de Montfort, comte de Leicester, et d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs [1]. C'est une des brillantes journées de l'histoire de Saint-Taurin.

Je trouve d'autre part dès le début du XIII[e] siècle, comme une tradition bien établie, l'habitude de célébrer à Saint-Taurin les funérailles des évêques. Il était en effet assez naturel qu'on les ramenât près du tombeau du premier et du plus vénéré d'entre eux. Mais les moines n'entendaient pas que l'honneur ainsi fait à leur monastère devînt pour eux une charge, et s'ils contribuaient par leur présence et par leurs chants à rehausser l'éclat de la cérémonie, ils refusaient de faire la moindre dépense. C'est ainsi qu'en mars 1237, le luminaire s'étant trouvé insuffisant aux funérailles de Richard d'Ivry, ils en fournirent, mais exigèrent des exécuteurs testamentaires de l'évêque, avec une somme de vingt sous, l'attestation formelle du fait qu'ils avaient agi par pure bonne volonté, sans y être contraints par

[1] Le Brasseur; p. 193. — V. aussi Eudes Rigaud, *Reg. Visitat.*, à la date indiquée.

aucune coutume, *non... ex debito sive de consuetudine, sed de sola eorum bona voluntate* [1].

Il est de fait que les évêques affichaient la prétention d'obliger les religieux à veiller pendant une nuit le corps du défunt dans leur église ornée à leurs frais, et à héberger tout le cortège. C'est ce que réclamait en 1268 l'évêque Raoul de Chevriers, qui voulait de plus leur imposer régulièrement un droit de procuration. Les moines résistèrent, et en ce qui concerne ce dernier point ne parurent pas plus disposés à céder à l'égard de leur monastère qu'ils ne l'avaient fait pour leurs biens de Louviers. L'évêque les traduisit devant le légat Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, qui, le 22 juillet 1268, les déclara exempts de tout service moyennant une somme de 200 l. t. une fois payée [2].

L'affaire ne fut pas cependant considérée comme réglée. Il fallut pour cela une sentence prononcée, après enquête, par Guillaume, archevêque de Rouen, le 10 juillet 1290 [3] : les moines furent désormais tenus de payer une fois l'an, comme diocésains, une procuration à l'évêque (qui eut le droit de les visiter plus souvent, à ses frais, s'il le jugeait bon), — d'héberger, pendant un jour et une nuit avant son entrée solennelle, l'évêque avec cent cavaliers et leurs chevaux, — enfin de recevoir le corps de l'évêque mort et de donner à ceux qui le gardaient cent sous tournois et des serviettes pour leur repas. Cet acte fixait, on le voit, dans ses grandes lignes le cérémonial qui devait se développer avec le temps

[1] P. C. f° 112 verso, G. C. 57 v°.

[2] G. C. f° 57 recto.

[3] G. C. f° 55 recto.

et devenir au XV^e^ siècle une tradition bien établie et réglée dans ses moindres détails.

Un autre genre de fête, d'un caractère plus utilitaire et moins majestueux, et qui est restée jusqu'à nos jours chère à tous les Ébroïciens, c'était la foire de Saint-Taurin, à l'occasion de laquelle l'abbaye se trouvait mêlée à la vie active, non seulement de la ville, mais de tout le pays. Les religieux la surveillaient de très près, car, comme on l'a vu [1], la moitié des droits, et spécialement des amendes, perçus pendant les sept jours qu'elle durait, leur appartenait. Pour bénéficier intégralement de tous leurs revenus, ils avaient obtenu, comme en font foi deux notes de 1249 et 1253 [2], que lorsque leur dixième semaine tombait dans l'octave de la Sant-Taurin elle serait reculée : ils percevaient ainsi successivement des droits qui se seraient confondus en se cumulant.

La présence des étrangers attirés par une foire de sept jours, à une époque où les transactions du grand commerce se faisaient principalement dans les réunions de ce genre, rendait le produit de ces droits assez fructueux. Il n'était pas jusqu'à la présence d'un grand concours de peuple qui ne rendît fatale la perception de nombreuses amendes. Une série de notes insérées dans le Petit Cartulaire comme une sorte de memento nous donne, pour certaines années de la fin du XIII^e^ et du

[1] V. *supra* p. 66. — Je mentionnerai ici succinctement que l'abbaye percevait des droits sur le marché de la Bonneville. — Elle en avait acquis de semblables en 1211 de Philippe d'Aulnay, chevalier, sur la foire de Saint-Laurent-la-Campagne (P. C. f° 79 recto, G. C. f° 222 v°) : ils furent rachetés en 1290 par les bourgeois de la commune de Nonancourt moyennant une rente de 5 s. t. (P. C. f° 104 verso).

[2] P. C. f° 44 v°, 45 v°, 46 v°, G. C. f° 3 recto.

début du XIV^e^ siècle, l'indication du total de ces amendes, dont l'abbé recevait la moitié. Il toucha :

en 1290 10 s. 6 d.
— 1293 100 s. t.
— 1295 32 s. t.
— 1298 18 s. 6 d.
— 1309 6 l. 19 s.
— 1310 72 s. t.

Je ne crois pas que ce fussent les officiers de l'abbaye qui infligeassent ces condamnations ; ils se contentaient de contrôler le montant des peines pécuniaires et d'en recevoir la moitié à eux due avec quelque solennité : par exemple c'est sous « le viez oriol » (portail) du monastère que, « l'an de grâce M° CC° IIII^xx^ diz et oit, le marsdi es octaves Saint-Martin d'yver » (le 18 novembre 1298), le bailli abbatial « dant Renaut » reçut la moitié des amendes de 1297 et 1298 de la main de « Johan Mierot, adonc serjant le conte », en présence de l'abbé Richard de Cormeilles, de Jean *de Puteolis*, remplaçant du vicomte, des frères Denis de Vouiaz et Richard de Saint-Georges, moines de l'abbaye, de Renaud, curé de Sissey, de Guillaume, curé de Saint-Gilles, et de plusieurs clercs et laïques[1]. On imagine facilement, à travers ce sec procès-verbal, cette petite cérémonie féodale et monastique.

Nous pouvons de même nous figurer la vie un peu turbulente du monde mêlé qui accourait à la foire, en examinant les causes des condamnations énumérées dans les documents. Nous y voyons des bourgeois des villes et des bourgs voisins, des paysans des alentours, venus pour quelque achat et aussi pour faire goguette,

[1] P. C. f° 51 recto.

de jeunes écuyers amis des distractions bruyantes, des marchands chrétiens et juifs venus avec leur pacotille, des larrons, demi-filous, demi-brigands. Les rixes, les vols sont les cas les plus fréquents. J'en citerai quelques-uns.

En 1249, Richard Augros ou *as Cros*, bourgeois d'Évreux, ennemi de Guillaume Bigot, ne tient pas compte de la trêve que le bailli du roi avait imposée aux deux adversaires et frappe ledit Guillaume avec le poing : il est condamné à l'amende[1].

En 1290, Robert Seguin et sa femme injurient Etienne Lebon, cinq sous d'amende. Pierre de Miserey injurie Petit-Guilles, qui riposte par un coup de poing dans la mâchoire, *in maxillam* : le premier paie 12 d. et le second 5 s. d'amende.

En 1290 également, deux écuyers, Guillaume de Cracouville et Tierri de Mareux, se prennent de querelle avec Engerand Maie : ils font sans doute usage de leurs armes, puisqu'ils lui mutilent le poing. Mais ils refusent de payer l'amende, et ce n'est que deux ans et demi plus tard, grâce à l'intervention du bailli de Gisors, André Pèlerin, et en sa présence, qu'ils se soumettent, le 6 mars (1292) 1293[2].

En 1293 Robin d'Ardenne a crié haro, et fait du désordre[3] dans la rue Trianon, *in vico Triasnon* : il paie 100 s. Simon de la Couture, écuyer, a refusé d'obéir à Raoul de Beaumont, vicomte d'Évreux, et de se rendre à une citation qu'il lui avait adressée: 40 s. d'amende.

En 1294 un certain nombre de juifs, Salemin, fils d'Hélie,

[1] P. C. f° 44 v°, G. C. f° 3 recto. — V. *supra* p. 120-121.

[2] P. C. f° 106 verso.

[3] Le fait dut être grave, vu la lourdeur de l'amende.

Abraham Roussel, Samuel de Bray, Jacob d'Orléans, Copin de la Poterie, Abraham et Jacob Normand, sont condamnés à l'amende sans indication précise, *pro duobus, pro tribus deffectibus* : ces délits étaient peut-être le prêt à usure[1].

En 1297, Guillaume Blondel, « por sanc et plaie fet[2] a Simon de Gorhen », paie 20 s., et Guillaume Fouquet de Combon, qui a traité de même Richart le chandelier, en paie cinq. — Raoulet le gantier a tenté de s'approprier malgré le marchand et le sergent une gonelle (?) ou robe : deux sous d'amende. — Henri le Merchier[3] et Robin le Barbier détroussent un juif sur la route et lui arrachent de force une épée et des pigeons (?) qu'il portait : vingt sous[4].

En 1298, Henri de Caugé a frappé un bourgeois de Mantes « si que son chaperon li chai a terre » : deux sous d'amende. — Phélipot de la Boissière a heurté si violemment à la porte d'une certaine Jeanne de Vascueil, que cette porte l'a blessée au sourcil : cinq sous d'amende. — Lucas de Lépine a mis la main « suz deffenz en pois qui estoient en la main le conte »[5] ; arrêté par un sergent et laissé en liberté provisoire, il s'est enfui : dix sous d'amende[6].

Il est temps, je crois, de s'arrêter. Je pense avoir tracé un tableau suffisamment clair et complet, eu égard

[1] P. C. f° 49 recto.

[2] Pour avoir battu et blessé Simon...

[3] M. Bonnin (*Analectes historiques de la ville d'Évreux*) lit à tort « le Nerichu ».

[4] P. C. f° 51 recto.

[5] Cette phrase est très obscure ; je conjecture que Lucas a dû s'emparer de poids publics (???) auxquels il était interdit de toucher.

[6] P. C. f° 51 verso.

à l'état actuel des recherches, de l'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e^ siècle. Cette époque prospère est certainement la plus brillante de son histoire. Riche, puissante, honorée, l'abbaye recueille les fruits d'un siècle de paix. Constatons-le une dernière fois, car elle allait bientôt subir des désastres, prélude d'un effacement progressif et d'une lente décadence.

CONCLUSION

Arrivé — provisoirement — au terme de cette étude, j'ai atteint la fin des jours heureux de notre abbaye. Je ne veux pas dire qu'à dater du XIV^e^ siècle elle ait été sans cesse en butte aux coups de la fortune. Je constate seulement qu'à aucune époque elle ne présentera désormais le même spectacle de prospérité calme et, on peut le dire, de grandeur. Le XIV^e^ siècle en effet, s'il débute pour elle sous d'heureux auspices en la mettant sous la protection directe et intéressée des comtes capétiens d'Évreux[1], rouvre ensuite pour elle la période des sièges et des dévastations. Le règne de Charles-le-Mauvais, dont les États servent de champ de bataille aux Anglais et aux Français, est particulièrement désastreux : la politique perfide dont il ne cessa d'user a fait subir de dures représailles à ce pays. L'abbaye de Saint-Taurin continue sans doute à s'enrichir, si nous en croyons les documents de son Grand Cartulaire : les dons diminuent peut-être, mais les revenus considérables des moines s'accumulent sans cesse sous forme de placements fonciers, d'achats de terres. Cependant, ce que ces documents ne disent pas, ce sont les pillages, les famines. A la fin du siècle, l'abbaye est assiégée par un partisan navarrais,

[1] Fondations pieuses de Louis d'Évreux en 1311 (G. C. p. 129 recto), de Philippe d'Evreux en 1333 (G. C. f° 129 verso) ; lettres d'amortissement du même en 1324-25 (G. C. f° 130 recto). etc.

qui la ravage et la brûle. La ruine est telle que le roi Charles VI, ayant remis la main sur le pays, doit non seulement exempter les moines d'impôts, mais leur permettre de prendre gratuitement dans la forêt d'Évreux tout le bois nécessaire à la reconstruction [1].

Aussi voyons-nous la décadence se dessiner au XV^e^ siècle et se précipiter au XVI^e^ : bien plus que des guerres de religion, qui ne semblent pas l'avoir beaucoup éprouvé, Saint-Taurin eut à souffrir de l'administration déplorable des abbés commendataires qui lui furent imposés en vertu du Concordat de 1516 : ne résidant pas à l'abbaye, ne voyant dans leur charge qu'une source de revenus, ils ne s'occupèrent trop souvent que d'accroître leurs rentes par tous les moyens. Tel, comme le cardinal d'Annebaut, alla jusqu'à vendre les cloches.

Il est aisé de comprendre combien avec de tels procédés et de pareils exemples le monastère dut s'appauvrir matériellement et moralement. La réforme de Saint-Maur, qui y fut introduite en 1642, en restaurant la règle, en séparant les intérêts du couvent de ceux de l'abbé, en soumettant les moines à un prieur claustral, véritable chef régulier, fut sans doute un grand bien et redonna quelque dignité — je ne dirai pas quelque éclat — à l'institution. Elle ne fit plus que végéter assez modestement jusqu'à sa suppression en 1790.

Ces quelques lignes que je viens d'écrire sont le programme de bien des travaux futurs : j'ai voulu mettre le lecteur à même d'en apprécier l'importance.

Je souhaite qu'il me soit donné un jour de les entreprendre et de les terminer.

[1] Notice du *Mon. Gall.*, f° 380 recto.

APPPENDICE I

LISTE DES PERSONNAGES AYANT FAIT PARTIE DE L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN JUSQU'AU XV• SIÈCLE

1° Abbés.

x^e siècle ?		Fulcherannus.
en 1035		Frotmundus.
milieu du XI^e siècle ?		Restaudus.
2^e moitié du XI^e siècle ?		Tovo.
fin du XI^e siècle — 1104 ?		Raoul.
(1104 — 1106 ?		Arnulfe ? ?)
7 nov. 1106 — 1120 ?		Guillaume.
1120 ? — 1127 ?		Paul.
1127 ? — 1150 ?		Philippe.
1150 ? — 1157 ?		Ranulfe.
1157 ? — 1159 ?		**Lambert.**
1159 ? — 1172 ?		Ranulfe.
1173	— av^t 1191	Richard.
av^t 1191	—	Mathieu.
	— 1205	Guillaume.
1205	— 1223	Jean de Martigny.
1223	— 1240	Guillaume de Courdieu.
1244	— 25 déc. 1255	Gillebert de Saint-Martin.
1255	— 1260 ?	Thomas.
1260 ?	— 24 avril 1283	Richard.
1283	— 4 avril 1296	Simon.
1296	— 1312	Richard de Cormeilles.
1312	— 1338	Robert de Cornuel.

1338	— 1348	Guillaume Guitard.
?	— ?	Jean.
?	— 1352	Robert.
1353	— 1380?	Adam Pinchemont.
1381	— 1385	Pierre Le Roy.
1385	— 1408	Simon Chauvin.

2° Dignitaires.

avant 1113	Ernaldus, prieur.
avant 1122	Hunfridus, prieur.
id.	Guillelmus, prieur.
vers 1164?	Robert, prieur.
id.	Raoul, sacristain.
fin du XII^e siècle?	Philippe, prieur.
id.	Gillebert, prieur.
1154	Robert, prieur.
id.	Raoul, secrétaire ou sacristain.
1274	Nicolas du Mesnil-Fuguet, portier.
1293	Renaud, cellérier.
1320	Roger de Blandey, prieur.
id.	Jacques de Senlis, aumônier.
id.	Raoul du Val, cellérier.
id.	Guillaume Tesson, sacristain.
id.	Jean Grosparmi, pitancier.
1330	Renaut Daubuef, prieur.
id.	Jean Daule, sous-prieur.

3° Moines.

Avant 1113.

Achard, Maurus, Rainaldus, Osouf, Rannulfe, Hugue, Honfroi, Osmond, Roger, Robert, Vital, Gautier.

Avant 1122 :

Richard, Roger, Nicolas, Guillaume, Arnulfe, Robert, Thomas, Robert, Ilgerius.

1154 :

Robert de Saint-Sulpice, Jean, fils de Conan.

Fin du XII^e siècle :

Jean de la Croix, Nicolas de Fécamp, Robert Le Fèvre.

XI^e^ et XII^e^ siècles :

Hugue du Sacq, Gencelin, Herbert de Croisy, Guillaume, fils d'Amauri, Roger le Sénéchal (de Normanville), Thomas, Heudebert.

1207 :

Renaud de Feuguerolles, Roger Le Chantre.

1264 :

Robert Moisson, Guillaume Tuebuef, Guillaume Gaillart, Guillaume de Louviers.

1293, 1294, 1298 :

Richard de Saint-Georges.

1293 : Richard de Cormeilles.

1294 : Robert de Bacquepuis.

1298 : Denis de Vouiaz.

APPENDICE II

État des tenanciers de Saint-Taurin à Longueville et de leurs redevances, au milieu du XIII[e] siècle.

(Petit Cartulaire, f° 111 sqq).

Ecce redditus vinorum de Longavilla.

Nicholaus Seren, dimidium cadum vini rubei.
Johannes Aude, IIII pot rubei.
Johannes Gerout, VII pot rubei.
Emmelina filia defuncti Giraldi de Malis Areis, IIII pot et dimidium rubei.
Hudeburgis, femina Radulfi Lamdel, V pot rubei.
Gaufridus Pingne, V pot rubei.
Wuillelmus de Garenceriis, XII pot rubei.
Radulfus de Bosco-Giraume, II pot rubei.
Galterius Le Marie, VII pot rubei.
Radulfus Rolant, VIII pot rubei.
Rogerius Esconart, unum cadum rubei.
Galterius Esconart, XIIII pot rubei.
Annes, femina Stephani Molendinarii, dimidium modium rubei.
Ricardus Ronel et fratres ejus, IIII pot rubei.
Johannes Rana, V pot rubei.
Donna Avicia de Codreio, dimidium cadum vini rubei.
Symon Tynel, IX pot rubei.
Symon de Boisset, IIII pot et dimidium rubei.
Sibilla, femina Galteri Joie, III pot et dimidium rubei.
Renoudus le teulier, IIII pot rubei.
Leodegarius de Hauvilla, III pot et dimidium rubei.
Galterus Viart, VI pot et dimidium rubei.

Michael Viart, VI pot rubei.
Johannes Tubuef, I cadum et dimidium albi.
Matheus Le Canceis, unum cadum rubei et dimidium albi.
Ricardus Le Bret, V pot rubei.
Michael Poiatel, IX pot rubei.
Petrus de Mal assis, III pot et dimidium rubei.
Symon de Mal assis, III pot et dimidium rubei.
Ricardus, filius donne Emmeline, II pot et dimidium rubei.
Johannes Brachium lupi, V pot rubei.
Guillelmus de Vinet, III pot albi et dimidium.
Girardus de Chaute raine, unum cadum rubei.
Rogerus dictus Rex, X pot rubei.
Petrus de Molendino, dimidium modium rubei.
Matheus, filius Raginaldi molendinarii, II modios rubei.
Matheus molendinarius, I modium rubei.
Rogerus de Autueil, VII pot rubei.
Johannes le closier, III pot et dimidium rubei.
Rogerus le closier, III pot et dimidium rubei.
Johannes le closier, unum cadum albi.
Guillelmus le pohier, XII pot et dimidium rubei.
Margeria femina Guillelmi Lenmi, II pot et dimidium rubei.
Galterus Le Bigre, dimidium modium rubei.
Halitherus de Haia, XX pot albi, X pot rubei.
Radulfus Godart, unum cadum rubei.
Godefridus Godart, I cadum rubei.
Homondus Taquerel, IX pot albi.
Petrus Crot Ane, unum modium rubei.
La Roolee, dimidium modium rubei et dimidium modium albi.
Michael Viart, II modios rubei.
Dominus Gaufridus, presbiter, I modium rubei.
Johannes dictus Asinus, II pot et dimidium rubei.
Robertus de Vinerio [1], dimidium modium rubei.
Ricardus Burgel, IIII pot et dimidium rubei.
Stephanus Godart, dimidium cadum rubei.
Robertus Le Desne, VII pot rubei.
Godefridus Avis, XX pot rubei.
Rogerus Avis, XX pot rubei.
Guillelmus carnifex, LX pot rubei.
Ricardus Joie, VII pot rubei.

[1] Viverio?

Harengerus de Piru, VIIII pot rubei.
Radulfus Comes, II pot et dimidium rubei.
Joiee la Haiee, II pot et dimidium rubei.
Guillelmus Hauart, dimidium medium rubei.
Rac. Cauquesoef, III cados rubei et dimidium, III cados et dimidium albi.
Guillelmus Maresquet, IX pot rubei.
Guillelmus de la Harelle, V pot.
Ricardus Bernart, V pot rubei.
Gaufridus Bernart, II pot et dimidium rubei.
Petrus de La Kanel, dimidium modium rubei.
Guilellmus de Cruce, dimidium cadum rubei.
Jacobus et Guillelmus Le Taillant, unum cadum rubei.
Guillelmus Burnel, XIIII pot rubei.
Adelina Aubert, unum cadum et dimidium rubei.
Henricus Le Sene, dimidium cadum rubei.
Matheus Le Mareschal, VII pot rubei.
Guillelmus Gobelin, VII pot rubei.
Galterus Wiborc, VII pot rubei.
Obernus Le Saquier, I pot rubei.

Summa vini albi : II modii et dimidium et II pot et dimidium.
Summa rubei : XVI modii, II pot et dimidium.

APPENDICE III

INDEX SOMMAIRE DES OUVRAGES CONSULTÉS

1° Documents.

Anglica, Normannica, Hibernica, Cambrica a veteribus scripta... ed. *Camden*. — 1 vol. in-folio, 1603.

Cartulaire Normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi, publié par Léopold Delisle (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVI[e] vol.). — Un vol. in-4°, 1852.

Historiæ Normannorum scriptores antiqui, ed. *Andreas Duchesnius*. — 1 vol. in-fol., 1619.

Journal des visites pastorales d'*Eudes Rigaud*, archevêque de Rouen (1248-1269), publié par Th. Bonnin. — 1 vol. in-4°, 1852.

Analectes historiques. Recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'*Évreux*, publiés par M. Bonnin. — 1 vol. in-8°, 1839.

Gallia Christiana, tomus undecimus : de Provincia Rotomagensi. — in-fol. 1759.

Histoire des ducs de Normandie, par *Guillaume de Jumièges*, publiée par M. Guizot et suivie de la vie de Guillaume le Conquérant par Guillaume de Poitiers. — in-8°, 1826.

Recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Tomes X à XXIII, in-fol.

Calendar of documents relating to *Ireland*, preserved in Her Majesty's Public Record office, London. (1171-1251). Edited by H. S. Sweetman. (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, or Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages). — London, 1875, in-8°.

Layettes du Trésor des Chartes, publiées par Teulet, Laborde, Élie Berger (Archives Nationales, Inventaires et documents...). — 4 vol. in-4°.

Cartulaire de *Louviers*, documents historiques originaux du x^e^ au XVIII^e^ siècle. — Publié par Th. Bonnin. — 5 vol. in-4°, 1870 et suiv.

D. Mabillon, Vetera analecta. — 4 vol. in-fol., 1675.

D. Marier, Bibliotheca Cluniacensis. — In fol., 1614.

DD. Martène et Durand, Veterum monumentorum et scriptorum amplissima collectio. — 9 vol. in-fol., 1724.

Id. — Thesaurus novus anecdotorum, 5 vol. in-fol., 1717.

Monstres generalles de la noblesse du Baillage d'Évreux en 1469, éd. Bonnin (Recueil de la Société libre de l'Eure, 1850-51) — 1 vol. in-8°.

Neustria Pia, auctore R. Patre Arturo du Moustier. — in-fol., 1663.

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du Roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot (Collection de documents inédits sur l'histoire de France). — 4 vol. in-4°, 1839 et suiv.

Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ, ed. A. Le Prevost (Société de l'Histoire de France). — 5 vol. in-8°, 1838-1855.

Histoire de Normandie par *Orderic Vital*, moine de Saint-Evroul, publiée par M. Guizot. — 4 vol. in-8°, 1826.

Codex *Regularum* collectus olim à S. Benedicto Anianensi abbate, ed. Lucas Holstenius. — In-4°, 1663.

Magni *Rotuli* Scaccarii Normanniæ, ed. Lechaudé-d'Anisy et A. Charma. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVI^e^ volume). — In-4°, 1852.

Rouleaux des Morts du IX^e^ au XV^e^ siècle, publiés par Léopold Delisle (Société de l'Histoire de France). — In-8°, 1866.

Chartularies of *S. Mary's abbey*, Dublin, with register of its house at Dunbrody and annals of Ireland, edited by J. T. Gilbert, under the direction of the Master of rolls (Rerum britannicarum medii ævi scriptores. or Chronicles and memorials of Great-Britain and Ireland during the middle ages). — London, 2 vol. in-8°, 1884.

Register of the abbey of *S. Thomas*, Dublin, edited by J.-T. Gilbert... (même collection). — London, 8°, 1888.

Collection de *Sceaux*, par M. Douët d'Arcq (Archives de l'Empire, Inventaires et documents...). — 3 vol. in-4°, 1863-68.

Inventaire des *Sceaux de la Normandie*, par G. Demay. — Paris, 1881, in-4°.

Sigeberti Gemblacensis Chronographiæ continuatio Aquicinctina (ed. Bethmann, dans Pertz, Monumenta Germaniæ historica, Scriptores, tome VI), in-fol., Hannoveræ, 1844.

Chronica monasterii S. Albani, Ypodigma Neustriæ, a Thoma *Walsingham*, quondam monacho monasterii S. Albani, conscriptum, edited by H. Th. Riley, under the direction of the Master of rolls. (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, or Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages.) — London, 8°, 1876.

2° Ouvrages.

Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au XII° et au XIII° siècle, par M. *d'Arbois de Jubainville*, avec la collaboration de M. Pigeotte. — In-8°, 1858.

Dictionnaire topographique de l'Eure, par M. *de Blosseville*. — In-4° 1877.

Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure (publiés par *Bonnin*). — In-12, 1845.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par M. Georges *Bourbon*. — Eure. — Archives ecclésiastiques, série G et série H. — 2 in-4°, 1886-1893.

Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure par M. *Charpillon*, avec la collaboration de M. l'abbé *Caresme*. — 2 vol. in-4°, 1868-1879.

Histoire des évêques d'Évreux, par MM. *Chassant et Sauvage*. — in-12, 1846.

La châsse de Saint-Taurin, premier évêque d'Évreux, décrite et dessinée par M. L.-T. *Corde*, suivie de la légende du même saint publiée et revue sur un manuscrit du XI° siècle de la Bibliothèque Impériale de Paris. — in-4°, 1866.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé L. *Duchesne*. — 3 vol. in-8°, 1900.

Histoire générale de Normandie, par M. Gabriel *Du Moulin*. — in-fol. 1631.

Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp, par Léon *Fallue*. — Rouen, 1841, 8°.

Manuel de diplomatique, par A. *Giry*, in-8°, 1894.

Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés, par H. *Gourdon de Genouillac*. — in-8°, 1872.

Notice historique sur la commune de Saint-Germain-lès-Évreux (Saint-Germain-de-Navarre) [par *Izarn*]. Recueil de la Société libre de l'Eure, années 1869, 70, 71 et 72). — In-8°.

Le Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux, par *Le Batelier d'Aviron*, publié par l'abbé Lebeurier. — In-8°, 1865.

Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux, par *Le Brasseur*, in-4°, 1722.

Le Thresor, ou abrégé de l'histoire de la noble et royalle abbaye de Fescamp, contenant l'histoire du Précieux Sang... par Dom Guillaume *Le Hule*, 1684. — Fécamp, 1893, in-8°.

Architecture monastique, par Albert *Lenoir*. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Instructions.) — 2 vol. in-4°, 1852-56.

Mémoires et notes de M. A. *Le Prévost*, pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. — 3 vol. in-8°, 1862-69.

Notice sur la châsse de Saint-Taurin d'Évreux, par A. *Le Prévost*. — in-8°, 1838.

Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp, par *Leroux de Lincy*. — Rouen, 1840, 8°.

Manuel des Institutions françaises : période des Capétiens directs, par A. *Luchaire*. — 1892, in-8°.

Les premiers Capétiens (987-1137), par A. *Luchaire* (dans : Lavisse, Histoire de France, tome II, 2e partie). — In-8°, 1901.

Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226), par *A. Luchaire* (dans Lavisse, Histoire de France, tome III, 1re partie), in-8°, 1901.

D. Mabillon, Annales ordinis S. Benedicti. — 6 vol. in-fol., 1730-39.

Histoire d'Ivry-la-Bataille et de l'abbaye de Notre-Dame d'Ivry, d'après les notes et pièces inédites recueillies par M. *Mauduit*. — In-8°, 1899.

Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux et la Normandie au XIVe siècle, par Edmond *Meyer*. — in-8°, 1898.

Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'aux guerres d'Italie, par A. *Molinier*. — Tomes I et II, in-8°, 1901-1902.

Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par le comte de *Montalembert*. — 7 vol. in-8°, 1855 et suiv.

Histoire de l'abbaye du Bec, par le chanoine *Porée*, — 2 vol. in-8°, 1901.

L'Église et les campagnes au moyen âge, par Gustave A. *Prévost*. — in-8°, 1892.

Ruprich Robert. L'architecture normande aux XI^e^ et XII^e^ siècles en Normandie et en Angleterre. — 2 vol. in-fol.

Traité des fiefs à l'usage de la province de Normandie, par M. de la *Tournerie*. — in-12, 1772.

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle, par *Viollet-le-Duc*. — 10 vol. in-8°, 1854 et suiv.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE 5

INTRODUCTION : Intérêt et difficulté du sujet. Étude des sources. 9

CHAPITRE I : Les origines 18

CHAPITRE II : L'abbaye de Saint-Taurin sous les ducs de Normandie (x^e siècle-1204) 32

CHAPITRE III : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle . . . 65

CHAPITRE IV : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite). 75

CHAPITRE V : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite). 112

CHAPITRE VI : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite et fin) 124

CONCLUSION 145

APPENDICES. I. Liste des personnages ayant fait partie de l'abbaye jusqu'au XV^e siècle 147

II. État des tenanciers de Saint-Taurin à Longueville au XIII^e siècle. 150

III. Index sommaire des ouvrages consultés. 153

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS DE LITTÉRATURE DE 1907

Rapport fait au nom du Jury

PAR M. ROBERT ANCHEL,
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la Séance générale du 15 septembre 1907.

... S'il était besoin de démontrer combien fut heureuse l'idée de la fondation Lucien Fouché, le nombre même des manuscrits reçus par la Société serait le meilleur argument. En effet, la commission d'examen a dû s'occuper de quarante-trois ouvrages, dont quarante et un répondaient aux conditions du concours. Les poètes formaient un chœur de vingt-cinq voix. Les prosateurs avaient envoyé une étude philosophique, quinze œuvres d'imagination et deux ouvrages de critique littéraire. Parmi les concurrents, les uns avaient condensé en quelques pages la force de leur pensée ; d'autres avaient laissé courir leur imagination à travers plusieurs centaines de feuillets. Et tous, auteurs inconnus enveloppés dans le mystère de leurs devises, ils semblaient à la commission mériter la sympathie, par l'amour des lettres qui les avait inspirés, et l'estime, par l'originalité,

quelquefois peut-être trop marquée, des œuvres qu'ils soumettaient à la Société. A chacun d'eux nous aurions souhaité pouvoir offrir le témoignage de cette estime. Mais il fallait choisir.

Les suffrages de la commission d'examen se sont portés sur trois manuscrits. Le premier, inscrit sous le n° 41, a pour devise : *Speravi, spe erravi*, et pour titre : *Bouilhet intime d'après des documents inédits*. — L'auteur de ce livre ne s'est pas proposé d'étudier les mérites littéraires du poète. Et en effet, sur ce point, il n'y avait pas à revenir sur ce qui a déjà été dit. Mais il a désiré, nous dit-il, « pénétrer dans l'intimité de Bouilhet, retrouver l'homme sous le poète et sous l'homme l'adolescent, expliquer par les traditions familiales et les influences héréditaires, sinon son talent, ce qui serait beaucoup dire, du moins ses goûts, ses tendances, plus d'un trait de sa vie et de son caractère, ébaucher une histoire psychologique de Bouilhet, où sous chaque relief on aperçoive le doigt de l'ancêtre qui l'a modelé ».

En un mot, nous avons ici un ouvrage que j'aimerais appeler une biographie psychologique. Et je me hâte de dire que l'écrivain a pu réaliser son dessein. Il l'a pu grâce à sa qualité de Normand, qu'il a eu la fierté et la finesse de nous faire connaître. En 1905, le regretté président de cette Société, M. Albert Sorel, disait ici-même que les écrivains des départements étaient les plus qualifiés pour s'adonner à cette forme de la critique littéraire, la biographie. « Ils possèdent, disait-il, cette parenté d'âme... qui permet de s'assimiler une autre âme ; ils sont aux sources ; ils peuvent recueillir par tradition verbale les détails significatifs ; ils peuvent connaître l'existence des manuscrits que les familles

hésiteraient à confier à des mains étrangères. » — C'est précisément le cas de notre auteur. Normand, il a su trouver et consulter à Cany, lieu de naissance de Bouilhet, les papiers de la famille Bouilhet ; il a su aller interviewer la vieille amie et le fils adoptif du poète. Il a ranimé les souvenirs de ces témoins d'une époque qui, pour nos aînés, garde encore des reliefs d'histoire contemporaine et qui, pour nous, s'estompe déjà dans l'indécis lointain des années écoulées ; il a interrogé ces papiers, qui sont les vestiges mélancoliques d'une race éteinte ; et c'est avec toute cette vie exhalée par des lèvres maintenant chevrotantes ou enregistrée aux feuillets des vieux manuscrits, c'est avec tous ces renseignements inestimables que notre biographe a évoqué l'âme du poète Louis Bouilhet.

Poète, certes Bouilhet le fut, et l'auteur du manuscrit qui lui est consacré a réalisé ce paradoxe de nous expliquer pourquoi. Il nous l'explique en nous faisant connaître la famille du personnage, surtout son aïeul maternel, son père, sa mère et une de ses sœurs : l'aïeul maternel, Pierre Hourcastrémé, poète et amateur de tulipes, qui jusqu'en 1832 prolongea le reflet de la grâce du XVIII^e^ siècle en promenant bravement, à la gasconne, une perruque poudrée, des culottes courtes et une existence mouvementée ; le père, Jean-Nicolas, poète lui aussi, et dans tous les genres ; la mère qui, avant de s'abandonner à une dévotion un peu étroite, n'avait pas dédaigné, elle non plus, les soupirs des romances sentimentales ; la sœur enfin qui, dès l'âge de douze ans, chantait, paraît-il, des vers surprenants pour son âge.

Et notre auteur nous fait aussi comprendre le génie de Bouilhet en nous conduisant à travers la vie intime

du poète, en nous exposant son existence besogneuse, comprimée dès la jeunesse par la nécessité d'un travail excessif, en nous dénudant son cœur désenchanté d'amour, et en nous racontant toutes les désillusions de cet homme qui dut renoncer à ses premières études par suite d'un entraînement fatal vers la poésie, à ses rêves de gloire par timidité et modestie, à ses croyances religieuses par l'évolution de son esprit.

Enfin l'écrivain a pesé pour nous le poids des influences qui ont concouru à former ou à modifier, au cours de la vie, le talent de Bouilhet. Il a retracé les années d'étude du poète, fiévreuses et surexcitées par la passion romantique, ou guidées par l'apprentissage de la médecine vers un naturalisme scientifique et pessimiste ; il a analysé le caractère des rapports littéraires de Bouilhet et de Flaubert, qui ont si profondément réagi sur eux deux ; il a même réussi à préciser jusqu'à quel point la vie provinciale servit et nuisit à la fois à l'auteur des *Fossiles*, arrivé trop tard à Paris pour pouvoir s'y plaire et en acquérir le sens.

Et ce n'est pas tout. Aux mérites plus particulièrement biographiques de cette œuvre, s'ajoute celui d'avoir découvert et fait connaître plusieurs pièces de Bouilhet, prose ou vers, et encore inédites. Sans aucun doute, parmi les productions qui nous sont ainsi révélées, tout ne resplendit pas du même éclat. On ne saurait d'ailleurs demander à des bluettes de jeune homme ou à des lettres de famille ni la profondeur de pensée, ni la forme impeccable que les meilleurs auteurs n'atteignent souvent qu'assez tard. Au reste, l'historien de Bouilhet ne s'illusionne pas. Il sait que la plupart des citations par lui reproduites sont purement documentaires ; il les

donne parce que, dit-il, « un portrait qui veut être vrai ne craint pas de découvrir dans le regard de son modèle l'abandon souriant des intimités familiales ». Mais à côté de ces textes, nous en trouvons d'autres qui joignent à leur valeur historique le plus haut intérêt littéraire. Une au moins de ces pièces inédites : *Le départ pour le cirque* est digne de prendre rang dans l'œuvre de Bouilhet. Vous la lirez, Messieurs, j'espère, et en véritables amateurs de bonnes lettres, vous jugerez, j'en suis sûr, que le fait d'avoir révélé un si délicat joyau mérite récompense.

Messieurs, il conviendrait maintenant que la satire répondît au dithyrambe. Au tableau que j'ai tracé, il faudrait ajouter l'ombre de quelques critiques, ne serait-ce que pour mettre mieux les éloges en lumière. Ces critiques, je ne serais peut-être pas tout à fait impuissant à les formuler. Je pourrais, je crois, reprocher à l'auteur de *Bouilhet intime* son plan ou plutôt l'exécution un tant soit peu pénible et contournée de ce plan. Ici, je suis tenté de lui demander des comptes pour n'avoir pas tiré tout le parti désirable des matériaux dont il disposait ; là, je m'arrête surpris de pouvoir, d'après la manière dont elle est présentée, supposer inédite une pièce bel et bien publiée. En promenant mes yeux au hasard, et sans m'arrêter à des imperfections de style, objets de faciles chicanes, il me semble apercevoir quelques légères négligences. Par exemple, je souris de voir le père de Bouilhet s'appeler tantôt Jean-Nicolas et tantôt Jean-Hyppolyte. J'admire le miracle nouveau par lequel le poète a pu naître une fois en 1822, une autre fois en 1821, sans être incommodé pour avoir quinze ans en 1838, ce qui, si je compte bien, reporte à 1823 son premier vagissement.

Mais ces critiques, je ne les ferai pas, souhaitant de vous laisser sur la bonne impression qui est celle de la commission d'examen et qui porte à juger ce travail comme l'œuvre heureuse d'un lettré sincère, utile à l'histoire littéraire normande et française.

Je serai plus bref au sujet des deux autres manuscrits distingués par la commission.

L'un, inscrit sous le n° 25, est intitulé: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade*. Il porte courageusement en devise le plus sévère des jugements condamnant Benserade, les vers célèbres de Boileau:

> Que de son nom chanté par la bouche des belles,
> Benserade, en tous lieux, amuse les ruelles.

Il ne s'agit pourtant pas d'une réhabilitation intégrale. L'historien de Benserade ne prétend pas « l'élever au rang des grands poètes », mais « simplement le mettre à son véritable plan ». Posée dans ces termes, la question Benserade méritait d'être examinée et nous ne pouvions rester indifférents à l'œuvre d'un auteur qui a su avoir raison contre Boileau, et qui a réussi à réveiller notre intérêt pour les qualités de Benserade, aujourd'hui bien oubliées, pour son esprit, pour sa grâce, pour la facilité de son imagination.

Le mérite nous a paru d'autant plus grand que la cause était plus difficile à plaider. Elle n'a été gagnée que grâce à l'admirable conscience de l'avocat. Il n'est pas un point de la biographie ou de l'œuvre de Benserade qu'il ait négligé de scruter minutieusement et d'éclaircir par une documentation abondante et souvent heureuse. Il a eu le talent de faire marcher de front l'étude de cette

biographie et celle de cette œuvre, usant ainsi d'une méthode ardue, mais la seule, croyons-nous, qui soit rationnelle et susceptible de faire éclore les résultats vraiment scientifiques qu'on attend aujourd'hui de l'histoire littéraire.

Au cours de l'ouvrage, cette méthode critique et chronologique (pardonnez-moi le pédantisme technique de ces mots), cette méthode, dis-je, est assurément appliquée à des problèmes d'une portée minime, et pour le lecteur pressé quelques longueurs en résultent. Mais c'est à elle aussi que doivent leur intérêt les études de plusieurs questions d'ordre général abordées ici; telle l'histoire de la querelle des sonnets de Job et d'Uranie, un des plus curieux épisodes littéraires du XVII^e^ siècle, sur lequel l'auteur nous apporte quantité de renseignements nouveaux; telle encore la description des *ballets* dont Benserade fut le compositeur; elle attire l'attention sur un genre qui a beaucoup évolué et qui est trop peu étudié.

Mais en même temps que le jugement de la commission était séduit, il était désagréablement influencé par certains côtés de ce travail sur Benserade. Etudier Benserade, rien de mieux, pensait-elle; mais cet oublié est-il réellement bien intéressant par lui-même ? Ce qui compte dans notre littérature est-ce précisément l'œuvre d'un poète qu'on ne lit plus et qu'on ne relira sans doute jamais ? Non, ce qui compte, c'est l'heure de célébrité dont Benserade a joui, c'est le retentissement momentané de son œuvre, plus que l'œuvre elle-même, c'est le rayonnement éphémère de Benserade, plus que la personne dont il émanait, c'est son influence, l'estime où il fut tenu, le jugement de ses lecteurs, l'enthousiasme

de ses admiratrices, le bruit fait autour de son nom, bien plus que la cause de ce bruit maintenant éteint. Cet intérêt indirect de Benserade, son historien l'a vu; pourquoi ne nous l'a-t-il pas fait voir plus clairement?

Et encore çà et là, votre commission remarquait de petites taches; heureux de lire en tête du manuscrit une bibliographie abondante, trop abondante peut-être, elle en regrettait le manque de précision; curieuse des notes qui, du bas des pages, éclairent le texte par en dessous, elle était désappointée que bon nombre de ces notes fussent inutiles et banales; réjouie par tant de savante érudition, elle était peinée parfois par des erreurs de critique, et par l'indice de l'ignorance de certaines institutions. Enfin, elle n'était pas séduite par le style; non qu'elle eût désiré de belles phrases ronflantes; mais elle eût souhaité dans la forme plus de concision, de netteté, de légèreté et moins de négligences futiles sans doute, mais qui ont parfois exposé l'auteur à des apparences de contradiction avec lui-même.

Estimant toutefois que la biographie de Benserade pourra être relue, la commission a jugé son auteur digne de recevoir un encouragement.

Enfin la commission d'examen a retenu le manuscrit n° 42, recueil de poésies dont l'auteur nous révèle exactement la pensée inspiratrice par le titre qu'il a choisi: *L'Ame de la terre*, terre nourricière et féconde à laquelle, par sa devise de *Semper fidelis*, il promet un attachement immuable. Bien que composé de pièces écrites probablement à des dates diverses, le recueil avec ses trois divisions: « Au jardin des idylles, Maternité, Promesses d'automne », présente une unité satisfaisante pour l'esprit

et témoignant d'un effort constant et sincère dans la même voie.

Cette voie est bonne. Aujourd'hui que tant de névrosés s'évertuent à la recherche de la quintessence et dissimulent par leurs prétentions à l'originalité leur impuissance réelle, il y a plaisir à lire un poète d'inspiration saine et franche.

Celle qui soutient *Semper fidelis* n'est d'ailleurs pas banale. La forme honnête et presque toujours correcte qu'il emploie est mise au service d'une âme qui pense et pour laquelle la poésie n'est pas faite seulement du cliquetis des mots, mais aussi d'émotion et d'une certaine austérité qui ne manque pas d'élévation.

Permettez-moi de vous en citer un exemple :

Le soleil de juillet assoupit les grands blés ;
Dans la lourde chaleur où flottent leurs aromes,
Ils dorment : on entend les craquements des chaumes
Que fait plier le poids de leurs épis gonflés.

Longtemps, fiers d'accomplir une tâche sacrée,
Sans redouter le jour où, dans le matin clair,
La faux, parmi leurs rangs, jettera son éclair,
Ils ont bu du soleil à la coupe dorée.

Ils débordent de vie, et d'air et de clarté,
Des principes d'en haut, et des sucs de la terre ;
Et chaque grain renferme un infini mystère
Où de chaque saison quelque chose est resté.

Pour qu'ils puissent donner la vie aux créatures,
Épanouir leur âme et façonner leurs corps,
En eux ils ont fixé, comme autant de trésors,
Les effluves de vie épars dans la nature.

Et, riches désormais, mûrs aux travaux humains,
Dans la silencieuse immensité des plaines
Ils sommeillent, sans voir que les charrettes pleines
Passent déjà, lourdes d'épis, par les chemins.

Messieurs, je souhaite que la majestueuse cadence de ces vers vous incite à partager l'opinion de la commission, et j'ajoute: Puisse-t-elle être une excuse pour le rapporteur.

En résumé et pour conclure, la commission d'examen vous propose d'attribuer:

1° Le prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 francs, à l'auteur du manuscrit 41 intitulé: *Bouilhet intime, d'après des documents inédits.*

2° Une médaille d'argent et une mention honorable à l'auteur du manuscrit 25 intitulé: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade.*

3° Une mention honorable à l'auteur du manuscrit 42 intitulé: *L'âme de la Terre.*

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées et l'ouverture des enveloppes cachetées renfermant les noms des lauréats a fait connaître que l'auteur du manuscrit n° 41 : *Bouilhet intime, d'après des documents inédits*, est M. Etienne Frère, avocat au Courval (Seine-Inférieure) ; celui du n° 25: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade*, est M. Henri Dubosc, à Neuilly-sur-Seine et que le n° 42 : *L'Ame de la Terre* a pour auteur M. Gaston Portevin à Colombes (Seine).

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT SORTANT

A la séance générale du 2 février 1908.

Vous m'avez invité, mes chers confrères, à rendre hommage à notre ancien président, Albert Sorel. Il a recueilli avant et depuis sa mort tous les honneurs qu'il méritait et l'Académie française semble avoir clos dans une séance solennelle le concert d'éloges qui l'ont accompagné dans la tombe.

Cependant, un incident de sa vie nous fait trop d'honneur pour que je n'en prenne pas quelques avantages devant vous et avec vous. « J'ai lu, me dit-il un jour à l'Académie des Sciences morales et politiques, votre livre sur le marquis de Blosseville, j'en ai été charmé et je vous le prouverai. » Et le journal *le Temps* vint bientôt m'apporter la réjouissance d'un article pénétrant.

Cet article de Sorel était une bonne fortune pour vous, mes chers confrères, et pour moi, puisque l'*Etude sur Blosseville* fait partie de votre histoire. Sorel l'avait intitulé : « Blosseville et ses amis. » — Oui, me dit-il, vous m'avez introduit dans un groupe normand et j'ai eu grand plaisir à causer avec vous tous et à vivre

un moment dans votre compagnie. Je félicite la Société libre de l'Eure. — Mettez le comble à votre bienveillance, lui répondis-je, et faites-nous un jour l'honneur de nous accorder une présidence. Votre nom sera inscrit parmi les plus illustres, et votre discours de présidence achèvera le bienfait de votre article. — Soit, je viendrai mais, si je parle, vous me donnerez la réplique. »

Et il vint, bien souffrant déjà, nous lire ce discours où il résuma quelques-unes de ses vues sur les diverses méthodes d'écrire l'histoire. Il loua Auguste Le Prévost, Léopold Delisle, le duc Albert de Broglie, une des gloires de notre département, Guizot, une des gloires de notre Normandie, réunissant ainsi, nous dit-il, par de beaux et dignes exemples, les genres principaux de l'art de l'histoire dans notre pays depuis une centaine d'années. J'avais amené Sorel à Evreux, c'était bien le moins que je répondisse à sa politesse, mais comment faire ? J'appelai à mon secours les deux Corneille : j'étais sûr de n'être pas téméraire et je racontai l'histoire de ces séances mémorables des Palinods de Rouen, où parurent tour à tour Pierre, Thomas, Antoine Corneille et Jacqueline Pascal.

Tout cela se passait en notre honneur, à la séance générale de notre compagnie le 14 mai 1905. Et voici que la Normandie apprend, aux fêtes à jamais mémorables du troisième centenaire de Pierre Corneille, qu'Albert Sorel prendra la parole. Il la prit en effet et mourut dans son triomphe. Grâce à un hasard vraiment extraordinaire, je fus admis le lendemain à ajouter quelque chose aux éloges magnifiques qui célébrèrent cette immortelle journée. Encore une fois, mon cher ami Thomas Corneille vint à mon secours, et mes paroles

trouvèrent un écho dans les applaudissements donnés à de célèbres orateurs.

Sorel ne survécut pas aux fatigues des grandes fêtes du 16 juin 1906. Heureusement, ses amis et ses admirateurs avaient devancé la mort qui approchait et consacré sa renommée, dans une manifestation éclatante, le 29 mars 1905.

Vous m'invitez à laisser dans nos Annales le portrait de notre grand compatriote. Ce portrait, je le prends sur le vif dans le discours si touchant que son meilleur ami, M. Devin, prononça dans cette solennelle occasion.

« Albert Sorel est Normand, Normand de la tête aux pieds. Avec sa haute taille, ses traits accentués, sa moustache scandinave, longtemps blonde, sa physionomie virile, son regard bleu et clair, il représente bien le type des ancêtres qui, par une longue culture pacifique, s'est adouci sans s'amollir. De sa chère patrie il a tout décrit et, pour ainsi dire, tout chanté : les prairies vertes et humides, les fleurs et les fruits des pommiers, les flots embrumés, les falaises fragiles et les rochers grandioses, les magnifiques églises et les usines laborieuses. Il aime et comprend mieux que personne le présent et surtout le passé de cette contrée féconde, où s'épanouissent tour à tour le goût passionné des aventures et l'esprit de sapience, où sont nés Guillaume le Conquérant, Tancrède de Hauteville et Robert Guiscard, Jean Angot et Duquesne, Corneille et Poussin, Flaubert et Maupassant. » Et remerciant les orateurs qui se succèdent et les convives qui l'acclament, Sorel répondit : « Vous, mes compatriotes de Normandie (j'étais présent), vous m'apportez, avec l'évocation de la maison paternelle, l'émanation de l'air natal qui a vivifié mon enfance et tant de fois retrempé

mon âge mûr. Normand je suis, comme l'a dit l'un de vous, du faîte à la base, de père et de mère, de grands-pères et de grand'mères, attaché par toutes les racines de mon être à cette terre que conquirent nos aïeux, qui les a initiés à la civilisation latine et chrétienne, a fait de nous un membre de l'unité française, et nous a fondus dans la grande nation... »

Oui certes, les Normands se sont fondus dans la grande nation française, mais personne n'a jamais songé à nier que notre race n'ait son caractère et son génie. Les costumes, les patois, les habitudes tendent à disparaître et semblent effacer peu à peu les contrastes de l'ancien temps, mais le fond des hommes n'a pas encore changé. Nous ne le voulons pas. Sur ce point nos deux anciens présidents, le duc de Broglie et Albert Sorel, étaient d'accord.

Le duc de Broglie, parlant un jour du caractère et du génie normand dans les lettres et dans les arts, reconnaissait, dans la race normande, une vigueur musculaire, tranquille et réglée, maîtresse d'elle-même dans ses moindres mouvements et le modèle de l'énergie patiente et de la modération du caractère. « Tout me rappelle, ajoutait-il, le mélange de prudence et de force qui est le caractère bien connu de notre terre de sapience. Les qualités du Normand sont le mélange du bon sens et de la finesse, le tempérament de la force par la règle... Voulez-vous des incarnations du génie normand, disait-il encore? Voulez-vous des noms propres? En quel genre ? »

Et il parla de Malherbe et de Corneille, de Mézerai, de Nicolas Poussin, d'Alexis de Tocqueville. Plus tard, n'aurait-il pas pris ses exemples dans la vie de Sorel ?

Sur le Normand, le caractère normand, le génie nor-

mand, Sorel, à son tour, prit la parole. Il la prit et j'en recueille les échos dans le discours sur Pierre Corneille.

« Le Normand est en même temps le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de propos délibéré, et attentivement. Il couve longtemps ses desseins sans les découvrir à personne, sans se les avouer même. Quand ils sont mûrs, ils éclatent. Il les voit, il en est ébloui, il s'en exalte... Mais cette éruption s'apaise vite. Il se contient, se rassied, se reprend. Il réfléchit, il étudie, se prépare en toute expérience, toute pratique et toute précaution. Il consulte infatigablement, renchérissant sur la prudence, et raffinant sur la circonspection. Quoi qu'il fasse, le point pour lui est de vouloir en pleine connaissance, afin d'agir avec une volonté obstinée et d'accomplir, sans défaillance, en pleine habileté, ce qu'il a voulu... » « C'est, dit-il, le fond même de Corneille. S'exalter, délibérer, vouloir, agir, voilà tout son théâtre. »

Nous dirons, à notre tour, c'est le fond même de Sorel. Voilà toute son œuvre historique : huit volumes, dix-huit ans d'infatigable labeur : *L'Europe et la Révolution française*. Sorel a voulu faire le portrait de Corneille en faisant le portrait du Normand, toujours maître de son œuvre depuis sa naissance jusqu'à la fin, et en peignant le portrait du Normand, il s'est peint lui-même.

J'insiste sur un point : Je veux parler de l'analogie saisissante qui rapproche Sorel et Corneille dans les efforts qu'ils firent l'un et l'autre pour se fixer des règles et pour exécuter les conceptions de leur esprit,

suivant ces règles. Car s'il est vrai, comme le disent de Broglie et Sorel, que le génie normand puise sa force dans la méditation suivie de l'action, on comprend alors comment, au point de vue de l'art, une des qualités maîtresses du génie normand est la supériorité de la composition. Le mot célèbre du Poussin est un trait de lumière. On lui demandait le secret de son talent. Il répondit : « Je n'ai rien négligé. »

Pierre Corneille n'a rien négligé pour défendre son œuvre, je dirai ses principes. Il ne s'est pas contenté de composer *Mélite*, le *Menteur*, le *Cid*, *Cinna*, *Polyeucte*. Il a placé autour de ses succès des ouvrages de défense, des discours sur l'art dramatique, sur les trois unités, des arguments qui précèdent ses pièces, enfin tout un appareil de contre-critique pour justifier son théâtre et poser les règles de son art. Corneille n'a pas fait seulement des pièces et des vers : il a fait le métier d'avocat, il a plaidé et conclu. Et Sorel ? Pour me servir d'une comparaison qui lui est familière, il a construit un monument, qui couvre l'Europe entière pendant trente ans. Vous savez bien que le hasard n'a pas présidé à cette construction gigantesque ? Non, a-t-il dit lui-même, et tandis que son monument s'est élevé dans une suite de cours et de leçons, il a disserté maintes fois, dans nombre de discours et d'articles pour lui-même et pour les autres, sur le plan du monument qui devait servir d'abri au récit des actions des hommes et des relations des peuples.

Quoique l'histoire puisse se placer dans des cadres divers pour fournir des tableaux différents — et Sorel créa un cadre nouveau, l'histoire de la diplomatie — la science a ses méthodes et l'art a ses règles. Faire concorder sa doctrine avec son œuvre, afin d'agir avec une volonté

obstinée et accomplir en pleine liberté ce qu'il a voulu, telle fut la conduite de la vie et le secret du talent de Sorel. Je dis donc que Corneille et Sorel n'ont pas fait seulement de grandes œuvres, ils ont plaidé pour elles et pour le genre auquel ils s'étaient consacrés. Sous une forme ou sous une autre, ils ont fait de la législation littéraire en faisant un examen de conscience. C'est bien Normand.

Albert Sorel n'a pas été seulement un grand historien. Il a été, avant tout, un homme de lettres. Son ami, Devin, que nous venons de citer, nous a prévenus. Dans l'épanouissement de sa jeunesse, Sorel fit des vers, de beaux vers. Il fit des romans. Il adorait la musique et la peinture. Jamais jeune homme, à l'aurore de sa carrière, n'ouvrit sur un horizon plus étendu des regards plus curieux et plus clairvoyants. Il prit, par suite de ses relations politiques et au contact des événements, le parti de l'histoire, mais il ne perdit jamais rien de la vivacité, de la variété des sentiments et des sensations qui sont le ressort naturel d'un homme de lettres.

A l'Académie française M. Maurice Donnay, dans l'excellent et touchant discours qu'il prononça en succédant à Sorel, nous a révélé un trait qui achève le portrait du vrai Normand.

Sorel, par une note manuscrite, a constaté que l'âge mûr n'avait fait chez lui que consacrer les inspirations de la jeunesse et que, dans ses premiers romans, il avait employé les méthodes d'analyse et d'investigation qui lui ont servi à construire sa grande histoire. Cette remarque est décisive. Nul doute qu'après avoir voyagé tant d'années dans l'histoire de ses contemporains, il ne soit revenu pour ainsi dire dans sa patrie, à l'étude des hommes de son temps et, qu'après Flaubert et Maupas-

sant, il n'ait tenté de nous donner un tableau de nos mœurs provinciales, avec tous les scrupules d'une documentation humaine.

On a pieusement recueilli, dans un volume intitulé *Pages Normandes*, les derniers souvenirs et les impressions de Sorel. Lisez et relisez ces *Pages Normandes* et vous verrez qu'à tous les points de vue, Albert Sorel méritait les honneurs qu'on lui a prodigués et l'hommage que nous lui rendons. car il a surtout mérité notre reconnaissance. Il nous a donné une grande leçon. Il nous a prouvé que c'est pour nous un devoir patriotique de garder l'influence de nos traditions.

Gardons-les ces traditions, gardons-les dans notre mémoire et dans notre cœur, gardons le souvenir, l'habitude, les liens qui nous attachent aux lieux et aux personnes témoins de notre jeunesse. La marée des mœurs nouvelles et des besoins nouveaux de l'existence nous emporte dans le gouffre obscur d'une destinée commune. Luttons, pour qu'il demeure toujours en nous un fond de race normande, d'où sortiront le renouveau des ancêtres et la perpétuité de leurs qualités héréditaires.

AVERTISSEMENT

Du « Livre des Métiers de Gisors au XVI^e^ siècle ».

PAR M. LOUIS PASSY

Je n'ai pas la prétention de mettre en comparaison le *Livre des Métiers* établi au XIII^e^ siècle par le prévôt de Paris, Etienne Boileau, et la collection des Ordonnances des Métiers rendues et recueillies par les baillis de Gisors aux XV et XVI^e^ siècles ; mais on sera probablement frappé comme moi de la concordance des raisons qui ont déterminé Etienne Boileau et Adrian Thiercelin, bailli de Gisors, et ses successeurs, à réunir, dans un registre, les règlements de l'industrie de leur temps. Il s'agissait pour tous, à Paris et à Gisors, de réprimer les fraudes, de prévenir les procès, de combattre les mauvaises pratiques de l'industrie et de défendre les intérêts du commun des habitants. Le mérite du prévôt de Paris est supérieur. Il a enregistré les coutumes et les statuts en exercice à une époque déterminée, tandis que les ordonnances des baillis se sont succédé avec le cours du temps, suivant les réclamations des gens de métier et les décisions des officiers du Roi. C'est une différence ; mais la communauté du but et des intérêts donne un

même caractère à des entreprises séparées par des siècles. C'est toujours la législation des corps de métiers décrétée par les agents du roi, d'après la coutume. Si le roi promulgue les ordonnances de législation générale qui embrassent d'un seul coup les grandes œuvres de l'industrie et du commerce, il laisse à ses baillis ou à leurs lieutenants le soin de fixer dans les villes, par des ordonnances particulières, les règlements sur la police et notamment sur la police des métiers.

« Comme de tout temps, à l'office de mon dit seigneur le bailly, compette et appartient pourvoir, mettre, ordonner, constituer et establir ordonnances bonnes et loyales au faict et police de tous les métiers et autres choses nécessaires pour l'estat de marchandise et sur le faict et gouvernement de la chose publicque... »

Telle était la formule dont se servaient les baillis de Gisors ou leurs lieutenants pour consacrer les règlements des corps de métiers et les faire respecter.

On trouve plusieurs fois dans nos Ordonnances une expression qui est caractéristique. Elle définit la situation administrative et économique de Gisors, au point de vue de la législation et de l'histoire des corps de métiers. Gisors est « ville de loi », disent les ordonnances des baillis du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire une ville qui a sa coutume et sa loi. Au commencement du XV^e^ siècle, ces mots « ville de loi » sont fréquemment employés par le roi et ses baillis. Amiens, Provins, Pontoise, Meulan sont dites villes de loi. Le roi Charles VI, confirmant les statuts des bouchers de Meulan, reconnaît que la ville de Meulan a été « de tout temps et même est à présent ville de loi ». Ces mots « ville de loi » ne s'appliquent pas à une forme particulière d'administration, mais à ce fait que

la ville avait sa loi, sa coutume au point de vue économique. C'est la contre-partie de cette définition donnée un jour, au point de vue féodal, par le représentant du duc de Ferrare: « Gisors est une ville libre dans le domaine au Roi » : une ville libre qui se mouvait dans le cadre et par les ressorts de l'administration royale.

Tout le monde sait comment Etienne Boileau, qui avait en sa qualité de prévôt de Paris la juridiction des métiers, invita chacune des corporations à recueillir, à compléter et à rédiger les coutumes et règlements qui fonctionnaient à Paris sous saint Louis, pour les soumettre à son approbation. « Quant ce fut fait, dit Etienne Boileau dans le préambule de son recueil, nous le feimes lire devant grand planté des plus sages et plus leauz et des plus anciens homes de Paris, et de ceux qui plus devoient savoir de ces choses : li quel tout ensamble louèrent moult cest œvre. »

Voici, d'autre part, comment Guillaume Michel, lieutenant général d'Adrian Thiercelin, bailli de Gisors, procéda pour préparer la collection des ordonnances passées et futures de ses prédécesseurs et successeurs.

Il y avait grande foule dans l'auditoire royal du bailliage de Gisors le lundi vingt-et-unième jour d'octobre 1538. Maître Jehan Le Pelletier, procureur du roi, avait fait assigner par Guillaume Rouget, sergent, devant le lieutenant général du bailli de Gisors, tous les gardes, jurés et maîtres de tous les métiers de la ville de Gisors. Ils étaient convoqués pour produire au greffe du bailliage les ordonnances qui leur avaient été respectivement délivrées, afin de constater si lesdites ordonnances avaient été régulièrement données et exécutées.

L'audience était présidée par Guillaume Michel, écuyer, licencié ès droit et lieutenant général, en l'absence de Messire Adrian Thiercelin, bailli et capitaine de Gisors. Tous les maîtres, jurés et gardes des métiers de « boucher, bonnetier, barberie, serrurier, mareschaulx, mercier, cirier, épicier et chandellier, pigneur et cardeur, estainmier, cordouennier, menuysier, foullon, collaissier, tixerand en thoille, chappellier, boullenger, courayeur, de peleterie, chausseterie, cousturier et taillandier », déclarèrent qu'ils étaient prêts à produire leurs dites ordonnances et à dénoncer les fautes qui avaient pu s'y glisser; mais les gardes et jurés des métiers « de tannerie et de tisserand » s'excusèrent, en disant que leurs ordonnances avaient été déposées pour un procès pendant à la cour du Parlement de Rouen.

Quant aux jurés des métiers « de charpenterie et de maçonnerie, de chéron, de cordier, de chaudronnier et de paticier », ils déclarèrent qu'ils n'avaient aucune ordonnance et qu'ils demandaient à être autorisés à remettre des projets de statuts, afin de donner pleine satisfaction aux officiers du roi, procureur, gouverneur et habitants de ladite ville de Gisors.

Le lieutenant général, Guillaume Michel, accéda à leur demande et les renvoya à l'assise prochaine.

Un mois après, le 19 novembre 1538, second jour des assises, Guillaume Michel, lieutenant général du bailli, en présence de Jehan Le Blanc, avocat du roi, et Jean Le Pelletier, procureur du roi, demandeurs, d'une part, et les gardes jurés de tous les métiers de la ville, pour l'autre partie, fit appeler la cause.

Lesdits officiers du roi, s'étant informés si les gardes jurés avaient déposé au greffe les originaux ou les copies

des ordonnances relatives aux corps et métiers, demandèrent que, sur un registre en parchemin, fussent insérées et incorporées de mot à mot toutes les ordonnances des métiers de ladite ville faites ou à faire. Ce registre devait être collationné au greffe aux dépens des maîtres jurés et placé dans le coffre de la chambre de la ville, afin qu'on puisse toujours tenir sous les yeux, à la disposition de la justice et pour le bien de la police de la ville, un texte authentique des ordonnances de la ville de Gisors. Des gardes jurés, les uns dirent qu'ils avaient remis leurs ordonnances au greffe, les autres qu'ils les remettraient, déclarant d'ailleurs qu'ils ne contestaient pas la proposition faite par l'avocat et le procureur du roi. Le lieutenant général du bailliage prit l'opinion des conseils qui assistaient à l'audience, « entérina la requête des susdits officiers », et il ordonna que le susdit registre en parchemin, bien relié et « dûment acoustré », fût transmis au greffe, déposé dans le coffre de la chambre de la ville sous bon récépissé, « afin que foi lui soit aussitôt gardée comme aux dits originaux, pour le fait des droits et libertés de la ville et pour la police des susdits métiers. »

Ce registre est celui-là même que nous publions aujourd'hui.

Le lecteur voudra bien se reporter au procès-verbal de la séance du 21 octobre 1538 tenue au siège du bailliage de Gisors. Ce procès-verbal est inséré au commencement du recueil des Ordonnances. Tous les détails relatifs à la confection de notre registre s'y trouvent de point en point relatés. Ils forment tableau.

Le mot « Ordonnance » doit être relevé. Le vrai titre de ce registre serait « Ordonnances pour tous les métiers

de la ville de Gisors », mais je me servirai aussi du titre de « Livre des Métiers de Gisors », par analogie avec le « Livre des Métiers » établi par les soins d'Etienne Boileau.

Cette collection d'Ordonnances commence en l'année 1449 et se termine avant l'année 1600. Il est à peu près certain qu'on n'a pas continué, dans un second volume, à collectionner les modifications apportées aux statuts des corps de métiers de Gisors; car, en 1723, les titres de la corporation des merciers ayant été perdus ou transportés au Parlement de Rouen, on eut recours à des copies faites sur les originaux par maître Robert Picquet, notaire et tabellion au dit Gisors.

En 1615, le lieutenant général du bailli fit procéder à une nouvelle production et à une vérification des statuts et ordonnances rédigés au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, et des lettres patentes du mois d'avril 1615 confirmèrent les articles des statuts, ordonnances et sentences dont les originaux se trouvaient perdus.

Voici le XVII^e^ siècle. Il ouvre une ère nouvelle. Richelieu, Mazarin, Colbert, c'est la monarchie absolue. Les corps de métiers sont des instruments nécessaires pour discipliner le travail et surtout pour remplir le trésor. Le travail de la royauté dans les ordonnances de 1581, de 1597 et de 1659 sur la police des métiers est repris et s'affirme dans l'ensemble des ordonnances de Colbert. Conduite par Julien Huet, « lieutenant général au bailliage de Gisors et commissaire examinateur du siège, juge politique et maire perpétuel de ladite ville », l'enquête de 1673 constate la décadence de l'industrie et du commerce de Gisors. « La ville de Gisors, dit-il, ne compte plus que vingt-six corps de métiers, c'est

chétif, c'est la misère des temps qui en est la cause. »

A la collection des ordonnances des baillis pendant le XVI^e^ siècle, je joins en appendice quelques documents et notamment l'enquête de 1673, l'ordonnance de 1733 sur les métiers de Gisors et l'édit de 1779, c'est-à-dire les principaux actes émanés de l'autorité royale pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Sur mon rôle d'éditeur, je donnerai quelques brèves explications.

J'ai commencé par reproduire fidèlement, dans les six premières feuilles, le texte même du manuscrit, en conservant l'orthographe et les habitudes des copistes; mais, à partir de la sixième feuille, tout en respectant absolument l'orthographe de chaque mot, j'ai cru devoir, dans l'intérêt du lecteur, soumettre les textes à la règle moderne qui sépare chacun des mots. En effet, les textes de ce genre né sont pas des textes littéraires, et ils ne peuvent être d'aucun secours pour ceux qui veulent étudier les variations de la langue et de l'orthographe. Les scribes qui se sont succédé dans le rôle de greffier du bailliage de Gisors n'étaient pas des grammairiens, si tant est qu'il y eût, à cette époque, une grammaire courante et une orthographe.

J'ai pris la liberté de montrer, d'une part, ce qu'était le manuscrit, composé de feuillets transcrits par des copistes différents, et, de l'autre, d'en faciliter la lecture, à ce point que chacun y prenne aisément des renseignements au point de vue des mœurs ou de l'histoire. Ce qui me rassure entièrement contre les critiques qui pourraient m'être adressées, c'est que les Archives de l'Eure possèdent une copie d'une de nos ordonnances de la ville de Gisors, imprimée très probablement au

XVII^e siècle. Ce petit imprimé est intitulé : *Statuts des bouchers de la ville de Gisors, d'après le livre des ordonnances des métiers de la ville de Gisors.*

Ainsi, c'est de notre manuscrit lui-même que l'imprimeur prétend avoir tiré la copie des statuts des bouchers. Or, non seulement, dans cette copie, des mots ont été oubliés ou altérés, mais des phrases ont été imprimées contre le sens même du manuscrit original. S'il y a eu procès et jugement sur ce texte, on peut affirmer que le jugement a été singulièrement donné. L'aventure est curieuse. Il faut espérer que nous avons pu lire au XX^e siècle mieux que les copistes du XVII^e.

Je saisis cette occasion de remercier mon courageux ami M. Le Bret, qui m'a aidé à déchiffrer les écritures des greffiers du bailliage de Gisors. Il faut être de Gisors pour aborder une pareille tâche et pour réussir.

L'étude attentive du texte m'a conduit à recueillir quelques notes dans le cadre d'un glossaire, c'est-à-dire à expliquer ou essayer d'expliquer les expressions techniques et les locutions anciennes qui arrêteraient le lecteur.

Ces notes n'affichent pas des prétentions scientifiques, et n'éclaircissent pas les obscurités spéciales du texte lui-même, mais elles me paraissent utiles, parce qu'elles m'ont servi à comprendre le texte dans quelques-uns de ses détails.

Une table des noms de lieux et de personnes était nécessaire. Elle complète l'ensemble de mes efforts. Encore merci à M. Le Bret.

La collection des Ordonnances des métiers de Gisors mérite un commentaire historique.

Assurément la nouvelle organisation industrielle et

commerciale du XVI^e^ siècle se révèle, avec une parfaite clarté, dans la série des ordonnances des baillis de Gisors. Au XV^e^ siècle, les corps de métiers se propagent à mesure que s'étend le pouvoir de la royauté. Les gens de métier aspirent à se constituer en communauté, afin de jouir des avantages de l'association et des bénéfices du monopole. La corporation devient plus fermée, la subordination des ouvriers à leur patron devient plus étroite, et les procès entre les gens de métier s'engagent pour défendre l'exercice de leurs privilèges. C'est bien une renaissance, une vie nouvelle qui se répand dans les mœurs et dans les institutions, et on peut en tirer une étude spéciale.

Cette étude, je ne la tente pas aujourd'hui, mais j'ai vu clairement que l'histoire des corps de métiers dans la ville de Gisors doit fournir une contribution importante à l'histoire générale.

Dès lors, l'ambition m'est venue de rechercher à travers le moyen age, non pas les faits historiques, mais la situation économique et administrative de Gisors. A cette entreprise, il y avait bien quelque témérité; car notre ville n'a pas un fond d'archives et Gisors fut une « ville de loi », c'est-à-dire, comme je l'ai dit, une ville régie par des coutumes, réglée par les ordonnances des baillis et soumise à l'action des gens du roi. C'est précisément ce problème de l'administration et de la vie intime des localités sans Commune que, dans l'état de nos connaissances historiques, il est intéressant de poser et de résoudre.

Je commence donc par publier, et c'est un usage assez constant, le document même qui a été l'origine de mes recherches, et qui est imprimé depuis trop longtemps,

et je réserve pour une autre publication les considérations qui me permettront de le faire valoir et de l'encadrer dans l'histoire générale de notre ville.

Pour me résumer très nettement, je donnerai à cette seconde partie de mon travail le titre suivant : *Discours sur l'histoire de Gisors, pour servir d'introduction au livre des Ordonnances des métiers de Gisors.*

Je suis heureux de présenter cette publication sous les auspices de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, à laquelle je dois tant de reconnaissance. Je consacre ainsi l'union scientifique du Vexin normand et du Vexin français, que mes confrères ont bien voulu essayer en ma personne ; mais, pour donner bonne chance et crédit au livre des Ordonnances des métiers de Gisors, je me fais un devoir et un plaisir de le dédier à l'auteur émérite de la belle histoire des classes ouvrières en France, à mon excellent confrère et ami M. Emile Levasseur.

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1907

M. Blot (Alexis), ancien libraire à Evreux, né à Bû (Eure-et-Loir) le 16 janvier 1841, est décédé à Evreux le 25 avril 1907.

M. Demolins (Edmond), directeur de l'Ecole des Roches à Verneuil, directeur de la revue « La Science Sociale », est décédé subitement à Caen le 27 juillet 1907 à l'âge de cinquante-cinq ans.

M. l'Abbé Langlois (Romain-Stanislas), chanoine honoraire, aumônier de la Providence d'Evreux, est décédé en cette ville le 14 août 1907 dans sa soixante-septième année.

M. Bouquelon (Albert), ancien conseiller de préfecture, ancien juge au tribunal civil d'Evreux, est décédé à Evreux le 15 août 1907, à l'âge de soixante-sept ans.

M. Cadou (Léonce), ancien courtier d'assurances maritimes, est décédé le 19 octobre 1907 en son château de la Guillerie, à Tillières-sur-Avre, dans sa soixante-huitième année.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

Abbadie d'Arrast (d'), membre de la Société. L'École libre de demain, par Jean Bornet. Lyon, Geneste, 1904. In-8°.

Baltet (Ch.), horticulteur à Troyes. Culture fruitière. Paris, Masson et Cie, 1908.

Blin (Henri), publiciste agricole. Vente et débouchés des produits de la ferme. Paris, Lucien Laveur, 1907. In-12.

Bloch (Richard), ingénieur en chef de la Cie d'Orléans. Nos exportations agricoles. Extrait de la Revue politique et parlementaire (octobre 1907).

Bonjean (Georges), membre de la Société. Société générale de protection de l'Enfance abandonnée ou coupable. 26e Assemblée générale. Compte-rendu.

Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société. La Race bovine normande. Évreux, imp. René Bauche, 1908. In-12.

Compte-rendu des travaux du Congrès national du commerce et de l'industrie organisé par le Syndicat national pour l'amélioration des transports, tenu à Paris (mairie du 4e arrondissement) le 10 décembre 1906. — Rachat des chemins de fer. Paris, Rivort, 1907. In-8°.

Coutil (Léon), membre de la Société. Sellenik, compositeur de

musique (1826-1893), par Ad. Degisors. S. l. n. d. In-8°, figures.

Croix-Rouge française. Bulletins (année 1907).

DEVILLE (Étienne), membre de la Société. Dom Jacques-Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes de Paris. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

— Un historien normand. Jean Le Blond, sieur de Branville. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

DUBOURG, sous-directeur de l'Association normande. Congrès des Jardins ouvriers de Normandie tenu à Caen les 15 et 16 décembre 1907. Caen, Valin. In-8°.

EPARVIER, membre de la Société. Collection du Bulletin du Touring-Club, de l'origine à 1907.

FRITSCH. Préparation des conserves ménagères et fermières. Manuel pratique à l'usage des ménagères et des fermières. Paris, Jules Rousset, 1907. In-12, figg.

HÉRISSAY (Jacques). Un Girondin. François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée Constituante et à la Convention (1760-1794). Paris, Perrin et Cie, 1907. In-8, planches.

LEMIRE (l'abbé) député. 2e Congrès international des Jardins ouvriers. Compte-rendu. In-8°.

Ministère de l'Intérieur du Canada. Le Canada, terre d'initiative et de succès. Ottawa, s. d. In-8°.

PASSY (Louis), député, membre de la Société. Mélanges scientifiques et littéraires. 4e et 5e séries. Paris, Félix Alcan et Masson et Cie, 1907. In-8.

— Jules Lair. Pontoise, imp. Lucien Paris, 1907. In-8°.

— Le livre des métiers de Gisors au XVIe siècle. Pontoise, Société historique du Vexin, 1907. In-4°.

PASSY (Louis-Paulin). [Notice biographique et bibliographique]. Paris, imp. nationale, mars 1908. In-8°.

PAULME (Henri). Le troisième centenaire de Pierre Corneille. Rouen, imp. Cagniard, 1906. In-8°.

— Rapport sur le prix Bouctot, Beaux-Arts, 1907 (M. Ch. Vincent, statuaire). Rouen, imp. Cagniard, 1907. In-8°.

— Notice sur M. Jules Hédou. Rouen, imp. Cagniard, 1907. In-8°.

PITOISET, proviseur du Lycée, membre de la Société. Distribution solennelle des prix du Lycée d'Évreux faite le 27 juillet 1907. Palmarès. In-8°.

— *Id.*, le 29 juillet 1908.

REGNIER (Louis), membre de la Société. Découverte de deux piscines, d'un enfeu et de peintures murales dans le chœur de l'église de Saint-Taurin d'Évreux (Tirage à part du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1907). Paris, imp. nationale, 1907. In-8°, 2 pl.

— Excursion à Lyons-la-Forêt, Mortemer et Lisors. Simples notes. Pontoise, imp. Lucien Paris, s. d. In-8°.

REISET (vicomte de), membre de la Société. Les Reines de l'Émigration. — I. Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron, Paris, Émile Paul, 1907. In-8°, portrait.

Souvenir français. Rapport de l'Assemblée générale du 26 juin 1906.

SURMONT. L'impôt en France. Le projet d'impôt général sur les revenus. S. l. n. d. In-8°.

VIAUD-BRUANT. Plantons des arbres, mangeons des fruits. Paris, Amat, 1907. In-12.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques : Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Montpellier en 1907. Section des sciences.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1907.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et Al. Vidier. T. V. 1re et 2e livraisons, 1905-1906. In-4°.

3° PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Statistique agricole annuelle. Année 1906.

4° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Compte au 1er mars 1906 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1905.

Conseil général. Session d'avril 1907. Rapport du Préfet. Procès verbal des délibérations.

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

Conformément à un vœu émis en 1906, le Conseil d'administration se propose de porter chaque année à la connaissance des membres de la Société les ouvrages récemment parus intéressant le département de l'Eure.

Il pense que MM. les auteurs et éditeurs voudront lui faciliter cette tâche, en envoyant la notice de leurs publications à M. le Secrétaire perpétuel. Ils y trouveront, du reste, tout avantage, grâce à la diffusion de notre Recueil.

BLANQUART (l'abbé). Comptes de dépenses pour la construction du pavillon d'entrée du doyenné d'Evreux (1507-1511-1527-1531). S. l. n. d. (Rouen, 1907). In-8° de 98 pages. (Tirage à part des Mélanges publiés par la Société de l'Histoire de Normandie, 7° série.)

DEVILLE (Étienne). Inventaire sommaire d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec conservé à la Bibliothèque nationale. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

DUCHEMIN (P.). Le département de l'Eure avant la Révolution. T. I^er^. Rouen, Lestringant, 1907. Grand in-8°.

LANGLOIS (chanoine). Marie-Claude-Cyprienne Brard..., l'une des seize Carmélites de Compiègne. Seconde édition. Évreux, imp. de l'Eure, 1907. In-8°. Planches.

LE CACHEUX (Paul). Actes de la chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1435). T. I^er^. Rouen, Lestringant et Paris, Picard et fils, 1907. In-8°.

Le Noir (dom). Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt publiées par M. le marquis d'Harcourt. Paris, H. Champion, 1907. In-4°.

Sorel (Albert). Pages normandes. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907. In-18.

Nota. — Voir en outre la liste qui précède des ouvrages offerts à la Société.

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1907.

BUREAU

Président	MM. Louis PASSY, député, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture.
Vice-président	Le comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

LECOINTE, professeur honoraire d'école normale . .	1907
BESNIER (Charles), propriétaire.	
DOUCERAIN (Albert), avocat.	1908
RÉGNIER (Louis), propriétaire.	
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture .	1909
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.	

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1909, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant la Normandie.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port,

au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, **avant le 1er avril 1909. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.**

Évreux, le 15 septembre 1907.

Le Secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VIe SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANNÉE 1908

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1909

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI^e^ SÉRIE

TOME SIXIÈME

ANNÉE 1908

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1909

TABLE DES MATIÈRES

Assemblée générale du 26 avril 1908. Discours prononcé par M. le vicomte DE VALON, président de la Société. . I

— Considérations sur les forces employées ou employables en agriculture, par M. DUMÉRIL, membre de la Société. V

Section de l'arrondissement de Bernay. Foire de Boisney. Liste des récompenses XVI

Exposition d'Aviculture et d'Apiculture tenue à Évreux, du 5 au 9 juin 1908. Extrait du procès-verbal. XVIII

— Liste des récompenses. XX

— Rapport de M. DUMÉRIL sur le concours d'Aviculture . XXXIII

— Rapport de M. LECOINTE, membre de la Société, sur le concours d'Apiculture XXXVII

— Exposition des produits apicoles XLVII

Séance publique du 23 août 1908. Extrait du procès-verbal. L

— Allocution prononcée par M. le vicomte DE VALON, président de la Société. LI

— Liste des récompenses. LV

Séance générale du 24 janvier 1909. Discours prononcé par M. le vicomte DE VALON, président LVII

Le culte de sainte Clotilde aux Andelys (Eure) et en Normandie, par L. COUTIL, correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre de la Société. 1

L'industrie dans le canton de Gisors (septembre 1908), par M. Louis PASSY, ancien président de la Société 55

Me Jacques DU LORENS (1580-1665) poète, jurisconsulte et collectionneur, par M. l'abbé GUÉRY, membre de la Société 92

Saint Aquilin, évêque d'Évreux à la fin du VIIe siècle, par M. l'abbé J. B. MESNEL, membre de la Société 107
Nécrologie 188
Liste des ouvrages offerts 190
Bibliographie locale 193
Composition du Bureau et du Conseil d'administration de la Société en 1908 195

SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 1908

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE VICOMTE DE VALON
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

Ancien soldat retiré dans les bois, conseiller général par héritage, rêveur par paresse, je menais ma vie paisible, loin des honneurs et de leurs conséquences.

Une main amie s'est offerte pour m'attirer hors des ombrages discrets et me diriger jusqu'à ce fauteuil.

Vous me voyez bien étonné !

Dépourvu de titres, j'ai dû, pour m'appuyer d'un viatique, rechercher dans ma bibliothèque les œuvres oubliées du vicomte Alexis de Valon, frère de mon père. Ami de Mérimée, de Musset et de Cuvillier-Fleury, ses romans, nouvelles et récits de voyage recevaient l'hospitalité de la *Revue des Deux Mondes*. Alexis de Valon était un triste, par prescience peut-être... A son époque, on pouvait sans scrupule causer avec les étoiles ; l'Élégie était de bon ton ; la Poésie et l'Amour s'humectaient de larmes... mais les cyprès portaient des fruits !

De ses œuvres, je détache seulement deux strophes

qui résonnent douloureusement dans la nuit comme l'écho lointain d'un glas funèbre.

LES ÉTOILES

Sais-tu pourquoi, ma douce reine,
Les étoiles du firmament
Ont cette lueur incertaine
Qui fait rêver si tristement ?...
C'est qu'elles marquent le passage
De ceux que nous avons perdus ;
C'est que chaque étoile est l'image
D'un pauvre cœur qui ne bat plus !...
. . . . . .
Vois-tu cette étoile isolée
Qui file, qui file et s'enfuit ?
C'est une âme, hélas ! désolée,
Qui va dans l'éternelle nuit !
C'est qu'ici-bas sa sœur abjure
Des serments devant Dieu reçus.
Le cœur qui bat devient parjure
Au pauvre cœur qui ne bat plus !
. . . . . .

L'aimable écrivain périt jeune dans un naufrage sur les hauts lacs limousins. Une croix de granit émergeant à peine des eaux aujourd'hui calmées marque l'emplacement de la catastrophe. Les petites bergères, les pastourelles, comme on les appelle là-bas, qui mènent là leurs troupeaux à l'abreuvoir, se signent et disent une prière !...

Accroché à cette épave, muni d'un bagage d'emprunt, guidé par l'Étoile familiale, dernière clarté du pauvre cœur qui ne bat plus, j'aborde à votre port, Messieurs, confiant mais confus.

L'accession à ce siège me donne un peu de vertige. Des personnages illustres m'ont précédé. Je n'en tire pas vanité, basant ma modestie sur cette règle de la

science topographique qui exige, pour mieux accuser les reliefs, la représentation de quelque planimétrie,... voire même le creux de quelques vallonnements !

Je sais que, pour présider votre compagnie, il faut être doté d'une certaine gravité, verni d'une certaine austérité. Aussi, avant d'accepter tel honneur, ai-je pris soin de vérifier que le dernier petit bouquet parfumait les pages d'un vieux dictionnaire... L'ancien hussard a brûlé la jarretière d'Omphale...

Messieurs, il est d'usage dans les sociétés littéraires de prononcer l'éloge de son prédécesseur. Il suffit, en général, d'éparpiller quelques fleurs sur une tombe ;... mais ici, voyez mon embarras ! Mon prédécesseur, mon parrain, est là bien vivant, qui surveille d'un œil un peu malicieux les premiers pas de son filleul. Mon *De profundis* se transpose en un joyeux *Te Deum*.

Des académiciens, grands historiens de la France, comme le duc de Broglie, Albert Sorel, etc., ont honoré ce siège. Membre de l'Institut, lui aussi, Normand par le sang, Normand par le cœur, M. Louis Passy s'est contenté d'être grand historien de notre département ; bien que sollicité et entraîné chaque année hors de nos limites par ses fonctions de secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, l'amour de la petite Patrie le ramène sans cesse à notre Normandie, à notre Vexin.

Mon intention n'est pas d'étudier ici ses ouvrages ; ce serait gourmandise délicieuse ; chaque page feuilletée et lue nous entraînerait jusqu'à la fin du livre ; les heures passeraient brèves,... mais nous ne pourrions aborder notre ordre du jour.

Philosophe souriant, accessible à tous, apprécié des

esprits d'élite, M. Louis Passy a jalonné sa route d'observations, d'études et d'ouvrages documentés, joyaux finement ciselés qui lui constituent un magnifique piédestal. Agriculture et sylviculture, étude de nos anciens dialectes, histoire de nos communes, de leurs vieilles pierres et de leurs coutumes, portraits de contemporains, rien, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours, n'a échappé à ses investigations, à son labeur, à son érudition. Le style est jeune et alerte, la documentation irréfutable; les peintures sont à la fois claires et colorées d'une grande finesse de touche. Dans ses livres tout vous conquiert. L'intérêt ne languit pas; on s'imprègne du passé, on s'émeut, on s'approprie l'âme normande. J'en conclus, Messieurs, que la séduction persiste en dépit des ans, quand l'intelligence et le cœur font bon ménage.

Messieurs, le pays d'Andelys, les plaines du Vexin, les futaies de Lyons sont bien éloignées d'Évreux. Le cours d'un grand fleuve nous isole, et à vrai dire, nous avions des tendances séparatistes. En élisant mon éminent prédécesseur, vous avez, dans un but d'annexion, jeté un premier pont sur la Seine; en choisissant son successeur sur la même rive, vous avez voulu, je le soupçonne, confirmer votre conquête. Une simple passerelle suffira cette fois pour porter l'homme et ses hardes légères, mais c'est encore un trait d'union.

L'honneur était inattendu autant qu'immérité, je me contente d'en apprécier le charme.

Je vous prie d'agréer mes sentiments reconnaissants.

CONSIDÉRATIONS

SUR

LES FORCES EMPLOYÉES OU EMPLOYABLES

EN AGRICULTURE

COMMUNICATION DE M. DUMÉRIL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lue à la séance générale du 26 avril 1908.

De tous temps l'agriculture a été l'une des occupations les plus nécessaires de l'humanité. Les hommes les plus éclairés de chaque siècle ont cherché à la développer. Pour ne remonter qu'à l'époque romaine, Auguste, craignant que la décadence de l'agriculture n'amenât celle de la société, chargea Virgile de remettre les travaux des champs en honneur et Virgile, en écrivant les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, fut en réalité professeur impérial d'agriculture, illustre prédécesseur de nos professeurs actuels. Auguste fut un peu notre précurseur pour les encouragements qu'il donna à l'agriculture, et nous nous efforçons de marcher dans sa voie.

Ce qui change en effet avec les siècles dans l'humanité, ce sont les moyens dont elle dispose, ce n'est pas le but qu'elle cherche à atteindre, ce ne sont pas non plus ses sentiments. Horace à son tour va nous le montrer.

Dans une de ses premières odes dédiées à Mécène, il dit :

Sunt quos curriculo pulverem Olympicum
Collegisse juvat, metaque fervidis evitata rotis
Terrarum dominos evehit ad Deos.

Traduction littérale :

Il y a des hommes qui se plaisent à couvrir leur char de la poussière d'Olympie, et qui, pour avoir su éviter avec leurs roues brûlantes la borne du cirque, s'élèvent au rang des dieux, maîtres de la terre.

Donnez ces vers à un élève « moderne et sport » et il pourra les traduire ainsi :

Il y a des gens qui se délectent à collectionner sur leur automobile la poussière d'une piste quelconque et que la gloire d'un virage savant met au rang des puissances mondiales.

Le cirque d'Olympie a été remplacé par un circuit quelconque, le char antique par l'automobile : la poussière, l'état d'âme du coureur sont restés les mêmes.

C'est que ni la nature terrestre ni l'âme humaine ne changent : ce qui varie ce sont les instruments, les forces que l'homme peut utiliser.

Notre grand ancêtre, celui auquel nous devrions notre cousinage avec les singes, a probablement exécuté ses premiers semis avec ses ongles pour ne pas dire ses griffes : il est encore des cultivateurs qui ne font que gratter la terre.

Plus tard il se servit d'un bâton pointu : c'est encore aujourd'hui l'outil des Canaques ! Puis, lorsqu'il fut arrivé à domestiquer un certain nombre d'animaux, il eut l'idée de faire tirer ce bâton par ces animaux. Cet

outil rudimentaire, très légèrement perfectionné, constitue encore aujourd'hui l'araire des Arabes et de la plupart des cultivateurs orientaux.

Nous voyons ici pour la première fois l'emploi en agriculture d'une force autre que celle de l'homme. La domestication des animaux amena la première conquête mécanique de l'agriculture. Herbert Spencer remarque à ce sujet que l'homme n'est arrivé à domestiquer véritablement que les animaux sociables, ceux qui à l'état sauvage vivent en société soit permanente, soit temporaire. Les bovidés, les chevaux, les moutons, les porcs, les éléphants, les lamas, les rennes, les abeilles vivent à l'état sauvage en société permanente, les oies, les canards, en société temporaire : je ne parle pas des poules et des chiens dont nous ne connaissons pas les ancêtres sauvages, bien que pour les chiens on puisse citer comme vivant en société temporaire leurs congénères les loups.

Cette constatation que tout animal sociable est domesticable peut être alléguée en passant en faveur de l'avenir du socialisme.

L'homme étant le plus sociable des habitants de la terre, peut être réduit à l'état d'animal domestique ainsi que le rêvent les socialistes : heureusement que s'il est le plus sociable, il est aussi le plus intelligent des terriens, et qu'avec une intelligence suffisante aucun animal ne se fût laissé réduire à l'état de domesticité.

On peut dire que jusqu'au XIX^e^ siècle l'homme ne disposa, au point de vue agricole, d'autre force que de la sienne et de celle d'un certain nombre d'animaux.

Avec l'invention de la machine à vapeur, la situation

change et nous voyons l'agriculture profiter de cette découverte.

L'invention de la machine à vapeur lourde, peu mobile, profita surtout à la grande industrie et en amena la concentration. Or, l'agriculture est par sa nature même la plus divisée des industries ; elle n'emploie que de petites forces, mais il lui en faut partout. Aussi ne put-elle utiliser la vapeur que dans une faible mesure et seulement pour les machines intérieures des grandes exploitations. La locomobile permit de remplacer par le battage à la vapeur le battage à main, qui n'est plus guère qu'un souvenir, et même le battage à manège qui tend à disparaître.

La vapeur fut aussi employée à la culture de la terre, mais dans une proportion très faible. Bien que la charrue à vapeur soit connue depuis plus de quarante ans, d'après les statistiques de l'Allemagne, qui est le pays de notre continent où l'on emploie proportionnellement le plus de charrues à vapeur, il n'en existait que 1.600 en Allemagne en l'année 1900. Si la France en avait autant par rapport à son étendue et à sa population, elle en aurait environ 900. Peut-être ce nombre existe-t-il en France ? La charrue à vapeur a été en effet fréquemment employée dans le Midi par des entrepreneurs de défoncement, à l'époque de l'invasion du phylloxéra, lors des plantations de vignes en terrains irrigables. Mais en admettant l'existence de 900 charrues à vapeur en France, cela n'en ferait guère que 10 en moyenne par département. Or, dans le département de l'Eure, il existe en réalité plus de 20.000 charrues. Que seraient les 10 charrues à vapeur en question proportionnellement à ce nombre ?

En fait, à ma connaissance, le labourage à vapeur n'a été effectué qu'une seule fois dans l'Eure, par une sucrerie, au moyen d'un matériel loué à un entrepreneur. C'est qu'en effet le labourage à vapeur est d'une application rare et difficile.

Ce labourage se pratique par un système funiculaire. Une forte charrue, plus souvent deux fortes charrues sont hâlées par une machine fortement ancrée à l'extrémité de la terre en labour.

Ce système manque absolument de souplesse : il s'applique surtout aux labours de défoncement, et ce n'est guère que pour les défoncements qu'il peut lutter chez nous avec la traction animale.

On a dû employer un système funiculaire, et mettre le moteur en dehors de la pièce en labour, parce qu'il est impossible de faire circuler sur un terrain plus ou moins meuble un lourd moteur ayant une grande résistance à vaincre. Ce moteur ne pourrait prendre son point d'appui qu'en faisant pénétrer fortement ses roues en terre.

Avec la machine légère à explosion, il n'est pas impossible d'imaginer la traction mécanique du matériel de culture. Sur une terre tassée, un automobile pourrait circuler au moment des récoltes, actionnant faucheuses, faneuses, râteaux et moissonneuses. Pour le labour même un automobile pourrait actionner non une charrue ordinaire, mais une machine piochant ou bêchant la terre entre les roues et la renversant entre les roues. Les raies actuelles du labour seraient remplacées par des bandes de terre non cultivées qui serviraient de piste aux roues de l'auto. En s'appuyant sur ces mêmes bandes, l'automobile pourrait actionner les herses, extirpateurs et bineuses.

En admettant que ces bandes absorbassent 10 ou 15 p. 100 de la terre à cultiver, ce ne serait après tout que 10 à 15 p. 100 de terre en jachère. Les pistes pourraient d'ailleurs changer de place chaque année. Il serait possible que l'économie, la perfection du travail compensassent largement l'inutilisation momentanée d'une partie de la surface à cultiver.

Bien qu'à ma connaissance aucune tentative n'ait été faite dans ce sens, peut-être un avenir prochain nous réserve-t-il de grandes surprises à ce sujet. Si le moteur léger dit d'automobile n'a pas été encore employé à la préparation des terres, s'il ne l'a été que médiocrement à la récolte, cela tient surtout, je crois, à ce qu'on a voulu adapter le nouveau moteur aux outils existants, au lieu de chercher à modifier radicalement les outils actuels pour les adapter au nouveau moteur.

S'il n'a pas été employé jusqu'ici à la préparation des terres, le moteur léger à explosion tend à s'appliquer de plus en plus à la mise en mouvement des machines d'intérieur de ferme.

Sa petitesse, sa légèreté, sa facilité de mise en marche, sa mobilité, son faible prix d'achat compensent largement au point de vue économique la dépense de combustible qui est un peu plus forte que pour la machine à vapeur. Il évincera fatalement dans un temps donné l'ancien moteur à vapeur dans la machinerie intérieure des fermes.

La seule concurrence qu'il puisse rencontrer proviendra de l'utilisation des forces naturelles, soit des chutes d'eau, soit du vent, par l'intermédiaire de l'électricité.

Ces forces naturelles étaient jadis plus utilisées

qu'elles ne le sont aujourd'hui, principalement sous la forme de moulins à eau et de moulins à vent.

La cherté des transports, le prix très élevé du charbon qui en résultait, faisaient autrefois rechercher avec ardeur toutes ces forces naturelles.

Mais leur irrégularité, leur dépendance absolue des circonstances atmosphériques, l'impossibilité de les augmenter en cas de besoin, l'extrême division et le peu d'importance de ces forces naturelles, les ont mises dans l'impossibilité de lutter avec la force vapeur, lorsque la facilité des transports, et l'abaissement des prix du combustible qui en a été la conséquence, ont diminué considérablement le prix de revient de la force vapeur et amené la concentration de l'industrie. Il en est résulté que beaucoup de forces naturelles ne sont plus utilisées aujourd'hui.

Examinons en effet ce qui s'est passé dans notre département depuis quelques années, au moyen de chiffres présentés en 1904 par M. Bresson dans les annales du ministère de l'Agriculture. La force hydraulique utilisable de tout le département est évaluée à 18.000 chevaux. En 1892, 729 usines réparties d'une façon sensiblement égale entre l'agriculture et l'industrie employaient la force hydraulique, et huit ans plus tard 438 seulement l'utilisaient, la répartition des usines entre l'agriculture et l'industrie restant sensiblement la même.

Quant aux moulins à vent, il n'en est pour ainsi dire plus question.

Les applications de l'électricité qui rendent ces forces naturelles mobilisables peuvent en amener de nouveau l'utilisation. C'est ainsi que, depuis quelques années,

des usines hydro-électriques ont été établies sur la Rille à Rugles, La Ferrière, Beaumont-le-Roger, Montfort, Pont-Audemer ; sur l'Eure au Vaudreuil, à Léry; sur l'Iton à Condé, à Navarre; sur la Lieure à Lyons-la-Forêt; sur l'Epte et le Réveillon à Gisors et même sur de plus petits cours d'eau à Cormeilles et Saint-Elier. Ces usines transforment presque exclusivement leur force en lumière : l'utilisation directe de la force est très exceptionnelle. Les plus importantes de ces usines ont dû remédier à la variabilité de la force naturelle par des installations de batteries d'accumulateurs et de machines à vapeur.

Cette utilisation des forces hydrauliques peut encore se développer ; mais il ne faut pas croire qu'elle soit toujours économique. Quand une usine hydraulique a ses barrages, canaux, vannages, roues à eau ou turbines en bon état, qu'elle est inutilisée depuis des années, que par conséquent le capital consacré à son installation est devenu improductif et peut être considéré comme détruit, il peut être avantageux d'employer cette usine à l'éclairage et au transport de la force, à condition que cette lumière et cette force puissent être distribuées dans un rayon très rapproché. Mais si la chute existe seule, que l'ancienne usine soit détruite, il est bien rare qu'il y ait intérêt financier à l'utiliser. Les forces hydrauliques de notre région sont, pour la plupart, de petites forces de 20 à 30 chevaux.

Or une bonne machine à vapeur de cette force ne dépense par cheval que pour 90 francs de combustible par an, un moteur à gaz pauvre environ 60 francs. 20 chevaux vapeur coûtent donc annuellement 1.800 francs de combustible, 20 chevaux au gaz pauvre 1.200 francs.

Il faut, pour qu'une force hydraulique soit d'un emploi économique, que l'intérêt et l'amortissement du prix des travaux hydrauliques, turbines, dynamos, accumulateurs, n'atteignent pas la dépense annuelle de combustible d'une machine à vapeur de même force.

Il faut également que la mauvaise situation géographique de l'établissement hydraulique, son éloignement d'une gare de chemin de fer, ne nécessitent pas pour l'exploitation de l'usine une dépense de charrois supérieure à l'économie réalisée par la suppression du combustible.

Ces considérations montrent qu'il faut étudier attentivement dans chaque cas particulier, au point de vue du rendement économique, la possibilité de l'utilisation d'une force hydraulique et que financièrement cette utilisation, qui *a priori* paraît tout avantageuse, peut être souvent désastreuse, et l'est même le plus souvent.

La force hydro-électrique de notre région trouve actuellement un nouveau concurrent : c'est l'acétylène, presque toujours plus économique que l'électricité.

L'acétylène est issu lui-même de l'électricité par l'intermédiaire du carbure, et le carbure obtenu dans les pays de montagne à hautes chutes hydrauliques, où le cheval hydro-électrique ne coûte pas la moitié de celui des pays de plaine, emmagasine sous un faible poids une énorme réserve de force et de lumière. On peut considérer le carbure comme un des plus économiques transporteurs de la force et de la lumière engendrées à l'origine par l'électricité.

Pour l'éclairage il est incontestable que l'acétylène est plus économique que l'électricité : pour la force il triomphera également de l'électricité et même de l'es-

sence et du pétrole, au jour peu éloigné où on aura trouvé le moteur absolument approprié à l'acétylène.

En résumé les forces hydrauliques ne paraissent pas appelées, dans notre région du moins, à être d'une grande ressource pour l'agriculture.

Peut-être les moulins à vent pourront-ils lui être d'un plus grand secours? Les moulins à vent sont déjà fréquemment employés à élever de l'eau dans des réservoirs. La variabilité de la force produite par le moulin à vent en a à peu près restreint l'emploi à cet usage. Il est en effet presque impossible de faire actionner directement une dynamo par le vent. La vitesse du moteur variable à chaque instant amènerait une variation incessante dans le voltage du courant produit : les accumulateurs, indispensables dans une installation de ce genre pour suppléer au manque de vent, atteindraient souvent un voltage supérieur à celui de la dynamo : il se produirait alors des inversions de courant destructrices de la machinerie électrique, et sans que l'interposition des interrupteurs automatiques actuellement connus puisse éviter les inconvénients de ce genre.

Pour que le moulin à vent puisse pratiquement engendrer de l'électricité, il faut employer un intermédiaire régulateur. Le moulin peut pomper de l'eau dans un réservoir élevé. Cette eau, s'écoulant en conduite forcée sous une forte pression, fera tourner une turbine à petit débit actionnant elle-même une dynamo.

Si la topographie de l'endroit choisi pour le moulin à vent permet l'établissement économique d'un réservoir à une grande hauteur, une installation de ce genre peut être beaucoup plus économique que celle de nos chutes

hydrauliques naturelles qui sont généralement d'un fort débit et d'une faible hauteur.

Le cheval obtenu par une chute de faible débit et de grande hauteur est en effet beaucoup plus économique à installer que celui obtenu avec un grand débit et une faible hauteur. De plus l'installation en question peut se faire en tout endroit où se rencontre de l'eau, courante ou non courante, même en quantité faible, cette eau n'étant point dépensée et faisant indéfiniment la navette entre le réservoir d'en haut et la turbine d'en bas.

En résumé et s'il est permis de vaticiner en cette matière, je crois que la traction animale est pour le moment seule pratique pour la culture de la terre, que l'automobilisme, c'est-à-dire le moteur à essence ou même à acétylène, pourra remplacer la traction animale assez prochainement, si l'on cherche à approprier les instruments de culture à ce genre de moteurs; que, pour l'exploitation des machines d'intérieur, l'emploi du moteur à explosion à pétrole, essence ou acétylène est destiné à se généraliser; que l'utilisation des petites forces hydrauliques ne pourra être faite par l'agriculture que dans des cas très exceptionnels; que l'emploi du moteur à vent avec l'intermédiaire de l'eau comme moyen de régularisation est, par contre, susceptible d'une beaucoup plus grande généralisation.

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1908

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

PRIX FONDÉS PAR M. A. DUDOUY

Génisses amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Delacourt (Alexandre) à Morsan ; 2e prix : 5 francs, M. Renard à Carsix.

Vaches amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Lucas à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Huet à Courbépine.

Vaches à lait. — Prix unique : 10 francs, M. Vauquelin à Berthouville.

Bœufs d'herbage. — Prix unique : 10 francs, M. Laîné à Folleville.

Bandes de vaches d'herbage. — Prix unique : 15 francs, M. Hurel à Saint-Clair d'Arcey.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Deshayes à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Hurel à Saint-Clair d'Arcey.

Bœufs ou vaches grasses. — 1er prix : 10 francs,

M. Lecomte à Saint-Léger-de-Rôtes ; 2e prix : 5 francs, M. Lesourd à Carsix.

Porcs gras. — Prix : 10 francs, M. Renoult à Plasnes.

Porcs de lait. — Prix : 5 francs, M. Dumontier à Serquigny.

Moutons. — Prix : 5 francs, M. Renard à Boisney.

EXPOSITION

D'AVICULTURE ET D'APICULTURE

Tenue à Evreux du 5 au 9 Juin 1908.

Une exposition d'Aviculture et d'Apiculture organisée par la Société d'Agriculture de l'Eure a eu lieu à Evreux, du 5 au 9 juin 1908, dans les baraquements militaires mis à la disposition de la Société par la municipalité.

Deux des pavillons ont été affectés l'un à l'exposition de volailles, l'autre à l'exposition de lapins et reliés par une tente sous laquelle était installée l'exposition d'Apiculture.

L'exposition d'Aviculture (amateurs) était, au dire des connaisseurs, remarquable et pouvait rivaliser avec les expositions qui ont lieu tous les ans à Paris.

Parmi les volailles de races étrangères les Orpington, noirs, fauves et blancs, étaient représentés par des spécimens hors ligne. Venaient ensuite les Leghorn, les Langshan, les Brahma, les Cochinchinois, les Malines, les Padoue, les Plymouth, les Espagnols, les Andalous, les Hambourg, les Nègre-Soie, etc.

Les races naines ont été très remarquées, Sebright dorés et argentés, Java noirs et blancs, Nagasaki, Pékin, Combattants, Barbus d'Anvers, etc.

Les races françaises étaient très bien représentées par de magnifiques sujets des races de Houdan, Crèvecœur, La Flèche, Faverolles, Mantes, Bresse, Caumont, Coucou de Rennes, etc. Il y avait aussi bon nombre de lots de canards, pintades, dindons et oies de diverses races.

Toute une rangée de cages était réservée aux pigeons: Mandarins, Carneaux, Cauchois, Montauban, Capucins, Milanais, Grands Boulants, Voyageurs, Hirondelles de Nuremberg, etc.

Le pavillon des lapins contenait aussi de superbes et nombreux produits : lapins normands, béliers, russes, noirs et feu, bleu et feu, angoras, géants des Flandres, argentés, havanes, lièvres belges, papillons, Japonais, Rouanais, etc. On remarquait aussi des expositions de fourrures provenant des lapins, ainsi que des étoffes en poil de lapin.

En dehors des deux pavillons, était installée une faisanderie contenant des animaux de basse-cour et de chasse (faisans de différentes espèces, perdreaux, canards, paons, etc. etc. et même une gazelle).

Le prix d'entrée à l'exposition était fixé à 0 fr. 50. Les droits d'inscription étaient de 2 fr. 50 par lot pour les aviculteurs amateurs et 5 francs par mètre carré pour les expositions industrielles. Les agriculteurs du département de l'Eure formaient une catégorie spéciale et ne payaient pas de droit d'inscription.

Les cages, auges, etc. avaient été fournis en location par « L'Acclimatation » 46, rue du Bac, Paris.

Le jury se composait de MM. Voitellier, Jubier, Verville, Lépagneul et Sauton pour l'Aviculture (amateurs); de MM. Bourgne, Duméril, Buffet pour les fermiers; et

de MM. Duméril, Lecointe et le comte de Mare pour l'Apiculture.

Des récompenses ont aussi été décernées pour les ruchers les mieux aménagés de l'arrondissement d'Évreux, après une visite faite à domicile par le jury.

Les opérations des jurys ont eu lieu le vendredi 5 juin de neuf heures à midi.

Cette exposition qui a été visitée par un grand nombre de personnes a été très appréciée, et les plus chaleureuses félicitations ont été adressées à la Société.

LISTE DES RÉCOMPENSES

ÉLEVEURS-AMATEURS

Grand prix d'honneur : Objet d'art (don de M. le Président de la République) au plus beau sujet du concours : M. Danzel d'Aumont, à Heucourt (Somme) (couple de canards de Rouen clair).

PRIX D'HONNEUR

Poules et coqs.

RACES FRANÇAISES

40 fr. : M. Philippe, à Houdan (coq Faverolles) ;

Méd. vermeil : M. Mathieu, au Merlerault (Orne) (poule de La Flèche) ;

Méd. argent : M. Philippe (coq Houdan).

RACES ÉTRANGÈRES

50 fr. : M. Stercq, 24, rue de Chambéry à Paris (coq Padoue hollandais) ;

Méd. or et 10 fr. : M. Paccard, à Condemène (Saône-et-Loire) (coq Orpington noir) ;

Méd. argent : Établissements Voitellier, à Mantes (poule Andalouse) ; id. : M. Paccard (poule Orpington fauve) ; id. : M. Petit, à Boisset (Eure) (poule Hambourg pailleté) ; id. : M. Hassebroucq, à Comines (Nord) (coq Brackel argenté) ; id. : Établissements Voitellier (coq Langshan) ; id. : M. Petit (poule Orpington noire) ; id. : M. Chapman, à Pont-Audemer (poule Orpington blanche).

RACES NAINES

Objet d'art : M. Monseu, à Haine-Saint-Pierre (Belgique) (poule Nagasaki argentée) ;

Plaquette artistique : M. Camuset, à Villemy (Loir-et-Cher) (coq Sebright argenté) ;

Méd. vermeil : M. Monseu (poule Barbu d'Anvers) ;

Méd. argent : M. Degorce, aux Sables-d'Olonne (Vendée) (poule Pékin noire).

Pigeons.

Méd. vermeil : M. Gueudet, à Évreux (grand Boulant mâle) ; id. : M. Cointo, 8, rue Nicolas-Charlet à Paris (Montauban mâle) ;

10 fr. : M. Gritton, 6, rue Faustin-Hélie à Paris (Cauchois femelle) ; id. M. Estiot, 17, rue d'Oncy à Vitry (Seine) (voyageur mâle) ;

Un couple pigeons : M. Cointo (Montauban femelle).

Dindons.

Méd. vermeil : M. le comte de Montaigu, à Bourron (Seine-et-Marne) (dindon noir) ;

Un abonnement au journal *Basse-cour et chasse* : M. Petit (dindon bronzé).

Pintades.

Méd. argent : M. Bercher, à Jouy-sur-Eure (pintade blanche).

Oies.

Plaquette vermeil : M. Danzel d'Aumont (oie de Guinée).

Canards.

Méd. vermeil : M. Danzel d'Aumont (canard Rouen clair mâle) ;

Objet d'art : M. Danzel d'Aumont (canard Rouen clair femelle).

Lapins.

60 fr. : Objet d'art et 2 méd. vermeil : Mme Bernhard, à Hotot-en-Auge (Calvados) (géants des Flandres et Angoras) ;

Méd. vermeil : M. Caucurte, à Samois (Seine-et-Marne) (noir et feu mâle) ;

Méd. argent : Mme Letourneur, à Quittebœuf (bélier mâle) ; id. : M. Estiot (Havane mâle) ; id. : M. Cointo (Polonais) ;

Méd. bronze : M. Caucurte (Japonais).

PRIX DE CLASSES

—

Poules et coqs.

RACES FRANÇAISES

HOUDAN

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Philippe ; 2e, méd. argent : M. Lemoine, à Écardenville (Eure).

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Philippe ; 2e, méd. argent : M. Geffroy à La Musse, par Houdan (Seine-et-Oise).

CRÈVECŒUR

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Pichard, à Cormelles-le-Royal (Calvados) ; 2e méd. bronze : M. Danzel d'Aumont.

Poules. Mentions honorables : MM. Pichard et Danzel d'Aumont.

LA FLÈCHE

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; 2e, méd. bronze : Mme Allais, à Saint-André.

Poules. 1er prix : M. Mathieu ; Mentions honorables : Mme Allais et M. Mathieu.

FAVEROLLES

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Philippe ; 2e, 5 fr. : Mme Champagne, à Bû (Eure-et-Loir) ; 3e, diplôme : M. Huet, à Hem (Nord).

Poules. 1er prix, 10 fr. : M. Geffroy ; 2e, 5 fr. : M. Montero à Courbevoie (Seine) ; 3e, Méd. bronze : Mme Champagne.

Mention très honorable : M. Geffroy ; mentions honorables : M. Champagne et M. Leneveu, à Évreux.

MANTES

Coqs. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, méd. argent : M. Danzel d'Aumont.

Poules. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, méd. argent : M. Cahagne, à Menneval (Eure).

BRESSE

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Estiot ; 2e, 5 fr. : M. Lemercier, à Foucrainville (Eure) ; mentions honorables : M. Cheramy, à Suresnes (Seine) et M. Mathieu.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. Cheramy ; 2e, 5 fr. : M. Mathieu ; 3e, diplôme : M. Danzel d'Aumont ; Mention très honorable : Mme Viguier à Morsent, près Évreux ; mentions honorables : MM. Danzel d'Aumont et Mathieu.

CAUMONT

Coqs. 1er prix, méd. argent : M. Mathieu.

Poules. Mention très honorable : M. Pichard.

COUCOU DE RENNES

Coqs. 2e prix, méd. bronze : M. Pichard.

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; 2e, méd. bronze : M. le comte deMontaigu.

AUTRES RACES

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont (Gâtinais blanc) ; 2e, méd. bronze : M. Monseu (Ardennais doré).

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont (Gâtinais herminée) ; 2e, méd. bronze : M. Danzel d'Aumont (Gâtinais blanche) ; mention très honorable : M. Monseu (Ardennais dorée) ; mention honorable : Établissements Voitellier (Barbezieux).

RACES ÉTRANGÈRES

COCHINCHINOIS

Coqs. 1er prix, 8 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, 5 fr. : M. Camuset ; 3e, diplôme : Établissements Voitellier ; mention très honorable : Mme Picard à Acquigny ; mention honorable : M. Camuset.

Poules. 1er prix, 8 fr. : Établissements Voitellier ; 2e 5 fr. : M. Camuset ; 3e, diplôme d'honneur : M. Camuset ; mention très honorable : Établissements Voitellier et M. Camuset.

BRAHMA

Coqs. 1er prix, 8 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 3e, diplôme : M. Camuset ; mentions honorables : M. le comte de Montaigu.

Poules. Prix, 8 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, 5 fr. : Le même ; 3e, diplôme : Établissements Voitellier.

LANGSHAN

Coqs. 1er prix, 8 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; 3e, diplôme : M. Dame, 10, rue de Rivoli, Paris.

Poules. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, méd. bronze : Mlle Fouquet-Meignen à Orsay (Seine-et-Oise) ; mention honorable : M. le comte de Montaigu.

LEGHORN

Coqs. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier ; mention honorable : M. Hassebroucq.

Poules. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier ; 2e, méd. bronze : M. Cointo ; mention honorable : M. Hassebroucq.

ORPINGTON NOIR

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Paccard ; 2e, 5 fr. : M. Petit ; 3e, diplôme : M. Vilain, 9, rue Jean-Leclaire, Paris ; mentions très honorables : M. Petit, M. le comte de Montaigu, Mme Osmont, à Évreux.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. F. Petit ; 2e, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; 3e, diplôme : M. Petit ; mention très honorable : M. le comte de Montaigu ; mention honorable : M. Fernand à Suresnes (Seine).

ORPINGTON FAUVE

Coqs. 1er prix, 10 fr. : M. Spech à Domfront (Orne) ; 2e, 5 fr. : Mme Cornat de Larzillière, à Montreuil (Aube) ; 3e, méd. bronze : M. Paccard ; mentions très honorables : M. Pichard et M. le comte de Montaigu ; mention honorable : M. Monseu.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. Paccard ; 2e, 5 fr. : M. Hassebroucq ; mention très honorable : M. Spech.

ORPINGTON BLANC

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Paccard ; 2e, méd. bronze : M. Chapman ; mentions très honorables : M. Chapman et M. le comte de Montaigu.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. Chapman ; 2e, 5 fr. : Mme Cornat de Larzillière ; 3e, diplôme : M. le comte de Montaigu.

HAMBOURG

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Montero ; 2e, 5 fr. : M. Bideaux, à Heudreville (Eure) ; mentions très honorables : M. Huet et M. F. Petit ; mention honorable : Mme Picard.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. Fernand ; 2e, 5 fr. : M. F. Petit ; 3e, diplôme : Mme Picard ; mention très honorable : M. Huet ; mentions honorables : MM. Bideaux, Fernand et le comte de Montaigu.

ESPAGNOLS-MINORQUES-ANDALOUS

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Hassebroucq ; 2e, 5 fr. : Mme Picard ; 3e, diplôme : M. Lemercier ; mention très honorable : M. Montero ; mention honorable : Établissements Voitellier.

Poules. 1er prix, 8 fr. : M. Hassebroucq (Minorque) et Établissements Voitellier (Andalouse) ; 3e, diplôme : M. Bideaux ; mentions très honorables : M. Montero et M. Hassebroucq ; mention honorable : Mme Picard.

PADOUE-HOLLANDAIS

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Stercq. — *Poules.* 1er prix, 5 fr. : M. Stercq ; 2e, méd. bronze : le même.

PLYMOUTH

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Dame. — *Poules.* 1er prix : 5 fr. : M. Dame.

AUTRES RACES

Coqs. 1er prix, 8 fr. : M. Hassebroucq (Brackel argenté) ; 2e, 5 fr. : M. Pichard (Wyandotte blanc) ; mentions honorables : M. Lemoine (Coucou de Malines) ; Mme Lecœur, à Évreux (Wyandotte argenté) ; M. Lemoine (Elberfeld doré).

Poules. 1er prix, 8 fr. et 2e, 5 fr. : M. Hassebroucq (Coucou de Malines) ; 3e, méd. bronze : M. Hassebroucq (Brackel argentée) ; mentions très honorables : Mlle Fouquet-Meignen (Coucou de Malines), Mme Lecœur (Wyandotte argentée), M. Hassebroucq (Brackel argentée) ; mentions honorables : M. Lemoine (Coucou de Malines), M. Pichard (Wyandotte blanche).

RACES NAINES

SEBRIGHT ARGENTÉS

Coqs. 2e prix, 5 fr. : M. Degorce ; mention honorable : Mlle Delorme, à Évreux.

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Degorce ; 2e, méd. bronze : Mlle Delorme ; 3e, diplôme : M. Camuset.

JAVA

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Monseu ; 2e, méd. argent : Mlle Houlliot, à Nétreville ; 3e, méd. bronze : M. Cornat de Larzillière

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Degorce ; 2e, méd. bronze : Mme Cornat de Larzillière.

NAGASAKI

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Monseu.

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Monseu ; mention honorable : Mme Picard.

PÉKIN

Coqs. Mention honorable : M. Degorce.

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Degorce ; mention honorable . M. Langer, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

NÈGRE-SOIE

Coqs. 2e prix : méd. bronze : M. Danzel d'Aumont.

COMBATTANTS ANGLAIS NAINS

Coqs. 2e prix, méd. bronze : M. Camuset.

Poules. 1er prix, 5 fr. : M. Camuset.

AUTRES RACES

Coqs. 1er prix, 5 fr. : M. Camuset (Barbu d'Anvers).

Poules. 1er prix : M. Camuset (Barbu d'Anvers).

Pigeons.

MONDAINS

Mâles. 1er prix, 8 fr. : M. Gritton ; 2e, 5 fr. : Le même ; 3e, méd. bronze : Le même ; mention honorable : M. Cointo.

Femelles. 1er prix, 8 fr. : M. Cointo ; 2e, 5 fr. : M. Gritton ; 3e, méd. bronze : Le même ; mention honorable : Le même.

CARNEAUX

Mâles. 2e prix : M. le comte de Montaigu.

Femelles. 1er prix, méd. bronze : M. le comte de Montaigu.

CAUCHOIS

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Gritton ; 2e, méd. bronze : Le même ; mention honorable : M. Langer.

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Gritton ; 2e, méd. bronze : Le même.

MONTAUBAN

Mâles. 1er prix, méd. argent : M. Cointo.

Femelles. 1er prix, méd. argent : M. Cointo.

QUEUE DE PAON

Mâles. 2e prix, méd. bronze : M. Burgaux à Nancy.

Femelles. Mention honorable : M. Burgaux.

MILANAIS ET RACES PATTUES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Gritton (poule maltais écaillé bleu).

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Langer (Milanais blanc) ; 1er prix, 5 fr. : M. Gritton (poule maltais écaillée bleu) ; 2e, méd. bronze : M. Gritton (culbutant papillotée).

GRANDS BOULANTS

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Gueudet ; 2e, méd. argent : Le même ; mention honorable : Le même.

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Gueudet ; 2e, méd. argent : Le même ; mention honorable : Le même.

Pigeons voyageurs.

Mâles. 1er prix, 8 fr. : M. Estiot ; 2e, 5 fr. : M. Crevel, à Évreux ; 3e, diplôme : M. Paul Doucerain, à Évreux ; mention très honorable : M. Doucerain ; mention honorable : M. Lecomte, à Évreux.

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Estiot ; 2e, méd. bronze : M. Crevel.

Hirondelles de Nuremberg.

Mâles. 1er prix, méd. argent : M. Chéramy.

Femelles. Mention très honorable : M. Chéramy.

Dindons.

DINDONS NOIRS

Mâles. 1er prix, méd. argent : M. le comte de Montaigu.

Femelles. 1er prix : Le même.

AUTRES RACES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. F. Petit (bronzé) ; 2e, méd. bronze : Mlle Fouquet-Meignen (gris).

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. F. Petit ; 2e, méd. bronze : M. Danzel d'Aumont.

Pintades.

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. le comte de Montaigu (lilas) ; 2e, méd. bronze : M. Bercher (blanc).

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Bercher (blanche) ; 2e, méd. bronze : M. le comte de Montaigu (lilas).

Oies.

OIES DE TOULOUSE

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Frichot, aux Ventes (Eure) ; 2e, méd. bronze : M. Cahagne.

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Cahagne ; 2e, méd. bronze : M. Frichot.

AUTRES RACES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont (oie de Guinée) ; 2e, méd. bronze : Mlle Fouquet-Meignen (oie de Siam).

Femelles. 1er prix, méd. argent : M. Danzel d'Aumont (oie de Guinée).

Canards.

ROUEN CLAIR

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, méd. bronze : Établissements Voitellier.

Femelles. 1er prix, 8 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, 5 fr. : M. Cahagne ; 3e, méd. bronze : Établissements Voitellier.

ROUEN FONCÉ

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; 2e, méd. bronze : M. Danzel d'Aumont.

Femelles. 1er prix, 8 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, 5 fr. : M. le comte de Montaigu ; mention très honorable : Mme Picard ; mention honorable : M. Mathieu.

PÉKIN AYLESBURY

Mâles. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier.
Femelles. 1er prix, 5 fr. : Établissements Voitellier.

COUREURS INDIENS

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, méd. bronze : M. le comte de Montaigu.
Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont ; 2e, méd. bronze : M. le comte de Montaigu.

AUTRES RACES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Bercher (Barbarie) ; 2e, méd. bronze : M. Camuset (mignon blanc) ; mention honorable : M. Danzel d'Aumont (canard sauvage).
Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Danzel d'Aumont (Barbarie bronzée) ; 2e, méd. bronze : M. Bercher (Barbarie).

Lapins.

NORMANDS

Mâles. 1er prix, méd. argent : M. Huet.
Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. F. Petit ; 2e, méd. bronze : M. Mathieu ; mention honorable : M. Huet.

BÉLIERS

Mâles. 1er prix, 5 fr. : Mme Letourneur ; 2e, méd. bronze : Mme Rosset, à Navarre-Évreux ; mention honorable : Mme Rosset.
Femelles. 2e prix, méd. bronze : M. Danzel d'Aumont ; 3e, diplôme : Le même ; mention honorable : Mme Rosset.

RUSSES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Caucurte ; 2e, méd. bronze : Mme Rosset.
Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Caucurte ; 2e, méd. bronze : Mme Rosset.

NOIR ET FEU ET BLEU ET FEU

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Caucurte ; 2e, méd. bronze : M. Caucurte, Mme Rosset ; mention honorable : Mme Vattier, à Lieurey.
Femelles. 1er prix, 5 fr. : Mme Rosset ; 2e, méd. bronze : Mme Rosset.

ANGORAS BLANCS

Mâles. 1er prix, 5 fr. : Mlle Leclerc, à Gauville; 2e, méd. bronze : Mme Bernhardt; mention honorable : Mme Vattier.

Femelles. 1er prix, 5 fr. : Mme Bernhard ; 2e, méd. bronze : Mme Rosset; mention honorable : Mme Vattier.

ANGORAS NOIRS

Femelles. 1er prix, méd. argent : Mme Rosset.

GÉANTS DES FLANDRES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : Mme Bernhard ; 2e, méd. bronze : Mme Letourneur et M. F. Petit ; mention honorable : Mme Bernhard.

Femelles. 1er prix, 8 fr. : M. Caucurte ; 2e, 5 fr., Mme Bernhard ; méd. bronze : Mme Bernhard, Mme Letourneur et Mme Bernhard ; mention honorable : M. F. Petit et M. Danzel d'Aumont.

ARGENTÉS FONCÉS

Mâles. 1er prix, méd. argent : M. Estiot.

Femelles. 2e prix, méd. bronze : M. Caucurte ; mention honorable : M. Mathieu.

ARGENTÉS CLAIRS

Mâles. 1er prix, 8 fr. : M. Cointo ; 2e, 5 fr. : M. Spech ; 3e, méd. bronze : M. Estiot; mentions honorables : M. Millot, à Troyes (Aube) et M. Caucurte.

Femelles. 1er prix, 8 fr. : M. Spech ; 2e, 5 fr. : M. Millot ; 3e, méd. bronze : Mme Picard ; mention honorable : Mme Rosset.

HAVANES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : M. Estiot; 2e, méd. bronze : Mme Rosset.

Femelles. Mention honorable : Mme Rosset.

LIÈVRES BELGES

Mâles. 1er prix, 5 fr. : Mme Rosset.

Femelles. 1er prix, méd. argent : Mme Rosset.

AUTRES RACES

Mâles. 1er prix, 8 fr. : Mme Bernhard (papillon) et M. Caucurte (Polonais) ; 2e, 5 fr. : M. Caucurte (Japonais) ; mention honorable : Mme Picard (papillon).

Femelles. 1er prix, 5 fr. : M. Cointo (Polonais).

PRIX SPÉCIAUX AUX AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Méd. vermeil et 10 fr. : Mme Taillandier, à Gauville (poules Faverolles, oies, canards, dindons, lapins) ; M. Bideaux, à Heudreville (poules Faverolles, lapins) ; Mme la comtesse d'Ideville, à Navarre (coq, oies, dindons, lapins, pigeons) ; id. : Mme Letourneur, à Quittebeuf (poules Faverolles, oies, canards, lapins) ; Orphelinat de Villez-Champ-Dominel (poules Faverolles, oies, pigeons).

Méd. argent : Mlle Leclerc, à Gauville (lapins).

Méd. bronze : M. Leneveu, à Évreux (Faverolles) ; M. Mény, à Garencières (Faverolles) ; M. Lemercier, à Foucrainville (lapins).

Mentions honorables : M. Bercher, à Jouy-sur-Eure (Faverolles) ; Mme Goubert, à Glisolles (Faverolles) ; Mme Renoult, à Avrilly (canards).

Oiseaux de luxe, de volières, parcs et faisanderies.

Prix d'honneur, objet d'art offert par M. le vicomte de Valon, président de la Société : M. le comte de Montaigu (volière, faisans, gibier, oiseaux de luxe).

Méd. vermeil : Mme Picard (sangliers).

Méd. bronze : M. Goix, garde au Plus-que-Tout (Évreux) (faisans dorés).

Matériel d'aviculture, couveuses, duvets, plumes, peaux, fourrures, soies d'angoras, etc.

Diplômes d'honneur : M. Philippe, à Houdan ; M. le comte de Montaigu, à Bourron (Seine-et-Marne) ; Établissements Voitellier, à Mantes (couveuses, matériel d'élevage) ; M. Millot, à Troyes (peaux de lapins argentés) ; M. Dumesnil, à Oyé (Saône et Loire) (peaux) ; M. Duroy, à Évreux (graines).

Diplôme de méd. d'or : M. Champion, à Évreux (fourrures).

Publications.

Diplôme d'honneur : Librairie Hachette, à Paris (tableaux).

Méd. argent : M. Petit, libraire à Évreux (tableaux et brochures).

Des diplômes d'honneur et objets d'art ont été décernés à Mlle Jeanne Lemarié-Dubois, Élevage de la Folie-Lebrun, à Evreux, à M. Jubier, Élevage du Coudray, près Évreux, et à M. Verville, à

Saint-André (Commissaires de l'exposition) pour l'ensemble de leurs expositions hors concours.

Apiculture.

1° Visite des ruchers. — Prix d'honneur, objet d'art : M. Leboulch, à Évreux.

Ruchers d'amateurs. — 1er prix, méd. vermeil (gr. mod.) : M. Barbey, à la Millerette ; 2e, méd. vermeil : M. Huet, à Bois-Normand ; 3e, méd. argent : *ex æquo*, MM. Lemaître, à Arnières, et Fessier, à Évreux ; 4e, méd. argent : *ex æquo*, M. Grandjean, à Évreux, et l'asile d'aliénés de Navarre.

Ruchers de démonstration. — 1er prix, méd. argent des Agriculteurs de France : École normale d'instituteurs d'Évreux ; 2e, méd. bronze des Agriculteurs de France : Orphelinat de Villez-Champ-Dominel.

Petits ruchers de production. — 1er prix, méd. vermeil (p. mod.) : M. Chanu, instituteur à Gauville ; 2e, méd. argent : M. Cordier, instituteur à Illiers-l'Évêque.

Grands ruchers de production. — Méd. vermeil (gr. mod.) : M. Gentil, à Tillières-sur-Avre.

2° Produits. — 1er prix, méd. argent (gr. mod.) : *ex æquo*, MM. Grandjean, au Buisson (Évreux), et Lemaître, à Arnières ; 2e, méd. argent (gr. mod.), *ex æquo* : MM. Barbey, à la Millerette, et Levasseur, à Illiers-l'Évêque ; 3e, méd. argent, *ex æquo* : asile d'aliénés de Navarre et M. Heidenreich à Sonneburg (Allemagne) ; 4e, méd. argent, *ex æquo* : MM. Chanu, à Gauville, et Fessier, à Évreux ; 5e, méd. argent, *ex æquo* : Orphelinat de Villez-Champ-Dominel et M. Beaussieu, à Ondefontaine ; 6e, méd. argent : M. Chesnel, à Champsecret (Orne).

RAPPORT

De M. DUMÉRIL, membre de la société

SUR LE CONCOURS D'AVICULTURE

Lu à la séance du 24 janvier 1909.

La Société libre d'agriculture de l'Eure a ouvert à Évreux, le 5 juin 1908, un concours d'aviculture.

Monsieur le maire d'Évreux avait bien voulu mettre à la disposition de la Société les baraquements militaires de la ville, qui se prêtaient admirablement à ce genre d'exposition. Des aviculteurs distingués de notre région nous ont apporté le concours de leur expérience pour l'organisation matérielle de l'exposition. De généreux donateurs avaient ajouté environ 1.200 francs aux ressources financières de notre Société, et avaient mis en outre de nombreuses médailles et objets d'art à notre disposition.

Ces circonstances favorables nous ont amené 77 exposants dont 39, soit la moitié, appartenaient au département de l'Eure. Le nombre des lots exposés a été de 600.

Sur 380 récompenses décernées, 107 seulement l'ont été aux aviculteurs de l'Eure. Il faut dire que trois des aviculteurs les plus distingués de notre région,

Mlle Lemarié, MM. Jubier et Verville, juges ou organisateurs de l'exposition, ont présenté 81 lots hors concours : cela a réduit sensiblement la proportion des lauréats du département.

Nos concitoyens avaient à faire à des concurrents redoutables, venus de toute la France et même de l'étranger. Le succès relatif des aviculteurs de l'Eure, le nombre des lots qu'ils ont exposés, ont été une grande satisfaction pour la Société libre de l'Eure, et ont démontré que cette exposition présentait un grand intérêt pour notre département. C'est ce qu'a également prouvé l'affluence des visiteurs qui ont fréquenté l'exposition pendant les quatre jours qu'elle a duré.

Ce qui a frappé tout d'abord dans ce concours, c'est la faible proportion des races françaises par rapport aux races étrangères : 75 sujets de race française contre 140 de races étrangères, dont 55 pour les seuls Orpington. Nous sommes bien éloignés de la représentation proportionnelle (ici comme ailleurs).

Il ne faudrait pas, de cette statistique, conclure à l'infériorité de nos races françaises par rapport aux races étrangères.

Nos races La Flèche, Crèvecœur, Bresse, Barbézieux, Houdan, Faverolles, pour n'en citer que quelques-unes, ont fait depuis longtemps leurs preuves ; elles couvrent la surface de la France : c'est pour cela qu'elles ont moins besoin que d'autres de la réclame d'un concours.

La vogue des races étrangères n'est-elle pas d'ailleurs une affaire de mode ?

Les Langshan, Leghorn, Dorking, Wyandottes ont été à leur heure la poule à la mode.

Aujourd'hui c'est l'Orpington, une des dernières

venues, qui est la grande favorite. C'est qu'en effet la nouveauté est un des mérites que recherchent les aviculteurs : elle permet de vendre les sujets, les œufs d'une race nouvelle dix fois plus cher que ceux d'une race ancienne.

C'est pour cela que les spécialistes aviculteurs cultivent surtout les races étrangères : c'est parmi elles qu'ils cherchent à obtenir et qu'ils obtiennent souvent les plus beaux sujets des concours. En réalité les succès obtenus prouvent autant les talents de l'éleveur que les qualités mêmes de la race exposée.

Privée des soins assidus que l'aviculteur apporte à la sélection des reproducteurs, à la nourriture intensive des jeunes sujets, toute race, étrangère ou indigène, cesse rapidement d'atteindre la beauté réalisée dans les sujets de concours.

C'est en effet une rude épreuve pour un oiseau de passer de la volière à la basse-cour.

A la volière les sujets ont leur généalogie en règle, le père et la mère sont soigneusement choisis; à la ferme tous les nouveaux-nés sont de père et mère inconnus.

A la volière tous les descendants qui ne possèdent pas les qualités ancestrales sont rigoureusement sacrifiés; à la ferme les plus beaux poulets sont généralement ceux qui prennent tout d'abord le chemin du marché.

A la volière les poulets sont copieusement et rationnellement nourris; à la ferme ils sont souvent réduits à la fortune du bec.

Il faut voir ce qu'une race devient après de pareilles épreuves pour savoir si elle est réellement pratique. Il ne faut point s'engouer *a priori* d'une race, si admi-

rables qu'en soient les sujets, je dirais presque les œuvres d'art, exposés.

Par contre il faut dans un concours se mettre dans l'œil le type qu'on doit chercher à atteindre, et il faut se représenter que la seule manière d'obtenir des sujets se rapprochant de ce type est d'imiter, dans la mesure du possible, les procédés des aviculteurs, en mettant à part les meilleurs sujets pour la reproduction, en les nourrissant copieusement dès leur jeune âge.

Quant à la question de race elle est secondaire. Il suffit d'adopter une race qui soit pure et qui soit appropriée aux conditions de son habitat. Chacun peut trouver dans son voisinage la race qui lui convient : pour le département de l'Eure en particulier nous pouvons tirer nos poules de fermes des races voisines Houdan, Faverolles, Mantes, Crèvecœur, La Flèche et nous aurons autant de chances de succès qu'avec les races étrangères.

En tous cas il faut arriver à n'avoir chacun qu'une race et éviter les croisements qui, faits au hasard des rencontres dans une cour, donnent rapidement de tristes résultats.

RAPPORT

De M. LECOINTE, membre de la société

SUR LE CONCOURS D'APICULTURE

Lu à la séance du 24 janvier 1909.

Comprenant toute l'importance de l'élevage rationnel des abeilles dans notre département, la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure avait décidé d'organiser un Concours et une Exposition d'apiculture, concurremment avec le Concours d'animaux de basse-cour devant avoir lieu à Évreux, du 5 au 9 juin 1908.

Les apiculteurs de l'arrondissement d'Évreux, possédant au moins 10 ruches à cadres, étaient admis à concourir, et à demander la visite de leurs apiers par une Commission spéciale.

Treize concurrents s'étaient fait inscrire en temps utile. Tous ont reçu la visite de la Commission et ont été examinés, le vendredi 29 mai et le 2 juin 1908, sauf un des ruchers qui n'a pu être vu, à cause de l'absence de son propriétaire.

Après visite et examen, ces ruchers ont été classés de la manière suivante :

1° Ruchers d'amateurs, 8 concurrents ; 7 examinés ;

2° Ruchers de démonstration, 2 concurrents ; 2 examinés ;

3° Petits ruchers de production, 2 concurrents ; 2 examinés ;

4° Grand rucher de production, 1 concurrent ; 1 examiné.

§ I. — Ruchers d'amateurs

Dans la première catégorie se trouvent rangés les apiculteurs suivants :

1° M. Leboulch, propriétaire à Évreux, dont le rucher créé en 1895 est composé de 19 ruches à cadres en pleine activité, système Dadant-Blatt, modifié par lui, à doubles parois, et installé bien à découvert, dans un clos entouré de murs et attenant à son jardin.

Les ruches reposent sur des supports en fer, d'une stabilité parfaite.

Un abreuvoir à siphon, installé en avant du rucher, sur un guéridon recouvert d'une étoffe de laine, était, lors de notre visite, fréquenté par un nombre considérable d'abeilles. Toutes les ruches sans exception présentaient à leur trou de vol une animation du meilleur augure, annonçant des colonies d'une force exceptionnelle.

M. Leboulch, qui a été un précurseur de l'apiculture mobiliste dans notre département, a effectué en présence de la Commission un essaimage artificiel, qui n'a exigé que dix minutes environ, et a été admirablement réussi.

Tous les appareils apicoles : hausses, extracteur, etc., sont tenus avec un très grand soin.

2° M. Barbey, propriétaire à la Millerette, commune de Coulonges près Damville, s'occupant d'apiculture depuis l'année 1899, possède actuellement 19 ruches, dont 10 Layens, 2 ruches jumelles, 1 ruche des Vosges, 1 ruche Voirnot, 1 Dadant-Blatt et 2 ruches vulgaires, toutes très actives et en parfait état.

Un hangar adossé à un mur, vers le nord-ouest, forme une sorte de préau couvert, servant d'abri à six ruches de divers systèmes ; l'une d'elles est sur bascule et les variations quotidiennes de poids sont notées avec le plus grand soin. L'aire du rucher est recouverte d'un court gazon, d'une propreté parfaite.

M. Barbey dirige tous ses efforts vers l'obtention de colonies plutôt fortes que nombreuses, et il en obtient d'excellents résultats. Son rucher présente une animation extraordinaire.

M. Barbey qui se montre observateur habile et praticien consommé a constaté que, pour la contrée qu'il habite, la ruche Layens à 20 cadres présente, pour le nid à couvain, une capacité trop considérable. Il trouve préférable d'avoir une ruche Layens, modifiée d'après ses indications et transformée en ruche à hausse, avec 15 cadres pour le nid à couvain, et 14 demi-cadres pour la hausse. Ces demi-cadres, passés à l'extracteur, sont, après avoir été léchés par les abeilles, conservés avec soin dans des armoires bien closes, puis, remis en place pour le moment précis de la miellée suivante, d'après les indications fournies par la bascule.

M. Barbey est de plus l'inventeur d'un surtout en paille très économique, recouvrant, sans y toucher directement, le toit de ses ruches et protégeant celles-ci contre les excès de chaleur et de froid.

Les appareils d'apiculture, cadres supplémentaires et de hausses, extracteurs, etc., sont tenus avec le plus grand soin.

3° M. Huet, menuisier à Bois-Normand près Lyre, possède un rucher installé à l'extrémité ouest d'un clos situé devant sa maison, et composé de 10 ruches système Dadant-Blatt, dont 1 d'observation et 5 ruches vulgaires destinées à fournir des essaims.

Les ruches à cadres, construites par M. Huet lui-même avec un très grand soin, sont placées sur des sellettes en chêne carbonylé, dont les pieds reposent sur des briques uniformes, dans une allée garnie de sciure de bois d'une propreté parfaite.

Les colonies de M. Huet sont toutes très actives et révèlent une contrée très mellifère et aussi, un apiculteur très habile et très soigneux. Il paraît difficile de rencontrer un petit rucher mieux installé, plus intéressant et plus coquettement tenu que celui de M. Huet. Les appareils d'apiculture sont l'objet de soins qui pourraient être donnés comme modèles.

M. Huet est l'inventeur d'une ruche d'amateur, de luxe, à 12 cadres et 11 demi-cadres, entièrement démontable, à doubles parois, avec glaces sur les quatre faces, et huit volets reposant sur un plateau basculant muni d'une grille d'aération.

4° M. Lemaître, propriétaire à Arnières, ferme de Saint-Hubert, a débuté, en 1905, par 5 ruches Layens horizontales; il possède actuellement 16 Layens, 1 Dadant et 2 ruches vulgaires installées dans l'angle nord-est de la cour de sa ferme, avec ouverture du vol au midi près d'un chemin communal, dont elles sont séparées par des claies en genêts, qui les protègent contre le vent du nord.

Un treillage en fil de fer galvanisé sépare le rucher du reste de la cour plantée. Un petit jet d'eau retombant sur des rocailles garnies de mousse, du plus gracieux effet, situé à quelques mètres du rucher, forme pour les chères pensionnaires de M. et Mme Lemaitre, un très coquet et très confortable abreuvoir, exempt pour elles de tout danger.

A première vue, on constate la prospérité des colonies; aucune d'elles n'est orpheline ; partout, on remarque des butineuses affairées rentrant avec une abondante provision de pollen. Là, tout respire encore l'activité, l'ordre, la propreté et les soins intelligents.

M. Lemaître avait, à son début en apiculture, fait l'acquisition de ruches Layens à 20 cadres, ancien système avec planchettes mobiles de recouvrement : planchettes trop mobiles, se dérangeant au moindre ébranlement. Il a su, à l'aide de simples rainures pratiquées dans ces planchettes, leur donner une stabilité parfaite.

De plus, il a construit à l'aide d'une vieille futaille, un extracteur très élégant et très solide, tout en étant très économique.

5° M. Marcel Fessier, à Evreux, a débuté en 1903 par quelques ruches à cadres, installées dans son jardin, faubourg Saint-Léger, dans une situation très favorable, à l'abri des vents du nord. Il possède actuellement 11 ruches à cadres, dont 5 horizontales Layens, 5 verticales Dadant-Blatt et 1 Dadant-Rool, ainsi que 8 ruches vulgaires destinées à l'obtention d'essaims.

Toutes ces ruches, très actives, fortes en population, sont tenues avec un soin intelligent qu'il paraît difficile de dépasser. Un abreuvoir formé d'une grosse tourie en verre, renversée sur un récipient garni de mousse, est

très fréquenté par les abeilles qui viennent y chercher de l'eau légèrement salée, de préférence à de l'eau ordinaire coulant dans un petit ruisseau à proximité.

L'activité éclairée de M. Marcel Fessier, admirablement secondé d'ailleurs par son frère et par ses parents, s'efforce de simplifier les accessoires, outils et pratiques apicoles; il est l'inventeur de nourrisseurs très pratiques pour ruches vulgaires.

Il opère le transvasement de ces dernières dans des ruches à cadres, par la méthode dite de superposition, méthode dont nous avons toujours constaté le succès, en même temps que la simplicité.

La ruche vulgaire à transvaser est placée, comme hausse, sur une ruche à cadres, courte autant que possible, vide et garnie soit de cire gaufrée, soit d'anciennes bâtisses en bon état, de manière à ne laisser aux abeilles aucune communication avec le dehors, si ce n'est par le trou de vol inférieur. Les choses sont laissées en cet état jusqu'à ce que le nid à couvain se trouve établi dans la ruche à cadres; l'ancienne ruche vulgaire, devenue une calotte, est traitée comme telle et remplacée par un toit ordinaire. Dans ces conditions, il n'y a eu aucun danger de pillage ou d'engluement, ou même de massacre pour les abeilles.

Deux des ruches vulgaires de M. Marcel Fessier étaient disposées pour ce transvasement et paraissaient d'une activité remarquable, faisant espérer une ample récompense pour les soins éclairés de l'apiculteur.

6° M. Grandjean, propriétaire au Buisson-Hocpin à Evreux, a créé en 1899 un rucher qui compte 14 ruches horizontales, en pleine activité, et 5 ruches vulgaires, destinées à l'obtention des essaims.

Comme pour les apiculteurs nommés précédemment, on reconnaît un rucher admirablement tenu par un amateur éclairé et actif, qui aime les abeilles, et leur prodigue tous ses soins. Le matériel apicole est dans un état parfait de propreté et de conservation. M. Grandjean est l'inventeur d'un cérificateur très ingénieux ainsi que d'une tablette à transvasement à la fois simple et pratique.

7° M. Pierre, surveillant à l'asile départemental de Navarre, ayant débuté en 1903, est un apiculteur jeune, dont l'aptitude et le goût font espérer le plus grand succès dans l'avenir.

Les 6 ruches horizontales Layens, avec les 9 ruches Dadant-Blatt modifiées et les 2 ruches vulgaires, sont installées dans une sorte de cirque, ouvert au midi, et formé au pied de la petite côte qui domine vers le nord les jardins de l'asile.

Quelques ruches nouvellement peuplées à l'aide d'essaims artificiels paraissaient n'avoir pas encore toute l'activité qu'elles devront acquérir par la suite grâce aux soins intelligents dont elles sont l'objet.

§ II. — Ruchers de démonstration

1° Ecole normale d'instituteurs de l'Eure, à Evreux. Le rucher de l'École normale, fondé en 1895 par le directeur actuel M. Fatalot, entretenu et agrandi depuis par son fondateur, avec la collaboration active de l'éminent apiculteur M. Betmale, compte actuellement 17 ruches horizontales, système de M. Layens, et 2 ruches vulgaires.

Peu après sa fondation, l'apier de l'école a été honoré

de la visite de M. de Layens et doté par le même savant d'une large subvention.

Ce rucher, que l'on peut apercevoir en suivant la ligne du chemin de fer d'Evreux au Neubourg, dans un verger, vers le sud du jardin de l'École, produit le plus gracieux effet. C'est la cité des abeilles, cité d'une propreté parfaite, un peu trop rapprochée sans doute de l'énorme talus du chemin de fer et un peu trop loin des cultures que les abeilles devront visiter et féconder.

Malgré ces conditions, forcément défavorables, le rucher est prospère et permet de former une pépinière de jeunes apiculteurs, qui ne manqueront pas de propager, dans le département, les excellentes méthodes dont ils ont eu la bonne fortune d'avoir l'application sous les yeux.

2° L'orphelinat de Villez-Champ-Dominel possède un apier composé de 19 ruches horizontales système Layens et de 4 ruches vulgaires en activité. L'une des ruches à cadres est garnie d'abeilles italiennes qui se montrent très douces et très actives.

Les ruches de l'orphelinat sont installées dans un verger, clos de haies vives et de murs, d'un calme absolu au milieu d'une contrée riche en plantes mellifères.

M. Léon Petit, notre cher et dévoué secrétaire perpétuel, a voulu que l'œuvre admirable fondée par lui à Villez permit aux enfants qui y sont admis d'emporter, à leur sortie, de saines notions d'économie rurale, et soient, dès le jeune âge, familiarisés avec les procédés d'une apiculture perfectionnée tout en profitant de ce miel délicieux, dont ils ont pu suivre et pratiquer les diverses manipulations.

L'observation des abeilles ne peut manquer d'ailleurs

de faire admirer et aimer, aux chers pupilles de M. Léon Petit, les mœurs des abeilles et fortifier en eux les saines doctrines qui leur sont enseignées par les admirables éducatrices auxquelles ils sont confiés. Ordre, discipline, dévouement à la famille et à la chose publique, tels sont les enseignements vivants, résultant de l'observation de la ruche et laissant dans l'esprit de l'enfant des traces ineffaçables.

§ III. — Petits ruchers de production

1° M. Chanu, instituteur à Gauville, a débuté en 1889 avec une ruche dite *panier*. Actuellement, il possède 80 ruches installées sur trois ruchers à Gauville, Branville et le Mesnil-Fuguet, et comprenant :

Ruches formées d'une simple caisse et pouvant recevoir une hausse à cadres . . .	13
Ruches normandes ou ruches à calotte. . .	26
Ruches vulgaires ou paniers.	4
Ruches Dadant-Blatt dont 7 doubles	37
Total. . .	80

Les apiers de M. Chanu sont remarquables par leur belle et abondante production, contrastant, on doit l'avouer, avec leur apparence extérieure, un peu trop négligée et avec les appareils rudimentaires bien qu'ingénieux mis en usage. Ce sont des apiers essentiellement économiques dont la visite offre un réel intérêt.

2° M. Cordier, instituteur à Illiers-l'Evêque, a fondé en 1895 un rucher qui compte actuellement 14 ruches Layens à 20 cadres, et une ruche vulgaire.

Les ruches à cadres, construites par M. Cordier lui-même, sont munies à leur paroi postérieure d'une vitre avec volet qui les transforme, au besoin, en ruches

d'observation. Un système très simple et très ingénieux de nourrisseur permet de donner aux abeilles, en cas de disette, du sucre scié du commerce, sans danger de pillage et sans trouble dans la colonie.

Le rucher de M. Cordier ne paie pas de mine, mais il révèle un ami actif et intelligent des abeilles.

§ IV. — Grand rucher de production

M. Paul Gentil, à Tillières-sur-Avre, a créé en 1902 un apier qui comprend actuellement 30 ruches en activité, d'un modèle de son invention (doubles-jumelles pouvant être transformées en ruches simples) permettant d'éviter la surproduction du couvain, et par suite un essaimage exagéré, et d'autre part se prêtant à l'élevage très facile des mères.

M. Paul Gentil, apiculteur très distingué, possède des connaissances, un outillage et une installation qui lui permettront sans aucun doute de créer, dans notre département, une industrie lucrative et très intéressante qui a été jusqu'alors, en France, le monopole d'un petit nombre d'apiculteurs, mais qui est très répandue et très florissante dans quelques pays étrangers.

La Société d'agriculture de l'Eure sera heureuse d'applaudir au succès mérité de M. Paul Gentil.

La visite des ruchers dont il vient d'être question a, pour tous sans exception, présenté un réel intérêt : elle forme en apiculture le meilleur des enseignements qui se puisse imaginer, avec un attrait propre à inspirer la passion enthousiaste et communicative de l'observation d'insectes, dont les prodigieux travaux et la merveilleuse organisation confondent l'entendement humain.

EXPOSITION DES PRODUITS APICOLES

Les apiculteurs qui avaient demandé la visite de leurs ruchers étaient seuls admis à exposer les *miels, cires et hydromels* provenant de leur récolte. Ils étaient surtout invités à faire figurer à l'Exposition les ustensiles et appareils nouveaux, dont ils étaient les inventeurs ou les propagateurs.

La Société libre d'Agriculture avait tenu à récompenser non seulement les *produits* des abeilles, mais aussi, et principalement, le *produit* du travail intelligent de l'apiculteur, dénotant un progrès ou une innovation heureuse et pratique. Pour cette dernière partie, la Société avait fait appel à tous les constructeurs français et étrangers.

Chacun sait que les miels varient, d'une année à l'autre, de goût et de couleur, dans des limites très restreintes, il est vrai, appréciables cependant.

Mais, pour une année déterminée, on peut admettre, sans crainte d'être contredit sérieusement, que tous les miels naturels, purs, provenant d'abeilles ayant, dans la même contrée, butiné sur les mêmes plantes, obtenus vers la même époque, à l'aide d'extracteurs, de rayons de hausse, de calottes ou similaires, ne diffèrent que par des nuances insaisissables de goût et de couleur dont

« il est sage de ne pas discuter ». Ce dont il faudrait se défier, ce serait des miels *aromatisés* artificiellement. Pour des miels purs, comme le sont ceux de tous nos apiculteurs, il ne nous paraît pas téméraire d'affirmer que, dans un concours, le dégustateur le plus subtil ne pourra les distinguer les uns des autres.

Parmi les innovations remarquables observées à l'Exposition d'Apiculture, il y a lieu de signaler, s'ajoutant aux produits du rucher :

Le cérificateur, très ingénieux, de M. Grandjean et aussi la planchette à transversement du même apiculteur ; — le nouveau mode de fermeture supérieure des ruches Layens (ancien système) de M. Lemaître ; — la hausse, et aussi le toit mobile en paille, pour ruches Layens, de M. Barbey ; — la ruche d'observation de M. Pierre ; — la ruche Dadant, modifiée, de M. Auguste Chesnel, constructeur à Champsecret (Orne), ruche du plus gracieux effet, d'un fini, d'une solidité et d'un bon marché remarquables ; — la ruche vulgaire à calotte, très complète et très pratique, de M. Beaussieu, apiculteur constructeur à Ondefontaine (Calvados) ; — la série d'appareil exposés par M. Heidenreich, apiculteur constructeur à Sonneburg (Allemagne), prouvant combien la culture des abeilles, par les méthodes les plus perfectionnées, est en honneur chez nos voisins ; — le nourrisseur très pratique pour ruches vulgaires de M. Léon Petit.

A signaler aussi les jolies expositions de M. Marcel Fessier, de M. Chanu et de M. le Dr Levasseur, avec leurs excellents miels, leurs belles cires et leur intelligente installation constituant pour les visiteurs une très intéressante leçon de choses.

Les visiteurs nombreux de notre Exposition ont pu constater que tout possesseur d'un petit coin de terre peut, presque sans frais, entretenir, d'après les méthodes rationnelles, quelques colonies d'abeilles, en récolter les importants produits, sans déranger et surtout sans faire mourir les laborieux auxiliaires dont le rôle, récemment connu, est si considérable au point de vue de la fructification de nos arbres fruitiers et de la plupart de nos plantes cultivées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1908

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie en séance publique le dimanche 23 août à deux heures, dans la salle de l'amphithéâtre du Jardin botanique d'Évreux, sous la présidence de M. le vicomte de Valon, président de la Société, pour la distribution des récompenses des concours d'aviculture et d'apiculture d'Évreux, des primes aux serviteurs ruraux ainsi que de celles décernées par la Société d'encouragement au Bien, la Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures; ont été remises aussi au cours de cette séance, les récompenses aux lauréats du prix institué par M. Ange Petit. Un orchestre symphonique d'amateurs prêtait son gracieux concours. Au bureau, siégeaient MM. le vicomte de Valon, président, le comte de Boury, vice-président; Joseph L'Hopital, ancien président, Léon Petit, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier.

Une assistance nombreuse se pressait à cette cérémonie.

A l'ouverture de la séance M. le vicomte de Valon a prononcé une allocution qui a été chaleureusement applaudie, puis M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a proclamé les noms des lauréats.

ALLOCUTION

Prononcée par M. le vicomte de VALON
Président de la Société

Mesdames, messieurs.

Par la diversité de ses titres et de ses efforts, la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Eure complique singulièrement le vestiaire de son président ! Au cours du précédent hiver, jai dû endosser la toge du littérateur ; au printemps, revêtir plumage d'aviculteur et jouer en matière d'apiculture le rôle du frelon qui bourdonne autour du coche, malgré la belle allure de son attelage ; à la saison estivale, notre infatigable secrétaire perpétuel me brode palmes académiques, puisqu'il s'agit aujourd'hui de récompenser la vertu, le travail et telles autres louables qualités que votre président a beaucoup négligées. Quel nouveau costume me réserve l'automne ? la blouse du laboureur sans doute, à l'occasion d'autres concours.

J'accepte joyeusement ces multiples devoirs, au risque de laisser attachée à mon éphéméride la réputation d'un superficiel Touche-à-Tout.

Mes chers confrères, votre exposition internationale et départementale d'aviculture et d'apiculture a été couronnée d'un incontestable succès. L'honneur en revint à

notre actif secrétaire perpétuel et aux membres distingués de votre commission spéciale. Au nom de notre compagnie, je suis heureux de leur adresser publiquement l'expression de notre gratitude. Je cite particulièrement à l'ordre du jour Mlle Lemarié-Dubois, M. Jubier, M. Lapeltey père, M. le capitaine Dubois, M. Massieu, pour l'excellent appui que ces personnes ont prêté à l'organisation de ce concours.

Le spectacle n'était pas banal dans les galeries mises aimablement à notre disposition par M. le maire d'Évreux. Ici, volailles de toutes espèces; plumages ébouriffés, étincelants, arlequinés de mille couleurs ; chants joyeux des coqs, gloussements des dindes, coups de trompettes des canards et des oies, roucoulement des pigeons, l'orchestre était au grand complet qui accueillait joyeusement les visiteurs. Là, dans une autre galerie, les lapins philosophes ruminaient en silence, inconscients de leur inévitable destination culinaire, ou simplement rassérénés par la délicate pensée de laisser leurs dépouilles soyeuses entre des mains habiles à les transmuter en chinchillas ou blanches hermines... et de contribuer ainsi à protéger contre le froid et à parer de charmantes frileuses.

Dans la cour d'entrée, enfin, l'Arche de Noë s'était échouée entr'ouvrant ses flancs pour démontrer que l'entente cordiale date du Déluge... dans la République des animaux.

Aviculteurs et apiculteurs ne sont pas les seuls lauréats appelés aujourd'hui à recevoir des récompenses. Notre Société se propose « de compléter cette séance, en prenant sa part dans les honneurs à rendre aux actions, aux sentiments, aux vertus qui naissent de la moralité,

du travail et du dévouement »[1]. Ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, vieux serviteurs et jeunes apprentis confondent fraternellement, ici, le passé, le présent et l'avenir.

Dans les mêmes circonstances, mes grands prédécesseurs, forts de leur expérience, portés par leurs beaux talents, ont abordé les escarpements pittoresques de la question sociale, cîme imprécise qui va se perdre en des nuages que chacun colore à son goût ou suivant ses ambitions. A m'envoler aussi haut, je craindrais de manquer de souffle ; vous m'excuserez, mesdames et messieurs, de demeurer prudemment au pied de la montagne.

La tendance actuelle est de soulever l'ouvrier contre son patron. On refuse toute hiérarchie ; on veut détruire toute autorité, récuser toute supériorité ; en un mot, la société moderne prétend construire son manoir à l'envers et le maintenir en équilibre. Le magnifique élan de nos industries nationales vient se briser lamentablement contre une muraille hérissée et inerte, patiemment édifiée pour glorifier l'*Envie*, la *Haine* et la *Paresse*.

Les réunions comme celle-ci ont pour but de rassembler les vaillantes et vieilles troupes demeurées fidèles, de les encourager et de les entraîner à faire brèche dans cette muraille. Aux générations ascendantes, nous offrons en exemple les ouvriers, les anciens serviteurs réunis dans cette salle. Attachés aux familles qui vous emploient, au sol que vous cultivez, à vos usines, à vos métiers, vous personnifiez ici, mes bons amis, le *Souvenir*, la *Fidélité*, la *Tradition*. Les « esprits nouveaux » prétendent que ce sont là des expressions d'ancien dialecte tirées

[1] L. Passy.

du domaine de l'archéologie ; détrompez-les : l'attachement cordial de l'employé à l'employeur est le gage du succès de celui-ci pour le bien-être de celui-là.

Je ne peux me remémorer sans une intime émotion les vieux serviteurs amis de notre enfance : la bonne nourrice qui réparait nos accrocs, pansait nos bosses et se laissait soustraire, les yeux fermés, la clef de l'armoire aux confitures ; le vieux régisseur ou maître-valet, historien du château ou de la ferme, avec chroniques et légendes à l'appui ; et l'ancien ouvrier qui avait vu construire et monter l'usine et qui doucement maugréait contre l'introduction des « mécaniques nouvelles », parce qu'elles bouleversaient ses habitudes. N'étaient-ils pas de la famille ceux-là ? Ne prenaient-ils pas leur part de toutes les joies, de tous les deuils ? Du berceau jusqu'à la tombe, cœurs de maîtres et cœurs de serviteurs battaient à l'unisson.

Je salue avec une respectueuse affection ceux qui, par leur assiduité au travail et par leur bon esprit, sont les continuateurs des ouvriers et des serviteurs que nous avons jadis connus et appréciés, aimés et regrettés.

Prenez confiance, mes bons amis ; rejetez les théories nouvelles, résistez à toute tyrannie onéreuse et indigne de vous ; luttez, mais luttez sans amertume ; puisez les arguments dans votre cœur, en vous rappelant cette admirable maxime cueillie sur les feuilles d'or des Écritures bouddhistes : *Si la haine répond à la haine, comment la haine cessera-t-elle ?*

LISTE DES RÉCOMPENSES

(La liste des récompenses des concours d'aviculture et d'apiculture se trouve à la suite du compte rendu de ces concours).

Souvenir offert aux collaborateurs de l'exposition d'aviculture. — Objets d'art : M. Lapeltey père, Mlle Jeanne Lemarié, MM. Jubier, Verville, Massieu, le capitaine Dubois, commissaires : médaille de bronze : M. Aubout, surveillant.

Serviteurs ruraux se recommandant par de longs services. — Médaille de vermeil : M. Mordret (Léon-Victorien), à Graveron-Semerville (41 ans de services chez Mlle Féray) ; médailles d'argent : Mlle Marie Guersant, à Graveron-Semerville (35 ans de services chez Mlle Féray), et M. Couture, aux Baux-Sainte-Croix (25 ans de services chez M. Vion).

Prix Ange Petit, décerné aux personnes de la classe laborieuse qui, dans le canton de Damville, se sont le plus distinguées par quelque acte de dévouement, de probité, ou par la moralité de leur conduite, l'amour du travail et l'accomplissement de leurs devoirs. — 100 fr. : M. Alphonse Duvallet, à Damville (a recueilli cinq jeunes enfants, ses neveux, abandonnés par leurs parents, et en a fait d'honnêtes ouvriers) ; — 100 fr. : M. Dubois, sacristain à l'église de Creton depuis 1866, ouvrier au château du Bois-Giroux depuis 14 ans (entoure des meilleurs soins sa femme, paralysée depuis 17 ans) ; — 50 fr. : Mme veuve Legendre, journalière à Damville (excellente mère de famille, a entouré des soins les plus empressés son mari, longtemps malade, et sa mère aveugle, morte à 89 ans) ; — 50 fr. : M. Laurent Jaffré, à Grandvilliers (excellent ouvrier, 26 ans de services chez M. Lainé, et employé à la ferme de M. Collières depuis 13 ans ; a bien élevé ses 8 enfants) ; — Livret de caisse d'épargne de 15 fr. : Julien Mortreuil, âgé de treize ans, à Villez-Champ-Dominel (a trouvé une somme de 40 fr. qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire).

Prix de la Société de protection des apprentis et des ouvriers employés dans les manufactures. — Médailles d'argent : M. Eugène Massot, chef d'atelier chez MM. Ch. Hérissey et fils, imprimeurs à

Évreux (35 ans de services), et M. Joseph Vavasseur, chef d'atelier chez les mêmes (30 ans de services); — médailles de bronze : M. Georges Poussin, gérant de l'imprimerie de l'Eure, à Évreux (24 ans de services); Mme Louise Pernet, contremaîtresse chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie, manufacturiers à Évreux (25 ans de services); M. Charles Locu, contremaître à l'imprimerie de l'Eure (23 ans de services); M. Adrien Contant, chef d'atelier chez MM. Ch. Hérissey et fils (20 ans de services); Mme Gabrielle Petit, contremaîtresse chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (18 ans de services); M. Charles René, prote à l'imprimerie du Commerce (10 ans de services).

Apprentis. — Livret de caisse d'épargne de 15 fr. : Joseph Picard, à l'imprimerie de l'Eure; id. de 10 fr. : Lucien Pépin, à l'imprimerie du Commerce; mention honorable : Léon Ménard, à l'imprimerie de l'Eure.

Anciens apprentis devenus ouvriers dans la maison d'apprentissage. — Médaille de vermeil : M. Eugène Gosselin chez MM. Hérissey et fils, imprimeurs à Évreux (50 ans de services); médailles d'argent : M. Edouard Barge, chez M. Collignon, imprimeur à Louviers (27 ans de services); M. Alphonse Canu, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie, manufacturiers à Evreux (27 ans de services); — médailles de bronze : MM. Gustave Brione et Victor Loret, chez MM. Malatiré et Lecœur, manufacturiers à Evreux (19 ans de services); Mlle Joséphine Deiber, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (19 ans de services); Mme Ernestine Baril, dans le même établissement (18 ans de services); M. et Mme Radou, dans le même établissement (l'un 17 ans, l'autre 15 ans de services); M. Ferdinand Boucher, chez MM. Malatiré et Lecœur (16 ans de services); Mme Guéroult et Mlle Louise Lefèbvre, chez M. Sauvage, manufacturier à Évreux (15 ans de services); Mlle Honorine Lefebvre, dans le même établissement (14 ans de services); M. et Mme Léon Noyon, chez Mme veuve Boisard, Cochin et Cie (l'un 15 ans, l'autre 14 ans de services); M. Louis Lefèvre à l'imprimerie de l'Eure (14 ans de services); Mme Borgniet et M. Auguste Leroux, chez M. Sauvage (11 ans de services); — mentions honorables : M. Alexandre Mérel, à l'imprimerie du Commerce (8 ans de services); MM. François Picard et Renoult, à l'imprimerie de l'Eure (6 ans de services); Mlle Patmos, à l'imprimerie du Commerce (4 ans de services).

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE VICOMTE DE VALON, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

A la séance générale du 24 janvier 1909.

Messieurs,

Au début de la précédente année, vous êtes venus me prendre au parterre pour me hisser sur la scène dans ce fauteuil. Vous fûtes, mes chers confrères, bien audacieux !

Mes fonctions présidentielles touchent à leur terme. Avant de disparaître dans les paisibles nirvanas des oubliés, une confession s'impose : aux services à rendre, au talent, au savoir, je n'ai pu suppléer que par un bon vouloir... sans excès; la paresse est ma déesse favorite; au pied de sa statue, j'ai brûlé maintes veilleuses en sommeillant ! Dans mes allocutions jetées à tous les vents, au gré de ma fantaisie, les joyeuses fanfares ont constamment dominé, dans mon orchestration, les sérieux leit-motivs. Je m'accuse enfin d'avoir laissé à la charge de notre secrétaire perpétuel tout le travail et le soin d'organiser la victoire; sans vergogne, j'ai cueilli les lauriers par d'autres mains semés. Le vrai mérite demeure frileusement caché derrière portes et fenêtres closes; M. Léon Petit m'excusera de forcer aujourd'hui

ces portes et ces fenêtres pour lui offrir l'hommage de ma reconnaissance, de mon admiration et de mon respect.

Péchés absous, j'aborde, messieurs, le bref compte rendu des opérations de notre Société dans le courant de l'année écoulée. En dépit de son grand âge, notre compagnie maintient son activité, partant sa vitalité. A Évreux, vous avez organisé un concours d'aviculture et d'apiculture, qui, grâce à la quantité et à la qualité des lots exposés, s'est classé au second rang, après Paris, parmi les exhibitions analogues. En séance solennelle, vous avez accordé objets d'art, médailles, diplômes, prix en argent, aux agriculteurs exposants, aux ouvriers agricoles et industriels et aux vieux serviteurs... Aux concours de Broglie, d'Amfreville, de Gisors, vous avez été représentés ; des médailles ont été distribuées en votre nom. Enfin, un certain nombre de nos confrères ont participé par leur présence et par leurs travaux au congrès de l'Association normande.

Notre situation financière est saine, sans abus de prospérité, par le seul fait de nos cotisations et de nos subventions, généreusement accordées jusqu'ici par le département et par l'Etat. Mais est-il sage de compter sur la perpétuité de ces ressources extérieures ? Ne deviendrons-nous pas, à notre tour, les victimes sevrées des budgets publics appelés fatalement à modifications et à resserrements pour faire face à des obligations légales, nouvelles et dispendieuses ?

J'indique ce point noir et j'insiste. Comment suppléer aux subventions qui peuvent, à brève échéance, disparaître en partie ou dans leur totalité ? Déjà, en 1909, par suite d'un décès, notre société va se trouver privée d'une sorte de douaire.

Ne nous endormons pas dans une insouciante quiétude ; sans trêve, recherchons de nouveaux adhérents, et, si les hommes font défaut, recrutons de nouvelles adhérentes. Aussi bien la question est-elle à l'ordre du jour, discutée, combattue ici, approuvée là. Par timidité quelquefois, mais surtout parce qu'elles craignent « plaisirs d'ennui », les dames se récusent et refusent. Hardiment regreffons nos sourires un peu fanés, d'un geste gracieux ouvrons grandes nos portes..., l'avenir est à nous radieux et prospère !

Je n'entends certes pas requérir les femmes auteurs telles que les Marcelle Tynaire, les Pierre de Coullevain, les Collette Yver et autres princesses de science qui babillent en prose ; ni les poétesses mondaines, plus riches en rimes qu'en raison, qui se déshabillent en vers nus... Ces « Bas bleus » m'intimident. J'appelle la collaboration des dames qu'on pourrait indiscrètement définir : « Les Jarretelles bleues ». Honni soit qui mal y pense[1] ; je désigne ainsi celles qui se récréent, après soins donnés au ménage, par la lecture et l'appréciation des bons ouvrages, celles qui savent écrire d'une plume alerte et fine leurs observations, leurs impressions et qui goûtent le Beau comme elles font le Bien.

Mes chers confrères, en préconisant telle galante association, mon but domine l'accroissement de nos ressources. Je voudrais surtout, en les parant d'un gracieux voisinage, accroître le charme de nos réunions un peu froides et nous retremper dans l'atmosphère des salons d'autrefois. A ne fréquenter que la société mâle, nous risquons d'égarer nos meilleures qualités françaises : la

[1] Devise de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre.

politesse et la galanterie. Scrutez le cœur du jeune moderne, sans cesse vous n'y découvrirez « qu'inconscience et vanité ». Quelle déconvenue ! Entr'ouvrez cœur de femme, vous y lirez, en lettres d'or : « France et Charité » ! Quelle consolation ! La comparaison n'est pas encourageante. Infidèle à ses convictions, négociant ses opinions, guidé par le seul égoïsme de ses appétits, l'homme « modern-style » s'avilit, se fourvoie et s'effondre, tandis que la femme s'instruit, s'ennoblit et surgit à l'horizon comme une étoile dans un ciel sombre : *Spes in nube*.

Est-ce une révolution en marche, comme l'affirme M. de Vogüé ? Le mot me semble un peu brutal ; mais à coup sûr c'est une évolution. Accueillons-la sans grimaces, dirigeons-la vers le Mieux. Au féminisme qui monte faisons galamment la révérence avant qu'il ne nous étrangle.

Messieurs et chers confrères, au moment de vous remettre mes pouvoirs, je tiens à vous remercier cordialement de votre collaboration et de votre bienveillant accueil. Votre sympathie, le bénéfice de relations charmantes et nouvelles, la satisfaction d'avoir pris une part à votre œuvre et à vos travaux, s'imprimeront en une page d'ineffaçables souvenirs. Grâce à vous, mes chers confrères, la date 1908 s'inscrira à jamais lumineuse dans ma mémoire.

LE CULTE DE SAINTE CLOTILDE

AUX ANDELYS (EURE)

ET EN NORMANDIE[1]

PAR

L. COUTIL

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le culte de sainte Clotilde était jadis en très grand honneur, particulièrement dans deux départements de la Normandie, la Seine-Inférieure et l'Eure; mais la Révolution a amené la suppression de presque toutes les confréries[2], très nombreuses à Rouen.

Trois églises ont surtout conservé le culte de la pieuse reine. Pour la Seine-Inférieure, on ne peut citer aucun document historique, en dehors des pratiques religieuses et des vieilles statues conservées dans les églises de Rolleville et d'Ouville l'Abbaye. Dans l'Eure, aux Andelys, les documents de toute espèce abondent ; outre les donations et les chartes, nous allons décrire succes-

[1] Cette notice a été communiquée au Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne, en 1908.

[2] On comprend que les confréries charitables d'hommes et de femmes aient choisi pour patronne sainte Clotilde, qui pendant sa vie avait secouru les malheureux, et, à sa mort, leur avait légué ce qui lui restait de sa fortune. Sa générosité est attestée par les plus anciens diplômes cités par Grégoire de Tours.

sivement, le baptistère, le monastère et la chapelle, les statues, reliquaires, verrières, tableaux, cloches, sceau, la fontaine et le dolmen. Nous parlerons ensuite des autres statues et objets d'art qui existent ailleurs qu'aux Andelys.

LE BAPTISTÈRE, LE MONASTÈRE ET LA CHAPELLE DE SAINTE CLOTILDE

Après la bataille de Tolbiac, Clovis soumit le Vexin normand ; il le joignit à la Neustrie, l'année suivante, en 497.

C'est en parcourant son nouveau royaume, que la jeune reine Clodilde vint aux Andelys, peut-être même quelques mois après la conquête, pour poser la première pierre d'un monastère de filles.

Ce couvent *Andilegum monasterium*, était aussi célèbre que ceux de Chelles et de Farmoutier, ainsi que nous l'apprend l'historien anglais Bède, le Vénérable ; il ajoute que les Anglais y envoyaient leurs filles pour s'instruire ou prendre le voile.

« Nam eo tempore, necdum multis in regione Anglorum monasteriis constructis, multi de Britannia monachicae conversationis gratia, Francorum vel Galliarum monasteria adire solebant, sed et filias suas eisdem erudiendas, ac sponso cœlesti copulandas mittebant maximae in Brigae, in Calae et *in Andilegum monasterio*. — Beda *Ecclesiasticae historiae gentis Anglorum*, in-fol. 1550, lib. III, cap. VIII, p. 104. — Ravisius Tector. *Vitae Sanctae Clotildis, apud; De memoralibus et claris mulieribus aliquod diversorum scriptorum opera.* Parisiis, 1521, in-folio, p. 217.

L'existence de ce couvent est encore attestée, cinquante ans après, par le décès de saint Evode, évêque

[1] M. de Malastrie, dans son ouvrage intitulé les *Monastères de France*, publié dans l'*Annuaire historique* (Paris, 1837, in-12, p. 70), fixe cette date à l'année 526, ce qui est inadmissible, puisque Clotilde était déjà veuve et retirée à Tours, depuis 511. On a prétendu aussi qu'elle avait fondé le monastère des Saints-Apôtres à Rouen, vers 524, cette date coïncide avec la précédente.

d'Evreux, qui y mourut au cours d'une visite pastorale, le 8 octobre 550.

En 832 ou 833. Angésise, abbé de Fontenelle, laissa par son testament des sommes à distribuer aux principaux états de la région ; le monastère des Andelys figure dans cette distribution.

Au mois de décembre 884, le roi Carloman ayant été blessé mortellement par un sanglier, dans la forêt de Bezu, vint se réfugier dans ce monastère et y donna une charte.

Ce couvent fut très probablement détruit, peu de temps après, par les Normands qui avaient établi leur quartier général, à 20 ou 25 kilomètres de là, dans l'île d'Oissel.

Nous savons aussi, de différentes sources, que sainte Clotilde avait fait construire une église attenant à ce monastère, et nous voudrions préciser si elle occupait l'emplacement de l'église actuelle.

[1] Dudé. *Chronologie historique des archevêques de Rouen*, 1618, p. 55. — Pommeraye. *Histoire des archevêques de Rouen*, 1667, p. 93, etc. Certains auteurs mentionnent cette mort, en 542, d'autres le 3 juin 545, Grégoire de Tours (liv. IV, chap. 1) nous apprend que la reine Chrotechilde (Clotilde) fut ensevelie dans la basilique de Saint-Pierre (actuellement Saint-Etienne-du-Mont) à côté du roi Chlodovech (Clovis), par ses fils, les rois Childebert et Chlothachaire ; elle avait fait construire cette basilique, dans laquelle fut ensevelie aussi la bienheureuse Geneviève (Saint-Grégoire. *Hist. ecclésiast. des Francs*, trad, nouv. de H. Bordier. Firmin Didot, 1859. T. I).

[2] « Ad Andelagum monasterium solidos XII (environ 380 francs de notre monnaie). *Chronicon Fontanellense apud Spicileg*, de Luc d'Achery. — Le Prévost. Notes pour servir à l'hist. des com. du dép. de l'Eure, 1849, 1re liv., p. 13.

[3] « Datum IXo idus decembris, anno sexto regnante Karolomanno gloriosissimo rege, indictione IIIe actum apud Andeli monasterium ad Sequanam supra Rotomagum. » (*Chronico Alberici Tricum Fontium, monachi et chronico Sithiensi S. Bertini.* D. Bouquet, 1757, t. IX, p. 59, A et 70. — Mabillon. *De re diplomatica*, in-folio, 1681, p. 250. De Sainte Marthe. *Gallia Christiania*, in-folio, 1656, t. IX, p. 394.)

[4] B. Chrotildis, apud vitæ sanctorum ; m. s. in-folio de la Bibl. Richelieu, fond. lat. no 5333.

L'auteur anonyme d'une histoire manuscrite des Andelys copiée dans les écoles, dès le XVIII[e] siècle, mentionne qu'une église fut relevée, en 910, par l'archevêque de Rouen, Gonthard, qui possédait à environ 80 mètres de là, vers le sud, un manoir nommé *la Maison de Rouen*. Cette église subit des réfections, en 1245, grâce aux subsides des archevêques de Rouen, Eudes Clément, François de Harlay et de ses successeurs. (Nous ferons remarquer que l'église était située seulement à environ 23 mètres de la chapelle de l'ancien monastère).

Cette chapelle fut dotée, en 1302, par Gervais du Bosc, chanoine d'Andely et archidiacre de Pont-Audemer : les trésoriers et les habitants de la commune participèrent à sa construction, et dans l'acte, elle est désignée sous le nom de la chapelle de Saint-Nicolas et de Sainte-Clotilde.

Le 20 mars 1332, un autre chanoine des Andelys, Gervais Dubois, lui fit une nouvelle donation de 20 livres parisis, en même temps qu'à la chapelle Saint-Jean-des-Fossés.

[1] Cette indication est mentionnée dans une *Vie de sainte Clotilde*, qui se vendait à l'occasion du pèlerinage du 3 juin (édition de 1784, p. 12 et édition de 1790, p. 10), copiées sur celle de Pierre le Juge, publiée en 1588 ; et dans l'*Histoire manuscrite des Andelys par l'abbé Baudart*, qui était apprise et copiée dans les écoles et couvents des Andelys avant la Révolution, et même après. On trouve aussi cette indication dans une notice manuscrite accompagnant une très belle vue générale des Andelys, *dessinée de la montagne de Noyers, en* 1787, et exécutée à la sépia par l'architecte J.-J. Lequeu ; elle figure dans l'album du département de l'Eure, au Cabinet des estampes : on remarque au centre de la marge les armoiries anciennes de la ville, composées de trois fleurs de lis en chef et de trois tours : cet écusson fut ensuite modifié par partie, deux tours à dextre et deux grappes de raisin à senestre. Ce lavis mesure 0[m],395 de large sur 0[m],32 de hauteur.

[2] *Anc. archives de l'église Notre-Dame de Rouen.*

Certains auteurs ont indiqué que cette chapelle de Saint-Jean se trouvait primitivement dans le monastère fondé par sainte Clotilde ; ils n'ont pas bien compris le sens des textes précédemment cités.

Cet acte mentionne sa grande ancienneté, et qu'elle se trouve dans le cimetière de l'église Notre-Dame; ce qui prouve que cette chapelle était construite bien avant la précédente donation.

Le 11 août 1635, il y eut accord entre Pierre de Montagu, avocat au parlement de Rouen et les trésoriers de la paroisse Notre-Dame pour la reconstruction de cette chapelle.

Les réfections de cette époque sont les plus nombreuses : elles comprennent la partie supérieure de l'abside, sauf la base et les contreforts; de chaque côté, à l'Est, dans la partie centrale, deux larges ouvertures dont une à droite est occupée par un confessionnal, et celle de gauche se prolonge pour abriter une petite sacristie; en face de l'abside, à l'ouest, on ouvrit une grande porte, son encadrement est formé de moulures se relevant à angle droit et se coupant contre les parois; cette disposition très spéciale se voit à l'entrée du chœur et des collatéraux nord de l'église N. D., ce qui prouve que les travaux de réfection de la chapelle de Sainte-Clotilde et de la construction de ces collatéraux de l'église Notre-Dame sont dus au même architecte, et de la même époque, c'est-à-dire de 1635 à 1645. D'ailleurs, une des six toiles qui ornaient la chapelle confirment notre opinion; l'une d'elles réprésente un architecte montrant à sainte Clotilde le plan de l'église, et justement, il lui présente l'église de profil, avec les collatéraux

[1] « Una videlicet ad honorem beati Nicholai et sanctæ Crothildis, in cimeterio dicte ecclesiae. » Th. Duplessis. (*Description de la Haute Normandie.*)

[2] Registre de l'inventaire des titres de propriété du trésor de Notre-Dame des Andelys ; in-folio. (Archives de l'Eure.)

nord : cette toile est signée Jean Nicolle, peintre de Louviers, localité voisine des Andelys, elle est datée de 1647. Nous passons sur le côté invraisemblable de la composition, où sainte Clotilde regarde l'église Notre-Dame construite au XIII^e^ siècle, et sur les costumes des personnages qui sont du XVII^e^ siècle. Si nous n'avions pas l'acte de 1635, cette peinture à elle seule nous ferait savoir que les collatéraux nord de l'église et les réfections de la chapelle Sainte-Clotilde furent exécutés de 1635 à 1647.

Un bénitier adossé au mur est à peu près contemporain de ces travaux, il porte la date de 1665.

C'est seulement vers 1865, que l'on construisit à l'ouest, dans le style de la fin de la Renaissance, une petite chapelle de 6 mètres de longueur sur 4^m^,60 de largeur.

Nous tenons à faire remarquer que les deux fenêtres de la partie centrale offrent comme parements des adaptations récentes, et postérieures au déplacement des six panneaux; car les peintures mesurant 3^m^,90 de hauteur, couvraient les murs du haut en bas. Quant aux pilastres des embrasures des fenêtres terminés par des chapitaux à crochets, ils remontent seulement aux dernières réparations de 1865; du reste, on peut voir que les pierres sont toutes rapportées, surtout celles des cintres qui sont de simples collages.

La chapelle fut vendue 20.000 francs, en 1795, comme bien national, et fut convertie successivement en vinaigrerie, en grenier à fourrages et en manège : vers 1840, elle redevint la chapelle d'un pensionnat de jeunes filles.

En 1853, lorsque la Société française d'archéologie

vint aux Andelys, le plan polygonal de cette chapelle frappa M. de Caumont.

LA PISCINE DU BAPTISTÈRE

Nous avions totalement oublié ces observations, lorsqu'en voyant dernièrement exécuter des travaux de restauration, nous avons demandé à M. l'abbé Chapellière, archiprêtre des Andelys et propriétaire de la chapelle, l'autorisation de faire des fouilles autour et au centre même de l'édifice. Le souvenir du baptistère de Saint-Jean de Poitiers revint soudain à notre mémoire, et l'espoir d'en retrouver un autre aux Andelys. Pour contrôler cette opinion, il fallut ouvrir une brèche dans un très beau parquet recouvrant l'intérieur de la chapelle. Nous avons rencontré un premier lit de sépultures et d'ossements épars; au-dessous, deux couches bien distinctes de cercueils, dont la trace noire des planches était nettement distincte, grâce au sol sableux et très sec. A $1^{m},70$ de profondeur, nous avons rencontré des blocs calcaires et du mortier de sable ocreux; nous avons déblayé une surface de $1^{m},25$ sur $1^{m},20$, avec une partie médiane plus creuse et bien plane au centre. Aucun autre bloc maçonné n'existait sur le pourtour extérieur, à une distance d'au moins un mètre. C'est dans une de ces sépultures placées sur l'aire centrale de maçonnerie que nous avons recueilli un vase en terre rose, très mince, orné de six raies,

[1] Cette opinion a été mentionnée par M. l'abbé Porée dans son *Guide historique de l'étranger aux Andelys*. Nous ferons remarquer que le plan polygonal se retrouve dans certaines chapelles de templiers. L'église de Ségovie offre douze côtés et 20 mètres de diamètre et une cella centrale.

et que nous reproduisons ; c'est le seul objet qui avait été déposé dans ces sépultures. Comme sa forme indique tout au plus le XIII^e^ ou le XIV^e^ siècle, ceci prouve que les sépultures placées sur les fondations de la piscine, sont postérieures de plusieurs siècles à la fondation du baptistère. La présence de ce vase a donc une importance capitale. Nous l'avons malheureusement brisé pendant la fouille, mais tous les morceaux retrouvés ont permis de le reconstituer.

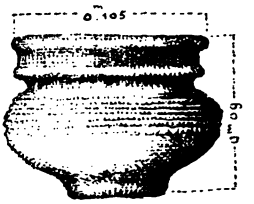

Vase du XIII^e^ siècle, trouvé sur la piscine du baptistère.

A notre grand regret, nous n'avons pas été autorisé à étendre nos fouilles pour dégager tout le pourtour de ce massif, dont nous n'avons pu vérifier qu'environ les deux tiers. La terre sableuse aussi friable que de la cendre risquait d'entraîner les murs en briques et les grosses poutres soutenant le parquet : nous avons dû cesser nos recherches qui portaient sur environ cinq mètres carrés.

Pour dégager tous les massifs de maçonnerie, il eut fallu déplacer la moitié du parquet et disloquer toutes les poutres qui le supportaient ; nous avons dû reculer devant une démolition et une réfection totale s'élevant à 1.200 ou 1.500 francs. Comme de très nombreuses sépultures occupent tout le sol intérieur de cette ancienne chapelle, jusqu'au niveau des fondations, il n'est pas surprenant que les parements intérieurs de pierre de la piscine aient été enlevés, cette dernière n'étant plus utilisée à partir du IX^e^ ou X^e^ siècle.

Mais de cette disparition, il n'en suit pas que l'on doive écarter l'hypothèse que ce massif de maçonnerie,

de forme concave, ait supporté une piscine pour les baptêmes par immersion. Le R. P. de La Croix qui a

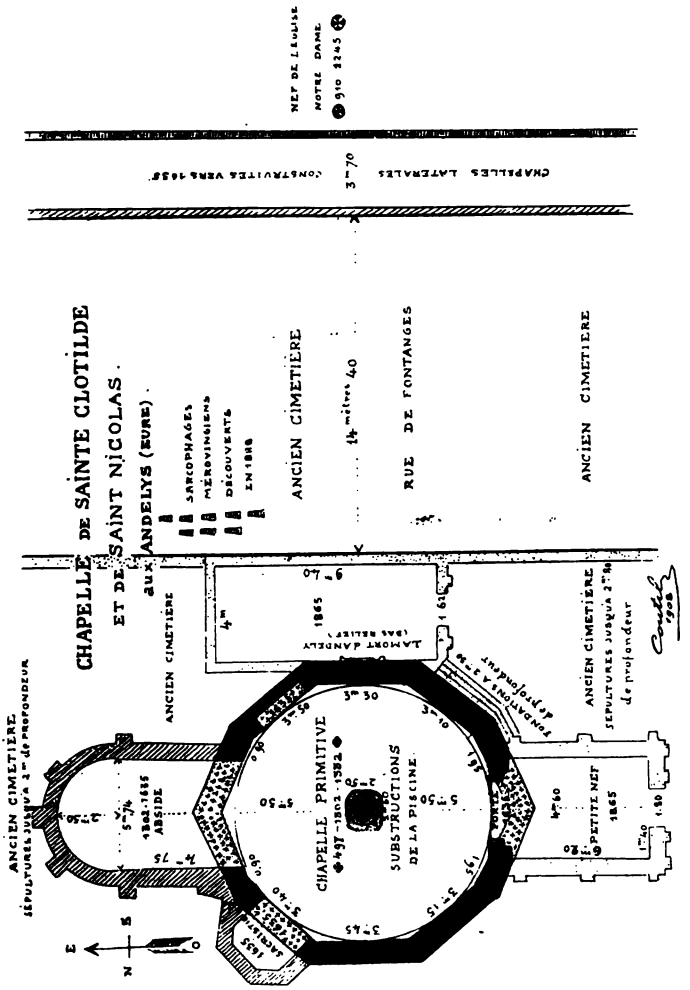

Plan de la chapelle du couvent de Sainte-Clotilde.

La partie noire indique les fondations de la première construction, élevée vers 497, sur lesquelles on en édifia de nouvelles, en 1302; les parties avec croix et pointillé ont disparu, lors des travaux de 1685, lorsqu'on ajouta l'abside et la petite nef.

dirigé le déblaiement et la restauration du baptistère de Saint-Jean de Poitiers suppose que nous avons

bien retrouvé le soubassement d'une piscine par immersion. Le diamètre de la chapelle décagonale des Andelys est de 11 mètres; à Poitiers c'est un rectangle de 8 mètres sur 12 mètres; la cuve forme un octogone de $2^{m},15$ d'ouverture et de $1^{m},41$ de profondeur, on y accède à l'aide de trois marches; le tout repose sur une aire de $3^{m},85$ et $2^{m},95$. Ces dernières dimensions sont sensiblement celles que nous avons retrouvées pour l'extérieur, mais la partie de l'intérieur que nous avons dégagée ne nous a pas donné d'indications aussi précises pour être affirmatif sur la forme, qui ne devait pas être rectangulaire, mais plutôt circulaire ou octogonale, répondant à la forme polygonale de l'édifice.

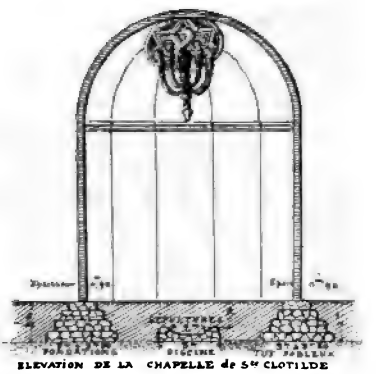

Les fondations en blocages forment des marches, observées seulement à l'extérieur, les fouilles n'ayant pu être effectuées à l'intérieur : au centre se trouve une cavité ayant pu servir de cuve baptismale.

Nous avons exécuté aussi un sondage sur le côté sud-ouest du mur extérieur pour étudier le raccordement avec l'aile construite, en 1865. Sur 4 mètres de longueur et 2 mètres de profondeur, nous avons traversé un sol ne renfermant que des sépultures superposées et entas-

[1] Le pendentif en bois sculpté suspendu au plafond de la chapelle, immédiatement au-dessus des substructions de la piscine, affecte justement la forme octogonale, ses dimensions correspondent à celles des substructions; c'est une curieuse coïncidence.

sées. Les fondations en blocages réunis par du mortier de sable jaune sont identiques à celles du massif central de la piscine. Ces fondations forment trois gradins excédant de $1^m,40$ le mur : comme celui-ci a 0^m90, en élévation, cela donne donc $2^m,30$ à la base extérieure. Nous n'avons pu explorer le côté intérieur, à cause du parquet; on peut supposer qu'il offre la même épaisseur.

Poteries franques, trouvées en 1888, dans la rue, près de la chapelle.

Donc à 2 mètres de profondeur dans le sol, les fondations mesurent environ $3^m,50$ ce qui est énorme.

Nous avons fait aussi des sondages contre l'extrémité Est de l'abside; diverses canalisations nous ont forcé de fouiller à $1^m,50$ de distance des contreforts, sur 2 mètres de profondeur. Nous avons encore rencontré des couches de sépultures jusqu'au tuf sableux non remanié.

Le long de la rue de Fontanges, en 1888, on a trouvé plusieurs sarcophages en plâtre de l'époque franque, avec des vases, lorsqu'on établit une canalisation pour le gaz; il est probable que d'autres sépultures existent

sous le pavage de la rue, car tout cet emplacement jusqu'aux murs de l'église servit de cimetière, depuis le VI^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ siècle.

DÉCORATIONS DE LA CHAPELLE SAINTE CLOTILDE EXÉCUTÉES DE 1635 à 1647

La voûte sphérique légèrement surhaussée était tapissée de planchettes réunies par des couvre-joints dorés, qui ont disparu ; mais fort heureusement, le beau pendentif de la fin de la Renaissance, en bois sculpté et doré, qui en occupe le centre existe encore, bien qu'il ait été enlevé par un brocanteur peu scrupuleux, lorsque l'immeuble fut mis sous séquestre.

Ce pendentif offre un plan hexagonal, dans lequel est inscrit un polygone à angles rentrants ornés de rinceaux dorés [1].

A chaque angle rentrant se trouve une tête d'ange, à laquelle est fixée une tige s'incurvant vers le centre où est fixée une petite statuette de sainte Clotilde en bois ; elle tient dans la main droite une petite église et son sceptre dans la main gauche. D'après Brossard de Ruville, l'historien des Andelys (1863. T. I. p. 499), il y avait primitivement aussi une statue de Clovis adossée à celle de la reine ; une tige ornée termine la base du pendentif.

Pour compléter la décoration artistique de cette chapelle, après les travaux exécutés, en 1635, et les années suivantes, on commanda à un peintre d'une localité voi-

[1] Cette disposition se retrouve exactement sur chacun des caissons du magnifique plafond de la salle des pas perdus du Palais de justice de Rouen ; c'est bien certainement le même sculpteur qui a exécuté ces deux ouvrages.

sine, à Jean Nicolle, de Louviers, six panneaux décoratifs pour les six grands panneaux correspondant aux six parties de murailles latérales; ces toiles mesurant $3^{m},90$ de hauteur sur $2^{m}50$ de largeur. Il s'en suit que les grandes ouvertures basses ou portes situées à droite et

Pendentif de la chapelle Sainte-Clotilde.

à gauche de l'abside n'existaient pas alors, ou elles furent forcément condamnées, les toiles couvrant totalement chacune des six parois des murs ; les deux grandes fenêtres du S. O, et N. O, n'étaient pas encore ouvertes ou masquées par ces toiles; actuellement, les portes sont dissimulées par des boiseries (confessionnal à droite et grande porte masquant la sacristie). Ces tableaux représentaient :

La Demande en mariage de Clotilde, 2° *Son mariage*, 3° *La Bataille de Tolbiac*, 4° *Le Baptême de Clovis*, 5° *La*

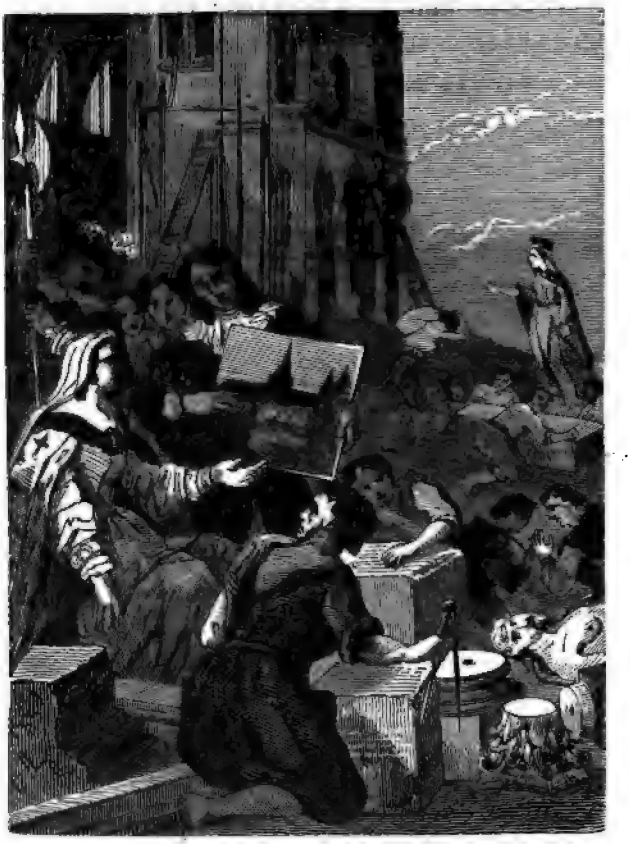

La construction de l'église Notre-Dame des Andelys, d'après la peinture décorative de Jean Nicolle, de Louviers (1647), au musée des Andelys depuis 1866, et primitivement dans la chapelle de Saint-Nicolas et Sainte-Clotilde.

Construction de l'église Notre-Dame, 6° *La Mort de sainte Clotilde*. Le plus intéressant était le 5e où l'on voit un architecte présentant à sainte Clotilde le plan de l'église

de profil, avec les collatéraux nord; comme cette peinture est signée et datée de 1647, ces chapelles collatérales sont un peu antérieures à cette époque, ainsi que nous l'avons rappelé précédemment. Cette chapelle ayant été abandonnée, ces six peintures furent enlevées de leurs cadres et transportées, vers 1817, contre les piliers de la chapelle de Sainte-Clotilde, dans l'église Notre-Dame; mais par la suite, comme elles avaient dû souffrir de cette installation défectueuse et que ces grisailles à peine colorées n'intéressaient pas le public, on les enleva, et elles furent reléguées dans les tours. C'est là que mon père les retrouva pliées et cassées, lors des travaux de restauration de l'église; en 1866, il fit placer les deux seules qui n'étaient pas déchirées au musée des Andelys, ce sont les 2e et 5e panneaux : *Le Mariage* et *La Construction de l'église*.

ÉGLISE NOTRE-DAME, SES STATUES, SES RELIQUAIRES, SES VERRIÈRES, SON SCEAU

Nous ne discuterons pas de nouveau les origines de l'église Notre-Dame, le style de la nef, *qui est la partie la plus ancienne*, démontre suffisamment aux visiteurs qu'il n'est rien resté des constructions antérieures, de l'église que sainte Clotilde aurait fait construire, vers 497, ni de celle dont l'archevêque de Rouen, Gonthard, aurait jeté les fondations, en 910; ou encore de celle dont il est fait mention également près du manoir seigneurial des archevêques de Rouen, sous l'archevêque Gautier Bonne Ame, qui occupa ce siège de 1079 à 1110; c'est dans cette même église que la garnison des Andelys se réfugia, en 1119, lorsque Louis le Gros s'empara de la

ville. Des fouilles seules permettraient peut-être, de retrouver des vestiges de ces constructions. La nef est certainement du XIII^e^ siècle, ainsi que le portail, et rien n'empêche d'admettre pour leur construction la date de 1245, époque à laquelle les cardinaux de Rouen firent exécuter des travaux importants à l'église Notre-Dame.

LES STATUES. — De cette époque, ou de la fin du XIV^e^ siècle, peut dater une intéressante statue en pierre de sainte Clotilde, placée actuellement dans le collatéral Sud, à droite de la dernière chapelle absidale consacrée à la sainte Vierge. La sainte tient dans la main droite une petite église qu'elle semble indiquer de la main gauche; l'expression est souriante, la tête surmontée d'une couronne royale est enveloppée d'un voile tombant sur les épaules ; le cou est pris dans une guimpe, la tunique tombe sur la robe, elle forme trois parties arrondies sur les hanches et le devant du corps; une broderie contourne le col et tombe sur le buste; un philactère placé obliquement sur la robe se dirige vers une petite abbesse agenouillée à sa gauche ; mais le badigeon a détruit l'inscription, et toute la peinture primitive : les mains jointes sont relevées, les manches sont ornées en dessous d'une rangée de petits boutons, la tête, est couverte d'un capulet; la hauteur totale de la statue est de 1 mètre.

Nous ne pouvons préciser l'origine de cette statue que nous avons signalée pour la première fois à M. Marcou, en 1897, et qui fut photographiée le jour même par M. Paul Robert pour la collection des monuments historiques, car elle a été aussitôt classée.

2° Une autre statue plus petite, se trouve actuelle-

ment tout à côté de la précédente; elle fut longtemps reléguée à la fontaine Sainte-Clotilde, et c'est en voulant

Statues des patrons et patronnes des trois églises des Andelys.

La seconde statue à gauche représente une statue en pierre du XVIII^e siècle actuellement placée sur l'autel consacré à sainte Clotilde, (1^re chapelle du collatéral de gauche, en entrant par le grand portail). (Gravure exécutée d'après le dessin de Polyclès Langlois).

la restaurer que M. Geoffroy, sculpteur de la Commission des monuments historiques, enleva le badigeon et put se rendre compte de la finesse de la sculpture et du coloris intéressant. Cette statue en pierre mesure

23 centimètres de moins que la précédente, elle n'a que 0m,67 centimètres : sainte Clotilde tient aussi dans la main droite une petite église, qui joue ici un rôle important, car les fenêtres ogivales sont ornées d'un décor flamboyant, le clocher aux arêtes munies de crochets est terminé par un rinceau bien caractéristique du xve siècle ; dans la main gauche, un livre est ouvert et muni de signets. L'expression du visage est moins souriante, moins expressive la tête couverte d'un voile plus long, et ceinte d'une couronne très dentelée, entièrement différente de la précédente ; le cou est découvert et non drapé, comme sur l'autre statuette ; le corsage laisse voir un peu de la gorge, il est ajusté à la poitrine et s'évase sur les hanches pour tomber carrément à mi-corps ; le tour du cou et le devant du corsage sont aussi ornés d'une guipure ; la robe est flottante et ornée de dessins en relief. A sa gauche, une religieuse agenouillée, les mains jointes, regarde à terre ; elle est coiffée d'un capulet un peu différent : cette petite figure n'est pas d'aplomb, comme l'autre, ce qui est fâcheux, car cette charmante statuette est habilement composée et réhaussée de son ancienne enluminure rosée et dorée. Un moulage de cette statuette se trouve au musée de sculpture du Trocadéro.

3° Dans la chapelle des fonts baptismaux (1re chapelle du collatéral Sud), attribuée jadis à sainte Clotilde, et où se trouvent les deux belles verrières du xvie siècle consacrées à l'histoire de la pieuse reine, il existe une statue en bois polychrôme de la sainte ; elle mesure 1m,50.

D'après l'architecture de l'église placée à gauche, aux pieds de la statue, et l'ensemble des draperies, elle nous semble être du commencement du xvii^e siècle, elle peut être contemporaine des collatéraux Nord et des réfec-

tions de la chapelle du monastère exécutées, vers 1635. La reine porte son manteau royal fleurdelysé, bordé au cou et doublé d'hermine, elle tient de la main gauche le sceptre royal élevé et montre de la main droite son église placée à ses pieds, elle regarde au ciel ; ses cheveux sont bouclés et surmontés d'une couronne royale. Cette statue[1] était placée primitivement à gauche du pilier de l'entrée du chœur, à la naissance d'un jubé, elle ornait un autel avec deux autres statues, saint Sauveur et sainte Cécile : quand le jubé disparut, on laissa une seule statue adossée à chacun des piliers du chœur, d'un côté la sainte Vierge, de l'autre sainte Clotilde. Cette statue était jadis placée sur le maître autel pendant les fêtes du 2 au 4 juin.

4° Une élégante statue en pierre dont la tête est un peu petite surmonte l'autel moderne de la chapelle Sainte-Clotilde, la première du collatéral Nord, elle mesure 1m,70 de hauteur[2]. La main gauche s'appuie sur une petite église sans caractère architectural, placée aussi à gauche, aux pieds de la sainte, tandis que la main droite est levée et tient le sceptre royal. La phy-

[1] Les titulaires de la chapelle Sainte-Clotilde tentèrent de faire enlever une statue de la sainte qui se trouvait dans l'église Notre-Dame, sur l'autel dédié à sainte Clotilde, et de faire disparaître l'écriteau placé sur le socle de la statue, portant ces mots : *Autel de sainte Clotilde, reine de France, patronne et fondatrice de cette église.* Cet autel était placé primitivement dans la première chapelle du collatéral de droite, des fonds baptismaux, où se trouvent les deux verrières du XVIe siècle, relatives à la vie de sainte Clotilde.

L'acte que nous possédons est signé de vingt membres de la confrérie et daté du 18 juillet 1683, il fut présenté devant Monseigneur l'Official de Rouen.

Dans cet acte, nous croyons qu'il s'agissait de cette statue en bois du XVIIe siècle, actuellement placée dans la première chapelle collatérale de droite (chapelle des fonts baptismaux).

[2] Cette statue se trouve placée la seconde à gauche de la gravure représentant les patronnes des églises des Andelys.

sionomie agréable, l'ampleur et la disposition heureuse des draperies indiquent le XVIII^e^ siècle.

Petite statuette de sainte Clotilde ayant servi à orner le sommet du bâton de la confrérie des Andelys, XVI^e^ siècle (Collection L. Coutil).

5° Une petite statuette en bois peint, du XVI^e^ siècle, provient du sommet d'un bâton de confrérie de sainte Clotilde ; elle mesure 0^m^,28 de hauteur : le manteau est bleu fleurdelysé et doublé de rouge, la bordure est dorée ; la robe est rose et dorée. La reproduction ci-contre donne une idée médiocre de cette curieuse figurine de notre collection ; elle avait été donnée à un ancien vicaire des Andelys, M. l'abbé Lécaudé ; elle a dû être soustraite lors des travaux exécutés à l'église, de 1860 à 1866. L'encadrement doré a été retrouvé par M. l'abbé Chapellière, dans le grenier de la sacristie ; il se compose de quatre petites colonnes supportant un fronton orné en dessus et en dessous d'une galerie à jour ; la base se termine par un cul-de-lampe décoré de feuilles (v. le frontispice).

6° Une statue en bois peint actuellement en blanc se trouve à droite de l'autel, dans la chapelle de Saint-Roch (confrérie de charité) ; elle mesure 1^m^,65 de hauteur, le corsage porte au cou et à la ceinture une bande découpée caractéristique du XVI^e^ siècle : on a placé récemment un sceptre dans la main droite, et dans la main gauche une chapelle d'une exécution regrettable.

Sur le dossier du banc de l'échevin, on voit une sainte Clotilde exécutée en bas-relief, c'est une copie de celle qui se trouve dans la chapelle de la Patronne des Andelys

et qui remonte au XVIII[e] siècle : ce dossier est moderne il est exécuté dans le style Louis XIII.

7° Une petite statue en pierre dorée de 1 mètre de hauteur, tient un sceptre de la main droite, une chapelle dans la gauche, la robe est fleurdelisée : on ne sait d'où elle provient, elle appartient à M. Ferjus-Caron.

Ancien reliquaire en vermeil porté à la Monnaie pour être fondu, lors de la Révolution.

LES RELIQUAIRES. — Des reliques de sainte Clotilde paraissent avoir appartenu à l'église Notre-Dame, avant 1588, si l'on en croit la *Vie de sainte Clotilde*, publiée par Pierre le Juge ; elles devaient être renfermées dans une châsse en vermeil de forme gothique, avec cette inscription : *Reliques de sainte Clotilde et autres saints ;* les registres capitulaires d'Andely établissent l'authenticité de ces reliques.

On peut se demander si c'est ce premier reliquaire qui a été représenté dans le haut d'une verrière (restaurée presqu'en entier, et même refaite dans la partie basse par le peintre verrier Didron) et qui occupe la partie haute de cette verrière, ou l'on voit des bourgeois en costume de la Renaissance portant en procession le reliquaire. Un autre reliquaire, du commencement du XVII[e] siècle servit jusqu'en 1789, époque où il fut livré à la Monnaie, à la suite d'un décret : fort heureuse-

ment, il a été dessiné par M^lle^ Le Rat de Magnitot, en 1784, et gravé au burin :cette estampe est assez médiocre, le dessin en est sans caractère, il nous montre sainte Clotilde vêtue d'une robe tombant verticalement, son manteau rejeté en arrière; elle tient de la main gauche une église du XV^e^ siècle,la main droite relevée s'appuie sur cette église; la tête est coiffée d'une couronne rappelant la couronne de fer de Lombardie. Dans la petite église étaient placées les reliques de la sainte et un fragment de crâne, donné à la Collégiale, en 1612, par Jacques Desmay, qui l'avait reçue de l'abbesse du Trésor, près Écos (Eure), laquelle l'avait obtenue de l'évêque de Soissons, et provenait de l'Abbaye de cette ville; le reliquaire renfermait aussi une côte; il était jadis porté à la procession du pèlerinage par une confrérie de Sainte-Clotilde fondée, en 1619, au nombre de 26 frères perpétuels, qui se réunissaient dans la chapelle de l'ancien monastère. En 1642, à la suite d'une discussion, le Parlement décida qu'à l'avenir ce serait le doyen du chapitre qui porterait l'image de sainte Clotilde.

Une nouvelle relique, composée d'une côte fut obtenue, en 1655; on alla la chercher à Sainte-Geneviève du Mont, à Paris, où le corps de sainte Clotilde était conservé sous une châsse. Cette côte fut placée dans un reliquaire tectiforme, au-dessous de la statue en vermeil de la sainte. Lorsque le culte fut rétabli, en 1805, on commanda un autre reliquaire à M. Delamarre, de Rouen, suivant le dessin exécuté par M^lle^ Le Rat de Magnitot; c'est le reliquaire actuel, en bronze doré reproduisant à peu près l'ancien.

PLAQUE DE CONFRÉRIE. — M. Ferjus-Caron possède une plaque ovale en bronze argenté mesurant 0m,135 sur

Nouveau reliquaire, exécuté vers 1805 ou 1806.

0m,105 et reproduisant exactement la statuette de la Sainte qui surmontait l'ancien reliquaire détruit pendant la Révolution; cette plaque était portée par le bedeau de la Confrérie de Sainte-Clotilde.

Sceau. — Le chapitre de l'église collégiale des Andelys possédait un sceau ovale représentant aussi sainte Clotilde tenant dans sa main droite une petite église, et dans la main gauche un sceptre fleurdelisé ; le fond était garni d'un semis de fleurs de lis. Ce sceau portait l'inscription suivante : SIG. ECCLE. REGAL. ET. COLLEG. B. M. DE. ANDEL ; il ornait un acte de réception d'un chanoine, M. Étienne François Duval de Calende, le 18 janvier 1745 ; ce sceau est reproduit dans l'*Histoire des Andelys* de M. Ruville (t. I, p. 345), nous ne savons où il se trouve actuellement[1].

Sceau de l'église royale et collégiale de Notre-Dame des Andelys.

Les cloches. — Dans la tour Sud, placée à droite du portail principal de l'église, il existait une grosse cloche baptisée Croheult (Clotilde), en 1500 ; elle fut refondue, en 1636, grâce à la générosité de la famille Le Pelletier ; cette dernière a été fondue par N. Jupin et N. Buret, dont on retrouve les noms sur les cloches des églises de la région ; elle existe encore, sa circonférence est de $5^{m},40$.

Les verrières. — La plus ancienne verrière relative à la vie de sainte Clotilde est du XVI^{e} siècle, elle se compose de deux fenêtres surmontées de tympans ; la fenêtre

[1] Le fronton de la porte d'entrée du presbytère des Andelys est orné d'un bas-relief, où l'on voit au milieu ce sceau ; à droite se trouve Clovis et à gauche Saint-Remi ; il est reproduit sur le titre de cette étude.

de gauche est la plus jolie par son coloris et par sa conservation, les légendes explicatives ont été à peu près conservées. Ces verrières ont été réparées, en 1864, et la partie de droite a été refaite sur plus de la moitié, vers la droite; seul, le *Baptême de Clovis* par Saint-Remi est bien conservé, son costume Renaissance est très beau comme coloris; à côté, on voit des donateurs très inté-

Les reliques de sainte Clotilde portées par la confrérie des bourgeois d'Andely. (Verrière du XVI^e siècle, de l'église Notre-Dame des Andelys.)

ressants, Alexandre La Vache du Saussay et sa femme. Les deux dernières parties relatives à la construction de l'église et au miracle de la fontaine sont presque entièrement refaites.

Cette chapelle est la première du collatéral sud, celle des fonts baptismaux, où se trouve encore une statue en bois de sainte Clotilde, du commencement du XVII^e siècle. Dans la troisième chapelle au-dessus de celle-ci, une autre verrière est aussi consacrée à la vie de sainte Clotilde, elle a été presque totalement refaite, en 1864-1865, par le peintre verrier Dideron. Nous noterons simplement la partie supérieure du tympan, qui

est ancienne, quoique réparée, et représente la curieuse procession de la fête de sainte Clotilde, avec la châsse gothique en argent doré portée par la Confrérie revêtue de costumes de la Renaissance. Ce document dont nous avons parlé, ci-dessus, à propos des reliquaires, offre un grand intérêt pour l'histoire locale.

A l'extrémité du chœur, à gauche, au-dessus du maître-autel, à la première fenêtre, se trouve une sainte Clotilde tenant une église ; elle a été presqu'entièrement refaite, et il n'existe d'ancien que le bas du corps et un fragment de la petite église. Dans la verrière moderne du portail du transept sud, il existe une autre petite sainte Clotilde tenant son église. Enfin, dans la première chapelle du collatéral gauche consacré à la Sainte-Patronne des Andelys, s'en trouve une autre, sans église, et d'un coloris très médiocre, comme les autres personnages voisins.

LE DOLMEN ET LA FONTAINE MIRACULEUSE

La première mention de la fontaine miraculeuse de sainte Clotilde se trouve dans la *Vie de sainte Clotilde*, publiée à Rouen, en 1613, par Jacques Desmay, chanoine d'Ecouis, qui y a inséré une traduction d'un récit anonyme plus ancien du XVI[e] siècle, et dont l'origine remonte au X[e] siècle : « Miracle advenu à Andely la veille de la Pentecôte dernière, le second iour du mois de juin, mil six cent dix huit : Par l'intercession de sainte Clotilde Reyne de France, femme de Clovis, premier Roy Chrestien des Français : Rouen. Nicolas le Prévost », (réimprimé, en 1870, par M. Lormier.)

[1] Kurt. *Vie de sainte Clotilde*, p. 128.

Une source serait sortie du sol, au moment où la reine Clotilde priait pour activer les travaux du monastère de filles qu'elle faisait alors construire aux Andelys ; et pour augmenter l'ardeur des ouvriers,

Gravure de M. Le Febure (Cabinet des estampes à Paris).

les eaux auraient eu pour eux seuls la saveur du vin[1].

Cet auteur parle ensuite de la coutume qu'avaient les

[1] Un grand nombre de saints et de saintes passent pour avoir fait sourdre des fontaines : nous n'essaierons pas d'expliquer l'origine de ces croyances, qui remontent aux temps les plus éloignés, il suffit de citer Moïse frappant un rocher de sa baguette et en faisant sortir une source pour désaltérer les Hébreux qui manquaient d'eau au camp de Raphidim.

Plus tard, une source jaillissante a pu devenir la forme palpable destinée à rappeler la première prédication du christianisme ou son

pèlerins de passer à trois reprises sous *une table de pierre*, située près de la source, après s'y être baignés. Cette table de pierre existait au XVII^e^ et au début du XVIII^e^ siècle, car cette scène figure sur une estampe gravée par M. le Febure, que l'on peut voir au Cabinet des Estampes dans l'Album de planches consacrées au département de l'Eure et à l'arrondissement des Andelys, elle représente sainte Clotilde; à droite, dans le lointain l'église; à gauche la fontaine, le dolmen et les baigneurs. Le dolmen existait également à la fin du XVIII^e^ siècle, car il fut dessiné, en 1781, et ce dessin dû à M^lle^ Le Rat de Magnitot a été reproduit dans l'*Histoire des Andelys* (t. I, p. 227). Une pièce des Registres de la paroisse Notre-Dame et des Archives municipales des Andelys, du 16 juin 1678, mentionne le baptême : « d'une fille, de père et mère inconnus, trouvée l'avant-veille, en la place de la fontaine Sainte-Clotilde, *sur une pierre, proche de l'arbre de la place*, et a été nommée Clotilde[1]. »

triomphe dans un endroit déterminé ; les saints bretons et irlandais rentrent dans ce groupe.

Nous nous contenterons de mentionner simplement les saintes qui sont citées pour avoir fait sourdre des sources.

Sainte Begge, d'Andenne ; sainte Clotilde, dont le miracle de l'eau changée en vin était, paraît-il, représenté sur sa châsse (A.-A. SS. Jun, t. I, p. 293) ; sainte Reine, d'Alise ; sainte Bathilde, reine qui fit jaillir une source, près de son abbaye de Chelles ; sainte Berthe, abbesse d'Avenay, détourna un ruisseau avec l'extrémité de sa quenouille pour l'amener à son monastère ; sainte Wenefride, martyrisée à Holywell, dans le Flintshire, fit jailltr une source sur l'endroit de son supplice.

[1] La fontaine Sainte-Clotilde était louée 1200, vers 1820 ; car on comptait alors 15 à 20000 pèlerins ; ce prix tomba à 730 francs par an, en 1844 ; dans le même bail figure une petite pièce de terre de 14 ares 80 centiares, située au hameau de la Baguelaude, nommée *clos de Sainte-Clotilde*, elle était louée 23 francs. La location de la fontaine est tombée à 600 francs, vers 1870.

Dans le bail notarié de 1844, passé chez M^e^ Guesnier, *le locataire ne devait pas percevoir plus de* 0,30 *centimes par entrée à la fontaine, que*

Sous le Directoire, on décida à trois reprises de faire cesser les pèlerinages, de boucher la fontaine avec de

Fontaine de Sainte-Clotilde, et pèlerins passant sous le dolmen, d'après le dessin de Mlle Le Rat de Magnitot, exécuté en 1781.

grosses pierres, et d'envoyer du 23 au 28 prairial 1799, un détachement d'Évreux pour assurer l'exécution des

l'on se baigne ou que l'on ne se baigne pas; cette clause existe toujours.

Le clergé et sa suite venant en procession à la fontaine sont exemptés du droit d'entrée.

ordres ; c'est ce qui occasionna la destruction du dolmen, dont les pierres servirent à obstruer la source. La gravure de Le Febure et le dessin de M^lle^ de Magnitot donnent la forme du monument composé d'une grosse pierre horizontale portant sur quatre supports, on y voit un pèlerin sortant de se baigner et passant en dessous. Cette coutume de passer sous la table des dolmens existe pour d'anciens monuments mégalithiques voisins, qui ont été christianisés, puis transformés depuis une trentaine d'années ; à 8 kilomètres plus loin, nous citerons le *Tombeau de saint Ethbin*, près de Port-Mort, au bord de la Seine ; le *Tombeau de saint Maux* (*Maxime*) et *saint Vénérand*, entre Acquigny et Heudreville, au bord de l'Eure, à 20 kilomètres plus loin. Nous nous sommes étendus plus longuement sur ces monuments, dans notre étude consacrée aux *Monuments mégalithiques christianisés de l'Eure et de la Seine-Inférieure*[1].

La petite statuette en pierre de Sainte Clotilde qui se trouve au-dessus de la source provient de Cantiers (Eure). Le dessin de 1781 que nous reproduisons donne bien encore l'aspect de la fontaine, mais elle se trouve actuellement entourée de murs ; une cloison en planches divise la source, un côté étant réservé aux hommes, l'autre aux femmes.

[1] Bulletin de l'Association française p. l'avanc. des sciences, 1898.

« Le chapitre, le clergé de Notre-Dame, de Saint-Sauveur, de la Madeleine, de Vezillon, les religieuses des deux communautés d'Andely (Capucins et Urselines), le Baillage, l'Hôtel de Ville, allaient processionnellement, le 2 juin, suivis d'une affluence prodigieuse d'étrangers ; on y versait plusieurs mesures de vin dans la source et l'on y plongeait la statue et le reliquaire de sainte Clotilde ; aussitôt les pèlerins s'y plongeaient pour obtenir des faveurs miraculeuses ou la guérison de leurs maux. » (Note manuscrite accompagnant la vue des Andelys exécutée au lavis par l'architecte J.-J. Lequeu, en 1787.)

Le tilleul gigantesque et séculaire a été aux deux tiers brisé par un cyclone, en 1901.

LE CULTE DE SAINTE CLOTILDE DANS L'EURE

Outre les indications qui précèdent, nous avons appris que des statues ou verrières représentant la sainte existaient dans les dix localités suivantes. Nous ne pouvons en parler longuement, n'ayant pu aller les étudier toutes sur place.

1° Le Neubourg, verrière et statue ;

2° Louviers, statue moderne, à droite du portail, avec celle de Clovis ;

3° Saint-Germain (de Pasquier), canton d'Amfreville-la-Campagne ;

4° Romilly, près Bougy, canton de Beaumont ;

5° Bosc-Bénard Cressy, canton de Bourgthéroulde ;

6° Bourg-Achard. M. l'abbé Chapellière, lorsqu'il était curé de cette paroisse a fait placer, en 1892, une grande verrière située dans la paroi sud, elle comprend trois travées : 1° Sainte Clotilde instruisant Clovis des vérités de la foi chrétienne ; 2° la bataille de Tolbiac ; 3° le baptême de Clovis ; cette verrière a été peinte par Duhamel-Marette d'Évreux : une replique de cette verrière se trouve dans l'église de Saint-Étienne à Elbeuf ;

7° Bourneville, canton de Quillebeuf. Une statue de $2^{m},12$ de hauteur se trouve dans cette église, du côté nord, elle est adossée à la muraille. Une confrérie de quatre femmes et quatre hommes existait dans cette paroisse, elle a disparu depuis 1895 ;

8° A Montfort-sur-Risle, bien que l'on nous ait parlé d'un ancien culte, M. le Doyen nous a affirmé ne pas en avoir connaissance ;

9° Dans l'arrondissement des Andelys, une statue existe dans l'église de Guitry, c'est une statue en plâtre qui se trouve dans cette église, on ne sait si elle a remplacé une statue plus ancienne ; actuellement, le culte se borne dans cette paroisse en une réunion de dames qui offrent le pain bénit une fois l'an ;

10° Marcouville, canton de Fleury sur Andelle. Jean Pierre Cliquet, curé de Marcouville fut titulaire de la chapelle de Sainte-Clotilde des Andelys, en 1788 ; il avait fondé une confrérie de Sainte-Clotilde dans son église.

11° Cantiers, canton d'Écos. Une petite statuette en pierre de Sainte-Clotilde provenant de cette localité a été transférée, depuis 1875, au-dessus de la fontaine miraculeuse des Andelys.

12° Dans l'église de Coudray édifiée sur une crypte qui passe pour être carolingienne, l'ancienne statue de sainte Clotilde a été remplacée par un fac-simile peint sur bois.

13° Éturqueraye, canton de Routot. Cette église possède une belle statue en bois sculpté peint en blanc, avec filets or, elle mesure $1^{m},50$ de hauteur ; elle est placée dans une niche, au-dessus de l'autel dédié à sainte Clotilde, elle est située à droite, à l'entrée du chœur, et fait pendant à l'autel de la sainte Vierge. De temps immémorial, une confrérie de dames existe, elle fut renouvelée par M^gr^ Devoucoux ; un pain bénit est offert le premier dimanche qui suit la fête de sainte Clotilde, par la Dame Reine ou la Trésorière de l'année. (Cette coutume se retrouve aussi dans la Seine-Inférieure, à la Bouille, à Grainville la Teinturière, à Rolleville, Ouville l'Abbaye, Sassetot, où existent des confréries de sainte Clotilde.

14° Le Troncq, canton du Neubourg. Une statue du XVII^e^ siècle, en bois peint, d'une hauteur de 0^m^,55, placée sur un autel situé à droite de la nef est dédiée aussi à la sainte; une confrérie de Dames existe depuis fort longtemps.

15° Gisors. Dans la quatrième chapelle du collatéral de gauche dédiée à sainte Anne, et dont la statue en marbre orne l'autel, on remarque une belle verrière d'un très joli coloris exécutée, vers 1500, très probablement par Romain Buron, ainsi que l'a mentionné M. l'abbé Blanquart.

Le panneau de droite représente la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus ; au-dessous saint Pierre et des donateurs. Le panneau de gauche représente sainte Clotilde, elle porte la couronne royale, son manteau bleu est fleurdelysé, sur ses épaules on voit une étoffe violette ; à la ceinture, une large chaîne d'or formant des festons ; la jupe est d'un beau rouge. A la hauteur des épaules, on lit SANT CROTI. La tête se détache sur une voûte d'église. Au haut de la verrière, un écusson est tenu par deux anges. De la main gauche, la Sainte tient une église dorée et très ornée, qui se détache en clair sur les autres couleurs plus sombres.

Au fond de l'abside de cette église, à gauche et adossée à la chapelle de la Sainte-Vierge, on voit une statue en pierre d'une exécution sommaire et qui représente aussi Sainte Clotilde, la tête ornée d'une couronne de marquis, un large collier de pendentifs au cou; elle tient de la main droite une église, la gauche soutient des draperies informes : on ne peut fixer un style à cette statue qui peut remonter au XVII° ou XVIII^e^ siècle : elle mesure environ 1^m^,20 de hauteur.

LE CULTE DANS LA SEINE INFÉRIEURE

Dans ce département nous avons relevé encore quatorze statues, avec un autel ou sans autel spécialement consacré à sainte Clotilde.

Rolleville. — Le seul pèlerinage très suivi dans la Seine-Inférieure est celui de Rolleville près de Montivilliers, qui a lieu également comme aux Andelys, le 3 juin, et dure ensuite plusieurs semaines ; on bénit la fontaine la veille, à sept heures du soir; il existe dans l'église une chapelle dédiée à sainte Clotilde, avec une archiconfrérie; la statue qui orne l'autel est moderne et date de 1880. A l'entrée du chœur, au pilier de droite, est adossée une statue en bois de chêne, mesurant 1m,10, elle est l'objet de la vénération des pèlerins, elle peut remonter au XVIIe siècle, mais son intérêt artistique est nul; elle tient aussi une église dans sa main gauche ; elle est vêtue d'un long voile pour cacher son état lamentable, car elle est très vermoulue.

Une autre statuette en bois polychrome se trouve au presbytère, elle est ancienne.

A 75 mètres environ de l'église, on voit une fontaine abritée par un petit bâtiment en briques, sans caractère, remontant à 1870, il contient quatre piscines; la porte d'entrée est surmontée d'une statue de sainte Clotilde dont le style en est tellement sommaire qu'il est difficile de le préciser, elle peut remonter aussi au XVIIe siècle ; la sainte tient une église de la main gauche et relève son manteau d'hermine de la main droite.

Ouville l'abbaye. — Un pèlerinage, jadis très fré-

quenté, a lieu encore dans cette paroisse, le 3 juin de chaque année, mais les pèlerins s'y rendent, en outre, pendant l'année : il existe aussi une confrérie de Sainte-Clotilde composée d'hommes et de femmes. L'église possède une statue du XVI^e^ siècle, elle est massive et d'un style rustique. La tête est surmontée d'une couronne assez haute et plate, la sainte tient une église de la main gauche.

Sassetot le mal gardé, près Bretteville Saint-Laurent en Caux. — Le premier lundi de chaque mois, une messe est dite pour les membres d'une confrérie de Sainte-Clodilde, dont il existe une petite statue en bois ancienne et une statue moderne.

Baillolet près de Bailleul-Neuville, canton de Londinières. — L'église de Baillolet ne possède plus qu'une statue moderne de sainte Clotilde; un pèlerinage autrefois très suivi a lieu le 3 juin, jour de la fête de la sainte.

Grainville la teinturière, canton de Cany Barville. — Dans cette église a lieu un pèlerinage très fréquenté : une chapelle de l'église est dédiée à sainte Clotilde, dont la statue est moderne. Une confrérie ayant cette sainte comme patronne existe dans la paroisse.

Neuchatel en Bray. — L'église Saint-Jacques, à Neuchâtel, possédait depuis 1670 une des trois reliques authentiques de la sainte, avec l'abbaye de Saint-Wandrille et l'église des Andelys : cette relique a été transférée à Notre-Dame, mais à la Révolution, on l'avait cachée dans le pied d'une statue, d'où elle fut retirée en 1843, et placée sur l'autel de Notre-Dame de Neuf-

châtel. On voit dans cette église une statue de bois mesurant $1^m,33$ avec le socle, la tête est surmontée d'une couronne royale de $0^m,15$, ce qui donne $1^m,48$ à la statue; la sainte tient dans la main droite un petit temple, qui ressemble plutôt à un reliquaire qu'à une église. La robe est élégamment disposée, ainsi qu'une large draperie ramenée sur le devant de la jupe, dont l'extrémité s'appuie contre le petit édifice et le coude droit. L'exécution de la tête et des draperies indique les débuts du XVII^e^ siècle : cette statue est peinte en gris bleu, la bordure de la robe, des manches, l'église et la couronne sont dorées, elle est placée contre le pilier de gauche du transept, côté ouest-nord-ouest. Il existe une autre statue moderne dans cette église, sur l'autel d'une chapelle consacrée à sainte Clotilde, elle est située au fond de l'abside, au N. O.

ELBEUF. Verrière moderne dans l'église Saint-Étienne (voir BOURG-ACHARD, Eure).

ROUEN. — De nombreuses confréries d'hommes et de femmes de cette ville avaient cette sainte pour patronne; on en fonda même une, en 1819, c'était une société de bienfaisance et de secours, sous la dénomination de Société de bienfaisance de Sainte-Clotilde. On voit donc que nos bureaux de bienfaisance et de secours mutuels ne sont qu'une copie d'institutions plus anciennes. Plusieurs paroisses de Rouen avaient de ces confréries : Saint-Cande le Vieux, Saint-Vigor, la Chapelle Saint-Marc, de Saint-Nicaise et de Saint-Sever[1].

[1] A ce propos, nous citerons une curieuse image de confrérie et association de Sainte-Suzanne, Saint-Mathurin, *Sainte-Clotilde*, Sainte-Barbe et Sainte-Marguerite, fondée en l'église Saint-Sever de Rouen. (P. Le Sueur, fecit, 1697, collection M. Pelay, à Rouen).

A Saint-Maclou, nous avons vu une intéressante statue de sainte Clodile, ayant comme celles de Rolleville et des Andelys un manteau royal avec un large collet d'hermine; le corsage porte une ornementation en relief, la main gauche soutient une église sans style, surmontée d'un clocher terminé par un coq, la droite bien modelée relève légèrement un manteau; la tête est agréable et bien traitée, une petite couronne est posée sur la chevelure. Une autre couronne plus importante en métal doré a été ajustée au-dessous ; en l'enlevant, ce n'est pas sans surprise que nous avons découvert un bonnet phrygien, dont quelque confrère patriote affubla cette statue, peut-être pour la rendre plus populaire et la soustraire à la fureur révolutionnaire des terroristes et destructeurs d'objets d'art.

Statue en bois de sainte Clotilde (la tête est surmontée d'un bonnet phrygien), église Saint-Maclou, à Rouen.

L'église Saint-Ouen possède dans le transept gauche une grande statue moderne en pierre qui fait partie de la nombreuse série de saints et saintes ornant cette église.

Il n'est pas étonnant que le culte de sainte Clotilde ait été en honneur à Rouen, car cette reine y avait fondé

ou restauré un couvent de femmes, vers 524, lorsqu'elle se réfugia à Tours. Cette abbaye dite des *Saints-Apôtres* fut considérablement augmentée, en 638, par saint Ouen ; et même plus tard, elle prit le nom du saint évêque.

Dieppe. — A Dieppe, il existait une chapelle de saint Maurice et de sainte Clotilde, dans l'église Saint-Rémi, elle est signalée par le prêtre Guibert Michel Claude (1697 à 1784), dans ses *Mémoires* rapportés par l'abbé Cochet dans les *Eglises de Dieppe*, « La 6e chapelle, du côté méridional était réservée à saint Maurice et sainte Clotilde, *patrons des tablettiers, boitiers, peinguiers et de tous les ouvriers en corne*, qui y avaient leurs confréries. » Cette chapelle a été consacrée depuis à saint François Regis.

La Bouille. — Sainte Clotilde est la seconde patronne de cette église ; une statue placée dans une niche, du côté de l'épître, est encore vénérée ; toutefois, le culte n'a plus dans cette localité le même nombre de fidèles. La statue ancienne en pierre se trouve depuis 1892 en dehors de l'église, on l'a remplacée par une autre moderne, également en pierre, mesurant $0^{m},90$ de hauteur.

Etaimpuis canton de Totes. — Avant la Révolution il y avait une église à Etampuis et une autre au Bien-

[1] Les Bollandistes. *Vie de sainte Clotilde. Acta Sanctorum.* (1er vol. de juin). L'origine de cette abbaye a été discutée, certains auteurs l'attribuent à saint Denis de Paris (IIIe siècle) ; d'autres, et ils sont les plus nombreux, à saint Victrice (393 à 417), qui établit à Rouen plusieurs monastères de femmes ; dans ces conditions, sainte Clotilde n'aurait fait que le restaurer et l'augmenter. Des fouilles exécutées par l'abbé Cochet, en 1872, auprès de cette abbaye, ont donné de nombreuses sépultures carolingiennes, incontestablement chrétiennes et appartenant à des femmes, sans doute aux religieuses enterrées du VIe au IXe siècle ; le mobilier funéraire est au musée de Rouen.

nais; la première fut détruite, et c'est la seconde qui est devenue l'église paroissiale, bien que la commune porte le nom d'Etaimpuis. Saint Martin qui était le patron de cette église est devenu celui de l'église du Biennais; sainte Clotile a dû prendre la seconde place. La chapelle se trouve dans le transept de droite, un autel avec statue est dédié à la sainte : un pèlerinage assez suivi a lieu le jour de la fête, le 3 juin.

Un particulier a imaginé d'édifier une chapelle en planches sur une source située près de sa ferme, dans un but d'intérêt, par ce que des personnes y attribuent une vertu miraculeuse et qu'ils l'appellent *fontaine de Sainte-Clotilde*. Il existe une chapelle de Saint-Martin qui a été construite à Etaimpuis sur l'emplacement de l'église détruite pendant la Révolution.

Cailly canton de Clères. — Une statue en pierre de sainte Clotilde remontant au XVII^e^ siècle est adossée à la muraille de la nef, dans l'église de Cailly; aucun pèlerinage n'a lieu dans cette paroisse.

Amfreville la Mi-voie. — En 1850, on a remplacé dans l'église de La Mivoie une ancienne statue de sainte Clotilde par une autre en plâtre qui ne parut pas digne d'intérêt, car vers 1885, on la remplaça elle-même par une autre également en plâtre et peinte, venant de la rue Saint-Sulpice à Paris. Cette statue se trouve sur l'autel, à droite de la nef; le culte de sainte Clotilde date de la fondation de l'ancienne église, qui a été dédiée à saint Rémi de Reims.

Sommery (canton de Saint-Saens). — Le culte de sainte Clotilde dans cette église ne paraît remonter

qu'à 1825. En 1875, on remplaça la première statue par une autre en terre cuite polychrome sortant des ateliers de Froc Robert, à Beauvais ; elle est adossée à la muraille à gauche de la nef, presqu'à l'angle de la chapelle de la sainte Vierge.

Petit Quevilly près Rouen. — Nous avons vu, en 1908 chez M. Gouy, marchand d'antiquités à Rouen une statue en pierre du XVII^e^ siècle, elle mesure 1 mètre de haut, elle tient de la main gauche une église, de la droite son sceptre ; le style en est un peu lourd, elle a été achetée au Petit Quevilly chez un amateur, qui n'a pu dire de quelle église elle provenait, ou n'a pas voulu préciser.

LE CULTE DE SAINTE CLOTILDE EN FRANCE

Paris. — L'église de Sainte-Clotilde possède dans le transept de gauche, un autel orné d'une belle statue peinte du sculpteur Guillaume ; elle est surmontée d'une remarquable peinture de Langée, exécutée en 1870, et représentant sainte Clotilde consolant et secourant les pauvres. Cette église possède un reliquaire en bronze orné de personnages et d'une petite statuette de la sainte surmontant une relique.

Reims. — En 1896, on a élevé une église pour célébrer le centenaire de la conversion des Francs ; une frise doit représenter une procession des personnages venus à Reims prier au tombeau de saint Remi et rendant hommage à sainte Clotilde : ce monument est dû à M. Gosset.

Dans le trésor de l'église Saint-Remi, il existe une suite de dix tapisseries données par Robert de Lenon-

court à l'abbaye de ce nom, en 1530; elles ont été publiées en un album in folio ayant pour titre *Tapisseries de Reims (vie de saint Remi)* (dessins et gravures de Leberthais et Schaal, imp. de Rougier à Paris), certaines tapisseries sont du XV^e^, d'autres du XVI^e^ siècle, plusieurs sont relatives à l'histoire de Clovis et de Clotilde.

JOYENVAL et CHAMBOURCY (Seine-et-Oise). — Un pèlerinage célèbre avait lieu, avant 1793, dans l'abbaye de Joyenval, à une fontaine où sainte Clotilde, qui habitait le château voisin de Montjoie venait, paraît-il se désaltérer, après avoir prié dans l'oratoire d'un saint ermite, situé dans la forêt de Marly.

Dans l'église de Chambourcy, sur l'autel de la sainte Vierge, se trouve actuellement un reliquaire à verre mobile, dans lequel on voit une statue couchée de sainte Clotilde, aux pieds de laquelle se trouvent ses reliques; la statue est en plâtre et moderne, paraît-il.

Dans le département de l'Oise[1], à la Chapelle aux Pots où à Ons-en-Bray, il y aurait un pèlerinage fréquenté, nous n'avons pu obtenir de renseignements sur ces deux dernières localités.

AUXERRE. — Dans cette ville, sainte Clotilde avait fait construire une église que les princes carolingiens affectionnaient et à laquelle attenait un monastère célèbre : saint Germain fut enterré dans cette église, où aucun souvenir de sainte Clotilde n'a survécu.

[1] Saint-Arnoult, canton de Formerie (Oise). Un pèlerinage ancien a lieu le 3 juin, jour de la fête de Sainte-Clotilde. Dans l'église se trouve une très belle statue de la sainte.

STATUES ATTRIBUÉES A TORT A CLOVIS ET CLOTILDE

Corbeil (Seine-et-Oise. — Montfaucon, le premier, a décrit deux statues du portail de Notre-Dame de Corbeil, (détruit sous la Révolution) comme étant celles de Clovis et de Clotilde; depuis, on les a reproduites sous cette qualification, dans le *Musée* des Monuments français, où elles ont figuré, de 1795 à 1816. En 1816, ces statues sauvées par Lenoir furent portées, avec les autres effigies royales, à l'extrémité du bras nord du transept : ces statues sont de la fin du XVII^e^ siècle, des moulages existent au musée du Trocadéro.

M. R. de Lasteyrie a identifié ces figures à Salomon et à la reine de Saba, dans son article sur la sculpture française du XVII^e^ siècle, publié dans les *Mélanges Piot*, en 1903.

D'après M. Lefèvre Pontalis, un certain nombre de cathédrales, notamment celles de *Chartres*, *Le Mans*, *Bourges*, *Provins*, *Saint-Loup de Naud*, *Etampes* et l'ancienne cathédrale *de Laon*, (face occidentale, tympan de la porte centrale) possèdent des statues rappelant celles-ci. Or, comme le nom de Salomon est inscrit sur le phylactère de la statue du Mans, celles qui lui ressemblent peuvent être attribuées au même roi; par suite, les statues de femmes peuvent être attribuées à la reine de Saba, à Judith, ou autres personnages. Il est assez vraisemblable que les sculpteurs des XII^e^ et XIII^e^ siécles aient voulu représenter les rois et reines de Juda, ancêtres de la Vierge, plutôt que les rois de France, dans la série des

[1] Voir aussi John Hope et Lethaby sur les sculptures de la cathédrale de Wells, dans l'*Archéologica*, 1905.

rois, aux cathédrales de Paris, *Amiens*, *Reims*, *Chartres*.

Beaucoup de traités d'archéologie, d'histoires de France[1] et d'ouvrages ayant reproduit ces deux statues comme étant celle de Clovis et de Clotilde, nous devions les mentionner, bien qu'elles s'éloignent complètement de toutes celles que nous étudions dans ce travail, et ne présentent jamais d'églises dans leurs bras ou à leurs pieds.

IMAGES

1. Une des plus anciennes gravures de sainte Clotilde a été exécutée sur bois au XVI^e^ siècle, elle a été reproduite dans l'ouvrage de Boué de Villiers, sur sainte Clotilde.

2. La plus intéressante image gravée que nous connaissions se trouve au Cabinet des Estampes à Paris, dans l'album consacré au département de l'Eure, et à l'arrondissement des Andelys; elle mesure 0^m^,305 de largeur sur 0^m^24 de hauteur, elle n'a plus de marges, et par suite n'a plus de légendes, mais on voit au bas et au milieu, sur le terrain, le nom du graveur, *M. Le Fébure sculp.*; c'est une gravure au burin du XVII^e^ ou XVIII^e^ siècle représentant la sainte debout et occupant tout le premier plan; de la main gauche, elle montre une église, la main droite soulevée tient un spectre royal : du côté gauche, dans le lointain, on distingue un dolmen porté sur quatre pierres et des pèlerins passant dessous,

[1] M. B. Zeller, dans son ouvrage *Les Francs mérovingiens, Clovis e. ses fils*, (Hachette, 1880, fig. 7), reproduit d'après Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, deux statues au milieu d'un groupe de huit personnages: les deux statues que cet archéologue avait ainsi identifiées se trouvaient, d'apres lui, à gauche du portrait de saint Germain des Prés, à Paris, avant la Révolution : d'après la gravure, ce ne sont pas les mêmes que celles de Notre Dame de Corbeil, actuellement à Saint-Denis; elles ne sont pas à Saint-Germain-des-Prés.

après s'être baignés dans la source abritée par un grand arbre (reproduite page 27).

3. Une autre ancienne image a été gravée à l'eau forte et au burin ; « *sainte Clotilde reine de France,* gravure au burin n° 22 x, à Paris chez Basset marchand d'estampes et fabricant de papiers peints, rue Saint-Jacques, au coin de celle des Mathurins, n° 64.

4° Sainte Clotilde tenant de la main droite une église, de la gauche le sceptre royal; à gauche, dans un écusson, *sainte Clotilde prie Dieu pour la conversion de son mari,* à gauche, *sainte Clotilde assiste au baptême de Clovis à Reims,* cette gravure sur pierre, en couleur, mesure $0^{m},13$ de hauteur, sur $0^{m},08$ de largeur; cette image est placée dans une petite boîte vitrée en carton.

5. *Cantiques spirituels, sainte Clotilde reine de France* (cantiques et oraisons) de la fabrique de Pellerin, imprimeur-libraire à Épinal, gravure sur bois coloriée, exécutée, vers 1810 ou 1820; la sainte occupe toute la page.

6. *Images religieuses, galerie des reines de France n°* 1. *La reine Clotilde femme de Clovis* I^er^. (La première du tableau), éditée en couleur, gravure sur bois de Pellerin, imprimeur-libraire à Epinal.

7. *Galerie des rois et reines de France. Race mérovingienne n°* 751. *La reine Clotilde femme de Clovis I^er^*; lithographie Olivier Pinot, éditeur à Epinal. Déposé P. V., gravure sur pierre, en couleur et rehaussée d'or.

8. *Sainte Clotilde,* à mi-corps, lithographie en couleur de A. Bes et F. Dubreuil, imprimeurs-éditeurs, rue Gît-le-Cœur 11, (très laide).

9. *Sainte Clodilde,* en pied; fabrique d'estampes de Gangel à Metz, déposé.

10. *Sainte Clotilde,* (reine de France, fête le 3 juin, morte l'an 545), la reine est agenouillée à droite. Pintard éditeur à Lyon, rue de l'Annonciade 2, (petit format.)

11. Même titre, la reine agenouillée; N. Baillard éditeur, Paris ; légères variantes.

12. *Sainte Clotilde.* Pintard, déposé, graveur à Lyon. Gardon éditeur, rue de l'Annonciade, 2, déposé (série de 16 personnages), petits formats.

13 *Sainte Clotilde,* en buste à gauche, de 3/4 (série de 18 personnages); ancienne maison Pintard. A. Tournier et C^ie^ successeurs, imprimeurs-éditeurs rue de l'Annonciade 2 Lyon.

14. *Sainte Clotilde, reine.* F. Sorrieu, lithographe-imprimeur. Lemercier Paris n° 20 Paris Massard, éditeur, (rue Hautefeuille 20), lithographie en pied, en couleur; la reine est tournée à gauche, une église se voit dans le fond à droite, la Seine à gauche.

15. *Sainte Clotilde, reine de France* (avec le cantique et l'oraison, la sainte est en pied ; gravure sur pierre en couleur. Pellerin et C^ie^ ; imprimeurs-éditeurs, imagerie d'Epinal n° 2089.

16. *Sainte Clotilde ; sancta Clotilda.* n° 96. Paris L. Turgis jeune, imprimeur-éditeur, rue des Ecoles 69. New-York. Duane S^h^ 98. (lithographie coloriée); la sainte est en pied devant un prie-dieu, elle tient une petite croix de la main droite, la main gauche est appuyée sur un livre.

17. *Sainte Clotilde,* n° 21. Jolie chromo de 0^m^,225 sur 0^m^,135, éditée par la Société Saint-Augustin, Bruges et Lille. Déposé, 1884 X b. La sainte avec un large nimbe, tournée à droite, tient dans ses bras une église, à ses pieds jaillit une source.

18. Ce modèle a été reproduit en petit format, avec les mêmes teintes, une bordure différente, et la légende Sancta Clotilda : *ora : pro : nobis. Sainte-Clotilde*, lithographie Saint-Augustin A. b. 36 J-J Epinal. Bruges.

19. La même planche en bistre, avec fond uni or et dentelle sur les bords, (mêmes mesures).

20. La même composition en noir, un fronton gothique repose sur deux colonnes. *Sainte Clotilde*, *Sancta Clotilda*. n° 135.

21. *Sainte Clotilde. Reine de France. Patronne des Andelys. Souvenir du pèlerinage des Andelys* (Eure) Paul Leloup éditeur, 7 rue Servandoni; se trouve aux Andelys chez Ferjus Caron, imprimerie Brehier, rue Madame 15, Paris. Gravure au burin de A. Varin, représentant la sainte sous un portique gothique d'après la statue de Guillaume placée dans l'église de Sainte-Clotilde de Paris.

22. Sainte Clotilde, reine de France.

M... a été reçue de l'Association des femmes chrétiennes, établie dans l'église paroissiale de Sainte-Clotilde. Paris le... 18... Heliog. P. Dujardin. Eudes imprimeur.

23. Cartes postales éditées par M. l'abbé Gastambide, vicaire à l'église Sainte-Clotilde de Paris, reproductions d'images anciennes; autel de Sainte-Clotilde, à Paris, reliquaire etc.

24. *Sainte Clotilde reine de France*, elle épousa Clovis, roi des Français, en 492, et par sa piété le convertit à la vraie religion. Dans la partie droite se trouve une traduction en italien. Lithographie coloriée du commencement du XIX^e^ siècle (Paris... gro... tal... 18).

25. *Sainte Clotilde, reine de France.* Sainte Clotilde

demande à Dieu la guérison du jeune Clodomir, Dieu de Clotilde donne-moi la victoire et je me donne à toi : ces deux gravures illustrent une notice de 4 pages publiée par la *Bonne Presse* E. Petithenry, imp. gérant, 8 rue François Ier, Paris, n° 173.

26. *Sainte Clotilde instruit Clovis sur la foi chrétienne, baptème de Clovis*, chromolithographie de J. Bognard, Paris n° 584.

MÉDAILLES

Les médailles les plus anciennes de sainte Clotilde que nous connaissions remontent au commencement du XIXe siècle. La plus grande était appendue au ruban d'honneur des élèves du pensionnat des filles de Sainte-Clotilde, aux Andelys, actuellement fermé, depuis l'application de la loi sur les Congrégations. Une autre petite médaille est vendue aux pèlerins, aux Andelys, à l'occasion du pèlerinage du 3 juin.

Une médaille en forme de sceau gothique fut vendue, lors de l'inauguration de l'église Sainte-Clotilde de Paris ; elle a un certain caractère archéologique.

AUTRES SAINTS ET PERSONNAGES PORTANT UNE ÉGLISE DANS LA MAIN

Des statues, des tableaux ou des gravures, représentent parfois des saints, près desquels se trouve une église : saint Jean l'Evangéliste, saint Damase, saint Boniface, saint Calixte, saint Léon III, saint Léon IX, saint Grégoire, saint Nicaise, Saint Laurent et Saint Winibald, parce qu'ils ont fondé ou consacré des églises.

Plus généralement, les saints portent une église dans

la main gauche, pour indiquer qu'ils sont les patrons, les fondateurs de l'église où cette statue et le tableau se trouvent; des sceaux, des médailles et des miniatures offrent aussi cette particularité : Voici les noms cités par le P. Cahier, dans son ouvrage sur les *caractéristiques des saints dans l'Art populaire* (T. 1er 1867 p. 333 et suivantes), mais il ne donne pas d'indications, ni de références sur les objets d'art.

Docteurs de l'église. — Saint Grégoire le Grand et saint Augustin, saint Basile.

Papes et évêques. — Saint Silvère, saint Crescent, saint Blaise, saint Gaudence, saint Magnus, saint Maxime, saint Paulin, saint Modoald, saint Virgile, saint Willigise, saint Eleuthère, saint Oswald, saint Annon, saint Remacle, saint Materne, saint Willibrord, saint Germinien, saint Petrone, saint Amand, saint Vitalien, saint Nicolas de Myre, saint Perpet, saint Prosdocime, saint Dauphin, saint Severin, saint Wolfrang, saint Florent, saint Ludger, saint Meinwerk, saint Bernward, saint Bertrand, saint Adalberon, saint Altmann, saint Gebhardt, saint Rupert, saint Geronce, saint Rudesinde, saint Bertum, saint Siffrin, saint Héribert, saint Dié, saint Cyrille, saint Methode.

Prêtres et fidèles. — Constantin le Grand, Charlemagne, saint Henri II, sainte Cunégonde, saint Meinufl, saint Acilius, saint Second, saint Venant, saint Daniel, saint Terence, saint Goar, saint Sebald, saint Ligebert, saint Adalbad, saint Agade, saint Moront. saint Bavon, saint Trond, saint Benoîst Biscop, saint Robert, saint Gilbert, saint Vincent Magdelaire. saint Landelin, saint

Gerout, saint Ladislas, saint Godefroi, saint David, saint Sigismond, saint Louis, saint Sulpicien, saint Gérard, saint Jean Gualbert, saint Everard, le bienheureux Eberhard, saint Etienne de Hongrie, saint Léopold IV.

Parmi les femmes représentées portant des églises sur la main gauche ou droite, nous citerons :

1. Sainte Adélaïde, fondatrice du monastère de Selz.

2. Sainte Bathilde, fondatrice des monastères de Corbie et de Chelles.

3. Sainte Begghe, construisit sept églises à Andenne sur la Meuse.

4. Sainte Berthe, abbesse de Blangy.

5. Sainte Bilchilde, abbesse d'Altmünster, à Mayence.

6. Sainte Clotilde, fondatrice de l'église de France, après la victoire de Tolbiac.

7. Sainte Cunégonde, fondatrice du monastère de Kauffungen, dans la Hesse.

8. Sainte Erentrude, abbesse de Salzbourg.

9. Sainte Hedwige, fondatrice du monastère de Trebnitz.

10 et 11. Sainte Herlinde et sainte Renilde (sœurs), abbesses d'Eyck, près de la Meuse.

12. Sainte Hildegarde, femme de Charlemagne, fondatrice de Kempten, en Souabe.

13. Sainte Hildegarde, bénédictine, fondatrice de Saint-Rupertsberg, près Bingen.

14. Hunégonde, bénédictine, fondatrice du monastère d'Homblières en Vermandois.

15. Sainte Iminie, fille de Dagobert II, fondatrice du monastère d'Orrn près Trèves.

16. Sainte Mathilde, fondatrice de Quedlimbourg.

17. Sainte Mélanie la Jeune, monastère de Jérusalem.

18. Sainte Ode d'Amay, femme de saint Arnould, fondateur de l'église d'Amay.

19. Sainte Remfrede, abbesse de Denain.

20. Sainte Rictrude, mère de saint Maurand, abbesse de Marchiennes.

21. Sainte Vaudru, femme de saint Madelgaire, à Mons.

22. Sainte Wivine, fondatrice de l'abbaye de la Grande Bigaerde, près de Bruxelles.

Outre ces saints et saintes, cités par le Père Cahier, et dont il a négligé de décrire les représentations et l'endroit où elles se trouvent, nous avons cru devoir signaler les statues et bas-reliefs existant en France où à l'étranger, dont nous avons pu nous procurer des photographies et nous assurer de l'existence.

Paris (Ancienne église des Célestins). — Le musée du Louvre a acquis, en 1907, la statue en pierre de Charles V, roi de France, exécutée vers 1375; elle provient du portail de l'église des Célestins; le roi tient une église dans la main gauche, et un sceptre dans la droite (Salles du moyen âge).

Mantes (Seine-et-Oise). — Quatre statues en pierre mesurant de 85 à 88 centimètres de hauteur surmontaient jadis la balustrade formant la clôture d'une chapelle latérale, dite de Navarre, située dans l'église Notre-Dame de Mantes. Avant la Révolution, on les considérait déjà comme étant des princesses de la famille de Navarre, (Jeanne de France et Jeanne de Navarre); elles remontent à environ 1350. La coiffure et le style des petites églises qu'elles portent permet bien de les classer dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Le peintre Ypermann a copié ces

statues et les a fait figurer dans les vitraux de cette chapelle, mais on se demande comment il a pu attribuer à Jeanne de France la statue portant la chapelle à trois ouvertures, et à Jeanne de Navarre celle qui tient l'église à deux fenêtres. Ces deux ravissantes statues diffèrent de 3 centimètres seulement comme hauteur, par un bouffant sur l'oreille, un pli d'étoffe sur le coude gauche et un relevé de draperie du même côté. Ces sculptures ont été enfermées dans une caisse par l'architecte, M. Deschamps, qui en prive ainsi les visiteurs de l'église.

Écouis (près les Andelys). — D'après une Histoire de la ville de Rouen, éditée par Bonaventure Le Brun, en 1737 (5e partie, p. 123) « il existait sur le grand portail de l'église collégiale d'Écouis les figures en *bosses* des deux femmes d'Enguerrand de Marigny, fondateur de cette église; toutes deux tenaient chacune une petite église en leurs mains, qu'elles offrent à la Mère de Dieu, laquelle image est au milieu. » Ces hauts reliefs représentaient Jeanne et Allipad; elles n'existent plus actuellement.

Beauvais (Oise). — A l'extrémité de droite d'un corbeau soutenant la frise d'une vieille maison du XVIe siècle, dite *maison de la Tasse d'argent*, se trouve une femme tenant dans ses bras une église surmontée d'un petit clocher; aucune légende explicative n'existe sur cette sculpture en haut relief.

Reims (Marne). — Sur son tombeau à Reims, Hugues Libergier tient aussi une église.

Troyes (Aube). — Un sceau du chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre, du XIVe siècle, reproduit Henri,

comte de Champagne, offrant au patron de l'église fondée par lui.

SAINT-PÉRE DE VEZELAY (Yonne). — Un bas-relief décorant l'intérieur du porche occidental du monument représente un homme et une femme placés sous une arcature gothique triangulaire : l'homme situé à gauche tient une église sur le bras gauche ; la femme, un livre (fin du XIII^e^ siècle, vers 1280).

BOURGES (Cher). — Une lancette du XVI^e^ siècle, de la cathédrale, montre saint Etienne tenant un petit modèle de cet édifice.

LES PONT-DE-CÉ (Maine et Loire). — L'église Saint-Aubin construite aux XII^e^ et XVI^e^ siècles possède de fort belles stalles du XVI^e^ siècle ; à l'extrémité de droite d'une de ces stalles, on voit sur une très riche arcature une femme sculptée en demi-relief, tenant dans ses mains une petite église ; la tête est coiffée d'un bonnet couvert de broderies d'or et de pierres précieuses, porté à l'époque de la Renaissance par les personnes de la noblesse et même les reines ; au milieu du front se voit un bijou circulaire orné de perles : on ne sait à qui attribuer cette figure de donatrice.

Montfaucon, dans ses *Monuments de la Monarchie française* (T. I, p. 13, pl. XIII) a reproduit les statues de Dagobert I^er^ et de ses deux fils ; en haut, à gauche, Sigebert est debout, il tient dans la main gauche une petite chapelle, car il fonda des monastères et fut canonisé. Nous ne savons où se trouvent actuellement ces sculptures signalées aussi à la page 164 de cet ouvrage.

STATUES SEMBLABLES EXISTANT A L'ÉTRANGER

MARBURG (Prusse occidentale). — A Marburg, près de Cassel, dans l'église de sainte Elisabeth, l'*Elisabethenkirche*, construite de 1235 à 1285, se trouve le tombeau en argent de sainte Elisabeth de Hongrie (car elle mourut dans cette ville, en 1231). Cette sainte a aussi une statue en pierre finement peinte, très bien drapée, le cou emprisonné dans une guimpe, un voile est posé derrière la tête surmontée d'une couronne ; l'expression est douce, triste et pensive; la main gauche tient une église élancée de style gothique ; un petit personnage agenouillé regarde la Sainte et lui tend la main. Ordinairement, sainte Elisabeth tient toujours des roses, aussi sommes-nous très surpris de la voir dans cette circonstance tenir une église, sans doute comme fondatrice de l'église de Marburg.

RIGA (LIVONIE). — Une statue du XV^e^ siècle se trouve dans la cathédrale de cette ville, elle est merveilleusement drapée ; le bras gauche est cassé, le droit soutient une église; la tête est surmontée d'une couronne; l'ensemble rappelle absolument l'aspect de nos statues de Normandie, il est assez vraisemblable de supposer que celle de Riga a été exportée de France.

STATUES DE SAINTE BARBE

Très souvent, si non toujours, les statues de sainte Barbe sont adossées à une grande tour ; parfois, la sainte tient dans la main une petite tour ronde ou carrée que l'on ne saurait confondre avec des églises. Nous

citerons notamment les statues de sainte Barbe de l'église Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube ; de la chapelle du château de Chateaudun ; et une figure symbolique de la Force du tombeau de François II, duc de Bretagne, dans la cathédrale de Nantes.

Nous bornerons à ces citations nos rapprochements destinés simplement à montrer les différents agencements donnés par les artistes pour personnifier les saintes et saints qui ont fondé, enrichi, dirigé pieusement et avec éclat un monastère, ou fait construire des églises, et dont le prototype le plus souvent reproduit semble être celui de sainte Clotilde[1].

[1] Nous n'avons pas voulu nous étendre sur la vie de la pieuse reine, dont les vertus ont été vénérées jusqu'à nos jours. Les auteurs qui en ont parlé si éloquemment sont connus ; il nous suffit de mentionner l'ouvrage de M. l'abbé L. Poulin, publié en 1899, et celui de M. Kurth, en 1897, pour ne citer que les plus récents et les mieux documentés.

Dans son histoire des Andelys, M. de Ruville a reproduit en entier des documents que nous avons cités sommairement ; nous en avons résumé beaucoup d'autres, jusqu'ici inédits, pour ne pas donner trop d'étendue à cette simple étude.

L'INDUSTRIE DANS LE CANTON DE GISORS

SEPTEMBRE 1908

PAR M. LOUIS PASSY

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LIBRE DE L'EURE

On sait que la rivière de l'Epte séparait, au Moyen âge, le Vexin normand et le Vexin français.

Les rois de France et les ducs de Normandie, pendant les luttes du XII^e^ siècle, élevèrent des forteresses des deux côtés de la rivière, qui leur servait de frontière.

Si nous écrivions l'histoire de l'Epte, cette frontière naturelle des deux Vexins, nous devrions régulièrement aller à droite, aller à gauche, pénétrer également dans tous les établissements industriels qui bordent la rivière.

Mais nous sommes campés dans le canton de Gisors, qui s'étend sur toute la rive droite de l'Epte, ayant en face, sur la rive gauche, le canton de Chaumont.

Cependant, à chaque instant, les populations des départements de l'Oise et de l'Eure passent et repassent la rivière, et leurs intérêts, comme leurs affaires, sont si étroitement mêlés, que nous serons obligés de les suivre presque en même temps sur les rives de l'Epte. Quelques exemples nous suffiront.

Voici Sérifontaine que nous reprendrons tout à l'heure, et qui commande le cours de la rivière ; Droittecourt, autrefois usine métallurgique, aujourd'hui fabrique de pianos de M. Kriegelstein ; Saint-Charles, et la fabrique de feutre de M. Rime, qui, au fond, appartient au canton de Gisors, comme au canton de Chaumont, par Eragny. Nous débouchons devant Gisors. La Troësne enfin arrive et se jette dans l'Epte. Elle a traversé le grand établissement de cuirs et de peaux, à Trie ; il faudra nous y arrêter tout à l'heure. Nous passons devant la fabrique de Gisors, puis nous voyons la grande usine d'Inval : en face, les ateliers de l'usine de Neaufles, l'établissement des cuirs de Beausséré, et nous arrivons aux laminoirs de Dangu, laissant ensuite l'Epte couler, pour faire marcher aux Bordeaux de Saint-Clair, les fabriques de papier de M. Hervé, et plus loin, l'usine de la Vieille-Montagne, à Bray.

Les deux rives donnent lieu à un échange continuel de relations d'affaires, qui emportent les marchandises et les personnes sur le chemin de fer de Gisors à Paris, et font circuler les travailleurs d'une rive de l'Epte à l'autre, quoiqu'au fond la population ouvrière demeure groupée fidèlement autour des usines, qu'elle alimente par son labeur. Dans l'intérieur du canton, la Levrière et la Bonde, affluents de l'Epte, servent diverses usines qui complètent le travail de la contrée.

Malheureusement, ce n'est pas dans un ordre topographique que nous trouverons des lumières sur l'état des différentes industries dans le canton de Gisors.

Il faut les classer dans l'ordre industriel, les rapprocher les unes des autres, pour saisir le mouvement qui s'est produit autour d'elles et entre elles.

Nous allons donc jeter successivement un coup d'œil sur les industries du vêtement, des cuirs et des peaux, de l'alimentation, des bois et des constructions. Cela est un peu aride, mais cela est nécessaire.

INDUSTRIE DES VÊTEMENTS

GISORS. — BERNOUVILLE. — SAINT-CHARLES

Nous sommes à Gisors.

En 1792, pendant la Révolution, M. Morris avait construit courageusement une manufacture hydraulique de filage, tissage et même une petite blanchisserie. Cette manufacture était abandonnée depuis huit ans, lorsqu'en 1816, le baron Davillier l'acheta, dans la faillite de M. Morris. Résolu à faire le nécessaire pour établir solidement cette industrie à Gisors et dans ses environs, M. Davillier acquit un moulin, qui devint l'usine dite de Saint-Charles, près d'Eragny, et en 1833, un autre moulin, qui devint l'usine d'Inval, sur le territoire de Courcelles. Auprès de ces deux nouvelles fabriques, toutes les deux consacrées aux tissus de coton, furent construits, en même temps des logements d'ouvriers.

En 1851, le Gouvernement, craignant une grève, demanda à l'Administration des renseignements ; et je lis, dans le rapport qui lui fut adressé, un passage sur les fabriques de Gisors, qui résume les divers modes de tissages et la popularité de M. Davillier.

« Tous les métiers à filer, les métiers à tisser à la mécanique, une partie seulement des métiers à tisser à la main sont en activité ; mais la crise sur les calicots rejaillit sur le blanchiment. M. Davillier, avec une solli-

citude paternelle, s'arrange pour conjurer les méfaits du chômage. »

Je cite avec honneur ces mots « sollicitude paternelle » qui planeront sur toute l'administration de M. Édouard Davillier et qui l'ont fait, en 1848, justement appeler le père des ouvriers. Bien des causes vinrent, lentement, changer les conditions de l'industrie du coton à Gisors. M. Davillier, avant sa mort, avait cherché à se dégager de l'exploitation des établissements de Saint-Charles et d'Inval, qui avaient groupé, sous sa main bienfaisante, la population ouvrière de Gisors et des environs. M. Davillier avait le pressentiment de l'avenir.

Il changea son industrie, et la filature de coton passa à la teinturerie et au blanchiment. Ce sont ces industries de la teinturerie et du blanchiment qui, après la mort de M^me^ Davillier et de M. Champy, son gendre, enlevés presque en même temps à l'affection de Gisors, furent, depuis 1893 jusqu'en 1901, exercées par M. Hartmann, parent des Davillier. En 1901, M. Hartmann passa la main à la Société Normande, composée des usines de Gisors, Bondeville et Darnétal.

C'est en 1903 que la blanchisserie et la teinturerie de Thaon, déjà puissante et célèbre par l'habileté de son directeur, M. Lederlin, s'empara de la Société Normande et associa à ses travaux Gisors et Bondeville. Darnétal cessa de fonctionner. Cette combinaison fut pour Gisors un coup de fortune.

Dans le rapport du jury international pour la classe 76, à l'Exposition universelle de 1900, on lit le passage suivant :

« La production annuelle de Thaon est de 1.500.000 pièces de 100 mètres, soit 5.000 pièces par jour. Outre le

blanc pour la lingerie, l'impression et l'exportation, la maison fait la teinture de doublures pour ameublement, la teinture et le gaufrage d'articles pour reliures et chaussures, l'impression et la teinture de doublures pour tailleurs et couturières.

« L'exportation figure, dans la production totale, pour 1.000 pièces de 100 mètres par jour, dont 5 p. 100 de marchandise teinte et 95 p. 100 de blanc. Un grand nombre d'articles de doublure et autres genres, qui étaient importés en France par l'Angleterre, ont presque totalement disparu de notre marché et ont été remplacés par des articles fabriqués à Thaon.

« Certains produits de Thaon commencent même à lutter, sur le marché anglais, avec les produits anglais similaires. »

Ce rapport, daté de 1902, déjà si élogieux pour Thaon et pour M. Lederlin, ne répondrait plus à la situation actuelle de Thaon, qui n'a cessé de grandir et qui entraîne, aujourd'hui Gisors dans ses succès. En effet, la prise de possession de Gisors par Thaon changea immédiatement et tout à coup l'outillage et les procédés de fabrication de l'usine annexée de Gisors. Du petit au grand, Gisors travaille comme Thaon avec les procédés les plus récents et les plus perfectionnés.

Gisors embrasse, dans son action, toutes les matières de coton ; la fabrique reçoit les tissus écrus, les blanchit, les apprête, pour les passer au blanc ou pour les teindre en couleur.

Dans le rapport dont je viens de parler, on trouve la description raisonnée de certains procédés, dont Thaon se sert et dont il ne nous appartient même pas de parler un moment.

Au point de vue du mouvement du travail, je trouve, comme exemple, cette indication qu'à Gisors, on met en service 700 douzaines de mouchoirs par jour. Gisors travaille à façon pour la France entière; les expéditions se renouvellent sans cesse à l'étranger et s'étendent surtout en Algérie, en Indo-Chine et jusqu'à Madagascar.

L'établissement de Thaon est si prospère, qu'il y a deux ans, le salaire des ouvriers a été relevé de 5 0/0. Il n'est presque pas besoin d'ajouter qu'une Société de secours mutuels est établie depuis longtemps dans les usines, par un parfait accord entre les ouvriers, les employés et tous les chefs de l'établissement.

Me sera-t-il permis aussi de rendre hommage au personnel des établissements de Gisors, où règnent la paix et le travail; à diverses reprises, des ouvriers ont vu, par des récompenses publiques, honorer les longs et dévoués services qu'ils avaient rendus à leur chère maison.

Il y a toujours eu à Gisors des familles qui ont été la fabrique elle-même.

Trente-quatre ouvriers, travaillant à l'usine pendant trente ans, ont reçu, depuis 1900, la médaille d'honneur du Gouvernement; une dizaine encore ont trente ans de services et méritent la même récompense.

D'autre part, une famille vraiment gisorsienne montre à tous qu'elle fut toujours la fabrique elle-même. Ce m'est un bonheur de citer la famille Chevallier, qui, de père en fils, a rempli un siècle de fidélité. Bientôt, une médaille viendra, dans la personne de M. Ernest Chevallier, continuer la tradition transmise par son grand-père, son père et son oncle. Gisors lui adresse d'avance ses félicitations.

Du blanchiment des toiles, nous passons au blanchiment des chiffons.

M. Léon Giraud est un des principaux industriels qui, en France, s'adonnent au commerce des chiffons et des papiers en gros. Son principal établissement est à Paris, et n'occupe pas moins de trois ou quatre cents ouvriers. Il lui était nécessaire de monter une usine de blanchissage, pour faire laver les chiffons sales destinés à l'essuyage des machines et à la production du papier.

Au commencement de l'année 1906, il se rendit acquéreur de l'usine de Bernouville, fermée depuis plusieurs années. Au moment où il allait se mettre en mouvement, un incendie vint tout détruire. Désirant profiter de la main-d'œuvre, qui est meilleur marché à Bernouville qu'à Paris, il recommença à édifier courageusement son usine. Une machine à vapeur de 70 chevaux et une turbine de 20 chevaux actionnent tout le matériel, consistant en ventilateurs pour les séchoirs, en treize barboteuses rinceuses à double enveloppe. Deux chaudières fournissent la vapeur pour la machine et le chauffage des cuviers, contenant chacun plus de 1.500 kilos de chiffons, et de deux séchoirs pouvant sécher de 4 à 5.000 kilos de marchandises par jour.

De vastes hangars sont disposés à proximité pour recevoir les stocks des marchandises. Un magnifique atelier, de 1.500 mètres carrés, fournit aux ouvriers la place nécessaire pour le classage et l'emballage des chiffons essuyés.

L'usine occupe une cinquantaine de personnes d'une façon régulière, en hiver comme en été. On pourrait augmenter de beaucoup le personnel féminin, si l'on en trouvait les éléments dans le pays.

Les chiffons en grands morceaux se vendent pour essuyer les machines. On les écoule facilement dans les grandes administrations de l'État, dans les Compagnies de chemins de fer, d'omnibus, dans les imprimeries ; les petits morceaux se vendent dans les papeteries, pour la fabrication du papier ; la papeterie française n'emploie que la quinzième partie des chiffons français ; le surplus est envoyé à l'exportation.

Les États-Unis d'Amérique sont de gros consommateurs et utilisent des quantités considérables en temps ordinaire. Toutefois, depuis la crise qui a sévi à l'automne dernier et qui s'est étendue sur le monde entier, l'exportation s'est ralentie considérablement, et les stocks de chiffons sont très importants actuellement. Notre commerce figure au premier rang, comme tonnage et comme valeur des marchandises exportées.

Avec l'usine de Saint-Charles nous revenons dans le domaine des anciens établissements Davillier.

L'usine de Saint-Charles est située un peu dans le département de l'Eure, et un peu plus dans le département de l'Oise. Autrefois sur la rive droite de l'Epte, à Bazincourt, il y avait un moulin, que la maison Davillier acheta, et dont le bâtiment principal fut relié, de l'autre côté de la rivière, par un canal à de nouvelles constructions, ce qui permit d'établir une filature de coton.

M. Davillier revendit cette filature à M. Stéhelin, qui la transforma en une manufacture de feutre que dirige aujourd'hui M. Rime.

Cette usine occupe environ 100 ouvriers et produit 12.000 pièces de feutre par an ; ce qui représente une consommation de 500.000 kilos de laine. Les laines viennent surtout d'Australie, de Buenos-Ayres, du Cap

et d'Afrique ; les laines de pays ne conviennent pas à la fabrication du feutre. Les feutres sont employés surtout pour la chaussure, mais aussi pour le chapeau, la confection, l'ameublement, la sellerie, les pianos, le polissage des glaces. La laine arrive à l'usine ; elle est cardée, feutrée, foulée ; les pièces sont ensuite lavées, teintes, et apprêtées comme le drap ; tout est donc fait dans la maison qui possède une force motrice de 60 chevaux, c'est-à-dire une turbine sur la rivière de l'Epte, plus une machine à vapeur de 280 chevaux ; elle est éclairée à l'électricité et comporte toute la machinerie moderne.

Une cité ouvrière est construite pour les ouvriers qui désirent habiter près de l'usine.

INDUSTRIE DES CUIRS ET DES PEAUX

TRIE. — GISORS

L'industrie des cuirs et des peaux a toujours été de première importance dans notre pays, et, au premier abord, on ne se rend pas facilement compte des procédés divers, inventés, exploités, pour utiliser les dépouilles des animaux. Les spécialités des industries du cuir se classent sous le nom de tannerie, de corroierie, de maroquinerie, de mégisserie, de chamoiserie, de parcheminerie, de hongroirie. On retrouve, parmi nos industriels, une grande partie de ces diverses fabrications.

Les tanneries de Gisors ont été pendant quatre cents ans la principale industrie de notre ville. Aujourd'hui, le plus important établissement est celui de M. Dauchy.

M. Dauchy prend les cuirs chez les bouchers du pays, les prépare, et les vend à la bourrellerie et à la sellerie ;

mais il ne s'approvisionne pas seulement à Gisors, il étend ses achats aux environs.

La peau des animaux, nettoyée de ses poils, prend des bains successifs, jusqu'au moment où elle est mise entre des couches de tan, dans des fosses arrosées par des jus de plus en plus chargés de tanin.

On sait que la préparation des peaux est soumise souvent à un travail de bains chimiques, pour en précipiter le tannage. Ces systèmes sont aux dépens du cuir et Gisors ne les emploie pas.

M. Dauchy continue à suivre le système appliqué dans son usine depuis 1744, c'est-à-dire le système de l'écorce de chêne. Son prédécesseur M. Paillard avait un moulin à tan qu'il a conservé et qui est mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de 4 chevaux ; il moud chaque année 150.000 kilos de tan; ainsi, à Gisors, la tannerie est une vraie tannerie.

Il faut, paraît-il, au moins un an pour faire le tannage d'une peau. Une peau achetée aujourd'hui et livrée à la préparation du cuir ne pourra être vendue qu'au bout de quinze mois, si bien qu'il y a un grand aléa dans cette industrie, car le bénéfice dépend du prix des cours au moment de la vente.

L'eau joue dans cette industrie un grand rôle. A Gisors, l'eau, qui est froide et calcaire, est favorable au gros cuir; à Saint-Saëns (Seine-Inférieure), la qualité des cuirs est due à la bonne composition chimique de l'eau.

Les conditions de la fabrication dépendent naturellement des éléments qui favorisent les divers genres de travail.

M. Dauchy a deux machines modernes, qui ont pour

but de rendre les cuirs plus beaux et plus lisses que les cuirs travaillés à la main. Ces machines ne nuisent pas à la qualité du cuir, puisque celle-ci dépend seulement du système de tannage.

Ainsi, les produits fabriqués dans l'usine de M. Dauchy consistent en cuirs pour la corroierie et la cordonnerie, et en cuirs de Hongrie pour la bourrellerie et la filature.

M. Dauchy emploie environ 20 ouvriers, dont le salaire est porté à 4 fr. 50 et 5 francs ; les uns sont à la tâche, les autres à la journée.

La chamoiserie de MM. Lefebvre et Leredu a été créée dans le village de Saint-Denis-le-Ferment, sur l'emplacement de l'ancien moulin à blé. Elle remonte au moins à soixante ans; les peaux travaillées sont des peaux sèches de Buenos-Ayres qui, comme l'huile qui sert à les assouplir, viennent du Havre; on les transforme en buffles. L'usine emploie de 15 à 16 ouvriers.

M. Durand, de Beausséré, exploite aussi une chamoiserie qui emploie de 40 à 50 ouvriers.

Les établissements Léon Dumontier, de Trie-Château, ont succédé aux anciennes maisons Maurice Durand, Charles et Paul Durand.

L'usine de Trie-Château, connue sous le nom de Moulin à tan, est située à mi-chemin de Trie-Château et de Gisors, à environ 1.500 mètres de la gare de Gisors-Ouest; on peut la considérer comme une dépendance des industries de Gisors ; elle comporte plusieurs spécialités du travail de la grosse et de la petite peau se décomposant en mégisserie, chamoiserie, cuirs et dégras.

La fabrication de la mégisserie et de la chamoiserie est alimentée par les peaux de moutons en laine, venant

directement de la boucherie de la contrée et des abattoirs des centres environnants, tels que Amiens, Rouen, Le Havre, Beauvais, Mantes, etc.

La laine est enlevée du cuir au moyen d'un procédé chimique et vendue aux filateurs.

La peau délainée est sciée en deux dans le sens de l'épaisseur au moyen de machines très délicates.

La partie externe, dénommée fleur, est tannée au sumac, et employée dans la maroquinerie et pour la fabrication des articles de Paris; cependant la majeure partie est vendue directement en Allemagne.

La partie interne, dénommée chair, est travaillée au moyen d'huiles de baleine et de morue et produit la peau dite « Chamois », laquelle est employée principalement pour la ganterie et aussi par les bandagistes, fabricants de pianos, bijoutiers, selliers, etc.

La majeure partie de ces chamois sont exportés en Angleterre, en Amérique, en Allemagne et en Autriche.

Une partie de ces peaux de moutons est également tannée à l'écorce de chêne, pour être convertie en basanes, employées surtout par la bourrellerie, la sellerie et les fabricants de chaussons.

Les cuirs employés à ce genre de fabrication qui s'appelle, « chamoiserie de gros cuirs », proviennent de bœufs « saladeros » abattus dans l'Amérique du Sud, principalement à Buenos-Ayres et Montevideo et aussi, pour une partie, de buffles des Indes arrivant de Batavia.

Ces marchandises sont chamoisées au moyen d'huiles de baleine et de morue; la durée de leur fabrication est d'environ six mois; elles fournissent un cuir blanc connu sous le nom générique de « buffle »; elles sont employées dans toute l'Europe pour les frottoirs de fila-

tures, les ronds et meules à polir, les semelles de chaussons, planches à couteaux, garnitures de caissons d'artillerie, etc., etc.

Les cuirs employés à la tannerie proviennent des abats de la boucherie régionale (Eure, Oise, Seine-Inférieure, Orne, Seine et Seine-et-Oise) ; ils sont généralement classés en gros bœufs, moyens bœufs, petits bœufs et vaches.

Après avoir subi diverses opérations préparatoires d'épilage, écharnage et décrassage, ils sont tannés exclusivement à l'écorce de chêne ; ce genre de tannage est soumis à une progression raisonnée, en tant que forces de jus et quantités d'écorces employées ; la durée de fabrication varie de douze à quinze mois, suivant la force et le poids des cuirs. Ces produits tannés à l'ancien procédé, c'est-à-dire de façon rationnelle et normale, sont recherchés pour les emplois nécessitant des marchandises de première qualité, tels que l'équipement militaire, la courroie et la sellerie.

Ils sont généralement employés en France, à Paris, Rouen, Lyon.

L'établissement emploie annuellement, pour ce tannage, environ un million de kilogrammes d'écorces de chêne, provenant généralement des coteaux des vallées de la Seine : Vernon, Pont-de-l'Arche, Elbeuf, Rouen, Darnétal.

Les « moellons », qui forment un sous-produit provenant du chamoisage des gros cuirs et peaux de moutons, par suite de la fermentation de l'huile ayant servi à exécuter ce travail et son mélange avec le dégragéne contenu dans ces peaux, forment un produit de toute première qualité, servant à la nourriture et à l'assouplissement

du cuir au moment du corroyage; ils sont expédiés, pour cet usage, dans toute la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et l'Amérique du Sud.

Les moellons provenant du chamoisage des gros cuirs sont tout spécialement recherchés par les fabricants de cuirs vernis.

La force motrice de l'usine est assurée par une machine à vapeur, alimentée par deux générateurs déployant 150 mètres de surface de chauffe, et par trois roues hydrauliques, présentant un supplément de force de 25 chevaux.

Le personnel de l'usine de Trie-Château, en tant qu'employés, contremaîtres et ouvriers, comprend environ 90 personnes, dont un tiers au moins habite Gisors.

Le siège social, ainsi que les magasins et la maison de vente, se trouvent à Paris, 15, rue de l'Entrepôt, et occupent en outre 15 personnes.

Sur la rive droite de l'Epte, à l'entrée de la ville, du côté de la route de Gournay, on voit travailler, depuis plus d'un demi-siècle, un établissement important, qui fait de la mégisserie et du lavage de laines. MM. Mautems, Lebret et Emond en ont été successivement les titulaires.

Cet établissement a eu quelques variations; mais il suffira que nous constations l'état de cette industrie sous la direction de M. Emond, pour nous fixer sur cette intéressante industrie.

M. Emond, de janvier à juillet, se rend chez les cultivateurs et achète des laines, particulièrement dans le Vexin. Cette année, il a traité 45.000 toisons. Les peaux, apportées à Gisors, sont immédiatement lavées, et, suivant leur qualité, sont enduites intérieurement d'une

certaine préparation de chaux et d'orpin qui permet, au bout de quelques jours, d'enlever la laine. Les peaux, dépourvues de leur laine, sont revendues, notamment à l'usine de Trie-Château, pour être préparées. Cette année, M. Emond a livré 24.000 peaux de moutons à cette usine.

La laine, détachée de la peau, bien lavée, séchée, est mise en tas, suivant les qualités, et le fabricant arrive pour juger et enlever la marchandise, qui est expédiée dans les principaux centres de fabrication : Beauvais, Roubaix, Rennes, Louviers, Elbeuf et dans le centre de la France.

Si la laine n'est pas vendue et enlevée, elle est lavée et pliée et convertie, sur place, en paquets vendus chez les commerçants de gros ou de détail. Mais hélas, dans nos pays, les troupeaux de moutons diminuent. Le prix de la laine a, de plus, baissé de 40 p. 100, si bien qu'une réaction s'est produite et que la vacherie l'emporte sur la bergerie.

Depuis que l'industrie des laiteries centrales a conquis nos pays, le cultivateur, débarrassé du lait qu'on vient chercher chez lui, peut mesurer exactement ses profits et les trouve dans la sécurité de la vente régulière de son lait et dans la production des bestiaux d'engrais.

L'établissement de M. Emond n'est pas une tannerie, c'est une mégisserie; mais, au fond, il est surtout approprié à la recherche et au commerce des laines.

ALIMENTATION

MEUNERIE. — PATES ET GRAISSES ALIMENTAIRES

Je n'entreprendrai pas de raconter l'histoire de la meunerie à Gisors, en notant les changements qui se sont

accomplis successivement dans chaque moulin. Beaucoup de moulins ont disparu ou sont restés en souffrance. Quelques-uns sont entrés dans le service de la ferme, comme à Guerquesale et à Gueulancourt; la plupart ont été remplacés par des établissements industriels ; quelques-uns ont pris, dans la production et le commerce, une grande importance et un développement appréciable.

Tels sont les moulins de MM. Moreau, Maurice Lefebvre, de Gisors et de Bézu-Saint-Éloi et Brault, de Bézu-Saint-Éloi.

Plusieurs raisons ont contribué à la transformation des moulins; l'une d'elles est d'ordre général, les moulins étaient trop nombreux et mal outillés.

Pour subsister, la meunerie a dû subir, dans son outillage même, des modifications profondes, sous peine de tomber en ruines.

Si l'on énumère le nombre des moulins qui fonctionnaient, il y a soixante ans, on pourrait croire qu'il y a décadence; mais si l'on considère l'ensemble de la fabrication dans le canton de Gisors, on constate que les systèmes de mouture se sont tellement perfectionnés, qu'avec un nombre moins grand de moulins, on moud une bien plus grande quantité de blé de meilleure qualité et fournissant une farine supérieure.

Nul n'ignore la révolution qui s'est opérée depuis une vingtaine d'années. La science a conduit la pratique, et on peut résumer l'évolution qui s'est opérée par ce fait que, jadis, la farine se composait de toutes les parties du blé, tandis qu'aujourd'hui, par des moyens mécaniques, on est arrivé à les séparer.

On peut dire que tous les moulins sont devenus des

moulins à cylindres, c'est-à-dire d'excellents instruments de travail.

S'il y a des différences dans les qualités de la farine, c'est au tour de main de l'ouvrier qu'il appartient d'en reporter l'honneur ou la responsabilité.

En effet, il y a deux manières de procéder : faire de la farine avec le même blé, ou bien, quand on le peut, par la facilité des voies de communication, se procurer des blés différents et se composer une marque unique par la fixité dans le mélange des blés.

En général, les meuniers du canton de Gisors alimentent leurs établissements avec les blés du pays et revendent la farine dans le pays même.

Si le meunier a besoin de vendre de la farine plus qu'il n'en a produit, c'est vers les marchés de Rouen et de Paris qu'il cherche un écoulement facile pour ses produits.

Une dernière remarque : les grands meuniers de notre pays se consacrent exclusivement à la fabrication de la farine; mais quelques meuniers, de la vallée de la Levrière par exemple, font aussi de la culture, soit que les propriétaires leur aient imposé des locations de terres, soit qu'ils trouvent avantage à faire des locations particulières.

Ainsi, à Mainneville, M. Pilon cultive 40 hectares, dont il emploie le produit à l'entretien de sa cavalerie.

M. Hély fait de l'élevage sur 10 hectares de prairies. M. Petit, à Hébécourt, cultive; mais tous font néanmoins de la bonne et belle farine. Ils peuvent se procurer du bon blé, et quand on a du bon blé, avec les nouvelles machines, on fait toujours de la bonne farine.

En général, le meunier gagne-t-il de l'argent? J'en-

tends dire que cela dépend beaucoup du capital qu'il peut mettre dans son commerce. Cette remarque s'applique à toutes les industries. Plus on a de capitaux, plus on peut étendre et assurer le succès des opérations.

L'usine de Saint-Paër, située sur la Levrière, avait été autrefois occupée par une laminerie de zinc. Elle fut rouverte en 1903 par M. Adam. Mues par une turbine hydraulique, des machines y travaillent le décortiquage de l'avoine pour l'alimentation de l'homme. On y fabrique, en outre, des farines de légumes, de châtaignes, d'orge, de riz, etc. Elle est la seule usine française préparant l'avoine pour potages, ou malt d'avoine. Les avoines consommées précédemment en France pour la nourriture de l'homme, venaient soit d'Angleterre, soit d'Amérique, où des usines très importantes s'occupent de ce produit. L'avoine est une céréale très utile dans l'alimentation ; sa composition chimique est toute différente du blé et du seigle mais elle est aussi nominante.

Les médecins ont, de tout temps, recommandé son usage : Duchesne en 1714, Pomé en 1735, deux doyens de la Faculté de Paris : Lemeri en 1748, Lieutard en 1777, en ont dit le plus grand bien. Des rapports sur la valeur alimentaire de l'avoine ont été lus à la Société centrale d'agriculture, en 1866, par le docteur Herpin, de Metz, et, le 11 mars 1873, à la Société médicale des hôpitaux, par les docteurs Dujardin-Beaumetz et Hardy. Tout récemment, les docteurs Mathieu et Roux, de l'hôpital Andral, spécialistes des maladies de l'estomac, se déclaraient favorables à l'alimentation par l'avoine. L'avoine employée généralement est la grosse grise d'hiver. Triée à son arrivée pour l'enlèvement des petites avoines et des graines étran-

gères, elle est ensuite décortiquée, puis l'on sépare les grains décortiqués de ceux qui ne le sont pas : travail long, méticuleux et fait à la main; les grains d'avoine sont alors cuits à la vapeur ou torréfiés à sec, suivant les sortes à obtenir. Le malt d'avoine est le grain entier, simplement aplati après cuisson, puis étuvé à fond, pendant que, pour la farine d'avoine, les grains sont broyés en une farine fine qui subit ensuite l'opération du blutage. Tous les produits sont étuvés, en dernier lieu, pour en assurer la conservation. L'usine de Saint-Paër a employé, dans la saison dernière, 1907-1908, 1.200 quintaux d'avoine.

Une autre industrie de Gisors, et non la moins importante, est la fonderie de suifs de M. Lambert fils, faubourg de Paris, qui occupe constamment de cinq à six ouvriers.

Autrefois, la maison se consacrait exclusivement à la fabrication de la chandelle; mais le progrès est venu : le pétrole, le gaz, l'électricité ont fait leur apparition et la chandelle a presque entièrement disparu. Il y a cinquante ans seulement, la région normande, non seulement consommait en chandelles tout le suif qu'elle produisait, mais encore elle en importait; aujourd'hui, cette même région exporte, quoiqu'étant la partie de la France où ce mode d'éclairage a résisté le plus longtemps.

Il a fallu chercher un nouveau débouché et M. Lambert fils s'est consacré presqu'exclusivement aujourd'hui à la fabrication des graisses alimentaires qui, sous le nom de « graisse normande », se vend principalement dans la région comprise entre Caen et Cherbourg.

C'est une graisse de bœuf très pure, fondue avec des légumes, aromatisée et fortement épicée. Dans le Cal-

vados et la Manche, elle sert à la confection des soupes et, dans la cuisine, elle remplace le beurre et le saindoux. Cette région en consomme près de 100.000 kilos par an.

M. Lambert fils reçoit son suif brut des boucheries régionales; il le trie et le fond pour la fabrication de ses graisses alimentaires.

Les sous-produits et les graisses inférieures sont envoyés à la stéarinerie pour la fabrication des bougies et à la parfumerie pour les savons.

Les seuls suifs vendus dans la région par M. Lambert fils sont des pains de 100 grammes de suif battu, qui sont employés, dans l'Orne, pour assurer l'étanchéité des énormes foudres à cidre qu'on rencontre encore dans ces régions.

La quantité de suifs bruts et de pays traités annuellement par M. Lambert fils est de 350 à 400.000 kilos.

Indépendamment de l'usine de Gisors, M. Lambert fils a une usine du même genre à Louviers, un dépôt à Vernon et une usine à Paris qui fabrique exclusivement la graisse fine pour les fritures et le saindoux. Il a fourni, l'an dernier, 100.000 kilogs de saindoux à l'Assistance publique.

MÉTALLURGIE

SÉRIFONTAINE, DANGU, ROUVILLE, SAINTE-MARIE

L'usine de Sérifontaine a vu commencer l'industrie du zinc sous l'influence de la Vieille-Montagne et grâce à l'activité du général d'Arlincourt. Voici les dates; elles sont importantes. En 1835, moulins à farine, dépendant du château de Sérifontaine, fonderies et laminoirs, dirigés par le général d'Arlincourt. L'usine ne prospère pas; elle

est achetée par M. Gros, qui la loue à la Société de la Vieille-Montagne; celle-ci la conserve jusqu'en 1853. Elle devient la propriété de M. Rolland, qui l'aménage pour le travail du cuir. Elle reprend sa marche jusqu'en 1872; elle est achetée par M. Secrétan, qui en augmente l'outillage et lui donne le nom d'usine de Saint-Victor. En 1880, elle est englobée par la Société métallurgique; puis, finalement, par la Compagnie française des métaux, qui lui donne des développements considérables.

L'usine de Saint-Victor est une des cinq grandes usines de la Compagnie française des métaux. La réputation de ses produits est universelle; grâce aux travaux d'agrandissements exécutés pendant ces dernières années sous la haute direction du président du Conseil d'Administration, M. Vésier, elle s'est placée, par son puissant outillage et sa facilité de production, au premier rang des usines à laiton.

Le laiton est, en effet, la seule fabrication de l'usine.

Elle reçoit, de son siège social, les métaux bruts, cuivre et zinc, les fond dans les creusets et en fait des plaques qui, écrasées entre les cylindres des laminoirs, cisaillées, poinçonnées, deviendront des planches pour l'industrie, des bandes ou des flans pour les douilles de cartouches et même, dans un atelier spécial, des tubes soudés dits « tubes anglais ».

Le nombre des opérations de fabrication et le tonnage élevé de l'usine exigent un personnel d'environ 500 ouvriers, fournis, non pas seulement par Sérifontaine, mais par tous les pays environnants. La plupart des ouvriers se rendent à l'usine à bicyclette; ce qui leur permet de venir d'assez loin, et c'est pourquoi l'on y trouve beaucoup d'habitants de l'Eure et principale-

ment des communes de Bazincourt, Saint-Denis, Hébécourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne, Amécourt, voire même de Gisors.

Dans cette usine, les dispositions édictées par les dernières lois ouvrières étaient en usage bien avant la promulgation de ces lois : la journée de dix heures, demi-salaire aux blessés, soins médicaux gratuits pour tout le personnel en cas de blessure ou de maladie, etc.

Bref, l'ouvrier y est bien traité et y gagne largement sa vie; ce qui explique le nombre considérable de travailleurs qui comptent plus de vingt années de présence à l'usine.

Une société de secours mutuel a été formée sous la direction de M. Coratte, directeur de l'usine et de M. Vésier, président du Conseil d'administration.

La force actuelle de l'usine est de 6 à 700 chevaux.

L'industrie du zinc s'est établie dans nos pays vers 1840. C'est à cette date que la célèbre Société de la Vieille-Montagne prit pied à Bray, sur l'Epte. Il existait autrefois à Dangu un moulin dépendant de la seigneurie de Dangu, comme à Sérifontaine. Le général d'Arlincourt, qui était locataire du moulin, le convertit en usine à zinc. Puis, comme toutes les entreprises du général d'Arlincourt, cette usine passa dans d'autres mains.

Le propriétaire, M. le comte de Lagrange, tenta d'organiser à Dangu une Société de zinc français. La liquidation de cette Société fournit l'occasion à la Vieille-Montagne de reprendre position sur le cours de l'Epte et d'acheter l'établissement de Dangu. Dangu devint alors, et demeura, une annexe de Bray.

Il y eut, désormais, analogie entre le travail de ces deux usines. Bray lamina le zinc et établit des ateliers

de zinguerie. Mais, en général, Bray fit le zinc brut, et Dangu le zinc en fonction de satinage. Les zincs à l'état de feuilles très minces sont depuis longtemps appliqués au satinage des papiers. Cette dernière fabrication, qui exige un métal parfaitement homogène, à la fois très souple et très résistant, a été créé par la Vieille-Montagne. On ne saurait décrire l'histoire des progrès faits dans l'industrie mondiale par les applications du zinc aux besoins croissants de l'industrie et du commerce. L'établissement de Dangu n'occupe que 30 ouvriers, les uns sont à la tâche, les autres à salaire fixe. La moyenne du salaire est de 4 fr. 15 ; elle était de 3 francs environ en 1867.

La Société de la Vieille-Montagne fonda, en 1886, peu de temps après l'acquisition de l'usine de Dangu, une caisse de secours alimentée exclusivement par la Société et gérée par une Commission permanente, sous le contrôle de la direction générale. Cette caisse exerce les attributions les plus larges des Sociétés de secours mutuels et elle contribue à augmenter, d'une manière sensible, le bien-être des ouvriers.

L'usine de Rouville, située sur la commune d'Hébécourt, était, en 1850, une filature de coton qui fut transformée en une usine destinée à l'industrie du cuivre.

Jusqu'en 1874, elle fut exploitée, comme fabrique de cuivre, par MM. Julien et Gauthey. Elle occupait un nombreux personnel, et le chiffre de la production n'a jamais été en rapport avec le nombre des ouvriers. On attribua la chute de cet établissement aux difficultés des moyens de transport, mais ce ne fut pas la seule raison.

Heureusement, cet établissement tomba dans les mains

habiles de M. Houssaie, qui en fit une fabrique de pointes de Paris avec tréfilerie et aiguilles à tricoter.

L'éloignement des voies ferrées oblige cette usine à produire seulement des articles fins comportant un faible tonnage. Le poids des articles fabriqués annuellement ne dépasse pas 150.000 kilos, et le chiffre d'affaires annuel peut être évalué à 100.000 francs.

Le département de l'Eure comprend dans l'arrondissement d'Évreux, canton de Rugles, des usines métallurgiques dont le travail est analogue à l'industrie de Rouville. L'établissement Hémerdinger est repris depuis quelques mois par la maison Weiller, qui pratique la même industrie au Havre.

Autrefois, sur l'Epte, M. d'Arlincourt avait établi sur l'emplacement d'un moulin, deux usines, pour le laminage du zinc. L'une était à la Côte, devant Sérifontaine, et l'autre, à Thierceville, sous le nom de Sainte-Marie. Ces deux usines sont aujourd'hui en souffrance et même abandonnées industriellement. La dernière appartient, à l'heure actuelle, à M. Laval.

INDUSTRIE DES BOIS

BÉZU-SAINT-ÉLOI. — NEAUFLES

L'industrie des bois est fort intéressante. Elle a deux établissements principaux, à Bézu-Saint-Éloi et à Neaufles. L'établissement de Bézu est une fabrique de chaises. Il a remplacé, il y a quarante ans, un grand atelier qui travaillait spécialement le lin et le chanvre et produisait des toiles de ménage fort estimées. MM. Lhermite avaient ajouté à la fabrique, une scierie mécanique,

et cette scierie mécanique a servi de base à la fabrique de chaises que possède M. Viollet. Depuis quatre ou cinq ans, le chiffre d'affaires en moyenne est resté le même. M. Viollet fabrique environ 80.000 chaises et en vend à peu près 100.000. Il se procure donc 20.000 chaises pour mettre en équilibre sa vente et sa production. La matière première vient de la forêt de Lyons. Le hêtre domine de beaucoup parmi les bois employés; mais M. Viollet ne néglige pas les autres bois qu'on peut mettre à sa disposition.

Cette industrie serait prospère si elle n'était pas violemment concurrencée par les chaises en bois courbé d'Autriche. Depuis trois ou quatre ans, les importations ont doublé. Non seulement les chaises d'Autriche s'offrent au public avec des prix beaucoup plus rémunérateurs; mais elles jouissent de tarifs de transport tellement réduits que, pour un wagon de 10.000 kilos, les chaises d'Autriche ne paient que 69 francs la tonne, de Vienne à Paris, tandis que de Paris à Marseille, elles paient 82 fr. 50. La Chambre des députés est venue au secours de cette situation et elle a élevé le droit actuel sur les chaises d'Autriche, de 18 à 50 francs. Le gouvernement a trouvé cette augmentation trop forte et une transaction est en instance devant le Sénat pour porter le droit de 18 à 35 francs. Attendons la discussion des droits de douane.

On sait que cette industrie occupe bon nombre d'ouvriers dans la vallée de l'Epte, à Berthenonville, à Ecos, à Magny-en-Vexin et à Pacy-sur-Eure. Les principaux centres de fabrication, pour cet article, sont établis dans le département de la Meuse.

Cette industrie ne trouve de débouchés qu'en France, l'exportation étant impossible à cause de la concurrence

de chaises en bois courbé provenant des fabriques autrichiennes, comme nous venons de le dire.

L'établissement de Bézu-Saint-Éloi emploie environ une centaine d'ouvriers, qui ont, depuis de longues années, reconnu les avantages de cet établissement et lui ont donné des preuves de leur fidélité. Il y a deux ans, une médaille d'honneur a été décernée par le gouvernement à M. Deblois, directeur de l'usine. Cette année, une nouvelle médaille vient d'être décernée à M. Boemmer, qui a d'autres titres encore à l'estime publique. Enfin, l'année prochaine, une troisième médaille trentenaire attend M. Carlier, qui compte, à cette heure, plus de vingt-neuf ans de services.

L'usine de Neaufles, fondée il y a environ trente ans, d'abord à Inval pendant quelques années, puis ensuite à Neaufles, fabrique particulièrement les jeux de jardin : jeu de croquet, jeu de tonneau, jeu de quilles, jeu de boules, etc; les jeux sportifs : raquettes de tennis, de longue paume, de volant et tous les accessoires de ces jeux; les jeux d'intérieur : jeu de jacquet, de tric-trac, de dames, de nain jaune, croquet de salon, etc.; plus quelques jouets spéciaux, tels que billards pour enfants, établis garnis d'outils pour enfants, etc., et aussi des bacs et des caisses pour fleurs et arbustes. L'usine ne travaille exclusivement que le bois. A l'origine, sa fabrication était limitée aux seuls jeux de croquet et de tonneau, plus quelques articles de tournerie, comme les quilles et les boules. Son personnel ne comprenait qu'une vingtaine d'ouvriers. Aujourd'hui, l'usine occupe cent ouvriers et ouvrières, répartis dans les corporations suivantes : ébénistes, menuisiers, tourneurs, raquettiers, vernisseurs et vernisseuses, scieurs et manœuvres.

Grâce à l'activité déployée par le directeur, M. Normandin, et par les différents chefs de l'entreprise, principalement dans ces dernières années, les modifications les plus heureuses ont été apportées au matériel et à l'outillage, qui est maintenant un des plus perfectionnés pour le travail du bois ; la production de l'usine a augmenté dans des proportions considérables, permettant, à la fois, d'obtenir des articles irréprochables aux prix les plus bas ; ce qui, actuellement, par suite de la concurrence, est la condition vitale de l'industrie et le meilleur moyen de conserver aux ouvriers un salaire rémunérateur.

Les salaires, qui, autrefois, étaient au minimum de 2 fr. 50 à 2 fr. 75, atteignent 5 francs par jour pour certains ouvriers, ils sont de 3 fr. 50 pour les manœuvres et peuvent atteindre 6 fr. 50 à 7 francs par jour pour une catégorie très nombreuse de spécialités. Toutes les mesures de protection prescrites ont été prises, et le personnel peut travailler en toute sécurité.

Ces deux causes : salaires rémunérateurs et sécurité du travail, ont attaché le personnel au propriétaire actuel, M. Sœhnlin. Ce dernier témoigne, en toute occasion, le plus vif intérêt au personnel de l'usine, qui lui est très reconnaissant. Il existe, dans l'établissement, une caisse de secours en cas de maladie, à laquelle il contribue dans une large mesure.

Dernièrement, six ouvriers et ouvrières de l'usine ont reçu la médaille du travail ; d'autres attendent la même récompense pour l'année prochaine.

L'usine produit annuellement, en ne prenant que les principaux articles de sa fabrication, environ 6.000 jeux de croquet, 5.000 jeux de tonneau, 5.000 jeux de quilles,

40.000 boules, 20.000 raquettes, 20.000 jeux de dame et 10.000 jeux de jacquet ou trictrac ; plus une très grande quantité de jouets pour enfants : établis, billards, etc. Elle paie tous les ans 140.000 francs de salaire et prend une large part dans la prospérité de la commune de Neaufles-Saint-Martin.

Jetons un coup d'œil en passant sur la fabrique de M. Kriegelstein, à Droittecourt, placée, il est vrai, dans le canton de Chaumont, mais tout près de l'usine de Saint-Charles. Tout le monde connaît la juste réputation des pianos de M. Kriegelstein. Ce qui nous importe, ce n'est pas seulement de noter que la nouvelle fabrique répond à toutes les exigences de l'industrie moderne et que l'organisation de ses chantiers, où sont empilés tous les bois nécessaires à la fabrication des pianos, est irréprochable ; c'est surtout de signaler la construction de maisons ouvrières, qui en grande partie sont occupées par le personnel de la fabrique comme à Sérifontaine et à Saint-Charles.

Le mouvement social qui emporte les patrons et directeurs à rechercher les meilleurs moyens d'améliorer la situation des travailleurs, a fait, dans notre pays, des progrès qu'il convient de signaler en les soulignant avec joie.

Cette fabrique occupe 60 ouvriers ; tous les bâtiments, chantiers, scierie, fabrique, maisons d'habitation ont été construits par M. Kriegelstein depuis 1896.

INDUSTRIE DES CONSTRUCTIONS

MATÉRIAUX, BRIQUES, CHARPENTES

Le canton de Gisors fournit à peu près tous les éléments de la grosse construction.

Il existe, à Gisors, une sablonnière de sable fin. Elle appartenait anciennement à la famille Passy qui l'a donnée à la ville de Gisors, qui l'exploite et en tire profit. Une partie des communes du Vexin français et normand vient s'y approvisionner. Ce sable très fin, provenant de dépôts diluviens, et transporté par les eaux, engendre le salpêtre. C'est pourquoi on préfère aujourd'hui les sables de rivière ou lavés qui, concurremment avec les chaux hydrauliques, produisent un excellent mortier, apprécié par tous les constructeurs de la contrée.

Pour les grosses constructions on trouve les moellons dans les carrières d'Hérouval, Chambord et Trie-Château (Oise).

On cuisait anciennement la chaux dans le four à chaux de Gisors, route de Bazincourt. Ce four à chaux est complètement abandonné, quoiqu'il ait procuré une chaux excellente, cuite au bois, et renfermant des propriétés hydrauliques. Comme preuves on peut citer les fondations de plusieurs maisons séculaires qui viennent d'être démolies, entre autres le Prieuré de Saint-Ouen, dont les mortiers étaient excessivement durs.

Les briques proviennent : des fours de M. Oscar Bonnelle, qui en possède deux et produit annuellement un million de briques; il travaille au bois et à la houille et emploie 6 ouvriers; — de M. Graux-Lhermitte, de

Gisors, lequel a construit, il y a dix ans, des fours à briques et à tuiles sur la route d'Eragny ; il fabrique environ un milion et demi de briques et un million de tuiles. L'argile est dans la propriété ; mais le fabricant est obligé d'aller chercher la glaise dans le bois de Villers (Oise) ; il occupe 50 ouvriers ; — de M. Mourette, dans le bas de Neaufles, qui produit environ 200.000 briques ; — de la briqueterie de Thierceville, et de celle de M. Blacet, à Bézu-Saint-Eloi, qui produisent 500.000 briques.

Ces établissements trouvent une concurrence sérieuse dans les briqueteries d'Etrépagny et d'Auneuil. A Auneuil, M. Colin n'emploie pas moins de 300 ouvriers.

On trouve, dans la forêt de Gisors et les bois du canton, le chêne, le peuplier et le sapin, qui peuvent fournir tous les éléments pour la disposition des charpentes en bois. Le chêne dit « du pays » est d'une qualité supérieure ainsi que les peupliers d'Italie et le grisard. L'orme, qui sert à faire les escaliers, se trouve à peu près partout. S'il est apprécié pour cet usage il sert aussi pour le chauffage domestique. M. Gilles-Doré, entrepreneur de menuiserie et industriel, à Gisors, a installé, dans ses ateliers, une scierie fort bien montée. Il fait le débitage pour les entrepreneurs et les propriétaires qui lui apportent leur bois pour en faire des pièces de charpente ou de menuiserie ; néanmoins, on emploie beaucoup le sapin du Nord, qui est plus rigide que le nôtre et préféré dans l'industrie, malgré son prix plus élevé.

On trouve également à Gisors et dans le canton tous les bois propres à la menuiserie pour la construction des portes, fenêtres, parquets, etc. Les grisards sont très recherchés pour les panneaux de portes, tablettes et

ouvrages de finesse. Le chêne sert pour les bâtis, marches d'escalier et, en général, pour tous les travaux de charpente et de menuiserie, mais il faut observer que les sapins du Nord, là comme dans la charpente, sont toujours les préférés.

Toutes les maisons anciennes de Gisors, ou à peu près, sont couvertes avec des tuiles de Neaufles-Saint-Martin, dont l'argile est recueillie sur place. Aujourd'hui encore, M. Lecercle, industriel à Neaufles, fabrique ces tuiles, ainsi que des carreaux à paver. On emploie maintenant des tuiles, dites « mécaniques », dont, à Gisors, M. Graux, et à Auneuil, M. Colin, tiennent des établissements très importants. Les autres couvertures se font en ardoises d'Angers ou de Savoie.

La grosse serrurerie est faite par les entrepreneurs du pays, de même que la quincaillerie. Les fers et tous autres objets sont fournis par le commerce.

Les autres corps de métier sont exploités par les entrepreneurs avec des matériaux provenant également du commerce.

INDUSTRIES DIVERSES DE GISORS

ÉLECTRICITÉ. — NICKELAGE. — PISCICULTURE

Il était inévitable que Gisors, suivant en cela le sort de toutes les autres villes, fût doté d'eau, de gaz et d'électricité. Quant aux eaux, c'est la Compagnie des eaux du Vexin qui dessert notre ville, et, quoiqu'elle nous procure tous les jours de grands avantages, elle ne donne pas encore complète satisfaction à tous les besoins de la ville. Le gaz et l'électricité sont fournis par un entre-

preneur, M. Duchesne, qui a traité avec la ville et les particuliers.

Parmi les moulins qui se sont transformés en manufactures, je citerai tout particulièrement, sur le Réveillon, lieu dit le Moulin de Moiscourt, l'usine hydraulique de M. Robert, qui a succédé à M. Sporry, fondateur de la manufacture de cafetières« dites à bâtons ». M. Robert a créé de nouveaux modèles de théières et de bouilloires, des encriers, des petits seaux à crème, en cuivre poli ou nickelé. Il ouvre les portes de ses ateliers aux industriels qui ont besoin de son concours et de son talent de dessinateur pour leur propre fabrication et ses succès lui permettent, en ce moment, de se lancer dans l'exportation de ses produits. Le personnel de cette usine, jadis de 4 ouvriers, s'élève maintenant à 8, et nous croyons pouvoir dire, par les travaux en préparation, que le nombre des ouvriers sera prochainement doublé.

Non seulement l'agriculture est devenue une industrie, mais elle profite aujourd'hui de toutes les forces que la science a propagées et mises au service de l'industrie.

Il y a quelques années, un maître, M. Ringelmann, nous entretint à Gisors des révolutions que préparaient l'électricité et la mécanique.

Peut-être à la suite de cette conférence, un de nos plus éminents cultivateurs de Dangu, M. Quervet, réfléchit, étudia, et transforma la machinerie de son exploitation par les combinaisons les plus ingénieuses de la science électrique.

Il est regrettable que notre ami M. Quervet n'ait pas voulu briguer l'honneur du prix de la grande culture, car il eût permis à l'un de nos confrères de citer et

d'analyser, après les avoir admirés, les merveilleux effets de la science mécanique.

Mais, puisque j'ai pris la parole, je ne puis la quitter sans consigner ici l'excellence, dans notre canton de Gisors, d'une exploitation qui s'étend sur 254 hectares et qui se distingue des exploitations communes de notre pays, où la vacherie tient le premier rôle.

M. Quervet pratique l'industrie de la viande, avec un mouvement de 100 bœufs et de 600 moutons.

Voilà ce qu'il fallait constater pour établir que l'extrême modestie de nos cultivateurs, et le refus de faire valoir leurs heureux efforts, nuisent à la réputation agricole de notre canton, qui n'est pourtant pas inférieur aux autres cantons de l'arrondissement des Andelys.

Citons en passant la vannerie de M. Forcinal.

Depuis quelques années, l'automobile a élu domicile à Gisors. M. Dudoy a mis le moteur à la mode et successivement, MM. Royer, Revière, Poupart, Châles, ont permis aux fervents de la route, de trouver des machines neuves et des ateliers de réparations très bien organisés.

Je prends plaisir à dire un mot de la pisciculture.

L'Epte était renommée dans tout le Moyen âge par le grand nombre et la qualité de ses poissons ; mais ce qui fait le bonheur des uns fait le malheur des autres, et les eaux provenant des industries ont perdu l'ancienne réputation de cette rivière.

Dans la Bonde qui vient d'Etrépagny, la pisciculture eut toujours à lutter contre la malfaisance des eaux de fabriques, et dans la Levrière, contre les dépenses que des tentatives d'organisation ont vainement essayées. MM. Lhermite, à Bézu-Saint-Éloi, avaient creusé des

bassins et les avaient remplis de belles truites, un débordement des eaux résiduaires de la sucrerie d'Étrépagny mit fin à leur entreprise. La Bonde a été plusieurs fois contaminée, au grand détriment des communes de Chauvincourt, Bézu-Saint-Éloi, Bernouville et Neaufles. On peut tenter de repeupler les rivières, mais on ne peut guère espérer y faire des établissements particuliers de pisciculture. La Levrière offre un terrain de travail bien supérieur ; elle ne traverse pas des centres de population où les eaux sont si souvent polluées par des établissements industriels ; la température de l'eau s'élève de 14 à 16 degrés pendant l'été et de 6 à 8 pendant l'hiver. Cette température est favorable.

A Saint-Denis-le-Ferment, M. Delmas a créé un établissement des plus intéressants ; les truites sont nourries avec de la viande et sont vendues directement à Paris aux restaurants au poids de 125 grammes environ.

Mais la pisciculture est un métier très difficile ; il faut y mettre de gros capitaux, sans espoir de grands bénéfices.

Dans le canton de Lyons-la-Forêt, à Viseneuil, dans la commune de Bézu-la-Forêt, M. Trilbout travaille la question au point de vue du rendement. « Il me faut du temps, écrit-il, pour faire de la pisciculture sans dépenses. Je fais le saumonage artificiel, que personne jusqu'à présent n'est arrivé à faire. J'espère que l'année prochaine parlera pour moi et que j'aurai réussi dans mes essais de pisciculture à bon marché. » C'est toute la question.

Quant à la production du poisson dans nos rivières, je n'ai cessé personnellement de professer que le braconnage offrait moins de périls que la pollution des eaux de fabrique.

INDUSTRIES DISPARUES

DENTELLES. — TAPISSERIE

Et maintenant, si certaines industries se sont transformées, n'en est-il pas qui ont complètement disparu ? Assurément. Les petites industries manuelles, les dentelles, la tapisserie, les pantoufles, occupaient, il y a cinquante ans à peine, bon nombre d'ouvrières dans notre canton. A Gisors même, dans nos rues, on voyait travailler la dentelle ; les travaux manuels étaient une ressource pour les petits ménages de nos campagnes.

M. Senente Monard, qui était le principal entrepreneur de l'industrie des dentelles, versait, en salaires, chaque année, de cinquante à soixante mille francs. Il est mort et M. Laurent Lefebvre, qui lui avait succédé, s'est retiré des affaires au moment de la guerre de 1870.

Les dentelles de Gisors appartenaient à la famille des dentelles de Chantilly. Cet article a cessé de plaire. Ce fut une grande perte pour les communes sur les bords de l'Epte, dans les cantons de Gisors et de Chaumont.

On a parlé récemment d'un essai de réorganisation de cette fabrication ; mais déjà les chances ont diminué, la mode, dans ses caprices, a favorisé différents points de dentelles : tantôt au profit de l'Auvergne, tantôt du Jura, tantôt de la Belgique ou d'ailleurs ; mais chaque genre de fabrication est exécuté par tradition dans un pays et se transporte difficilement dans un autre. D'autre part, la mode a abandonné en grande partie la dentelle noire, dont la consommation a considérablement diminué ; le Calvados, et, dans le Calvados, Bayeux surtout, suffisent à toutes les demandes.

Il y a bientôt cinquante ans, la tapisserie pour pantoufles et ameublement occupait, dans nos pays, un assez grand nombre d'ouvrières. Certains entrepreneurs de Gisors, de Dangu, de Neaufles et des Thilliers recevaient des maisons de Paris, avec lesquelles ils étaient en relations, les canevas dessinés et les laines qu'ils remettaient eux-mêmes aux ouvrières. Les maisons de Paris ont rompu leurs relations avec nos campagnes.

Proportionnellement à la population, les communes de Chauvincourt, Bazincourt, Authevernes, Martagny et Vesly, comptaient le plus grand nombre d'ouvrières en tapisserie. Cette industrie, qui était assez répandue dans d'autres parties du Vexin, a complètement disparu.

Il est inutile d'insister sur l'utilité de l'industrie des gants, de la tapisserie, de la dentelle, c'est-à-dire des industries à l'aiguille, des industries de ménage ; mais on peut regretter leur disparition. Ces travaux, peu rémunérateurs peut-être, maintenaient cependant la femme dans son ménage et l'aidaient à en supporter les lourdes charges.

Parmi les industries disparues, je dois signaler aussi la fabrication des dominos de Dangu. C'est la famille Barbe qui traitait avec succès cette petite industrie ; mais cette famille est aujourd'hui dispersée, emportant avec elle les secrets de sa fabrication.

RÉSUMÉ

Quelques mots pour résumer l'état des industries de notre canton.

Vers 1850, la meunerie, le tissage et la métallurgie absorbaient la majeure partie de l'activité industrielle.

La situation se modifie sous l'influence de circonstances locales et des courants commerciaux.

Les établissements ne changent pas de place, mais se transforment sur place.

La vie industrielle se développe sous de nouvelles formes; la meunerie se concentre, les petits moulins sont entraînés dans le courant de la métallurgie qui s'avance d'abord, s'empare de quelques positions favorables, puis se retire sur Bray et Dangu.

L'industrie des peaux se soutient et s'affirme; l'industrie des bois se forme et prospère; mais les industries qui, à proprement parler, tenaient à l'habillement, toiles, calicots, mérinos, les industries à l'aiguille, disparaissent.

On peut noter cependant que les anciens établissements Davillier pratiquent aujourd'hui des industries qui, de loin il est vrai, se rattachent encore à l'habillement: à Gisors, la blanchisserie et la teinturerie; à Saint-Charles, les feutres; à Inval, les chaussons de lisières.

Tel est le mouvement général des affaires du canton.

Ainsi, des deux côtés du Vexin normand, l'Epte et l'Andelle entretiennent des foyers de travail et de prospérité. Les ouvriers sont calmes, travaillent et paraissent contents.

Me JACQUES DU LORENS

(1580-1665)

POÈTE, JURISCONSULTE ET COLLECTIONNEUR

Communication faite le 24 Janvier 1909

PAR

L'Abbé Ch. GUÉRY, Aumônier du Lycée

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

En 1902, à la demande de notre zélé secrétaire perpétuel, j'attirais votre bienveillante attention sur *quelques célébrités ébroïciennes*, afin de vous mettre en état d'indiquer, par un vote, celui que vous désiriez honorer, soit en lui consacrant une notice, soit en lui érigeant une plaque commémorative. Le bailli de Chambray, par vous choisi, eut donc sa biographie et un marbre qui perpétue, au milieu de nous, et apprend aux étrangers, sa légendaire valeur, son existence si noblement remplie.

Aujourd'hui, je viens au nom du commandeur Henri Le Court, un de nos généalogistes normands des plus distingués, vous demander s'il vous serait agréable de voter une plaque semblable à l'un de ses ancêtres, noble homme Me Jacques du Lorens, écuyer, sieur d'Ouerré, la Chenardière et la Motte d'Attaye, avocat, conseiller du Roi et du duc de Mantoue, maître des

requêtes ordinaire de la Reine, bailli, puis vicomte et lieutenant général des ville et baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais.

Voici d'abord la lettre de notre savant collègue :

« Monsieur le Secrétaire,

« Me Jacques du Lorens, mon septième aïeul maternel, est né à Tillières-sur-Avre, en janvier 1580. On l'a cru longtemps originaire de Châteauneuf-en-Thimerais, où il a exercé, pendant quarante-cinq ans, la charge de bailli du duc de Mantoue, puis de lieutenant général du bailliage.

« Du Lorens était fils de Robert Lorens, drapier à Tillières ; c'est la découverte faite par moi, en 1897, de son contrat de mariage avec Geneviève Langlois, apparentée à toutes les anciennes familles de Chartres, qui m'a fait connaître son origine normande.

« Jurisconsulte éminent, ainsi que le prouvent ses commentaires *de la Coutume de Châteauneuf*, plusieurs fois imprimés, collectionneur de tableaux de maîtres pour l'acquisition desquels il n'hésitait pas à hypothéquer ses immeubles, du Lorens a surtout laissé un nom comme poète satyrique.

« Dès 1624, paraissait à Paris une édition de ses œuvres : elles furent ensuite imprimées de nouveau, avec de nombreuses additions, en 1633 et en 1646.

« Pendant deux siècles, le nom de du Lorens était resté dans un oubli immérité ; Boileau, qui lui a fait de nombreux emprunts, n'eut garde de le citer dans son *Art poétique ;* le voisinage de Régnier, son compatriote, a également été funeste à sa renommée.

« Mais le XIXe siècle devait rendre au poète un premier

« hommage par la réimpression, en 1869 et en 1881, des « éditions de ses œuvres de 1646 et de 1624, données « par la librairie des bibliophiles : Gay avait, dès cette « année 1869, réimprimé, à Genève, celle de 1633.

« A la même époque, MM. Villemain, Jouaust, « Prosper Blanchemain et Merlet ont rendu à du Lorens « une justice méritée.

« Il appartient maintenant à notre siècle de compléter « l'œuvre de son devancier. Ce sera un honneur pour « la Société libre de l'Eure de perpétuer la mémoire du « poète-jurisconsulte en plaçant à Tillières, son lieu natal, « une plaque commémorative de ses œuvres, remarqua- « bles à des points de vue divers.

« Par cet acte, elle honorera en même temps, et la « patrie normande et l'arrondissement d'Évreux, et aussi « les nombreux représentants de la famille de cet homme « célèbre.

« Au nom de cette lignée, nous demandons à la « Société d'accorder cet honneur suprême à du Lorens.

« Recevez, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes « sentiments d'ancienne et respectueuse considération.

« Commandeur Henry Le Court.

« Lierremont-Trouville, 21 octobre 1908. »

Permettez-moi maintenant, Messieurs, d'ajouter quelques mots, non pour influencer, mais pour éclairer davantage votre décision. Au reste, c'est dans la brochure publiée par Henry Le Court, en 1897, sur Jacques du Lorens, que je puiserai en grande partie les principaux détails qui vont suivre.

De l'aveu même de son biographe on a cru, jusqu'à nos jours, Jacques du Lorens originaire, non de Tillières-

sur-Avre, mais de Châteauneuf. Cependant certains passages de ses poésies auraient dû éveiller l'attention comme celui-ci :

> Encor qu'en tous climats naissent des gens de bien
> Quand un homme est Normand on dit qu'il ne vaut rien.
> L'argument passeroit avec des lavandières ;
> Car, que vaudrois-je, moy qui suis né des lisières ?
>
> (Sat. VII, liv. II, 1624.)

Il ne pouvait plus clairement indiquer son pays natal, puisque Tillières est sur la lisière de la Normandie, et lui, si caustique, loin de défendre les Normands, s'il ne l'avait pas été, les aurait au contraire poursuivis de ses mordantes satyres.

De plus, à son retour de Paris, ce n'est pas à Châteauneuf qu'il se retire, mais à Chartres où il se marie, où il fait baptiser tous ses enfants. Donc, à cette époque, il ne connaissait aucunement Châteauneuf. Nommé bailli de cette ville, « comme il aurait été deux cents ans plus tard nommé juge à Dreux ou ailleurs », il va s'y établir, non dans la maison paternelle qui ne s'y trouvait point, mais en une demeure par lui achetée, « un vieil hôtel Louis XIII avec ses vastes lucarnes de brique, son portail élevé », vendu par Mᵉ Estienne le Pelletier.

Enfin une dernière et décisive preuve de la naissance de du Lorens, à Tillières, est que son père, au moment de son mariage avec Geneviève Langloys, habitait Tillières « pays de Normandye » où il était marchand, dit le contrat passé le « mardy trentiesme et dernier jour d'apvril 1602 » chez Denis Guignard, tabellion à Chartres. Au XVIᵉ siècle, le foyer familial se déplaçait bien rarement, le fils aîné succédait à son père, les cadets, seuls, allaient chercher fortune ailleurs. Robert du Lorens, père

de notre poète, vécut donc là où il était né, c'est-à-dire à Tillières et y mourut le 25 juillet 1624, d'où s'impose cette rigoureuse conclusion :

Jacques du Lorens est né à Tillières!

« Sans doute, disent quelques-uns, Jacques du Lorens a dû naître là où demeuraient ses parents en 1594, en 1602, là où est mort son père en 1624, mais l'acte de baptême nous donnerait une certitude au lieu d'une très grande probabilité. » Ainsi raisonnaient aussi, jadis, quelques critiques au sujet de la statue de Nicolas Poussin, aux Andelys, ce qui n'a point empêché la municipalité de passer outre, malgré le défaut d'acte et malgré deux autres communes qui revendiquaient l'honneur d'avoir vu naître ce peintre célèbre sur leur territoire.

Lorsqu'un tel faisceau de preuves se réunit en faveur d'une conclusion, il équivaut à un acte en bonne et due forme, et, si on refuse de l'admettre, ce n'est point manque de conviction, mais pour des motifs peu avouables.

Quant au fameux dicton, cité par du Lorens et relatif aux Normands, notre grand Corneille, aussi bien que Malherbe, les rois des poètes français, ont dû le détruire à tout jamais.

Sur son enfance le satyrique nous dit :

> Mon père pour cela m'envoyoit à l'escole
> D'un curé qui n'étoit au roole des pédans,
> Et c'est luy qui m'a fait sçavant jusques aux dens,
> A lui y je suis debteur et à ce mien bon père.
>
> (Sat. III, liv. II.)

La reconnaissance est rare, ici-bas, aussi sommes-nous heureux de la trouver chez Me Jacques du Lorens et de constater, une fois de plus, que l'ancien clergé avait bien quelque valeur !

Grâce à cette solide instruction il prit ses degrés, fut reçu docteur *in utroque jure* et devint avocat :

Estant jeune avocat, après estre docteur ;
Et voyant qu'au barreau je n'estois qu'auditeur,
Que d'autres moins sçavants plaidoient pour les parties,
Moy ! de jeter le froc par despit aux orties,
Détester le bonnet, n'aller plus au Palais
Où l'on m'eust souvent pris sans cause et de relais.

Quitter Paris, soit ! mais abandonner la robe ! boutade d'avocat sans cause ! Aussi nous le retrouvons bientôt à Chartres, en qualité d'avocat au Présidial, puis à Châteauneuf, en 1613, où, pendant près de quarante-cinq ans il sera successivement bailli, vicomte, lieutenant général du Bailliage, enfin Président.

Geneviève Langloys, son épouse, n'avait que quinze ans lors de son mariage à Chartres, et, quoiqu'elle lui ait donné douze enfants, il ne la traite pas mieux, dans ses satyres, que le fabuliste devait traiter, plus tard, Mᵐᵉ de la Fontaine ! Voici ce qu'il en dit dans l'édition de 1624.

Il y a bien vingt ans, que j'y fus bien pipé ;
Jamais pauvre vilain ne fut mieux attrapé,
Tu cognois les façons de notre mesnagere,
Qui fait que je me couche et me lève en colère
Qui ne veut voir chez moi pour boire et pour manger,
Ni Gautier, ni Garguille, en deussé-je enrager ;
Qui controlle mes jeux, mes yeux, mes promenades
Qui fait autant de bruyt que toutes les menades, etc.

(Sat. V, liv. I.)

En 1646 le ton est un peu plus calme, mais non moins mordant. Jugez-en vous-mêmes, Messieurs !

La femme que j'ai prise est une des meilleures,
Mais toutefois elle a de si mauvaises heures
Que, Socrate y fust-il, que Xantippe exerçoit,
La pire, à ce qu'on dit, des deux qu'il nourrissoit,

Il seroit bien contraint de lui quitter la place.
On peut juger de là ce qu'il faut que je face.
Elle est mélancolique et hait tout passe-temps;
Si parfois elle rit, c'est signe de beau temps;
Son humeur est fâcheuse et contraire à la mienne
Mais néantmoins le mal que je lui veux m'avienne.
. . . . . .
Tout ainsi qu'un precheur, s'il entend le métier,
Sur trois mots de saint Luc fait un sermon entier,
Elle sur un ruban, sur un linge, une écuelle,
Un mouchoir égaré, bastit une querelle
Qui commence au matin et n'achève qu'au soir, etc.

Les poètes et les collectionneurs sont rarement gens pratiques et vous comprenez facilement, Messieurs, que ce ne devait pas être tous les jours fête, dans l'intérieur de Jacques du Lorens. Aussi après la mort de Geneviève, en 1652, il compose ainsi sa légendaire épitaphe:

Ci-gist ma femme, ah! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien.

Cependant, inconséquence incroyable, l'auteur de la satire la plus acerbe contre les femmes quelque temps après se remariait[1], à l'âge de soixante-quatorze ans, avec damoiselle Marie de Quenoilles, fille de Jacques de Quenoilles, écuyer, et de Marie du Teil!

L'année suivante Jacques du Lorens mourait de la lèpre dans la maladrerie de Thimert, après avoir lui-même composé son épitaphe:

Ci-gist du Lorens à l'envers
Où son corps est rongé des vers.

[1] On croirait qu'il avait prévu le cas, dès 1646, car il disait dans la Satyre II :

C'est un gouffre connu, néantmoins on s'y jette
On n'en est pas sorty, que l'on y veut rentrer,
Vint-on d'estre échaudé, dent-on pis rencontrer.

Si son âme est en Purgatoire,
Passant, ainsi qu'il est à croire,
Il ne faut qu'un *de Profundis*
Pour l'enlever en Paradis.
Les larmes sont moins nécessaires,
En ce lieu là, que les prières.
On a beau pleurer le trépas
D'un défunt; il n'en revient pas.
Tant que l'on voudra que l'on sonne,
Qu'on rompe l'air, qu'on carillonne ;
Jamais on n'en vit seulement
Sortir un de son monument;
Mais l'oraison, dans cette flamme,
A grand commerce avecque l'âme
Et la tire par son crédit :
Saint Augustin même l'a dit.

« Ces dix-huit vers anodins, ajoute Blanchemain, ne valent pas le malicieux distique sous lequel du Lorens a enterré sa chère épouse. »

Mais ce qui fait la célébrité de Jacques du Lorens ce sont ses *Satyres*, imprimées d'abord en 1624, sous ce titre : *Les Satyres du sieur du Lorens, divisées en deux livres.* (Paris J. Villery, 1624, in-8° de 4 et 203 pages.) Le premier livre contient XI satyres, le second XIV.

« La langue de ces premières satyres, dit Larousse, est tout à fait celle qu'on parlait à la fin du XVIe siècle ; le style en est facile, mais commun et sans caractère. »

C'est pourquoi l'éditeur de 1633, au nom de Jacques du Lorens, écrit en tête de son livre : « L'auteur m'a chargé « de vous prier que si vous aviés autrefois veu quelques « satyres imprimées sous son nom, vous ne croyiez pas « qu'elles fussent de luy. Si cette prière est civile ou non, « c'est à vous d'en juger. Je m'imagine qu'il croit celles-cy « meilleures que les premières. Mal vit qui ne s'a- « mende. »

La nouvelle édition avait pour titre : *Les Satyres du sieur du Laurens. — Difficile est satyram non scribere.* (Paris, chez Gervais Alliot, au Palais, prez la Chapelle Sainct-Michel, MDCXXXIII, in-8°.) Elle ne comprenait que XVI satyres.

Enfin parut l'édition de 1646, la meilleure, sous ce titre : *Les Satyres de M. Dvlorens, Président de Chasteauneuf* (A Paris chez Antoine de Sommaville, au Palais, en la salle des Merciers, à l'Ecu de France, MDCXXXXVI, avec permission, in-4° de 8 et 206 pages) contenant XXVI Satyres[1].

C'est sur cette édition qu'il faut le juger, car « il y a plus d'art, dit Larousse, plus de verve et d'énergie que dans les premières ».

Voici l'appréciation de quelques-uns de ses biographes :

« Jacques du Lorens abonde en traits naïfs, dit « Prosper Blanchemain ; il est doué d'une verdeur toute

[1] En tête des *Satyres* figurent les vers suivants, signés C.-D.

Du Lorens, ta Satyre est telle
Qu'elle rend ton nom immortel,
Et partout on parle tant d'elle
Qu'on te fera plus d'un Autel.
On chérit les traits qu'elle jette,
Celuy qu'elle reprend l'achette,
Témoignage de sa bonté,
Et qu'elle ne donne au caprice,
Pour censurer Monsieur le vice,
Qu'autant qu'il faut de liberté.

Le libraire ajoutait ces paroles pour le lecteur :

Lecteur, Renier et du Lorens
Ont réussi dans la Satyre
Mais leurs apas sont différens
Ainsi que leur façon d'écrire ;
Et leurs vers, salez comme il faut,
Dans un style ny bas ny haut,
Sont bons à se moquer des vices ;
Et, pour reprendre les pécheurs,
Les plus suivis de nos prêcheurs,
A leur égard, sont les novices.

(*Cabinet du Bibliophile*, n° VII.)

« gauloise et surtout d'une langue... ! une langue redou-
« table :

Il blesseroit un homme en lui jetant des roses !

« Ses hémistiches empoignent comme des tenailles ; ils
« emportent le morceau. Malheur à ceux qui tombent
« entre les pinces de ce faux bonhomme ! la morsure
« y reste et ceux qu'il a mordus ne lui pardonnent
« jamais. »

Eugène Villemin résume ainsi son jugement : « On
« n'a point mis Dulorens où il mérite d'être ; nous en
« avons signalé deux satires très belles et qui placent
« haut leur homme.

« Moins correct et moins léché que Boileau, Dulorens, —
« celui-là n'est point un versificateur, — joue de l'instru-
« ment qui est bien la langue du poète, cette mélopée
« instinctive, où le tric trac du balancier de l'hémistiche ne
« se fait aucunement sentir, où l'outillage du mécanisme a
« disparu, comme le squelette de la Vénus de Milo sous
« le revêtement des lignes et des contours.

« Beaucoup d'écrivains du XVIIe siècle furent latins ou
« grecs : Dulorens a été français, a été gaulois, a été lui.
« Son livre, en somme, a des longueurs, des incohérences.
« Mais nos vieilles mœurs, naïvement peintes, y racon-
« tent leur histoire de jeux, de costumes et de soupers
« anacréontiques, où nos Pères, joyeux banqueteurs, se
« désopilaient. — Néanmoins, pour connaître, apprécier
« le vrai Dulorens, lisez et relisez les deux premières
« satires ; après quoi, refermez pour quelque temps le
« volume. Mais ces deux-là, croyez-le bien, valent, com-
« pensent à elles seules la coquette et savante réimpres-
« sion de l'ouvrage tout entier.

« Et, au fond du cercueil, l'ombre de Dulorens peut « dormir sur les deux oreilles. De ces médiocrités-là, il « n'en pleut point, et leurs coquilles sont des perles. »

On a encore de lui : *Le Pécheur au pied de la Croix* (Paris, J. Martin, 1630, in-8°, en vers) ; — *La Coustume de Chasteauneuf en Thimerais*, avec les notes de M. Charles du Moulin et annotations du sieur du Lorens, bailly-vicomte de Chasteauneuf (Chartres, Michel Georges, in-24 de 807 pages) ; — *Les trois Coustumes voisines de Chasteauneuf, Chartres et Dreux*, avec les notes de M. Charles du Moulin et les annotations du sieur du Lorens, président bailly-vicomte de Chasteauneuf (Chartres, chez Michel Georges, 1645, in-4° de 547 pages), enfin plusieurs poésies imprimées dans divers recueils.

Après avoir mentionné parmi ses amis : Charles de Gonzague, duc de Nevers, son constant protecteur ; le maréchal de Bassompierre ; les présidents Molé, de Mesmes, Briçonnet, Nicole ; Rotrou le tragique, Régnier le satyrique, Nicolas Bourdon le poète latin, le peintre Vignon et le statuaire Biard, disons, en terminant, un mot du collectionneur.

Dans son épître dédicatoire *de la Coutume de Chartres* adressée à M. du Houssai, conseiller du Roi, il lui dit : « C'est la peinture qui m'a donné l'honneur de votre connaissance : nous parlons quelquefois dans votre Cabinet de Raphaël, de Titian et de Véronèse ; s'il y a quelques autres entretiens plus sérieux, il n'y en a point de plus doux. »

Et dans la Satyre V, adressée à Vignon, il s'exprime ainsi :

> Je suis, comme tu sçais, soit nature ou hasart,
> Grandement amoureux des œuvres de ton art :

Autant qu'homme qui soit j'honore la peinture
. . . . . Et l'on me voit épris
D'une toile que j'ay, dont tu sçais bien le prix,
Qu'un de nos curieux apporta d'Italie.
Estime qui voudra que c'est une folie...
C'est de la vision que l'on vit dans les cieux.
Je nourry bien souvent mon âme par mes yeux ;
Mon petit cabinet des beautez me découvre
Que je ne verrois pas dans les chambres du Louvre.

Et ne croyez pas, Messieurs, que ce soit de l'exagération ! Il y avait dans sa salle un grand tableau *de la Madeleine*, original du Titien, payé par lui à Nicolas-Étienne Peruchot, bourgeois de Paris, de la façon suivante : 400 livres comptant, 200 livres à terme et la cession de deux rentes sur particuliers, au capital ensemble de 1.100 livres. Cet achat considérable lui attira, outre les amers reproches de son épouse[1] de qui venait une grande partie de sa fortune, l'épigramme que voici de Guillaume Colletet :

Acheptez une Madeleine
Trois cents pistoles ! Ah ! c'est trop !
N'est-ce pas aller au galop
Courtiser la Samaritaine.

[1] Sans compter ceux de ses victimes d'après son propre aveu :

Je ne m'estonne plus s'ils me portent envie
Et si pour des tableaux ils censurent ma vie,
S'ils crient après moy, comme on crie aux voleurs,
Que je mets tous les jours mon argent en couleurs.

(*Satyre V*, éd. de 1646.)

Geneviève Langlois, d'après l'abbé Goujet, venait du côté maternel d'un Poulard et ce fut par la succession de Lancelot Poulard, sieur d'Oiré, que cette terre vint à du Lorens, qui en prit le nom. Cette terre jointe aux autres biens de sa femme et à ceux qu'il avait de sa propre famille, lui permirent de dire :

J'ay du bien, grâce à Dieu, ce qu'il m'en faut pour vivre ;
Je mange fort peu seul ; jamais je ne m'enyvre,
Si je n'ay des Estats, estant homme privé,
Je m'en couche plus tost, j'en suis plus tard levé.

Cher du Lorens, second Regnier
Ménage un peu plus le denier,
Sur notre montagne indigente,
Bien que tu sois riche d'autant
Je crains que cette repentante
Ne te fasse un jour repentant.

Du Lorens était si fier de *sa Madeleine* qu'il écrit dans son commentaire de la *Coutume de Châteauneuf :* « *Une* « *courtisane* que j'ai de la propre main du Titian, pour « qui j'ai plus d'amour que pour toute autre chose que « je possède au monde. »

Au bas du tableau il avait mis ces vers de sa composition :

Qu'elle est charmante ! qu'elle est belle !
Aussi dès lors que Perruchot
M'eust demandé mille écus d'elle;
Habile, je le pris au mot,
Puisqu'elle me vaut un empire,
Et qu'en la voyant je soupire,
Et je pleure sur mon péché;
Si je pouvais aussi suivre sa pénitence
Et de tous mes forfaits avoir la repentance,
Que j'aurois fait un bon marché !

En 1650 il vendait encore une de ses maisons, avec un bois, pour avoir deux autres tableaux, l'un *l'Automne* du Bassan, l'autre *la Chute de saint Paul* du Tintoret, estimés 600 livres.

Un de Paul Véronèse est ainsi décrit :

Une fille s'y voit près du petit Moyse,
Après l'avoir sauvé retordant sa chemise;
Mais la fille du Roy, pleine d'affection
Et de soin vers l'enfant, préside à l'action,
En pompeux appareil, au milieu de ses filles.
Belle se qui se peut, elles fort bien gentilles.

Bref, sa collection renfermait, outre les tableaux ci-dessus, des œuvres du Carrache, du Corrège, de Jamont, du Cavalier, de Léonard de Vinci, du Guide, etc., en tout 57 toiles estimées par lui 12.000 livres.

Pour la sculpture voici comment il en parle dans sa XXIᵉ satyre, adressée à Biard le fils, si connu par la statue équestre de Louis XIII, ornement, jadis, de la place Royale :

J'ayme avec passion l'excellente Peinture;
Je donnerois pourtant ma voix à la Sculpture...
La moderne me plait, qui n'est que la servante,
L'antique me fait peur en ce qu'elle est vivante;
Je suis, lorsque j'en voy, ne fust-ce qu'un morceau,
Emu d'un tel respect que j'oste mon chapeau,
Je me mets à genoux, j'en suis tout idolâtre,
Si ce mot est receu dans un style follâtre.

Quant à sa collection, aujourd'hui, plus rien ! Tout cela dispersé, perdu ! Ce qui inspire à son biographe ces dernières lignes :

« Ainsi, la splendeur de cette galerie, si importante « qu'elle ferait actuellement la gloire d'un musée de « grande ville, ne fut qu'éphémère : en tant que réunion, « ces magnifiques peintures ne survécurent pas au poète, « à l'artiste qui les avait collectionnées à si grands frais, « au prix de tant d'efforts et aussi avec tant d'amour : « les tableaux comme les livres ont leurs destinées : « *Habent sua fata libelli !*

« Mais la liste du musée de du Lorens nous reste, indice, « comme ses poésies elles-mêmes, d'un goût délicat, et « nous fait connaître en lui un précurseur, encore ignoré « jusqu'à présent, des grands collectionneurs de nos jours. « A ces titres, ce document est donc doublement précieux

« et méritait, comme l'origine du poète, de sortir de « l'oubli. »

A Châteauneuf une rue, déjà, porte le nom de Jacques du Lorens, à vous de dire maintenant, Messieurs, si vous voulez, par une plaque commémorative, perpétuer la mémoire du poète, du jurisconsulte et du collectionneur que fut notre compatriote normand :

Me JACQUES DU LORENS

La Société a adopté les conclusions du rapport, mais il n'a pu être donné suite au projet par suite du refus de M. le Maire de Tillières-sur-Avre.

SAINT AQUILIN, ÉVÊQUE D'ÉVREUX

A LA FIN DU VII[e] SIÈCLE

PAR M. L'ABBÉ J.-B. MESNEL, CURÉ D'HEUDREVILLE-EN-LIEUVIN, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

I

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

La légende de saint Aquilin; son auteur; sa date. — Autres sources.

J'ai dû faire de nombreuses recherches sur saint Aquilin pour mes études sur l'ancienne liturgie ébroïcienne; c'est au cours de ces recherches que j'éprouvai le désir de mettre en œuvre les matériaux qui m'étaient passés sous les yeux.

J'avais été frappé de la bonne tenue de la légende de ce saint. Tout ce qu'elle renferme peut être avoué par une saine critique; cela est d'autant plus appréciable que nos autres légendes, celle de saint Taurin, celle des saints Mauxe et Vénérand, ne peuvent avoir aucune autorité. Le jugement est des bollandistes, et il est impossible de n'y pas souscrire.

Dans sa forme actuelle, la légende de saint Aquilin est communément attribuée à un moine bénédictin du nom de Hécélon. Surius et le P. Bossue[1] disent que les

[1] Bollandiste, auteur de la *Vie de saint Aquilin* publiée en 1853 (t. VIII, oct.)

manuscrits n'ont pas de nom d'auteur. Cela n'est pas tout à fait exact. Bossue donne ainsi le début[1] (je restitue l'orthographe des manuscrits) : *In corpore nostre congregationis honesto valde et utili membro Audoëno, inter ceteros fere ultimus frater...celo, quidquid dignum arbitratur mens sana in Domino.* Etant donnée la note marginale de la copie du manuscrit de Gigny[2] qui a servi pour l'impression (elle porte Hécélon), il me paraît tout naturel de lire : *inter ceteros fere ultimus frater* [*He*]*celo*, d'autant plus que le mot *celo* n'a rien à faire avec le vœu qui suit.

L'auteur, quel que soit son nom, était un moine bénédictin ; cela ressort du passage suivant de son prologue : « J'obéirai à votre demande et je commencerai, comme notre bienheureux législateur ordonne de le faire pour les ordres pénibles ou impossibles à exécuter » (allusions au chapitre LXVIII de la règle de saint Benoît : *Lorsque l'on commande à un religieux des choses impossibles*). L'idéal fort élevé de vie religieuse répandu dans tout le morceau en est une autre preuve.

Le même passage paraît bien indiquer aussi que Audoënus, auquel le travail est dédié, était le supérieur de Hécélon.

L'époque où vivait notre auteur ne saurait être déterminée avec la même certitude. Ni Mabillon dans les *Actes des saints de l'ordre de saint Benoît*, ni Ziegelbaur dans l'*Histoire littéraire* du même ordre, ni aucun historien, à notre connaissance, ne font mention de Hécélon et, comme le texte ne nous fournit aucun ren-

[1] *L. c.*, p. 505.

[2] Prieuré du diocèse de Lyon, relevant de Cluny, aujourd'hui diocèse de Saint-Claude.

seignement précis à ce sujet, nous en sommes réduits aux conjectures.

Le Brasseur [1] ne croit pas qu'il ait vécu après la fin du VIII[e] siècle. Le même jugement est reproduit dans l'*Histoire littéraire* [2] des Bénédictins. Chevalier [3], comme plusieurs autres d'ailleurs, l'appelle Hécélin et marque qu'il a vécu après 690.

Cette opinion n'a pas de références. Le P. Bossue la tient pour suspecte : *Quinam sint eruditi illi quorum judicio vita hæc scripta fuisset ad finem sæculi octavi, imo etiam citius, non inveni.* Il ajoute : « Cette vie est ancienne, tout le monde en convient. »

Essayons de préciser. A examiner attentivement cette *Vie*, on ne peut guère la supposer de beaucoup antérieure au plus ancien manuscrit que nous en ayons. Or, il est du XII[e] siècle. Comme M[gr] Duchesne [4], nous croyons que le récit que nous avons sous les yeux est une rédaction délayée d'un texte plus ancien.

Le vieux fonds qui a servi pour les développements est de bonne note ; malheureusement il laisse beaucoup de détails dans l'ombre. Evidemment il remonte bien à la fin du VIII[e] siècle et même plus haut. Il n'en saurait être de même de la forme dont on l'a revêtu.

Sûrement, à la fin du VIII[e] siècle, on n'aurait trouvé nulle part en France, et en Neustrie [5] en particulier, le genre littéraire qui règne dans cette légende. Ce n'est pas

[1] *Hist. civ. et ecclés. du comté d'Évreux*, p. 40.

[2] T. IV, p. 198 (Paris, 1738).

[3] *Répert. des sources historiques du moyen âge.*

[4] *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 226.

[5] Il ressort de divers passages de cet opuscule et notamment de la prière qui la termine que l'auteur devait vivre à Evreux ou aux environs.

ainsi que l'on écrivait à la cour de Charlemagne.

De plus, si l'auteur avait vécu moins d'un siècle après saint Aquilin, s'il avait été presque un contemporain, comment expliquer qu'il ait laissé de côté à peu près tous les rapports que l'évêque d'Evreux dut avoir avec ses diocésains, avec ses collègues dans l'épiscopat, même son assistance aux conciles, fort nombreux en ce temps-là, pour ne nous entretenir que de sa piété ardente et toute monacale et de ses nombreux miracles. Au contraire, ce genre littéraire se trouve dans son milieu si nous supposons que Hécélon a vécu au moment où les monastères normands, avec Lanfranc et Anselme, devançaient le reste du monde latin par leur culture intellectuelle. Sous leur influence, il y eut un vrai renouveau de littérature ecclésiastique et c'est alors que s'élabora cette rhétorique pieuse dont le panégyrique de saint Aquilin, si je ne me fais illusion, est un des bons produits.

Je pourrais encore noter, sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient, comme motif d'adopter cette date, que, dans le même temps, Orderic Vital [1], lui aussi, termine par une prière la légende de saint Taurin. Du coup s'expliquent encore le peu de détails précis que nous trouvons dans cet ouvrage et les gros oublis que nous y relèverons.

Les Normands, devenus après leur conversion les soutiens de la religion, lui avaient fait passer de durs moments au IX^e^ siècle. Ils n'avaient laissé subsister que bien peu des traditions de nos églises. Heureux quand les faits les plus saillants de la vie, comme c'est le cas

[1] Ordéric Vital, éd. Le Prévost, t. II, p. 332.

pour notre saint, ont survécu dans quelque document échappé aux ruines.

Une autre raison qui ne permet guère de faire remonter plus haut cette légende est l'esprit critique de son auteur. Si le passé lui a laissé peu de documents précis, il sait les mettre en bonne place et, au demeurant, se contente des développements édifiants et vraisemblables, suprême ressource de tous les panégyristes trop peu renseignés sur le saint qu'ils ont à louer.

A l'âge précédent, on eût remplacé tout cela par une suite de faits dont le merveilleux n'eût eu d'égal que l'incohérence, comme on le regrette dans tant de légendes qui ont vu le jour à cette date.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de beaucoup hésiter sur l'âge de cette *Vie*. La perfection du style, l'esprit critique qui s'y révèle, le genre des développements, la pauvreté en détails précis, tout, en un mot, ses qualités comme ses défauts, me paraît la rattacher à la renaissance du milieu du XI^e^ siècle, et je la mettrai, sans hésiter, soit à la fin de ce siècle, soit au commencement du suivant.

Pour tâcher de faire mieux connaître notre saint évêque, nous glanerons çà et là, dans les documents contemporains, les faits propres soit à compléter notre légende, soit à faire connaître l'état moral du diocèse dans la seconde moitié du VII^e^ siècle.

Nous trouverons dans les vies de saint Regnobert, de saint Ansbert et de saint Leufroy, dans l'*Étude sur les Actes des évêques du Mans* de M. J. Havet, quelques faits, malheureusement trop peu nombreux à notre gré, mais qui nous permettront cependant de combler les principales lacunes de la légende de saint Aquilin.

II

JEUNESSE DE SAINT AQUILIN

Lieu et date de la naissance de notre saint. — Sa race ; son éducation ; son mariage. — Etat du pays. — Service militaire. — Retour d'Aquilin. — Vœu de sa femme. — Vœu d'Aquilin lui-même. — Retour à Bayeux. — Les deux époux se fixent à Évreux. — Durée de leur vie commune dans cette ville.

Aquilin naquit à Bayeux au commencement du VII^e^ siècle. Comme rien n'est exactement fixé dans la chronologie de sa vie, il faut se contenter d'une date par à peu près. Il ne me paraît pas possible de remonter plus haut que 610 ni de descendre plus bas que 625. C'est à cette dernière date que je m'arrêterai de préférence. Une chose seule est certaine, c'est qu'il a grandi sous l'épiscopat de saint Regnobert.

Son nom, *Aquilinus*, indique clairement qu'il appartenait à la race des vaincus, à la race gallo-romaine. Il était de noble origine, dit la légende [1], ce qui prouve que les barbares n'avaient pas tout enlevé aux vaincus et que ceux-ci, surtout dans la population urbaine, avaient souvent conservé leur rang social.

L'innocence de la vie brillait en lui d'un plus vif éclat que la noblesse du sang ; il s'appliqua à l'étude des saintes lettres ; il s'en nourrit avec toute la diligence possible, semblable à la nuée du matin qui absorbe la pluie qu'elle rendra plus tard au moment favorable. Il passa sa jeunesse à s'instruire et lorsque vint l'âge

[1] N° 7.

viril, où la fleur de l'adolescence disparaît pour faire place aux fruits de la maturité, il se trouva prêt pour les luttes de la vie.

Ses parents songèrent à le marier [1]. Ils lui cherchèrent et lui trouvèrent une épouse digne de sa noblesse. Le mariage fut célébré ; les jeunes époux connurent des jours heureux ; Dieu bénit leur union, il leur donna des enfants.

Ce portrait de l'adolescence studieuse et paisible d'Aquilin, que nous trace Hécélon, s'accorde bien avec l'histoire. Les peuples des Gaules semblent avoir joui d'une réelle aisance au commencement du VII^e^ siècle, sous les règnes de Clotaire II (613-628) et de Dagobert (628-638). Il semble même que le règne de Clovis II, au moins pour la Neustrie, continua cet heureux temps.

Ce récit nous permet aussi de constater, et la remarque a bien son prix, que, dans la première moitié du VII^e^ siècle, il y avait encore à Bayeux un fond de population gallo-romaine où l'amour de l'étude était en honneur. Nous verrons plus loin qu'un demi-siècle plus tard, à Evreux, sous l'épiscopat de saint Aquilin, on était loin d'avoir les mêmes facilités pour s'instruire. C'est que l'influence germaine, en pénétrant notre Gaule, y semait de plus en plus les ténèbres et l'ignorance. Il faudra plusieurs générations, il faudra surtout la puissante volonté de Charlemagne pour que ces sauvages conquérants se mettent, eux aussi, à goûter les lettres et à apprécier leur influence bienfaisante.

Nous sommes arrivés au moment où Aquilin reçoit

[1] Légende, n° 8.

l'ordre de se rendre à la frontière. Le biographe nous apprend seulement que ce fut sous Clovis. Dagobert fut enlevé à la force de l'âge et laissa pour lui succéder deux enfants en bas-âge. Clovis II, à qui échut la Neustrie, n'avait que quatre ans lorsqu'il perdit son père; son frère Sigebert en avait huit. A quel moment du règne Aquilin reçut-il l'ordre de servir ? On ne le sait pas au juste. En 640, Sigebert eut à réprimer la révolte de Radulphe, duc de Thuringe, sur les confins de l'empire. Fit-il appel à son frère pour doubler ses forces? Est-ce à cette occasion que le noble Aquilin fut appelé à l'armée? Cela paraît être l'avis des bollandistes. Ce n'est point le sens obvie du texte; il y a : *A rege Chlodoveo qui tunc temporis imperium tenebat*, ce qui semble bien indiquer que Clovis était maître de tout l'empire franc lorsqu'il convoqua Aquilin.

Cela nous reporterait à la fin du règne lorsqu'après la mort de Sigebert (656) Clovis dut occuper aussi l'Austrasie.

La succession était embrouillée. Grimoald, maire du palais, avait fait déclarer son propre fils héritier du trône au cas où le roi mourrait sans enfants. Le faible Sigebert laissait un fils, le jeune Dagobert. Grimoald le fit tonsurer par Didon, évêque de Poitiers, et conduire en exil. La chose se passa si secrètement que tout le monde crut le prince mort. L'ambitieux maire mit sur le trône son fils, sous le nom de Childebert. Les seigneurs ne voulurent pas le reconnaître; l'usurpateur fut pris et conduit à Paris où il mourut en 659. Clovis II, qui avait déjà la Neustrie et la Bourgogne, fut reconnu roi d'Austrasie.

Je croirais bien volontiers que ce fut à cette occasion,

où l'orient de l'empire était en fermentation, que ce prince eut besoin de toutes les forces de ses anciens royaumes et qu'Aquilin reçut l'ordre de se rendre à la frontière.

L'histoire n'a pas conservé le souvenir d'expédition contre les barbares des frontières orientales, pas plus en 640 qu'en 656. Il est vrai qu'elle est assez mal informée; comme source, il n'y a guère que Frédégaire et il est bien incomplet. Ce qui me porte à choisir de préférence la dernière date, c'est que, Clovis II ayant pris possession de l'Austrasie à la suite d'une révolution, il est bien naturel qu'il ait songé à garnir les frontières. De même, lorsque la régente, sainte Bathilde, installe son fils Childéric II roi d'Austrasie en 660, elle dut songer à renvoyer chez eux les nobles Neustriens, de garde aux frontières de ce royaume qui n'était pas le leur. De la sorte, nous avons bien les trois ans et demi d'absence[1] notés par le chroniqueur (656-660). Hypothèse pour hypothèse, je croirais cette dernière plus vraisemblable.

Le retour fut particulièrement émouvant.

La femme d'Aquilin, restée seule avec ses enfants, connut toutes les transes de l'inquiétude pendant cette longue absence, et cela d'autant plus vivement qu'elle était plus aimante et plus dévouée. L'éloignement, la difficulté des communications, tout concourt à nous faire penser, comme Hécélon le laisse entendre, que pendant tout ce temps elle avait été sans nouvelles sûres de son cher époux.

C'était une âme profondément religieuse, et Dieu

[1] Légende, n° 9.

seul connaît les trésors de dévouement cachés au fond du cœur d'une femme aimante et chrétienne. Son amour s'exalte et se multiplie par l'absence de celui qu'elle aime. Elle ne reculera pas devant le plus grand des sacrifices pour demander à Dieu la conservation de l'absent bien-aimé. Elle promettra, pour le revoir, ce qui devait le plus coûter à son amour. Elle ne doute pas, elle si dévouée, de voir son époux ratifier son vœu. Il appréciera la profondeur de l'affection qui l'a imposé et, avec la délicatesse qu'elle lui connaît, il lui saura gré de l'avoir fait. Son espoir ne fut pas déçu : Aquilin avait le cœur noble et généreux.

Lorsqu'enfin cette épouse désolée apprend l'heureuse nouvelle du retour prochain de son mari, elle n'y tient plus; elle quitte Bayeux, elle se met en route pour Chartres avec toute sa maison, enfants et domestiques; elle a soin de se pourvoir de tout ce qui est nécessaire à un si important déplacement. Elle fait diligence de telle sorte qu'elle est au rendez-vous avant son époux. Elle peut le recevoir dans cette ville étrangère comme elle le recevrait dans sa propre maison.

N'est-ce pas à ces traits que l'on peut reconnaître la femme forte louée par l'Écriture[1] ? Le cœur de son mari se réjouit en elle. Elle a ceint ses reins, fortifié son bras, elle a mis la main à l'œuvre avec courage, elle a été charitable. Son époux en recevra une nouvelle noblesse, il siégera parmi les grands de la terre. Ce n'est point sa grâce, ce n'est point sa beauté qui lu inspirent confiance, c'est la crainte du Seigneur.

Avec quelle effusion les saints époux s'embrassent

[1] *Prov.* 31, *passim.*

après une si longue absence ! Quels épanchements d'affection réciproque ! Aquilin ne sait s'il doit plus admirer en sa femme ou cette intégrité de dilection qui lui a fait prévenir son retour au prix de tant d'embarras et de fatigues, ou cette pudeur conjugale qui répand un charme céleste sur son maintien et sur toute sa personne. Elle contemple Aquilin dans le ravissement et le bonheur de revoir celui pour le retour duquel elle a versé tant de larmes en secret. Le bonheur encore une fois règne dans ces cœurs si bien faits pour se comprendre.

L'un et l'autre sont tout entiers au plaisir de se retrouver, de se dire les joies et les peines de leur absence; un long temps s'écoule dans ces pieux entretiens, les cœurs goûtent la paix. On songe enfin à la nourriture si nécessaire après tant de fatigues. La nuit est déjà avancée, l'on congédie la famille et l'on va se mettre au repos.

La sainte femme d'Aquilin, malgré la confiance qu'elle avait dans la vertu de son mari, dut, pendant quelques instants, avoir le cœur bien serré. L'heure était singulièrement grave. Le chroniqueur, que nous suivons en tout ce récit, marque un moment d'arrêt. Les bienheureux époux sont dans le secret de la chambre conjugale, ils restent quelques instants immobiles ; enfin, s'armant de courage, la figure toute parée du charme de la pudeur, la sainte femme se dispose à révéler le vœu qu'elle avait fait en l'absence d'Aquilin.

Elle lit sur la figure de son mari une affection si pure qu'elle prend confiance. « Époux bien-aimé, lui dit-elle, je t'en supplie, ne m'accuse pas de présomption, ne sois pas chagriné de ce que j'ai fait. Je craignais de ne point te revoir; un malheur, que je redoutais plus que tout

au monde, aurait pu t'arriver; j'ai promis à Dieu qu'après ton retour, pendant un an, je vivrais dans la continence et que toi-même pendant ce temps tu te priverais des joies du mariage. J'ai pensé que si tu étais mort j'aurais bien été forcée de me priver perpétuellement de ce dont je n'aurais pas voulu me priver volontairement. Si j'ai eu tort, si je te parais coupable, sois bien assuré que c'est l'excès de mon amour pour toi qui m'a inspiré ce vœu. »

Qu'allait faire Aquilin? Comment s'y prendrait-il pour être à la hauteur d'une femme qui avait si bien mérité du salut de son mari? Qu'aurait-il pu lui reprocher? Il la trouvait plus fidèle pour lui qu'il ne l'était lui-même; elle avait d'elle-même, pour son salut, fait spontanément un vœu qui répondait à son secret désir et qu'il n'avait pas fait!

Il remercie Dieu, puis, s'adressant à sa femme : « Tu m'as prévenu, lui dit-il, il y avait longtemps que je souhaitais ce vœu; je cachais mon désir, j'attendais le moment favorable pour obtenir ton assentiment. Le Saint-Esprit a fait naître et se développer dans ton cœur les sentiments que j'y voulais mettre moi-même. Je m'en réjouis et j'en rends grâces à cet Esprit divin et vivificateur. Je veux ajouter à ton vœu. Tu as promis garder la chasteté pour un an; je promets et fais vœu de la garder toujours; ce n'est pas une récompense d'un an que nous ambitionnons au ciel, mais une récompense éternelle.

« J'espère que Dieu, qui a promis sa grâce à tous les hommes de bonne volonté, nous donnera grâce sur grâce, comme nous faisons vœu sur vœu. »

La noble dame consentit avec reconnaissance. Heureux époux en qui l'affection charnelle est devenue ému-

lation spirituelle, l'union terrestre, union céleste ! Jusque-là ils avaient été une même chair, ils deviennent une même âme ; ils renoncent à la chair pour s'attacher à l'esprit ; leurs corps se séparent pour que leurs cœurs soient mieux unis ; ils repoussent le joug de corruption pour reprendre le joug de sainteté. Les ténèbres de la nuit portent des fruits de lumière ; cette nuit se passe en entretiens spirituels ; elle voit la fin d'une heureuse union, mais elle est l'aurore d'une union encore plus heureuse [1].

Le lendemain, les pieux époux se mettent en devoir d'achever le chemin qui leur restait à faire pour arriver chez eux. Nous les avons quittés à Bayeux, nous les retrouverons à Évreux. Est-ce à l'occasion de leur retour qu'ils se fixèrent dans cette ville ? La légende moderne du bréviaire le dit ; le vieux chroniqueur, et je ne sais aucun motif de le contredire, laisse plutôt entendre le contraire : l'accueil que l'on fait à Aquilin, les félicitations qu'il reçoit à son retour semblent bien prouver qu'il rentre en pays de connaissance, parmi les amis qui avaient été témoins de son départ.

Ce n'est qu'un peu plus tard que les saints époux seraient venus à Évreux, sans doute lorsque, voulant rendre leur sacrifice complet, après s'être donnés à Dieu ils lui donnèrent aussi la grosse part de leur bien : *Impendunt post se sua et, ut perfectum sit castitatis sacrificium, additur largitio rerum in misericordiis pauperum, ut transeat in holocaustum* [2].

Puis Hécélon ajoute : Ils brûlaient du feu que Notre-Seigneur est venu apporter sur la terre, et qu'il

[1] Légende, nos 11, 12, 13, 14, 15.

[2] Légende, no 16.

désire tant voir allumé. Personne ne se doutait du changement que la droite du Très-Haut avait opéré en eux. On les voyait mener extérieurement la même vie qu'auparavant, cohabiter dans la même demeure. Dieu seul connaissait un trésor caché avec tant de soin. Néanmoins, sous les dehors du siècle, on pouvait apercevoir les indices évidents de la grâce ; c'était une sainte émulation de piété. Les visages étaient restés les mêmes, mais combien les œuvres étaient différentes de ce qu'elles avaient été dans le passé ! Les veilles et les jeûnes exténuaient leurs corps, les aumônes élevaient leurs âmes. Ils n'avaient rien à envier à ceux qui menaient la vie monastique. On pouvait les voir servir leurs hôtes en toute humilité comme ils auraient servi le Christ ; ils avaient fait, de leur maison, l'hôtel du bon Dieu ; ils avaient conservé l'habit laïque pour se dérober aux éloges du monde, et pourtant, si l'on avait connu leur vœu de chasteté, où trouver de plus parfaits religieux ?

Mais Dieu ne veut pas qu'ils restent plus longtemps ignorés. Il a disposé toutes choses pour que Aquilin, si soigneux de cacher ses vertus, fût mis en évidence, de manière que chacun pût l'admirer et l'imiter.

D'après la chronologie que nous avons adoptée, cette vie de continence, de prière et de charité dans le secret dut durer au moins une dizaine d'années. Commencée à Bayeux, elle s'écoula en grande partie à Évreux. Nous croyons que saint Aquilin pouvait avoir environ quarante-cinq ans lorsqu'il devint évêque.

III

ÉPISCOPAT DE SAINT AQUILIN

Date de l'élection. — Concessus, évêque d'Évreux; Éterne, autre évêque d'Évreux. — Les suffrages unanimes en faveur d'Aquilin. — Joie du peuple en recevant son évêque. — Amour de celui-ci pour la prière et la retraite; ses mortifications; ses miracles. — Il perd la vue. — Sa mort; sa sépulture. — Remarques sur sa biographie par Hécélon. — Signatures d'Aquilin à plusieurs conciles. — Date probable de sa mort; durée de son épiscopat. — Discussion de Didier, son successeur, avec saint Leufroy. — La légende de saint Leufroy; réserves nécessaires.

Essayons d'abord de déterminer la date de l'élection de saint Aquilin. La légende, au moins dans les manuscrits que je connais, porte qu'il siégea quarante-deux ans. Comme il est impossible de mettre la mort après 695, on est forcé, si l'on s'en tient à ce chiffre, de le faire monter sur le siège d'Évreux en 653. C'est ce que font Lecointe[1] et plusieurs anciens.

Aujourd'hui, personne n'oserait donner cette date, parce que l'on connaît trois signatures d'un certain *Concessus* que l'on s'accorde à regarder comme évêque d'Évreux.

Deux de ces signatures sont de la troisième année de Clotaire (660), l'année même, croyons-nous, où Aquilin reçut son congé militaire. Au bas du privilège de Sainte-Colombe-lez-Sens, il y a : *Concessus episcopus Dorreti*. *Dorretum* est inconnu dans la liste des évêchés; c'est un nom ou mal transcrit ou mal lu. Au bas du privilège de

[1] *Annales*, à l'année 653.

Saint-Pierre-le-Vif, on retrouve la même signature ainsi formulée : *Concessus episcopus Ebrocini*. Il serait bien difficile de ne pas lire sous cette forme : Concessus évêque d'Évreux. Ces deux privilèges ont été accordés par Emmon, évêque de Sens, à deux monastères bénédictins des environs de cette ville. Au nombre des signataires du privilège de Saint-Pierre-le-Vif se trouvent saint Ouen, saint Eloi, saint Féron et saint Amand.

Enfin, on a une troisième signature de ce *Concessus*, mais sans désignation de siège, au bas du privilège que saint Drausin, évêque de Soissons, donna en faveur du monastère de vierges fondé par Ébroïn et sa femme dans cette ville. Comme ce privilège est signé par les évêques des mêmes régions que les précédents et que l'on ne connaît point d'autres Concessus que celui des deux privilèges ci-dessus, on croit, avec bien des chances de ne pas se tromper, que lui aussi était l'évêque d'Évreux. Ce privilège est de 667[1].

Les signatures sont très certaines ; l'attribution du siège ne laisse guère de prise au doute, elle est généralement admise.

Comme la légende donne saint Éterne pour prédécesseur à saint Aquilin, si bref qu'ait été le pontificat du premier, nous ne pouvons guère supposer que le second soit monté sur le siège d'Évreux avant 670 ou 671, environ le temps où Clotaire III meurt et laisse l'État assez troublé. Ébroïn, le maire du palais, proclame, sans l'assentiment des seigneurs, Thierry, le plus jeune fils de Clovis. Ceux-ci, qui étaient tout disposés à accepter la combinaison si on avait bien voulu ne pas

[1] Pour les dates de ces trois privilèges, je suis Mgr Duchesne. *Op. cit.*, p. 227.

agir en dehors d'eux, se révoltèrent lorsque Ébroïn, mettant le comble à son audace, leur envoya l'ordre de se séparer. Il fut vaincu, contrait de se retirer à Luxeuil, et son protégé fut tondu.

L'année suivante (671), le roi d'Austrasie, Childéric, est appelé à régner seul. On aurait pu croire à un règne heureux, saint Léger, évêque d'Autun, ayant été appelé au conseil royal. Il n'en fut rien. Deux ans après (673), l'ère des révolutions se rouvrait par la disgrâce de Léger, la mort du roi et le retour d'Ébroïn. Nous arrivons à une bien triste période de notre histoire.

Comme la décentralisation existait alors à un très haut degré, à côté de pays désolés par l'anarchie il pouvait s'en trouver qui restaient assez paisibles ; ce devait être le cas d'Évreux, d'après la légende.

A la fin de Clotaire ou tout au commencement de Childéric, l'évêque de cette ville, Éterne, avait été assassiné dans des circonstances à nous complètement inconnues ; la scène s'était passée à quelques lieues de Paris, alors qu'il se rendait près du roi. A défauts de renseignements plus précis, nous devons penser que le crime fut commis à Luzarches où le saint corps était vénéré. C'est, du reste, la tradition consignée par Châtelain dans son *Martyrologe universel*[1].

Lorsque la mort d'Éterne fut connue à Évreux, le clergé et le peuple, d'un accord si unanime qu'on le crut inspiré de Dieu, élurent Aquilin pour évêque. On se garda bien de lui demander son consentement ; on savait le soin jaloux qu'il avait de cacher sa vertu, de fuir tout ce qui pouvait le faire paraître aux yeux du monde. On le prend,

[1] Paris, 1709.

on l'entraîne ; il ne s'appartiendra plus désormais, il sera l'homme de tous [1].

Notre légende se tait sur un détail que nous voudrions bien connaître. Quel fut le consécrateur d'Aquilin ? Il n'y a guère lieu d'hésiter dans la désignation. Le siège de Rouen était alors occupé par saint Ouen ; c'est à lui que la loi ecclésiastique réservait la ratification de l'élection ; il était à proximité ; il n'avait guère alors qu'une soixantaine d'années et ne mourut qu'environ douze ans plus tard. Saint Regnobert, qui avait vu grandir Aquilin à Bayeux, aurait été bien vieux pour venir l'assister, peut-être même était-il passé à une vie meilleure († vers 668 ?). L'ordination n'eut sûrement pas lieu à Évreux. Hécélon nous apprend que l'élu reçut d'abord la tonsure qui le mettait au nombre des clercs, puis successivement les autres ordres jusqu'à l'épiscopat, et il ajoute : Lorsqu'il eut reçu la bénédiction apostolique qui l'élevait au sommet du sacerdoce, il changea d'épouse, ce qui lui était facile ; il prit celle qu'on lui imposait de force et il laissa celle que, depuis longtemps, il s'était habitué à traiter comme sa sœur.

Le peuple reçut le saint évêque, à son retour, avec un enthousiasme qu'on ne saurait comparer qu'aux réjouissances pascales. Tous allaient au-devant de lui, tous l'acclamaient. On ne saurait douter que ce ne fût un feu venu du ciel qui eût allumé un pareil incendie dans tous les cœurs, tant l'accord était unanime, sans la moindre exception, pour célébrer l'intronisation du pasteur si désiré [2].

Aquilin si vigilant, avant son épiscopat, à remplir tous

[1] Légende, n° 19.

[2] Légende, nos 20-21.

ses devoirs le devint encore bien davantage. Il vaquait à l'oraison contemplative, il croissait en sainteté comme il avait crû en dignité. Il veillait, comme l'aigle dont l'œil, du haut des airs, domine ce qui l'entoure. Pour être plus libre de prier pour tous ceux qui s'agitent, il se fit une solitude, non loin des murs de la cité, distante d'une centaine de pas de l'église, près la porte de Rouen. Il retrouvait là le calme que les soucis de sa charge pastorale lui faisaient perdre. Plus il s'éloignait des corps, mieux il soignait les âmes, et il faisait plus, par ses prières, pour la sanctification de son peuple, qu'il n'aurait pu faire par ses instructions[1].

Le propre des élus est de rechercher la retraite ; le propre des réprouvés est de se complaire dans les distractions. Les premiers n'aiment point le monde ni ses pompes. Ils soupirent après la face du Seigneur et voudraient rompre les liens qui les rattachent à la terre. Ils ne peuvent avoir toujours le cœur élevé vers Dieu, à cause de leur nature mortelle ; ils en gémissent, lorsqu'ils reviennent à eux-mêmes et se retrouvent au milieu de ce siècle, auquel ils auraient échappé s'ils avaient pu demeurer dans la région lumineuse où l'esprit les avait portés.

Les autres aiment à retrouver ce faste et ces plaisirs qu'ils ne voudraient jamais quitter. Il leur faut toujours joyeuse compagnie, pour avoir toujours sur qui jeter leurs vains regards. Leur intérieur est ténèbres, ils n'ont de lumière que celle du dehors[2].

Le bienheureux Aquilin préfère à tout la vie d'anachorète. Dans le secret de son oratoire, il est à l'abri du

[1] Légende, n° 23.
[2] Légende, n° 24.

bruit qui se fait autour d'un évêque, des visites qu'il faut recevoir. Il s'estime d'autant plus vraiment pasteur qu'on le voit moins et qu'il est plus uni au ciel. Là, il alterne, sans interruption, la lecture et l'oraison. L'harmonie du chant des psaumes et des cantiques attire la grâce de l'Esprit-Saint. Dans cet endroit d'élection, il n'est point détaché de son Église; il a seulement, à la manière de la colombe, détourné sa tête vers ses ailes. Il s'immole lui-même, non en versant son sang, mais en répandant des torrents de larmes; il voudrait si bien voir abréger ses jours pour jouir plus tôt de la patrie céleste [1].

Il couchait sur le pavé nu et pratiquait la mortification pour mieux dompter les appétits de la chair. Il savait bien que ce ne sont ni les richesses, ni le faste, ni les aises de la vie qui font le bon pasteur. Il aimait mieux suivre les traces du grand Martin de Tours et de Germain d'Auxerre. Ces illustres prélats, par leurs jeûnes, leurs veilles, leurs prières et leurs travaux, avaient appris au troupeau des fidèles de Jésus-Christ comment on peut gagner le paradis que la gourmandise de notre premier père nous avait fait perdre.

A leur exemple, Aquilin jeûnait, veillait et priait, sûr de mieux persuader son troupeau que s'il eût prêché l'abstinence en se livrant lui-même à la bonne chère, ou recommandé la mortification pendant qu'il se serait traité avec délicatesse [2].

Tant de vertus devaient avoir leur récompense. Dieu, pour faire briller aux yeux de tous les mérites de son serviteur, lui communiqua le don des miracles. Ses enseignements et ses exemples rendaient déjà la santé aux âmes;

[1] Légende, n° 25.
[2] Légende, n° 26.

désormais ses prières rendront la santé aux corps [1].

Le saint évêque, au milieu de toutes ces merveilles que Dieu accomplissait par lui, ne cessait de veiller ; il craignait qu'après avoir sanctifié les autres il ne vînt à se perdre lui-même. Aussi demandait-il sans cesse à Dieu ou de le priver de la vue ou de lui faire la grâce que la concupiscence ne pénétrât jamais en lui par ce sens. Il aimait mieux entrer estropié dans le royaume des cieux que, sain de corps, être précipité en enfer. Dieu l'exauça, comme il le fait toujours lorsqu'on lui demande ce qui convient au salut. Il lui enleva la lumière extérieure, mais il lui rendit au centuple la lumière intérieure. Le voile qui lui dérobait la beauté du monde l'aidait à mieux voir Jésus-Christ [2]. Gardien zélé de l'innocence, de la sobriété, de la continence, ennemi de la cupidité et de la détraction, il poursuivait le mal, et sa cécité l'aidait beaucoup à tout cela. Elle ne lui nuisait ni pour pratiquer la vertu, ni pour avertir son peuple avec une paternelle piété, ni pour veiller sur lui avec la diligence du bon pasteur.

Il n'avait diminué en rien ses prières, ses prédications ou ses veilles. Il était d'autant plus fervent à s'entretenir du ciel avec Dieu qu'il était moins appesanti par les sens. Son regard intérieur avait une acuité d'autant plus pénétrante qu'il n'était plus distrait par les choses du dehors ; il se reposait avec délices dans cette région supérieure où l'on voit la clarté divine. Il s'éclairait à cette source de lumière dont les rayons brillaient dans ses prédications et revêtaient tous ses entretiens d'un charme irrésistible. Ce n'était plus dans les livres de la Vérité

[1] Légende, n° 27.

[2] Légende, n°s 28, 29.

qu'il puisait, c'était dans la Vérité elle-même. La vertu qui lui faisait guérir tant d'infirmes donnait à ses paroles une puissance merveilleuse.

Purifié par les bonnes œuvres, la prière, l'aumône, la privation de la vue, mûr enfin pour le ciel, après vingt-quatre ans d'épiscopat[1], il rendit à Dieu sa belle âme. Si la joie fut grande dans le ciel à l'arrivée de ce juste, la douleur fut bien plus vive parmi ceux qui demeuraient privés d'un si bon pasteur.

Lorsque les prêtres eurent célébré avec grande vénération les obsèques en présence d'une multitude de peuple et fait les veilles dues à un si illustre défunt, on ensevelit cette perle céleste dans la basilique que le saint évêque s'était bâtie dans le faubourg de la cité. On mit là ce dépôt auquel est due la couronne de justice, en attendant que Dieu la lui rende au jour de la résurrection[2].

J'ai tenu à faire connaître l'épiscopat de saint Aquilin d'après la légende. Si, comme on peut s'en rendre compte en recourant au texte qui suit cette notice, j'ai plutôt analysé que traduit, je n'ai sciemment laissé aucun fait dans l'ombre.

Il nous reste maintenant à compléter, dans la mesure de nos connaissances, l'ancien biographe.

Dans le portrait que cet auteur nous trace de saint Aquilin une chose me frappe particulièrement, c'est le caractère monastique de toutes les vertus de ce saint : l'amour de la prière, de la psalmodie, de la mortification, la recherche de la retraite et du silence.

J'avais d'abord cru qu'il y avait bien à dire sur ce

[1] La légende porte 42, ce qui est impossible.

[2] Légende, nos 30, 31, 32.

portrait. Toutes ces vertus me paraissaient bien être celles qui font le saint religieux ; il me semblait qu'elles ne répondaient pas également à la conception que l'on se fait d'un saint évêque qui, dans une large mesure, doit unir la vie active à la vie contemplative.

Saint Aquilin a-t-il fui l'administration de son diocèse autant que cela semble résulter des éloges de son biographe? Il est bien possible que non. Nous serions cependant beaucoup plus affirmatifs, si nous n'avions pas connaissance de la légende de saint Leufroy dont nous nous occuperons plus loin.

Il est certain que Hécélon laisse beaucoup de choses de côté. Chez lui, pas un mot de ce qu'a pu faire l'évêque pour l'administration de son diocèse ni sur les déplaments qu'il a dû s'imposer pour aller aux conciles, fort nombreux en ces temps-là.

Comme ces conciles tiennent une très large part dans l'histoire de leur temps, depuis les bénédictins, qui ont tracé la voie et fait les plus belles découvertes, l'érudition moderne recherche avec le plus grand soin tous les souvenirs qu'ils ont pu laisser.

Les signatures des assistants, conservées dans beaucoup de documents émanant de ces assemblées, sont aujourd'hui les plus sûrs et les plus indiscutables éléments de nos listes épiscopales, si fautives et si mal en ordre pour la plupart.

Ce sont les signatures de Concessus qui ont permis de fixer, à très peu près, la date de l'élection de saint Aquilin. Nous avons encore l'heureuse chance de posséder deux signatures de notre évêque. La plus ancienne (683) est au bas d'une charte mancelle publiée par M. Julien Havet dans une étude sur les Actes des évêques du

Mans [1]. Il est bien vraisemblable qu'en cette même année 683 saint Aquilin se trouva parmi les nombreux évêques qui assistèrent aux obsèques triomphales de saint Ouen.

La seconde signature nous est plus anciennement connue. Elle nous a été conservée avec le privilège que le concile de Rouen accorde à l'abbaye de Fontenelle [Saint-Wandrille]. Le reste des Actes du concile a péri. mais le privilège se trouve, avec le nom des signataires, dans la *Vie de saint Ansbert* par un contemporain, Aigrade, moine de Fontenelle à la fin du VII[e] siècle. Le concile eut lieu la cinquième année de l'épiscopat d'Ansbert[2], soit en 688 ou 689. Il accorde aux religieux de Fontenelle le droit d'élire eux-mêmes leur abbé et il prend en même temps des précautions pour qu'ils restent toujours soumis à la règle de saint Benoit et observent fidèlement les devoirs de leur état [3].

Il nous reste une dernière source d'informations beaucoup plus abondante, mais dont nous devons user discrètement, car elle a ses points faibles : la légende de saint Leufroy [4]. Le P. Lelong dit qu'elle n'a que peu d'autorité et qu'en plusieurs endroits la bonne foi de l'auteur paraît suspecte. Ce jugement est trop sévère. C'est surtout de critique que manque l'auteur. Il est crédule et se laisse parfois entraîner à des récits merveilleux peu ou point vraisemblables. Je crois néanmoins,

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, 1894, t. IV, p. 41 et 326.

[2] Archevêque de Rouen, élu en 683, sacré en 684, mort en 692 ou 693. Chevalier marque 695.

[3] La *Vie de saint Ansbert* par Aigrade est donnée : 1° par les bollandistes, t. II de février, p. 353 ; 2° dans les *Actes de l'ordre de saint Benoît*. t. II, p. 1048 ; enfin, la partie seule qui concerne le concile dans D. Bessin, *Concil. Rotom. prov.*, partie I, p. 12.

[4] Boll., t. V de juin, p. 92.

et la plupart des modernes sont de mon avis, que l'on peut user de ses renseignements lorsque l'esprit de crédulité, qui était plus la faute de son temps que la sienne, n'est pas en jeu[1].

Nous lui demanderons : 1° de nous fixer sur la date de la mort d'Aquilin ; 2° de nous fournir quelques renseignements sur l'état religieux et moral de ses diocésains.

La chronologie de cette légende est assez imprécise, sans toutefois que cette imprécision puisse dépasser quelques années.

Elle porte que Didier, évêque d'Évreux, s'opposa à la fondation du monastère que saint Leufroy élevait à la Croix-Saint-Ouen. Or, cette fondation aurait eu lieu, d'après la *Gallia christiana* et M^gr^ Duchesne[2], peu d'années après la mort de saint Ouen, sous l'épiscopat de saint Ansbert décédé lui-même en 692 ou 693, ce qui nous reporterait vers 690. Ceci est erroné.

Il nous semble qu'il est possible et même qu'il est nécessaire de descendre plus bas.

Le texte de notre légende et la tradition nous laissent entendre que saint Aquilin fut aveugle pendant un certain nombre d'années. Il n'est pas vraisemblable, aimant la solitude comme il l'aimait, qu'il soit allé au concile de Rouen après avoir perdu la vue. Ce concile est de 688 ou 689. Les quelques années nécessaires à la durée de son infirmité font que j'aimerais mieux reporter sa mort vers 695, date donnée par plusieurs historiens, et mettre quelque temps après la discussion entre Didier et saint Leufroy.

[1] Il écrit après 851.

[2] Boll., *l. c.*, p. 94 ; *Gallia*, t. XI. col. 568 ; Duchesne, *op. c.*, p. 227.

Rien, dans la légende du saint abbé, à l'examiner de près, ne s'oppose à cette interprétation. Ce qui est bien de l'épiscopat de saint Ansbert et ne peut être mis après son départ pour l'exil (690 ou environ), c'est la profession monastique de Leufroy et la mission qu'il reçut de saint Saëns et de saint Ansbert de retourner prêcher ses compatriotes. C'est à la suite de cette prédication que des disciples se joignirent à lui et qu'il se mit à l'œuvre pour fonder un monastère. Tout le monde comprend qu'une pareille entreprise ne saurait être l'œuvre d'un jour.

La légende ne nous dit pas que ce fut dès le début de cet établissement que l'évêque d'Évreux voulut exercer sa surveillance. Au contraire, il semble bien qu'il n'ait pris ombrage que du trop grand succès de l'œuvre de son diocésain.

Cela peut aisément nous permettre de descendre jusqu'aux environs de la date (695) que nous donnons ci-dessus[1]. Elle a l'avantage de nous laisser vingt-quatre ans bien disponibles pour le pontificat d'Aquilin.

Pourquoi, pensera-t-on, s'arrêter à la durée de vingt-quatre ans, puisque la légende en met quarante-deux ? Le pourquoi, c'est qu'il n'est au pouvoir de personne de faire disparaître de l'histoire les signatures de Concessus ni l'épiscopat de Didier ; encore faut-il trouver

[1] On ne saurait objecter les quarante-huit ans d'abbatiat que le chroniqueur donne à Leufroy, car il a soin de mettre *environ*. On indique aussi généralement 738 comme la date de sa mort, mais une vieille inscription dans l'église de l'abbaye portait 745 (Lebeurier, *Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy : En l'an sept cent quarante et cinq après la passion de J.-C., le benoist saint Leufroy fut prinz plein de mérites et de vertus*). Si l'on veut bien observer en outre que Leufroy était vraisemblablement depuis plusieurs années à la tête de sa communauté lorsqu'il eut des difficultés avec Didier, on conviendra qu'il faudrait plutôt descendre plus bas que remonter plus haut.

place pour saint Éterne, le prédécesseur de saint Aquilin.

Il n'est évidemment pas possible de disposer d'un temps sensiblement plus long.

La difficulté a été entrevue par la *Gallia* [1]. Après avoir analysé la légende que nous connaissons, elle termine par cette phrase : *Post duos et quadraginta annos regiminis, alias* 32, *alias* 24, *obiisse dicitur.* Elle n'a pas un mot d'explication sur ces variantes.

Elle aurait pu remarquer qu'il n'y a pas plus la place de trente-deux ans que de quarante-deux. Je reconnais bien volontiers que les raisons et les textes par moi apportés permettraient tout aussi bien de croire que l'épiscopat d'Aquilin n'a duré que vingt ans ou s'est allongé jusqu'à vingt-six. Voici pourquoi je me tiens à vingt-quatre. Baronius, qui n'a connu de notre saint évêque que la légende et la signature au privilège de Fontenelle, lui donne vingt-quatre ans de pontificat. Cela me porte à croire que ce chiffre était celui du manuscrit de la légende que le savant historien avait sous les yeux; il n'était pas homme à l'inventer. Comme ce chiffre se trouve cadrer avec les autres données de l'histoire, j'ai cru devoir le retenir et placer les dates extrêmes de 671 à 695, dates qui pourraient, tout au plus, varier d'un an ou deux et être ainsi formulées : élection, de 669 à 671, mort, de 693 à 695, en ayant soin de toujours conserver les vingt-quatre ans de pontificat.

[1] T. XI, col. 568.

IV

ÉTAT MORAL DU DIOCÈSE

Le pays d'Évreux à la fin du VII^e^ siècle. — Causes de ruine. — Traits distinctifs de la sainteté d'Aquilin. — Misères du temps. — La *Vie de saint Leufroy*. — Son utilité pour la connaissance de la période contemporaine. — Difficultés que Leufroy trouve à s'instruire. — Le culte à la campagne; origine des paroisses rurales. — Le prosélytisme religieux au VII^e^ siècle ; mission de Leufroy au pays de Madrie ; secret dessein de Dieu en tout cela.

Il nous reste à jeter un regard sur la vie intellectuelle et religieuse que l'on pouvait mener, à la fin du VII^e^ siècle, aux environs d'Évreux.

Les jours prospères de la première moitié du siècle ne sont point revenus. Les querelles des maires du palais, ambitieux sans vergogne qui ne rêvaient que de se supplanter les uns les autres, qui attisaient les discordes pour en tirer profit, ne laissaient guère de repos au pays. Il connut (674-681) les jours violents d'Ébroïn, sorti de Luxeuil le cœur gonflé de vengeance et de haine.

Rarement pays eut à sa tête rois plus incapables et ministres plus malfaisants. Heureusement l'on était assez peu gouverné en ce temps-là. La prospérité matérielle n'en avait pas moins complétement disparu. Par contre, il y avait dans toute la région une moisson de saints comme l'on n'en avait jamais vu et comme l'on n'en reverra sans doute jamais.

Lorsque Aquilin est enfant, saint Regnobert est évêque de Bayeux ; lorsqu'il monte sur le siège d'Évreux, saint Ouen est évêque de Rouen et a pour successeur saint Ansbert. Aquilin succède lui-même à saint Éterne.

Il a sans doute rencontré saint Philbert, le fondateur de Jumièges (655), qui resta dans cette abbaye jusque vers 674, saint Wandrille, le fondateur de Fontenelle, mort le 1er mars 667. Saint Leufroy, né au pays d'Évreux, grandit sous le pontificat d'Aquilin et profita tout au moins de ses bons exemples, sinon de ses instructions.

Le malheur des temps, l'infusion d'énergie que le sang barbare avait apporté au sang gallo-romain, la grâce de Dieu se répandant et fructifiant en des âmes que l'épreuve avait fortement trempées tournaient les volontés vers le ciel et produisaient ces admirables fruits. La douce et suave figure d'Aquilin est plutôt une exception dans ce milieu de sainteté. Ses vertus ne sont point les vertus de ceux qui l'entourent; il semble avoir choisi pour lui la part de Marie, celle que le Maître assure être la meilleure. C'était un homme de prière et de contemplation plutôt que d'action.

Il faut remarquer aussi le nombre relativement grand de ces saints qui, engagés dans les liens du mariage, les ont rompus avec le plein consentement de leur épouse encore jeune. J'ai cité huit personnages; il y en a trois dans ce cas : Wandrille, Aquilin, Ansbert.

Cette richesse et cette abondance des dons de Dieu est bien capable de nous consoler des misères temporelles. Il ne faudrait pourtant pas qu'elle réussît à nous faire prendre le change, à nous faire croire que tout était pour le mieux dans le meilleur monde possible. Ce temps avait, lui aussi, à tirer le lourd boulet des misères humaines.

La légende de saint Leufroy va discrètement nous ouvrir un jour de ce côté. Evidemment, elle ne nous donnera pas toutes les clartés que nous souhaitons, mais, en

suivant l'éducation de ce jeune seigneur des environs d'Evreux, nous constaterons maintes choses intéressantes à noter, sur lesquelles la légende de saint Aquilin ne nous fournissait aucune lumière.

Ce qui apparaît d'abord et n'est pas sans causer quelque surprise, c'est la difficulté que Leufroy a rencontrée lorsqu'il a voulu s'instruire. Il semble qu'une quarantaine d'années auparavant Aquilin avait tout trouvé à point à Bayeux. Il est vrai que, là, on était dans un milieu gallo-romain. Leufroy appartient, par son nom et par la qualité de seigneur terrien de son père, à la race conquérante et ce n'était ni l'instruction ni l'amour de l'instruction qui attirait les barbares envahisseurs de la Gaule.

De plus, il est à la campagne où l'instruction fut toujours moins à la portée de tous. C'est dans les villes, autour des cathédrales, autour des évêques, autour du centre vivant qui incarnait la religion victorieuse, seule restée debout dans la déroute universelle, que s'était conservé le flambeau de la science.

Le biographe nous représente Leufroy comme un jeune homme lorsque, vers 690, il reçut de saint Saëns et de saint Ansbert la mission d'aller prêcher ses compatriotes du pays de Madrie. Il est vraisemblable qu'il était alors âgé d'environ trente ans; peut-être avait-il un peu plus ; en tout cas c'est sûrement sous l'épiscopat d'Aquilin qu'il a grandi.

Une des choses les plus déconcertantes de nos vieilles légendes, c'est qu'elles ne s'occupent absolument pas de ce qui s'est passé aux alentours. Malgré tous les points de contact qu'il dut y avoir entre nos deux saints, la légende de saint Leufroy ne parle pas de saint Aquilin, ni

celle de saint Aquilin de saint Leufroy. Ce silence ne s'explique guère, surtout de la part du moine de la Croix. Il n'en est pas moins vrai que tout ce que nous trouvons dans la légende, jusqu'à la construction du monastère et même les démêlés avec le successeur d'Aquilin, est bien propre à nous donner quelque lumière sur le pontificat du saint évêque.

La conversion du pays à la religion chrétienne était alors bien complète. Rien dans les légendes n'indique qu'il y eût encore des païens, mais l'instruction devait être dans un bien lamentable état puisque le fils d'un seigneur, personnage important, ne peut trouver où s'instruire.

Pour nous en rendre mieux compte, nous allons suivre la légende en l'analysant. Le bienheureux Leufroy naquit au pays d'Évreux de parents nobles et chrétiens. Il pouvait prétendre aux honneurs du monde, il aima mieux s'attacher à Dieu. Dès l'enfance, son cœur était plein d'ardeur pour s'instruire ; il ne cessait de demander à ses parents de le mettre en un lieu ou il pût étudier. Le père n'y voulait pas consentir ; il ne pouvait supporter la pensée de se séparer de son fils unique.

Enfin le jeune homme trouva un biais pour arriver à ses fins. Il demanda à son père la permission d'aller, dans le voisinage, voir leurs parents ; il reviendrait après avoir causé avec eux, après avoir fait et reçu des visites. Ayant obtenu la permission, il alla droit au faubourg d'Évreux, au tombeau de saint Taurin.

Il y avait là un monastère ou tout au moins une chapelle avec école. Leufroy s'adressa au portier[1] et lui

[1] *Ædituus*, en style ecclésiastique du moyen âge, désigne un clerc de l'ordre des portiers. Sa charge en faisait souvent un personnage important dans les églises et les monastères.

découvrit son dessein. Celui-ci l'écouta volontiers, lui témoigna d'une bienveillante affection et, comme l'adolescent avait un air franc et une agréable figure, le servit avec un amour tout fraternel. Dès que Leufroy eut trouvé un maitre pour s'instruire, bien vite il surpassa ses condisciples dans l'étude et dans la pratique de la vertu. L'expression du chroniqueur, *cum documento linguæ*[1], que j'évite de déterminer en traduisant par le mot *études*, me porterait à croire qu'à la maison paternelle Leufroy ne parlait point le latin des Gallo-Romains d'Évreux.

Cela prit un certain temps ; les parents s'inquiétèrent. Ils crurent d'abord que leur fils s'était enfui dans quelque solitude déserte; ils le firent chercher nuit et jour et enfin le découvrirent à Évreux. Il y eut discussion, puis négociations, entre les parents et l'enfant qui finalement fut autorisé à continuer ses études. Il se mit à l'ouvrage avec un nouvel entrain jusquà ce qu'il eût dépassé tous ses condisciples et fût devenu l'égal de son maître par la science. La tâche n'était peut-être pas très ardue, mais enfin cela dut demander plus de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, et notre hagiographe n'a nul souci de nous renseigner à ce sujet.

D'Évreux, le jeune étudiant passe à Condé, sans doute Condé-sur-Iton où les évêques d'Évreux ont eu leur maison de campagne. Là aussi, il y avait des maîtres, mais aucun d'entre eux ne fut capable de satisfaire le désir que Leufroy avait d'apprendre.

Il continua sa route vers Chartres ; la culture des lettres et des sciences s'était mieux conservée dans cette ville ; le biographe dit : *Ubi diversorum studiorum doctri-*

[1] La phrase entière est : *Cum documento linguæ, morum probitate, cœpit alios anteire.*

nam abundare cognoverat. Aidé de la grâce, Leufroy fit des études si brillantes que l'on s'étonnait comment, en si peu de temps, de disciple il était passé maitre.

Un si éclatant succès lui valut des envieux ; la malveillance le contraignit à rentrer dans son pays. Le bruit de son retour se répandit avec le renom de sa science. De tout le voisinage on lui amena des enfants à instruire. Il n'avait pas moins soin de former les âmes au bien que les intelligences aux connaissances littéraires. Tout en se livrant à ces occupations, il exerçait une très large charité envers ceux qui étaient dans le besoin. Il les accueillait, il leur donnait à manger ; il leur remettait même, à leur départ, un viatique, selon les ressources dont il pouvait disposer.

Il ouvrit aussi un oratoire dans le lieu où il tenait école et il l'enrichit de nombreuses reliques.

S'il ressort de nos légendes qu'il ne restait plus de païens dans nos contrées, on n'y trouve rien non plus établissant que le culte fût organisé dans les campagnes. On y trouve les églises des monastères, qui se multiplient à l'âge où nous sommes, puis les oratoires des pieux reclus et enfin, en plus grand nombre, les chapelles que des seigneurs comme le jeune Leufroy font élever dans le lieu de leur résidence.

Ces dernières sont, sans aucun doute, l'origine de nos églises rurales. Cela nous explique le droit de patronage que les seigneurs terriens y ont exercé jusqu'à la Révolution et aussi que l'église fût à côté du manoir.

De bonne heure, les conciles eurent à s'occuper de réglementer les droits des oratoires, dans les terres particulières des seigneurs. Ce ne fut pas sans difficulté

qu'ils purent faire admettre le contrôle des évêques. Le concile de Châlons-sur-Saône, vers 650, auquel assistait saint Ouen, reçut des plaintes contre les seigneurs laïques qui, ayant des oratoires dans leurs maisons, trouvaient mauvais que l'évêque eût l'inspection sur la conduite des clercs et sur les revenus des oratoires et qui ne souffraient pas que les clercs en fussent corrigés par l'archidiacre.

Le concile déclare que c'est à l'évêque à ordonner ces clercs et à veiller à ce que les revenus soient employés à desservir ces oratoires et à y faire l'office[1].

A la fin du VII^e^ siècle, il y avait bien, évidemment, des églises paroissiales dans les endroits importants, — il en est question dans les conciles antérieurs, — mais, à Évreux, il ne semble pas qu'il y eût, à de rares exceptions près, rien autre chose de fait pour les campagnes que ce que nous rapportons ci-dessus.

Leufroy cherchait toujours sa voie. Sa nouvelle situation ne le satisfit pas longtemps. Il fut bientôt pris du désir d'une grande perfection. Avant de mettre son projet à exécution, il crut devoir donner un festin à son père, à sa mère et à ses proches. Pendant qu'ils faisaient bonne chère et se livraient au bonheur de jouir de leur fils selon leurs désirs, lui les quittait secrètement. Il ne s'arrêta dans sa fuite qu'à Saint-Pierre-la-Garenne, sur les bords de la Seine, près de Gaillon. Il y avait là un monastère de femmes où on le reçut avec la plus grande charité, mais où l'on tenta en vain de le retenir. De là, il vint à Cailly, sur les bords de l'Eure. Il trouva dans ce pays un saint ermite nommé Bertrand;

[1] Longueval, *Histoire de l'Égl. gall.*, t. IV, l. x, p. 10.

il demeura quelque temps avec lui jusqu'à ce qu'ils eussent une vision commune, à la suite de laquelle Bertrand s'éloigna et Leufroy se mit à mener une vie de reclus, dans une caverne de l'endroit. Cela dura jusqu'à ce qu'il connût la renommée d'un moine d'outre-mer, Saëns (*Sidonius*), qui avait fondé un monastère dans le pays de Caux, à quatre lieues de Rouen, dans un lieu qui porte aujourd'hui son nom.

Il s'attacha à ce saint, lui ouvrit sa conscience et fut instruit par lui des règles de la vie religieuse ; il en reçut l'habit monastique et la tonsure et fit vœu d'obéissance entre ses mains.

Combien de temps resta-t-il ainsi sous la discipline de saint Saëns ? Nous l'ignorons ; comme à l'ordinaire le biographe s'est abstenu de nous le dire. Cela dut prendre quelques années. C'était sous l'épiscopat d'Ansbert et avant son exil, de 684 à 690 environ. Le saint évêque aimait à s'entretenir avec Saëns et Leufroy ; ils étudiaient ensemble le moyen de gagner les âmes au Seigneur. Le temps était arrivé de mettre à profit pour la gloire de Dieu l'instruction et les vertus de leur jeune disciple. Ils résolurent de le renvoyer au pays qui l'avait vu naître, pour qu'il ramenât à la lumière de la vérité ses compatriotes égarés dans les sentiers de l'erreur. Ils le croyaient plus qu'aucun autre capable de mener à bien cette entreprise.

Remarquons que ceci se passe avant 690, année du départ d'Ansbert pour l'exil, par conséquent du vivant même d'Aquilin. Voir ainsi trois saints, dont l'Église fait la fête, agir dans le diocèse d'un autre saint absolument comme ils l'auraient fait chez eux, avec cette circonstance aggravante que la patrie de Leufroy, le

pagus Madriacensis, entre les rivières de Seine et d'Eure, vers leur confluent, est aux portes d'Évreux, cela est bien déconcertant pour nos idées sur la juridiction.

Au fond, cela n'avait rien d'extraordinaire au VII^e^ siècle ; on en usait communément ainsi. Il y avait du bien à faire ; on y allait, sans autre mission que son amour de Dieu et son zèle pour le salut du prochain. Saint Ouen, après qu'il eut été ordonné prêtre par Déodat de Mâcon, au lieu de recevoir immédiatement l'épiscopat pour remplir le siège auquel il était élu, s'en fut prêcher dans les provinces d'au delà la Loire.

Dans le cas présent, je vois surtout le secret dessein de Dieu. La légende de Hécélon nous a laissés sous l'impression que saint Aquilin, âme toute fervente faite pour la retraite et le silence, ornée des plus belles vertus, n'aimait pas à se répandre au dehors. Il lui en coûtait chaque fois que les devoirs de sa charge l'y appelaient. Pour convertir les pécheurs il comptait plus sur le secours de la prière et du bon exemple que sur la prédication.

Admirons comment Dieu, qui a pour agréable ce pasteur si aimant et si dévoué, arrange bien les choses. Il suscite Leufroy pour remplir la mission dont notre saint ne se sentait pas la force. La parole ardente et zélée du jeune moine vient provoquer les conversions que les prières et les mortifications du saint évêque ont obtenues du ciel. Aquilin avait peut-être, pour un évêque, trop aimé la vie intérieure et la retraite. Dieu trouve des taches même dans ses élus. Les prières d'Aquilin sauveront les âmes, mais un autre aura, devant le monde, le mérite de les convertir ; chacun ainsi recevra selon ses œuvres.

Cette mission de Leufroy au pays de Madrie eut lieu pendant la dernière période de la vie d'Aquilin, alors que le pieux évêque, comblé d'œuvres et de mérites, recevait de sa cécité je ne sais quel lustre que l'épreuve ajoute à la vertu.

Je paraîtrai peut-être avoir mis la faux dans le champ du voisin en me servant ainsi de la légende de saint Leufroy, mais, grâce à elle, si je ne me fais illusion, nous pouvons mieux apprécier saint Aquilin et nous avons quelque connaissance du milieu dans lequel il vivait.

V

INTRODUCTION D'UN DEUXIÈME SAINT AQUILIN AU CATALOGUE DES ÉVÊQUES D'ÉVREUX

Historiens prétendant qu'il y eut deux saints évêques d'Évreux du nom d'Aquilin : en premier lieu Claude de Sainctes, à cause du martyrologe romain. — Le bréviaire de 1586. — Sévert. — Dom Bessin qui interpole le texte de la légende. — Le Brasseur. — Erreurs grossières de ces écrivains. — Avis de Baronius. — La *Gallia Christiana* ; en quoi elle se trompe. — Origine de l'erreur. — Duperron ne garde qu'un saint Aquilin. — Le très grand nombre des historiens sont pour le saint unique.

Notre légende, avec les additions que nous avons pu tirer des anciens documents, me paraît d'une incontestable unité. Il y a cependant quelques historiens qui ont prétendu qu'il y avait eu deux saints du nom d'Aquilin sur le siège d'Évreux ; même, pendant près de vingt ans (1586-1604), le *Bréviaire* de ce diocèse eut la fête de ces deux saints.

L'auteur de cette découverte est Claude de Sainctes. Voici en quelles circonstances. Le *Martyrologe romain*

paru en 1584[1] porte au 19 octobre : *Ebroïcis, sancti Aquilini episcopi et confessoris.* A la lecture de cette mention, le savant évêque d'Évreux, tout dévoué aux idées romaines, dut faire à peu près le raisonnement suivant :

« On connaît, à Évreux, un saint Aquilin de tout temps fêté le 15 février ; rien absolument n'indique qu'il ait jamais été fêté le 19 octobre. — Puisqu'à ce jour le *Martyrologe romain*, revu par ordre du saint Père, publié avec son approbation, met un saint Aquilin, il n'est pas possible que ce soit le même que nous fêtons le 15 février. — Donc, bien que nous n'en ayons pas conservé la mémoire, il doit y avoir un second saint du même nom dont l'anniversaire tombe le 19 octobre. »

Comme un saint de plus au calendrier est un honneur pour une Église, Claude de Sainctes n'hésita pas à mettre un deuxième saint Aquilin au *Bréviaire* dont il préparait dès lors une édition qui parut en 1586. Il y eut ainsi deux fêtes, l'une, l'ancienne, le 15 février, l'autre, la nouvelle, le 19 octobre, avec cette bizarrerie que la nouvelle fête fut attribuée au plus ancien des deux saints.

La preuve que la publication du *Martyrologe romain* fut bien la raison déterminante de Claude de Sainctes, c'est qu'il n'y a qu'un seul saint Aquilin, et au 15 février, dans le missel qu'il avait donné en 1583. Lorsqu'il s'est agi de créer une histoire à ce deuxième saint Aquilin, on fut assez embarrassé parce qu'il n'y avait qu'une légende, et encore, par une heureuse exception, une légende de bonne note.

[1] Le bref de Grégoire XIII en tête du *Martyrologe* est du 14 janvier 1584.

Il s'est pourtant rencontré des gens qui ne se sont pas laissé arrêter pour si peu, de ces gens qui savent trouver dans les auteurs ce qu'ils y cherchent, même lorsqu'il y a tout le contraire.

Sévert, un docteur de Paris, du clergé de Lyon, dans sa *Chronologie historique*[1], se vante d'avoir mis le premier deux saints du nom d'Aquilin dans notre catalogue épiscopal : *Sanctus Aquilinus I recentissime in catalogum episcopalem per nos redactus.* Il siégea vingt-quatre ans, ajoute-t-il, d'après Baronius (notes au *Martyrologe*), ou quarante-deux ans d'après Guillaume Gazet[2]. Ce dernier fait mourir le saint évêque le 19 octobre 483.

Pour saint Aquilin II, le même Sévert cite encore Baronius qui, très sûrement, dans ses *Annales* comme dans ses notes, n'admet qu'un seul saint Aquilin.

D'autres le suivront dans cette voie et iront même beaucoup plus loin : l'auteur des *Annales* ne leur suffira pas, ils s'attaqueront à la légende. Comme le seul passage qui permet de la dater est le début du n° 9 : *Interea, vocatus a rege Chlodoveo, qui tunc temporis imperium tenebat, cum ceteris urbium præfectis ad resistendum barbaris qui in extremis regni finibus cœperant effrenari, proficiscitur (Aquilinus)*... C'est le texte des manuscrits édité par le bollandiste Bossue. Surius a donné un texte identiquement le même quant au sens, mais retravaillé à sa manière : *Interea, accitus a Chlodoveo rege, qui ea tempestate rerum potiebatur, cum ceteris urbium præfectis adversum barbaros qui in extremis regni Fran-*

[1] *Chronologia historica successionis hierarchicæ*, partie III, p. 26 (Lyon, 1628).

[2] Guillaume Gazet s'intitule pasteur de sainte Madeleine d'Arras.

corum finibus cœperant effrenatis animis insolescere, proficiscitur.

Dom Bessin, dans son catalogue des évêques d'Évreux, me paraît s'être inspiré de ce passage de Surius, mais en cédant au désir fort dangereux de préciser, sans raison autre que sa propre imagination, ce qui est indéterminé dans les documents. Voici son texte : 515. *Sanctus Aquilinus sub Chlodoveo I, Francorum rege, dux militum, an.* 506-507, *contra Wisigothos Arianos agebat. Post bellum, ejurata militia, in Ebroïcensem præsulem electus, B. Ætherio successit circa* 515 *et, ut Baronio placet, per annos* 24 *administravit.*

Le texte ainsi transformé devient d'une admirable précision, d'une lumineuse clarté. Non seulement il nous apprend que le Clovis de la légende est le premier du nom et que les barbares contre lesquels Aquilin eut à combattre étaient les Visigoths ariens ; il ne s'arrête pas en si beau chemin : à la suite de Sévert, il fait dire à Baronius, qui ne connaît que le saint Aquilin dont il parle en 682, à propos du concile de Rouen, que le saint Aquilin de 515 a régné vingt-quatre ans. Une telle exubérance d'imagination me surprend chez Dom Bessin mais les textes sont là, témoins irrécusables. Comme je n'ai découvert ces mêmes renseignements précis dans aucun auteur plus ancien, je crois vraiment tenir l'interpolateur de la légende.

Il faut reconnaitre que l'éclaircissement est ingénieux. Il y a si peu de changements au texte ! On ne sait de quel Clovis parle la *Vie d'Aquilin*, on le détermine selon ce que l'on croit vraisemblable ; il y avait des barbares sans nom, on leur en donne un ; au lieu de la très vague expression : *cum ceteris urbium præfectis,*

on fait d'Aquilin un *dux militum*. Dans ses notes au *Martyrologe*, Baronius n'avait pas daté l'épiscopat d'Aquilin, on le met en 515 et l'on y ajoute les vingt-quatre ans de pontificat donnés par cet auteur; on met son nom en belle place et du même coup l'on a deux saints Aquilin avec un parrain en renom qui donne un certain air de gravité à l'opinion.

Cela est si séduisant que Le Brasseur, qui écrit à peine quelques années après, ne croit pouvoir mieux faire que de copier Bessin.

Il est vrai que, si l'on eût bien voulu un instant se défaire de la pensée qu'il fallait à tout prix trouver un second saint Aquilin, on aurait vu, ce qui est fort clair d'ailleurs, que la légende ne peut s'appliquer qu'à un seul, que cet Aquilin, dont on connaissait depuis longtemps la signature au concile de Rouen sous saint Ansbert (688-689), n'avait pu être appelé au service militaire par un autre Clovis que Clovis II (638-657). Puis, rien dans la légende ne nous apprenant dans quelles conditions de grade il avait servi, on se serait bien gardé d'en faire un *dux militum*, ce qui, de plus, est un non-sens, car sous la première race de nos rois *dux* était l'équivalent de *duc* : c'était un titre administratif et non militaire; c'est toujours dans ce sens qu'il est employé par Grégoire de Tours [1]. Enfin on se serait donné la peine de recourir au texte de Baronius. Or voici ce que dit ce savant homme :

a. Dans ses notes au *Martyrologe romain* (19 octobre: [*Aquilinus*] *sedit annis* 24, *claruit temporibus Chlodovei Francorum regis et filiorum ejus*. C'était tout ce que

[1] Voir Ducange, au mot *dux*.

l'on pouvait déduire de la légende donnée par Surius, que sans doute il avait sous les yeux.

b. Lorsqu'il écrira ses *Annales*, il rencontrera de nouveau notre saint au concile de Rouen qu'il met en 682 ; il est en avant de six ou sept ans[1], mais cela ne fait rien aux faits. Voici son texte : *De Aquilino vero, Ebroïcensi episcopo, qui eidem synodo interfuit, certum est ipsum egregia claruisse sanctitate et inter sanctos relatum anniversaria memoria coli decima nona mensis octobris*[2]. En marge, il renvoie à la légende éditée par Surius au 19 octobre.

En suivant cette méthode, on fût resté dans le droit chemin, mais, du même coup, l'on eût aperçu l'impossibilité d'admettre un deuxième saint Aquilin.

Les auteurs de la *Gallia Christiana*, qui écrivent près de quarante ans après Dom Bessin[3], avaient bien vu le défaut de cette opinion ; ils n'admettent qu'un seul saint Aquilin, mais, dans l'exposition et la réfutation de l'opinion de leur confrère (Dom Bessin était Mauriste), ils se montrent singulièrement confiants et peu soucieux de leur bon renom.

Ils ont dû puiser tout simplement dans Dom Bessin et ils laissent entendre[4] qu'il a trouvé dans Surius les adjonctions dont il s'est servi pour préciser ; cela est

[1] An. 682, n° 13.

[2] Il est induit en erreur par les martyrologes. En 1584, Aquilin était honoré seulement le 15 février.

[3] La préface du t. XI indique qu'on l'imprimait en 1755. La *Gallia* des frères Sainte-Marthe (1656) ne porte aussi qu'un Aquilin, t. II, f. 571 : il est le dixième de la liste et la fête le 15 février est indiquée.

[4] « Quam (vitam) recitat Surius, t. V. In hac autem cum legatur Aquilinus contra *Wisigothos Arianos* militasse, id ansam præbuit duos distinguendi Aquilinos, quorum primus factitius est, cum *Chlodoveus I* in Neustria nullam potestatem habuerit. » T. XI, col. 568.

déjà regrettable, Surius ne contient rien de pareil ; puis ils réfutent le tout en disant que Clovis Ier n'eut aucun pouvoir en Neustrie, ce qui est inexact[1].

Ce qui a fait croire à l'existence de deux saints du nom d'Aquilin n'est pas un texte interpolé de notre légende, — on n'en connaît aucun exemplaire antérieur à l'opinion en cause[2], — mais bien la discordance de date entre la fête traditionnelle de l'Église d'Évreux le 15 février et les mentions des Martyrologes le 18 ou le 19 octobre, à la suite du Hiéronymien de Corbie. L'adoption de cette dernière date par le *Martyrologe romain* lui a valu une grande autorité.

Nous expliquerons, lorsque nous nous occuperons de l'origine des diverses dates de la fête de saint Aquilin, d'où viennent ces différences et le cas que l'on en doit faire.

Ce qui est un fait constant, c'est qu'avant Claude de Sainctes personne à Évreux ne soupçonnait qu'il pût y avoir un deuxième saint Aquilin.

Lorsque, en 1604, Duperron donna un nouveau bréviaire au diocèse, il eut soin d'en faire disparaître le saint nouvellement inventé.

L'opinion ne fut pas tuée du coup, puisque nous avons vu Sévert en 1628, Dom Bessin en 1717, Le Brasseur en 1722 la reprendre pour leur compte. Il est

[1] Le bollandiste Bossue (t. VIII, oct., p. 494) conclut : « Oportet igitur auctores *Galliæ christianæ* non inspexisse Surium et corruptum habuisse Ms., vel propria eos auctoritate *Chlodovœum I* posuisse et voci indeterminatæ barbaros substituisse *Wisigothos Arianos*. » Nous avons établi plus haut que cette substitution était le fait de Dom Bessin.

[2] Le nom de Neustrie n'existait pas encore, mais la IIe Lyonnaise, où se trouvait Évreux, passa sous la domination des Francs après la défaite de Syagrius.

curieux que Dom Bessin [1] appuie son opinion sur ce que l'on fête saint Aquilin le 19 octobre dans l'église qui lui est dédiée, tandis que Le Brasseur [2] affirme qu'il n'en est nullement question à ce jour, mais seulement au 15 février. Outre que la dernière affirmation paraît bien être une rectification de la première, c'est elle qui doit être la vraie, parce que son auteur était du clergé d'Évreux et, par suite, mieux placé pour être renseigné.

Tous les autres auteurs sont pour le saint Aquilin unique, vivant à la fin du VII[e] siècle : Baronius, *Annales ;* Pagi, *Critique des Annales* [3] ; Longueval, *Histoire de l'Eglise Gallicane* [4] ; Le Cointe, *Annales ecclésiastiques* [5] ; Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux* [6] ; Butter, *Vie des Pères et des martyrs* ; Surius, *Vie des saints ;* Du Saussay, *Martyrologe gallican ;* Chastelain, *Martyrologe universel* ; Baillet, *Vie des saints ;* la *Gallia Christiana* [7] ; les *Bollandistes* [8] ; le *bréviaire d'Évreux*, etc. Il est vraiment impossible d'en admettre deux, puisque ceux qui ont tenté l'aventure n'ont pu s'en tirer qu'en interpolant la légende et en faisant dire aux auteurs ce qu'ils ne disent point.

[1] *Op. c.*, p. 373.
[2] *Op. c.*, p. 12.
[3] Pour les deux édit. de Lucques, 1742, t. XII, p. 55, an. 682, n° 13.
[4] Livre X, ad an. 687.
[5] Ad an. 688, n° 20 ; 695, n° 12.
[6] P. 85-87 (Paris. 1703).
[7] T. XI, col. 587.
[8] T. VIII d'oct., p. 494-495.

VI

CULTE DE SAINT AQUILIN

Trois églises consacrées à saint Aquilin dont la première est l'église Saint-Aquilin d'Évreux. La moitié en est donnée par Richard Ier, duc de Normandie, à l'abbaye de Saint-Taurin. — Origine de la possession de cette moitié. — La donation de Charles le Simple à Rollon. — Antiquité du culte de saint Aquilin. — Saint-Aquilin de Pacy. — Saint-Aquilin d'Augeron. — Date de la fête de saint Aquilin ; autrefois le 15 février ; à l'époque moderne le 19 octobre. — La révolution liturgique de 1740. — L'examen de l'origine et de la valeur des deux dates. — Conclusion en faveur de la première qui a pour elle les meilleures et les plus incontestables références. Vœu pour que l'on y revienne.

Les plus anciens témoins du culte de saint Aquilin sont les églises qui lui étaient consacrées. Il y en a eu trois dans les limites actuelles du diocèse d'Évreux[1], dont une dans un faubourg de la ville, la plus anciennement mentionnée. Vendue à la Révolution, elle fut rachetée par Mgr du Châtelier en 1830 et devint, en 1839, la chapelle du Petit Séminaire Saint-Aquilin. Une autre, Saint-Aquilin-de-Pacy, à côté de cette ville, était également dans l'ancien diocèse d'Évreux. Il y en avait une troisième, Saint-Aquilin-d'Augeron, dans la vallée de la Charentonne, située sur les confins du diocèse, peut-être même lui appartenait-elle au moment de sa fondation[2]. Depuis le XIe siècle jusqu'au Concordat, elle releva du diocèse de Lisieux. Toutes les trois ont été supprimées

[1] Il y en a une quatrième au diocèse de Séez : Saint-Aquilin de Corbion, doyenné de Moulins-la-Marche.

[2] Voir plus loin.

en tant qu'églises paroissiales, au rétablissement du culte.

Ces trois églises ont toujours eu, depuis des siècles, un sort sensiblement pareil. La première, au cours du x^e^ siècle, entre 943 et 996 sans que l'on puisse préciser davantage, fut donnée, pour une moitié, au monastère de Saint-Taurin, la seconde, entre 1015 et 1027, fut concédée au monastère de Saint-Ouen de Rouen, et la troisième, en 1050, fut donnée ou plutôt vendue au monastère de Saint-Evroult.

Richard Sans-Peur, fils de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie (943-996), fonda, d'après sa charte, rétablit, d'après certains auteurs, le monastère de Saint-Taurin. Nous n'avons plus le titre de la dotation, mais nous avons une copie [1] du XIII^e^ siècle d'une charte de Richard Cœur-de-Lion qui transcrit, pour la confirmer, la donation de son aïeul. Cette pièce est de 1195 ; la copie est presque contemporaine. Nous en donnerons seulement la partie qui nous est utile :

... *Ricardus, filius Willelmi, dux Normannorum, qui abbatiam in honore sancti Taurini Ebroïcensis* INSTITUIT, *hec que subscribuntur de* DOMINIO SUO *ipsi sancto donavit, scilicet : decimam thelonei Ebroïcensis civitatis et vicecomitatus, et hospites in eadem villa cum libertate, et burgum eidem ecclesie propinquum, soli ecclesie serviens, et terram cum aqua, et in silva sua ligna ad omnes usus monachorum necessaria, et pastionem ad suos proprios porcos et ibi prope villam que dicitur Patervilla* [2], *et dimidiam terram Isnelmaisnillam* [3], CUM

[1] Arch. de l'Eure, H. 793 : *Petit cartulaire de Saint-Taurin*, fol. 57-61.

[2] Parville.

[3] Aujourd'hui le Buisson-Hocpin, dépendance d'Évreux.

DIMIDIA PARTE ECCLESIE SANCTI AQUILINI, *et in Ebroïcensi pago ecclesias de Wellebou*[1] *et de Kaldebec et de Loviers et de Pintarvilla, cum omnibus decimis que ad illas pertinent et hospitibus multis eidem ecclesie servientibus...; hec de parte sua piissimus Normannorum princeps Ricardus, Willelmi filius, eidem ecclesie dedit, concedens et confirmans ea que subnotantur, que barrones sui predicte ecclesie donaverunt.*

Nous sommes donc certains que, du temps de Richard Ier, duc de Normandie, petit-fils de Rollon, saint Aquilin avait son église dans un faubourg d'Évreux. Cette église est celle qui, tout récemment encore, servait de chapelle au Petit Séminaire. Il ne saurait y avoir erreur d'attribution, car un pouillé du XVIIIe siècle, aux archives de l'Eure, porte encore : « L'église Saint-Aquilin a toujours été annexée à la mense épiscopale et à celle de l'abbaye de Saint-Taurin, *à chacune par moitié.* » Cette église était à la collation de l'évêque, mais les religieux de Saint-Taurin avaient un certain droit de présentation.

Il me semble qu'en pressant d'un peu près les termes de la donation on a la preuve de l'existence de cette église avant l'arrivée des Normands.

Nous savons, par un diplôme de Charles le Simple, donné le 14 mars 918 en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, que ce prince avait accordé une partie des biens d'Église à Rollon et à ses compagnons : *In nomine sancte et individue Trinitatis, Karolus, divina propitiante gratia, rex Francorum,.. quorum scilicet nostrorum fidelium petitionibus annuentes donavimus et sub*

[1] Elbeuf.

jecimus illam ABBATIAM CUJUS CAPUT EST IN MADRIACENSI PAGO SUPER FLUVIUM AUTURE[1] *Sancto Germano ejusque monachis ad eorum jugiter mensam*, PRETER PARTEM IPSIUS ABBATIE QUAM ANNUIMUS NORMANNIS SEQUANENSIBUS, VIDELICET ROLLONI SUISQUE COMITIBUS, PRO TUTELA REGNI[2].

Lebeurier remarque[3] que, depuis cette époque, la seigneurie de la Croix fut toujours séparée en deux parties dont l'une était la propriété de l'abbaye et l'autre était possédée par les seigneurs laïques représentant le premier propriétaire normand.

Or, le duc Richard donne à Saint-Taurin *de dominio suo*. Comme il ne donne que la moitié de l'église Saint-Aquilin, je suis en droit de conclure que l'autre moitié était restée dans les mains de l'évêque, où nous la retrouvons par la suite, et que la moitié concédée représentait juste la part échue au duc de Normandie en vertu de la donation de Charles le Simple, ce qui est un indice certain que l'église en question et le culte de saint Aquilin existaient antérieurement à l'invasion normande.

La chose est d'autant plus vraisemblable que Saint-Aquilin-de-Pacy est lui-même fort ancien. Il fut donné à Saint-Ouen de Rouen dans les premières années du XI[e] siècle. La charte de confirmation est de Richard II (996-1027) : ... *Ecclesiam de villa que dicitur Sancti Aquilini et quod ad eam pertinet, quam dedit Hugo episcopus Baïogasensis*[4]. Hugues, évêque de Bayeux (1015-1049),

[1] La Croix-Saint-Leufroy.

[2] D. Bouillart, *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*. pièces just., XXIV.

[3] *Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy*. p. 4.

[4] Le Prevost. *Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. III, p. 73.

était fils de Raoul, comte d'Ivry ; il avait de nombreux domaines dans ces quartiers-là.

La donation ou plutôt la vente de Saint-Aquilin d'Augeron est à peine postérieure ; elle a été confirmée par une charte de Guillaume le Bâtard en 1050 : *Denique Willermus* [1], *frater ejus* [*Ernaldi*], *filius supradicti Willermi, annuente Geroïo fratre ejus et cognatis, videlicet Geroïo atque Fulcoïo, tribuit memorato loco* [*abbatie Sancti Ebrulfi*] *omnia monasteria que in potestate sua habebat*, ACCEPTA HAUD MODICA PECUNIA AB ABBATE PREFATI CENOBII, *ex quibus*... IN ALGERUN UNUM [MONASTERIUM] CUM TOTA VILLA... *Hec omnia libenter pro redemptione animarum suarum cum omnibus decimis et terris presbyterorum, tam ipse Willermus quam domini eorumdem monasteriorum... Willermus Prepositus de Algeron* [2].

Le saint patron de l'église n'est pas nommé, mais, comme il s'agit bien d'une église (*monasterium*, montier), et que, des deux églises d'Augeron, Saint-Aquilin seul relevait de Saint-Evroult, c'est bien le saint évêque d'Évreux qui en est le patron.

« Il ne faut pas s'étonner, dit Le Prévost [3], de voir l'une des deux églises d'Augeron sous l'invocation d'un évêque d'Évreux, quoiqu'elle fît, avant la Révolution, partie du diocèse de Lisieux. Saint-Aquilin était très près du diocèse d'Évreux et peut-être en avait-il fait partie avant que Giroie eût, de son propre arbitre, au commencement du XI^e^ siècle, choisi l'évêque de Lisieux pour son supérieur ecclésiastique et celui de ses vassaux. » En

[1] Guillaume Giroie, puissant seigneur du pays d'Ouche.

[2] Guillaume Le Prévost, seigneur particulier d'Augeron. — Orderic Vital, édit. Le Prévost, t. II, p. 36.

[3] *Op. c.*, t. I, p. 142.

tout cas, cela prouve combien, dès ce temps, était grand le renom du saint évêque d'Évreux et aussi à quelle date reculée remonte son culte.

Je ne trouve rien dans ces chartes qui permette d'affirmer que ces églises sont ou ne sont pas antérieures aux invasions normandes.

Je conclurai donc en disant qu'il est certain que saint Aquilin avait une église à lui dédiée avant l'occupation normande, celle d'Évreux, peut-être aussi les deux autres. Cela autorise à penser que son culte remonte à une époque assez voisine de sa mort ou tout au moins fort ancienne. Les plus difficiles à satisfaire devront m'accorder que ce culte ne remonte pas seulement au XI^e^ siècle, comme le dit M^gr^ Duchesne dans ses *Fastes épiscopaux* [1], mais qu'il est antérieur aux invasions normandes. On s'expliquerait d'ailleurs assez mal, s'il en était autrement, comment la légende de saint Aquilin a survécu aux désastres du IX^e^ siècle et nous est parvenue, malgré la rhétorique pieuse dont l'a remplie Hécélon, malgré les lacunes que nous y avons signalées, avec un air de sincérité historique peu ordinaire dans ce genre de productions.

A quelle date fêter saint Aquilin?

Il y a deux dates assez éloignées l'une de l'autre : la date ancienne et traditionnelle, le 15 février (elle a duré de l'origine à 1740), et la date moderne, le 19 octobre (adoptée de 1740 à nos jours).

De la fin du XIII^e^ siècle au commencement du XVII^e^ il y eut une fête secondaire le 18 juillet. Comme elle a porté, dans quelques manuscrits et dans les imprimés,

[1] T. II, p. 226.

le nom de « translation », nous nous réservons de l'étudier lorsque nous nous occuperons des reliques. C'est une fête secondaire et non une fête de remplacement ; elle s'ajoutait, elle ne se substituait pas. Elle dut être établie, tout simplement, pour la commodité des assemblées populaires des paroisses dont saint Aquilin était le patron.

L'usage de l'Église d'Évreux, aussi haut que l'on puisse remonter, était de fêter son saint évêque le 15 février. Cette date est toujours la même à tous les calendriers manuscrits ou imprimés jusqu'en 1740. C'est que, dans l'antique solennité des offices des cathédrales, les Chapitres n'admettaient pas volontiers le changement. Ces vénérables corps incarnaient en eux l'esprit de coutume ; l'année qui se terminait devait revivre intégralement dans celle qui commençait. C'est ainsi qu'ils entendaient le *laus perennis*, leur raison d'être et leur gloire. Dans un tel milieu la tradition était reine ; la date d'une fête, une fois adoptée, était immuable.

L'ancienne liturgie, d'ailleurs, n'admettait pas qu'on fêtât les saints un autre jour que celui de leur anniversaire ; ainsi, saint Hilaire étant mort le 13 janvier, octave de l'Épiphanie, on en faisait mémoire le jour même, en lui consacrant les trois leçons du second nocturne ; ce n'est qu'en 1610 qu'on le fêtera le lendemain.

Ces considérations ne permettent pas de supposer un seul instant que la date que nous trouvons dans tous nos vieux calendriers et nos vieux missels ne soit pas la date primitive. D'autant plus que, dans ces âges reculés, la liturgie avait une fixité qu'elle ne connaît plus mainte-

nant. On a tout dit sur cette fête du 15 février lorsque l'on a dit que c'était l'usage. C'était le ruisseau qui naît d'une source limpide dont les ondes jaillissent toujours pures et régulières, dont rien ne trouble le cours jusqu'à l'heure où des mains peu réfléchies creusent le gouffre qui l'engloutira.

Tant que la vénérable tradition présida aux destinées de la liturgie d'Évreux, Aquilin garda son anniversaire à l'antique date. Dans tout le cours du XVII^e^ siècle, malgré le bruit fait autour de la notice martyrologique, la fête traditionnelle, forte d'une possession immémoriale, ne fut attaquée par personne ; en 1722 encore, Le Brasseur constate qu'elle est seule solennisée dans l'église Saint-Aquilin.

En 1740 tout va changer. Sous prétexte de se mettre à la hauteur de l'esprit scientifique de l'époque, on rompt brutalement avec les traditions de l'Église d'Évreux ; on enlève pour la première fois à saint Aquilin l'anniversaire que pendant un millier d'années son Église lui avait religieusement conservé. On s'en serait voulu de manquer une occasion de supposer le passé en défaut, dût-on pour cela se mettre d'accord avec le *Martyrologe romain* ; une fois n'est pas coutume !

On ne songe même pas à se demander sur quoi repose la date donnée par les martyrologes, avant de l'adopter. J'espère que l'on me pardonnera d'être un peu plus curieux que les prétendus savants qui ont brouillé tant de choses sous les ordres de M^gr^ de Rochechouart.

Nous allons entrer dans une forêt touffue, mais, avec un peu de temps et de patience, je ne désespère pas d'y faire pénétrer l'air et la lumière.

Nous avons dit plus haut que Claude de Sainctes

n'avait imaginé un second saint Aquilin que pour remplir la date du 19 octobre, à laquelle le *Martyrologe romain* met un saint Aquilin évêque d'Évreux. On n'était pas alors assez éclairé à Évreux pour supposer un instant que le saint Aquilin traditionnellement fêté, le patron des églises dont nous avons parlé, pût être rattaché à une autre date que celle du 15 février.

Duperron fut si bien de cet avis que, lorsqu'il fit disparaître du bréviaire l'Aquilin inventé par son prédécesseur, il garda, pour le saint Aquilin historique, la date traditionnelle.

Tout le monde devra m'accorder que la date du 19, ou mieux du 18 octobre[1], a tout juste la valeur de la source d'où elle a été tirée. Or cette source, le Martyrologe de Corbie, nous est parfaitement connue ; ce Martyrologe a été étudié par MM. de Rossi et Duchesne en vue de leur édition du Martyrologe hiéronymien [2]. Le manuscrit de Corbie, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (lat., 12,410), fut copié au commencement du XII^e^ siècle sur un autre manuscrit de Corbie à peine plus ancien dont on a des fragments dans le manuscrit latin 17,767 de la même bibliothèque.

Le plus ancien a été écrit par Névelon, le plus récent a été revu par lui. Il a soin de nous dire, dans la dédicace du premier, dans quelles conditions il a fait son travail : *Hunc libellum, propriis sumptibus elaboratum et propria manu* PROUT POTUI DESCRIPTUM, *obtuli Domino.*

Le *prout potui descriptum* signifie qu'il a eu bien du

[1] On a passé du 18 octobre, date primitive, au 19, à cause de la fête de saint Luc.

[2] Bolland., t. II. Nov., part I, p. XI et seq.

mal à réunir les éléments du texte. La note qu'il a mise au *X. Kal. januarii* ne laisse aucun doute : *et RL* (reliqua). *Quicumque lector hic legerit hoc deesse, nonignorantia noverit Nevelonis scriptoris, qui pro anime sue remedio scripsit, sed* DETRUNCATIONE FOLII EXEMPLARIS. Après cela il n'est pas possible de nier que le manuscrit de Corbie n'ait été copié sur un original en assez triste état.

Le travail de correction de Névelon est constaté en plusieurs endroits, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reste pas de fautes. Un tel résultat aurait été bien impossible avec les moyens d'information que pouvait avoir ce moine. De nombreuses additions sont aussi son œuvre.

Saint Aquilin n'est pas au Martyrologe de Wissembourg, copié en 772 sur un manuscrit que l'abbé Wandon, mort en 756, avait donné à son abbaye de Fontenelle.

Où Névelon l'a-t-il pris? Il sera venu à sa connaissance soit sous forme de note marginale, soit sous forme de note détachée. Peut-être lui est-il venu de Fontenelle, où le saint évêque d'Evreux devait être connu puisqu'il avait signé un privilège que l'on conservait avec un soin jaloux.

De l'anniversaire il a retenu le *XV. Kal.* A la suite de quels incidents l'a-t-il fait passer de février à octobre? Il serait malaisé de le dire. Ce que l'on peut constater, c'est que ces déplacements sont fort communs dans les vieux Martyrologes, dans celui de Corbie comme dans les autres. De fait, si l'on veut bien se rappeler dans quelles conditions les copies étaient transcrites, il serait surprenant qu'il en fût autrement.

Il faut nécessairement s'arrêter à quelque hypothèse de ce genre pour expliquer le passage de février

à octobre, car enfin personne ne pourra croire que Corbie seule connaissait l'anniversaire de saint Aquilin, quand l'Église d'Evreux, qui le fêtait depuis de longues années, l'aurait ignoré !

Le plus ancien calendrier ébroïcien est de la fin du XII^e^ siècle ou des premières années du XIII^e^ [1] ; il n'est donc pas très postérieur au manuscrit de Corbie. Il a été transcrit pour l'usage de la cathédrale, comme on peut s'en assurer par les obits qu'il renferme. Or, il a saint Aquilin le 15 février et il l'a à cette date seulement.

Il semble bien que, entre une mention insérée au Martyrologe, dans les conditions que nous connaissons, et un office complet dans le bréviaire et le missel d'une cathédrale, le choix doit être vite fait et qu'il n'y a pas lieu d'hésiter. Une mention d'une ligne sous forme d'addition marginale ou autre, l'éloignement et l'ignorance aidant, passe facilement d'un mois à l'autre. Un office de plusieurs pages se déplace moins aisément, sans compter que le Chapitre eût été là pour protester contre la violation de l'usage.

Mais si une note martyrologique est beaucoup plus mobile que l'office d'une cathédrale, en revanche, elle est susceptible d'une beaucoup plus grande notoriété ; c'est le cas du manuscrit de Corbie ; si saint Aquilin est connu dans de nombreux Martyrologes, c'est à lui qu'il le doit.

Usuard, d'un usage presque universel en Occident avant le *Martyrologe romain*, ne mentionnait pas le saint évêque d'Évreux. De bonne heure nombre

[1] Bibl. nat., ms. lat. 1773.

d'églises, tenant à avoir un catalogue de saints aussi complet que possible, firent de nombreuses additions à cet auteur ; on les prenait un peu partout où l'on pouvait les rencontrer. Comme les livres des grandes abbayes étaient souvent mieux à jour que les autres (nous avons vu que Névelon, à Corbie, avait inséré de nombreuses additions dans sa copie), il était tout naturel qu'on s'adressât à elles. C'est par cette voie que saint Aquilin a pénétré dans les additions à Usuard, puisque nous le trouvons au *XV. Kal. novembris ;* si on l'avait emprunté à Évreux, on le trouverait au *XV. Kal. martii*, jour de sa fête dans cette église.

A la suite du Martyrologe de Corbie, nous le trouvons au *XV. Kal. nov.* : 1° dans les éditions d'Usuard de Lubeck-Cologne[1], 1490, sans indication de lieu : *ipso die, sancti Aquilini episcopi et confessoris ;* 2° dans une autre édition de Cologne, 1515-1521, donnée par Grefgen (Grevenius) : *Aquilini episcopi Eboracensis et confessoris.*

Il est le lendemain au manuscrit d'Anchin : *XIV. Kal. nov., apud castrum Ebrocas, natalis S. Aquilini episcopi et confessoris*, et dans un manuscrit de Saint-Victor de Paris. Dans un autre manuscrit[2] qui fut en usage à Winchester on lit, à la même date : *In Britannia, civitate Oxonie, sancte Fredeswide virginis et sancti Aquilini episcopi et martyris.*

Molanus, dont tout le monde reconnaît la compétence, dans sa première édition d'Usuard avait fait d'Aquilin un évêque d'York ; dans les éditions postérieures il le

[1] Jean Roëlhoff, l'éditeur, était de Lubeck, mais fixé à Cologne.

[2] *Codex Altempsianus*, cité par Du Sollier, préface à Usuard, n° 253, p. LVI.

remet sur son siège à Évreux. A la suite de Molanus, Baronius met au *Martyrologe romain*: *XIV. Kal. nov. Ebroïcis S. Aquilini episcopi et confessoris*. Dans une note il ajoute : *de quo Beda et alii eum secuti ;* c'était une erreur, mais cela prouve combien saint Aquilin était peu connu de tous ces auteurs de Martyrologes. Aussi quel résultat concordant! Les uns mettent Aquilin sur le siège d'York, les autres, plus prudents, ne lui assignent point de siège; un autre en fait un martyr ; enfin, il s'en est trouvé de plus avisés qui l'ont mis sur le siège d'Évreux : c'est le petit nombre. Toutes ces variations sont bien faites pour nous montrer la manière très peu exacte dont s'opéraient ces sortes de transcriptions, car, si le manuscrit de Corbie se trompe de mois, il donne exactement le siège du saint évêque.

Il n'en est pas moins vrai que l'adoption de la date du 19 octobre par le *Martyrologe romain*, si peu justifiée qu'elle fût, donna, plus que tout le reste, une force nouvelle à cette opinion.

Depuis qu'il a paru (1584), pour tout ce qui est étranger à Évreux la question est presque vidée.

Du Saussay, dans son *Martyrologe gallican* (1638), donne la principale notice sur le saint au 18 juillet (il ne parle pas de translation), mais il a soin de le faire mourir le 19 octobre en conformité avec le *Martyrologe romain* et il termine sa notice en disant qu'à Évreux, sa propre église, Aquilin est fêté le 15 février.

Les bollandistes ont donné en 1657 le deuxième volume de février où notre saint aurait dû se trouver le 15. C'étaient alors les PP. Jean Bollandus et Godefroy Henschenius qui rédigeaient : il est visible que le saint évêque d'Évreux est pour eux un inconnu. Parmi les

renvoyés à une autre date, on trouve : « Saint Aquilin, évêque d'Evreux ; d'après Claude Robert [1], est fêté à cette date dans sa cathédrale ; nous, suivant les Martyrologes, nous donnerons sa vie le 19 octobre. » Le P. Benjamin Bossue s'est acquitté en 1853 de l'engagement pris par ses prédécesseurs en 1657.

Dom Bessin et Le Brasseur ne retiennent la fête du 15 février que parce qu'ils mettent un second saint Aquilin le 19 octobre.

En dehors d'Évreux, pour retenir l'usage ébroïcien il n'y a que la *Gallia christiana* de Claude Robert et celle des frères Louis et Scévole de Sainte-Marthe, puis le *Martyrologe universel* de Chastelain, suivi par le *Martyrologe parisien* édité par le cardinal de Noailles.

Depuis que l'église d'Evreux a pris, elle aussi, la date des Martyrologes, je ne trouve plus personne qui se souvienne du passé. J'ai pourtant rencontré, en parcourant le *Catalogue des saints* de Mas-Latrie, un saint Euillin, honoré en Champagne le 15 février ; il se dit *Aquilinus* en latin, et le savant auteur l'identifie avec saint Aquilin d'Évreux. Il est assez piquant qu'il faille aller dans un coin perdu d'une province éloignée pour rencontrer trace de notre ancien usage.

Il me semble néanmoins que, pour un esprit non prévenu, pesant tout avec une scrupuleuse attention, il n'y a rien dans les données des Martyrologes pour contrebalancer l'autorité qui s'attache à une tradition liturgique aussi ancienne et aussi bien établie que l'était celle de la date du 15 février. Aussi, s'il m'était permis

[1] Archidiacre de Châlons-sur-Saône, donna en 1626, en un vol. in-fol., une *Gallia Christiana*, qui eut l'honneur d'être l'embryon du savant ouvrage que tout le monde connaît.

de formuler un vœu en guise de conclusion, ce serait de voir l'Église d'Évreux reprendre le jour traditionnel pour fêter le plus doux, le plus aimable, le plus angélique de ses pasteurs.

VII

RELIQUES DE SAINT AQUILIN

Fête du 18 juillet; son origine; son titre; elle ne rappelle pas une translation; c'est une fête d'été. — Justification de cette opinion. — Oraison particulière dans un bréviaire du XIV^e^ siècle; ce qu'il en faut penser. — La fête est abolie par Le Jau. — Elle ne prouve rien quant à l'existence des reliques. — Pas de documents anciens dignes de foi. — Relation de Gigny; cette pièce est dépourvue d'autorité. — Translation de saint Taurin où il n'est pas parlé d'Aquilin. — Conditions invraisemblables dans lesquelles les reliques seraient venues à Gigny. — Ce qui est dit de la procession est authentique, mais ne saurait prouver la vérité des reliques. — Il n'y avait à Gigny que deux grands os dits de saint Aquilin. — La supposition de Leroux de Lincy est invraisemblable. — Aucune trace de reliques ni de tombeau à Évreux. — Rien dans la liturgie. — Ce que disent la légende, Le Brasseur, la *Gallia*. — Conclusion. — Examen de l'opinion de M. Delanoë. — L'Église Saint Aquilin est-elle sur l'emplacement de la chapelle bâtie par le saint? — Saint Aquilin fut-il retiré de terre pour être exposé? — Fut-il transporté à Lezoux? — Ce qu'il faut penser de l'opinion de M. Delanoë.

Il y eut à Évreux, de la fin du XIII^e^ siècle à 1610, une deuxième fête de saint Aquilin le 18 juillet. Dans quelques manuscrits et dans les missels imprimés elle est appelée « translation ».

Ni M. Delanoë ni le P. Bossue ne semblent avoir fait état de cette fête. Elle serait pourtant d'une importance capitale pour la question des reliques si elle justi-

fiait son titre, car pour qu'il y ait translation il faut qu'il y ait des reliques à transférer.

Nous trouvons cette fête pour la première fois au calendrier d'un bréviaire d'Évreux de la fin du XIIIe siècle[1] : *XV Kal. aug. S. Aquilini episcopi.* Je retrouve exactement la même mention dans un missel du XVe siècle[2]. Elle est dite *translatio S. Aquilini* dans un bréviaire du XIVe siècle[3] et dans les imprimés.

Cette fête est de date relativement récente puisqu'elle n'est pas au calendrier du commencement du XIIIe siècle.[4] C'est donc au cours de ce siècle plus ou moins avancé qu'elle fut instituée; ce ne fut sûrement pas à l'occasion d'une translation de reliques puisqu'elle ne porte pas ce titre au premier calendrier qui en fait mention. D'autre part, si une cérémonie de ce genre avait eu lieu à Évreux au cours du XIIIe siècle ou depuis, on en eût sûrement gardé le souvenir et on n'aurait pas manqué de l'insérer au bréviaire, comme on l'a fait pour saint Gaud[5]. Il faut donc chercher autre chose. Nous trouvons nombre de saints dont la fête tombait en hiver qui ont, pour la plus grande commodité des assemblées patronales, une seconde fête dans la bonne saison : saint Martin, saint Benoît, saint Lubin et bien d'autres. Les paroisses qui avaient saint Aquilin pour patron auront, elles aussi, souhaité avoir une fête d'été. Saint-Aquilin d'Évreux avait dans son cimetière une chapelle dédiée

[1] Bibl. nat., ms. lat., no 1270.

[2] Bibl. de Rouen, ms. 62a.

[3] Bibl. d'Évreux, fond du chap., ms. no 12.

[4] Bibl. nat., ms. lat., nouv. acq. 1773.

[5] Bibl. d'Évreux. Brév. ms. no 12. A la fin on a transcrit le récit de l'élévation de ce saint (sous Henri Ier, roi d'Angleterre, 1131) pour servir de leçons. Auparavant on les prenait au commun.

à saint Martin où l'on fêtait le 4 juillet un saint dont l'anniversaire tombait le 11 novembre. Il était tout naturel que le patron de la paroisse fût aussi favorisé que le patron de la petite annexe.

Cette solution explique si bien tout qu'elle me paraît certaine ; elle justifie pleinement l'appellation donnée par le plus ancien calendrier et par ceux qui l'ont suivi. Ce qui est plus important encore, elle nous fait très bien comprendre que l'office de juillet, dans les bréviaires et missels, soit la répétition pure et simple de l'office de février. Les leçons sont tirées de la première partie de la légende que nous donnons en appendice ; elles se terminent à l'ordination du saint évêque[1].

Les deux fêtes ont une oraison commune qui se retrouve dans tous les livres de notre ancienne liturgie jusqu'en 1610 : *Deus, qui nos hodie beati Aquilini, confessoris tui atque pontificis, multiplici celebritate facis gaudere, tribue, quæsumus, ejus nos semper et piis defensionibus muniri et orationibus adjuvari, per Dominum, etc.*

Il y a au bréviaire du XIV^e^ siècle, indiquée en second lieu, pouvant être dite *ad libitum*, l'oraison suivante : *Deus, qui beatum Aquilinum, egregie dignitatis pontificem, ob excellentioris honoris magnificentiam, corporali translatu de loco ad locum demonstrare voluisti, presta, quesumus, ut ejus gloriosis suffragiis, spiritali cursu,*

[1] Quant à l'appellation de translation, comme elle est sans raison d'être, il faut croire qu'elle nous vient du voisinage. Les deux fêtes secondaires les plus rapprochées, la Saint-Martin et la Saint-Benoît, sont des translations ; quelque copiste, par distraction ou par ignorance, aura mis aussi « Translation » à la seconde fête de saint Aquilin pour la distinguer de la première, et l'on aura suivi sans plus se demander si l'objet de la fête, si l'office qu'on y récitait permettaient une telle appellation.

de terrenis lubricis ad paradisi ineffabilia gaudia deducamur, per Dominum, etc.

Cette oraison, au point de vue de la translation et des reliques, pourrait avoir une grande importance. Comment se fait-il qu'elle ne vienne qu'en second lieu, qu'elle ne soit pas obligatoire, enfin, qu'elle ne reparaisse nulle part ailleurs?

Si elle se rapportait à une tradition ébroïcienne, cela serait incompréhensible. Serait-il téméraire de supposer qu'elle fait allusion à la fameuse procession qui eut lieu de Gigny à Lyon, à travers la Bourgogne, en 1158. Les expressions: *ob excellentioris honoris magnificentiam, corporali translatu de loco ad locum*, me paraissent convenir merveilleusement et ne convenir qu'à cette cérémonie.

Quelqu'un d'Évreux aura eu connaissance de cette promenade triomphale; il aura voulu en perpétuer le souvenir au jour consacré à la deuxième fête de saint Aquilin. Comme il manquait d'autorité pour imposer sa composition, il l'a mise discrètement en seconde ligne, demandant seulement pour elle de pouvoir être lue.

L'innovation n'a pas eu de succès; on ne retrouve dans aucun autre livre cette oraison, de sorte que son isolement et son abandon sont une nouvelle preuve contre la translation.

Il fallait, d'ailleurs, que cette fête fût bien dépourvue de références pour qu'un homme aussi zélé que l'était le chanoine Jean Le Jau pour tout ce qui touchait au passé de notre Église ait cru devoir la faire disparaître du calendrier lorsqu'il fut chargé par Duperron et Péricard de la réforme de la liturgie ébroïcienne. On ne saurait lui en faire un reproche, car, en dehors des églises

qui avaient saint Aquilin pour patron, sa fête n'avait pas une telle importance que tout le diocèse dût la célébrer deux fois.

De tout ce qui précède, il me semble bien ressortir que cette deuxième fête de saint Aquilin, quel que soit le nom qu'on lui donne, ne peut faire présumer que l'on connaissait, du temps qu'elle existait, des reliques de notre saint.

Le moyen âge, qui nous a légué une légende estimée de saint Aquilin, ne nous a conservé que des documents bien suspects sur ses reliques. Ils nous viennent de l'abbaye de Gigny[1] et sont, pour leur première partie, d'au moins trois siècles postérieurs aux faits qu'ils ont la prétention de raconter. Ils font transporter ensemble, d'Évreux à Lezoux, les reliques de saint Taurin, de saint Aquilin et de sainte Florence : *Ea tempestate, quidam de ordine cleri, perfecte fidei pleni, religione locupletati, operibus bonis insignes, mira devotione circa sanctissimum confessorem Taurinum ferventes, corpus illius, omni sibi thesauro carius, in loculo gestatorio decentissime ornato posuerunt et cum eo Aquilini confessoris pignora, qui post eum Ebroïcensem rexit ecclesiam, collocaverunt; Florentie quoque virginis corpus, cum his duobus confessoribus, composite condiderunt.*

Malheureusement pour l'anonyme de Gigny et ses dires nous avons un moyen de contrôle. Il nous est fourni par le récit[2] de l'invention de saint Taurin, de ses

[1] On les trouve dans les bollandistes, t. II d'août, p. 645 et suiv. Gigny (Saint-Pierre) était une abbaye du diocèse de Lyon, fondée avant 895 (aujourd'hui village du Jura à 26 kilomètres de Lons-le-Saunier). A l'époque de la procession dont il sera question plus loin, c'était un prieuré dépendant de Cluny. En 1155, on y comptait trente-deux moines, y compris le prieur.

[2] *Bolland.*, t. II d'août, p. 638, n° 16.

miracles et de sa translation à Lezoux, récit contemporain de cette translation et où nous lisons [1]: *Jam vero cum, sicut a Domino predictum est, iniquitas abundavit et caritas multorum refrixit, adeo peccata incolarum concreverunt ut tota illa regio inhabitabilis esse videatur, et corpus beati Taurini apud Laudosum, Arvernensis provincie honorabilem vicum, translatum est.* Notre chroniqueur ne parle ni de saint Aquilin ni de sainte Florence. Cette dernière est absolument inconnue pour Évreux, même des bollandistes.

Il est également impossible de ne pas remarquer les conditions fort invraisemblables dans lesquelles ces reliques sont venues de Lezoux à Gigny: Trois clercs d'Évreux, des plus habiles et des plus rusés, après que leur pays eut retrouvé la paix, sont envoyés à Lezoux pour reprendre les saintes reliques. Ils gagnent la confiance des chanoines de Lezoux; l'un d'eux est chargé de la garde des reliques. Une nuit, après s'être concertés, ils s'emparent du pieux trésor et se mettent en route pour leur patrie. Ils vont à Gigny, ce qui n'est pas fort pour des gens avisés, Gigny est au levant de Lezoux, non loin du lac de Genève; leur patrie est au nord. Lorsqu'ils veulent quitter Gigny, ils se perdent et finissent par abandonner à cette abbaye leur précieux fardeau [2].

Comment croire que Gigny ait possédé des reliques de saint Aquilin si Lezoux n'en a jamais reçu!

Pour le récit de la célèbre procession qui eut lieu en 1158 de Gigny à Lyon, à travers la province, rien n'empêche de croire à la véracité de l'auteur qui semble

[1] *L. c.*, p. 644 n° 6.

[2] Ce conte est une sorte de passe-partout que nous trouvons dans une infinité de récits de translations.

être un contemporain et raconter ce dont il a été témoin; mais on devra m'accorder que, si solennelle qu'ait été la procession, *circumvectio*, comme il dit, elle n'a pas eu le pouvoir de conférer l'authencité à des reliques qui étaient supposées, au moins celles dites d'Aquilin et de Florence.

Je vais néanmoins citer un procès-verbal de reconnaissance de ces reliques, parce qu'il nous permettra de fixer certains détails que l'on semble n'avoir pas remarqués. Ce procès-verbal[1] est du 19 mai 1547. Vers la fin je lis: Des deux grands os qui étaient dans la châsse de saint Aquilin, nous en avons pris un et nous l'avons mis dans la châsse de saint Taurin[2]. Dans la châsse de ce dernier, il y avait la tête[3] et des ossements. Il ressort de ce document que l'on n'avait à Gigny qu'une partie des restes vrais ou supposés de ces saints[4].

Je ne connais aucun autre document ancien parlant des reliques de saint Aquilin, car je ne saurais donner ce nom à la supposition de Leroux de Lincy. Dans son *Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*[5], il parle d'une reconnaissance de reliques faite dans ce monastère à la fin du XIV^e^ siècle, pendant un voyage que l'abbé Pierre Cervaise fit en Angleterre. On aurait

[1] *Boll.*, t. II d'août, p. 636.

[2] *Accepimus de duobus ossibus magnis que erant in capsa domini S. Aquilini et posuimus in capsa domini S. Taurini.*

[3] Il y a bien quelque lieu d'avoir des doutes, même sur l'authenticité des reliques de saint Taurin, car Evreux croyait posséder la tête de son premier évêque. Le Batelier (*Mémorial*, p. 159) dit que Claude de Sainctes, en 1583, bénit les châsses d'argent où sont renfermés les chefs de saint Taurin et de saint Laud que lui présenta Guillaume de Péricard, alors abbé de Saint-Taurin.

[4] Ces reliques ont été brûlées à la Révolution et il a été impossible d'identifier les fragments dérobés aux flammes.

[5] P. 327-328.

trouvé, dans la châsse de saint Taurin, l'inscription : *Hic requiescit S. Taurinus, primus presul Ebroïcensis, et alius cum eo.* Il suppose que cet *alius* désigne saint Aquilin ; je me demande pourquoi. Cela paraît d'autant plus fantaisiste qu'à Évreux on trouve toujours ensemble les reliques de saint Taurin et de saint Laudulphe. Même l'usage de fêter saint Aquilin à Fécamp ne saurait faire preuve.

Venons maintenant à Évreux. Ni la cathédrale, ni l'église Saint-Aquilin, ni aucune autre n'ont jamais cru posséder des reliques du saint évêque. Il y a plus, l'église Saint-Aquilin, malgré sa haute antiquité, — nous avons établi qu'elle existait avant la conquête normande, — n'a jamais prétendu posséder le tombeau du saint. Pas la plus petite pierre, pas le moindre document n'en a conservé le souvenir. Des reliques peuvent être anéanties, dispersées, brûlées au cours des siècles, l'emplacement d'un tombeau demeure : c'est ce qu'il y a de plus stable. L'église Saint-Taurin nous montre encore le tombeau vide de son saint patron ; à Saint-Aquilin, rien de pareil.

Nos livres liturgiques, nous l'avons vu, n'offrent pas non plus le moindre renseignement à ce sujet. Il ne nous reste que notre légende. Heureusement, même les plus difficiles, de Baillet à Mgr Duchesne, en font cas. Voici ce qu'elle nous apprend de la sépulture du saint évêque[1] : *Sepelitur cœlestis illa margarita in basilica quam sibi penes suburbium civitatis ædificaverat, ibique depositum, cui debetur corona justitiæ, reponitur donec reddatur ei a justo judice in regenerationis die.* Plus

[1] N° 32.

haut, nous l'avons vu, elle met la retraite de saint Aquilin près la porte de Rouen.

Le Brasseur semble bien s'inspirer de la légende lorsqu'il dit[1] : « Il (saint Aquilin) fut enterré dans une petite chapellé qu'il avait fait bâtir dans un faubourg de la ville et Dieu y rendit sa mémoire célèbre par divers miracles, mais, ce lieu ayant été ruiné par les guerres qui s'élevèrent ensuite et n'en étant resté aucun vestige, on en a entièrement perdu connaissance, en sorte que le tombeau où reposent les cendres du saint évêque a été ignoré jusqu'ici et le sera jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de le révéler. »

La *Gallia christiana* puise à la même source ; *Defunctus Aquilinus sepelitur in capella quam in burgo exstruxerat cujus, sicut nec tumuli, ullum superest vestigium.*

Voilà le seul langage que les documents que nous avons nous permettent de tenir. Il n'est pas très encourageant, mais il a bien des chances d'être vrai. Ce sera son excuse.

Il est loin pourtant de concorder avec l'opinion de M. le chanoine Delanoë, ancien vicaire général d'Évreux, auteur d'une *Vie*, restée manuscrite, des saints du diocèse que les bollandistes, tout en faisant leurs réserves, ont prise pour guide dans leur chapitre sur les reliques de saint Aquilin.

1° M. Delanoë dit que saint Aquilin fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir. Tout le monde l'admet. Il ajoute que cette chapelle est devenue par la suite l'église paroissiale de Saint-Aquilin. Aucun document ne nous l'apprend et la légende dit tout le contraire. La

[1] *Op. c.*, p. 42.

porte de Rouen, où elle met la retraite du saint évêque, était près de la tour du beffroi et l'église Saint-Aquilin est de l'autre côté de la ville.

2° Il affirme que le corps de saint Aquilin fut retiré du tombeau, pour être exposé à la vénération des fidèles, par un des évêques ses successeurs. Il ne nous dit pas lequel. Les bollandistes, gens curieux par vocation, ont cherché quel pouvait bien être cet évêque ; ils ne l'ont pas trouvé. Inutile d'ajouter que je n'ai pas été plus heureux qu'eux. Comme cette affirmation ne se rencontre que dans M. Delanoë, il convient de lui en laisser la paternité.

3° Il nous dit que le corps de saint Aquilin fut transporté à Lezoux avec une partie de celui de saint Taurin.

Cette affirmation témoigne d'une certaine prudence. Il aurait été malséant, pour un chanoine de la cathédrale, d'arguer de fausseté les reliques du saint apôtre vénérées à Évreux, à Fécamp et à Chartres. Comme on ne connaissait point de reliques de saint Aquilin, on fait emporter tout le corps. Notons bien que le chroniqueur du XII^e^ siècle qui, le premier, parle de la translation de saint Aquilin dans les circonstances que nous connaissons emploie l'expression *Aquilini pignora*, ce qui peut n'être pas l'équivalent de tout le corps. De fait, le procès-verbal de 1547 nous apprend qu'il n'y avait à Gigny que deux grands os dits de saint Aquilin. Pour saint Taurin, il y a : *corpus illius, omni thesauro sibi carius*. M. le chanoine, dans sa manière de traduire, se met vraiment trop à l'aise avec les textes. Pourquoi ne mentionne-t-il pas aussi sainte Florence, si étroitement unie aux deux saints évêques par le chroniqueur ?

Parce qu'elle n'a jamais existé, me dira-t-on. Alors

pourquoi se servir d'auteurs qui ont de telles inventions, lorsque l'on a sous la main une relation contemporaine estimée des critiques, le récit de l'invention, des miracles et de la translation de saint Taurin ?

Il est vrai qu'il eût fallu renoncer à faire voyager les reliques de saint Aquilin à Lezoux, à Gigny et ailleurs, ce à quoi on ne pouvait se résoudre. Pourtant, en quoi des récits, si édifiants qu'ils soient, lorsqu'ils ne reposent sur aucun fondement solide peuvent-ils contribuer à la gloire de Dieu et de ses saints ?

L'opinion de M. Delanoë manque trop complètement de base pour que nous puissions nous ranger à l'avis du P. Bossue qui la regarde comme l'expression de ce qu'il y a de plus probable touchant les reliques de saint Aquilin. Il est vrai que le prudent bollandiste a pris soin de nous avertir que *tout cela est loin d'être clair et prouvé*. Oui, si loin, que c'est le contre-pied de la vérité. Depuis les guerres ou les troubles qui ont enseveli dans un même oubli l'oratoire et le tombeau du saint évêque, il n'y a jamais eu de reliques connues de saint Aquilin. La translation des restes de ce saint d'Évreux à Lezoux et de Lezoux à Gigny est un faux de la fin du XII^e^ siècle.

APPENDICE

VITA S. AQUILINI EPISCOPI EBROICENSIS

PROLOGUS

1. In corpore nostræ congregationis honesto valde et utili membro domino Audoëno inter cæteros fere ultimus frater [He]celo quidquid dignum arbitratur mens sana in Domino.

2. Quando in medio ovium positus, lanam quærendo, ad capras mittit, aut ipse quod habet nescit, aut alii, quo caret nescienti, inopiam suam ostendere cupit. Si[c] enim Vestra Dilectio me ad opus non meæ facultatis invitavit ac si jam in quanta perfectorum in litteris virorum copia consistens ignoretis vel mihi imperitiam meam ante oculos statuere velitis. Præterea scitis quia non est speciosa laus Dei in ore peccatoris, et qui solvit et docet unum de mandatis in præsenti regno cœlorum minimus vocandus, in futuro autem nullus est reputandus. Cujus enim vita despicitur, quid restat, nisi ut et prædicatio hic contemnatur et conversatio prævaricatrix illic puniatur ubi nulla arbor ex foliis sed ex fructu pensabitur?

Inde igitur mihi animus dictandi, etiamsi possibilitas adesse videatur, deficit, quia quoties bona aliqua laudare satago, contra memetipsum disputo, in quo nihil laudatæ virtutis invenio. Inde mihi pigritia illa subrepit qua mihi silere libet quam aliquid proferre unde ego primus cogar erubescere qui cæteris coner ostendere viam. Ego ipse cadens in foveam aliis portem lucernam? Ego ipse in tenebris maneam, nihilque in me de illa charitate habens præceps eam et reliquis ducatum præbeam? Nam bene loqui et male vivere quid est aliud quam seipsum sua voce damnare? Melius ergo mihi est, sub silentio me abscondendo, intra meum tugurium privatam paupertatem meam celare quam, aperto ostio oris, alienas divitias prædicare et propriam penuriam revelare, ut et ingenii paupertas verborum manifestatione pro-

datur et vitæ qualitas, audita ipsa qualicumque linguæ prædicatione, discussa sententiæ suæ discrepans inveniatur.

3. Sed fortasse mihi obediendum putabitis, quia nihil mihi prosit hæc mea verecundia de qua oritur hujus silentii inertia, cum melius sit a semetipso quempiam judicari et propria voce increpari sicque a somno torporis excuti quam, sub taciturnitatis umbra dormiendo, nec de virtutibus habitis loqui nec de habendis meditari. Plerumque enim contingit ut laudator non laudandus, dum quod non habet id prædicat, in semetipso contra se surgens, jacere ulterius erubescat in quibus jacebat et studere incipiat qualiter idoneus prædicator fiat suisque monitis primus obediat.

Credo insuper quod adjunget quia servus qui talentum domini sui in terra abscondit ille esse non immerito credatur qui ingenium litterali scientiæ semel adhibitum, qua posset ad cælestia sustolli, si vellet, discussis paleis, grana amplecti et molere studio piæ operationis, terrenis exercitiis et transitoriis utilitatibus immergit. Unde me excusare non possum, quia multoties vacare scripturis divinis deberem quando, aliis quibuslibet opusculis intentus, detero potius vitæ mihi accomodatum tempus quam in sanctis lectionibus impendo. Quod de dicta ignavia nascitur, qualibet potius nos alta inquirendo progredi quam amplius onerari scientia veritatis et de infirmitate carnis, quæ me jugiter affligens ad talia opuscula impingit, quibus occupatus, utcumque ægritudinis molestiam ferendo vivam et otiositatem animæ inimicam non incurram.

Forsitan et illud annectere placebit stultam conversionis speciem videri si homo pauper aliena domo uti erubescat donec propriam habeat. ac per hoc non esse inconveniens probatum si ego tamdiu virtutes alienas prædicem quousque meas adipisci valeam, sicut parvulus agere solet qui tamdiu maternis pedibus vehitur quoadusque propriis gressibus consistere et suis possit pedibus ambulare.

Ad ultimum, si necesse fuerit, obedientiæ fraternæ titulum prætendens, qua omnes excusationum mearum (vias) sæpiens, nullum foramen evadendi relinquetis ? Quod si facturi estis, quid mihi prodesset respondere objectis? Tantum vestræ petitioni obtemperans incipiam et sicut beatus noster legislator præcipit de gravibus quibusque ac impossibilibus imp[er]iis faciam vadumque de scribenda beati Aquilini vita propositum intrabo. Ne autem citra littus quo tendo remaneam, vestra vigilanter provideat intercessio cum ipsius, de quo agendum est, meritorum suffragio.

VITA SANCTI AQUILINI

C. I. — *Natales; adolescentia; matrimonium; militia; votum castitatis; secessus ad Ebroïcas ubi fulget virtutibus.*

4. Adhuc omnipotens Deus, antiqua exercens miracula, moderno illustrare tempore non cessat tum corporalibus tum spiritualibus indiciis manifestans quam immarcessibilis sit bonitas sua [nullique] vetustati obnoxia. Nam, ut mentium nostrarum pellat fastidium, varia proposuit virtutum medicamenta, ut de tantis speciebus aliquam tollere et suæ infirmitati cuivis electum antidotum sumere libeat quatenus aut uno aut alio virtutis exemplo ignescat quisque de partibus Aquilonis ad Austrum Sancti Spiritus transire desiderat. Hinc est quod in nocte hujus vitæ tot nobis spiritualia oriantur sidera quot sanctorum præclara proponuntur gesta in diversis ipsorum solemniis per totius anni tempora districtis, ut, uno discedente, sic alterum succedat ac si sint stellæ in firmamento positæ seque oriendi et occidendi sequantur ordinata a Deo vicissitudine.

5. Legimus columnam nubis et ignis præcessisse cum populus Israëliticus, mare transiturus, fines Ægypti relinqueret et primum phase felici principio dedicaret; quod et nunc fieri videmus, si rem perpendimus. Quid est enim aliud nunc sanctorum martyrum nunc beatorum celebrare confessorum pia natalitia nisi columnam ignis et nubis sequi ad transitum hujus sæculi, quasi maris Rubri, ut ab illis accendamur quorum sanguine iter nostrum rutilare videmus, quorum doctrinis æstum mundi temperare debemus? Et, ne id nos consequi posse diffidamus quod illos adeptos esse legimus, non solum virginales triumphos audimus sed etiam viduales et conjugales palmas aspicimus, nec tantum ex antiquis diebus sed etiam ex modernis temporibus, quatenus torpore nullius excusationis deprimamur qui tantis remediis erigimur.

6. Ecce beatissimus confessor Domini et Ebroïcæ urbis episcopus Aquilinus nobis imitandus proponitur qui, de conjugali extremitate sublatus et ad pontificalis gradum dignitatis sublevatus, primum de Ægypto carnalis copulæ in desertum vidualis pudicitiæ postmodum transivit per Jordanem episcopalis gratiæ in terra repromissionis æternæ. Cui ipsius nominis titulus testimonium perhibet quod, solem justitiæ non retorto contemplatus

intuitu, illius amoris pennas mutaverit et novitatem vitæ, in sanctitate et justitia et veritate aquilino more instauratus et repartitus, assumpserit. Quasi enim vetustate aliqua curvus incedebat quando conjugium carnale adhuc retinebat. Sed pennas ascendendo mutavit quando amorem conjugis in amorem transtulit æternitatis et, filiis carnis spiritualium filiorum pignora præponens, ex se defecit ut in Deo proficeret.

7. Hic itaque, Baïocensium civitate oriundus, parentum nobilitate refulsit sed, morum dignitate clarior effectus, antiqua insignia novis laudibus obnubilavit. Qui cum sacris litteris institutus summaque diligentia enutritus fuisset et pluviam suo tempore reddendam nubes matutina bibisset, transmissis adolescentiæ spatiis, juventutis tempus advenit in quo, puerili flore decusso, solet humanæ probitatis fructus erumpere et ad maturitatem segetis cultura cœpit propinquare.

8. Quæritur uxor competens ejus nobilitati, invenitur, ducitur et nuptiali celebritate conjungitur. Proles terrena primum gignitur ut postmodum cœlestis producatur. Amor carnalis sentitur ut spiritualis, eo relicto, ferventius sentiatur, sicut caro puerilis, ubi cibi vigorem percepit, lac postponit. Nam proximi dilectio, quæ præcedit, divini amoris, qui præcellit dignitate, licet sequatur ordinem, consuevit nutrix existere si tamen dilectio est dicenda quæ carnaliter exhibetur. Altiori quippe intellectu nec se nec proximum tanquam se diligit qui Deum diligere seque in Christo amare nescit. Verum, juxta quemdam modum, discit unusquisque in proximo quod exhibeat Deo. Et sicut servus natu major domini adhuc parvuli pedagogus efficitur, ita amor fratris amorem nutrit Creatoris. Igitur Aquilinus, post unius sponsæ copulam, multarum animarum curam virilem suscepturus et Christi vicem impleturus, discit in conjuge quam fidem, factus præsul, ecclesiæ sibi specialiter conjungendæ debeat exhibere.

9. Interea, vocatus a rege Chlodoveo, qui tunc temporis imperium tenebat, cum ceteris urbium præfectis ad resistendum barbaris qui in extremis regni finibus cœperant effrenari, proficiscitur et, antequam specialis pugnæ certamen aggrediatur, hostium visibilium victoriis exercetur. Peracto denique triennio et sex mensium addito intervallo, facta est universorum missio et data est repatriandi occasio.

10 Felix conjux beati viri, non interim vacans a precibus pro reditu mariti, in tantum sollicita exstiterat in quantum modis omnibus potuerat. Nam et votum pro ipso, contra ipsum quodam-

modo, voverat, ut, si sibi eum divina gratia redderet, ipsa ab eo per anni circulum abstineret, nimirum de unanimitate adeo confisa cujus pudicitiam satis habuerat compertam ut sine illo promitteret quod nonnisi per ejus consensum exequi posset.

11. Audita ergo ejus optata reversione, non potuit sustinere quin ei obviam pergens festivitatem suæ anticiparet lætitiæ. Assumpta quippe familia et obsoniis tanto apparatui competentibus, in tantum festinavit ut, Carnotum veniens, marito prior affuerit eumque velut in sua domo receperit in hospitio alienæ civitatis. Ibi se mutuis osculis complectentes mirabantur alternis affectibus, uxor in virilis amoris sinceritate, vir in conjugalis pudicitiæ et dilectionis integritate qua, reditum ejus præveniens, properaverat ipsum videre priusquam etiam contigisset advenisse; cum soleant infideles sponsæ redeuntium virorum timere potius quam desiderare conspectum. Solemni denique illo congratulandi officio peracto et colloquendi expleto vel reparato desiderio, reficiunt corpora et satiata quiescunt interim corda. Quibus consommatis, familia discedens, noctis instante silentio, cubitum pergit. Remanent felices conjuges in secretis cubiculi, ubi erant arcana reseranda consilii quod, absente Aquilino, pudica illius sponsa conceperat per gratiam Spiritus Sancti.

12. Quæ videns sibi datam familiaris copiam colloquii : Amantissime, inquit, conjux, quæro ne me arguas præsumptionis, ne grave æstimes quod feci, si cognoscis me fecisse zelo nimiæ tuæ dilectionis. Timens enim ne te semper carerem, si contingeret de te quod nollem, malui Deo promittere quod a te præsente per annum continerem tuque interim maritalem suspendens voluptatem quam, te incolumi non relicto, perpetua viduitate orbata, discerem coacta quod non didicissem spontanea. In quo voto si quid inconsulte videor egisse, tua me caritas compulit præsumere quod præsumpsi. Nam propria temeritas incitavit ut, de tuo consensu sperans quod nesciebam, voverim quod de mea voluntate sciebam.

13. Aquilinus quid ageret, aut quomodo vicem redderet mulieri tam optime de virili salute merenti? Non enim redarguendam putabat quam sibi seipso fideliorem probabat ac pro sua incolumitate id promisisse quod ipse optabat nec promiserat. Gratias igitur refert omnipotenti Deo qui sibi talem sponsam sociavit, quæ castitatem quam maritus exoptando conceperat nec protulerat ipsa obtulit spontanea devotione, cum vix æstimaretur rogata posse concedere. Miratur Dei famulus suum in femina pectus; miratur quod, ab uxore præventus, non prior esse potuerit virtute qui prior esset in con-

ditione virili et esse putaretur in desiderio castitatis nisi posterior inventus fuisset in prolatione conceptæ voluntatis. Tu, inquit, me loquendo prævenisti, charissima mihi, quem optando prævenire non potuisti. Nam hoc est quod diù desiderans occultavi, sed opportunum tempus exspectavi, quo ad id perficiendum tuum mihi assensum conciliarem. Nunc ergo terram quam colere volebam pectoris tui divinitus cultam et cœlitus complutam video, gaudeo et cultori summo gratias ago.

14. Unum tamen adjicere volo, quod a te prætermissum sentio et necessarium agnosco : nam tu annuam promisisti continentiam, ego cupio et promitto continuam, quatenus perpetuam non annuam adipisci queamus coronam. Credo autem quoniam ille qui, omni habenti scilicet bonam voluntatem, dandam pollicetur facultatem dabit nobis pudicitiæ affectum perseverantem, ut addatur gratia gratiæ, sicut additur promissio promissioni.

15. At illa gratantissime cessit. O beata copula in qua carnalis affectio facta est spiritualis æmulatio et terrena conjunctio effecta est cœlestis commixtio, quatenus qui fuerant in carne una essent in anima una et socii corruptionis fierent consortes æternitatis ! Dividuntur corpora, soçiantur corda; jugum contagionis subjicitur, jugum sanctitatis assumitur ; nox illa in diem conversa, fructum diei operata, pertransiit in spiritualibus consiliis ubi renuntiatum est carni, mancipatum et professum spiritui, ubi felix copula dissolvitur, felicior sarcitur.

16. Die secuta profecti, peragunt iter quod restabat ad propria. Fit cunctis ingens lætitia concurritur ab universis, et tanti viri postliminio de reditu debita exhibetur congratulatio. Manent simul in eadem domo, conjuncti animo, divisi carnali consortio. Impendunt post se sua et, ut perfectum sit castitatis sacrificium, additur largitio rerum in misericordiis pauperum, ut transeat in holocaustum.

17. Magna caritas fuit prior majorque posterior quæ priorem superavit et, ut mors corpus occidit, ita a carnalibus desideriis animas interemit ; quia nimirum consequens erat ut plus se diligerent in spiritu quam in carne dilexerant qui illo igne flagrabant quem misit Dominus in terram et vehementer accendi voluit. Unde factum est ut nemo perciperet mutationem in eis dexteræ Excelsi, videns formam pristinæ conversationis et argumentum consuetæ societatis colligens ex cohabitatione unius hospitii. Sicque thesaurus ille Deo notus servabatur, furibus occultus ; videns tamen sub habitu vetustatis opus novitatis et sub tegmine sæcu-

lari [indicia] evidentissima gratiæ specialis. Videres enim illud par innoxiæ conjugalitatis certatim fervere in studio pietatis ita ut mirari possis quomodo essent alterati et ipsi, quia qui vultus cerneret ipsos cognosceret, qui opera consideraret alios putaret. Sic denique corpora jejuniis et vigiliis cruciantes exarabant, animas autem et eleemosynis recreabant, ut monachis omnino factis et crucis vestes etiam gerentibus nihil debere censeres.

18 Sic enim hospitibus ministrare et cum omni humilitate in eis Christo servire conspiceres ut domum illam potius xenodochium quam aliud æstimares et tamen ita pariter conversari sub cultu laïcali ac si carnali adhuc consortio viverent copulati. Quis meliores cœnobitas quæreret si castitatis secretum incognitum non haberet? Sed hic erat modius sub quo sic lucentes cerei latebant, habitus videlicet mundanus quem gerebant et per quem se ab humanis laudibus defendebant. Verum qui eos ulterius latere noluit occasionem profecto exhibuit qua super candelabrum amator latibuli Aquilinus poneretur sicque ab omnibus videretur cunctisque spectandus et imitandus proponeretur.

C. II. — *Aquilini electio ; episcopatus ; cæcitas ; mors et sepultura.*

19. Beato namque Æterno ex hac luce ad æternam translato, ut vere esset quod eatenus dicebatur, Ebroïcæ videlicet episcopo, totius populi et cleri cor divinitus inflammatur ut Aquilinus, ille occultus Dei famulus qui se abscondens negabat proximis exemplar pietatis, substitueretur. Non ibi una vox aut unius partis personat acclamatio, sed generalis electio diversarum vocum consonat præconio, ut patenter cunctis liqueat quod petit vulgus imperari et inspirari divinitus. Licentia nec ab ipso quæritur qui eligitur, quoniam qui latere didicerat Christoque teste contentus esse decreverat apparere nollet si quis ejus consensum requireret, sed capitur a cunctis et trahitur, quasi non suus deinceps mansurus, imo omnium mox futurus.

20. Primo clericus, deinde ordinatim promotus, ad cacumen episcopale provehitur, ut totius ecclesiæ domum regat curamque pastoralem gerat qui suæ domui tam optime disposuerat, ut manens in sæculo cum carnali matrimonio mortuus esset mundo et viveret Deo qui, uxori conjunctus spiritu disjunctus carne, assueverat spirituales filios procreare et de vetustis utribus novum vinum profundere. Cumque ordinatus et consecratus apostolica benedictione tanti sacerdotii fuisset, (non enim difficile erat ei)

uxorem mutavit eamque quam jussus est desponsavit qui cum ea sine ea vivere didicerat quam tenendo reliquerat

21. Facta est populi paschalis exultatio tantaque adventus illius receptio, procedentibus cunctis et in ejus laude acclamantibus universis, ut nullum dubium foret ignem illum de cœlo missum qui hoc fecerat in tot cordibus uniforme incendium, quatenus talis tamque catholicus concentus, nullo discrepante, fieret, ubi Aquilinus inthronizandus adveniret.

22. Accepto igitur, non corvino hiatu sed columbina simplicitate, sacerdotio, jam aperte uxor vertitur in sororem in quam prius transierat sed occulte. Nec amoris casti ardor extinguitur, imo geminatur, tum quia pudicitia immobilis in promoto permanet, tum quia fœconditas spiritualis multiplicata utriusque coronæ est reputanda sicut utriusque adscribitur istius fœconditatis causa promissa castimonia : communis quippe est utilitas, quemadmodum existit plantatio sacri propositi communis. Quæ quia in centuplum crescit, ab uno patre tot filiis adoptatis, diligit soror tantæ benedictionis fratrem, per quem tantæ augmentationis consors efficitur cujusque manibus sacerdotali gratia perunctis tam ipsa quam tota cujus membrum est ecclesia benedicitur et expiatur. Videt enim quia factus est sequester et advocatus populi totius atque ad Deum internuntius qui fuerat suus solius sponsus designatus, et quia in tot ramos diffunditur arbor, quæ succisa videbatur quando uxoris connubio divulsus ac per hoc quodammodo truncus apparebat : neque minus quæ diligit quam amat diligitur, quia flamma charitatis, licet in tot partibus dividatur, non tamen ibi minuitur ubi nata et unde propagata cognoscitur, sed eo ferventius æstuat quo amplius exundat.

23. Qui ergo, antequam pastor esset, vigilabat, multo magis, grege suscepto, speculator æternus, vigilias extendens, orationibus incumbens, contemplationi operam dabat, quatenus ita crescerei in sanctitate sicut profecerat in dignitate et talis esset in opere, qualis quoque novus et perspicax significabatur ex nomine. Ut enim liberius possit theoriæ vacare et pro tumultuantibus exorare, elegit sibi non longe a muro civitatis ab ecclesia vero centum passuum spatio distantem cellam, in regione videlicet portæ quæ dicitur Rothomagensis sitam, ibique, secretum quod propter pastoralis curæ inquietudinem amiserat repetens, agebat animarum negotia tanto melius quanto corporum declinabat, plus proficiens in causis populi orando quam proficere posset concionando.

24. Hoc enim proprium electorum semper optare secretum, sicut reproborum desiderare tumultum. Illi quippe, mundum quem non diligunt nec videre volentes, Christi vultum intantum sitiunt ut mortalitatis ipsius vincula quæ gestant rumpere satagant, et quia non possunt sursum continuare cordis obtutum, propter corporis gravedinem, in semetipsos dolentes redeant et inviti sæculum, quod pene evasissent et persistere in illa charitate potuissent, videant; illi autem semper amant videre quod nolunt deserere ac per hoc frequentiam, cum non habent, quæritant, ut vanitatem jugiter, in qua oculos figant, inveniant, qui, intus caligantes, aliam lucem penitus ignorant præter quam foris spectant.

25. Sed beatus Aquilinus, verus Israëlita, optans esse potius anachoreta quam jacens in sterquilinio ut vilis margarita, petiit secretum oratorium ibique secedens vitavit episcopalis frequentiæ strepitum, eo verius episcopus quo minus frequentatus magisque cœlo sociatus. Ibi denique lectio et oratio, alternatim succedentes, perseverabant indesinenter; ibi psalmorum canticorumque melodia, Spiritus Sancti attrahens gratiam, personabat; ibi se, non abrupto ab ecclesiæ suæ corpore sed retorto ad pennulas capite, columbina illa anima immolans, pro sanguinis fluxu lacrymarum fundebat torrentem, non sine gemitu exprimens affectum quem gerebat ut incolatus ejus non prolongaretur sed, breviato exilio, aperiretur ei patriæ cœlestis visio.

26. Putasne mollitiem quæreret in strato aut aliud sibi substerneret quam pavimentum, sicut solent sibi exhibere carnales pastores? Illi enim, ut se uberius pascant, pascendis ovibus Christi se providere in ipsa sua refectione simulant seque ac si in domibus regum sint mollibus vestiunt, quasi ne alii detecti remaneant, qui scilicet melius in spiritu tegerentur si pastores sui minus pretiosis magisque religiosis indumentis operirentur. Sed illi se laborem ferre non posse dicunt nisi reficiantur et induantur, dumque consulere se fingunt necessitati consulunt voluptati et indulgent superfluitati, non utique imitantes vestigia Martini illius magni Turonensis aut Germani Antissiodorensis, qui non pro diurna sed pro æterna mercede militantes paverunt gregem Christi jejuniis et vigiliis ac laboribus suis, ut eorum exemplis disceret redire jejunando unde cecidit in primo parente manducando. Nemo enim sic allicit prædicando sicut operando, nec bene jejunia suggerit qui epulis sub quacumque specie intendit. Quod cavens Aquilinus abstinendo et vigilando melius subditos pascebat quam si, illis abstinere præ[di]cans, ipse [se] reficeret seque mollius

tractans aliis asperitatem mortificationis commendare tentaret.

27. Testimonium igitur legitimum Christus ei reddebat. Nam sicut ipse interius quos poterat illuminabat, erigebat, curabat, ita exterius, illuminandi, erigendi et salvandi gratiam adeptus, crucis signo liberabat quos per eam liberandos prædicabat, nullaque corporalis infirmitas ejus precibus resistebat cujus exemplo et documento ægritudo spiritualis discedebat. Cur enim Christus negaret argentum cui dabat aurum? Cui concedebat gratiam curationis in mentibus cur non annueret in corporibus quorum et levior est medicina et minor jactura? Imo, per hæc evidentia munera quæ præbebat, confirmabat occulta in eo et declarabat charismata.

28. Sed vir Domini, in cunctis quæ per eum Christus agebat, sui custodiam non relinquens dum suarum ovium curam gerens, timebat in tantum ubi erat timor ut ibi etiam plerumque trepidaret ubi non erat timor. Propter hoc semper Dominum precabatur ut portas sui corporis aut obstrueret aut custodiret, ne per eas concupiscentiæ appetitus introiret, cum quo mors irrepere solet. Malle enim se testabatur truncum intrare in regnum quam integrum mitti in gehennæ barathrum. Cujus petitionibus acquiescens, qui omnes in suo nomine, hoc est de sua salute vera, petentes exaudit et exterius capitis fenestras, lucis ministras, qua pietate rogatus est, clausit, sed uberius cordis aperiens, multiplici fœnore, quod abstulit compensavit.

29. Ita enim sine oculorum juvamine ad ecclesiam veniebat ac si omni eorum fultus adminiculo viam cerneret quam tenebat. Quin potius, in eo quod lumen nocturnis horis non requirebat, sicut faceret si videret, absolutius pergebat et mirabiliter agebat ut nulli dubium relinqueret quin Angelum lucis ductorem haberet. Secure itaque et misericorditer dedit ei, quam petitus fuerat, cæcitatem qui videbat mentis paratæ sinceritatem, prævidebat ei duplicandam, quam amissurus erat, claritatem. Qui ergo cæcis visum præstabat ipse cæcitatem sustinebat, non minus in se exauditus ad non videndum quam in aliis ad videndum. Quid enim caligo exterior sensui pervigili et in divinis perspicaci nocebat, quæ ei mundi speciem eximebat sed Christi faciem non tegebat? Imo in tantum proderat in quantum a visibilibus formis prohibebat.

30. Erat enim custos innocentiæ, amator continentiæ, cultor sobrietatis, detestator cupiditatis, inimicus detractionis, persecutor pravitatis, ad quæ detestanda multum sibi valebat cæcitas

impetrata. Ad illa autem sectanda populumque paterna pietate admonendum ac pastorali diligentia custodiendum, nihil impediebat; non enim segnius orabat minusve prædicabat aut vigilabat, sed tanto ferventius in Christo de cœlestibus agebat quanto de terrenis sensibus minorem sarcinam gerens ab ea parte liberior erat qua homo terrenus celerius ac facilius peccat, et ibi acutius videre cœperat ubi excellentior pars hominis constat et unde ad superna visus transmittitur ut divina claritas videatur. Igitur quo expeditius illic tendens de fonte bibebat eo splendidiores prædicationis radios ad inferiora dirigebat, et tanto dulciora in exhortationibus suis proferebat quanto ea plus de ipsa Veritate quam de Veritatis testibus libris, quos legere non poterat, hauriebat. Nec verba ejus cadebant in terram quem nimirum virtus patens attollebat quam in cunctis infirmitatibus curandis exhibebat.

31. Quibus bonorum operum sanctarumque ædificationum piis exercitiis comprobatus et pauperum recreandorum studiis elimatus, ad ultimum cæcitatis optatæ medicinali cauterio et ab omni sorde mundanæ vanitatis purgatus, cum quadraginta in episcopatu et duos annos quasi totidem mansiones usque ad Jordanem vocationis transegisset, qua transiturus erat, ubi semper esse optaverat, reddidit Christo illibatum et incontaminatum spiritum, Domino semper cohœsurum, illam sine dubio vocem auditurus exaltationis et benedictionis quam meruerat servus bonus et fidelis qui, talentum quod acceperat domus suæ, tam multiplici lucro augmentatum reddebat ut integram ecclesiæ unius custodiam domino suo consignaret ac tot populos parochianos, tam verbo conceptos quam exemplo suo editos, quot filios generare non potuisset pastori summo præsentaret. Lætatus est certe ille beatus exercitus, semel quorumdam ruina mutilatus, paulatim multorum salvatione restauratus, lætatus, inquam, in ejus adventu per quem non unus sed plures peccatores pœnitentiam agentes superno suo consortio sunt aggregati. Si enim gaudent super uno pœnitente, multo magis tripudiant super uno illo per quem non unus sed multi de numero impiorum ad contubernium transeunt electorum.

32. Cæterum, quanta apud illos ad quos beata illa anima transiit orta est lætitia, tanta apud istos a quibus discessisset tam pius tamque egregius pastor mansit tristitia. Nollent enim præmittere patrem filii, sed præmitti a pastore subditi, mallentque carere in cœlis novo isto patrono, quam in terris assueto solatio. Igitur, cum omni reverentia, sacerdotum et populi astante fre-

quentia, celebratis exequiis peractisque tanto funeri debitis vigiliis, sepelitur cœlestis illa margarita in basilica quam sibi penes suburbium civitatis ædificaverat, ibique depositum, cui debetur corona justitiæ, reponitur donec reddatur ei a justo judice in regenerationis die.

33. Imploramus ergo pietatem tuam, confessor beatissime et præsul eximie, sancte Aquiline, ut, qui de modicis acceptis magna et multa reddidisti illamquè sedem clarificasti quam rexisti, id nobis divinitus obtinere digneris quatenus quod profitemur oratione exequamur opere atque, in novitate vitæ ambulantes et sicut aquilæ pennas vitiorum in virtutum mutantes quomodo habitum mutavimus, placere illi valeamus qui vivit et regnat per omnia sæcula sæculorum. Amen.

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Asselin comte de Crèvecœur (Auguste-Charles-Louis-François), chef d'escadron en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire à Irreville, né à Paris, le 18 août 1823, est décédé à Paris le 25 décembre 1907.

Mme Fernet (Amélie-Claire), veuve de M. Léon Labbé, née à Evreux le 27 mai 1833, décédée à Evreux le 12 février 1908.

M. Lamiot (Firmin-Etienne), né le 30 mars 1840 à la Ferrière-sur-Risle, ancien agriculteur (ferme de Cambolle près Evreux de 1867 à 1899), chevalier du Mérite agricole, ancien conseiller municipal d'Evreux, membre de la Commission administrative de l'hospice d'Evreux, membre de la Commission de surveillance de l'asile des Aliénés de Navarre, administrateur de la Banque de France, membre du Comité départemental de protection des enfants du premier âge, décédé à Evreux le 24 février 1908.

M. le comte de Salvandy (Paul), né le 13 juillet 1830, à Essonnes, ancien député de l'Eure (1871), officier d'Académie, administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. et de la Compagnie d'assurances « La France », président de la Société de secours mutuels et du Comice agricole de Brives (Corrèze), membre de la Société nationale d'Agriculture, de la Société des Agriculteurs de France, etc., décédé à Paris le 31 mars 1908.

Mme Nouvel (Aline-Marie), veuve de M. Emile Colombel, ancien secrétaire perpétuel de la Société libre de l'Eure, née à

Evreux le 27 avril 1835, décédée à Paris le 19 juin 1908. Elle est restée jusqu'à son dernier jour la bienfaitrice de notre Société, dont la bibliothèque s'est enrichie d'ouvrages importants et coûteux, grâce à une large subvention que Mme Colombel voulait bien consacrer chaque année à cet emploi en mémoire de son regretté mari.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

BONJEAN (Georges), membre de la Société. Le Président Bonjean (1804-1871), Paris, imp. nouvelle, 11, rue Cadet, 1908.

BOULET (Emmanuel), membre de la Société. Syndicat agricole du Plateau du Roumois. Comptes rendus de la réunion du 23 août 1908 et de l'Assemblée générale du 10 janvier 1909. S. d. in-8°.

BOURGNE, professeur départemental d'Agriculture, membre de la Société. Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France publiés sous la direction du ministère du Commerce et de l'Industrie. Année 1908. Angleterre. Notre exportation en Angleterre. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être par M. Jean Périer, attaché commercial à l'ambassade de la République à Londres. Paris, Office national du commerce extérieur, 3, rue Feydeau. In-8°.

Concours fruitier de Vernon de 1908. Palmarès. Compte rendu des séances du Congrès d'arboriculture. Évreux, imp. Bauche, 1908.

CHANOINE-DAVRANCHES. Catéchismes et messes. Lecture faite à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Rouen, imp. Léon Gy, 1909. In-8°.

— Les princes d'Orléans et leur fortune à la fin du XVIII[e] siècle. Sotteville-les-Rouen, imp. E. Lecourt, 1909. In-8.

Comité de défense et de protection des mineurs traduits en justice de Rouen. Années 1907-1908. Rouen, imp. Girieud, 1909.

Commission météorologique de l'Eure. Rapport au conseil général. Années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908. In-8°.

COUTIL (Léon), membre de la Société. Les Dolmens des Ventes (Eure). Le Mans, Monnoyer, 1909. In-8°.

Croix rouge française, Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. Bulletins de l'année 1908.

DELISLE (LÉOPOLD), membre de la Société. Recherches sur la librairie de Charles V (extrait). Hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1907. In-8°.

— Un livre de chœur normano-sicilien conservé en Espagne. Paris, Imp. nationale, 1907. In-4.

— Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance du 6 décembre 1907. Cinquantenaire de M. Léopold Delisle (1857-1907). In-4°.

DEVILLE (Etienne), membre de la Société. Les manuscrits de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de Bonport conservés à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de Louviers. Catalogue descriptif avec 5 planches. Paris, lib. H. Champion, 1909. Grand in-8°.

GUÉRY (l'abbé), aumônier du lycée d'Évreux, membre de la Société. Inscriptions françaises et latines du couvent des Capucins d'Évreux, avec deux eaux-fortes de Jules Lieure. Évreux, imp. Odieuvre, 1908. In-8°.

LETUR (Arthur). Aux bords de l'Avre : Rimes et impressions villageoises. Mesnil sur l'Estrée, Firmin-Didot et C^ie^, 1908. In-12, portrait.

L'HOPITAL (Joseph), membre de la Société. Italica. Impressions et souvenirs. Milan, Venise, Bologne, Florence. Paris, Perrin et C^ie^, éditeurs, 1909. In-12.

LE COURT (Henry). Un Normand célèbre. M^e^. Jacques du Lorens (1580-1655) poète, jurisconsulte et collectionneur. Sa famille, sa postérité, sa galerie de tableaux. Etude biographique. Caen, imp. Ch. Valin, 1897. In-8°.

— Premières satires de du Lorens. Paris, librairie des Bibliophiles, 1881. In-12.

POUPÉE (Alphonse). Au village : Poésies rustiques. Les Andelys, imp. Riché, 1909. In-8°.

RAVET (Alfred). La marine des Vikings ou pirates scandinaves. Rouen, imp. Julien Lecerf, 1886.

Reiset (vicomte de), membre de la Société. Les Reines de l'Émigration. II. Anne de Caumont La Force, comtesse de Balbi. Paris, Emile-Paul, 1908. In-8°, portrait.

Section de Bernay (Société libre de l'Eure). Quelques notes sur le Concours agricole de Broglie des 12 et 13 septembre 1908. Paris, imp. Paul Dupont, 1908. In-8°.

Sion (Jules). Les paysans de la Normandie orientale (Pays de Caux, Bray, Vexin normand, vallée de la Seine). Étude géographique. Paris, Arm. Colin, 1909. In-8, figg., cartes, 8 planches h. t.

Touring-club. Manuel de l'Arbre pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles par E. Cardot. Paris, Touring-club, 1907. In-4°.

— Manuel de l'Eau, suite et complément du Manuel de l'Arbre par Onésime Reclus. Paris, Touring-club, 1907. In-4°.

Valon (vicomte de), président de la Société. La comtesse de Valon Apollonie de la Rochelambert. Souvenirs de sa vie. Sa famille. Ses amis. Ses correspondants par Gustave Clément-Simon. Paris, lib. Plon-Nourrit et Cie, 1909. In-8°, portrait.

Ville d'Évreux. Catalogue de la bibliothèque de la ville d'Évreux rédigé par M. A. Lambert, bibliothécaire. Évreux, imp. Ch. Hérissey, 1904-1908. 3 vol. In-8°.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Congrès des Sociétés savantes de 1907 tenu à Montpellier.

Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne en 1908. Discours prononcés à la séance générale le 24 avril 1908 par MM. Henri Cordier et Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

3° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Conseil général. Procès-verbaux des délibérations. Complément de la collection.